

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 9 décembre 2019, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2019, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2019, à 19 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197161029

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 novembre 2019.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1198544001

Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 737 997,81 \$, taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue Dijon, la fourniture de mobilier urbain standard et sur mesure, la fabrication de structure sur mesure et les travaux électriques pour l'éclairage du site et autoriser une dépense de 73 799,78 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 35 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 846 797,59 \$.

Appel d'offres 1061 / 4 soumissions

District(s) : Ovide-Clermont

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1198224014

Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 882,43 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 24 mois à partir du 1er janvier 2020 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services. Appel d'offres 19-17399 / 3 soumissionnaires

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1195190009

Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356,11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune.

Appel d'offres 19-17783 / 1 soumission

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1193602014

Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 91 000 \$, taxes incluses, un contrat de service pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour l'année 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1190709005

Octroyer à WSP canada inc, pour un montant de 19 910,92 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et la surveillance partielle des travaux dans la rue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme.

20.06 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1196329007

Rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1064 pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'Arrondissement.

Appel d'offres 1064 / 8 soumissions

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1193602015

Accorder une contribution financière de 158 500 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour l'année 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1184988002

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1193573030

Entériner une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 7 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1193573032

Entériner une contribution financière de 250 \$ au Centre communautaire multi-ethnique Montréal-Nord pour la préparation de cadeaux de Noël lors de la fête « Noël des enfants » qui a eu lieu le 7 décembre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.11 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1191689001

Approuver la convention d'utilisation issue de l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), pour une durée de 10 ans.

20.12 Affaires contractuelles – Immeuble - Acquisition

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1192577007

Annuler la résolution CA19 10 392 qui décrétait l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 774 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de l'avenue de Bruxelles, entre les rues Sabrevois et Fleury.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1193848034

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2019.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1193848033

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2019.

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1193848030

Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2020.

30.04 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1197987007

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1198224009

Autoriser une dépense de 91 506,88 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 23 avril 2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

30.06 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1196353003

Autoriser une dépense de 45 499,75 \$, taxes incluses, auprès de C.P.U. Design Inc. pour l'acquisition de 60 ordinateurs, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1198224013

Autoriser une dépense de 30 999,56 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

30.08 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1193484002

Autoriser une dépense supplémentaire de 29 311,75 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

30.09 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1196353004

Autoriser une dépense de 22 472,55 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 120 écrans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

30.10 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1193573038

Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 6 décembre 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.11 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194669004

Approuver une gratuité à l'arrondissement Saint-Laurent d'une valeur estimée à 6 930 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de l'aréna Fleury dans le cadre de la tenue d'activités sportives pour la saison 2019-2020, en contrepartie de la tenue de deux compétitions de natation du Club de natation de Montréal-Nord au Complexe sportif Saint-Laurent d'une valeur estimée à 13 020 \$, taxes incluses.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040019

Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX .

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040018

Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX .

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197177027

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 12 novembre 2019, à 18 h 15 et adopter le second projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.04 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1195995007

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-039 afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

40.05 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1197987006

Adopter le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

40.06 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1192577009

Adopter le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

40.07 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1192577010

Adopter le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

40.08 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1192577011

Adopter le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.09 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1192577012

Adopter le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.10 Règlement - Avis de motion

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1192577013

Adopter le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.11 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1196450005

Édicter une ordonnance afin de permettre la circulation d'un véhicule hippomobile dans le cadre de la fête de Noël de l'école Henri-Bourassa, le 20 décembre 2019, le tout en conformité avec l'article 55 du Règlement 17-079 sur les calèches.

40.12 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1195995004

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale ouest de 5,25 m au lieu de 5,1 m et 5,25 m au lieu de 23,63 m, une marge avant principale de 5,35 m au lieu de 6 m, un taux d'implantation au sol de 30,24 % au lieu de 40 % et des écrans d'intimité en verre trempé, pour le 3551, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

District(s) : Marie-Clara

40.13 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040012

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une entrée charretière de 4,5 m au lieu de 6 m, une entrée charretière au lieu de deux et un appareil mécanique situé à 0 m du bord d'un mur extérieur au lieu de 3,1 m pour le 3869, rue Monselet, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

District(s) : Marie-Clara

40.14 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040013

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre deux escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique et trois clôtures et deux murets décoratifs d'une hauteur de 4,26 m au lieu de 2,15 m pour le 10521, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

District(s) : Marie-Claras

40.15 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040014

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix et une allée de circulation d'une largeur de 6,02 m au lieu de 7,1 m pour le 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

District(s) : Marie-Claras

40.16 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040015

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux murets à proximité d'un ancien quai de chargement au 10521, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Claras

40.17 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040016

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la réfection partielle de la façade au 4879, boulevard Gouin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Claras

40.18 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197040017

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

40.19 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1195995001

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la modification du projet de construction d'un immeuble résidentiel sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1193827002

Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement (Emploi: 402860), pour une durée de deux ans, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et affecter une somme totalisant 264 300 \$, de la réserve Pie-IX pour le financement de ce poste.

50.02 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1197768002

Nommer Mme Marie-Claude Fournier, à titre de chef de division, à la Division du Développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent pour cet emploi.

50.03 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194394007

Nommer Mme Stela Bogdan, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.04 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194394008

Nommer Mme Adda Soumou à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.05 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194394009

Nommer Mme Kahina Chenna, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.06 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194394012

Nommer Mme Wahida Haouaoussa, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.07 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194394011

Nommer Mme Jocelyne Savaria, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.08 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194394010

Nommer M. David Marchand, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.09 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1195190010

Nommer Mme Anouk Sévigny, à titre d'assistante - intervention loisirs, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de dix (10) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.10 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1193602012

Nommer M. Yves Ekila, à titre d'agent de recherche - Développement durable, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 29 semaines, à compter du 14 décembre 2019.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1197987008

Prolonger le mandat de Mme Chantal Rossi, à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1197987009

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 novembre 2019 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

ÉTAIT ABSENT :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL ROSSI,
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Miguel Alston, inspecteur, représentant du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt (20)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Rossi présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance ouverte.

CA19 10 449

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2019,
à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse suppléante et des élus.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont et mairesse suppléante

Point d'information :

- Jour du Souvenir et hommage aux soldats canadiens et vétérans;
 - Sincères condoléances à la famille du jeune Abderrahmane Hadj-Ahmed, décédé récemment lors d'une fusillade à l'arrondissement.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Saluer la nouvelle directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord, Mme Mylène Chassé
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Claras

Point d'information :

- Félicitations à Khellaf Lehad, jeune athlète en karaté qui s'est mérité le titre d'athlète par excellence des Jeux du Québec – Région Bourassa
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Inauguration des nouveaux locaux de l'Institut Pacifique
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont et mairesse suppléante

Point d'information :

- Bilan du plan propreté dans le Nord-Est
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Sincères condoléances à la famille du jeune Abderrahmane Hadj-Ahmed, décédé récemment;
 - Remerciements à l'arrondissement, au SPVM et aux organismes du milieu;
 - Déclaration contre les propos haineux et le racisme envers les citoyens. Appel à tous de dénoncer aux autorités compétentes les situations de discrimination et d'intimidation.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont et mairesse suppléante

Point d'information :

- Hommage au CEGEP Marie-Victorin, 50 ans de réussite. Invitation au directeur général, M. Sylvain Mandeville à signer le Livre d'or de l'arrondissement.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Claras

Point d'information :

- Hommage à Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont, pour ses 10 ans à titre d'élue au sein du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 05.

M. Paul Hébert

Circulation sur le boul. Gouin entre la rue Gariépy et Marie-Clarac – Est-ce qu'il y aura des mesures d'apaisement à venir.

Souhaite prendre connaissance du rapport de la firme WSP sur l'étude des problématiques de circulation dans le secteur Marie-Clarac.

M. Robert Guilbault

Travaux sur le pont Pie-IX – Veut connaître la raison d'arrêt des travaux et ce qui va arriver.

Proposition d'une rencontre avec les citoyens du secteur concerné et divers intervenants dans le dossier du SRB Pie-IX.

Dépôt d'un document.

M. Louis Langevin

Nombre de versements pour le paiement des taxes municipales.

Mme Assunta Meo

Insalubrité au 3960 rue Emery – souhaite connaître les développements dans le dossier.

M. Noël Audet

Remerciements à l'arrondissement pour la contribution financière à l'organisme Les Chevaliers de Colomb.

Fin de la période de questions du public à 19 h 55.

CA19 10 450

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h 30.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019, à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 10 451

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161026

CA19 10 452

Appuyer la semaine du 25 novembre au 6 décembre 2019 « 12 jours d'action contre les violences envers les femmes ».

ATTENDU QUE la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1993;

ATTENDU QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une *Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles* le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord affichait en 2012 le taux de violence conjugale le plus élevé du territoire montréalais (6,1 par 1 000 habitants contre 2,9 par 1 000 habitants);

ATTENDU QUE contribuer à la réduction de la violence conjugale et intrafamiliale est l'un des objectifs inscrits au Plan stratégique 2016-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ATTENDU QUE la lutte à la violence conjugale et intrafamiliale est l'un des quatre enjeux stratégiques prioritaires inscrits au projet de plan d'action triennal de la Table Paix et Sécurité urbaines de l'arrondissement de Montréal-Nord;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures pour lutter contre la violence conjugale et intrafamiliale est un des objectifs poursuivis par le *Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027* dans l'axe 3 « Enrichir le Vivre ensemble »;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord participe à la campagne de sensibilisation « Municipalité alliée contre la violence conjugale » depuis 2017;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord s'allie à ses partenaires pour s'engager à poser des gestes concrets dans la lutte contre les violences faites aux femmes;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit appuyée la semaine du 25 novembre au 6 décembre 2019 « 12 jours d'action contre les violences envers les femmes ».

Adopté à l'unanimité.

15.01 1197987005

CA19 10 453

Adjuger à Les entreprises Constructo, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 420 177,29 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 75 631,91 \$ pour les contingences, une dépense de 44 960,97\$ pour les incidences, pour une dépense totale de 540 770,17 \$ taxes incluses.

Appel d'offres 1058 / 14 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les entreprises Constructo, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 420 177,29 \$, taxes incluses, le contrat 1058 pour des travaux de réaménagement du bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 75 631,91 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 44 960,97 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 540 770,17 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197387001

CA19 10 454

**Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 19-17357 pour le nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus.
Appel d'offres 19-17357 / 3 soumissions**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient rejetées les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 19-17357 pour le nettoyage des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1198224011

CA19 10 455

Accorder une contribution financière de 132 656 \$ aux organismes suivants dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes : 30 036 \$ à la Concertation Petite-Enfance-Famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits, 21 360 \$ à Mener Autrement pour le projet Soccer-basket familial, 20 220 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet Aide aux devoirs, 16 950 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour Jeunesse-Emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet Noël magique, 15 000 \$ au Centre des femmes interculturel Claire pour le projet Nos jeunes, une priorité de société, 8 800 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord pour le projet Initiative à l'entrepreneuriat pour la jeunesse nord-montréalaise, 5 912 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet École culinaire Les petits chefs, 4 932 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet Programme boîte à lunch, 3 560 \$ à la Fondation de la Visite pour le projet Un village pour mon enfant, 3 036 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus de Montréal-Nord pour le projet Jeux-lis, jeux-bouge ! 1 850 \$ au Cégep Marie-Victorin pour le projet École des grands et 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents.

(M. Jean Marc Poirier et Mme Renée-Chantal Belinga déclarent intérêt dans la présente résolution et s'abstiennent de voter). M. Abdelhaq Sari propose de reporter la contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents à une séance ultérieure. Cette proposition est appuyée par Mme Renée-Chantal Belinga.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 131 656 \$ aux organismes ci-après désignés dans le cadre du budget résiduel 2019 de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;

QUE soit accordée une contribution financière de 30 036 \$ à un Itinéraire pour tous, fiduciaire pour Concertation petite-enfance-famille de Montréal-Nord pour le projet Complètement famille: un projet intégré dédié aux familles de nos tout-petits;

QUE soit accordée une contribution financière de 21 360 \$ à Mener Autrement pour le projet Soccer-basket familial;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 220 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet Aide aux devoirs ;

QUE soit accordée une contribution financière de 16 950 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet Noël magique;

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ au Centre des femmes interculturel Claire pour le projet Nos jeunes, une priorité de société;

QUE soit accordée une contribution financière de 8 800 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord pour le projet Initiative à l'entrepreneuriat pour la jeunesse nord-montréalaise;

QUE soit accordée une contribution financière de 5 912 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet École culinaire Les petits chefs;

QUE soit accordée une contribution financière de 4 932 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet Programme boîte à lunch;

QUE soit accordée une contribution financière de 3 560 \$ à la Fondation de la Visite pour le projet Un village pour mon enfant;

QUE soit accordée une contribution financière de 3 036 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus de Montréal-Nord pour le projet Jeux-lis, jeux-bouge !;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 850 \$ au Cégep Marie-Victorin pour le projet École des grands;

QUE soient approuvés les onze (11) projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ET QUE soit reporté l'octroi de la contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin de Montréal-Nord pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184988002

CA19 10 456

Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Soutien à l'intégration sociale des personnes vivant une situation d'exclusion sociale ou de pauvreté » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 60 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Soutien à l'intégration sociale des personnes vivant une situation d'exclusion sociale ou de pauvreté » dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-est;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1198315002

CA19 10 457

Entériner une contribution financière de 1 000 \$ auprès du Centre Communautaire Annour (C.C.A.) pour l'activité d'Iftar du bon voisinage qui a eu lieu le 16 mai 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 1 000 \$ auprès du Centre Communautaire Annour (C.C.A.) pour l'activité d'Iftar du bon voisinage qui a eu lieu le 16 mai 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1193573033

CA19 10 458

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Bureau de liaison avec les citoyens dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est (Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est) » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Bureau de liaison avec les citoyens dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-est dans le cadre de la démarche de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-est »;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1198315008

CA19 10 459

Entériner une contribution financière de 3 000 \$ à Un Itinéraire pour tous pour l'activité « Halloween 2019 » qui a eu lieu le 31 octobre 2019 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 3 000 \$ à Un Itinéraire pour tous pour l'activité « Halloween 2019 » qui a eu lieu le 31 octobre à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197549015

CA19 10 460

Entériner une contribution financière de 1 220 \$ à Halte-Femmes de Montréal-Nord pour réaliser une formation intitulée « Réussir une entrevue radio-télévision » qui a eu lieu le 16 octobre 2019 à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 1 220 \$ à Halte-Femmes de Montréal-Nord pour l'activité « Réussir une entrevue radio-télévision » qui a eu lieu le 16 octobre à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1197549014

CA19 10 461

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez Rouge de Montréal qui auront lieu du 1er au 31 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1193573034

CA19 10 462

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui a eu lieu le 24 octobre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal Inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1193573035

CA19 10 463

Accorder une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura lieu le 7 décembre 2019 au Centre de loisirs et de 1 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 15 décembre 2019 au Centre des loisirs, pour des contributions financières totalisant 1 500 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Entre-Parents de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Fête de Noël pour les familles » qui aura lieu le 15 décembre au Centre des loisirs;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Noël des enfants » qui aura eu lieu le 7 décembre au Centre de loisirs;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197549013

CA19 10 464

Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1193573037

CA19 10 465

Accorder une contribution financière de 350 \$ à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour l'événement « Repas Festif » qui aura lieu le 29 novembre 2019 au Centre de loisirs de Montréal-Nord, dans le cadre du 35e anniversaire de l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour l'événement « Repas Festif » qui aura lieu le 29 novembre 2019 au Centre de loisirs de Montréal-Nord, dans le cadre du 35e anniversaire de l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197549016

CA19 10 466

Adopter le projet de convention modifiée entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et L'Agence Featuring inc. dans le cadre du contrat octroyé pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de convention modifiée entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et L'Agence Featuring inc. dans le cadre du contrat octroyé pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197739001

CA19 10 467

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848032

CA19 10 468

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848031

CA19 10 469

Autoriser une dépense de 400 \$ auprès du Hockey Mineur de Montréal-Nord, pour l'achat d'une publicité pour la 56e édition du Tournoi national Atome junior de Montréal-Nord, qui se déroulera du 20 janvier au 2 février 2020, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 400 \$, taxes incluses, auprès du Hockey Mineur de Montréal-Nord, pour l'achat d'une publicité pour la 56e édition du Tournoi national Atome junior de Montréal-Nord, qui se déroulera du 20 janvier au 2 février 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193573036

CA19 10 470

Autoriser une dépense de 589 246,88 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 589 246,88 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada, pour la fourniture et la livraison de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1198224010

20 h 05, suspension de la séance.

20 h 10, reprise de la séance.

CA19 10 471

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020).

40.01 1192577010

CA19 10 472

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020).

40.02 1192577009

CA19 10 473

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

40.03 1197987006

CA19 10 474

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.04 1192577011

CA19 10 475

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.05 1192577013

CA19 10 476

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.06 1192577012

CA19 10 477

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15 et adopter le Règlement RGCA11-10-0007-10, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1194602003

CA19 10 478

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15 et adopter le Règlement RGCA11-10-0007-10, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0007-10 modifiant le Règlement RCGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et de modifier la terminologie.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1194602003

CA19 10 479

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019 à 18 h 15 et adopter le second projet de résolution PP-039, afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019, à 18 h 15.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1195995007

CA19 10 480

Déposer aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 octobre 2019 à 18 h 15 et adopter le second projet de résolution PP-039, afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution visant à autoriser la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis soit le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement ainsi :

De déroger à l'article 168 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules afin d'autoriser 0 aire de chargement au lieu de 1 aire de chargement;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au revêtement extérieur afin d'autoriser quatre différents types (brique, pierre, aluminium et acrylique) de revêtement extérieur au lieu de trois types;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux matériaux de finis extérieurs exigés afin d'autoriser l'aluminium et l'acrylique pour un bâtiment mixte de 3 étages;

De déroger à l'article 77 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade principale et autoriser une façade principale parallèle à une voie publique moins importante;

De déroger à l'article 181 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade commerciale des bâtiments afin d'autoriser une façade commerciale sur une rue transversale à une rue commerciale;

Déroger au paragraphe 2 de l'article 170.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au nombre d'enseignes afin d'autoriser une enseigne sur une façade donnant sur une rue non commerciale.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- La plantation de trois arbres, mesurant 10 cm de diamètre à la plantation, devant la façade donnant sur le boulevard Rolland;
- La suppression des enseignes et affiches non autorisées;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié;
- Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente autorisation à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente autorisation, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer;

ET conformément aux documents déposés :

- Plans préparés par Marie-Michèle Dupras de Dupras Architecte et datés du 25 juillet 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, soit le 6263, boulevard Maurice-Duplessis.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1195995007

CA19 10 481

Adopter le premier projet de résolution PP-036-1, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble un premier projet de résolution PP-036-1 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 3685, rue Fleury, lot 1 173 738 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 133 du R.R. 1562 et d'autoriser pour le projet :

- une marge arrière de 2,06 m au lieu de 6 m;
- une marge arrière minimale de 2,06 m au lieu de 6,10 (profondeur moyenne du lot).

De déroger à l'article 93 du R.R. 1562 et d'autoriser pour le projet :

- un mur d'intimité, parallèle au mur avant d'une hauteur de 3,3 en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;
- un toit, au-dessus des balcons, en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;
- un rangement emmuré, sous les balcons, en marge avant principale alors que l'usage est prohibé.

De déroger à l'article 85 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

-une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au niveau du trottoir de 2,4 au lieu de 1,8;

De déroger à l'article 116 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

-des logements sans chute à déchets;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

-un revêtement léger (planches à clin) dans une proportion maximale de 6,60% par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois (3) étages et moins;

De déroger à l'article 125 alinéa 2 et d'autoriser pour le projet :

-une hauteur d'étage de 3,3 m au lieu de 3 m.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un parement soit ajouté sur les solages visibles, sous les balcons en marge avant;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux plans déposés :

-Plans d'architecture préparés par Stéphane Charbonneau pour la firme Louise Morin architecte, datés du 2 octobre 2019;

-Modélisation couleur préparée par Stéphane Charbonneau pour SCAD design, datée du 6 février 2019;

-Plan d'implantation préparé par Jean Girard, arpenteur géomètre, pour la firme PLG arpenteur géomètre, daté du 8 février 2019, minute 18709;

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 738 du cadastre du Québec, soit le 3685, rue Fleury;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1197177001

CA19 10 482

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la démolition du bâtiment unifamilial existant et la construction d'un bâtiment résidentiel isolé (six logements), situé au 10221, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés, conformément au Règlement RGCA09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment unifamilial existant ainsi que la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de six logements, conforme aux plans d'architecture préparés par Groupe Lauvac Architecture, datés du 26 septembre 2019 et au plan d'implantation préparé par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre pour la firme Civitas arpenteur-géomètre inc., daté du 3 octobre 2019 sous sa minute 2784;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à :

La délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

Au dépôt d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de raccordement;
- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de fondation;
- vingt-cinq pour cent (25 %) suite aux travaux de structure;
- vingt-cinq pour cent (25 %) à la livraison du projet.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 480 du cadastre du Québec soit le 10221, avenue du Parc-Georges.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1194602004

CA19 10 483

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la réfection partielle de la façade principale, le remplacement des enseignes et des garde-corps, l'ajout d'un perron latéral et la modification d'une aire de stationnement au 3285, boulevard Gouin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la réfection partielle de la façade principale, le remplacement des enseignes et des garde-corps, l'ajout d'un perron latéral et la modification d'une aire de stationnement du bâtiment au 3285, boulevard Gouin Est;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3 % soit déposée lors de l'émission du permis pour la réalisation des travaux de réfection partielle de la façade, l'ajout du perron et l'aménagement paysager;

ET CE conformément au document déposé, soit la présentation conceptuelle préparée par la firme Jutras architecture, datée du 1^{er} octobre 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 026 du cadastre du Québec, soit le 3285, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1197040011

CA19 10 484

Permettre l'empiètement sur le domaine public d'un garage isolé pour le 11530, avenue Joseph-Boyer, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, l'empiètement de 0,3 m² sur le domaine public d'un garage isolé ainsi que l'empiètement aérien de 1,8 m² sur le domaine public de la corniche de ce même garage, et ce, sur le lot 1 096 864 du cadastre du Québec faisant parti du domaine public de la Ville de Montréal.

QUE ces empiètements soient autorisés au bénéfice de l'immeuble sis au 11530, avenue Joseph-Boyer, soit le lot 1 094 391 du cadastre du Québec;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1197161027

CA19 10 485

Titulariser M. Marco Bruni, à titre d'opérateur d'appareils motorisés « A », emploi 601420, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 16 novembre 2019.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Marco Bruni, matricule 100015007, à titre d'opérateur d'appareils motorisés « A », emploi 601420, groupe de traitement 14-012, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 16 novembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1198224012

CA19 10 486

Modifier la résolution CA19 10444 afin de titulariser M. Mickaël Boulanger à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs (emploi 600470, groupe 03), à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rétroactivement au 19 octobre 2019.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Mickaël Boulanger, à titre de chauffeur de véhicules motorisés « C », emploi 600190, groupe de traitement 07, à la Division des sports, loisirs et développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 19 octobre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1194111006

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance levée.

Mme Chantal Rossi
maireesse suppléante

Anne-Sophie Bergeron
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 décembre 2019.



Dossier # : 1197161029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 novembre 2019.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 novembre 2019.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:51

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197161029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 novembre 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 12 novembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

Tél : 514 328-4000 poste 4013

Télécop. : 514-328-5557

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-11-15

514-328-4000. poste
4040

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Réunion du mardi 12 novembre 2019 à 18 h 30

Membres présents :	Mmes	Audrey Dupuis, citoyenne Florence Brunet, citoyenne Caroline Robichaud, citoyenne
	MM.	Abdelhak Bouguessa, citoyen Jean Marc Poirier, président suppléant
Non-membres présents :	Mme	Karina Chaou, conseillère en aménagement
	Mme	Anick Laforest, conseillère en aménagement
	M.	David Ross, chef de division
Membres absents :	Mmes	Christine Black, présidente Carmel-Antoine Bessard, citoyenne

Début de la séance à 18 h 48

1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour de la rencontre est adopté avec la modification suivante:
 - Ajout d'une demande de dérogation mineure à l'ordre du jour pour le 3869, rue Monselet.
 - Ajout d'une demande de dérogation mineure à l'ordre du jour pour le 10521, boulevard Pie-IX.

2. Mot de bienvenue

3. Varia

- Aucun élément n'a été discuté à ce point.

4. Présentation des dossiers

CCU-20191112 — 01 Dérogation mineure (DM) – 3869, rue Monselet

Objet : Permettre une entrée charretière de 4,5 m au lieu de 6 m, une entrée charretière au lieu de deux et un appareil mécanique situé à 0 m du bord d'un mur extérieur au lieu de 3,1 m.

Mise en contexte :

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre une entrée charretière de quatre mètres cinq (4,5 m) au lieu de six mètres (6 m), une entrée charretière simple et non double ainsi qu'un appareil mécanique situé à zéro mètre (0 m) du bord d'un mur extérieur au lieu de trois mètres un (3,1 m) au 3869, rue Monselet.

Le projet consiste à permettre la démolition du garage attenant au bâtiment, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour arrière et la transformation du bâtiment résidentiel en restaurant. Une demande a été déposée en vertu du Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles pour la démolition du garage attenant au bâtiment pour permettre l'accès à l'aire de stationnement.

L'entrée charretière simple, d'une largeur de quatre mètres cinq (4,5 m), est existante et ne sera pas modifiée. Toutefois, le Règlement de zonage refondu n° 1562 exige la mise aux normes des aires de stationnement lors du changement d'usage d'un bâtiment. L'entrée charretière ne peut pas être élargie et aucune entrée charretière ne peut être ajoutée puisque la marge latérale est insuffisante.

La transformation du bâtiment requiert l'ajout d'unités de ventilation pour la cuisine qui sera située à l'arrière du bâtiment. Le conduit de cheminée existant, situé à zéro mètre (0 m) du mur arrière, sera utilisé afin de permettre l'ajout de la sortie de ventilation.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu n°1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage refondu n°1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Recommandation :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 3869, rue Monselet en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre une entrée charretière de quatre mètres cinq (4,5 m) au lieu de six mètres (6 m), une entrée charretière simple au lieu de deux ainsi qu'un appareil mécanique situé à zéro mètre (0 m) du bord d'un mur extérieur au lieu de trois mètres un (3,1 m);

CONSIDÉRANT qu'outre cet élément le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 3869, rue Monselet en vertu du Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles pour la démolition du garage attenant;

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour permettre :

- une entrée charretière de quatre mètres cinq (4,5 m) au lieu de six mètres (6 m) comme prescrit à l'article 92.29 du Règlement de zonage refondu n° 1562;

- une entrée charretière simple au lieu de deux comme prescrit à l'article 92.29 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- un appareil mécanique situé à zéro mètre (0 m) du bord d'un mur extérieur au lieu de trois mètres un (3,1 m) comme prescrit à l'article 161.1 du Règlement de zonage refondu n° 1562;

Conditionnellement à ce :

- QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 474 du cadastre du Québec soit le 3868, rue Monselet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans de transformation (phase 1) préparés par Jeffrey Templier de la firme Conception architecturale Templier, datés du 11 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 11 novembre 2019.

CCU-20191112 — 02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 3551, boulevard Gouin Est

Objet : Permettre la modification du projet de construction d'un immeuble résidentiel sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec.

Mise en contexte :

Le projet de construction d'un immeuble résidentiel, comprenant 20 étages et 234 unités d'habitation, déjà approuvé, a été modifié en réponse à un exercice d'analyse financière du promoteur.

Le projet modifié est assujéti aux chapitres 3, 4 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en lien au Parcours Riverain (insertion), Parcours riverain (la protection des vues) et Secteur de valeur patrimoniale, bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural et grandes propriétés à caractère institutionnel.

Les modifications proposées consistent en une réduction de la volumétrie le long de la marge latérale ouest et aux étages supérieurs le long de la marge latérale est. Ces modifications permettent ainsi de dégager plus d'espace au sol, ce qui augmente les percées visuelles vers la rivière des Prairies. Les panneaux de béton proposés dans le premier projet ont également été modifiés par de la maçonnerie de briques.

Malgré les modifications proposées, le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA puisque :

- Le projet s'intègre à son milieu d'insertion et le paysage environnant tout en préservant les perspectives visuelles existantes et les caractéristiques physiques du milieu;
- Le projet présente une qualité architecturale et esthétique intéressante et respecte les caractéristiques propres à son milieu d'insertion;
- Le projet favorise la présence de plantation et de verdure à celles des surfaces minéralisées et réduit l'impact visuel des aires de stationnement par l'addition d'écran végétal;
- Le projet prend en considération le caractère des constructions voisines : gabarit et hauteur, mode et taux d'implantation, type et couleur des parements, type et formes des toits, ouvertures et niveau du rez-de-chaussée;
- Le projet présenté a brillamment introduit de la transparence des murs faisant face au boulevard Gouin, principalement au rez-de-chaussée, afin de rendre le bâtiment plus perméable;

- Le projet présente une entrée principale distinctive du reste de la façade par sa composition architecturale et sa transparence.

Recommandation :

Le comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet et recommande au conseil d'arrondissement d'approuver la demande et de reconduire les conditions suivantes :

- Acceptation des dérogations mineures qui seront présentées à une séance de CCU ultérieure;
- Durée limitée de vingt-quatre (24) mois du plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Qu'une garantie financière de trois pour cent (3 %) soit déposée lors de la délivrance du permis.

Les membres suggèrent également au promoteur d'introduire des unités abordables ou sociales dans son projet.

Suite à la proposition du comité consultatif d'exiger une garantie financière pour l'exécution du projet, la DAUSE a réalisé une étude sur le montant qui serait exigé. L'estimé à cinquante millions de dollars (50 000 000 \$) la garantie financière représenterait un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$).

Pour permettre au promoteur d'avancer dans son projet, la DAUSE recommande une garantie financière de 2% de la valeur des travaux avec un plafonnement à hauteur maximale de un million de dollars (1 000 000 \$) La garantie sera libérée selon l'avancement des travaux comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

CCU-20191112 — 03 Dérogation mineure (DM) – 3551, boulevard Gouin Est

Objet : Permettre une marge latérale ouest de 5,25 m au lieu de 5,1 m et 5,25 m au lieu de 23,63 m, une marge avant principale de 5,35 m au lieu de 6 m, un taux d'implantation au sol de 30,24 % au lieu de 40 % et des écrans d'intimité en verre trempé.

Mise en contexte :

Pour faire suite à la modification du projet de construction d'une tour d'habitation pour le 3551, boulevard Gouin Est, une nouvelle demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre de déroger à certaines dispositions du Règlement de zonage refondu numéro 1562.

La modification consiste à construire une tour d'habitation de deux cent cinquante (250) unités d'habitation distribuées sur vingt (20) étages, hors sol.

Le projet fait également l'objet d'une demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu n°1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) L'application des dispositions du Règlement de zonage refondu n°1562, visées par la demande de dérogation mineure, a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;

-
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
 - d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
 - e) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Recommandation :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 3551, boulevard Gouin Est en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures ayant pour but de permettre une marge latérale de cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de cinq mètres dix (5,1 m) et de cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de vingt-trois mètres soixante-trois (23,63 m); une marge avant principale de cinq mètres trente-cinq (5,35 m) au lieu de six mètres (6 m), un taux d'implantation au sol de trente virgule vingt-quatre pour cent (30,24 %) au lieu de quarante pour cent (40 %) et des écrans d'intimité en verre trempé;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour 3551, boulevard Gouin Est en vertu du règlement sur les PIIA pour un projet de construction d'une tour d'habitation de vingt (20) étages et deux cent cinquante (250) unités d'habitation.

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure :

- permettre une marge latérale de cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de cinq mètres dix (5,1 m), cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de vingt-trois mètres soixante-trois (23,63 m), une marge avant principale de cinq mètres trente-cinq (5,35 m) au lieu de six mètres (6 m), un taux d'implantation au sol de trente virgule vingt-quatre pour cent (30,24 %) au lieu de quarante pour cent (40 %) et des écrans d'intimité en verre trempé.
- ET conformément aux documents déposés :
- Plan d'implantation préparé par Labre & associés, arpenteurs-géomètres inc., pour la firme Jean-Pierre Bart Architecte, daté du 1er novembre 2019 et déposé à la DAUSE le 5 novembre 2019;
- Plans d'architecture préparés par a firme Jean-Pierre Bart Architecte, datés du 1er novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 5 novembre 2019.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, soit le 3551, boulevard Gouin Est – Zone R -28-49.

CCU-20191112 — 04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 10521, boulevard Pie-IX

Objet : Permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de 2 murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle deux murets à proximité d'un ancien quai de chargement.

Mise en contexte :

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux (2) murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux (2) murets à proximité d'un ancien quai de chargement situé au 10521-10711, boulevard Pie-IX.

Le projet vise à rendre conforme, aux dispositions du Code du bâtiment, les moyens d'évacuation de l'aire de plancher située au deuxième étage du centre commercial. Les aménagements proposés ont été acceptés le 7 juin 2019 par la Régie du bâtiment du Québec dans le cadre d'une demande de mesure équivalente ou différente.

Une issue existante transitant par le mail commercial situé au rez-de-chaussée sera régularisée par l'ajout d'une porte extérieure vitrée en façade du bâtiment. Cet ajout permettra de raccourcir le parcours d'issue à une distance inférieure à quinze mètres (15 m), conformément aux exigences du Code du bâtiment.

Une nouvelle issue sera également ajoutée à l'arrière du bâtiment. Celle-ci sera constituée d'une passerelle au toit conduisant à un escalier extérieur. La structure du toit sera ignifugée sous la passerelle et celle-ci sera munie d'un garde-corps, d'un système d'éclairage et d'un système d'alarme. Un muret décoratif d'une hauteur de quatre mètres vingt-sept (4,27 m) sera ajouté à la base de l'escalier extérieur

Afin de diminuer son impact visuel et de sécuriser l'accès, chaque extrémité du mur sera fermée par une porte en acier surmontée d'une clôture.

Par ailleurs, deux (2) murets seront démolis à proximité d'un quai de chargement condamné, à l'arrière du commerce Dollarama. La démolition de ces murets, qui facilitaient l'accès au toit du bâtiment, permettra également de retirer une clôture surmontée de fils barbelés qui avait été installée par le gestionnaire de l'immeuble pour sécuriser les lieux.

L'intervention demeure sobre et vise à s'intégrer discrètement au milieu en reprenant des matériaux de revêtement déjà présents.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Recommandation :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 10521, boulevard Pie-IX en vertu du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux (2) murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux (2) murets à proximité d'un ancien quai de chargement;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre :
 - Deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée, visibles de la voie publique et dérogeant à l'article 85 du Règlement de zonage refondu n° 1562.
 - Trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs de quatre mètres vingt-sept (4,27 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m) tels que prescrit à l'article 169.2 du Règlement de zonage refondu n° 1562.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par M. Gilles Sauvé de la firme Sauvé Poirier Architectes inc., datés du 4 octobre 2019 et déposés à la DAUSE le 4 octobre 2019.

CCU-20191112 — 05 Dérogation mineure (DM) – 10521, boulevard Pie-IX

Objet : Permettre deux escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique ainsi que trois clôtures et deux murets décoratifs d'une hauteur de 4,26 m au lieu de 2,15 m.

Mise en contexte :

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique ainsi que trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs d'une hauteur de quatre mètres vingt-six (4,26 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m) au 10521, boulevard Pie-IX.

Le projet vise à rendre conforme, aux dispositions du Code du bâtiment, les moyens d'évacuation de l'aire de plancher située au deuxième étage du centre commercial. Les aménagements proposés ont été acceptés le 7 juin 2019 par la Régie du bâtiment du Québec dans le cadre d'une demande de mesure équivalente ou différente.

Ce dossier est lié à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visée par le dossier 1197040015.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) L'application des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Recommandation :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 10521, boulevard Pie-IX en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique ainsi que trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs d'une hauteur de quatre mètres vingt-six (4,26 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m);

CONSIDÉRANT qu'outre cet élément le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 10521, boulevard Pie-IX en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet visant notamment la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'effet de permettre :

- Deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique dérogeant à l'article 85 du Règlement de zonage refondu n° 1562.
- Trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs de quatre mètres vingt-sept (4,27 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m) tels que prescrit à l'article 169.2 du Règlement de zonage refondu n° 1562.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par M. Gilles Sauvé de la firme Sauvé Poirier Architectes inc., datés du 4 octobre 2019 et déposés à la DAUSE le 4 octobre 2019.

CCU-20191112 — 06 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 4879, boulevard Gouin Est

Objet : Permettre la réfection partielle de la façade

Mise en contexte :

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la réfection partielle de la façade au 4879, boulevard Gouin Est.

Le projet consiste à agrandir le local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment, à même le logement existant. Pour ce faire, des modifications seront également apportées à l'apparence extérieure du bâtiment.

Le local commercial est occupé par un commerce de vente au détail de vélos, lequel occupe également le rez-de-chaussée du bâtiment voisin (4897, boulevard Gouin Est).

Le revêtement de clin vertical sera remplacé par un vitrage commercial plus large muni d'un cadrage en aluminium noir. Des allèges de béton seront ajoutées sous les fenêtres. Les portes situées de part et d'autre de l'accès central seront remplacées par des portes vitrées surmontées d'une imposte. Un panneau d'aluminium noir ainsi qu'un revêtement de brique rouge similaire à l'existant viendront compléter le revêtement extérieur du rez-de-chaussée.

L'intervention vise à uniformiser le traitement architectural du rez-de-chaussée du bâtiment en créant davantage de transparence.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères des chapitres 3, 4 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Recommandation :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 4879, boulevard Gouin Est en vertu des chapitres 3, 4 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la réfection partielle de la façade;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Mme Rachel Ciccariello, technologue en architecture pour la firme aRCh technologue, datés du 4 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 4 novembre 2019.

CCU-20191112 — 07 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 4800, boulevard Léger

Objet : Autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six étages, comprenant 20 logements.

Mise en contexte :

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements au 4800, boulevard Léger.

Le projet consiste à démolir le bâtiment résidentiel existant, ayant façade sur l'avenue de Bellevois, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements.

Le projet comporte quinze (15) logements d'une chambre à coucher dont la superficie varie de quarante-et-un mètres carrés soixante-deux (41,62 m²) à soixante-quinze mètres carrés cinquante-trois (75,53 m²) et cinq logements de deux (2) chambres à coucher dont la superficie varie de soixante-dix-neuf mètres carrés trente-six (79,36 m²) à quatre-vingt-un mètres carrés vingt-deux (81,22 m²).

Le bâtiment est composé de revêtement métallique gris clair et de blocs de béton architecturaux de couleur « Griffinitown gris graphite » et « Melville noir Rockland ». Une insertion de revêtement métallique bleu royal marque l'entrée principale, au niveau du rez-de-chaussée, à l'intersection du boulevard Léger et de l'avenue Bellevois.

Le sous-sol comporte neuf (9) cases de stationnement. L'allée d'accès est située en cour arrière et est partiellement recouverte d'une pergola. Sept (7) places de stationnement pour vélos sont aussi prévues en marge latérale.

Trois (3) arbres existants sont situés dans l'aire d'implantation du bâtiment et devront être abattus. Trois (3) nouveaux arbres seront plantés en marge latérale.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 et du chapitre 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Discussion :

Les membres du CCU sont en accord avec la proposition. Ils souhaitent néanmoins que soient suggérées au demandeur les options suivantes, en remplacement de la couleur bleue royale du revêtement métallique prévu à l'entrée principale du bâtiment :

- Une couleur se rapprochant de celle de la brique rouge présente dans le voisinage;
- Une couleur imitant le bois, similaire à celle utilisée pour le 4888, boulevard Léger (organisme L'Entre-Toit);
- Une couleur similaire aux blocs de béton « Melville noir Rockland ».

Recommandation :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre :
 - une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), comme prescrit à la grille de zonage R27-360 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
 - neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10) comme prescrit à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
 - une allée de circulation de six mètres zéro et deux (6,02 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) comme prescrit à l'article 92.19 du Règlement de zonage refondu n° 1562.
-
-
-
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et eue cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de raccordement;
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 25 % suite aux travaux de structure;
 - 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 11 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 11 novembre 2019.

CCU-20191112 — 08 Dérogation mineure (DM) – 4800, boulevard Léger

Objet : Permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, permettre neuf cases de stationnement au lieu de dix ainsi qu'une allée de circulation d'une largeur de 6,02 m au lieu de 7,1 m.

Mise en contexte :

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), permettre neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10) ainsi qu'une allée de circulation d'une largeur de six mètres zéro deux (6,02 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) au 4800, boulevard Léger.

Le projet consiste à démolir le bâtiment résidentiel existant, ayant façade sur l'avenue de Bellevois, pour permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comprenant vingt (20) logements.

La marge avant proposée correspond à l'alignement actuel du bâtiment adjacent situé sur le boulevard Léger et permet un encadrement continu du boulevard.

Le stationnement occupant l'entièreté du lot, le nombre de cases de stationnement et la largeur de l'allée d'accès ne peuvent être bonifiés pour permettre l'atteinte des exigences du Règlement de zonage refondu 1562. Le demandeur a toutefois soumis à l'arrondissement un test de virage démontrant la faisabilité des manœuvres d'entrées et de sorties des cases de stationnement.

Ce dossier est lié à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visée par le dossier 1197040017.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 visé par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Recommandation :

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger en vertu Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de régulariser la marge avant principale, le nombre de cases de stationnement et la largeur d'une allée de circulation;

CONSIDÉRANT qu'outre ces éléments le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comprenant vingt (20) logements;

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'effet de permettre :

- une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), comme prescrit à la grille de zonage R27-360 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10) comme prescrit à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- une allée de circulation de six mètres zéro et deux (6,02 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) comme prescrit à l'article 92.19 du Règlement de zonage refondu n° 1562.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 6 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 6 novembre 2019.

La prochaine rencontre du CCU aura lieu le 10 décembre 2019.

Levée de la séance à 20 h 05.

Jean Marc Poirier
Président suppléant

David Ross
Secrétaire du comité



Dossier # : 1198544001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 737 997,81 \$, taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue Dijon, la fourniture de mobilier urbain standard et sur mesure, la fabrication de structure sur mesure et les travaux électriques pour l'éclairage du site et autoriser une dépense de 73 799,78 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 35 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 846 797,59 \$. Appel d'offres 1061 / 4 soumissions

Il est recommandé :

QUE soit adjugé à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 737 997,81 \$, taxes incluses, le contrat 1061 pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue Dijon, la fourniture de mobilier urbain standard et sur mesure, la fabrication de structure sur mesure et les travaux électriques pour l'éclairage du site;

QUE soit autorisée une dépense de 73 799,78 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 35 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 846 797,59 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 18:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198544001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 737 997,81 \$, taxes incluses, un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue Dijon, la fourniture de mobilier urbain standard et sur mesure, la fabrication de structure sur mesure et les travaux électriques pour l'éclairage du site et autoriser une dépense de 73 799,78 \$, taxes incluses, pour les contingences et de 35 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 846 797,59 \$. Appel d'offres 1061 / 4 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal par son plan d'action Montréal durable 2016-2020 veut poursuivre le développement de quartiers viables par l'implantation du programme Quartier intégré dans trois secteurs visés. Ce programme prévoit des interventions dans des quartiers identifiés comme vulnérables aux plans économique, social et environnemental. Le programme Quartier intégré 2018 prévoit des interventions dans trois quartiers identifiés comme vulnérables soit : Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie.

La rue de Dijon entre l'avenue P.-M. Favier et le boulevard Rolland a été retenue par l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre de ce projet ainsi que pour celui du projet urbain du Corridor vert des 5 écoles. Des aménagements du tronçon de la rue, dont le rétrécissement de la rue et l'élargissement de trottoirs en 2016, ont permis sa piétonnisation. Des structures temporaires ainsi que de l'animation de rue ont eu lieu en 2017 et 2018. Dans le but de poursuivre ce projet, le remplacement des structures temporaires en bois par la construction de structures permanentes a été retenu par l'arrondissement.

Lors du premier appel d'offres 1041 le 12 décembre 2018 à 11 heures, le montant de l'ensemble des soumissions a excédé de plus de 50% l'estimation du coût des travaux. Les soumissions déposées dans ce cadre d'appel d'offres ont donc été rejetées.

Par ce présent appel d'offres 1061, dont l'ouverture a eu lieu le 21 novembre 2019 à 11 heures, le montant du plus bas soumissionnaire est conforme et répond à tous les critères administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 194 : Octroyer à Signature Design Communication, pour un montant de 72 146,81 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels en design industriel et ingénierie,

pour la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour le projet d'aménagement et construction de structures permanentes de la rue de Dijon et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'entreprise. *GDD 1198177004*

CA19 10153 : Octroyer à La Pépinière - Espaces collectifs, au montant maximal de 79 654,68 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la continuation du projet « Piétonnisation de la rue Dijon », volet IV, dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. *GDD 1190217008*

CA19 10019 Rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1041 pour la fourniture et l'installation de structures permanentes pour la rue de Dijon. Appel d'offres 1041 / 6 soumissions. *GDD 1184383007*

CA18 10 080, séance ordinaire du lundi 12 mars 2018

Octroyer à La Pépinière - Espaces collectifs, au montant maximal de 295 945,65 \$ taxes incluses, un contrat de services professionnels de gré à gré pour la continuation du projet <<Piétonnisation de la rue de Dijon>>, volet III, dans le cadre du projet urbain <<Corridor vert des 5 écoles>> et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. *GDD 1180217005*

CA17 10 040 - 13 février 2017

Approuver le projet d'addenda modifiant le contrat de services professionnels intervenus entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et Pépinière & Collaborateurs, pour la continuation du projet « Piétonnisation de la rue Dijon », volet II, dans le cadre du projet urbain <<Corridor vert des 5 écoles>> et approuver une dépense additionnelle de 24 88,50 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 166 000 \$ à 190 858,50\$ taxes incluses. *GDD 1160217015*

CA16 10 258 - 27 juin 2016 - Octroyer à Pépinière & Collaborateurs, au montant maximal de 140 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'un aménagement temporaire du projet « Piétonnisation de la rue Dijon » dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. *GDD 1160217010*

CA16 10 183 - 10 mai 2016 - Octroyer à Pépinière & CO pour un montant maximum de 25 000 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation du projet « Piétonnisation de la rue Dijon » dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver l'offre de service à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. *GDD 1160217003*

Autoriser, dans le cadre du programme Quartier intégré (Qi) 2016, des virements de crédit de 450 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour les plans d'action des arrondissements ciblés: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (150 000 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$). (*GDD 1165360002*)

Autoriser, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2015, des virements de crédit de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour les plans d'action des arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (145 346 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$). (*GDD 1155360001*)

CM 16 0259 - 25 janvier 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (Qi).

CE 15 1290 - 30 juin 2015 - Autoriser un virement budgétaire de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable aux arrondissements ciblés: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (145 346 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$) pour les plans d'action déposés dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2015.

CE 15 0937 - 13 mai 2015 - Adoption du projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 900 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi).

CE/CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adoption du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue Dijon, la fourniture de mobilier urbain standard et sur mesure, la fabrication de structure sur mesure et les travaux électriques pour l'éclairage du site.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier de charges pour un appel d'offres public, publié sur le SEAO afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période d'appel d'offres public 1061 s'est déroulée du 31 octobre au 21 novembre 2019.

Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procurées les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture et la proposition de prix du plus bas soumissionnaire.

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier de charges, qui ont tous déposé une offre. Tous les entrepreneurs possèdent les accréditations exigées au devis technique et ont été jugés conformes. De plus, l'offre du plus bas soumissionnaire a été analysée et jugée conforme à l'estimation.

À la suite du lancement et des analyses de l'appel d'offres public 1061, il est recommandé de retenir les services de : Les Terrassements Multi-Paysages inc.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	737 997,81 \$		737 997,81 \$
Deric Construction Inc.	845 209,51 \$		845 209,51 \$
Aménagement Côté Jardin Inc.	971 418,20 \$		971 418,20 \$
Céleb Construction ltée	1 598 330,71 \$		1 598 330,71 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			- \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 038 239,06 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			40,68%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			860 332,90 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			116,58%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(196 731,98) \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-21,05%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			107 211,70 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			14,53%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 846 797,59\$ se répartie comme suit;

Description	Montant	Montant	Montant	financement (montan	
	avant taxes	taxes incluses	net	Emprunt arrondissement	Quartier intégré
Travaux d'aménagement de la rue Dijon	641 876,76 \$	737 997,81 \$	673 890,37 \$	373 891,00 \$	300 000,00 \$
Contingences	64 187,68 \$	73 799,78 \$	67 389,04 \$	67 390,00 \$	
Incidences	30 441,40 \$	35 000,00 \$	31 959,67 \$	31 960,00 \$	
Total	736 505,84 \$	846 797,59 \$	773 239,07 \$	473 241,00 \$	300 000,00 \$

Une partie de la dépense au montant 473 241, 00\$ net, sera financée par règlement d'emprunt l'arrondissement, le solde soit 300 000\$, sera financé par le programme du quartier intégré.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent sommaire pour l'adjudication d'un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue Dijon, la fourniture de mobilier urbain standard et sur mesure, la fabrication de structure sur mesure et les travaux électriques pour l'éclairage du site doit être approuvé par le conseil d'arrondissement de décembre 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées :
 Octroi du contrat : 9 décembre 2019
 Début des travaux : 22 juin 2020
 Fin du contrat : 27 août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
 Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sylvie KPELA)

Certification de fonds :
 Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 2 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

Tél : 514-328-4000 poste 4009

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-25

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

Tél : 514 328-4000 4008

Télécop. : 514 328-5556

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038

Approuvé le : 2019-11-25



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 1061

Numéro de référence : 1316526

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Aménagement permanent - Structures rue de Dijon

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	Commande : (1664390) 2019-11-14 11 h 53 Transmission : 2019-11-14 11 h 53	3210457 - 1061 Addenda 1 2019-11-14 11 h 53 - Téléchargement 3211735 - 1061 Addenda 2 2019-11-14 11 h 53 - Téléchargement 3211736 - 1061 Addenda 3 2019-11-14 11 h 53 - Téléchargement 3212656 - 1061 Addenda 4 (devis) 2019-11-15 11 h 18 - Courriel 3212657 - 1061 Addenda 4 (plan) 2019-11-15 11 h 52 - Messagerie 3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau) 2019-11-15 11 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Celeb Construction Ltée 100-3850, Place De Java Brossard, QC, J4Y 0C4	Monsieur Stéfann Belec Téléphone : 450 659-9608 Télécopieur : 450 659-4296	Commande : (1661964) 2019-11-07 11 h 13 Transmission : 2019-11-07 11 h 13	3210457 - 1061 Addenda 1 2019-11-12 11 h 10 - Courriel 3211735 - 1061 Addenda 2 2019-11-14 9 h 20 - Courriel 3211736 - 1061 Addenda 3 2019-11-14 9 h 20 - Courriel 3212656 - 1061 Addenda 4 (devis) 2019-11-15 11 h 19 - Courriel 3212657 - 1061 Addenda 4 (plan) 2019-11-15 11 h 55 - Messagerie 3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau) 2019-11-15 11 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Celeb Construction Ltée
100-3850, Place De Java
Brossard, QC, J4Y 0C4

[Monsieur Stéfann Belec](#)
Téléphone : 450 659-9608
Télécopieur : 450 659-4296

Commande : (1664355)
2019-11-14 11 h 13
Transmission :
2019-11-14 11 h 13

3210457 - 1061 Addenda 1
2019-11-14 11 h 13 - Aucun
3211735 - 1061 Addenda 2
2019-11-14 11 h 13 - Aucun
3211736 - 1061 Addenda 3
2019-11-14 11 h 13 - Aucun
3212656 - 1061 Addenda 4 (devis)
2019-11-15 11 h 19 - Courriel
3212657 - 1061 Addenda 4 (plan)
2019-11-15 11 h 53 - Messagerie
3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau)
2019-11-15 11 h 19 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Deric Inc
5145 rue Rideau
Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperidric.ca>

[Monsieur Alexandre Coulombe](#)
Téléphone : 418 781-2228
Télécopieur : 418 522-9758

Commande : (1659112)
2019-10-31 8 h 54
Transmission :
2019-10-31 8 h 54

3210457 - 1061 Addenda 1
2019-11-12 11 h 10 - Courriel
3211735 - 1061 Addenda 2
2019-11-14 9 h 20 - Courriel
3211736 - 1061 Addenda 3
2019-11-14 9 h 20 - Courriel
3212656 - 1061 Addenda 4 (devis)
2019-11-15 11 h 19 - Courriel
3212657 - 1061 Addenda 4 (plan)
2019-11-15 11 h 53 - Messagerie
3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau)
2019-11-15 11 h 19 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Deric Inc
5145 rue Rideau
Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperidric.ca>

[Monsieur Alexandre Coulombe](#)
Téléphone : 418 781-2228
Télécopieur : 418 522-9758

Commande : (1664831)
2019-11-15 10 h 29
Transmission :
2019-11-15 10 h 29

3210457 - 1061 Addenda 1
2019-11-15 10 h 29 - Aucun
3211735 - 1061 Addenda 2
2019-11-15 10 h 29 - Aucun
3211736 - 1061 Addenda 3
2019-11-15 10 h 29 - Téléchargement
Mode privilégié : Ne pas recevoir

Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
10,441 rue Balzac
Montréal-Nord
Montréal, QC, H1H 3L6

[Monsieur Andrea Bucaro](#)
Téléphone : 514 325-7729
Télécopieur : 514 325-7183

Commande : (1666252)
2019-11-19 16 h 14
Transmission :
2019-11-19 16 h 14

3210457 - 1061 Addenda 1
2019-11-19 16 h 14 - Téléchargement
3211735 - 1061 Addenda 2
2019-11-19 16 h 14 - Téléchargement
3211736 - 1061 Addenda 3
2019-11-19 16 h 14 - Téléchargement
3212656 - 1061 Addenda 4 (devis)
2019-11-19 16 h 14 - Téléchargement

			3212657 - 1061 Addenda 4 (plan) 2019-11-19 16 h 14 - Téléchargement
			3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau) 2019-11-19 16 h 14 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1661927) 2019-11-07 10 h 35 Transmission : 2019-11-07 10 h 55	3210457 - 1061 Addenda 1 2019-11-12 11 h 11 - Télécopie 3211735 - 1061 Addenda 2 2019-11-14 10 h 09 - Télécopie 3211736 - 1061 Addenda 3 2019-11-14 9 h 21 - Télécopie 3212656 - 1061 Addenda 4 (devis) 2019-11-15 11 h 19 - Télécopie 3212657 - 1061 Addenda 4 (plan) 2019-11-15 11 h 53 - Messagerie 3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau) 2019-11-15 11 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1659073) 2019-10-31 8 h 13 Transmission : 2019-10-31 8 h 22	3210457 - 1061 Addenda 1 2019-11-12 11 h 10 - Courriel 3211735 - 1061 Addenda 2 2019-11-14 9 h 20 - Courriel 3211736 - 1061 Addenda 3 2019-11-14 9 h 20 - Courriel 3212656 - 1061 Addenda 4 (devis) 2019-11-15 11 h 19 - Courriel 3212657 - 1061 Addenda 4 (plan) 2019-11-15 11 h 54 - Messagerie 3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau) 2019-11-15 11 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Saho construction 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9	Monsieur Dan Renault Téléphone : 418 614-3425 Télécopieur : 418 661-1177	Commande : (1663842) 2019-11-13 11 h 22 Transmission : 2019-11-13 11 h 32	3210457 - 1061 Addenda 1 2019-11-13 11 h 22 - Téléchargement 3211735 - 1061 Addenda 2 2019-11-14 9 h 21 - Télécopie 3211736 - 1061 Addenda 3 2019-11-14 10 h 04 - Télécopie 3212656 - 1061 Addenda 4 (devis) 2019-11-15 11 h 19 - Télécopie 3212657 - 1061 Addenda 4 (plan) 2019-11-15 11 h 54 - Messagerie

3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau)
2019-11-15 11 h 19 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Terrassement Multi-Paysages
1355 rue Lépine
Joliette, QC, J6E 4B7

[Monsieur Stéphane Valois](#)
Téléphone : 450 756-1074
Télécopieur : 450 756-8997

Commande : (1661990)
2019-11-07 11 h 44
Transmission :
2019-11-07 11 h 44

3210457 - 1061 Addenda 1
2019-11-12 11 h 10 - Courriel
3211735 - 1061 Addenda 2
2019-11-14 9 h 20 - Courriel
3211736 - 1061 Addenda 3
2019-11-14 9 h 20 - Courriel
3212656 - 1061 Addenda 4 (devis)
2019-11-15 11 h 19 - Courriel
3212657 - 1061 Addenda 4 (plan)
2019-11-15 11 h 53 - Messagerie
3212658 - 1061 Addenda 4 (bordereau)
2019-11-15 11 h 19 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS

NO APPEL D'OFFRES : 1061

Objet : Aménagement permanent - Structures rue de Dijon

Date de l'émission des documents : le 31 octobre 2019

Date et heure de fermeture de l'appel d'offre : le 21 novembre 2019 à 11 h 00

Date et heure d'ouverture des soumissions : le 21 novembre 2019 à 11 h 00

PERSONNES RESPONSABLES PRÉSENTES À L'OUVERTURE :

1. Marie Marthe Papineau	Fonction : Secrétaire d'arrondissement Greffe et archives - DPGSA
2. Sylvie Kpela	Fonction : Agente d'approvisionnement II Ressources financières et matérielles - DPGSA
3. Anne-Sophie Bergeron	Fonction : Agente de recherche – Expertise greffe Greffe et archives - DPGSA

Procès-verbal d'ouverture			
#	Personne présente à l'ouverture	Soumissionnaire	Prix
1.	<i>Philippe Pilonnet</i>	Céleb Construction ltée	1 538 330,71 \$
2.	<i>Antoine BERRI</i>	Deric Construction inc.	845 209,51 \$
3.	<i>Pierre Joliveau</i>	Les terrassements multi-paysages inc.	737 997,81 \$
4.	<i>Lucrécia MARTINOVA</i>	Aménagement Côté Jardin inc.	971 418,20 \$
5.	<i>Pierre Joliveau</i>		\$
6.			\$
7.			\$
8.			\$
9.			\$
10.			\$

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 novembre 2019.

SIGNÉ PAR : 1) (s)	Marie Marthe Papineau Secrétaire d'arrondissement Greffe et archives - DPGSA	<i>Marie Marthe Papineau</i>
2) (s)	Sylvie Kpela Agente d'approvisionnement II Ressources financières et matérielles - DPGSA	<i>Sylvie Kpela</i>
3) (s)	Anne-Sophie Bergeron Agente de recherche – Expertise greffe Greffe et archives - DPGSA	<i>Anne-Sophie Bergeron</i>

Section A - Sommaire - ADDENDA NO4

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
31	10	2019	21	11	2019	Mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Aménagement permanent - Structures rue de Dijon

Description et sommaire de soumission	Montant
Exécution des travaux d'aménagement de la rue Dijon, la fourniture de mobilier urbains standard et sur mesure, la fabrication de structure sur mesure et les travaux électrique pour l'éclairage du site.	
Montant total avant taxes :	641 876,76 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	32 093,84 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	64 027,21 \$
Montant total :	737 997,81 \$

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1140382590

Si non inscrit au REQ, cocher ici

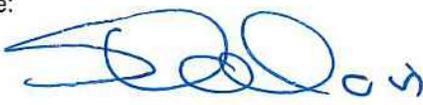
Je (Nous), soussigné(s) : Les Terrassements Multi-Paysages Inc.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

1355 rue Lépine, Joliette (Québec) J6E 4B7

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et les prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et les services décrits au bordereau ci-joint. Nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et les services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addendas émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) : STÉPHANE VALOIS, DIRECTEUR AUX SOUMISSIONS	Téléphone :	450-756-1074		
	Télécopieur :	450-756-8997		
	Courriel :	svalois@multi-paysages.com		
Signature: 	Jour	Mois	Année	
	21	novembre	2019	

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.



PROJET DIJON - ESTIMATION CLASSE - A

Item no.	Description	Quantité totale	Unité	Prix unitaire	Montant
1.	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES et Fascicule DTNI-8A				
1.1	Assurance, garanties et frais généraux de chantier (voir IAS clause 3.8.1.4)	-	Global	4,50%	\$ 37 125,00
1.2	Clôtures de chantier temporaires, pour toute la durée des travaux	-	Global	Forfait	\$ 9 500,00
1.3	II-8A-1101 Maintien de la mobilité et de la sécurité routière (voir Fascicule normalisé DTNI-8A)	-	Global	Forfait	\$ 5 000,00

STRUCTURE ET MOBILIER URBAIN

2.	MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES DE PARC incluant la fourniture, l'installation et la quincaillerie (Prescription spéciale 02-470-B)				
2.1	Mobilier urbain standard				
2.1.1	Equiparc				
2.1.1.1	EP 1791-RPU	2	un.	\$ 1 797,00	\$ 3 594,00
2.1.1.2	EP 1792-RPU-2B	2	un.	\$ 3 705,00	\$ 7 410,00
2.1.1.3	EP 1795-RPU	5	un.	\$ 2 191,00	\$ 10 955,00
2.1.1.4	EP 1793	12	un.	\$ 486,00	\$ 5 832,00
2.1.1.5	EP 2793	3	un.	\$ 762,00	\$ 2 286,00
2.1.1.6	EP 3790-RU-DOUBLE-AL	2	un.	\$ 2 939,00	\$ 5 878,00
2.1.1.7	EP 2790-RPU-PARASOL	4	un.	\$ 3 363,00	\$ 13 452,00
2.1.1.8	EP 2790-RPU	1	un.	\$ 3 300,00	\$ 3 300,00
2.1.1.9	EP 4792-RPU	2	un.	\$ 1 452,00	\$ 2 904,00
2.1.2	Atmosphère				
2.1.2.1	HopOp 1	3	un.	\$ 1 213,12	\$ 3 639,36
2.1.2.2	HopOp 2	6	un.	\$ 1 213,12	\$ 7 278,72
2.1.2.3	Banc Loop	1	un.	\$ 3 669,61	\$ 3 669,61
2.1.3	Trekfit				
2.1.3.1	TF-BPU-dbl	1	un.	\$ 3 250,00	\$ 3 250,00
2.1.3.2	TF-BT-dbl	1	un.	\$ 3 850,00	\$ 3 850,00
2.1.3.3	TF-BP	1	un.	\$ 3 950,00	\$ 3 950,00
2.1.3.4	TF-PI-DBL	1	un.	\$ 1 495,00	\$ 1 495,00
2.1.4	Équipement - toile de projection Da-Lite				
2.1.4.1	F/F TRUSS COMP DA-MAT 10x17	1	un.	\$ 7 500,00	\$ 7 500,00
2.1.5	Bollard Kalitec				
2.1.5.1	Poteau elliptique 50 mm x 1 200 mm	12	un.	\$ 305,00	\$ 3 660,00
2.1.5.2	Poteau elliptique 50 mm x 2 700 mm	3	un.	\$ 370,00	\$ 1 110,00
2.2	Structure				
2.2.1	STR-SIMPLE	3	un.	\$ 10 000,00	\$ 30 000,00
2.2.2	STR-TRIPLE	1	un.	\$ 22 500,00	\$ 22 500,00
2.2.3	STR-DOUBLE	1	un.	\$ 52 750,00	\$ 52 750,00
2.3	Mobilier sur mesure				
2.3.1	Estrade (fondation voir items 7.2 et 7.3)				
2.3.1.1	Pieux - Technopieux P1	9	un.	\$ 500,00	\$ 4 500,00
2.3.1.2	Bordure - Permaloc Cleanline 1/8" x 4"	17	m.	\$ 50,00	\$ 850,00
2.3.2	Balancelle	6	un.	\$ 1 000,00	\$ 6 000,00
2.3.3	Stèle principale	2	un.	\$ 3 250,00	\$ 6 500,00
2.3.4	Bac à fleurs	10	un.	\$ 2 250,00	\$ 22 500,00
2.3.5	Bac avec banc	5	un.	\$ 2 500,00	\$ 12 500,00
2.3.6	Parasol	4	un.	\$ 3 500,00	\$ 14 000,00
	Livraison, installation et la quincaillerie				\$ 42 500,00
Sous-total pour mobilier, équipement et accessoires de parc				\$	321 613,69

3. BÉTONNAGE POUR AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (Prescription spéciale 03-310-B)						
3.1	Base de béton pour bancs HopOp 1 et HopOp 2	2,5	m ²	\$ 150,00	\$ 375,00	
3.2	Dalle de béton pour banc Loop et équipement TF-PI-DBL	3,5	m ²	\$ 200,00	\$ 700,00	
3.3	Dalle de béton avec armature pour équipements TF-BPU-dbl, TF-BT-dbl et TF-BP	10	m ²	\$ 250,00	\$ 2 500,00	
Sous-total pour bétonnage pour aménagements extérieurs				\$	3 575,00	
Total pour structure et mobilier urbain				\$	325 188,69	
AMÉNAGEMENT DU SITE						
4. PROTECTION DES VÉGÉTAUX (Fascicule normalisé DTNP-3C et prescription spéciale 02-114)						
4.1	IP-3C-1102 Protection individuelle des troncs	19	un.	\$ 500,00	\$ 9 500,00	
4.2	Ouvrage de protection des sols et des racines (voir prescription spéciale 02-114)	950	m ²	\$ 10,00	\$ 9 500,00	
4.3	IP-3C-1106 Entretien des végétaux	-	Global	Forfait	\$ 3 000,00	
Sous-total pour protection de la végétation				\$	22 000,00	
5. DÉMOLITION incluant l'asphalte, les fondations granulaires, les bases de béton (Prescription spéciale 02-115)						
Démolition et transport hors site des matériaux inertes et de tous les ouvrages à démolir. Préparation du site, implantation et excavation.						
5.1		-	Global	Forfait	\$ 8 000,00	
5.2	Équipements à enlever et à récupérer (5 panneaux de signalisation routière)	5	un.	\$ 200,00	\$ 1 000,00	
Sous-total pour démolition, excavation, remblayage et terrassement				\$	9 000,00	
6. EXCAVATION, REMBLAYAGE ET TERRASSEMENT (Prescription spéciale 02-220)						
6.1	Remblayage et terrassement	-	Global	Forfait		inclus dans les items 7.1, 8.1, 8.2 et 8.3 (voir devis)
Sous-total pour excavation, remblayage et terrassement						inclus dans les items 7.1, 8.1, 8.2 et 8.3 (voir devis)
7. TRAVAUX DE CHAUSSÉE (Fascicule DTNI-3B)						
7.1	II-3B-1404 Fondation supérieure MG-20 (sous surface caoutchouc aggloméré)	40	m ³	\$ 40,00	\$ 1 600,00	
7.2	II-3B-1404 Fondation supérieure MG-20 (sous estrade)	1,2	m ³	\$ 40,00	\$ 48,00	
7.3	II-3B-1602 Géotextile de séparation (sous estrade)	8	m ²	\$ 10,00	\$ 80,00	
Sous-total pour travaux de chaussée				\$	1 728,00	
8. APPORT DE TERRE DE CULTURE (Fascicule DTNP-1A)						
8.1	IP-1A-1102 Terre de culture pour engazonnement (135mm épaisseur)	114	m ³	\$ 30,00	\$ 3 420,00	
8.2	IP-1A-1106 Terre de culture pour lits de plantation d'arbustes, de vivaces et d'annuelles (300mm épaisseur)	20	m ³	\$ 30,00	\$ 600,00	
8.3	IP-1A-1107 Terre de culture pour bac de plantation	7	m ³	\$ 30,00	\$ 210,00	
Sous-total pour apport de terre de culture				\$	4 230,00	
9. ENGAZONNEMENT (Fascicule normalisé DTNP-2A)						
9.1	IP-2A-1101 Gazon en plaque de type "Mélange Ombragé"	830	m ²	\$ 10,00	\$ 8 300,00	
Sous-total pour engazonnement				\$	8 300,00	

10. PLANTATION DE VÉGÉTATION incluant la fourniture des végétaux, le paillis, l'entretien et la garantie (Prescription spéciale 02-490 et Fascicule normalisé DTNP-3A)						
10.1	IP-3B-1105 Plantation de vivaces					
10.1.1	Calamagrostis brachytricha (cbr), pot 2 L	40	un.	\$ 25,00	\$	1 000,00
10.1.2	Helictotrichon sempervivens "Saphir" (hph), pot 2 L	22	un.	\$ 35,00	\$	770,00
10.1.3	Echinacea purpurea (epu), pot 2 L	24	un.	\$ 28,00	\$	672,00
10.1.4	Hemerocallis "Stella de Oro" (hes), pot 2 L	156	un.	\$ 22,50	\$	3 510,00
10.1.5	Liatris spicata "Kobold" (lsk), pot 2 L	26	un.	\$ 26,00	\$	676,00
10.1.6	Perovskia atricpilifolia (pea), pot 2 L	30	un.	\$ 28,00	\$	840,00
10.1.7	Salvia superba "Nemerosa" (sne), pot 2 L	74	un.	\$ 33,00	\$	2 442,00
10.1.8	Rudbeckia fulgida sull. "Goldsturm" (rug), pot 2 L	56	un.	\$ 28,00	\$	1 568,00
Sous-total pour plantation de végétation					\$	11 478,00

11. PEINTURE (Prescription spéciale 09-900)						
Peinture Acrylique de type "ColorpaveHD" ou équivalent approuvé pour marquage ludique au sol <i>Lignage 100 mm sur nouvelle dalle "troittoire boulevard" (bleu) et marquage ludique "Piste de course" 2 couleurs (jaune et bleu), à agencer au caoutchouc aggloméré, voir détail et devis</i>						
11.1		-	Global	Forfait	\$	5 500,00
Sous-total pour peinture					\$	5 500,00

12. SURFACE SYNTHÉTIQUE DE CAOUTCHOUC incluant la fourniture et l'installation (Prescription spéciale 32-1816)						
Surface de jeux amortissante en particule de caoutchouc aggloméré de type ECO-S2 de la CIE Carpell ou équivalent approuvé <i>2 couleurs (Jaune "RAL 1012 / code 089" et Bleu "RAL5010 / code 054"), voir détail et devis</i>						
12.1		100	m ²	\$ 290,00	\$	29 000,00
Sous-total pour surface synthétique de caoutchouc					\$	29 000,00

13. TRAVAUX DE TROTTOIR, BORDURE, TERRE-PLEIN CENTRAL, ÎLOT ET MURET DE SOUTÈNEMENT (Fascicule DTNI-3A)						
13.1	II-3A-1102 Trottoir boulevard en béton	50	m ²	\$ 250,00	\$	12 500,00
Sous-total pour travaux de trottoir, bordure, terre-plein central, îlot et muret de soutènement					\$	12 500,00
Total pour aménagement du site					\$	103 736,00

ÉLECTRICITÉ

14. TRAVAUX ÉLECTRIQUES incluant la fourniture, l'installation, le raccordement, la configuration, la vérification électrotechnique des système d'éclairage et la mise en marche						
Câbles n° 4 RWU90-XLPE (x2) et câble vert n° 6 RWU90-XLPE						
14.1		90	m	\$ 18,00	\$	1 620,00
Câbles n° 6 RWU90-XLPE (x2) et câble vert n° 6 RWU90-XLPE						
14.2		90	m	\$ 12,00	\$	1 080,00
Nœud intelligent interne (DIMONOFF)						
14.3						
14.3.1	Fourniture	2	un.	\$ 300,00	\$	600,00
14.3.2	Configuration et mise en marche	2	un.	\$ 100,00	\$	200,00
Luminaires Lumenpulse Lumenbeam medium						
14.4						
14.4.1	Fourniture	8	un.	\$ 2 125,00	\$	17 000,00
14.4.2	Installation et raccordement	8	un.	\$ 100,00	\$	800,00
Prise de courant						
14.5						
14.5.1	Fourniture	2	un.	\$ 100,00	\$	200,00
14.5.2	Installation et raccordement	2	un.	\$ 25,00	\$	50,00
Disjoncteur 15A ou 25A						
14.6						
14.6.1	Fourniture	2	un.	\$ 100,00	\$	200,00
14.6.2	Installation et raccordement	2	un.	\$ 25,00	\$	50,00



14.7	Fûts ronds de 4 m DN-3366 (type D)					
14.7.1	Fourniture	2	un.	\$ 3 800,00	\$ 7 600,00	
14.7.2	Installation et raccordement	2	un.	\$ 350,00	\$ 700,00	
14.8	Forage directionnel	-	Global	Forfait	\$ 10 000,00	
14.9	Fourniture et installation de base de béton	2	un.	\$ 1 600,00	\$ 3 200,00	
14.10	Boîte de tirage synertech 1212-12	1	un.	\$ 600,00	\$ 600,00	
14.11	Boîtier pour raccordement de projecteurs	2	un.	\$ 200,00	\$ 400,00	
14.12	Conduit souterrain électricité 50 mm	80	m	\$ 40,00	\$ 3 200,00	
14.13	Madrinage des conduits	80	m	\$ 4,00	\$ 320,00	
14.14	Vérifications électrotechniques du système d'éclairage	-	Global	Forfait	\$ 1 000,00	
Total pour travaux électriques					\$ 48 820,00	

Sous-total du bordereau					\$ 529 369,69
	sous-total	Profits %	Total profit	Total des sections	
Item 1 : CCAS	\$ 51 625,00	0%	\$ -	\$ 51 625,00	
Items 2 à 3 : Mobilier et structure	\$ 325 188,69	65%	\$ 211 372,65	\$ 536 561,34	
Items 4 à 13 : Aménagement du site	\$ 103 736,00	50%	\$ 51 868,00	\$ 155 604,00	
Item 14 : Travaux électriques	\$ 48 820,00	45%	\$ 21 969,00	\$ 70 789,00	
Total du projet (sans taxe)					\$ 814 579,34
TPS 5%					\$ 40 728,97
TVQ 9,975%					\$ 79 421,49
TOTAL (avec taxe)					\$ 934 729,79



Dossier # : 1198224014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 882,43 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 24 mois à partir du 1er janvier 2020 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services. Appel d'offres 19-17399 / 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

QUE soit adjugé à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 882,43 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique des arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 24 mois à partir du 1er janvier 2020;

QUE soit réservé un montant de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-12-12 09:19

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198224014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Navada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 151 882,43 \$, taxes incluses, un contrat pour des activités d'entretien mécanique de trois arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge, pour une période de 24 mois à partir du 1er janvier 2020 et réserver une somme de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et d'équipements requis pour l'entretien et les appels de services. Appel d'offres 19-17399 / 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2019, l'équipe de la Direction des immeubles du Service de la gestion et planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI), section entretien région Est, a pris la décision de ne plus fournir des services à l'arrondissement de Montréal-Nord pour ses activités d'entretien des arénas Rolland, Garon, Fleury et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

Face à la décision du SGPI, la Direction des travaux publics a procédé à une demande de prix afin d'exécuter la mise en marche, l'entretien et la réparation des arénas en août 2019. Le contrat est exécuté par une entreprise privée CIMCO Réfrigération jusqu'au 31 décembre 2019.

La Direction des travaux publics a alors documenté et rédigé un document d'appel d'offres public afin de s'assurer de l'opération, de l'entretien préventif et le correctif des arénas pour 24 mois (2020 et 2021) avec une possibilité de renouvellement d'un an.

La Direction des travaux publics ne dispose pas de ressources pour réaliser les travaux à l'interne. Elle sollicite en conséquence les services d'une entreprise externe spécialisée en réfrigération, en CVAC et la surveillance périodique pour opérer, entretenir et répondre aux besoins d'entretien mécanique des arénas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 10 302

25 juin 2019 - Octroyer à CIMCO Réfrigération, au montant de 45 428,92 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien mécanique des trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er août au 31 décembre 2019 et réserver une somme 25 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

Résolution CA17 10 488

18 décembre 2017 -Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de

138 195 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Résolution CM 17 0791

13 juin 2017 - Accepter selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord de lui fournir, pour l'année 2017, les services pour les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement ainsi que de la patinoire extérieure située sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Résolution CE17 0941

31 mai 2017 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2017, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure sur son territoire, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DESCRIPTION

Pour permettre de préparer un appel d'offres public, les services d'entretien du présent contrat débuteront le 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 et comprendront des visites planifiées d'inspection, d'entretien préventif, de démarrage et de mise à l'arrêt des équipements de production de la glace, d'entretien mécanique des tours d'eau et d'entretien des systèmes CVAC des arénas Rolland, Garon, Fleury et la patinoire Bleu Blanc Bouge. Il est important de mentionner que l'Aréna Garon est fermé pour les activités sportives sur glace d'août 2019 à avril 2020.

JUSTIFICATION

L'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et des systèmes CVAC des arénas et patinoires sont des systèmes complexes qui nécessitent des services de techniciens frigoristes et mécaniciens de machines fixes (MMF), un suivi d'entretien, des ajustements fréquents et des réparations durant et en dehors des heures régulières afin d'assurer l'opération des installations en respect des conformités aux codes et règlements en vigueur, aux aspects liés à la sécurité ainsi que pour assurer le maintien des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres public 19-17399 A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement Montréal-Nord a été publié sur SEAO le 23 septembre 2019.

Cinq (05) entrepreneurs ont présenté une offre de services et deux (02) n'ont pas complété leur soumission.

Le tableau des résultats suivants résume les prix des trois (03) soumissionnaires, et les écarts prix soumis et les prix estimés par le SGPI :

RÉSULTATS DE SOUMISSIONS			
Soumissionnaires	Prix incluant l'aréna Garon (taxes incluses)	Écart (%)	Prix sans l'aréna Garon (taxes incluses)
NAVADA LTÉE	240 451,07 \$	-3,18%	147 639,86 \$
CIMCO Réfrigération	277 874,98 \$	11,89%	170 978,12 \$
Entreprises de réfrigération LS inc	387 147,41 \$	55,89%	231 066,88 \$
Désistement (2)	Manque de temps pour compléter la soumission		
Prix estimé	248 346,00 \$		105 662,02 \$

L'analyse des soumissions démontre que l'entreprise Navada Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le montant de la soumission, soit 240 451,07\$ taxes incluses se répartie de la façon suivante :

ENTRETIEN DES ARÉNAS 2020-2021					
Montant de la soumission					
Du 1er janvier au 31 décembre 2020					
	Rolland 017040	Garon 017041	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	
Coût de l'entretien préventif	12 088,01 \$	12 087,99 \$	13 404,53 \$	3 494,00 \$	41
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	12 285,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17
Mise à niveau du compresseur	7 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	7
Réparation sur demande et appels de service	12 975,00 \$	15 647,00 \$	9 850,00 \$	3 280,00 \$	41
Coût total avant taxes	34 088,01 \$	40 019,99 \$	25 414,53 \$	7 539,00 \$	107
Coût total net	35 788,15 \$	42 015,99 \$	26 682,08 \$	7 915,01 \$	112
Coût total taxes incluses	39 192,69 \$	46 012,98 \$	29 220,36 \$	8 667,97 \$	123
Du 1er janvier au 31 décembre 2021					
	Rolland 017040	Garon 017041	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	
Coût de l'entretien préventif	12 390,28 \$	12 390,31 \$	13 739,73 \$	3 581,38 \$	42
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	12 285,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17
Réparation sur demande et appels de service	13 282,75 \$	16 027,65 \$	10 079,55 \$	3 345,17 \$	42
Coût total avant taxes	27 698,03 \$	40 702,96 \$	25 979,28 \$	7 691,55 \$	102
Coût total net	29 079,47 \$	42 733,02 \$	27 275,00 \$	8 075,17 \$	107
Coût total taxes incluses	31 845,81 \$	46 798,23 \$	29 869,68 \$	8 843,36 \$	117
Total taxes incluses pour 2020-2021	71 038,50 \$	92 811,21 \$	59 090,03 \$	17 511,32 \$	240
Réserve pour pièces et équipements					
Année 2020	15 000,00 \$	25 000,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	50
Année 2021	15 000,00 \$	25 000,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	50
Total taxes incluses pour 2020-2021	30 000,00 \$	50 000,00 \$	15 000,00 \$	5 000,00 \$	100

Les dépenses des services d'entretien représenteront un coût total estimé de 151 882,43 \$, taxes incluses, (en excluant l'entretien pour l'aréna Garon) en plus de 50 000 \$, taxes incluses, pour pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

ENTRETIEN DES ARÉNAS 2020-2021

Montant de la soumission révisée

Du 1er janvier au 31 décembre 2020					
	Rolland 017040	Garon 017041	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	T
Coût de l'entretien préventif	12 088,01 \$	12 087,99 \$	13 404,53 \$	3 494,00 \$	41 074,53 \$
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	12 285,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17 235,00 \$
Mise à niveau du compresseur	7 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$
Réparation sur demande et appels de service	12 975,00 \$	15 647,00 \$	9 850,00 \$	3 280,00 \$	41 752,00 \$
Moins fermeture Garon 12 mois					
Coût de l'entretien préventif		-12 087,99 \$			-12 087,99 \$
Coût des visites préventives		-12 285,00 \$			-12 285,00 \$
Mise à niveau du compresseur		0,00 \$			
Réparation sur demande et appels de service		-11 957,00 \$			-11 957,00 \$
Contrat révisé					
Coût de l'entretien préventif	12 088,01 \$	0,00 \$	13 404,53 \$	3 494,00 \$	28 986,54 \$
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	0,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	4 950,00 \$
Mise à niveau du compresseur	7 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$
Réparation sur demande et appels de service	12 975,00 \$	3 690,00 \$	9 850,00 \$	3 280,00 \$	29 795,00 \$
Coût total avant taxes	34 088,01 \$	3 690,00 \$	25 414,53 \$	7 539,00 \$	70 731,54 \$
Coût total net	35 788,15 \$	3 874,04 \$	26 682,08 \$	7 915,01 \$	74 259,28 \$
Coût total taxes incluses	39 192,69 \$	4 242,58 \$	29 220,36 \$	8 667,97 \$	81 323,60 \$

Du 1er janvier au 31 décembre 2021					
	Rolland 017040	Garon 017041	Fleury 017039	Patinoire du CH 017103	T
Budget 2021	37 600,00 \$	0,00 \$	20 200,00 \$	6 000,00 \$	63 800,00 \$
Coût de l'entretien préventif	12 390,28 \$	0,00 \$	13 739,73 \$	3 581,38 \$	42 711,39 \$
Coût des visites préventives	2 025,00 \$	0,00 \$	2 160,00 \$	765,00 \$	17 070,00 \$
Réparation sur demande et appels de service	13 282,75 \$	0,00 \$	10 079,55 \$	3 345,17 \$	42 707,47 \$
Coût total avant taxes	27 698,03 \$	0,00 \$	25 979,28 \$	7 691,55 \$	61 368,86 \$
Coût total net	29 079,47 \$	0,00 \$	27 275,00 \$	8 075,17 \$	64 429,64 \$
Coût total taxes incluses	31 845,81 \$	0,00 \$	29 869,68 \$	8 843,36 \$	70 558,85 \$
Total taxes incluses pour 2020-2021	71 038,50 \$	4 242,58 \$	59 090,03 \$	17 511,32 \$	151 882,43 \$

Réserve pour pièces et équipements					
Année 2020	15 000,00 \$	0,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	25 000,00 \$
Année 2021	15 000,00 \$	0,00 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$	25 000,00 \$
Total taxes incluses pour 2020-2021	30 000,00 \$	0,00 \$	15 000,00 \$	5 000,00 \$	50 000,00 \$



Les coûts sont ventilés par aréna et par année.

Selon l'article 9.01 du cahier des clauses administratives générales, les quantités inscrites aux d'Appel d'Offres pour les Services sont à titre indicatif seulement. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage à commander la totalité des Services. L'ADJUDICATAIRE ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux Documents d'Appel d'Offres et celles que le DONNEUR D'ORDRE commande réellement. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de retirer certains Services au cours d'exécution du Contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers le titulaire. Ainsi un ou des arénas ou encore la patinoire pourraient être retirés du contrat et le coût des Services ajustés en conséquence.

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entretien régulier des systèmes de réfrigération et de climatisation des arénas permettra de prévenir les risques potentiels liés à l'utilisation de l'ammoniac sur la santé et l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent contrat est directement lié à la poursuite des activités aux trois arénas de l'arrondissement ainsi que la patinoire Bleu Blanc Bouge.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les régisseurs, les contremaîtres et les autres parties prenantes seront informés des modalités du présent contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

D'ici le 31 janvier 2020, une demande de prix sera faite pour un contrat d'entretien de traitement des tours d'eau.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

Tél : 514 328-4000 x4106

Télécop. : 514 328-4287

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-11-18

514 328-4000 poste
4105

514 328-4287

DEVIS

A87 – Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord

Appel d'offres : 19-17399



Version : 1.3

Contenu

1	OBJET DU CONTRAT	3
2	DURÉE DU CONTRAT	3
3	QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	3
4	RÉALISATION DU MANDAT.....	4
5	LOCALISATION DES TRAVAUX.....	4
6	ÉTENDUE DES TRAVAUX.....	5
6.1	DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF	5
6.2	DESCRIPTION DE LA SURVEILLANCE PÉRIODIQUE	10
6.3	MISE À NIVEAU DU COMPRESSEUR – ARÉNA ROLLAND.....	12
6.4	TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE	13
7	HORAIRE DE TRAVAIL.....	14
8	QUALITÉ ET RESPECT DES NORMES ET RÈGLEMENTS	14
9	EXÉCUTION	14
9.1	COMPTE-RENDU D'INTERVENTION	14
9.2	MATÉRIAUX	14
9.3	OUTILLAGE	15
9.4	PROPRETÉ DES LIEUX	15
10	GARANTIE.....	15
11	PRÉVENTION DES INCENDIES.....	15
12	PROTECTION DES INFRASTRUCTURES.....	16
13	RÉUNION DE DÉMARRAGE	16
14	CONDITIONS DE PAIEMENT	16
15	PAIEMENT	16
16	INFORMATION TECHNIQUE.....	16

1 OBJET DU CONTRAT

L'Arrondissement recherche le service d'une entreprise spécialisée en réfrigération, en CVAC et la surveillance périodique pour opérer, entretenir et répondre aux besoins de ses arénas. Ces installations requièrent les services de techniciens frigoristes et mécaniciens de machine fixe (MMF) pour assurer l'opération des installations en respect des conformités aux codes et règlements en vigueur, aux aspects liés à la sécurité ainsi que pour assurer le maintien des activités.

Le présent document prévoit des visites planifiées d'inspection, d'entretien préventif, de démarrage et de mise à l'arrêt des équipements de production de la glace, d'entretien des tours d'eau, stations de traitement d'eau et d'entretien des systèmes CVAC. Un processus d'entretien préventif doit être établi afin d'assurer le fonctionnement optimal des équipements, de prévenir les bris, d'assurer le maintien de la durée de vie prévue des équipements, de contrôler les coûts énergétiques liés tout en s'assurant des niveaux de confort requis.

Le Fournisseur doit aussi être en mesure de répondre à des demandes de services en dehors des heures régulières et être disponible lors de situations urgentes.

Le présent contrat est requis aux endroits suivants :

- A. 3211_Aréna Rolland au 12000, boulevard Rolland, période d'opérations 1 glace durant 9 mois (août à avril);
- B. EN OPTION (prix séparé-inclus) 3089_Aréna Garon au 11212, avenue Garon, période d'opérations 1 glace durant 9 mois (août à avril);
- C. 3088_Aréna Fleury au 3700 rue Fleury, période d'opérations 1 glace durant 11 mois;
- D. 3677_Patinoire bleu, blanc bouge extérieure au 11 479, P-M Favier, période d'opérations 1 glace durant 4 mois (décembre à avril).

2 DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents du présent appel d'offres, le contrat convenu avec l'Adjudicataire est effectif pour une période de vingt-quatre (24) mois à partir 1^{er} janvier 2020.

3 QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur doit être détenteur de la licence d'entrepreneur spécialisé émise par la Régie du Bâtiment du Québec, sous les catégories requises. Ces licences doivent demeurer valides durant toute la durée du mandat. **Joindre la ou les licences d'entrepreneurs émises par la Régie du bâtiment.**

L'entrepreneur doit fournir une main-d'œuvre qualifiée pour l'exécution des travaux. Ce personnel doit détenir les attestations et les formations requises et minimalement, sans s'y limiter, être détenteurs d'une carte de compétence-compagnon émise par la CCQ, pour les corps de métiers suivants :

- Technicien Frigoriste, qualifié pour salle mécanique avec système à l'ammoniac ;
- Mécanicien de machines fixes, classe B avec qualifications pour système ammoniac;
- Technicien en instrumentation et contrôle ;
- Tout autre corps de métiers requis pour la bonne réalisation des travaux.

Ces travailleurs doivent détenir les attestations et les formations en SST requises, minimalement, sans s'y limiter, les formations sur les travaux en hauteur, le port des équipements de protection individuelle, l'utilisation d'appareils de levage, les produits dangereux, l'ammoniac et le cadenassage.

Sur demande, l'Adjudicataire doit fournir une copie des documents suivants, pour chacune des ressources proposées :

- Preuve de formation en SST;
- Diplôme d'études professionnelles (DEP);
- Carte de compétence-compagnon émise par la CCQ.

L'entrepreneur peut faire appel à une entreprise spécialisée en sous-traitance pour le nettoyage des condenseurs, persiennes et évaporateurs et pour les travaux de calorifugeage. Ces derniers doivent respecter les mêmes conditions, normes et règlements que l'entrepreneur spécialisé. L'entreprise sous-traitante sera sous sa responsabilité.

4 RÉALISATION DU MANDAT

Les travaux devront être réalisés selon un programme d'entretien préventif (PEP) et des procédures (démarrage, travaux saisonniers, gros travaux) préparées par l'Adjudicataire. Le programme et les procédures devront être préparés en début de mandat et soumis à l'Arrondissement pour approbation. Ceux-ci devront être élaborés en respects des fréquences minimales requises par les fabricants, des éléments inclus à la présente demande, des obligations et des conformités aux codes et règlements en vigueur et des règles de l'art pour des bâtiments institutionnels du même usage.

À l'octroi du contrat, un représentant technique, accompagné d'un technicien compagnon devront réaliser une visite de chaque bâtiment et installation afin d'inspecter l'état des systèmes et des équipements. Une liste à jour des équipements devra aussi être remise, cependant, elle peut être remise après le dépôt du rapport. Les visites, les rapports, la préparation des PEP, les procédures et les listes sont inclus à la présente soumission et doivent être maintenus à jour en continu durant le mandat. L'Arrondissement se réserve le droit de demander des prix à d'autres fournisseurs pour réaliser des travaux d'envergure, soit ceux évalués à 3000\$ et plus.

Suite à l'octroi du mandat, l'Arrondissement accueillera les demandes d'informations supplémentaires et fera le suivi auprès du service de l'entrepreneur actuelle, les informations disponibles pourront être fournies. Pour réaliser ce mandat efficacement, l'Adjudicataire doit proposer et y affecter un technicien en permanence.

5 LOCALISATION DES TRAVAUX

Les travaux auront lieu dans les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Montréal-Nord suivants :

- A. 3211_Aréna Rolland 12000 boulevard Rolland.
- B. 3089_Aréna Garon 11212 avenue Garon.
- C. 3088_Aréna Fleury 3700 rue Fleury.

D. 3677_Patinoire bleu, blanc bouge extérieures, 11 479 P-M Favier.

6 ÉTENDUE DES TRAVAUX

Les travaux, sans s’y limiter, consistent à des interventions d’inspections, d’entretien, de réparation, de remplacements, de démarrage et de mise à l’arrêt des équipements de production de la glace, des tours d’eau, des systèmes CVAC et la surveillance périodique (MMF). L’Adjudicataire devra travailler en étroite collaboration avec les différents intervenants requis à l’opération des arénas.

La portée du mandat doit couvrir minimalement les activités d’entretien décrites ci-dessous :

6.1 DESCRIPTION DE L’ENTRETIEN PRÉVENTIF

<p>FICHE A : 3211_ARÉNA ROLLAND</p> <p>FICHE B : 3089_ARÉNA GARON (EN OPTION)</p> <p>FICHE C : 3088_ARÉNA FLEURY</p>	
<p>Vérification et entretien du système de réfrigération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d’inspection et d’entretien doivent être exécutés selon les règles de l’art et conformément aux codes et règlements en vigueur • Inspection des équipements mécaniques; • Vérification des supports de tuyauterie; • Vérification des pressions d’opération; • Vérification de la température d’opération; • Vérification du niveau de NH3; • Vérification du niveau d’huile des compresseurs; • Vérification des niveaux de réfrigérant primaire et secondaire; • Vérification des contrôles d’opération et de sécurité; • Vérification de l’ampérage des moteurs; • Vérification du condenseur; • Vérification des contacteurs des moteurs électriques; • Vérification des échangeurs de saumure et d’ammoniac; • Vérification de la charge de saumure; • Vérification de la charge de glycol; • Vérification de la pompe de saumure; • Vérification des courroies; • Vérifications de moteurs électriques; • Vérification des bruits et vibrations anormales; • Vérification de système de déshumidification de la patinoire; • Vérification du système de contrôle; • Vérification du système de traitement d’eau; • Lubrification des éléments mécaniques; • Ajustements et réparations in situ; • Si requis, contact et coordination avec MMF et l’Arrondissement; • Rapport d’inspection remis après chaque visite.
<p>Mise en marche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise en marche seront exécutés selon les règles de l’art et conformément aux codes et règlements en vigueur; • Entretien complet des équipements et des réseaux;

	<ul style="list-style-type: none"> • Changement d’huile et filtres des compresseurs; • Nettoyage des bases des compresseurs; • Nettoyage du tamis du circuit d’huile des compresseurs; • Graisser les roulements des moteurs des compresseurs; • Alignement des compresseurs/moteurs; • Calibrer les sondes de pression et de température du compresseur; • Vidanger les « Pots à l’huile » et disposition conforme des huiles usées, analyser l’huile du système de recirculation; • Entretien de sondes de détection; • Remplacement des courroies; • Inspection et entretien complet du système frigorifique; • Analyse de glycol par un laboratoire avec rapport détaillé; • Analyse de saumure par un laboratoire avec rapport détaillé; • Vérification et resserrement du câblage dans les panneaux contrôle et des démarreurs RAM; • Assurer le suivi de la mise en marche jusqu’au fonctionnement optimal; • Si requis, contact et coordination avec MMF et l’Arrondissement; • Rapport de mise en marche.
Mise en arrêt	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise à l’arrêt seront exécutés selon les règles de l’art et conformément aux codes et règlements en vigueur. • Vérification et mise en arrêt du compresseur ; • Mise en arrêt des éléments électriques selon les procédures de sécurité; • Mise en arrêt de la pompe de saumure; • Vérification des courroies et enlever la tension; • Lubrification des éléments mécaniques ; • Mise en arrêt du système de déshumidification de la patinoire. • Rapport de mise à l’arrêt.
Entretien mécanique et nettoyage du Condenseur à évaporation - Tour de refroidissement à l’eau (R.B.Q)	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien mécanique par un frigoriste relativement au respect des obligations réglementaires, de la vigie du système de traitement chimique et s’assurer du fonctionnement optimal du système; • Inspection mécanique de la tour de refroidissement à l’eau se fera tous les 30 jours, selon les besoins de l’aréna; • Pour l’aspect mécanique, un Programme d’entretien préventif à fournir et à compléter par le technicien à chaque visite et laisser en permanence dans la salle mécanique de chaque site. Le programme devra être conforme à la Loi sur le bâtiment (L.R.Q.,c. B-1.1) et au Code de sécurité, chapitre VIII, Bâtiment de la Régie du bâtiment. • Nettoyage et Lavage complet du condenseur à évaporation - tour d’eau sous pression.
Entretien des systèmes CVAC :	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification, entretien mécanique et graissage exécutés selon les règles de l’art et conformément aux codes et règlements en vigueur aux 10 semaines; • Vérification du système de chauffage; • Ajustements et réparations in situ; • Changement des filtres aux 10 semaines; • 1 Entretien et nettoyage saisonnier des équipements extérieurs (automne); • Vérification et ajustement du contrôle DDC; • Un test pour fuite d’halocarbures sur les systèmes de climatisation

	et réfrigération à l'aide d'un détecteur électronique sera effectué 1 fois par année; <ul style="list-style-type: none"> • Vérification et certification des sondes de détection NH3, 1 fois par année.
--	--

Aréna Rolland FICHE A : DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF FRIGORISTE (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ	DURÉE
Frais généraux	1	forfait
Visites et documentation (référence article 4)	1	forfait
Visites de vérifications et d'entretien du système de réfrigération	9 (1/mois)	3,5 heures chacune
Entretien mécanique (tour d'eau)	8 (1/mois)	0,5 heure chacune
Entretien mécanique et nettoyage (tour d'eau)	1	1 heure
Visites additionnelles	25 (3/mois x 8 mois)	1,5 heure chacune
Visites additionnelles jours fériés (selon C.C.Q.)	2 (sur demande)	1,5 heure chacune
Mise en marche	1	16 heures
Mise en arrêt	1	7 heures
Entretien des systèmes CVAC	4	4 heures
Entretien et nettoyage des équipements extérieurs CVAC	2	8 heures

Aréna Garon (EN OPTION) FICHE B : DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF FRIGORISTE (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ	DURÉE
Frais généraux	1	forfait
Visites et documentation (référence article 4)	1	forfait
Visites de vérifications et d'entretien du système de réfrigération	9 (1/mois)	3,5 heures chacune
Entretien mécanique condenseur évaporatif	8 (1/mois)	0,5 heure chacune
Entretien mécanique et nettoyage condenseur évaporatif	1	1 heure

Visites additionnelles	25 (3/mois x 9 mois)	1,5 heure chacune
Visites additionnelles jours fériés (selon C.C.Q.)	2 (sur demande)	1,5 heure chacune
Mise en marche	1	16 heures
Mise en arrêt	1	5 heures
Entretien des systèmes CVAC	4	4 heures
Entretien et nettoyage des équipements extérieurs CVAC	2	4 heures

Aréna Fleury		
FICHE C : DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF FRIGORISTE (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ	DURÉE
Frais généraux	1	forfait
Visites et documentation (référence article 4)	1	forfait
Visites de vérification et d'entretien du système de réfrigération	11 (1/mois)	3,5 heures chacune
Entretien mécanique (tour d'eau)	10 (1/mois)	0,5 heure chacune
Entretien mécanique et nettoyage (tour d'eau)	1	1 heure
Visites additionnelles	27 (3/mois x 11 mois)	1,5 heure chacune
Visites additionnelles jours fériés (selon C.C.Q.)	4 (sur demande)	1,5 heure chacune
Mise en marche	1	16 heures
Mise en arrêt	1	5 heures
Entretien des systèmes CVAC	4	4 heures
Entretien et nettoyages équipements extérieurs CVAC	2	4 heures

FICHE D : 3677 PATINOIRE BLEU, BLANC BOUGE EXTÉRIEURE	
Vérifications et entretien du système de réfrigération	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'inspection et d'entretien doivent être exécutés selon les règles de l'art et conformément aux codes et règlements en vigueur • Inspection des équipements mécaniques; • Vérification des supports de tuyauterie; • Vérification des pressions d'opération; • Vérification de la température d'opération; • Vérification du niveau d'huile des compresseurs; • Vérification des niveaux de réfrigérant primaire et secondaire; • Vérification des contrôles d'opération et de sécurité; • Vérification de l'ampérage des moteurs; • Vérification du condenseur; • Vérification de la charge de glycol; • Vérification des courroies; • Vérifications de moteurs électriques; • Vérification des bruits et vibrations anormales; • Vérification du système de contrôle; • Lubrification des éléments mécaniques; • Ajustements et réparations in situ; • Si requis, contact et coordination avec MMF et l'Arrondissement; • Rapport d'inspection remis après chaque visite.
Mise en marche	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise en marche seront exécutés selon les règles de l'art et conformément aux codes et règlements en vigueur; • Entretien complet des équipements et des réseaux; • Changement d'huile et filtres des compresseurs; • Nettoyage du tamis du circuit d'huile des compresseurs; • Graisser les roulements des moteurs des compresseurs; • Calibrer les sondes de pression et de température des compresseurs; • Entretien de sondes de détection; • Analyse de glycol par un laboratoire avec rapport détaillé; • Remplacement de « dryers » de liquide; • Vérification et resserrement du câblage dans les panneaux contrôle et des démarreurs; • Assurer le suivi de la mise en marche jusqu'au fonctionnement optimal; • Si requis, contact et coordination avec MMF et l'Arrondissement. • Rapport de mise en marche.
Mise en arrêt	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise à l'arrêt seront exécutés selon les règles de l'art et conformément aux codes et règlements en vigueur ; • Vérification et mise en arrêt du compresseur ; • Mise en arrêt des éléments électriques selon les procédures de sécurité ; • Mise en arrêt des pompes ; • Vérification des courroies ; • Lubrification des éléments mécaniques ; • Rapport de mise à l'arrêt.

Patinoire Blue, Blanc Bouge extérieur		
FICHE D : DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF FRIGORISTE (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ	DURÉE
Frais généraux	1	forfait
Visites et documentation (référence article 4)	1	forfait
Visites de vérification et d'entretien du système de réfrigération	4 (1/mois x 4 mois)	1,5 heure
Visites additionnelles jours fériés (selon C.C.Q.)	2 (sur demande)	1,5 heure chacune
Mise en marche	1	8 heures
Mise en arrêt	1	5 heures

6.2 DESCRIPTION DE LA SURVEILLANCE PÉRIODIQUE

FICHE I : 3211_ARÉNA ROLLAND	
FICHE J : 3089_ARÉNA GARON	
FICHE K : 3088_ARÉNA FLEURY	
Surveillance et entretien des systèmes et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'inspection et d'entretien doivent être exécutés selon les règles de l'art et conformément aux codes et règlements en vigueur; • Inspection des équipements mécaniques; • Vérification des supports de tuyauterie; • Vérification des pressions d'opération; • Vérification de la température d'opération; • Vérification du niveau de NH3; • Vérification du niveau d'huile des compresseurs; • Vérification de laveur d'air • Vérification des niveaux de réfrigérant primaire et secondaire; • Vérification des contrôles d'opération et de sécurité; • Vérification de l'ampérage des moteurs; • Vérification du condenseur; • Vérification des contacteurs des moteurs électriques; • Vérification des échangeurs de saumure et d'ammoniac; • Vérification de la charge de saumure; • Vérification de la charge de glycol; • Vérification de la pompe de saumure; • Vérification des courroies; • Vérifications de moteurs électriques; • Vérification des bruits et vibrations anormales; • Vérification de système de déshumidification de la patinoire; • Vérification du système de contrôle;

	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion complète des systèmes de traitement d'eau et inscription des résultats de ses tests; • Lubrification des éléments mécaniques; • Ajustements et réparations mineures in situ; • Si requis, contact et coordination avec le frigoriste, le fournisseur de traitement d'eau et l'Arrondissement; • Registre des installations dûment complété; • Rapport d'inspection, décrire brièvement tout fonctionnement anormal, les interventions et informer l'Arrondissement par courriel.
--	---

Aréna Rolland		
FICHE I : DESCRIPTION DE VISITES PRÉVENTIVES MMF (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	DURÉE
Visites MMF Jour	37 (1/semaine durant 9 mois)	1,5 heure chacune
Visites MMF Jour férié (selon C.C.Q)	8 (1/semaine durant 3 semaines)	1,5 heure chacune

Aréna Garon (EN OPTION)		
FICHE J : DESCRIPTION DE VISITES OBLIGATOIRES MMF, PLAN DE CLASSE B (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	DURÉE
Visites MMF Jour	256 (1/jour durant 9 mois)	1,5 heure chaque
Visites MMF Jour férié (selon C.C.Q)	18 (1/jour férié)	1,5 heure chaque

Aréna Fleury		
FICHE K : DESCRIPTION DE VISITES PRÉVENTIVES MMF (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	DURÉE
Visites MMF Jour	43 (1/semaine durant 11 mois)	1,5 heure chacune
Visites MMF Jour férié (selon C.C.Q)	5 (1/semaine durant 3 semaines)	1,5 heure chacune

FICHE L : 3677 PATINOIRE EXTÉRIEURE - BLEU, BLANC BOUGE	
Surveillance et entretien des systèmes et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'inspection et d'entretien doivent être exécutés selon les règles de l'art et conformément aux codes et règlements en vigueur • Inspection des équipements mécaniques; • Vérification des supports de tuyauterie; • Vérification des pressions d'opération; • Vérification de la température d'opération; • Vérification du niveau d'huile des compresseurs; • Vérification des niveaux de réfrigérant primaire et secondaire; • Vérification des contrôles d'opération et de sécurité; • Vérification de l'ampérage des moteurs; • Vérification du condenseur; • Vérification de la charge de glycol; • Vérification des courroies; • Vérifications de moteurs électriques; • Vérification des bruits et vibrations anormales; • Vérification du système de contrôle; • Lubrification des éléments mécaniques; • Ajustements et réparations mineures in situ; • Si requis, contact et coordination avec le frigoriste et l'Arrondissement; • Registre des installations dûment complété; • Rapport d'inspection, décrire brièvement tout fonctionnement anormal, les interventions et informer l'Arrondissement par courriel.

FICHE L : DESCRIPTION DE VISITES PRÉVENTIVES MMF (inclus déplacement)		
INSPECTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	DURÉE
Visites MMF Jour	14 (1/semaine durant 4 mois)	1,5 heure chacune
Visites MMF Jour férié (selon C.C.Q)	3 (1/ semaine durant 3 semaines)	1,5 heure chacune

6.3 MISE À NIVEAU DU COMPRESSEUR – ARÉNA ROLLAND

FICHE Q : 3211_ARÉNA ROLLAND (Pour l'année 2020)	
Mise à niveau d'un compresseur Mycom N8WA à huit cylindres à l'ammoniac	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation et changement d'huile; • Lote de pièces pour compresseurs et huile; • Livraison d'huile. • Vérification de tolérances de pièces; • Peinture du bâti de compresseur; • Test de pression de compresseur; • Mise en marche; • Main d'œuvre requise • Les pièces réutilisées seront mesurées afin de s'assurer qu'elles sont toujours conformes aux tolérances du manufacturier.

Le soumissionnaire doit prendre note que cette description n'est aucunement limitative et n'est mentionnée que pour indiquer l'essentiel des travaux. Le soumissionnaire doit évaluer et inclure dans le prix de sa soumission toutes les activités connexes nécessaires pour obtenir les résultats visés.

Pour les besoins du présent contrat, le Soumissionnaire doit prévoir un montant forfaitaire qui comprend l'ensemble des frais pour chaque visite d'inspection ou d'entretien. L'entrepreneur doit notamment inclure les frais de main-d'œuvre, la supervision, les besoins en matière de SST, le transport, les outils, les produits d'usage courant, les escabeaux, les échelles, les échafaudages, les instruments de mesure, les équipements spécialisés requis pour procéder aux travaux. Les petits matériaux d'usage courant sont réputés inclus, donc ils ne sont pas facturables. Aucun autre frais ne peut être facturé en lien avec les activités de la section d'entretien préventif à l'exception des pièces, des filtres, des gaz, huiles et autres fluides.

Au dépôt de sa soumission, le Soumissionnaire doit fournir un canevas du programme d'entretien préventif qu'il utilisera dans le cadre de ce mandat.

À la fin du contrat, l'entrepreneur devra déposer la liste d'équipements à jour, un rapport d'état de situation des établissements. Ce rapport final doit notamment faire mention des modifications apportées en cours de mandat, inclure les différents résultats d'analyses, les rapports de conformité et décrire les travaux à prévoir ainsi que les coûts associés à ces travaux.

6.4 TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE

Suite à une visite ou à un appel de service, si une réparation s'avérait nécessaire, l'entrepreneur devra fournir au représentant de l'Arrondissement, avant la réalisation de la réparation, une estimation budgétaire pour remettre en bon état de fonctionnement l'équipement. Les travaux de réparations seront réalisés en mode de régie contrôlée, communément nommé « à temps et matériel ». Lors d'un tel service le responsable de l'Arrondissement devra recevoir, par courriel, un bon de travail électronique sur lequel nous retrouvons sans s'y limiter, la date, le lieu, la raison de son intervention, les actions prises par le technicien, le temps, le matériel, les coûts estimés, la non-conformité des équipements à la réglementation en vigueur, les recommandations, l'état du système à son départ et le nom du technicien.

Pour ce faire, l'entrepreneur devra fournir des taux horaires au Bordereau de prix. L'entrepreneur doit notamment inclure à ses taux, les frais de main-d'œuvre, la supervision, les besoins en matière de SST, les outils, les produits d'usage courant, les escabeaux, les échelles, les échafaudages, les instruments de mesure, les équipements spécialisés requis pour procéder aux travaux. Les petits matériaux d'usage courant sont réputés inclus, donc ils ne sont pas facturables. Il est à noter que contrairement aux travaux planifiés d'entretien, une allocation forfaitaire de déplacement est allouée pour les appels de services.

Le nombre d'heures indiquées au bordereau de prix est une estimation pour les besoins de la présente demande. L'Arrondissement ne s'engage pas à faire effectuer cette quantité exacte d'heures, les heures pourront varier en plus ou en moins en fonction des besoins réels de l'Arrondissement.

Il faut considérer que l'allocation pour le déplacement inclus l'ensemble des frais inhérents liés, tels, sans s'y limiter, le temps de transport du technicien, les frais liés au camion de service, les outils, le kilométrage, les repas, les frais généraux, les frais administratifs, les assurances et tous les autres

dépenses inhérentes, à l'exception de la taxe fédérale sur les produits et services (T.P.S.) et de la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).

En tout temps, le délai d'intervention lors d'un appel de service non planifié sera de quatre (4) heures maximum. Cependant, lors de situation d'urgence, l'Adjuducataire devra agir à titre de répondant face aux autorités. Pour ces situations d'exceptions, il devra être en mesure de se rendre sur place dans un délai maximum d'une (1) heure.

7 HORAIRE DE TRAVAIL

Pour les travaux d'entretien planifiés, à moins d'avis contraire, l'entrepreneur doit limiter la durée du travail journalier entre 8h00 et 16h30 du lundi au jeudi et entre 8h00 et 13h00 le vendredi. En début de mandat, un calendrier de visite devra être établi en collaboration avec l'Arrondissement en fonction des besoins du client.

8 QUALITÉ ET RESPECT DES NORMES ET RÈGLEMENTS

Tous les travaux exécutés par l'entrepreneur dans le cadre de ce contrat doivent être conformes au Code de construction du Québec, dernière édition, telle qu'appliquée par la Régie du bâtiment du Québec et en respect de toute réglementation provinciale et municipale en vigueur.

Les travaux doivent être exécutés par des travailleurs compétents et qualifiés et par un entrepreneur titulaire d'une licence délivrée par la province du Québec.

9 EXÉCUTION

9.1 Compte-rendu d'intervention

Le personnel de l'entrepreneur doit transmettre, via courriel, au représentant de l'Arrondissement un compte-rendu (bon de travail) sur lequel il mentionne, sans s'y limiter, la date, le lieu, la raison de son intervention, les actions prises par le technicien, le temps, le matériel, les coûts estimés, la non-conformité des équipements à la réglementation en vigueur, les recommandations, l'état du système à son départ, les actions subséquentes et le nom du technicien.

9.2 Matériaux

Les pièces fournies et installées seront neuves et de qualités institutionnelles. Les pièces de rechange doivent provenir du fabricant des appareils. Lorsqu'il s'avère impossible d'obtenir des pièces d'origine, le prestataire de services doit se procurer des équivalences dont la qualité et la garantie sont tout au moins égales ou supérieures à celles d'origine.

Ces équivalences doivent néanmoins être compatibles avec les autres composantes de l'appareil ou du système et ne doivent pas modifier le mode de fonctionnement, les fiches techniques de ces composantes doivent être soumises au responsable de l'Arrondissement pour approbation.

Les pièces et les matériaux nécessaires pour les **travaux sont facturés au prix réel du fournisseur plus un profit et administration de 15%**. Ils seront payables sur présentation de la facture via votre demande de paiement. Vous devrez les intégrer et joindre les copies à votre demande de paiement mensuel.

Dans certains cas, l'Arrondissement pourrait préférer fournir certaines pièces. Dans ce cas, l'entrepreneur doit respecter ce choix.

9.3 Outillage

L'entrepreneur doit fournir à ses employés tous les outils nécessaires pour la bonne exécution de ses prestations.

9.4 Propreté des lieux

L'entrepreneur doit tenir les lieux en ordre, en état de propreté et libre de toute accumulation de rebuts et déchets. L'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires afin que le matériel, les matériaux, les installations, les rebuts ainsi que les travaux n'entravent pas la circulation.

L'entrepreneur doit disposer les matériaux d'une façon sécuritaire et ordonnée.

L'entrepreneur évacue toute fourniture excédentaire, les matériaux, les déchets, les vieux filtres et laisse les lieux propres et en ordre.

10 GARANTIE

Les matériaux qui ont été fournis et remplacés par l'entrepreneur auront une garantie, pièces et main-d'œuvre, d'une (1) année à compter de sa date d'installation. Aucun frais ni franchise ne pourront être réclamés pour des travaux couverts durant la période de la garantie.

11 PRÉVENTION DES INCENDIES

L'entrepreneur doit organiser ses travaux et ceux de ses sous-traitants de manière à prévenir les risques d'incendie. Il doit, à cette fin, prendre toutes les précautions requises par la loi, les règlements applicables en plus des procédures internes à l'Arrondissement. Les informations concernant les procédures, les codes et la compagnie d'alarme seront remises lors de la réunion de démarrage. Tous les frais de la part du service d'incendie pour un déplacement seront refacturés à l'entrepreneur.

Aucun travail de soudure ou de meulage ne peut être effectué sans avoir préalablement informé le responsable de l'Arrondissement. Les travaux de soudure ou de meulage devront être réalisés ultérieurement suite à la dérivation des panneaux d'alarme incendie. Le responsable de l'Arrondissement ou autre personne à l'Arrondissement n'est en mesure d'effectuer une manœuvre sur le panneau d'alarme incendie.

12 PROTECTION DES INFRASTRUCTURES

L'entrepreneur devra, dans l'exécution de ses travaux, prendre soin de ne pas endommager les structures existantes et mobilier de l'Arrondissement, tels les entrées et les trottoirs privés, les bordures, les arbustes, les bornes fontaines, les poteaux, les enseignes de signalisation, les clôtures, le pavage, etc.

13 RÉUNION DE DÉMARRAGE

Au moment de l'octroi du contrat, l'entrepreneur devra se rendre disponible pour une réunion de démarrage. Elle permettra, sans s'y limiter, à la présentation du chargé de projet, à la remise de documents importants et d'informations importantes telles que les accès, les procédures de sécurité, les fiches d'équipements.

14 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements seront mensuels, l'Adjudicataire devra joindre les factures détaillées et les regrouper par bâtiment. Les factures devront être fournies avec les pièces justificatives selon les termes de la présente demande.

15 PAIEMENT

Le paiement sera effectué proportionnellement à la quantité de factures fournies dans le mois et acceptées par la Ville. En tout temps, l'Adjudicataire doit fournir la preuve de la facturation pour justifier sa demande de paiement.

La Ville se réserve le droit de déduire de la facturation courante de l'Adjudicataire les montants qu'elle juge équitables et raisonnables, afin de compenser pour les travaux non exécutés ou non conformes aux exigences du cahier des charges.

Tout compte non conforme sera refusé et retourné à l'Adjudicataire pour correction.

Aucun frais pour retard de paiement ne peut être facturé à la Ville.

L'Adjudicataire doit indiquer clairement et séparément sur ses factures, les montants et le taux des taxes payables en regard des biens ou services fournis ainsi que les numéros d'inscription qui lui ont été attribués par Revenu Canada aux fins de la taxe sur les produits et services (TPS) et par le Ministre des finances du Québec aux fins de la taxe de vente du Québec (TVQ).

16 INFORMATION TECHNIQUE

Les informations techniques disponibles seront fournies à l'Adjudicataire lors de la réunion de démarrage du mandat.

AVIS IMPORTANT

Le SOUMISSIONNAIRE doit, pour rendre sa soumission conforme, compléter le Formulaire de Soumission aux endroits appropriés, le retourner dans son intégralité en plus de compléter et joindre tout autre document requis en annexe. Tout document du SOUMISSIONNAIRE qui n'est pas requis par le DONNEUR D'ORDRE est réputé ne pas faire partie de la Soumission.

APPEL D'OFFRES - SERVICES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

NO 19-17399

**A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de
Montréal-Nord**

(Services de nature technique)

Nom du Soumissionnaire

NAVADA LTÉE



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	5
0.00 INTERPRÉTATION.....	5
1.00 OBJET.....	5
2.00 PRIX PROPOSÉ.....	5
2.01 Prix de base.....	5
2.02 Ajustement.....	5
2.03 Option de renouvellement.....	5
3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT.....	5
4.00 SÛRETÉS.....	5
4.01 Garantie de soumission.....	6
4.02 Garantie d'exécution.....	6
5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES.....	6
6.00 ATTESTATIONS DU DONNEUR D'ORDRE.....	6
7.00 ATTESTATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.....	6
8.00 OBLIGATION(S) RÉCIPROQUE(S).....	6
9.00 OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE.....	6
10.00 OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.....	7
11.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	7
12.00 DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	7
13.00 RETRAIT DE LA SOUMISSION.....	7
14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
15.00 DURÉE.....	7
16.00 PORTÉE.....	7

LISTE DES ANNEXES

Note: Les annexes sont numérotées en fonction de la clause à laquelle elles se rapportent.

	PAGE
ANNEXE 2.00 - BORDEREAU DE PRIX	9
ANNEXE 4.02 B - CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION	10
ANNEXE 4.02 C - LETTRE DE GARANTIE IRRÉVOCABLE (GARANTIE D'EXÉCUTION)	12
ANNEXE 7.00 F - COPIE DE LA LICENCE DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC	14
ANNEXE 7.00 H - VALIDATION DE CONFORMITÉ RÉCENTE DE LA CNESST	15
ANNEXE 7.00 I - LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS	16
ANNEXE 7.00 - LE CANEVAS DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP) DEMANDÉ AU DEVIS TECHNIQUE	17

FORMULAIRE DE SOUMISSION se rapportant à l'Appel d'Offres n° 19-17399.

PRÉSENTÉ PAR :

Numéro de fournisseur à la Ville de Montréal : 104 444

Si vous n'êtes pas inscrit comme fournisseur de la Ville de Montréal, nous vous invitons à le faire sur le site Internet de la Ville de Montréal, dans la section *Affaires et économie – Faire affaire avec la Ville de Montréal – Fichier des fournisseurs* : ville.montreal.qc.ca/fournisseurs

Nom complet du soumissionnaire tel qu'indiqué au REQ et figurant sur les factures :

NAVADA LTÉE

Adresse : 675 Rue Hérelle Longueuil Québec J4G 2M8

Téléphone : 450-679-3370 Télécopieur : 450-679-9215

Site internet : navada.com Courriel corporatif : info@navada.com

Numéro d'entreprise (NEQ) : 117 445 1329

(le NEQ ci-haut doit correspondre au NEQ utilisé pour obtenir les Documents d'Appel d'Offres sur le SEAO)

TPS/TVH : 103840 286 RT 0001 TVQ : 1009512191TQ0001

STATUT JURIDIQUE

<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle		<input type="checkbox"/> Personne physique n'exploitant pas une entreprise individuelle	
<input type="checkbox"/> Société en nom collectif		<input type="checkbox"/> Société en commandite	
<input checked="" type="checkbox"/> Société par actions	<input type="checkbox"/> Régime fédéral		
	<input checked="" type="checkbox"/> Régime provincial	<input checked="" type="checkbox"/> Québec	
		<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	
<input type="checkbox"/> Personne morale sans but lucratif (OBNL)			

Nom du représentant : Robert Laberge

Titre : vice-président Courriel : r.laberge@navada.com

Téléphone : 450-679-3370 Télécopieur : 450-679-9215

CI-APRÈS DÉNOMMÉ LE « SOUMISSIONNAIRE »

PRÉAMBULE

Le SOUMISSIONNAIRE déclare ce qui suit :

- A) il a pris connaissance des Documents d'Appel d'Offres se rapportant à l'Appel d'Offres émis par le DONNEUR D'ORDRE;
- B) en réponse à cet Appel d'Offres, il dépose la présente Soumission.

0.00 INTERPRÉTATION

Sous réserve des adaptations nécessaires, les dispositions d'interprétation du Formulaire de Soumission sont les mêmes que celles qui apparaissent aux sections 0.00 des Documents d'Appel d'Offres.

1.00 OBJET

En réponse à l'Appel d'Offres du DONNEUR D'ORDRE, le SOUMISSIONNAIRE dépose sa Soumission et convient que sur acceptation de celle-ci par le DONNEUR D'ORDRE, les deux parties deviennent liées par le Contrat.

2.00 PRIX PROPOSÉ**2.01 Prix de base**

Le SOUMISSIONNAIRE déclare avoir pris connaissance des Documents d'Appel d'Offres ainsi que tout Addenda s'y rapportant et être en mesure d'établir à la lumière de son contenu un prix pour les Services recherchés, lequel prix prend en compte les inclusions indiquées dans les Documents d'Appel d'Offres. Le prix offert au DONNEUR D'ORDRE est présenté dans le Bordereau de Prix reproduit à l'annexe 2.00 des présentes.

2.02 Ajustement

Le(s) prix énoncé(s) est (sont) sujet(s) aux ajustements indiqués aux Documents d'Appels d'Offres, le cas échéant.

2.03 Option de renouvellement

Advenant la décision du DONNEUR D'ORDRE de se prévaloir de l'option de renouvellement du Contrat, le SOUMISSIONNAIRE confirme que les prix et les modalités appliqués sont ceux prévus au Contrat.

3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des modalités de paiement indiquées à la section 3.00 du Contrat et s'en déclare satisfait.

4.00 SÛRETÉS

4.01 Garantie de soumission

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte qu'aucune garantie de soumission n'est requise par les Documents d'Appel d'Offres.

4.02 Garantie d'exécution

Tel que requis par les Documents d'Appel d'Offres, le SOUMISSIONNAIRE s'engage à fournir au DONNEUR D'ORDRE une garantie d'exécution conformément aux exigences des Documents d'Appel d'Offres.

5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des attestations réciproques indiquées à la section 5.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des attestations réciproques indiquées à la section 5.00 du Contrat et s'en déclare satisfait.

6.00 ATTESTATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des attestations du DONNEUR D'ORDRE indiquées à la section 6.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des attestations du DONNEUR D'ORDRE indiquées à la section 6.00 du Contrat et s'en déclare satisfait.

7.00 ATTESTATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des attestations du SOUMISSIONNAIRE indiquées à la section 7.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des attestations de l'ADJUDICATAIRE indiquées à la section 7.00 du Contrat et s'en déclare satisfait. Il produit en annexe des présentes, tel qu'exigé par les Documents d'Appel d'Offres, les documents suivants dont il atteste de l'exactitude, à savoir :

- a) le Bordereau de Prix;
- b) une copie de la licence délivrée par la RBQ dans la ou les catégories appropriées;
- c) la validation de conformité de la CNESST;
- d) la liste des sous-contractants;
- e) le canevas du programme d'entretien préventif (PEP) demandé au Devis technique.

8.00 OBLIGATION(S) RÉCIPROQUE(S)

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des obligations réciproques indiquées à la section 8.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des obligations réciproques indiquées à la section 8.00 du Contrat et s'en déclare satisfait, en plus de s'engager à les respecter.

9.00 OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des obligations du DONNEUR D'ORDRE indiquées à la section 9.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des obligations du DONNEUR D'ORDRE indiquées à la section 9.00 du Contrat et s'en déclare satisfait.

10.00 OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des obligations du SOUMISSIONNAIRE indiquées à la section 10.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des obligations de l'ADJUDICATAIRE indiquées à la section 10.00 du Contrat et s'en déclare satisfait, en plus de s'engager à les respecter.

11.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des dispositions particulières indiquées à la section 11.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des dispositions particulières indiquées à la section 11.00 du Contrat et s'en déclare satisfait, en plus de s'engager à les respecter.

12.00 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le SOUMISSIONNAIRE prend acte des dispositions générales indiquées à la section 12.00 de la Régie de l'Appel d'Offres et des dispositions générales indiquées à la section 12.00 du Contrat et s'en déclare satisfait, en plus de s'engager à les respecter.

13.00 RETRAIT DE LA SOUMISSION

Le SOUMISSIONNAIRE reconnaît que sa Soumission constitue, à compter de l'ouverture des Soumissions, une offre irrévocable de contracter et qu'il ne peut plus retirer celle-ci. Si sa Soumission est acceptée et qu'il refuse d'honorer ses obligations en vertu du Contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut lui réclamer des dommages-intérêts.

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR

La Soumission entre en vigueur à compter de son ouverture aux lieu et date indiqués dans les Documents d'Appel d'Offres.

15.00 DURÉE

La Soumission demeure en vigueur tant que sa durée de validité prévue à la Régie de l'Appel d'Offres n'est pas expirée ou tant que l'Appel d'Offres n'est pas annulé selon la première des deux éventualités à survenir.

16.00 PORTÉE

La Soumission constitue une acceptation formelle du Contrat par le SOUMISSIONNAIRE, lorsque requis par le DONNEUR D'ORDRE, étant entendu qu'une fois acceptée par ce dernier, elle devient partie du Contrat auquel le SOUMISSIONNAIRE adhère, sans réserve, à toutes fins que de droit.

EN FOI DE QUOI, LE SOUMISSIONNAIRE, PAR L'ENTREMISE DE SON REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ, A SIGNÉ CETTE SOUMISSION POUR FIN DE CONFORMITÉ DE CELLE-CI ET EN GUISE D'ADHÉSION AU CONTRAT, À LONGUEUIL....., CE 31E JOUR DE OCTOBRE..... 2019.

LE SOUMISSIONNAIRE

Par :



(Signature)

Robert Laberge

(Nom en lettres moulées)

Vice-président

(Fonction en lettres moulées)

IMPORTANT

L'absence de signature constitue un cas de non-conformité d'une Soumission.

IMPORTANT

Seuls le Formulaire de Soumission et ses annexes doivent être retournés au DONNEUR D'ORDRE au moment du dépôt de la Soumission. Il n'est pas nécessaire de retourner la Régie de l'Appel d'Offres et le Contrat au DONNEUR D'ORDRE.

ANNEXE 2.00 - BORDEREAU DE PRIX

- Titre : A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord
- Numéro : 19-17399

IMPORTANT

- Le contenu de la présente annexe se trouve dans le fichier nommé « Bordereau de Prix » qui est annexé aux Documents d'Appel d'Offres.
- Le SOUMISSIONNAIRE doit compléter ce fichier et le joindre au Formulaire de Soumission, tel qu'indiqué dans les Documents d'Appel d'Offres.
- Si l'adjudication du Contrat implique une évaluation de la qualité, la présente annexe doit être détachée du Formulaire de Soumission et déposée dans une enveloppe distincte de celle contenant le Formulaire de Soumission.

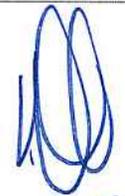
Numéro d'appel d'offres	19-17399
Titre de l'appel d'offres	A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec.)</i>	Navada Ltée
Numéro d'entreprise (NEQ)	1 174 451 329
Adresse du soumissionnaire	675 rue Hérelle Longueuil J4G 2M8

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
OPTION N° 1 : Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord pour une période de 24 mois (PRIX TOTAL INCLUANT L'ARENA GARON)	209 133,35 \$	10 456,67 \$	20 861,05 \$	240 451,07 \$
Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
OPTION N° 2 : Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord pour une période de 24 mois (PRIX SANS L'ARÉNA GARON - SECTIONS B; F; J; N)	128 410,40 \$	6 420,52 \$	12 808,94 \$	147 639,86 \$

L'Aréna Garon est présentement fermée temporairement, un prix séparé inclus est requis au cas où la réouverture serait demandée par l'Arrondissement.




 SB

Numéro d'appel d'offres	19-17399
Titre de l'appel d'offres	A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire (Selon le Registre des entreprises du Québec)	Navada Ltée
Numéro d'entreprise (NEQ)	1174451329
Adresse du soumissionnaire	675 rue Hérelle Longueuil J4G 2M8

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

L'Aréna Garon est fermée temporairement, un prix séparé inclus est requis au cas où la réouverture serait demandée par l'Arrondissement.
 * Vous pouvez compléter tous les prix, le fichier Excel calculera automatiquement les prix des deux options.

Numéro d'items	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix 2020	Prix 2021	Montant total (Sans taxes)
		A		B	C	A x (B + C)

SECTION A: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE ARÉNA ROLLAND

1	Frais généraux		Forfaitaire	1 775,00 \$	1 819,38 \$	3 594,38 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	- \$	- \$	- \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de réfrigération (3,5h/visite)	9	chaque	232,39 \$	238,20 \$	4 235,31 \$
4	Entretien mécanique - Tour d'eau (0,5h/visite)	8	chaque	44,50 \$	45,61 \$	720,88 \$
5	Entretien mécanique et Nettoyage – Tour d'eau (0,5h/visite)	1	chaque	44,50 \$	45,61 \$	90,11 \$
6	Visites additionnelles sur demande (1,5h/visite)	25	chaque	133,50 \$	136,84 \$	6 758,50 \$
7	Visites additionnelles sur demande - jours fériés (1,5h/visite)	3	chaque	217,50 \$	222,94 \$	1 321,32 \$
8	Mise en marche (16h/visite)	1	chaque	1 424,00 \$	1 459,60 \$	2 883,60 \$
9	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$
10	Entretien des systèmes CVAC (4h/visite)	4	chaque	178,00 \$	182,45 \$	1 441,80 \$
11	Entretien et nettoyage des équipements extérieurs CVAC (4h/visite)	2	chaque	625,00 \$	640,63 \$	2 531,26 \$
Sous-total - Section A						24 478,29 \$

SECTION B: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE ARÉNA GARON (EN OPTION)

1	Frais généraux		Forfaitaire	1 775,00 \$	1 819,38 \$	3 594,38 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	- \$	- \$	- \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de réfrigération (3,5h/visite)	9	chaque	237,33 \$	243,27 \$	4 325,40 \$
4	Entretien mécanique - Tour d'eau (0,5h/visite)	8	chaque	38,94 \$	39,91 \$	630,80 \$
5	Entretien mécanique et Nettoyage – Tour d'eau (0,5h/visite)	1	chaque	44,50 \$	45,61 \$	90,11 \$
6	Visites additionnelles sur demande (1,5h/visite)	25	chaque	133,50 \$	136,84 \$	6 758,50 \$
7	Visites additionnelles sur demande - jours fériés (1,5h/visite)	3	chaque	217,50 \$	222,94 \$	1 321,32 \$
8	Mise en marche (16h/visite)	1	chaque	1 424,00 \$	1 459,60 \$	2 883,60 \$
9	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$
10	Entretien des systèmes CVAC (4h/visite)	4	chaque	178,00 \$	182,45 \$	1 441,80 \$
11	Entretien et nettoyage des équipements extérieurs CVAC (4h/visite)	2	chaque	625,00 \$	640,63 \$	2 531,26 \$
Sous-total - Section B						24 478,30 \$

Numéro d'appel d'offres	19-17399
Titre de l'appel d'offres	A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	Navada Ltée
Numéro d'entreprise (NEQ)	1174451329
Adresse du soumissionnaire	675 rue Hérelle Longueuil J4G 2M8

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

L'Aréna Garon est fermée temporairement, un prix séparé inclus est requis au cas où la réouverture serait demandée par l'Arrondissement.
 * Vous pouvez compléter tous les prix, le fichier Excel calculera automatiquement les prix des deux options.

Numéro d'items	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix 2020	Prix 2021	Montant total (Sans taxes)
		A		B	C	A x (B + C)

SECTION C: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE ARÉNA FLEURY

1	Frais généraux		Forfaitaire	1 895,00 \$	1 942,38 \$	3 837,38 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	- \$	- \$	- \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de réfrigération (3,5h/visite)	11	chaque	250,82 \$	257,09 \$	5 587,01 \$
4	Entretien mécanique - Tour d'eau (0,5h/visite)	11	chaque	36,41 \$	37,32 \$	811,03 \$
5	Entretien mécanique et Nettoyage – Tour d'eau (0,5h/visite)	1	chaque	44,50 \$	45,61 \$	90,11 \$
6	Visites additionnelles sur demande (1,5h/visite)	27	chaque	133,50 \$	136,84 \$	7 299,18 \$
7	Visites additionnelles sur demande - jours fériés (1,5h/visite)	4	chaque	217,50 \$	222,94 \$	1 761,76 \$
8	Mise en marche (16h/visite)	1	chaque	1 424,00 \$	1 459,60 \$	2 883,60 \$
9	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$
10	Entretien des systèmes CVAC (4h/visite)	4	chaque	178,00 \$	182,45 \$	1 441,80 \$
11	Entretien et nettoyage des équipements extérieurs CVAC (4h/visite)	2	chaque	625,00 \$	640,63 \$	2 531,26 \$
Sous-total - Section C						27 144,26 \$

SECTION D: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE

1	Frais généraux		Forfaitaire	1 635,00 \$	1 675,88 \$	3 310,88 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	- \$	- \$	- \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de réfrigération (1,5h/visite)	4	chaque	133,50 \$	136,84 \$	1 081,36 \$
4	Visites additionnelles sur demande - jours fériés (1,5h/visite)	2	chaque	217,50 \$	222,94 \$	880,88 \$
5	Mise en marche (8h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$
6	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$
Sous-total - Section D						7 075,38 \$

SECTION E: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA ROLLAND

1	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	40	Heure	90,00 \$	92,25 \$	7 290,00 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire – heures régulières	10	Heure	60,00 \$	61,50 \$	1 215,00 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	40	Heure	145,00 \$	148,63 \$	11 745,20 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés	10	Heure	105,00 \$	107,63 \$	2 126,30 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	25	chaque	50,00 \$	51,25 \$	2 531,25 \$
Sous-total - Section E						24 907,75 \$

Numéro d'appel d'offres	19-17399
Titre de l'appel d'offres	A87 - Entretien mécanique complet des aréas de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire (Selon le Registre des entreprises du Québec)	Navada Ltée
Numéro d'entreprise (NEQ)	1174451329
Adresse du soumissionnaire	675 rue Hèrelle Longueuil J4G 2M8

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

L'Aréna Garon est fermée temporairement, un prix séparé inclus est requis au cas où la réouverture serait demandée par l'Arrondissement.

* Vous pouvez compléter tous les prix, le fichier Excel calculera automatiquement les prix des deux options.

Numéro d'items	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix 2020	Prix 2021	Montant total (Sans taxes)
		A		B	C	A x (B + C)
SECTION F: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA GARON (EN OPTION)						
1	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	50	Heure	90,00 \$	92,25 \$	9 112,50 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire – heures régulières	20	Heure	60,00 \$	61,50 \$	2 430,00 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	50	Heure	145,00 \$	148,63 \$	14 681,50 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés	5	Heure	105,00 \$	107,63 \$	1 063,15 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	30	chaque	50,00 \$	51,25 \$	3 037,50 \$
Sous-total - Section F						30 324,65 \$
SECTION G: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA FLEURY						
1	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	30	Heure	90,00 \$	92,25 \$	5 467,50 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire – heures régulières	10	Heure	60,00 \$	61,50 \$	1 215,00 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	30	Heure	145,00 \$	148,63 \$	8 808,90 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés	5	Heure	105,00 \$	107,63 \$	1 063,15 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	20	chaque	50,00 \$	51,25 \$	2 025,00 \$
Sous-total - Section G						18 579,55 \$
SECTION H: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE						
1	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	9	Heure	90,00 \$	92,25 \$	1 640,25 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire – heures régulières	6	Heure	60,00 \$	61,50 \$	729,00 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	6	Heure	145,00 \$	148,63 \$	1 761,78 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI Taux horaire en dehors des heures régulières et jours fériés	3	Heure	105,00 \$	107,63 \$	637,89 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	5	chaque	50,00 \$	51,25 \$	506,25 \$
Sous-total - Section H						5 275,17 \$
SECTION I: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF ARÉNA ROLLAND						
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	37	chaque	45,00 \$	45,00 \$	3 330,00 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	8	chaque	45,00 \$	45,00 \$	720,00 \$
Sous-total - Section I						4 050,00 \$

Numéro d'appel d'offres	19-17399
Titre de l'appel d'offres	A87 - Entretien mécanique complet des aréas de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	Navada Ltée
Numéro d'entreprise (NEQ)	1174451329
Adresse du soumissionnaire	675 rue Hérelle Longueuil J4G 2M8

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

L'Aréna Garon est fermée temporairement, un prix séparé inclus est requis au cas où la réouverture serait demandée par l'Arrondissement.

*** Vous pouvez compléter tous les prix, le fichier Excel calculera automatiquement les prix des deux options.**

Numéro d'items	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix 2020	Prix 2021	Montant total (Sans taxes)
		A		B	C	A x (B + C)
SECTION J: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF ARÉNA GARON (EN OPTION)						
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	256	chaque	45,00 \$	45,00 \$	23 040,00 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	17	chaque	45,00 \$	45,00 \$	1 530,00 \$
Sous-total - Section J						24 570,00 \$
SECTION K: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF ARÉNA FLEURY						
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	43	chaque	45,00 \$	45,00 \$	3 870,00 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	5	chaque	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$
Sous-total - Section K						4 320,00 \$
SECTION L: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE						
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	14	chaque	45,00 \$	45,00 \$	1 260,00 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	3	chaque	45,00 \$	45,00 \$	270,00 \$
Sous-total - Section L						1 530,00 \$
SECTION M: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA ROLLAND						
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$
2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire ² en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	5	chaque	- \$	- \$	- \$
Sous-total - Section M						1 350,00 \$
SECTION N: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA GARON (EN OPTION)						
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$
2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire ² en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	5	chaque	- \$	- \$	- \$
Sous-total - Section N						1 350,00 \$

Numéro d'appel d'offres	19-17399
Titre de l'appel d'offres	A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	Navada Ltée
Numéro d'entreprise (NEQ)	1174451329
Adresse du soumissionnaire	675 rue Hérelle Longueuil J4G 2M8

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

L'Aréna Garon est fermée temporairement, un prix séparé inclus est requis au cas où la réouverture serait demandée par l'Arrondissement.

*** Vous pouvez compléter tous les prix, le fichier Excel calculera automatiquement les prix des deux options.**

Numéro d'items	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix 2020	Prix 2021	Montant total (Sans taxes)
		A		B	C	A x (B + C)
SECTION O: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA FLEURY						
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$
2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire ² en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	5	chaque	- \$	- \$	- \$
Sous-total - Section O						1 350,00 \$
SECTION P: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE						
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire – heures régulières	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$
2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON Taux horaire ² en dehors des heures régulières et jours fériés dictés par la C.C.Q.	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT Montant forfaitaire (voir article 10)	5	chaque	- \$	- \$	- \$
Sous-total - Section P						1 350,00 \$
SECTION Q: MISE À NIVEAU DU COMPRESSEUR - ARÉNA ROLLAND (Pour l'année 2020)						
1	Mise à niveau d'un compresseur Mycom N8WA à huit cylindres à l'ammoniac	Forfaitaire		7 000,00 \$		7 000,00 \$
Sous-total - Section Q						7 000,00 \$
Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire - Somme des sous-totaux (OPTION N° 1) (PRIX INCLUANT L'ARÉNA GARON)						209 133,35 \$
Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire - Somme des sous-totaux (OPTION N° 2) (PRIX SANS L'ARÉNA GARON)						128 410,40 \$

ANNEXE 4.02 B - CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION

Numéro de cautionnement : _____

ADJUDICATAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Nom du représentant : _____ Téléphone : _____

Contrat : A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord

*L'adjudicataire est ci-après désigné comme étant l' « Adjudicataire ».***CAUTION**

Nom : _____ N° AMF : _____

Adresse : _____

Nom du représentant : _____ Téléphone : _____

La caution est ci-après désignée comme étant la « Caution ».

La caution doit être une « Institution Financière » au sens de la Régie de l'Appel d'Offres, c'est-à-dire un assureur titulaire d'un permis l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, émis conformément à la Loi sur les assurances (RLRQ, chapitre A-32), une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (RLRQ, chapitre S-29.01), une coopérative de services financiers au sens de la Loi sur les coopératives de services financiers (RLRQ, chapitre C-67.3) ou une banque au sens de la Loi sur les banques (L.R.C. 1985, chapitre B-1).

- a) La Caution, après avoir pris connaissance de la soumission et du contrat intervenu entre la VILLE DE MONTRÉAL (ci-après désignée comme étant le « Donneur d'ordre ») et l'Adjudicataire, lequel contrat a été adjugé par le Donneur d'ordre à l'Adjudicataire suite à la présentation de sa soumission, s'oblige solidairement avec l'Adjudicataire envers le Donneur d'ordre à exécuter le contrat, la Caution ne pouvant toutefois être appelée à payer plus de CINQ POUR CENT (5%) du montant total du contrat indiqué à l'avis d'adjudication, incluant les taxes.
- b) La Caution consent à ce que le Donneur d'ordre et l'Adjudicataire puissent en tout temps faire des modifications au contrat et à ce que le Donneur d'ordre accorde tout délai nécessaire à l'exécution du contrat.
- c) L'Adjudicataire est le seul responsable d'aviser la Caution des changements au contrat comportant une variation de plus de dix pour cent (10%) du prix initial. Le défaut de donner cet avis n'affecte toutefois pas la validité du présent cautionnement.

- d) En cas d'inexécution du contrat par l'Adjudicataire, la Caution doit, dans les quinze (15) jours suivant l'avis qui lui sera donné par le représentant du Donneur d'ordre, entreprendre et poursuivre avec diligence l'exécution du contrat, à défaut de quoi le Donneur d'ordre peut faire compléter l'exécution du contrat aux frais de la Caution et de l'Adjudicataire.
- e) Le présent cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront les seuls compétents.
- f) L'Adjudicataire intervient aux présentes pour y consentir.

EN FOI DE QUOI, LA CAUTION ET L'ADJUDICATAIRE PAR LEURS REPRÉSENTANTS DÛMENT AUTORISÉS, ONT SIGNÉ LE PRÉSENT DOCUMENT À, CE ...^E JOUR DE 20....

Témoïn

Témoïn

ADJUDICATAIRE

Par: _____
.....

CAUTION

Par: _____
.....

ANNEXE 4.02 C - LETTRE DE GARANTIE IRRÉVOCABLE (GARANTIE D'EXÉCUTION)

Date d'émission : _____

Bénéficiaire :

VILLE DE MONTRÉAL
275 Rue Notre-Dame Est
Montréal
Québec
H2Y 1C6

(ci-après désignée comme étant le « Donneur d'ordre »)

Objet : _____

ADJUDICATAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Nom du représentant : _____ Téléphone : _____

Contrat : A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord

L'adjudicataire est ci-après désigné comme étant l' « Adjudicataire ».

CAUTION

Nom : _____ N° AMF : _____

Adresse : _____

Nom du représentant : _____ Téléphone : _____

La caution est ci-après désignée comme étant la « Caution ».

La caution doit être une « Institution Financière » au sens de la Régie de l'Appel d'Offres, c'est-à-dire un assureur titulaire d'un permis l'autorisant à pratiquer l'assurance cautionnement, émis conformément à la Loi sur les assurances (RLRQ, chapitre A-32), une société de fiducie titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (RLRQ, chapitre S-29.01), une coopérative de services financiers au sens de la Loi sur les coopératives de services financiers (RLRQ, chapitre C-67.3) ou une banque au sens de la Loi sur les banques (L.R.C. 1985, chapitre B-1).

a) La Caution garantit, de façon irrévocable, le paiement des sommes qui vous seront dues par l'Adjudicataire en cas de non-respect de ses obligations en vertu du contrat, la Caution ne pouvant

toutefois être appelée à payer plus de CINQ POUR CENT (5%) du montant total indiqué à l'avis d'adjudication, incluant les taxes.

- b) La Caution consent à ce que le Donneur d'ordre et l'Adjudicataire puissent en tout temps faire des modifications au contrat et à ce que le Donneur d'ordre accorde tout délai nécessaire à l'exécution du contrat.
- c) L'Adjudicataire est le seul responsable d'aviser la Caution des changements au contrat. Le défaut de donner cet avis n'affecte toutefois pas la validité de la présente garantie.
- d) Le paiement est exigible à la simple demande de paiement adressée à la Caution par le Donneur d'ordre.
- e) La présente garantie demeurera en vigueur jusqu'à l'exécution complète du contrat, incluant toute prolongation de celui-ci.
- f) La présente garantie est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront les seuls compétents.
- g) L'Adjudicataire intervient aux présentes pour y consentir.

En foi de quoi, la Caution et l'Adjudicataire, par leur représentant autorisé, ont signé le présent document, cee jour de 20... .

Par : _____
ADJUDICATAIRE

Par : _____
CAUTION

ANNEXE 7.00 F - COPIE DE LA LICENCE DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au
Registre des détenteurs de licence situé sur le site
Internet www.rdq.gouv.qc.ca auprès de la R.B.Q. au
1 800 361-0761 ou 514 873-0976 ou auprès de la
CMMITQ au 1 800 465-2668.

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 1139-3550-51

Numéro de validation : 1-3770355448

ÉMISE LE : 1984-11-13

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT :

26 octobre

TITULAIRE DE LA LICENCE

Navada Ltée
675 rue Hérelle
Longueuil QC
Canada J4G 2M8

CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction
inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

Catégorie entrepreneur général (annexe I)

- 1.3 Bâtiments de tout genre
- 1.4 Routes et canalisation

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe II)

- 15.10 Réfrigération
- 15.1 Systèmes de chauffage à air pulsé
- 15.2 Systèmes de brûleurs au gaz naturel
- 15.3 Systèmes de brûleurs à l'huile
- 15.4 Systèmes de chauffage hydronique
- 15.5 Plomberie
- 15.6 Propane
- 15.8 Ventilation
- 17.1 Instrumentation contrôle et régulation

RÉPONDANTS

Francis Renaud

Administration, Exécution de travaux de construction,
Gestion de la sécurité, Gestion de projets et de chantiers

Luc Bergeron

Administration, Exécution de travaux de construction,
Gestion de la sécurité, Gestion de la sécurité, Gestion
de projets et de chantiers 1, 4, Gestion de projets et de
chantiers

Mathieu Georges

Administration, Gestion de la sécurité, Gestion de projets et
de chantiers

Stéphane Courcy

Gestion de projets et de chantiers, Exécution de travaux de
construction

Régie du bâtiment du Québec

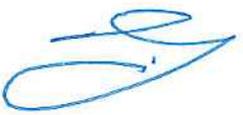

Président


Secrétaire

Corporation des maîtres mécaniciens
en tuyauterie du Québec


Président


Secrétaire



MESSAGE

La validité de cette licence doit être vérifiée au
Registre des détenteurs de licence situé sur le site
Internet www.rbq.gouv.qc.ca auprès de la R.B.Q. au
1 800 361-0761 ou 514 873-0976 ou auprès de la
CMMMTQ au 1 800 455-2668.

LICENCE D'ENTREPRENEUR

Numéro de licence : 1139-3550-51

Numero de validation : 1-3770355448

ÉMISE LE : 1984-11-13

DATE D'ÉCHÉANCE ANNUELLE DE PAIEMENT :

26 octobre

TITULAIRE DE LA LICENCE

Navada Ltée
675 rue Hérelle
Longueuil QC
Canada J4G 2M8

CATEGORIES ET SOUS-CATEGORIES DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction
inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

Catégorie entrepreneur spécialisé (annexe III)

- 11.2 Équipements et produits spéciaux
 - 17.2 Intercommunication téléphonique et surveillance
- 13 sous-catégorie(s) autorisée(s)

RÉPONDANTS

..... 4 répondant(s) autorisé(s)

Régie du bâtiment du Québec

[Signature]
Président

[Signature]
Secrétaire

Corporation des maîtres mécaniciens
en tuyauterie du Québec

[Signature]
Président

[Signature]
Secrétaire

[Signature]

ANNEXE 7.00 H - VALIDATION DE CONFORMITÉ RÉCENTE DE LA CNESST

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

Le 28 octobre 2019

Madame Amélie Teasdale
Navada Ltée
675, rue Hérelle
Longueuil (Québec) J4G 2M8

Direction régionale de Longueuil
25, boulevard La Fayette
Longueuil (Québec) J4K 5B7
Tél. : 450 442-6262 ou 1 800 267-4612
Télec. : 450 646-7710

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1174451329

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Madame,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 28 octobre 2019, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La Direction de la cotisation
des employeurs



ANNEXE 7.00 I - LISTE DES SOUS-CONTRACTANTS

Titre : A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord
Numéro : 19-17399

(Veuillez cocher une des deux cases)

Il n'y a **aucun** sous-contractant proposé dans notre Soumission pour le présent Appel d'Offres.

OU

Les sous-contractants suivants sont proposés dans notre Soumission pour le présent Appel d'Offres :

À remplir pour chaque sous-contractant			
Nom	NEQ	Adresse	Numéro de téléphone
Aquamax 9358-1924 QC inc.	1172676232	3236 Francis-Hugues Laval	514-991-9067
RG. Technilab	1148185862	3500 boul. Matte Brossard	450-619-7490 #247
Clemtech	1162688130	CP 57127 CSP centre maxi Longueuil	514-829-1003

**ANNEXE 7.00 - LE CANEVAS DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP) DEMANDÉ
AU DEVIS TECHNIQUE.**



676, rue Hérelle Longueuil, QC J4G 2W8

TEL: (450) 679-3370 FAX: (450) 679-9215

Lectures de fonctionnement

Réfrigérant: _____

Mois de l'entretien	Juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Date												
Initiales du technicien												
Basse pression PSIG												
Haute pression PSIG												
Pression d'huile PSIG												
Pression d'huile net PSIG												
Niveau d'huile	<input type="radio"/>											
Température d'huile °F												
Température de décharge °F												
Température de têtes °F												
Séparateur d'huile OK <input checked="" type="checkbox"/>												
Température de succion °F												
Amp.												
Réserve d'huile: niveau	<input type="radio"/>											
Réserve d'huile: Flotte												
Réserve d'huile: T° F sous la flotte												
État du filtre à l'huile												
Analyse d'huile												

Notes:

Vérifier À l'arrêt Action requise → voir notes



675, rue Héralle Longueuil, QC J4G 2M8

TEL: (450) 679-3370 FAX: (450) 679-9215

Lectures de fonctionnement

Mois de l'entretien	Juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Date												
Initiales du technicien												
tour d'eau												
Température de l'extérieure °F												
Entré d'eau °F												
Sortie d'eau °F												
Flotte ou contrôle de niveau												
Niveau acceptable												
Amp. Moteur 1												
Amp. Moteur 2												
VFD en service Hz												

Notes:

Vérifier
 À l'arrêt
 Action requise → voir notes



675, rue Héralde Longueuil, QC J4G 2M8
 TEL: (450) 679-3370 FAX: (450) 679-9215

Lectures de fonctionnement

Réfrigérant: _____

Mois de l'entretien	juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Date												
Initiales du technicien												
Température de l'extérieure °F												
Entrée d'eau °F												
Sortie d'eau °F												
Température de saturation °F												
Température de décharge °F												
Température de la liquide °F												
Sous-refroidissement °F												
Flotte ou contrôle de niveau												
Niveau acceptable												
Ventilateur Moteur 1 Amp.												
Ventilateur Moteur 2 Amp.												
VFD en service Hz												
Pompe de gicleur Amp.												

Notes:



Vérifier



À l'arrêt



Action requise → voir notes

T° saturation (convention de la pression du réfrigérant en température)



675, rue Hédelle Longueuil, QC J4G 2M8

TEL: (450) 679-3370 FAX: (450) 679-9215

Lectures de fonctionnement:

Réfrigérant: _____

Mois de l'entretien	Juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Date												
Initiales du technicien												
Entrée Réfrigérant°F												
Sortie Réfrigérant°F												
Entrée d'air°F												
Sortie d'air°F												

Notes:

Vérifier
 A l'arrêt
 Action requise → voir notes

Mois de l'entretien	Lectures de fonctionnement												
	Date	juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Initiales													
Entrée °F Saumure / glycol													
Sortie °F Saumure / glycol													
Température saturation °F													
Flotte													
Système de récupération d'huile													
Niveau de réfrigérant	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○
Température d'entrée °F													
Température de sortie °F													
Saumure % / Glycol %													
Niveau du bassin	1/4 3/4	<input type="checkbox"/>											
Température d'entrée °F													
Température de sortie °F													
Saumure % / Glycol %													
Niveau du bassin	1/4 3/4	<input type="checkbox"/>											

Notes:

Vérifier
 À l'arrêt
 Action requise → voir notes
 T°saturation (conversion de la pression du réfrigérant en température)



675, rue Hérelle Longueuil, QC J4G 2W8
 TEL: (450) 675-3370 FAX: (450) 675-9215

Lectures de fonctionnement

Réfrigérant: _____

Mois de l'entretien	Juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Date												
Initiales du technicien												
Entrée Réfrigérant°F												
Sortie Réfrigérant°F												
Entrée d'eau °F												
Sortie d'eau °F												

Notes:

Empty grid area for notes and additional data entries.



Vérifier



À l'arrêt



Action requise → voir notes



675, rue Hérelle Longueuil, QC J4G 2M8
 TEL: (450) 675-5370 FAX: (450) 675-5215

Lectures de fonctionnement

Réfrigérant: _____

Mois de l'entretien	Juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
Date												
Initiales du technicien												
Entrée Réfrigérant [°] F												
Sortie Réfrigérant [°] F												
Entrée d'eau [°] F												
Sortie d'eau [°] F												

Notes:

Blank area for notes and observations.

Vérifier



À l'arrêt



Action requise → voir notes



675, rue Hérelle Longueuil, QC J4G 2M8
TEL: (450) 679-3370 FAX: (450) 679-9215

Lectures de fonctionnement

Réfrigérant: _____

Mois de l'entretien	juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
	Date											
Initiales du technicien												
Entrée Réfrigérant°F												
Sortie Réfrigérant°F												
Entrée d'eau°F												
Sortie d'eau°F												

Notes:

Empty space for notes, containing a vertical line and a checkmark icon.



Vérifier



À l'arrêt



Action requise → voir notes



VÉZINA

Une société de Marsh & McLennan Agency LLC

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Le présent certificat atteste que les assurances ci-dessous sont en vigueur à ce jour et que les polices d'assurance énumérées ont été établies au nom de l'assuré désigné dans ce certificat pour la période d'assurance indiquée, nonobstant toute exigence, modalité ou condition de tout contrat ou autre document à l'égard duquel le présent certificat peut être établi ou peut se rapporter.

LE PRÉSENT CERTIFICAT EST ÉMIS À :

Détenteur du certificat À qui de droit	Nom et adresse de l'Assuré Navada Ltée 675 rue Hérelle Longueuil (Québec) J4G 2M8
--	---

	GENRE D'ASSURANCE	ASSUREUR	N° DE POLICE	DATE D'EXPIRATION (J / M / A)	GARANTIES	LIMITE DE LA GARANTIE
<input checked="" type="checkbox"/>	A) Assurance responsabilité civile générale incluant : <input checked="" type="checkbox"/> Produits et opérations complétées <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité contractuelle - restreinte <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité réciproque <input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité patronale contingente <input type="checkbox"/> Primaire et non contributoire <input checked="" type="checkbox"/> Automobile des non-proprétaires (F.P.Q. No 6)	Compagnie d'Assurance Travelers du Canada	TRV0360972	01/05/2020	Limite combinée pour les dommages corporels et les dommages matériels <input checked="" type="checkbox"/> base d'événement <input type="checkbox"/> base de réclamation présentée Franchise applicable à : Dommages matériels 2 500 \$ Dommages corporels 2 500 \$ Frais de défense \$	1 000 000 \$ Chaque événement 5 000 000 \$ Limite d'ensemble annuelle 1 000 000 \$ Limite d'ensemble annuelle Produits et opérations complétées 1 000 000 \$ Chaque événement
<input checked="" type="checkbox"/>	B) Assurance responsabilité automobile F.P.Q. N° 1 <input checked="" type="checkbox"/> sur tous les véhicules appartenant à, ou loué par l'assuré <input type="checkbox"/> uniquement les véhicules désignés	Royal & Sun Alliance du Canada	CAP 051677341	01/05/2020	Limite combinée pour les dommages corporels et les dommages matériels	1 000 000 \$ Chaque événement
<input checked="" type="checkbox"/>	C) Assurance responsabilité "Umbrella" En excédent des assurances responsabilité mentionnées en A) et B)	Compagnie d'Assurance Travelers du Canada	TRV0360972	01/05/2020	Limite combinée pour les dommages corporels et les dommages matériels Rétention : 10 000 \$	9 000 000 \$ Chaque événement 9 000 000 \$ Limite d'ensemble annuelle

Lieux et/ou activités : Entrepreneur en mécanique de bâtiment et CVAC (Climatisation, ventilation, réfrigération, chauffage, contrôle), fabrication de conduites, plomberie.

N.B. L'assurance que procurent les polices décrites aux présentes est assujettie à toutes les modalités, exclusions et conditions desdites polices. Ce certificat est établi uniquement à titre d'information et ne confère aucun droit à son titulaire. Ce certificat ne modifie, n'étend ni ne change la protection offerte par les polices énumérées ci-haut.

Les limites indiquées peuvent avoir été réduites par le règlement de sinistres. Les limites d'assurance ci-haut mentionnées sont en devises canadiennes (CDN).

Étienne Gascon
Courtier en assurance de dommages

Émis le 1^{er} mai 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 15 octobre 2019

AUX SOUMISSIONNAIRES

**Objet : Addenda n^o 1
Appel d'offres public n^o 19-17399
A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de
Montréal-Nord**

Nombre de pages incluant celle-ci : 1

Mesdames, Messieurs,

Cet addenda, distribué à toutes les personnes qui se sont procurées les documents d'appel d'offres sur le SEAO, fait partie intégrante de ces documents et les modifie comme suit :

- **Veillez noter que la date d'ouverture des soumissions est reportée au jeudi 31 octobre 2019, même heure et même endroit.**
- Veillez prendre note des modifications suivantes :

La période des visites a été prolongée jusqu'au 22 octobre 2019, À cet effet, le SOUMISSIONNAIRE doit prendre rendez-vous au plus tard le 18 octobre 2019 à 16 h 00 avec le Représentant du Dossier.

S'il y a lieu, une plainte portant sur cet addenda doit être transmise à l'Inspecteur général de la Ville de Montréal au plus tard deux jours avant la date limite de réception des soumissions indiquée sur le SEAO.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Premier lieu
Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II
andres.larmat@ville.montreal.qc.ca

Second lieu
Zoulikha Seghir
Agente d'approvisionnement II
zoulikha.seghir@ville.montreal.qc.ca



APPEL D'OFFRES - SERVICES

CONTRAT

NO 19-17399

**A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de
Montréal-Nord**

(Services de nature technique)



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	8
0.00 INTERPRÉTATION.....	8
0.01 Terminologie.....	9
0.01.01 Appel d'Offres	9
0.01.02 Avis d'Adjudication.....	9
0.01.03 Bon de Commande	9
0.01.04 Bon de Travail.....	9
0.01.05 Bordereau de Prix.....	9
0.01.06 Changement de Contrôle.....	9
0.01.07 Contrat.....	9
0.01.08 Devis.....	10
0.01.09 Documents Contractuels.....	10
0.01.10 Documents d'Appel d'Offres	10
0.01.11 Échéancier	10
0.01.12 Formulaire de Soumission.....	10
0.01.13 Information Confidentielle	10
0.01.14 Loi	11
0.01.15 Manquement.....	11
0.01.16 Meilleur Effort.....	11
0.01.17 PARTIE.....	11
0.01.18 Personne	11
0.01.19 Personnel Affecté	11
0.01.20 Propriété Intellectuelle	12
0.01.21 Régie de l'Appel d'Offres	12
0.01.22 Règlement sur la Gestion Contractuelle.....	12
0.01.23 Services	12
0.01.24 Soumission	12
0.02 Primauté.....	12
0.02.01 Documents Contractuels.....	12
0.02.02 Ordre.....	12
0.02.03 Règlement sur la Gestion Contractuelle.....	13
0.03 Droit applicable	13
0.04 Généralités	13
0.04.01 Dates et délais.....	13
a) De rigueur.....	13
b) Calcul.....	13
c) Reports.....	13
0.04.02 Références financières.....	14
0.04.03 Consentement	14
0.04.04 Validité.....	14
1.00 OBJET.....	14
2.00 CONTREPARTIE.....	14
2.01 Prix.....	14

2.02	Interdiction.....	14
2.03	Variation des prix	15
2.03.01	Durée initiale	15
2.03.02	Option de renouvellement	15
2.03.03	Portée.....	15
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	15
3.01	Facturation	15
3.01.01	Adresse	15
a)	Adresse du Service des finances.....	15
b)	Adresse indiquée au Bon de Commande	16
c)	Adresse courriel	16
3.01.02	Renseignements.....	16
3.02	Paiement des Services.....	17
3.03	Paiement partiel	17
3.04	Paiement complet.....	17
3.05	Réclamation ou demande d'indemnisation	17
3.05.01	Compensation.....	17
3.05.02	Substitution.....	17
3.05.03	Tierces parties	18
a)	Retenue	18
b)	Paiement	18
3.06	Retard.....	18
3.07	Vérification.....	18
3.08	Paiement électronique.....	18
4.00	SÛRETÉS	19
4.01	Garantie d'exécution	19
4.02	Défaut	19
4.03	Appropriation.....	19
4.04	Remise	19
4.05	Renouvellement de la garantie d'exécution	19
4.06	Préavis à la caution	19
4.06.01	Demande d'exécution	19
4.06.02	Indemnisation	20
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	20
6.00	ATTESTATIONS DU DONNEUR D'ORDRE	20
7.00	ATTESTATIONS DE L'ADJUDICATAIRE.....	20
7.01	Capacité	20
7.02	Établissement.....	20
7.03	Autorisations.....	20
7.04	Ressources	20
7.05	Divulgation	21
8.00	OBLIGATION(S) RÉCIPROQUE(S)	21
8.01	Information Confidentielle	21
9.00	OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE.....	21

9.01	Quantité.....	21
9.02	Représentant désigné du DONNEUR D'ORDRE.....	21
9.03	Bon de Commande	21
9.04	Accès.....	22
9.05	Exonération de responsabilité.....	22
10.00	OBLIGATIONS DE L'ADJUDICATAIRE	22
10.01	Début de l'exécution du Contrat.....	22
10.02	Réunions	22
	10.02.01 Fréquence	22
	10.02.02 Participation	22
10.03	Contrats simultanés.....	22
10.04	Propriété.....	23
10.05	Confidentialité	23
10.06	Exécution complète	23
10.07	Collaboration	23
10.08	Respect.....	23
10.09	Meilleur Effort	23
10.10	Langue française.....	23
10.11	Règlement sur la Gestion Contractuelle	23
10.12	Conflit d'intérêts.....	24
10.13	Liens d'affaires	24
10.14	Équipements	24
10.15	Assurance.....	24
	10.15.01 Responsabilité civile générale	24
10.16	Santé et sécurité au travail	25
	10.16.01 Programme de prévention	25
	10.16.02 Conformité	25
	10.16.03 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.....	26
	10.16.04 Défaut	26
10.17	Attestation de la CNESST	26
10.18	Ressources humaines	26
	10.18.01 Autorité.....	26
	10.18.02 Exécution.....	26
	10.18.03 Remplacement forcé.....	26
	10.18.04 Nouvelle ressource	27
	10.18.05 Non-sollicitation.....	27
10.19	Sous-contrat	27
	10.19.01 Autorisation.....	27
	10.19.02 Restrictions.....	27
	10.19.03 Obligations principales.....	27
	10.19.04 RENA	27
	10.19.05 Responsabilité	28
	10.19.06 Assujettissement.....	28
	10.19.07 Informations supplémentaires	28
10.20	Délais	28
	10.20.01 Respect	28
	10.20.02 Empêchement	28
10.21	Bon de Commande	28
10.22	Fourniture des Services.....	29

10.22.01	Délais et fréquence	29
10.23	Bon de Travail	29
10.24	Matières dangereuses.....	29
10.24.01	Obligation.....	29
10.24.02	Révisions.....	29
10.25	Inspection.....	29
10.25.01	Collaboration.....	29
10.25.02	Résultat.....	29
10.26	Suspension du Contrat	30
10.27	Publicité	30
10.28	Taxes.....	30
10.29	Responsabilité.....	30
10.29.01	Protection des lieux environnants.....	30
10.29.02	Protection de l'environnement	30
10.29.03	Domage	30
10.30	Exonération.....	30
10.30.01	Obligation.....	31
10.30.02	Étendue de la responsabilité	31
10.31	Indemnisation	31
10.31.01	« Perte ».....	31
10.31.02	Portée.....	31
10.31.03	Propriété Intellectuelle	32
	a) Obligation.....	32
	b) Responsabilité.....	32
10.32	Limitation	32
10.33	Assistance en cas de litige	32
10.34	Assistance au Bureau de l'inspecteur général.....	32
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	32
11.01	Non-exclusivité.....	32
11.02	Cession.....	33
11.02.01	Interdiction	33
11.02.02	Inopposabilité	33
11.02.03	Exception.....	33
11.02.04	Effet.....	33
11.03	Relations entre les PARTIES.....	33
11.03.01	Indépendance.....	33
11.03.02	Contrôle.....	33
11.03.03	Aucune autorité	33
11.04	Force majeure	34
11.04.01	Exonération de responsabilité	34
11.04.02	Prise de mesures adéquates	34
11.04.03	Droit de l'autre PARTIE	34
11.05	Recours	34
11.06	Évaluation de rendement de l'ADJUDICATAIRE	34
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	35
12.01	Avis.....	35
12.02	Résolution de différends	35
12.02.01	Négociations de bonne foi.....	35

12.03	Élection	35
12.04	Modification	35
	12.04.01 Autorisation	35
	12.04.02 Demande.....	36
	12.04.03 Ajustement du prix	36
12.05	Non-renonciation	36
12.06	Transmission électronique	36
13.00	FIN DU CONTRAT.....	36
13.01	De gré à gré.....	36
13.02	Indemnisation	36
13.03	Sans préavis	37
13.04	Avec préavis	37
13.05	Changement de Contrôle	38
13.06	Effet de la résiliation.....	38
	13.06.01 Contrepartie.....	38
	13.06.02 Retour.....	38
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	38
15.00	DURÉE.	38
15.01	Expiration	38
15.02	Renouvellement	38
15.03	Non-reconduction	39
15.04	Survie.....	39
16.00	PORTÉE.....	39

LISTE DES ANNEXES

Note: Les annexes sont numérotées en fonction de la clause à laquelle elles se rapportent.

	PAGE
ANNEXE 0.01.08 - DEVIS.....	41
ANNEXE 10.15.01 - AVENANT DE RESPONSABILITÉ CIVILE	42
ANNEXE 11.06 - GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ADJUDICATAIRE.....	44

CONTRAT DE SERVICES intervenu en la Ville de Montréal, province de Québec, Canada.

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, en la Ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « DONNEUR D'ORDRE »;

ET :

L'ADJUDICATAIRE dûment identifié dans l'Avis d'Adjudication émis conformément aux modalités de l'Appel d'Offres portant le n° 19-17399 s'y rapportant;

CI-APRÈS DÉNOMMÉE L'« ADJUDICATAIRE »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS LES « PARTIES ».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIIT :

- A) Le **DONNEUR D'ORDRE** est une municipalité ayant pour mission de maintenir, coordonner et améliorer le développement sur son territoire. Dans la poursuite de cette mission, le **DONNEUR D'ORDRE** veille à assurer à ses citoyens des services municipaux de qualité et aux meilleurs coûts en tenant compte de leurs particularités propres et dans l'intérêt supérieur de la collectivité;
- B) L'Appel d'Offres n° 19-17399, se rapportant à la fourniture de services d'entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord, a été lancé par le **DONNEUR D'ORDRE**;
- C) Cet Appel d'Offres faisait référence à un Contrat entre les **PARTIES**;
- D) L'**ADJUDICATAIRE** a répondu à cet Appel d'Offres et a présenté à cette fin une Soumission conforme aux exigences fixées à cet égard dans l'Appel d'Offres;
- E) La Soumission présentée par l'**ADJUDICATAIRE** a été retenue aux fins d'adjudication du Contrat;
- F) Les modalités des droits et obligations découlant de cet Appel d'Offres sont consignées dans le présent document.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIIT :

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions commençant par une majuscule qui apparaissent dans le Contrat, ou dans toute annexe ou documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

0.01.01 Appel d'Offres

désigne l'appel d'offres n° 19-17399, se rapportant à la fourniture de services d'entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord;

0.01.02 Avis d'Adjudication

désigne tout écrit par lequel le DONNEUR D'ORDRE confirme au SOUMISSIONNAIRE qu'il est l'ADJUDICATAIRE du Contrat;

0.01.03 Bon de Commande

désigne un écrit émanant du DONNEUR D'ORDRE qui est assujéti au Contrat et qui a pour effet de placer une commande auprès de l'ADJUDICATAIRE;

0.01.04 Bon de Travail

désigne un écrit remis au DONNEUR D'ORDRE constatant l'opération par laquelle l'ADJUDICATAIRE effectue la fourniture des Services et contenant une description précise des Services fournis au DONNEUR D'ORDRE;

0.01.05 Bordereau de Prix

désigne le bordereau de prix faisant partie de la Soumission indiquant le(s) prix proposé(s) par le SOUMISSIONNAIRE en réponse à l'Appel d'Offres;

0.01.06 Changement de Contrôle

signifie, relativement à l'ADJUDICATAIRE, lorsque celui-ci a le statut d'une personne morale, un des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne de titres d'une telle personne morale représentant plus de CINQUANTE POUR CENT (50%) des droits de vote de cette dernière;
- b) une entente portant sur la vente ou la disposition de tous ou de substantiellement tous les actifs de la personne morale.

0.01.07 Contrat

désigne l'entente entre les PARTIES dont les modalités apparaissent au présent document incluant le préambule et ses annexes, ainsi que toute documentation subordonnée à celui-ci, notamment la Soumission. Les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes » et « par les présentes » et toute autre expression semblable, lorsqu'elles sont

utilisées dans le présent document, font généralement référence à l'ensemble du document plutôt qu'à une partie de celui-ci, à moins d'indication contraire dans le texte;

0.01.08 Devis

désigne la documentation émanant du DONNEUR D'ORDRE décrivant les Services à être fournis, reproduite en annexe 0.01.08 des présentes;

0.01.09 Documents Contractuels

désigne l'ensemble de la documentation composée notamment des Documents d'Appel d'Offres, de la Soumission et de l'Avis d'Adjudication;

0.01.10 Documents d'Appel d'Offres

désigne l'ensemble de la documentation produite par le DONNEUR D'ORDRE pour les fins de l'Appel d'Offres ou, lorsque le sens du texte l'exige, un ou plusieurs des documents visés par une disposition spécifique. Sans limiter la généralité de ce qui précède, ces documents incluant leurs annexes comprennent :

- a) l'Avis d'Appel d'Offres;
- b) la Régie de l'Appel d'Offres;
- c) le présent document, incluant notamment le Devis;
- d) le Formulaire de Soumission;
- e) le Règlement sur la Gestion Contractuelle;
- f) tous les Addenda émis par le DONNEUR D'ORDRE.

Les expressions « cahier des charges », « instructions aux soumissionnaires », « clauses administratives générales » ou « clauses administratives particulières », lorsqu'elles apparaissent dans les Documents d'Appel d'Offres, ne renvoient pas à des documents précis, mais plutôt à une ou plusieurs composantes des Documents d'Appel d'Offres.

0.01.11 Échéancier

désigne l'échéancier de la fourniture des Services inclus dans le Devis;

0.01.12 Formulaire de Soumission

désigne le document prescrit par le DONNEUR D'ORDRE, incluant le Bordereau de Prix, à être utilisé par le SOUMISSIONNAIRE pour soumettre sa Soumission relativement à l'Appel d'Offres;

0.01.13 Information Confidentielle

désigne tout renseignement personnel au sens des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) et tout renseignement confidentiel d'un tiers au sens des articles 23 et 24 de cette loi;

0.01.14 Loi

désigne une règle de droit applicable dans la province de Québec, qu'il s'agisse d'une juridiction fédérale, provinciale, municipale ou étrangère, une loi, un règlement, une ordonnance, un décret, un arrêté en conseil, une directive ou politique administrative ou autre instrument législatif ou exécutif d'une autorité publique, une règle de droit commun et comprend, lorsque requis, un traité international et un accord interprovincial ou intergouvernemental;

0.01.15 Manquement

désigne, relativement à une attestation, obligation ou autre disposition du Contrat, une fausse déclaration, imprécision, erreur, omission ainsi que tout non-respect, violation, défaut ou autre manquement occasionnant :

- a) une exécution non conforme du Contrat;
- b) une réclamation par une Personne; ou
- c) tout autre événement ou situation qui cause préjudice à une Personne;

0.01.16 Meilleur Effort

désigne les efforts qu'une Personne, désireuse d'atteindre un résultat, et agissant prudemment et diligemment, déploie, eu égard aux circonstances, pour assurer, dans la mesure du possible, l'atteinte d'un résultat probable et comprend les règles de l'art de tout métier ou profession ainsi que les meilleures pratiques reconnues d'un secteur d'activités;

0.01.17 PARTIE

désigne toute partie réputée signataire du Contrat;

0.01.18 Personne

désigne, selon le cas, un particulier, une société de personnes, une société par actions, une compagnie, une coopérative, une association, un syndicat, une fiducie et, lorsque prévu, un Regroupement de Personnes ou toute autre organisation possédant ou non une personnalité juridique propre, ainsi que toute autorité publique de juridiction étrangère, fédérale, provinciale, territoriale ou municipale et comprend, lorsque requis, leurs représentants légaux;

0.01.19 Personnel Affecté

désigne tout employé de l'ADJUDICATAIRE et, le cas échéant, tout représentant, sous-contractant, fournisseur ou toute autre Personne affectée à l'exécution du Contrat par ce dernier;

0.01.20 Propriété Intellectuelle

désigne tout actif intangible protégeable contractuellement du type savoir-faire, secret de fabrication, recette et autre actif semblable, ainsi que tout actif intangible protégeable par effet d'une Loi canadienne ou étrangère se rapportant aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels, à la topographie de circuits imprimés ou espèces végétales et comprend toute demande visant à faire constater un droit de propriété intellectuelle sur un tel actif intangible auprès des autorités publiques;

0.01.21 Régie de l'Appel d'Offres

désigne le document régissant le processus de l'Appel d'Offres et comprenant, sans s'y limiter, les instructions aux soumissionnaires;

0.01.22 Règlement sur la Gestion Contractuelle

désigne le règlement sur la gestion contractuelle adopté par le DONNEUR D'ORDRE en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, dont les dispositions doivent être observées par ses employés, ses administrateurs, les membres externes de ses différents comités, ainsi que toutes les personnes appelées à contracter avec lui, reproduit en annexe de la Régie de l'Appel d'Offres et disponible sur le site Internet du DONNEUR D'ORDRE;

0.01.23 Services

désigne selon le cas, individuellement ou collectivement, tous les services décrits au Devis, à être fournis par l'ADJUDICATAIRE, incluant les tâches, l'ouvrage et tous les autres services accessoires nécessaires pour assurer leur bonne exécution nonobstant le fait qu'ils n'aient pas été mentionnés spécifiquement au Devis;

0.01.24 Soumission

désigne une offre, ainsi que tous les documents la constituant, déposée au moyen du Formulaire de Soumission, en réponse à l'Appel d'Offres;

0.02 Primauté

0.02.01 Documents Contractuels

Les Documents Contractuels constituent la totalité et l'intégralité du cadre contractuel de l'Appel d'Offres. Ils priment sur les conditions ou politiques de vente de l'ADJUDICATAIRE.

0.02.02 Ordre

L'ordre de primauté des Documents Contractuels s'établit comme suit :

-
- a) Addenda;
 - b) Contrat, incluant le Devis;
 - c) Régie de l'Appel d'Offres;
 - d) Soumission, incluant le Formulaire de Soumission;
 - e) Avis d'Appel d'Offres.

0.02.03 Règlement sur la Gestion Contractuelle

En cas de contradiction entre les Documents Contractuels et le Règlement sur la Gestion Contractuelle, ce dernier prime.

0.03 Droit applicable

Le Contrat s'interprète et s'exécute conformément aux lois applicables dans la province de Québec.

0.04 Généralités

0.04.01 Dates et délais

a) De rigueur

Tous les délais et les échéances indiqués dans le Contrat sont de rigueur à moins d'indication contraire dans le texte. Une prolongation ou une modification au Contrat, à moins d'une indication claire à cet effet, ne peut constituer une renonciation à ce qui précède.

b) Calcul

Lors du calcul d'un délai, les règles suivantes s'appliquent :

- i) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;
- ii) les jours non ouvrables sont comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant; et
- iii) le terme « mois », lorsqu'il est utilisé dans le Contrat, désigne les mois du calendrier.

Si le Contrat fait référence à une date spécifique qui n'est pas un jour ouvrable, l'échéance est reportée au premier jour ouvrable suivant la date spécifique.

c) Reports

Si la date limite ou l'échéance prévue pour l'exécution d'une obligation aux présentes est retardée en raison :

- i) d'un cas de force majeure;
- ii) d'une modification au Contrat;

cette date limite ou échéance est alors reportée du nombre de jours que l'exécution de cette obligation est retardée par les causes ou événements mentionnés précédemment, sous réserve des droits et recours des PARTIES.

0.04.02 Références financières

À moins d'indication contraire dans le Contrat, toutes les sommes d'argent prévues sont en devise canadienne.

0.04.03 Consentement

Lorsque le Contrat prévoit le consentement d'une PARTIE, celui-ci doit faire l'objet d'un écrit.

0.04.04 Validité

Si l'une des dispositions du Contrat est considérée invalide ou non exécutoire, cette disposition doit, lorsque possible, s'interpréter, être limitée ou, si nécessaire, divisée de façon à éliminer une telle invalidité ou telle impossibilité d'exécution; le cas échéant, toutes les autres dispositions du Contrat demeurent en vigueur et continuent de lier les PARTIES.

1.00 OBJET

Sujet au respect des modalités du Contrat, le DONNEUR D'ORDRE retient par la présente les services de l'ADJUDICATAIRE pour la fourniture des Services, ce dernier acceptant, moyennant rémunération, de réaliser ceux-ci et de se conformer aux modalités du Contrat.

2.00 CONTREPARTIE

2.01 Prix

En contrepartie de la fourniture des Services, le DONNEUR D'ORDRE convient de payer à l'ADJUDICATAIRE au maximum le montant indiqué au Bordereau de Prix.

2.02 Interdiction

Aucun ajustement de prix ne peut être réclamé par l'ADJUDICATAIRE au DONNEUR D'ORDRE lorsque l'exécution du Contrat est retardée, suspendue ou arrêtée ou lorsque des coûts additionnels sont encourus pour l'un ou l'autre des motifs suivants, notamment :

- a) en raison du non-respect par l'ADJUDICATAIRE ou d'un membre du Personnel Affecté d'une disposition de toute Loi ou de tout règlement relatif à la santé ou à la sécurité du travail;

- b) en raison d'un Manquement commis par un membre du Personnel Affecté ou de son remplacement à la suite de ce Manquement;
- c) en raison d'une exécution du Contrat non conforme aux Documents d'Appel d'Offres, incluant le Devis;
- d) en raison d'une erreur ou d'une omission de l'ADJUDICATAIRE ou d'un membre du Personnel Affecté reliée à l'exécution du Contrat;
- e) en raison de l'insolvabilité, la cession de biens ou la faillite d'un membre du Personnel Affecté et de son remplacement subséquent;
- f) en raison du défaut de l'ADJUDICATAIRE de signaler en temps opportun au DONNEUR D'ORDRE toute situation pouvant entraîner un retard dans l'exécution du Contrat;
- g) en raison d'une modification du Contrat non autorisée par le DONNEUR D'ORDRE.

2.03 Variation des prix

2.03.01 Durée initiale

Pendant la durée initiale du Contrat, les prix sont fermes et ne font l'objet d'aucun ajustement.

2.03.02 Option de renouvellement

Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause 15.02 des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de trois POUR CENT (3%) pour la période visée par le renouvellement.

2.03.03 Portée

Les ajustements prévus dans la présente section s'appliquent à tout prix prévu dans le Bordereau de Prix.

3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT

3.01 Facturation

3.01.01 Adresse

a) Adresse du Service des finances

L'ADJUDICATAIRE doit envoyer toutes les factures et les notes de crédit originales à l'adresse suivante :
Ville de Montréal

Service des finances
Direction de la comptabilité et du contrôle financier
Division de la vérification et du paiement des factures
C.P. 4500 succursale B
Montréal (Québec) H3B 4B5

L'ADJUDICATAIRE peut aussi envoyer toutes les factures et les notes de crédit à l'adresse courriel suivante : comptesapayer@ville.montreal.qc.ca

b) Adresse indiquée au Bon de Commande

L'ADJUDICATAIRE doit également envoyer une copie des factures et des notes de crédit à l'adresse indiquée au Bon de Commande.

c) Adresse courriel

L'ADJUDICATAIRE doit également envoyer une copie des factures et des notes de crédit à l'adresse courriel fournie par le DONNEUR D'ORDRE après l'attribution du Contrat.

3.01.02 Renseignements

Les renseignements suivants doivent apparaître de façon claire sur toute facture adressée au DONNEUR D'ORDRE :

- a) le nom de l'ADJUDICATAIRE tel qu'inscrit au Formulaire de Soumission;
- b) le numéro de la facture;
- c) la date de la facture;
- d) le numéro du Bon de Commande;
- e) le numéro du Contrat, si requis;
- f) le numéro du Bon de Travail, si requis;
- g) l'adresse du lieu de fourniture des Services;
- h) le nom du DONNEUR D'ORDRE;
- i) les quantités et la description des Services fournis;
- j) les heures travaillées et le taux horaire pour chaque membre du Personnel Affecté, si requis;
- k) les numéros de TPS et de TVQ.

Les mêmes renseignements doivent apparaître sur toute note de crédit adressée au DONNEUR D'ORDRE.

Pour les fins du calcul du nombre d'heures travaillées, l'ADJUDICATAIRE ne doit pas inclure les temps de pause et les temps de repas du Personnel Affecté. L'ADJUDICATAIRE ne peut en aucun cas facturer au DONNEUR D'ORDRE les temps de pause et les temps de repas du Personnel Affecté.

L'ADJUDICATAIRE doit également présenter toute facture accompagnée des pièces justificatives requises par le DONNEUR D'ORDRE.

Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de refuser toute facture non conforme aux exigences de la présente clause.

3.02 Paiement des Services

Après vérification et conditionnellement à l'acceptation par le DONNEUR D'ORDRE des Services, le DONNEUR D'ORDRE paie toute facture conforme reçue de l'ADJUDICATAIRE en un versement unique dans les TRENTE (30) jours qui suivent la date de la facture.

3.03 Paiement partiel

Les paiements effectués par le DONNEUR D'ORDRE à l'ADJUDICATAIRE sont conditionnels à ce que l'ADJUDICATAIRE exécute le Contrat d'une manière complète et conforme aux Documents d'Appel d'Offres. En cas d'exécution partielle du Contrat ou de non-conformité de l'exécution aux Documents d'Appel d'Offres, le DONNEUR D'ORDRE peut réduire le montant du paiement pour tenir compte de la portion du Contrat non exécutée ou exécutée de manière non conforme.

3.04 Paiement complet

L'ADJUDICATAIRE ne doit faire l'objet d'aucune réclamation ou demande d'indemnisation de la part du DONNEUR D'ORDRE pour recevoir le paiement complet des sommes qui lui sont dues en vertu du Contrat.

3.05 Réclamation ou demande d'indemnisation

3.05.01 Compensation

Lorsque l'ADJUDICATAIRE fait l'objet d'une réclamation ou d'une demande d'indemnisation de la part du DONNEUR D'ORDRE alors que celui-ci lui doit encore des sommes d'argent en vertu du Contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut retenir les sommes dues à l'ADJUDICATAIRE jusqu'à ce qu'une décision soit prise ou rendue sur sa réclamation ou demande d'indemnisation et, dans la mesure où cette décision lui est favorable, le DONNEUR D'ORDRE peut opérer compensation.

3.05.02 Substitution

Le DONNEUR D'ORDRE peut également accepter, à son entière discrétion, de verser à l'ADJUDICATAIRE les sommes qui lui sont dues en vertu du Contrat à condition que celui-ci fournisse au DONNEUR D'ORDRE un chèque certifié, un mandat-poste ou une traite bancaire tiré d'une Institution Financière et fait à l'ordre du DONNEUR D'ORDRE dont le

montant est équivalent à celui de la réclamation ou de la demande d'indemnisation du DONNEUR D'ORDRE.

3.05.03 Tierces parties

Les règles suivantes s'appliquent lorsque l'ADJUDICATAIRE ou l'un de ses sous-contractants, le cas échéant, fait l'objet d'une réclamation ou d'une demande d'indemnisation de la part d'une tierce partie en rapport avec l'exécution du Contrat et qu'une telle réclamation ou demande d'indemnisation peut entraîner la responsabilité pécuniaire du DONNEUR D'ORDRE.

a) Retenue

Lorsque le DONNEUR D'ORDRE doit des sommes d'argent à l'ADJUDICATAIRE en vertu du Contrat, il peut retenir des sommes qui sont dues à l'ADJUDICATAIRE les montants nécessaires à l'obtention de quittances complètes et finales par les tierces parties.

b) Paiement

Avant de verser à l'ADJUDICATAIRE le paiement complet des sommes qui lui sont dues en vertu du Contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut exiger que l'ADJUDICATAIRE lui remette une preuve de quittance complète et finale signée par la tierce partie ayant présenté une réclamation ou une demande d'indemnisation, attestant le paiement des sommes qui lui étaient dues par l'ADJUDICATAIRE.

3.06 Retard

Les sommes dues à l'ADJUDICATAIRE ne portent pas intérêt et l'ADJUDICATAIRE ne peut en aucun cas exiger le paiement de pénalités ou de frais supplémentaires en raison d'un retard de paiement du DONNEUR D'ORDRE.

3.07 Vérification

Un paiement fait par le DONNEUR D'ORDRE ne constitue pas une acceptation ou une attestation de la conformité de l'exécution du Contrat aux exigences des Documents d'Appel d'Offres. Le paiement ne constitue pas une renonciation au droit du DONNEUR D'ORDRE de vérifier ultérieurement le bien-fondé de la facture acquittée par un tel paiement. Notamment, le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des factures déjà acquittées, afin d'assurer la conformité des paiements réclamés et payés par rapport au Contrat.

3.08 Paiement électronique

L'ADJUDICATAIRE doit obligatoirement adhérer au système de paiement électronique du DONNEUR D'ORDRE. Pour compléter son inscription à ce système, l'ADJUDICATAIRE doit suivre les étapes indiquées sur le site Internet du DONNEUR D'ORDRE, dans la section *Affaires et économie – Faire affaire avec la Ville de Montréal – Demande d'adhésion au paiement électronique* : ville.montreal.qc.ca/fournisseurs.

4.00 SÛRETÉS**4.01 Garantie d'exécution**

La garantie d'exécution visant à garantir la bonne exécution des obligations de l'ADJUDICATAIRE en vertu du Contrat est celle exigée par la Régie de l'Appel d'Offres et elle s'exécute conformément à la présente section.

4.02 Défaut

Si l'ADJUDICATAIRE refuse ou néglige de remettre cette garantie d'exécution dans les délais requis, l'adjudication devient, à la seule discrétion du DONNEUR D'ORDRE et sans qu'il soit nécessaire de prendre quelque recours que ce soit devant le tribunal, nulle et de nul effet. De même, l'ADJUDICATAIRE est tenu responsable de la différence entre le coût de son Contrat et toute somme plus élevée que le DONNEUR D'ORDRE doit payer par suite du défaut de l'ADJUDICATAIRE de remplir ses obligations.

4.03 Appropriation

Advenant la résiliation du Contrat en raison d'un défaut de l'ADJUDICATAIRE, le DONNEUR D'ORDRE devient propriétaire de la somme déposée en garantie d'exécution du Contrat et cela, sans préjudice aux autres dommages et intérêts qu'il peut réclamer à l'ADJUDICATAIRE du fait de la résiliation.

4.04 Remise

Sous réserve de la clause 4.03 des présentes, lorsque la garantie d'exécution est fournie sous forme de chèque certifié, de mandat-poste ou de traite bancaire, le DONNEUR D'ORDRE la retourne à l'ADJUDICATAIRE après l'exécution complète du Contrat et la remise par ce dernier de tous les documents requis à la fin du Contrat, s'il y a lieu. La garantie d'exécution est retournée ou remboursée sans intérêts à l'ADJUDICATAIRE. Cependant, lorsque la garantie d'exécution est fournie sous forme de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement, elle n'est pas retournée à l'ADJUDICATAIRE après l'exécution complète du Contrat.

4.05 Renouvellement de la garantie d'exécution

L'ADJUDICATAIRE s'engage à fournir une nouvelle garantie d'exécution couvrant toute la durée du renouvellement du Contrat dans les DIX (10) jours de l'envoi par le DONNEUR D'ORDRE de la confirmation du renouvellement.

4.06 Préavis à la caution**4.06.01 Demande d'exécution**

Advenant un défaut de l'ADJUDICATAIRE, si ce dernier a remis une garantie d'exécution sous forme de cautionnement, le DONNEUR D'ORDRE avise la caution d'exécuter les obligations et de remplir les conditions prévues au Contrat.

4.06.02 Indemnisation

À défaut par la caution d'exécuter les obligations et de remplir les conditions prévues au Contrat dans les délais prescrits par le DONNEUR D'ORDRE, le Contrat est résilié de plein droit et la caution doit verser au DONNEUR D'ORDRE la différence entre le prix qui aurait été payé à l'ADJUDICATAIRE et celui qui doit être payé à toute Personne qui est appelée à exécuter le Contrat ainsi que tout coût occasionné au DONNEUR D'ORDRE par l'inexécution des obligations et des conditions prévues au Contrat.

5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES

Chacune des PARTIES atteste qu'elle est une personne morale de droit public ou de droit privé, dûment instituée ou constituée selon le cas, une société ou une personne physique exploitant une entreprise individuelle, ayant respecté toutes ses obligations de publicité légale dans les juridictions où elle possède des actifs ou exploite une entreprise, afin de maintenir son état de conformité et de régularité.

6.00 ATTESTATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Les PARTIES confirment qu'à l'exception des attestations réciproques prévues à la section 5.00, le Contrat ne contient aucune attestation spécifique du DONNEUR D'ORDRE de quelque sorte que ce soit.

7.00 ATTESTATIONS DE L'ADJUDICATAIRE

L'ADJUDICATAIRE atteste ce qui suit :

7.01 Capacité

L'ADJUDICATAIRE possède tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle, ainsi que tous les pouvoirs et l'autorité requis pour conclure le Contrat et pour respecter les obligations découlant des présentes; aucune restriction d'ordre légal ou contractuel ne l'empêche d'exécuter le Contrat.

7.02 Établissement

L'ADJUDICATAIRE a, au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

7.03 Autorisations

L'ADJUDICATAIRE possède tous les permis, licences, enregistrements, certificats, accréditations, attestations ou toutes autres autorisations requis par les autorités publiques en relation avec ses activités, notamment celles découlant des Documents d'Appel d'Offres.

7.04 Ressources

L'ADJUDICATAIRE dispose de l'expertise et de toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires pour lui permettre de respecter ses obligations en vertu des présentes.

7.05 Divulgation

L'ADJUDICATAIRE n'a pas omis de divulguer tout fait ou renseignement important concernant sa situation juridique ou financière, qui aurait eu pour effet de modifier sa capacité d'honorer les engagements contractés ou de désintéresser le DONNEUR D'ORDRE.

8.00 OBLIGATION(S) RÉCIPROQUE(S)

8.01 Information Confidentielle

Les PARTIES, reconnaissant que les Informations Confidentielles recueillies dans le cadre du Contrat sont accessibles aux seules personnes qui, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent en prendre connaissance pour les fins liées à la réalisation du Contrat, s'engagent, les unes envers les autres, à prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de celles-ci, sous réserve de l'application de la Loi.

9.00 OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

9.01 Quantité

Les quantités inscrites aux Documents d'Appel d'Offres pour les Services sont à titre indicatif seulement. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage pas à commander la totalité des Services. L'ADJUDICATAIRE ne peut aucunement réclamer le paiement de la différence entre les quantités inscrites aux Documents d'Appel d'Offres et celles que le DONNEUR D'ORDRE commande réellement. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de retirer certains Services en cours d'exécution du Contrat et ce, sans encourir quelque responsabilité que ce soit envers quiconque.

9.02 Représentant désigné du DONNEUR D'ORDRE

Le DONNEUR D'ORDRE s'engage à identifier auprès de l'ADJUDICATAIRE une personne physique en autorité pour assurer le suivi du Contrat à l'interne et, le cas échéant, à aviser l'ADJUDICATAIRE de tout changement quant à la personne physique ainsi nommée.

Le représentant désigné du DONNEUR D'ORDRE a pleine compétence pour gérer l'exécution du Contrat avec l'ADJUDICATAIRE, décider de toute question ou enjeu soulevé dans le cadre de l'exécution du Contrat et juger de la conformité de l'exécution du Contrat.

9.03 Bon de Commande

Le DONNEUR D'ORDRE s'engage à effectuer ses commandes par l'émission de Bons de Commande. Les Bons de Commande doivent être transmis à l'ADJUDICATAIRE par courriel, par télécopieur ou par la poste.

9.04 Accès

Le DONNEUR D'ORDRE s'engage, lorsque requis, à permettre l'accès à ses locaux et équipements aux représentants de l'ADJUDICATAIRE.

9.05 Exonération de responsabilité

Le DONNEUR D'ORDRE n'est en aucun temps responsable de tout dommage causé aux personnes ou aux biens dans le cadre de l'exécution du Contrat, que l'ADJUDICATAIRE soit ou non sur les lieux exploités ou occupés par le DONNEUR D'ORDRE. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le DONNEUR D'ORDRE n'est en aucun temps responsable des dommages causés aux biens de l'ADJUDICATAIRE lorsqu'ils se trouvent ou non sur les lieux exploités ou occupés par le DONNEUR D'ORDRE.

10.00 OBLIGATIONS DE L'ADJUDICATAIRE**10.01 Début de l'exécution du Contrat**

Malgré l'émission d'un Avis d'Adjudication, l'ADJUDICATAIRE doit obligatoirement obtenir l'autorisation écrite du DONNEUR D'ORDRE avant de débiter l'exécution du Contrat.

10.02 Réunions**10.02.01 Fréquence**

Le DONNEUR D'ORDRE convoque, avant le début de l'exécution du Contrat, une réunion de démarrage au cours de laquelle il informe notamment l'ADJUDICATAIRE et les autres intervenants de la fréquence des réunions subséquentes.

10.02.02 Participation

L'ADJUDICATAIRE doit participer à toutes les réunions convoquées et y apporter sa collaboration.

10.03 Contrats simultanés

L'ADJUDICATAIRE doit collaborer avec toute Personne qui, en vertu d'un contrat distinct conclu avec le DONNEUR D'ORDRE, fournit à celui-ci des biens ou des services ou exécute des travaux à sa demande, de manière à minimiser les inconvénients à la bonne exécution du contrat distinct.

L'ADJUDICATAIRE est responsable de la coordination avec toute Personne qui a conclu un contrat distinct avec le DONNEUR D'ORDRE lorsque cela est nécessaire à la réalisation de son Contrat.

Les délais d'exécution prévus au Contrat demeurent inchangés à moins que l'ADJUDICATAIRE ne démontre, à la satisfaction du DONNEUR D'ORDRE, que le contrat distinct a un impact réel sur ces délais.

10.04 Propriété

Lorsque le DONNEUR D'ORDRE remet à l'ADJUDICATAIRE des documents, des modèles ou des échantillons pour des fins liées à l'exécution du Contrat, ceux-ci demeurent la propriété du DONNEUR D'ORDRE et doivent lui être retournés intégralement et dans une condition identique lorsque le Contrat prend fin.

10.05 Confidentialité

L'ADJUDICATAIRE doit utiliser les informations, renseignements et documents qui lui sont remis par le DONNEUR D'ORDRE uniquement pour des fins liées à l'exécution du Contrat et, sauf dans la mesure où l'exécution du Contrat l'exige, ne doit pas les communiquer à des tiers sans préalablement obtenir le consentement écrit du DONNEUR D'ORDRE. Lorsque l'ADJUDICATAIRE donne accès aux informations, renseignements ou documents qu'il reçoit du DONNEUR D'ORDRE à des tiers qui doivent en prendre connaissance pour des fins liées à l'exécution du Contrat, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de ceux-ci.

10.06 Exécution complète

L'ADJUDICATAIRE doit, à l'intérieur d'un délai raisonnable, sur réception d'une demande écrite à cet effet, faire toute chose, signer tout document et fournir toute attestation nécessaire pour assurer l'exécution complète du Contrat.

10.07 Collaboration

L'ADJUDICATAIRE s'engage à collaborer avec le DONNEUR D'ORDRE en fournissant tout renseignement verbal ou écrit et en transmettant tout document pouvant être requis afin d'assurer un contrôle et une exécution efficace du Contrat, et ce, sans frais pour le DONNEUR D'ORDRE.

10.08 Respect

Sans restreindre la généralité des présentes, l'ADJUDICATAIRE s'engage à respecter toutes les obligations du Contrat ainsi que toute Loi en lien avec l'exécution de ce dernier.

10.09 Meilleur Effort

L'ADJUDICATAIRE s'engage à déployer son Meilleur Effort dans la fourniture des Services.

10.10 Langue française

Le DONNEUR D'ORDRE étant assujéti à la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11), l'ADJUDICATAIRE doit s'assurer que ses dispositions et ses règlements sont suivis et respectés.

10.11 Règlement sur la Gestion Contractuelle

L'ADJUDICATAIRE doit, pendant toute la durée du Contrat, respecter les dispositions du Règlement sur la Gestion Contractuelle du DONNEUR D'ORDRE.

10.12 Conflit d'intérêts

Si l'ADJUDICATAIRE, pendant la durée du Contrat :

- a) se trouve en situation de conflit d'intérêts; ou
- b) est susceptible d'être placé en situation de conflit d'intérêts;

au sens du Règlement sur la Gestion Contractuelle, il doit immédiatement en informer le DONNEUR D'ORDRE, qui peut alors, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant à l'ADJUDICATAIRE comment remédier à cette situation. Le défaut de respecter la présente clause peut entraîner la résiliation du Contrat selon les dispositions du poste 13.00 des présentes.

10.13 Liens d'affaires

L'ADJUDICATAIRE s'engage, pendant la durée du Contrat, à informer le DONNEUR D'ORDRE de l'apparition de tout lien d'affaires entre lui et les consultants externes du DONNEUR D'ORDRE qui ont participé à l'élaboration de l'Appel d'Offres, dans les CINQ (5) jours de l'apparition de ce lien. En cas de non-respect de cette obligation, le Contrat peut être résilié par le DONNEUR D'ORDRE.

10.14 Équipements

Dans les TRENTE (30) jours suivant l'Avis d'Adjudication, l'ADJUDICATAIRE doit remettre au DONNEUR D'ORDRE toute la documentation pertinente afin de démontrer qu'il dispose des équipements nécessaires à l'exécution du Contrat. L'ADJUDICATAIRE doit démontrer à la satisfaction du DONNEUR D'ORDRE que les équipements sont disponibles, prêts pour utilisation en temps opportun et sont en quantité suffisante et de qualité appropriée pour satisfaire aux exigences des Documents d'Appel d'Offres.

10.15 Assurance

10.15.01 Responsabilité civile générale

Pendant toute la durée du Contrat, l'ADJUDICATAIRE doit tenir en vigueur, à ses frais, une police d'assurance responsabilité civile générale tous risques pour un montant minimum de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000,00\$) par événement, contre les dommages matériels et corporels y compris le décès, les préjudices personnels, les dommages aux biens de tiers et la privation de jouissance des biens corporels que lui-même, ses dirigeants, employés, sous-contractants, mandataires, agents ou représentants peuvent causer aux personnes, aux choses, aux propriétés d'autrui ou du DONNEUR D'ORDRE. Cette police d'assurance doit respecter les exigences qui suivent :

- a) La police d'assurance doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurances titulaire des permis appropriés délivrés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ayant un établissement au Québec. De plus, la police d'assurance doit être accompagnée de

l'avenant de responsabilité civile joint à l'annexe 10.15.01 du Contrat, rempli et signé par l'assureur, et prévoir et couvrir entre autres ce qui suit :

- i) l'ADJUDICATAIRE doit être identifié comme étant assuré et le DONNEUR D'ORDRE doit être ajouté à la police d'assurance en tant qu'assuré additionnel;
 - ii) la responsabilité résultant des activités de l'ADJUDICATAIRE ou, le cas échéant, de ses sous-contractants, reliées aux biens ou services rendus dans le cadre du Contrat;
 - iii) la responsabilité résultant de la propriété, de la location ou de l'usage des lieux où sont exécutés les services ou utilisés les biens par l'ADJUDICATAIRE ou, le cas échéant, ses sous-contractants, aux fins du Contrat;
 - iv) la spécification que la police d'assurance ne peut être annulée ou réduite par l'assureur à moins que celui-ci n'en ait donné préalablement un avis écrit de TRENTE (30) jours au DONNEUR D'ORDRE, à l'adresse de son siège.
- b) Cette police d'assurance responsabilité tous risques doit être en vigueur pendant toute la durée du Contrat et la preuve du renouvellement de celle-ci doit être fournie par l'ADJUDICATAIRE au moins TRENTE (30) jours avant la date de l'expiration.
- c) En cas de sinistre pour lequel toute clause de franchise ou de déductible est applicable, l'ADJUDICATAIRE s'engage au paiement complet et intégral du montant total de la franchise ou déductible et ce, à l'entière exonération du DONNEUR D'ORDRE.
- d) Dans les QUINZE (15) jours suivant l'Avis d'Adjudication, l'ADJUDICATAIRE doit fournir au DONNEUR D'ORDRE une copie certifiée de sa police ou le certificat d'assurance responsabilité civile générale tous risques attestant de la couverture prévue aux présentes. Il doit également fournir au DONNEUR D'ORDRE l'avenant de responsabilité civile joint à l'annexe 10.15.01 du Contrat, rempli et signé par l'assureur.

10.16 Santé et sécurité au travail

10.16.01 Programme de prévention

L'ADJUDICATAIRE doit élaborer avant le début de l'exécution du Contrat un programme de prévention visant à éliminer à la source même les dangers à la santé, la sécurité et l'intégrité physique du Personnel Affecté. La responsabilité d'appliquer et de faire respecter ce programme de prévention incombe à l'ADJUDICATAIRE.

10.16.02 Conformité

L'ADJUDICATAIRE s'engage à respecter et à faire respecter par le Personnel Affecté les dispositions du programme de prévention ainsi que celles de toute loi ou règlement relatif à la santé et à la sécurité du travail notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, chapitre S-2.1) et à satisfaire à toutes leurs exigences.

10.16.03 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

L'ADJUDICATAIRE s'engage à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Personnel Affecté respecte les ordonnances, normes et règlements de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

10.16.04 Défaut

L'ADJUDICATAIRE doit prendre les mesures nécessaires pour corriger tout défaut en matière de santé et sécurité du travail porté à sa connaissance par le DONNEUR D'ORDRE. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'informer la CNESST ou toute autre personne concernée, notamment la caution et les assureurs de l'ADJUDICATAIRE, du défaut observé. De plus, le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de suspendre l'exécution du Contrat selon la gravité du défaut.

10.17 Attestation de la CNESST

L'ADJUDICATAIRE s'engage à fournir une attestation de conformité délivrée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Il autorise, en vertu des présentes, le DONNEUR D'ORDRE à demander en tout temps l'information sur son état de conformité. Il s'engage, sur demande, à produire une telle autorisation.

10.18 Ressources humaines**10.18.01 Autorité**

L'ADJUDICATAIRE est la seule partie patronale à l'égard du Personnel Affecté et il doit en assumer tous les droits, obligations et responsabilités. L'ADJUDICATAIRE doit notamment se conformer à la législation régissant les accidents de travail ainsi que les normes du travail.

10.18.02 Exécution

L'ADJUDICATAIRE s'engage à ce que le Personnel Affecté dispose des compétences, de l'expertise et de l'expérience requises pour exécuter le Contrat. Il doit également s'assurer que le Personnel Affecté fasse preuve d'intégrité, de probité et de bonne foi et exécute ses tâches avec soin, diligence et assiduité et dans le respect des consignes, instructions ou procédures du DONNEUR D'ORDRE.

10.18.03 Remplacement forcé

Le DONNEUR D'ORDRE a le droit d'exiger le remplacement d'un membre du Personnel Affecté si celui-ci, selon l'évaluation du DONNEUR D'ORDRE, n'a pas la compétence requise ou affecte la bonne exécution du Contrat ou la qualité des services. Dans une telle situation, l'ADJUDICATAIRE doit, dans les meilleurs délais, présenter une nouvelle ressource répondant aux exigences du DONNEUR D'ORDRE. L'ADJUDICATAIRE doit préalablement démontrer au DONNEUR D'ORDRE que cette nouvelle ressource répond à ses exigences.

10.18.04 Nouvelle ressource

Le remplacement d'un membre du Personnel Affecté ne peut en aucun cas occasionner une interruption des services ou un retard dans l'Échéancier du Contrat. De plus, les coûts requis pour former une nouvelle ressource sont entièrement à la charge de l'ADJUDICATAIRE.

10.18.05 Non-sollicitation

L'ADJUDICATAIRE s'engage à ce que ni lui ni un de ses sous-contractants ne retiennent les services d'un employé du DONNEUR D'ORDRE ayant participé à l'élaboration de l'Appel d'Offres duquel il est adjudicataire, et ce, à compter de l'adjudication du Contrat jusqu'à UN (1) an après sa fin.

10.19 Sous-contrat**10.19.01 Autorisation**

L'ADJUDICATAIRE est autorisé à sous-contracter une partie de l'exécution du Contrat, à condition de respecter les exigences prévues ci-après.

De plus, l'ADJUDICATAIRE peut uniquement conclure un sous-contrat avec les sous-contractants identifiés dans la liste jointe à sa Soumission. Toute modification à cette liste doit préalablement être autorisée par le DONNEUR D'ORDRE. Le cas échéant, l'ADJUDICATAIRE doit, avant que ne débute l'exécution du nouveau sous-contrat, produire une liste modifiée de ses sous-contractants. Il peut utiliser le document « Liste des sous-contractants » fourni avec le Formulaire de Soumission pour mettre à jour la liste de ses sous-contractants. Les exigences prévues ci-après demeurent cependant applicables.

10.19.02 Restrictions

L'ADJUDICATAIRE doit respecter les restrictions relatives aux obligations du Contrat pouvant être sous-contractées qui sont prévues dans le Devis, le cas échéant.

10.19.03 Obligations principales

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le recours à des sous-contractants est permis de manière accessoire seulement. L'ADJUDICATAIRE doit lui-même exécuter les obligations principales du Contrat, avec ses propres ressources. Il ne peut en aucun cas sous-contracter les obligations principales du Contrat sans obtenir l'autorisation préalable écrite du DONNEUR D'ORDRE.

10.19.04 RENA

L'ADJUDICATAIRE doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du Contrat, s'assurer que chacun de ses sous-contractants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

L'art. 27.8 de la [Loi sur les contrats des organismes publics \(RLRO, c. C-65.1\)](#) prévoit que l'entreprise qui, dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec un organisme public, conclut un sous-contrat avec une entreprise inadmissible aux contrats publics, commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 13 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 7 500 \$ à 40 000 \$ dans les autres cas. Le sous-contractant inadmissible commet également une infraction et est passible de la même peine. L'art. 27.8 de la [Loi sur les contrats des organismes publics \(RLRO, c. C-65.1\)](#) vise les municipalités en raison d'un renvoi prévu à l'art. 573.3.3.3 de la [Loi sur les cités et villes \(RLRO, c. C-19\)](#).

10.19.05 Responsabilité

L'ADJUDICATAIRE s'engage à ce que tout sous-contractant dispose des compétences, de l'expertise et de l'expérience requises pour les fins du Contrat. L'ADJUDICATAIRE est responsable de la direction et de la bonne exécution du travail confié aux sous-contractants et doit en assumer l'entière coordination. La conclusion d'un sous-contrat ne doit entraîner aucun délai ou coût additionnel. Malgré la conclusion d'un sous-contrat, l'ADJUDICATAIRE demeure entièrement responsable envers le DONNEUR D'ORDRE de l'exécution du Contrat. La conclusion d'un sous-contrat n'a pas pour effet de libérer l'ADJUDICATAIRE des obligations prévues au Contrat.

10.19.06 Assujettissement

L'ADJUDICATAIRE doit assujettir tout sous-contrat aux dispositions du Contrat.

10.19.07 Informations supplémentaires

L'ADJUDICATAIRE doit, si le DONNEUR D'ORDRE lui en fait la demande, fournir tout renseignement ou document supplémentaire concernant ses sous-contractants.

10.20 Délais

10.20.01 Respect

L'ADJUDICATAIRE s'engage à respecter chacune des étapes du Contrat et à aviser le DONNEUR D'ORDRE par écrit, le cas échéant, dès qu'il a connaissance d'un Manquement possible à cet égard. L'avis transmis au DONNEUR D'ORDRE doit préciser les motifs du Manquement, les dispositions du Contrat visées et la solution proposée par l'ADJUDICATAIRE pour remédier au Manquement. L'avis doit être accompagné de toutes les pièces justificatives requises.

10.20.02 Empêchement

Si le DONNEUR D'ORDRE agit de façon à empêcher ou retarder la fourniture de tout Service par l'ADJUDICATAIRE dans les délais applicables selon le Contrat, ceux-ci peuvent être prolongés pour tenir compte de l'empêchement ou du retard ainsi engendré par le DONNEUR D'ORDRE, selon la décision de ce dernier.

10.21 Bon de Commande

L'ADJUDICATAIRE s'engage à honorer tout Bon de Commande reçu du DONNEUR D'ORDRE pendant la durée du Contrat.

10.22 Fourniture des Services

10.22.01 Délais et fréquence

L'ADJUDICATAIRE s'engage à fournir les Services conformément à l'Échéancier prévu au Devis.

10.23 Bon de Travail

Toute fourniture de Services à être effectuée en vertu du Contrat doit être accompagnée d'un Bon de Travail. Tout Bon de Travail doit afficher de façon claire et préciser le numéro du Bon de Commande correspondant.

10.24 Matières dangereuses

10.24.01 Obligation

Lorsque requis, l'ADJUDICATAIRE doit se conformer à la *Loi sur les produits dangereux* (L.R.C. 1985, chapitre H-3), au *Règlement sur les produits contrôlés* (DORS/88-86), aux dispositions entrées en vigueur du *Règlement sur les produits dangereux* (DORS/2015-17) et au *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT). À la demande du DONNEUR D'ORDRE, l'ADJUDICATAIRE doit fournir, pour chacun des produits assujettis, DEUX (2) copies des fiches de données de sécurité.

10.24.02 Révisions

L'ADJUDICATAIRE doit fournir les révisions des fiches de données de sécurité afin que la base de données du DONNEUR D'ORDRE affiche l'information disponible la plus récente et la plus conforme.

10.25 Inspection

10.25.01 Collaboration

Le DONNEUR D'ORDRE peut en tout temps pendant l'exécution du Contrat faire inspecter le travail relié aux Services exécutés ou en cours d'exécution, sans préavis mais à des heures normales. L'ADJUDICATAIRE doit offrir sa pleine et entière collaboration au DONNEUR D'ORDRE ou à ses représentants désignés dans le cadre de toute inspection.

10.25.02 Résultat

À la suite d'une inspection, l'ADJUDICATAIRE doit se conformer sans délai aux exigences et aux directives que lui donne le DONNEUR D'ORDRE, dans la mesure où celles-ci sont reliées à l'exécution du Contrat. Toute inspection ainsi effectuée ne dégage pas pour autant l'ADJUDICATAIRE de sa responsabilité à l'égard de la réalisation finale du Contrat.

10.26 Suspension du Contrat

Le DONNEUR D'ORDRE peut, lorsqu'il le juge nécessaire, ordonner par écrit la suspension de l'exécution du Contrat. L'ADJUDICATAIRE doit alors remettre au DONNEUR D'ORDRE, le cas échéant, tous les livrables qui sont en cours d'exécution ou partiellement complétés au moment de la suspension du Contrat. L'ADJUDICATAIRE ne peut fonder aucune réclamation du fait de la suspension du Contrat. Lorsque la suspension est levée par le DONNEUR D'ORDRE, l'ADJUDICATAIRE doit reprendre l'exécution du Contrat dans le délai indiqué par le DONNEUR D'ORDRE.

10.27 Publicité

Toute publicité en rapport avec l'exécution du Contrat qui identifie ou fait référence au DONNEUR D'ORDRE doit préalablement être autorisée par le DONNEUR D'ORDRE. L'ADJUDICATAIRE doit également obtenir l'autorisation du DONNEUR D'ORDRE pour utiliser le nom ou le logo officiel du DONNEUR D'ORDRE à des fins publicitaires.

10.28 Taxes

La prétention de l'ADJUDICATAIRE selon laquelle ses activités ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité du DONNEUR D'ORDRE. Si cette prétention est contestée par les autorités fiscales ou s'avère inexacte, aucune somme additionnelle n'est versée à l'ADJUDICATAIRE par le DONNEUR D'ORDRE à titre de taxes. L'ADJUDICATAIRE exonère et garantit d'avance le DONNEUR D'ORDRE contre toute réclamation formulée ou toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

10.29 Responsabilité

10.29.01 Protection des lieux environnants

Pendant l'exécution du Contrat, l'ADJUDICATAIRE doit prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la protection de l'environnement, des rues, des arbres, des parcs et des terrains avoisinants et prendre toutes les mesures requises pour éviter toute forme de pollution.

10.29.02 Protection de l'environnement

L'ADJUDICATAIRE doit observer toutes les lois et règlements applicables au Québec en matière de protection de l'environnement.

10.29.03 Dommage

L'ADJUDICATAIRE est responsable de tout dommage causé pendant l'exécution du Contrat. Il doit immédiatement informer le DONNEUR D'ORDRE de tout dommage causé et prendre les mesures qui s'imposent lorsque le dommage entraîne un risque ou une menace à la santé ou la sécurité.

10.30 Exonération

10.30.01 Obligation

L'ADJUDICATAIRE exonère et garantit d'avance le DONNEUR D'ORDRE contre la poursuite et l'exécution de toute réclamation, notamment en dommages-intérêts, dans le cadre de l'exécution du Contrat. Il s'engage à prendre fait et cause pour le DONNEUR D'ORDRE dans toute poursuite, action ou réclamation de quelque nature que ce soit, notamment pour tout dommage, en capital, intérêts et frais, causé aux personnes, aux choses, aux propriétés d'autrui et du DONNEUR D'ORDRE, ses employés, agents, représentants ou préposés, dans le cadre de l'exécution du Contrat. Si un jugement est rendu et que l'ADJUDICATAIRE fait défaut de payer tel jugement, frais, dépenses ou dommages y mentionnés, le DONNEUR D'ORDRE peut payer le jugement, frais, dépenses ou dommages y mentionnés et peut compenser les sommes nécessaires à ces fins à même les montants dus ou pouvant devenir dus à l'ADJUDICATAIRE par le DONNEUR D'ORDRE.

10.30.02 Étendue de la responsabilité

Nonobstant ce qui précède, cette clause ne limite pas la responsabilité de l'ADJUDICATAIRE au Contrat.

10.31 Indemnisation

10.31.01 « Perte »

Dans cette section, le terme *Perte* désigne tout dommage direct, amende, frais, pénalité, passif, perte de revenus et dépense, incluant, sans être limitatif, les intérêts, les dépenses raisonnables d'enquête, les frais judiciaires, les frais et dépenses raisonnables pour les services d'un avocat, comptable ou autre expert ou autres dépenses liées à une poursuite judiciaire ou autres procédures ou autre type de requête, défaut ou cotisation engagés pour :

- a) contester, le cas échéant, toute réclamation d'une tierce partie; ou
- b) exercer ou contester tout droit découlant du Contrat;

mais ne comprend pas tout dommage punitif, indirect ou incident, y compris la perte de profits suite à un Manquement au Contrat.

10.31.02 Portée

L'ADJUDICATAIRE s'engage à indemniser le DONNEUR D'ORDRE de toute perte subie par ce dernier pour :

- a) toute attestation fautive, inexacte ou erronée faite par l'ADJUDICATAIRE dans le Contrat;
- b) toute négligence, faute, action ou omission par l'ADJUDICATAIRE ou son Personnel Affecté;
- c) toute inexécution de ses obligations découlant du Contrat; ou

- d) toute dérogation, par l'ADJUDICATAIRE ou son Personnel Affecté, à une Loi dans le cadre du Contrat.

10.31.03 Propriété Intellectuelle

a) Obligation

L'ADJUDICATAIRE doit respecter tous les droits de Propriété Intellectuelle des tierces parties, notamment les brevets, licences et marques de commerce, se rattachant aux matériaux, ouvrages, fournitures et procédés utilisés par lui ou ses sous-contractants, le cas échéant, dans l'exécution du Contrat. L'ADJUDICATAIRE ne doit pas, sans l'approbation écrite préalable du DONNEUR D'ORDRE, laquelle est à l'entière discrétion de ce dernier, utiliser les noms ou marques de commerce du DONNEUR D'ORDRE.

b) Responsabilité

L'ADJUDICATAIRE s'engage à indemniser le DONNEUR D'ORDRE pour toute perte subie par ce dernier à la suite d'une atteinte à la Propriété Intellectuelle d'une tierce partie causée par l'ADJUDICATAIRE ou son Personnel Affecté.

10.32 Limitation

La responsabilité maximale du DONNEUR D'ORDRE en vertu du Contrat, que ce soit en vertu de sa responsabilité civile contractuelle ou extracontractuelle, est limitée au montant total payé à l'ADJUDICATAIRE à titre de contrepartie en vertu du Contrat.

10.33 Assistance en cas de litige

Dans l'éventualité d'un litige opposant le DONNEUR D'ORDRE à un tiers en lien avec l'exécution du Contrat, l'ADJUDICATAIRE s'engage, sans frais additionnels, à collaborer avec le DONNEUR D'ORDRE. L'ADJUDICATAIRE doit notamment assister le DONNEUR D'ORDRE dans l'établissement des faits, le rassemblement des informations et des documents pertinents ainsi que la préparation et l'administration de la preuve. L'ADJUDICATAIRE doit également répondre à toute demande pouvant raisonnablement être présentée par le DONNEUR D'ORDRE.

10.34 Assistance au Bureau de l'inspecteur général

L'ADJUDICATAIRE s'engage, sans frais additionnels, à collaborer à toute enquête du Bureau de l'inspecteur général. L'ADJUDICATAIRE doit notamment assister le Bureau de l'inspecteur général dans l'établissement des faits et le rassemblement des informations et des documents pertinents. L'ADJUDICATAIRE doit également répondre à toute demande pouvant être présentée par le Bureau de l'inspecteur général.

11.00 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11.01 Non-exclusivité

Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage pas à s'approvisionner exclusivement auprès de l'ADJUDICATAIRE. Le présent Contrat n'a aucunement pour effet d'interdire au

DONNEUR D'ORDRE ou de limiter son pouvoir de conclure un contrat ayant un objet similaire à celui du présent Contrat avec un autre fournisseur ou prestataire de services.

11.02 Cession

11.02.01 Interdiction

L'ADJUDICATAIRE ne peut céder le Contrat sans l'autorisation écrite préalable du DONNEUR D'ORDRE.

11.02.02 Inopposabilité

Toute cession qui ne se conforme pas à cette section est nulle, sans effet et inopposable au DONNEUR D'ORDRE, exception faite de ce qui est reconnu valide par la Loi en pareilles circonstances.

11.02.03 Exception

Nonobstant ce qui précède, l'ADJUDICATAIRE peut, moyennant un préavis à cet effet au DONNEUR D'ORDRE, céder tous ses droits et obligations dans le Contrat à une personne morale dont il doit détenir en tout temps le contrôle, pourvu toutefois que l'ADJUDICATAIRE demeure responsable envers le DONNEUR D'ORDRE de l'exécution complète de ses obligations en vertu du Contrat.

11.02.04 Effet

Si la cession du Contrat est autorisée par le DONNEUR D'ORDRE, elle ne doit entraîner aucun délai ou coût additionnel et le cessionnaire doit respecter intégralement les obligations prévues au Contrat, y compris pour la période antérieure à la cession, comme s'il avait lui-même exécuté le Contrat pendant cette période.

11.03 Relations entre les PARTIES

11.03.01 Indépendance

Les PARTIES reconnaissent par la présente qu'elles agissent de manière indépendante et que rien dans le Contrat ne doit s'interpréter de façon à modifier leur statut ou à constituer une société de personnes, une entreprise commune, un lien d'emploi ou un mandat de quelque nature que ce soit entre elles.

11.03.02 Contrôle

Chacune des PARTIES dispose du plein contrôle de la manière et des moyens d'exécuter ses obligations prévues au Contrat. Aucune disposition du Contrat ne doit s'interpréter de façon à permettre à une PARTIE d'imposer à l'autre PARTIE de faire quoi que ce soit qui peut avoir pour effet de compromettre son statut indépendant.

11.03.03 Aucune autorité

Aucune des PARTIES n'a le droit ou l'autorité, exprès ou tacite, de créer ou d'assumer au nom de l'autre PARTIE toute obligation ou responsabilité à l'égard de tierces parties, autrement que de la manière prévue au Contrat, et aucune PARTIE ne peut lier l'autre PARTIE de quelque manière que ce soit.

11.04 Force majeure

11.04.01 Exonération de responsabilité

Une PARTIE n'est pas considérée en défaut de ses obligations et n'est pas responsable des dommages ou délais si ces défauts, dommages ou délais découlent d'un cas de force majeure. Aux fins des présentes, est assimilée à un cas de force majeure la grève des employés de l'une ou l'autre des PARTIES.

11.04.02 Prise de mesures adéquates

Dans l'éventualité où un cas de force majeure empêche une PARTIE d'exécuter ses obligations, la PARTIE désirant invoquer la force majeure doit faire parvenir un avis écrit à l'autre PARTIE le plus rapidement possible, suivant l'avènement de ce cas de force majeure.

Cet avis doit indiquer le cas de force majeure invoqué ainsi que les conséquences sur l'exécution de ses obligations. Les PARTIES doivent alors se rencontrer et prendre toute disposition raisonnable pour assurer la reprise normale de la réalisation des obligations affectées par le cas de force majeure.

Les délais d'exécution du Contrat affectés par le cas de force majeure peuvent alors être prorogés automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure, étant entendu que cette prorogation n'entraîne aucune pénalité pour l'une ou l'autre PARTIE.

11.04.03 Droit de l'autre PARTIE

Si le cas de force majeure invoqué rend la réalisation d'une obligation du Contrat impossible, les PARTIES doivent s'entendre le plus rapidement possible pour déterminer les nouvelles conditions d'exécution du Contrat ou, à la demande du DONNEUR D'ORDRE, pour résilier le Contrat selon les dispositions prévues à la section 13.00.

11.05 Recours

Sous réserve de la clause 10.32, rien dans le Contrat ne doit s'interpréter de façon à limiter les recours qu'une PARTIE peut avoir résultant de tout Manquement de la part de l'autre PARTIE.

11.06 Évaluation de rendement de l'ADJUDICATAIRE

Lorsque le Contrat est attribué par le DONNEUR D'ORDRE à la suite d'un appel d'offres public, le DONNEUR D'ORDRE procède à une évaluation du rendement de l'ADJUDICATAIRE à la fin du Contrat, en respectant les dispositions concernant l'évaluation du rendement prévues à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,

chapitre C-19). Cette évaluation est effectuée sur la base des critères indiqués à l'annexe 11.06.

Le DONNEUR D'ORDRE peut, lors d'un processus d'appel d'offres public ultérieur, refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des DEUX (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions dans le cadre de cet appel d'offres ultérieur, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par le DONNEUR D'ORDRE.

12.00 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.01 Avis

Exception faite des clauses du Contrat où il est autrement prévu, tout avis requis en vertu du Contrat est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à l'expéditeur de prouver que l'avis a effectivement été livré au destinataire.

Les avis expédiés au DONNEUR D'ORDRE doivent lui être livrés à l'adresse indiquée dans la Régie de l'Appel d'Offres. Les avis expédiés à l'ADJUDICATAIRE doivent lui être livrés à l'adresse indiquée au Formulaire de Soumission et, en l'absence d'une telle mention, l'ADJUDICATAIRE élit domicile au bureau du greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

12.02 Résolution de différends

12.02.01 Négociations de bonne foi

S'il survient un différend se rapportant à l'interprétation, à l'exécution ou à l'annulation du Contrat, les PARTIES doivent se rencontrer et négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

12.03 Élection

Les PARTIES conviennent que toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit relativement au Contrat sera soumise à la juridiction exclusive des tribunaux du Québec. Dans les limites permises par la Loi, elles conviennent de choisir, selon le cas, le district judiciaire du siège social du DONNEUR D'ORDRE, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires, à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige, selon la Loi.

12.04 Modification

12.04.01 Autorisation

Toute modification au Contrat, qu'elle entraîne ou non une dépense supplémentaire, ne peut être autorisée que dans la mesure où elle constitue un accessoire au Contrat, qu'elle n'en change pas la nature et qu'elle est au bénéfice du DONNEUR D'ORDRE.

12.04.02 Demande

Le DONNEUR D'ORDRE peut, en tout temps, apporter des modifications au Contrat. Ces modifications n'ont pas pour effet d'annuler le Contrat et l'ADJUDICATAIRE ne peut s'en prévaloir comme cause de résiliation et doit s'y conformer sans suspendre ni retarder l'exécution du Contrat. La personne désignée par le DONNEUR D'ORDRE pour assurer le suivi du Contrat présente une demande écrite en ce sens à l'ADJUDICATAIRE selon le processus de demande de modification qu'elle détermine.

12.04.03 Ajustement du prix

Lorsqu'une modification a pour effet d'augmenter ou de diminuer le coût du Contrat, le prix en est calculé selon l'ordre de priorité suivant :

- a) selon les prix unitaires ou forfaitaires présentés par l'ADJUDICATAIRE dans le Bordereau de Prix;
- b) en l'absence d'un prix unitaire ou forfaitaire, selon un montant négocié par les PARTIES;
- c) en l'absence d'entente sur un montant négocié, par un prix fixé par le DONNEUR D'ORDRE, laissant droit à l'ADJUDICATAIRE de présenter une réclamation.

12.05 Non-renonciation

Le silence, la négligence ou le retard d'une PARTIE à exercer un droit ou un recours prévu aux présentes ne doit, en aucune circonstance, être interprété ou compris comme une renonciation à ses droits et recours par la PARTIE. Toutefois, l'exercice d'un tel droit ou recours est assujéti à la prescription conventionnelle ou légale.

12.06 Transmission électronique

Les PARTIES conviennent, qu'à moins d'indication contraire aux Documents Contractuels, tout document peut être transmis par télécopieur, courriel ou autre moyen de communication semblable. Les PARTIES conviennent également que la reproduction de signatures sur télécopie, la signature électronique ou autre mode d'authentification similaire doit être traité comme un original, étant entendu que chaque PARTIE procédant de la sorte doit fournir immédiatement sur demande, à chacune des autres PARTIES, une copie du document portant une signature originale.

13.00 FIN DU CONTRAT**13.01 De gré à gré**

Les PARTIES peuvent en tout temps mettre fin au Contrat d'un commun accord.

13.02 Indemnisation

Lorsque le DONNEUR D'ORDRE résilie le Contrat en raison d'un Manquement, l'ADJUDICATAIRE est responsable de payer au DONNEUR D'ORDRE la

différence entre le montant du Contrat résilié et le montant du contrat subséquent conclu par le DONNEUR D'ORDRE avec un autre fournisseur ou prestataire de services par suite de la résiliation du Contrat. L'ADJUDICATAIRE est également responsable de tous les dommages causés au DONNEUR D'ORDRE par la résiliation du Contrat.

13.03 Sans préavis

Dans les limites prévues par la Loi, le Contrat est résilié sans avis, sous réserve de la sous-section 4.06 et à la discrétion du DONNEUR D'ORDRE, si l'un des cas de défaut suivants se produit :

- a) si l'ADJUDICATAIRE devient insolvable, s'il fait cession de ses biens suite au dépôt d'une requête en faillite, s'il devient failli suite au refus d'une proposition concordataire, ou s'il est déclaré failli par un tribunal compétent;
- b) si l'ADJUDICATAIRE procède à la liquidation de son entreprise ou de la totalité ou d'une partie substantielle de ses biens ou à la dissolution de sa personnalité morale;
- c) si un créancier prend possession de l'entreprise de l'ADJUDICATAIRE ou de la totalité ou d'une partie substantielle de ses biens, ou si cette entreprise ou ces biens sont mis sous séquestre, ou si un liquidateur est nommé à son égard pour administrer ou liquider son entreprise ou la totalité ou une partie substantielle de ses biens et si cette prise de possession, cette mise sous séquestre, ou cette nomination d'un liquidateur, n'est pas annulée dans un délai de TRENTE (30) jours, à compter de la réalisation de l'un ou l'autre de ces événements.

13.04 Avec préavis

Sans préjudice à tous ses droits et recours, et sous réserve de la sous-section 4.06, le DONNEUR D'ORDRE peut résilier le Contrat, sur avis écrit :

- a) dans l'un ou l'autre des cas de défaut suivants :
 - i) si l'une des attestations de l'ADJUDICATAIRE est fausse, inexacte ou trompeuse;
 - ii) si l'ADJUDICATAIRE ne respecte pas une des obligations du Contrat et que tel défaut n'est pas corrigé dans le délai imparti indiqué dans un avis écrit décrivant la violation ou le défaut;
 - iii) si l'ADJUDICATAIRE devient inadmissible aux contrats publics en vertu du chapitre V.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1);
 - iv) si, après l'adjudication du Contrat, l'ADJUDICATAIRE ou l'un de ses sous-contractants fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant relativement à l'exécution d'un contrat attribué par le DONNEUR D'ORDRE.
- b) sans motif après un préavis de DIX (10) jours.

13.05 Changement de Contrôle

Le DONNEUR D'ORDRE peut, sur envoi d'un avis écrit, mettre fin au Contrat si l'ADJUDICATAIRE fait l'objet d'un Changement de Contrôle non autorisé par le DONNEUR D'ORDRE, qui agissant raisonnablement, estime qu'un tel Changement de Contrôle lui est préjudiciable.

13.06 Effet de la résiliation**13.06.01 Contrepartie**

Advenant une résiliation du Contrat, l'ADJUDICATAIRE a droit aux sommes représentant la proportion du Contrat exécutée et, sur présentation au DONNEUR D'ORDRE des pièces justificatives pertinentes, la proportion des frais et dépenses actuelles jusqu'à la date de la résiliation du Contrat, conformément aux modalités s'y rapportant, sans autre compensation ni indemnité que ce soit pour la perte subie ou le gain dont il est privé. En outre, si l'ADJUDICATAIRE a obtenu une avance monétaire, il doit la restituer dans son entier.

13.06.02 Retour

Advenant une résiliation du Contrat, l'ADJUDICATAIRE doit remettre au DONNEUR D'ORDRE tous les documents et le matériel qui lui ont été remis dans le cadre de l'exécution du Contrat, dans un délai de DIX (10) jours suivant la résiliation du Contrat. L'ADJUDICATAIRE doit également remettre au DONNEUR D'ORDRE, le cas échéant, tous les livrables qui sont en cours d'exécution ou partiellement complétés au moment de la résiliation du Contrat.

14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur le 01 janvier 2020.

15.00 DURÉE**15.01 Expiration**

À moins qu'il n'y soit mis fin prématurément conformément aux autres dispositions du Contrat, le Contrat expire après une période de VINGT-QUATRE (24) mois à compter de son entrée en vigueur ou au moment de l'épuisement du budget alloué par le DONNEUR D'ORDRE pour ce Contrat, selon la première de ces éventualités.

15.02 Renouvellement

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour UNE (1) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement à la seule discrétion du DONNEUR D'ORDRE et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention, par écrit, à l'ADJUDICATAIRE au moins SOIXANTE (60) jours avant la date d'expiration du Contrat.

15.03 Non-reconduction

La continuation des relations commerciales entre les PARTIES, après l'expiration du Contrat, ne doit aucunement être considérée comme une reconduction, un renouvellement, une prolongation ou une continuation de celui-ci.

15.04 Survie

L'expiration du Contrat ne met pas fin à toute disposition de ce dernier qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré la fin du Contrat.

16.00 PORTÉE

Le Contrat lie et est au bénéfice des PARTIES.

SIGNATURE

LES PARTIES SONT RÉPUTÉES AVOIR SIGNÉ LE CONTRAT RESPECTIVEMENT AU MOMENT DU DÉPÔT DE LA SOUMISSION EN CE QUI CONCERNE L'ADJUDICATAIRE ET, QUANT AU DONNEUR D'ORDRE, AU MOMENT DE LA DÉCISION D'OCTROI PAR L'INSTANCE APPROPRIÉE.

ANNEXE 0.01.08 - DEVIS

Le contenu de cette annexe se trouve dans le fichier en format « PDF » ou autre, nommé « Devis » et annexé aux documents d'appel d'offres.

ANNEXE 10.15.01 - AVENANT DE RESPONSABILITÉ CIVILE

ASSUREUR : _____

ADRESSE POSTALE : _____

ASSURÉ : _____

ADRESSE POSTALE : _____

Le présent document atteste à la VILLE DE MONTRÉAL (ci-après dénommée le *Donneur d'ordre*) que les assurances énumérées au tableau ci-dessous sont en vigueur à ce jour et qu'elles jouent aussi en faveur du Donneur d'ordre, de ses employés et des membres de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement, étant toutefois précisé que cet avenant est restreint au projet suivant :

DESCRIPTION DU CONTRAT : A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord
 CONTRAT N° : 19-17399

TABLEAU DES ASSURANCES			
Nature et étendue du (des) contrat(s)	Police n°	Expiration JJ/MM/AA	Montants de garantie
<u>Responsabilité civile des entreprises (sauf automobile)</u> Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire n° 2100 <u>Responsabilité civile automobile</u> Formule des non-proprétaires			<u>Tous dommages confondus</u> _____ \$ par sinistre _____ \$ par période d'assurance _____ \$ par sinistre

Les assurances ci-dessus sont aussi assujetties aux conditions suivantes :

1. Responsabilité civile des entreprises

Le texte standard dont il est question ci-dessus est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre.

N.B. : Le texte du formulaire standard BAC 2100 auquel le présent avenant est spécifiquement assujéti comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles lorsque des sinistres surviennent durant la période de la police.

Est exclue toutefois la responsabilité résultant de l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de relevés, de rapports, d'expertise, d'études, de documents d'appel d'offres ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au Donneur d'ordre, ni à ses employés, ni aux membres de son conseil municipal et de son comité exécutif.

2. Responsabilité civile automobile des non-proprétiaries

La garantie est régie par le texte standard approuvé par l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec et s'appliquant lors du sinistre.

3. Réduction des limites

Sauf en ce qui a trait à la réduction de limites par suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au greffier du Donneur d'ordre, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, un préavis de trente (30) jours de toute réduction ou résiliation de ces assurances, lequel doit être accompagné d'une copie de l'avenant visé.

Toutes les autres clauses du (des) contrat(s) demeurent inchangées.

Cet avenant prend effet à compter du début de l'exécution du contrat, en l'occurrence le _____ 20 ____ à 0 h 1, heure normale, à l'adresse de l'assuré.

Par _____ Date _____ 20 ____

(Signature de l'assureur)

ANNEXE 11.06 - GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ADJUDICATAIRE

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique Conformité aux spécifications et règles de l'art Conformité réglementaire	35%
Respect des délais et des échéanciers Respect des échéances pour l'exécution des travaux Respect des échéances pour les documents requis	35%
Fourniture et utilisation des ressources Compétence et disponibilité du responsable de projet Compétence du personnel assigné	10%
Organisation et gestion Supervision adéquate des opérations Pratiques d'assurance de la qualité Rapidité des actions correctives (au besoin) Rapidité du service après-vente Encadrement des sous-contractants	10%
Communication et documentation Disponibilité des interlocuteurs Qualité des communications Qualité des rapports, le cas échéant	10%

Un suivi rigoureux et documenté du rendement de l'ADJUDICATAIRE est effectué par le DONNEUR D'ORDRE pendant l'exécution du Contrat. À la fin du Contrat, le rendement de l'ADJUDICATAIRE est évalué sur la base des critères indiqués ci-haut.

Dans l'éventualité où le DONNEUR D'ORDRE est d'avis que le rendement de l'ADJUDICATAIRE s'avère non satisfaisant (soit lorsque la note qui est attribuée à l'ADJUDICATAIRE est inférieure à 70%), un rapport de cette évaluation de rendement insatisfaisant est transmis à l'ADJUDICATAIRE au plus tard SOIXANTE (60) jours après la fin du Contrat. À la suite de la réception de ce rapport, l'ADJUDICATAIRE dispose d'un délai de TRENTE (30) jours pour faire parvenir ses commentaires au DONNEUR D'ORDRE au sujet de cette évaluation de rendement. À la suite de la réception des commentaires de l'ADJUDICATAIRE, le DONNEUR D'ORDRE peut, s'il maintient les conclusions de l'évaluation de rendement insatisfaisant, faire entériner celle-ci par son comité exécutif dans un délai de SOIXANTE (60) jours.

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue dans les bureaux du Service du greffe, le **jeudi 31 octobre 2019 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique – Service du greffe
M. Simon Bélanger-Gagnon, agent de bureau principal – Service du greffe
M. Denis Delorme, agent de bureau – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 19-17399

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord » sont ouvertes par l'agent de bureau principal du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

<u>Soumissionnaires</u>		<u>Prix</u>
INDUSTRIES TOROMONT LTÉE ¹ (CIMCO RÉFRIGÉRATION) 9001, rue de l'Innovation Anjou (Québec) H1J 2T9	Option N° 1	277 874,98 \$
	Option N° 2	170 978,12 \$
LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION L.S. INC. 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	Option N° 1	387 147,41 \$
	Option N° 2	231 066,88 \$
NAVADA LTÉE 675, rue Hérelle Longueuil (Québec) J4G 2M8	Option N° 1	240 451,07 \$
	Option N° 2	147 639,86 \$

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 23 septembre et le 18 octobre 2019 dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que le 23 septembre et le 15 octobre 2019 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1



Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe



Simon Bélanger-Gagnon
Agent de bureau principal – Service du greffe

¹ Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17399

Numéro de référence : 1306477

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : A87 - Entretien mécanique complet des arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Cimco Réfrigération. 9001, de l'innovation suite 110 Montréal, QC, H1J 2X9 http://www.cimcorefrigeration.com	Monsieur Sean Nicholls Téléphone : 514 331-5360 Télécopieur :	Commande : (1646930) 2019-10-01 8 h 44 Transmission : 2019-10-01 8 h 44	3198156 - 19-17399 - Addenda n° 1 2019-10-15 14 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises de Réfrigération L.S. Inc. 1610 rue Guillet Laval, QC, H7L 5B2	Monsieur Dany Lepage Téléphone : 450 682-8105 Télécopieur : 450 682-8713	Commande : (1644313) 2019-09-24 11 h 01 Transmission : 2019-09-24 11 h 01	3198156 - 19-17399 - Addenda n° 1 2019-10-15 14 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Navada Ltée. 675, rue Hérelle Longueuil, QC, J4G2M8	Monsieur Francis Renaud Téléphone : 450 679-3370 Télécopieur : 450 679-9215	Commande : (1645258) 2019-09-26 8 h 24 Transmission : 2019-09-26 8 h 24	3198156 - 19-17399 - Addenda n° 1 2019-10-15 14 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Opsis, Gestion d'infrastructures inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 514 982-6774 Télécopieur : 514 982-9040	Commande : (1645285) 2019-09-26 8 h 51 Transmission : 2019-09-26 8 h 51	3198156 - 19-17399 - Addenda n° 1 2019-10-15 14 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Opsis, Gestion d'infrastructures inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 514 982-6774 Télécopieur : 514 982-9040	Commande : (1648005) 2019-10-02 16 h 58 Transmission : 2019-10-02 16 h 58	3198156 - 19-17399 - Addenda n° 1 2019-10-15 14 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réfrigération R3V inc. 15460 rue des noisetiers Mirabel, QC, J7N 1T7	Monsieur Sébastien Venne Téléphone : 450 414-0523 Télécopieur : 450 414-0587	Commande : (1653624) 2019-10-17 9 h 24 Transmission : 2019-10-17 9 h 24	3198156 - 19-17399 - Addenda n° 1 2019-10-17 9 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX

No de l'appel d'offres
19-17399

Agent d'approvisionnement
Andres Larmat

Numéro d'items	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Navada Ltée			Cimco Réfrigération			Les Entreprises de réfrigération LS Inc.		
				Prix 2020	Prix 2021	Montant total	Prix 2020	Prix 2021	Montant total	Prix 2020	Prix 2021	Montant total
SECTION A: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE ARÉNA ROLLAND												
1	Frais généraux		Forfaitaire	1 775,00 \$	1 819,38 \$	3 594,38 \$	115,00 \$	116,15 \$	231,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de	9	chaque	232,39 \$	238,20 \$	4 235,31 \$	333,72 \$	337,06 \$	6 037,02 \$	437,50 \$	450,63 \$	7 993,17 \$
4	Entretien mécanique - Tour d'eau (0,5h/visite)	8	chaque	44,50 \$	45,61 \$	720,88 \$	50,75 \$	51,26 \$	816,08 \$	62,50 \$	64,38 \$	1 015,04 \$
5	Entretien mécanique et Nettoyage – Tour d'eau	1	chaque	44,50 \$	45,61 \$	90,11 \$	1 597,00 \$	1 612,97 \$	3 209,97 \$	62,50 \$	64,38 \$	126,88 \$
6	Visites additionnelles sur demande (1,5h/visite)	25	chaque	133,50 \$	136,84 \$	6 758,50 \$	183,50 \$	185,34 \$	9 220,88 \$	187,50 \$	193,13 \$	9 515,75 \$
7	Visites additionnelles sur demande - jours fériés	3	chaque	217,50 \$	222,94 \$	1 321,32 \$	275,00 \$	277,75 \$	1 658,25 \$	225,00 \$	231,75 \$	1 370,25 \$
8	Mise en marche (16h/visite)	1	chaque	1 424,00 \$	1 459,60 \$	2 883,60 \$	2 990,25 \$	3 020,15 \$	6 010,40 \$	2 000,00 \$	2 060,00 \$	4 060,00 \$
9	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$	495,00 \$	499,95 \$	994,95 \$	625,00 \$	643,75 \$	1 268,75 \$
10	Entretien des systèmes CVAC (4h/visite)	4	chaque	178,00 \$	182,45 \$	1 441,80 \$	460,06 \$	464,66 \$	3 698,88 \$	500,00 \$	515,00 \$	4 060,00 \$
11	Entretien et nettoyage des équipements extérieurs	2	chaque	625,00 \$	640,63 \$	2 531,26 \$	467,25 \$	471,92 \$	1 878,34 \$	500,00 \$	515,00 \$	2 030,00 \$
SECTION B: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE ARÉNA GARON (EN OPTION)												
1	Frais généraux		Forfaitaire	1 775,00 \$	1 819,38 \$	3 594,38 \$	115,00 \$	116,15 \$	231,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de	9	chaque	237,33 \$	243,27 \$	4 325,40 \$	333,72 \$	337,06 \$	6 037,02 \$	437,50 \$	450,63 \$	7 993,17 \$
4	Entretien mécanique - Tour d'eau (0,5h/visite)	8	chaque	38,94 \$	39,91 \$	630,80 \$	50,75 \$	51,26 \$	816,08 \$	62,50 \$	64,38 \$	1 015,04 \$
5	Entretien mécanique et Nettoyage – Tour d'eau	1	chaque	44,50 \$	45,61 \$	90,11 \$	1 597,00 \$	1 612,97 \$	3 209,97 \$	62,50 \$	64,38 \$	126,88 \$
6	Visites additionnelles sur demande (1,5h/visite)	25	chaque	133,50 \$	136,84 \$	6 758,50 \$	183,50 \$	185,34 \$	9 220,88 \$	187,50 \$	193,13 \$	9 515,75 \$
7	Visites additionnelles sur demande - jours fériés	3	chaque	217,50 \$	222,94 \$	1 321,32 \$	275,00 \$	277,75 \$	1 658,25 \$	225,00 \$	231,75 \$	1 370,25 \$
8	Mise en marche (16h/visite)	1	chaque	1 424,00 \$	1 459,60 \$	2 883,60 \$	2 846,50 \$	2 874,97 \$	5 721,47 \$	2 000,00 \$	2 060,00 \$	4 060,00 \$
9	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$	495,00 \$	499,95 \$	994,95 \$	625,00 \$	643,75 \$	1 268,75 \$
10	Entretien des systèmes CVAC (4h/visite)	4	chaque	178,00 \$	182,45 \$	1 441,80 \$	460,06 \$	464,66 \$	3 698,88 \$	500,00 \$	515,00 \$	4 060,00 \$
11	Entretien et nettoyage des équipements extérieurs	2	chaque	625,00 \$	640,63 \$	2 531,26 \$	467,25 \$	471,92 \$	1 878,34 \$	500,00 \$	515,00 \$	2 030,00 \$
SECTION C: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE ARÉNA FLEURY												
1	Frais généraux		Forfaitaire	1 895,00 \$	1 942,38 \$	3 837,38 \$	115,00 \$	116,15 \$	231,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de	11	chaque	250,82 \$	257,09 \$	5 587,01 \$	334,23 \$	337,57 \$	7 389,80 \$	437,50 \$	450,63 \$	9 769,43 \$
4	Entretien mécanique - Tour d'eau (0,5h/visite)	11	chaque	36,41 \$	37,32 \$	811,03 \$	49,05 \$	49,54 \$	1 084,40 \$	62,50 \$	64,38 \$	1 395,68 \$
5	Entretien mécanique et Nettoyage – Tour d'eau	1	chaque	44,50 \$	45,61 \$	90,11 \$	1 597,00 \$	1 612,97 \$	3 209,97 \$	62,50 \$	64,38 \$	126,88 \$
6	Visites additionnelles sur demande (1,5h/visite)	27	chaque	133,50 \$	136,84 \$	7 299,18 \$	183,50 \$	185,34 \$	9 958,55 \$	187,50 \$	193,13 \$	10 277,01 \$
7	Visites additionnelles sur demande - jours fériés	4	chaque	217,50 \$	222,94 \$	1 761,76 \$	275,00 \$	277,75 \$	2 211,00 \$	225,00 \$	231,75 \$	1 827,00 \$
8	Mise en marche (16h/visite)	1	chaque	1 424,00 \$	1 459,60 \$	2 883,60 \$	2 990,25 \$	3 020,15 \$	6 010,40 \$	2 000,00 \$	2 060,00 \$	4 060,00 \$
9	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$	495,00 \$	499,95 \$	994,95 \$	625,00 \$	643,75 \$	1 268,75 \$
10	Entretien des systèmes CVAC (4h/visite)	4	chaque	178,00 \$	182,45 \$	1 441,80 \$	460,06 \$	464,66 \$	3 698,88 \$	500,00 \$	515,00 \$	4 060,00 \$
11	Entretien et nettoyage des équipements extérieurs	2	chaque	625,00 \$	640,63 \$	2 531,26 \$	467,25 \$	471,92 \$	1 878,34 \$	500,00 \$	515,00 \$	2 030,00 \$
SECTION D: DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN PRÉVENTIF - FRIGORISTE PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE												
1	Frais généraux		Forfaitaire	1 635,00 \$	1 675,88 \$	3 310,88 \$	115,00 \$	116,15 \$	231,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
2	Visites et documentation (art. 4 du Devis)		Forfaitaire	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
3	Visites de vérification et d'entretien du système de	4	chaque	133,50 \$	136,84 \$	1 081,36 \$	183,50 \$	185,34 \$	1 475,36 \$	187,50 \$	193,13 \$	1 522,52 \$

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX

4	Visites additionnelles sur demande - jours fériés	2	chaque	217,50 \$	222,94 \$	880,88 \$	275,00 \$	277,75 \$	1 105,50 \$	225,00 \$	231,75 \$	913,50 \$
5	Mise en marche (8h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$	1 653,25 \$	1 669,78 \$	3 323,03 \$	1 000,00 \$	1 030,00 \$	2 030,00 \$
6	Mise en arrêt (5h/visite)	1	chaque	445,00 \$	456,13 \$	901,13 \$	495,00 \$	499,95 \$	994,95 \$	625,00 \$	643,75 \$	1 268,75 \$
SECTION E: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA ROLLAND												
1	FRIGORISTE - COMPAGNON	40	Heure	90,00 \$	92,25 \$	7 290,00 \$	89,00 \$	90,78 \$	7 191,20 \$	125,00 \$	128,75 \$	10 150,00 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI	10	Heure	60,00 \$	61,50 \$	1 215,00 \$	65,00 \$	65,00 \$	1 300,00 \$	60,00 \$	61,80 \$	1 218,00 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors	40	Heure	145,00 \$	148,63 \$	11 745,20 \$	150,00 \$	153,00 \$	12 120,00 \$	225,00 \$	231,75 \$	18 270,00 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI	10	Heure	105,00 \$	107,63 \$	2 126,30 \$	65,00 \$	65,00 \$	1 300,00 \$	96,33 \$	99,22 \$	1 955,50 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	25	chaque	50,00 \$	51,25 \$	2 531,25 \$	50,00 \$	51,00 \$	2 525,00 \$	200,00 \$	206,00 \$	10 150,00 \$
SECTION F: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA GARON(EN OPTION)												
1	FRIGORISTE - COMPAGNON	50	Heure	90,00 \$	92,25 \$	9 112,50 \$	89,00 \$	90,78 \$	8 989,00 \$	125,00 \$	128,75 \$	12 687,50 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI	20	Heure	60,00 \$	61,50 \$	2 430,00 \$	65,00 \$	65,00 \$	2 600,00 \$	60,00 \$	61,80 \$	2 436,00 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors	50	Heure	145,00 \$	148,63 \$	14 681,50 \$	150,00 \$	153,00 \$	15 150,00 \$	225,00 \$	231,75 \$	22 837,50 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI	5	Heure	105,00 \$	107,63 \$	1 063,15 \$	65,00 \$	65,00 \$	650,00 \$	96,33 \$	99,22 \$	977,75 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	30	chaque	50,00 \$	51,25 \$	3 037,50 \$	50,00 \$	51,00 \$	3 030,00 \$	200,00 \$	206,00 \$	12 180,00 \$
SECTION G: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA FLEURY												
1	FRIGORISTE - COMPAGNON	30	Heure	90,00 \$	92,25 \$	5 467,50 \$	89,00 \$	90,78 \$	5 393,40 \$	125,00 \$	128,75 \$	7 612,50 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI	10	Heure	60,00 \$	61,50 \$	1 215,00 \$	65,00 \$	65,00 \$	1 300,00 \$	60,00 \$	61,80 \$	1 218,00 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors	30	Heure	145,00 \$	148,63 \$	8 808,90 \$	150,00 \$	153,00 \$	9 090,00 \$	225,00 \$	231,75 \$	13 702,50 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI	5	Heure	105,00 \$	107,63 \$	1 063,15 \$	65,00 \$	65,00 \$	650,00 \$	96,33 \$	99,22 \$	977,75 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	20	chaque	50,00 \$	51,25 \$	2 025,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	2 020,00 \$	200,00 \$	206,00 \$	8 120,00 \$
SECTION H: TRAVAUX DE RÉPARATION SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE												
1	FRIGORISTE - COMPAGNON	9	Heure	90,00 \$	92,25 \$	1 640,25 \$	89,00 \$	90,78 \$	1 618,02 \$	125,00 \$	128,75 \$	2 283,75 \$
2	FRIGORISTE - APPRENTI	6	Heure	60,00 \$	61,50 \$	729,00 \$	65,00 \$	65,00 \$	780,00 \$	60,00 \$	61,80 \$	730,80 \$
3	FRIGORISTE - COMPAGNON Taux horaire en dehors	6	Heure	145,00 \$	148,63 \$	1 761,78 \$	150,00 \$	153,00 \$	1 818,00 \$	225,00 \$	231,75 \$	2 740,50 \$
6	FRIGORISTE - APPRENTI	3	Heure	105,00 \$	107,63 \$	637,89 \$	65,00 \$	65,00 \$	390,00 \$	96,33 \$	99,22 \$	586,65 \$
7	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	5	chaque	50,00 \$	51,25 \$	506,25 \$	50,00 \$	51,00 \$	505,00 \$	200,00 \$	206,00 \$	2 030,00 \$
SECTION I: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF ARÉNA ROLLAND												
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	37	chaque	45,00 \$	45,00 \$	3 330,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	3 737,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	6 609,68 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	8	chaque	45,00 \$	45,00 \$	720,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	808,00 \$	118,00 \$	121,54 \$	1 916,32 \$
SECTION J: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF ARÉNA GARON (EN OPTION)												
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	256	chaque	45,00 \$	45,00 \$	23 040,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	25 856,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	45 731,84 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	17	chaque	45,00 \$	45,00 \$	1 530,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	1 717,00 \$	118,00 \$	121,54 \$	4 072,18 \$
SECTION K: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF ARÉNA FLEURY												
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	43	chaque	45,00 \$	45,00 \$	3 870,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	4 343,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	7 681,52 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	5	chaque	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	505,00 \$	118,00 \$	121,54 \$	1 197,70 \$
SECTION L: DESCRIPTION DES VISITES PRÉVENTIVES - MMF PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE												
1	Visites MMF Jour (1,5h/visite)	14	chaque	45,00 \$	45,00 \$	1 260,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	1 414,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	2 500,96 \$
2	Visites MMF Jour fériés (C.C.Q) (1,5h/visite)	3	chaque	45,00 \$	45,00 \$	270,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	303,00 \$	118,00 \$	121,54 \$	718,62 \$
SECTION M: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA ROLLAND												
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	1 010,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	1 786,40 \$
2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	505,00 \$	128,00 \$	131,84 \$	1 299,20 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	5	chaque	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	30,00 \$	30,90 \$	304,50 \$
SECTION N: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA GARON (EN OPTION)												
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	1 010,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	1 786,40 \$

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX

2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	505,00 \$	128,00 \$	131,64 \$	1 298,20 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	5	chaque	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	30,00 \$	30,90 \$	304,50 \$
SECTION O: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE ARÉNA FLEURY												
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	1 010,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	1 786,40 \$
2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	505,00 \$	128,00 \$	131,64 \$	1 298,20 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	5	chaque	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	30,00 \$	30,90 \$	304,50 \$
SECTION P: TRAVAUX DE RÉPARATIONS SUR DEMANDE ET APPELS DE SERVICE PATINOIRE BLEU, BLANC, BOUGE EXTÉRIEURE												
1	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	10	Heure	45,00 \$	45,00 \$	900,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	1 010,00 \$	88,00 \$	90,64 \$	1 786,40 \$
2	MÉCANICIEN MMF - COMPAGNON	5	Heure	45,00 \$	45,00 \$	450,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	505,00 \$	128,00 \$	131,64 \$	1 298,20 \$
3	ALLOCATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	5	chaque	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	30,00 \$	30,90 \$	304,50 \$
SECTION Q: MISE À NIVEAU DU COMPRESSEUR - ARÉNA ROLLAND (Pour l'année 2020)												
1	Mise à niveau d'un compresseur Mycom N8WA à huit		Forfaitaire	7 000,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$	7 500,00 \$	0,00 \$	7 500,00 \$	8 100,00 \$	8 343,00 \$	16 443,00 \$
Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire - Somme des sous-totaux (OPTION N° 1)						209 133,35 \$			241 682,96 \$			336 723,12 \$
(PRIX INCLUANT L'ARENA GARON)												
						TPS	10 456,67 \$		12 084,15 \$			16 836,16 \$
						TVQ	20 861,05 \$		24 107,88 \$			33 588,13 \$
						TOTAL	240 451,07 \$		277 874,98 \$			387 147,41 \$

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	OPTION #
NAVADA LTÉE	240 451,07 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
INDUSTRIES TOROMONT LTÉE (CIMCO RÉFRIGÉRATION)	277 874,98 \$	<input type="checkbox"/>	
LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION L.S. INC.	387 147,41 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Désistements : sur cinq (5) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont soumissionné; une (1) firme n'aurait eu le temps pour préparer la soumission dans le délai alloué et une (1) autre n'a pas donnée de motif de désistement, cette firme a acheté le cahier des charges deux fois.

Préparé par : Le - -



Dossier # : 1195190009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356,11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune. Appel d'offres 19-17783 / 1 soumission

Il est recommandé :

QUE soit adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356.11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 19:01

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195190009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 121 356,11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 inclusivement, avec deux options de prolongation d'une année chacune. Appel d'offres 19-17783 / 1 soumission

CONTENU

CONTEXTE

Les événements culturels de l'arrondissement requièrent une main d'œuvre technique compétente afin d'assurer une diffusion culturelle de qualité. Cette tâche est confiée à un fournisseur externe qui est sélectionné suite à un appel d'offres public pour la fourniture de ce service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 14 10397 - 6 octobre 2014 - Autoriser la prolongation du contrat 13-13157 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 101 637,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

CA 15 10 411 - 9 novembre 2015 - Autoriser la 2^e prolongation du contrat 13-13157 adjugé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 101 637,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

CA 17 10 080 - 14 mars 2017 - Adjuger à Prodigium (Productions Jeun'Est), seul soumissionnaire conforme, au montant de 96 466,30 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre technique pour les événements culturels à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 19 février au 31 décembre 2017 inclusivement, avec 2 options de prolongation d'une année chacune.
Appel d'offres 17-15825 / 1 soumission

DESCRIPTION

Date du lancement de l'appel d'offres: 02/10/2019
Date d'ouverture des soumissions: 24/10/2019
Nombre de firmes détentrices des documents d'appel d'offres: 03
Nombre de soumissions reçues: 1

Nombres de firmes déclarées non conformes administrativement : 0

Rencontre du comité de sélection: 08/11/2019

La firme recommandée pour le contrat par le comité de sélection est Productions Jeun'Est/Prodigium.

Montant de la soumission de la firme recommandée : 105 550,00(avant taxes) 121 356,11 \$ Taxes incluses.

Voici un résumé des résultats du comité de sélection:

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix \$
Prodigium	72,67	10,11	121 356,11 \$

L'entreprise Prodigium a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'offre et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période requise pour ces services s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 tel que mentionnée dans l'appel d'offres 19-17783.

Fonction/Service	Nbre d'heures	Prix unitaire	Montant total
Main d'œuvre technique- Chefs techniciens	1300	31,00 \$	40 300,00 \$
Main d'œuvre technique- Techniciens	1500	28,00 \$	42 000,00 \$
Appel de spectacle	500	46,50 \$	23 250,00 \$
Total avant taxes			105 550,00 \$
TPS			5 277,50 \$
TVQ			10 528,61 \$
Total taxes incluses			121 356,11 \$
Total net			110 814,31 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans une main-d'oeuvre technique compétente, nous ne sommes pas en mesure d'assurer la diffusion des événements culturels de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

Tél : 514 328-4000, poste 5615

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste 4145

Télécop. : 514 328-4064

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17783

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux	Productions Jeun'Est / Prodigium	1	Main d'œuvre technique- Chefs techniciens	1300	Heure	1	31,00 \$	40 300,00 \$	46 334,93 \$
2			Main d'œuvre technique- techniciens	1500	Heure	1	28,00 \$	42 000,00 \$	48 289,50 \$	
3			Appel spectacle (showcall)	500	Heure	1	46,50 \$	23 250,00 \$	26 731,69 \$	
Total (Productions Jeun'Est / Prodigium)									105 550,00 \$	121 356,11 \$



19-17783 - A87-Fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2020

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans les projets similaires</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>		
FIRME	5%	15%	30%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	vendredi 08-11-2019	
Productions Jeun'Est/ Prodigium	4,33	13,00	19,33	21,00	15,00	72,67	121 356,11 \$	10,11	1	Heure	10 h 00	
0						-		-		Lieu	255, boul. Crémazie Est	
0						-		-				
0						-		-				
0						-		-				
Agent d'approvisionnement		ZOULIKHA SEGHIR										
										Multiplicateur d'ajustement		
											10000	

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue dans les bureaux du Service du greffe, le **jeudi 24 octobre 2019 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique – Service du greffe
Mme Valérie Morin, analyste juridique – Service du greffe
M. Jacques Rochon, préposé à l'atelier d'imprimerie – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 19-17783

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « A87 – Fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2020 » est ouverte par l'analyste juridique Valérie Morin du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire

PRODUCTIONS JEUN'EST
(PRODIGIUM)
4560, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1V2

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 2 octobre 2019 dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A. 1



Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17783

Numéro de référence : 1309139

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : A87-Fourniture de la main d'œuvre technique pour les événements culturels et spéciaux de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2020

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> APL Multimedia 175, Montpellier St-Laurent Montréal, QC, H4N 2G3 NEQ : 1140303976	Monsieur Denis Chevalier Téléphone : 514 527-2320 Télécopieur :	Commande : (1652540) 2019-10-15 11 h 18 Transmission : 2019-10-15 11 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Communauté métropolitaine de Montréal 1002 rue sherbrooke ouest bureau 2400 Montréal, QC, H3A 3L6 http://www.cmm.qc.ca NEQ :	Monsieur Tim Seah Téléphone : 514 350-2562 Télécopieur : 514 350-2599	Commande : (1647682) 2019-10-02 10 h 25 Transmission : 2019-10-02 10 h 25	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/> Productions Jeun'Est / Prodigium 4560 rue Adam Montréal, QC, H1V 1V2 NEQ : 1146181822	Madame Marie-Eve Dagenais Téléphone : 514 493-6830 Télécopieur : 514 493-3758	Commande : (1653768) 2019-10-17 11 h 23 Transmission : 2019-10-17 11 h 23	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2019 Tous droits réservés

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Productions Jeun'Est / Prodigium	121 356,11	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Une des firmes n'ayant pas soumissionné s'est procuré les documents d'appel d'offres à titre informatif.
La deuxième firme ne nous a pas fourni de réponse.

Préparé par : Le - -



Dossier # : 1193602014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 91 000 \$, taxes incluses, un contrat de service pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour l'année 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé un contrat de service au montant de 91 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, à la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer la convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 08:17

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193602014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la Coop de solidarité Éconord, pour un montant de 91 000 \$, taxes incluses, un contrat de service pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets pour l'année 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

La coopérative de solidarité Éconord est un organisme sans but lucratif qui est enregistré conformément à la loi sur les compagnies du Québec et est accrédité par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

La coopérative de solidarité Éconord a pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et maintenir en place des projets environnementaux à Montréal-Nord.

Le plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord comprend des actions à réaliser au cours de l'année 2020.

L'Arrondissement, pour réaliser sa mission, doit donner en impartition des activités à des entreprises d'économie sociale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 024 (21 janvier 2019) Octroyer un contrat de service au montant de 91 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, l'aménagement des ruelles vertes ainsi que divers projets et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA19 10 110 (18 mars 2019) Approuver l'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Coop de solidarité Éconord pour la gestion des jardins communautaires, aménagement des ruelles vertes, afin de permettre une avance de 13 650 \$ pour débiter le mandat.

DESCRIPTION

La présente convention prendra effet le 1er janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2020.

Les mandats portent sur les thèmes suivants:

- Organiser 2 corvées de nettoyage des rives (programme Éco-quartier).
- Organiser un concours du plus beau jardin (programme Éco-quartier).
- Trouver 400 nouveaux emplacements pour la plantation d'arbres dont au moins 45 conifères sur les terrains privés afin de réduire les îlots de chaleur (programme Éco-quartier). Ce projet inclut la vérification et le remplacement d'arbres existants.
- Mettre en place une brigade de sensibilisation à la propreté sur les terrains privés sur l'ensemble du territoire.
- Gérer les jardins communautaires des parcs Tardif et Oscar.
- Participer à l'aménagement des ruelles vertes avec la Soverdi par la mobilisation des citoyens.
- Organiser 2 journées sur l'environnement pour une distribution de compost et de plantes, incluant des ateliers sur le jardinage au naturel, le compostage et une animation festive..

Les descriptions des mandats sont incluses dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

Les mandats sont en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord.

Nous référons aux actions:

8.6.4: Animer les rues piétonnes ou partagées.

8.6.5: Collaborer à l'aménagement des ruelles vertes.

9.1.3: Déployer des moyens de sensibilisation et d'intervention auprès des citoyens en collaboration avec les organismes du milieu.

9.2.1 : Proposer un accès au compost avec un camion de distribution mobile.

9.2.2: Travailler en collaboration avec des organismes pour la plantation d'arbres en terrain privé (entreprises d'économie sociale et OBNL).

9.2.3: Organiser un concours du "plus beau jardin" pour encourager les propriétaires à verdir leur terrain ou créer des jardins.

Les jardins communautaires offrent un loisir ainsi qu'un apport de légumes frais durant la saison estivale aux familles. Les rencontres effectuées aux jardins communautaires renforcent la cohésion sociale et brisent l'isolement. L'Activité de jardinage permet aux participants de profiter de la saison estivale et du plein air.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La loi 155 concernant les gré à pré avec des organismes à but non lucratif (OBNL) nous permet l'octroi de contrat de service directement avec la Coop de solidarité Éconord.

La dépense au montant de 91 000 \$, sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Diminuer les îlots de chaleur par la plantation d'arbres feuillus et de conifères sur les terrains privés.
- Des ruelles aménagées au goût des résidents riverains et réalisés collectivement.

Dans chacune des interventions, l'approche est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Mobiliser les résidents par des actions communautaires comme le nettoyage des rives et un concours d'embellissement.
- Augmenter l'indice de canopée.
- Améliorer le Vivre ensemble par l'aménagement de ruelles et des activités de jardinage aux jardins communautaires.
- Améliorer le cadre de vie des citoyens par des actions de sensibilisation à la propreté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2019: Acceptation des plans d'action.

Janvier 2020: Rencontre de démarrage des mandats.

Mars à novembre 2020: Réalisation des mandats.

Mars à novembre 2020: Rencontre de suivi des mandats.

Décembre 2020: Remise et acceptation des rapports d'activité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves EKILA
agent(e) de recherche

Tél : 514-328-4000 (4188)

Télécop. : 514-328-4287

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-11-18

514 328-4000 (4105)

514-328-4287

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5, agissant et représentée par M. Gilbert Bédard, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CA du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

ET : **COOP DE SOLIDARITÉ ÉCONORD**, personne morale dont l'adresse principale est située au 10861, boulevard Pie-IX, Montréal-Nord, Québec, H1H 4A9, agissant et représentée aux présentes par Mme Julie Demers, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription organisme de charité: 1165962078

(ci-après nommé le « **Contractant** »)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'améliorer la qualité de vie urbaine des Nord-Montréalais et de promouvoir une société écologique;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, pour lui permettre d'atteindre les cibles du plan stratégique « Oser ensemble Montréal-Nord » lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1.1 « Annexe 1 » : | Description de la prestation de service du Contractant. |
| 1.2 « Responsable » : | Le Directeur des travaux publics de la Ville ou son représentant dûment autorisé. |
| 1.3 « Unité administrative » : | La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord. |

ARTICLE 2

OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des annexes jointes.

ARTICLE 3

INTERPRÉTATION

- 3.1 Le préambule et les annexes B font partie intégrante de la présente convention.
- 3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des annexes B qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4

DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2020 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services mais au plus tard le 31 décembre 2020, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;
- 5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

- 6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux annexes B;
- 6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

- 6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;
- 6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;
- 6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;
- 6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;
- 6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

ARTICLE 7

PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;
- 7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8

HONORAIRES

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre-vingt-onze mille dollars (91 000 \$) couvrant les honoraires, les frais administratifs, les charges sociales, les frais de déplacement de la Coop de Solidarité et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.
- 8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué ci-dessous :

8.2.1 Pour l'année 2020 :

Premier versement : 25 % du total des coûts au plus tard le 20 janvier 2020;
Deuxième versement : 30% du total des coûts au plus tard le 20 mai 2020;
Troisième versement : 40 % du total des coûts au plus tard le 20 juillet 2020;
Dernier versement : 5 % du total des coûts après l'approbation, par le Directeur des travaux publics ou son représentant, des rapports finaux que l'organisme est tenu de produire au plus tard le 15 décembre 2020.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les

factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder quatre-vingt-neuf mille cinq cents dollars (89 500 \$).
- 9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13 **DÉFAUTS**

- 13.1 Il y a défaut :
- 13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
 - 13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14 **ASSURANCES ET INDEMNISATION**

- 14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15

REPRÉSENTATION ET GARANTIE

- 15.1 Le Contractant déclare et garantit :
- 15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;
 - 15.1.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits d'auteur prévus à l'article 10 de la présente convention;
 - 15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

16.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

16.4 Représentations du Contractant

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 10861, boulevard Pie-IX, Montréal-Nord, Québec, H1H 4A9 et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

- Considérant que l'ARRONDISSEMENT a la responsabilité du soutien aux organismes reconnus pour l'organisation d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs sur son territoire;
- Considérant que l'ORGANISME est reconnu comme partenaire de l'arrondissement œuvrant à l'organisation d'activités culturelles, sportives, communautaires ou de loisirs;
- Considérant qu'il est primordial d'assurer un juste rayonnement à tous les efforts mis en œuvre par l'ORGANISME et l'ARRONDISSEMENT pour donner suite aux activités faisant l'objet de la présente convention;
- L'ORGANISME et l'ARRONDISSEMENT conviennent du présent protocole de visibilité :
- Ce protocole de visibilité s'applique aux activités ou aux événements pour lesquels l'ARRONDISSEMENT fournit un soutien financier, technique et matériel dont la valeur est supérieure à 1 000 \$.
- Lorsque l'ORGANISME produit des outils pour la promotion d'une activité ou d'un événement qui profite du soutien de l'ARRONDISSEMENT (par exemple affiche, dépliant, brochure, publicité média, kiosque, site internet, etc.) la référence au soutien de l'ARRONDISSEMENT doit également être accompagnée du logo de l'ARRONDISSEMENT (voir la section «Modalités d'application» point 1, 2 et 3).
- Lorsque l'ORGANISME produit des documents publics autres que promotionnels (rapport de recherche, étude, présentation diaporama, communiqué de presse) pour un projet ou une activité qui profite du soutien de l'ARRONDISSEMENT, quel qu'en soit le support, il doit mentionner sur le document que l'activité ou le projet auquel il se réfère a été réalisé grâce au soutien de l'ARRONDISSEMENT de Montréal-Nord (voir libellé dans la section «Modalités d'application» point 4).
- Lorsque l'ORGANISME produit son rapport annuel, il devra explicitement souligner et décrire le partenariat avec l'ARRONDISSEMENT.
- L'ARRONDISSEMENT s'engage à fournir à l'ORGANISME les éléments de communication nécessaires à la réalisation des objectifs de visibilité de l'ARRONDISSEMENT, notamment par la fourniture de panneaux, bannières, affiches, voile publicitaire ou enrouleur publicitaire identifiant l'ARRONDISSEMENT; ceci inclut l'accès à la signature institutionnelle (logo) et, le cas échéant, au message des élus de l'ARRONDISSEMENT;
- Lorsque l'activité se déroule dans un équipement de l'ARRONDISSEMENT (locaux, bâtiment ou terrain), l'installation et l'affichage d'outils promotionnels, quels qu'ils soient, devra être autorisé et se faire aux endroits identifiés par le responsable désigné par l'ARRONDISSEMENT;
- Par ailleurs, si le projet de l'ORGANISME donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier les représentants de l'ARRONDISSEMENT à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance (voir la section «Modalités d'application»).
- La visibilité accordée à l'ARRONDISSEMENT n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au projet ou à l'activité; dans ce cas, l'ORGANISME doit s'assurer que la visibilité accordée tende à refléter l'importance relative de la contribution des partenaires.

- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire de l'arrondissement pour la réalisation d'un programme particulier et que l'organisme offre des services à la population en lieu et place de l'arrondissement, l'identité visuelle du programme et celle de l'arrondissement doivent être mises de l'avant de façon claire et sans équivoque sur le rôle de chacun. La visibilité de l'organisme mandataire ne devra être soulignée qu'en second plan et seulement que pour illustrer la nature du rôle de celui-ci à titre de mandataire de l'arrondissement.
- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire, les outils de communication (site Web, réseaux sociaux, imprimés) nécessaire à la réalisation et à la promotion du mandat devront être clairement distincts de ceux destinés à la promotion de l'organisme mandataire.
- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire, toutes les activités de relations médias et de relations publiques devront se faire et avec l'accord et en collaboration de l'arrondissement selon les indications dictées par l'arrondissement. Toute demande pour ce type d'activité devra être présentée au minimum 10 jours à l'avance au chef de division des relations avec les citoyens et communication ainsi qu'au chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.
- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire, toutes les activités de relations médias et de relations publiques devront faire mention de l'ensemble des partenaires qui ont participé aux projets en question. Les partenaires devront également être informés des activités en question et leur participation devra être mentionnée à la hauteur de leur implication dans ces projets.

MODALITÉS D'APPLICATION

1. Logo de l'arrondissement

Il y a deux adaptations possibles du logo de l'arrondissement, soit en couleur (texte en noir avec la rosace rouge) ou en noir (texte et rosace en noir); la largeur du logo ne doit jamais être inférieure à 2,5 cm (1 pouce).

Lorsqu'une mention faisant référence au soutien des partenaires n'est pas présente (du type «Avec le soutien de» ou «Grâce au soutien de»), le texte «Fier partenaire» doit accompagner le logo tel qu'illustré :

FIER PARTENAIRE

Ces versions sont disponibles sur demande auprès du chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.

2. Positionnement du logo de l'arrondissement

La règle de positionnement établie par la Ville n'est pas obligatoire lors de l'utilisation de la signature visuelle de l'arrondissement par un organisme. Ce sont alors les normes graphiques de positionnement de l'organisme qui prédominent, tout en assurant l'intégrité du logo de l'arrondissement selon les règles qui figurent dans les normes graphiques de la Ville de Montréal.

3. Approbation des documents

L'utilisation du logo de l'arrondissement sur tout document produit par un organisme doit faire l'objet d'une approbation de la Division des relations avec les citoyens et communication avant leur reproduction ou leur impression. Les demandes d'approbation accompagnées du document (brochure, dépliant, affiche, feuillet ou autre) dans sa version finale doivent être transmises au chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.

4. Libellé à inclure dans les documents autres que promotionnels

Lorsqu'une activité ou un projet entraîne la production d'un document tels un rapport de recherche, un rapport d'activité, une étude, une présentation par diaporama ou autre, la page de garde ou son équivalent doit contenir une mention du type «ce rapport (ou cette étude, ou ce projet, ou cette activité) a été rendu possible grâce au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord». La production d'un communiqué de presse doit également contenir une telle mention.

5. Invitation aux représentants de l'arrondissement

Lorsque le projet donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier les représentants de l'arrondissement à y participer, et ce, au minimum dix (10) jours à l'avance en transmettant l'information au chef de division des relations avec les citoyens et communication ainsi qu'au chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.

Programme Éco-quartier : Mandats 2020 (Suite)

Contrat de service : 91 000\$	Objectifs du mandat	Objectifs du plan stratégique	Indicateurs 2020 – Plan DD	Indicateurs 2020 - Éconord	Livrables attendus
Mandat 7 – Distribution du compost (1500 \$)	Inciter les résidents à embellir leur milieu	3 journées de distribution en 2020 (action 9.2.1- Page 64)	2 journées de distribution en 2020 (action 6- Page 16)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Durée : Avril à Mai					
Mandat 8 - Concours des plus beaux jardins (3000 \$)	Améliorer le paysage des résidences privées afin d'y développer un esprit d'appartenance	15 inscriptions en 2020 (action 9.2.3 - Page 64)	Poursuivre le développement de quartiers viables (action 13 – page 21)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Durée : 3 juin au 30 août 2020					
Mandat 9 – Trouver 400 emplacements pour la plantation d'arbres dans le domaine privé « Projet Verdir pour embellir » (10 000 \$)	Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 % 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007	- 8200 arbres plantés dans le domaine privé d'ici 2024 - Élaborer un programme d'accompagnement pour le verdissement des grands propriétaires commerciaux	- Un total de 2 000 arbres plantés dont 3 projets de verdissement des stationnements d'ici 2022 - Potentiel de 2500 arbres (action 4 - Page 15)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Durée : janvier à décembre 2020					
Mandat 10 – Nettoyage des rives (1500 \$)	Maintenir les rives propres en organisant 2 corvées	NAP	NAP		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Durée : Mai et Septembre 2020					
Mandat 11 – Sensibilisation des résidents à l'importance de la propreté (50 000 \$)	Sensibiliser les résidents sur l'importance de disposer des résidus adéquatement	- Améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles -4000 portes visitées / an	Promouvoir l'éco-civisme et la participation des citoyens au maintien de la propreté des espaces publics (action 13 – page 21)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Durée : 1 ^{er} avril au 14 mai et du 16 août au 1 ^{er} décembre 2020					
Mandat 12 – Jardins communautaires (15 000 \$)	Assurer la gestion des jardins communautaires des parcs Oscar et Tardif pour l'année 2020	NAP			Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Durée : Avril – 31 octobre 2020					
Mandat 13 – Aménagement de ruelles (10 000 \$)	Aménager 3 ruelles vertes et mobiliser les citoyens	- Aménager des ruelles vertes et mobiliser les citoyens - 1 ruelle par année (action 8.6.5- Page 63)	Bonifier le réseau de ruelles vertes (8 ruelles par année) Action 13 - Page 21		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Durée :					

Mandat # 1 : Organiser l'édition 2020 du concours des plus beaux jardins

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	Coop de solidarité Éconord	
Personne - ressource :	Julie Demers, directrice de la Coop de solidarité Éconord	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Mai 2020 (Date de début effectif)	(Date de fin)

Section 1- Description

Février

Rédiger le plan d'action.

Mars

Établir les règles du concours, les prix à donner, les catégories pour les prix et les possibles membres du jury et les soumettre ensuite à l'arrondissement.

Organiser la campagne de communication de concert avec l'arrondissement.

Débuter la promotion du concours sur la page FB du concours, de l'Éco-Quartier et de la Coop.

Créer un dépliant et des affiches pour faire la promotion du concours.

Avril

Débuter la promotion du concours; distribution des dépliants, affiches, compte Twitter, Facebook et Instagram, arrondissement. Il sera également important de mettre en valeur les gagnants de l'année passée.

Mai

Lancement officiel du concours.

Continuer la promotion du concours.

Réserver une salle et un traiteur pour la fête de clôture du concours.

Juin – Juillet

Continuer la promotion du concours.

Aller sur le terrain rencontrer les participants au concours.

Faire la promotion de la fête de clôture.

août

Début août, avec les membres du jury, faire la tournée des jardins des participants au concours.

Passer au vote pour savoir quels seront les gagnants.

Fin du concours et fête de clôture (dévoilement des gagnants) en compagnie des participants et des dignitaires.

Section 2 - Objectifs du mandat

Améliorer le paysage des résidences privées afin d'y développer un esprit d'appartenance.

Section 4 - Étapes clés du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	11/2019	En cours
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	04/2020	À planifier
Élaboration d'outils d'information	04/2020	À planifier
Commande d'outils	04/2020	À planifier
Démarrage des activités	05/2019	À planifier
Suivi des activités	En continu	À planifier
Rapport d'étape	09/2020	À planifier
Rapport annuel et bilan	11/2020	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement de Montréal-Nord, Division relation avec les citoyens et des communications	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Description : <i>Élaboration du matériel (Dépliants, etc.)</i>
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Description : <i>Octroi d'un contrat de service pour la réalisation du mandat, mise à disposition du matériel (Dépliants, Cartes, Fichiers numériques etc.)</i>

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de l'Éco-quartier et de l'arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, et journaux communautaires	Communication sur l'action, réalisation d'outils de communication	Site internet, lettre d'information électronique, relais de l'action auprès des réseaux sociaux, presse locale

Mandat 9 : Plantation des arbres - « Verdir pour embellir »

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	<i>Coopérative de solidarité Éconord</i>	
Collaborateur :	<i>SOVERDI</i>	
<input type="checkbox"/> Action en cours (Date de début effectif)	X Action projetée Février (Date de début prévisionnel)	<input type="checkbox"/> Action réalisée Novembre 2020 (Date de fin)

Section 1- Description

Augmenter la couverture arborescente en terrain privé dans l'arrondissement de Montréal-Nord en plantant 400 arbres (dont 50 conifères). Ce mandat vise à réduire les îlots de chaleur sur le territoire de Montréal-Nord. Qui plus est, la plantation d'arbres comporte de nombreux avantages environnementaux et économiques, tels que : augmentation de la valeur d'une résidence privée pouvant aller jusqu'à 15%, rafraîchissement de l'air pouvant aller jusqu'à une réduction de 8°C de température ambiante. D'où l'importance de travailler avec une aménagiste paysagiste qui amène une bonne dose de crédibilité de la Coop Éconord aux citoyens. Également, une pratique plus globale de verdissement devrait toutefois considérer les sites à déminéraliser, ce qui impliquerait des interventions plus lourdes et coûteuses ; un programme de soutien aux propriétaires ou un budget spécifique pour ces interventions pourrait s'avérer pertinent pour l'avenir du programme d'où l'importance de travailler avec des partenaires de déminéralisation tel qu'ILEAU.

Section 2 - Objectifs du mandat

Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025, par rapport à la canopée évaluée en 2007 en plantant des arbres chez les résidents et en ciblant les grands terrains afin de miser sur des plantations de grande ampleur tel que les grands stationnements de centre commerciaux (Place Bourassa, Centre Forest, Place Levasseur, etc.), à Montréal-Nord avec notre partenaire la Soverdi et d'autres partenaires futurs tel qu'ILEAU.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Numérique et Qualitatif</i>
1.	Envoyer la lettre qui sera envoyée aux commerçants pour la promotion du programme « Verdir pour embellir »	
<i>Année : 2020</i>	<i>Février Mars</i>	
<i>Objectif</i>	50	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Numérique</i>
2.	Lancer la campagne de communication pour la promotion du programme « Verdir pour embellir » en collaboration avec la SOVERDI et l'Arrondissement	
<i>Année : 2020</i>	<i>Avril</i>	
<i>Objectif</i>	Tous les résidents propriétaires et institutions de Montréal-Nord	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Numérique et Qualitatif</i>
3.	Distribuer le dépliant d'information quant au programme « Verdir pour embellir » qui sera distribué aux citoyens de l'arrondissement	
<i>Année : 2020</i>	<i>Mai – Juin (par les patrouilleurs)</i>	
<i>Objectif</i>	400 minimum	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Numérique</i>
4.	Débuter le repérage des sites de plantation pour 400 arbres d'essences variées et 50 conifères.	
<i>Année : 2020</i>	<i>Avril - Mai</i>	
<i>Objectif</i>	<i>450</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Qualitatif</i>
5.	En collaboration avec la SOVERDI, effectuer une inspection des arbres plantés en 2019 et rédiger un rapport d'état de santé.	
<i>Année : 2020</i>	<i>Juin</i>	
<i>Objectif</i>	<i>460</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Numérique et qualitatif</i>
6.	Continuer le repérage des sites de plantations tout en notant les secteurs où le repérage est effectué. Conclure des ententes avec les propriétaires	
<i>Année : 2020</i>	<i>Juillet et août</i>	
<i>Objectif</i>	<i>450</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de participation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Numérique et qualitatif</i>
7.	Coordonner la livraison et de plantation avec la SOVERDI pour la plantation	
<i>Année : 2020</i>	<i>Septembre à novembre</i>	
<i>Objectif</i>	<i>450</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Qualitatif</i>
8.	Finaliser les ententes avec tous les propriétaires	
<i>Année : 2020</i>	<i>Septembre à novembre</i>	
<i>Objectif</i>	<i>450</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Numérique et Qualitatif</i>
9.	Rédaction et remise du bilan final	
<i>Année : 2020</i>	<i>Novembre</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Réussite du mandat – 450 et plus</i>	
<i>Résultat</i>		

Section 4 - Étapes clés du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (Mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Directrice de la Coop de solidarité Éconord	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	11/2019	Fait
Modifier la lettre qui sera envoyée aux commerçants pour la promotion du programme « Verdir pour embellir ».	Février / mars	La présenter aux communications de l'Arrondissement
Faire approuver le dépliant d'information quant au programme « Verdir pour embellir » qui sera distribué aux citoyens de l'arrondissement.	Mars	
Rencontre avec la Soverdi et Éconord et les autres partenaires avec l'Arrondissement	Mars	Cette rencontre doit se faire au plus tard au début avril
Coordonner, en collaboration avec la SOVERDI et l'Arrondissement, la campagne de communication pour la promotion du programme « Verdir pour embellir ».	Avril	
Rédiger, en collaboration avec la SOVERDI et l'arrondissement, une entente de plantation pour les propriétaires en ajoutant le courriel des propriétaires.	Avril	En tenant compte des recommandations du bilan 2019
Débuter le repérage des sites de plantation pour 400 arbres d'essences variées et 50 conifères.	Avril - Mai	
La SOVERDI accompagnera la Coop Éconord lors de plantations ayant un potentiel de plus de 7-8 arbres. La SOVERDI et l'Éco-Quartier pourront alors offrir gratuitement un plan d'aménagement qui sera ensuite approuvé par le propriétaire.	Mai (pourra s'étendre jusqu'en août)	Une rencontre avec les propriétaires de la Place Bourassa sera organisée pour les convaincre de planter des arbres
En collaboration avec la SOVERDI, effectuer une inspection des arbres plantés en 2017 et rédiger un rapport d'état de santé.	Juin	
– Continuer le repérage des sites de	Juillet / août	

plantations tout en notant les secteurs où le repérage est effectué. – Conclure des ententes avec les propriétaires.		
– Établir un agenda et coordonner la livraison et de plantation avec la SOVERDI pour la plantation. – Finaliser les ententes avec tous les propriétaires.	Septembre à novembre	Tout en tenant compte des recommandations du bilan 2019
Rédiger et remettre le bilan du mandat	Novembre	

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement	X	X		X	
	Description : Accompagnement à la planification et communications				
La Soverdi			X	X	
	Description : Gestion des arbres à planter, plantation des arbres et vérification de la santé des arbres de 2019				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de la Coop Éconord et de celui de l'Arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, dépliants	<i>Communication sur l'action, bonification et d'impression d'outils de communication, distribution des dépliants</i>	<i>Site internet d'éconord, Facebook et Instagram d'éconord, lettre d'information électronique de la Coop Éconord, presse locale</i>

Mandat # 10 : Corvées de nettoyage des berges

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	<i>Coop de solidarité Econord</i>	
Collaborateur :	<i>Arrondissement de Montréal-Nord</i>	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Mois de juin et mois d'octobre 2020	(Date de fin)

Section 1- Description

En partenariat avec l'Arrondissement de Montréal-Nord, l'Éco-quartier de Montréal-Nord a pour mandat d'organiser deux corvées de nettoyage des rives de la rivière des Prairies afin d'assurer la propreté des berges et de maintenir une bonne qualité de vie pour les citoyen.ne.s fréquentant les parcs longeant la rivière.

Section 2 - Objectifs du mandat

Organiser deux corvées de nettoyage des rives, en juin et en octobre, sous forme de journée champêtre. Plus précisément :

- Nettoyer les berges de la rivière des Prairies dans un secteur précis ;
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de garder son environnement propre ;
- Informer les citoyens sur les dangers engendrés par la pollution (plastique, styromousse, dépôt sauvage, etc.) des rives et des cours d'eau ;
- Valoriser le parcours de la Rivière des Prairies par le biais de la corvée avec la Route de Champlain comme partenaire ;
- Encourager les citoyen.ne.s à tisser des liens entre eux par le biais d'une activité inclusive.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Présentez les indicateurs d'activité et d'impacts reliés au mandat

Indicateur de réalisation			<i>Unité de mesure de l'indicateur : Nombre</i>
Libellé de l'indicateur	Nombre de corvée organisée annuellement		
Année : 2020	Juin	Octobre	2
Objectif	Organiser une corvée printanière avec les citoyen.ne.s et des organismes de Montréal-Nord	Organiser une corvée automnale avec les citoyen.ne.s et organismes de Montréal-Nord	

Indicateur de réalisation			Unité de mesure de l'indicateur : Nombre de partenaires
Libellé de l'indicateur	Développer des partenariats avec des organismes (Route de Champlain, Scouts et cadets)		
Année : 2020	Juin	Octobre	Degré d'implication des partenaires
Objectif	<p>Augmenter le rayonnement de la corvée via des partenariats avec des organismes partageant la même vision environnementale que nous.</p> <p>Rappel des résultats 2019 : partenariat avec Pure Bio.</p>	<p>Augmenter le rayonnement de la corvée via des partenariats avec des organismes partageant la même vision environnementale que nous.</p> <p>Rappel des résultats 2019 : partenariat avec Greenpeace Québec, Mission 100 tonnes et Pure Bio.</p>	

Indicateur de visibilité			Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes rejointes dans nos réseaux (médias sociaux, courriels, infolettre, etc.)		
Année : 2020	Juin	Octobre	Nombre de personnes touchées via les statistiques détaillées des publications sur les médias sociaux.
Objectif	<p>Effectuer une campagne de communication permettant de rejoindre environ 1500 personnes via les médias sociaux.</p> <p>Rappel des résultats lors de la corvée printanière 2019 : la portée organique était de 1000 personnes sur les médias sociaux.</p>	<p>Effectuer une campagne de communication permettant de rejoindre environ 3500 personnes via les médias sociaux</p> <p>Rappel des résultats lors de la corvée automnale 2019 : la portée organique était de 2800 personnes sur les médias sociaux.</p>	

Indicateur de participation			Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre de participant.e.s		
Année : 2020	Juin	Octobre	Nombre de participant.e.s présent.e.s à la corvée.
<i>Objectif</i>	Avoir +/- 50 participant.e.s Rappel des résultats 2019 : 40 participant.e.s lors de la corvée printanière 2019	Avoir +/- 35 participant.e.s Rappel des résultats 2019 : 25 participant.e.s lors de la corvée automnale 2019	
<i>Résultat</i>			

Déchets récupérés			Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets dégagés des berges : lb ou kg.		
Année : 2020	Juin	Octobre	Nombre de sacs à ordures remplies (estimation du poids en lb ou en kg).
<i>Objectif</i>	Dégager plus de 600 lbs de déchets des berges de la rivière des Prairies (environ 45 sacs à ordures) Corvée printanière 2019	Dégager plus de 600 lbs de déchets des berges de la rivière des Prairies (environ 45 sacs à ordures)	
<i>Résultat</i>			

Section 4 - Étapes clés du mandat

Précisez les étapes de réalisation du mandat

Corvée printanière - juin 2020

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (Mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	01/20	Fait
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier	01/20	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	01/20	À venir
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	01/20	Fait
Élaboration d'outils d'information	03/20	À venir
Commande d'outils	04/20	À venir
Démarrage des activités	06/20	À venir
Suivi des activités	06/20	À venir
Rapport d'étape	07/20	À venir
Rencontre de suivi avec les TP	07/20	À venir
Rapport annuel et bilan	10/20	À venir

Corvée automnale - octobre 2020

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (Mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	11/2019	Fait
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	08/20	À planifier
Élaboration d'outils d'information	08/20	À planifier
Commande d'outils	09/20	À planifier
Démarrage des activités	10/20	À planifier
Suivi des activités	10/20	À planifier
Rapport d'étape	11/20	À planifier
Rencontre de suivi avec les TP	10/20	À planifier
Rapport annuel et bilan	10/20	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Ville-centre (déjà mobilisé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	
	Description : Mise à disposition du matériel (pinces, gants, t-shirts, sacs d'ordures)				
Arrondissement de Montréal-Nord (déjà mobilisé)	X	X	X	X	
	Description : <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition matériel (tables, chaises, chapiteau) ; Communications / Promotion (médias sociaux, site web, infolettre, Guide de Mtl-Nord) Soutien financier (salaires employés Éco-quartier, buffet pour les participants) Dépêchement de cols bleu pour ramasser les sacs d'ordures et effectuer le démontage des installations 				
Greenpeace Québec (à mobiliser)	<input type="checkbox"/>	X	X	<input type="checkbox"/>	
	Description : <ul style="list-style-type: none"> Tri des déchets ; Participation à la corvée ; Promotion de la corvée sur les médias sociaux 				
La Route de Champlain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
	Description : Participation à la corvée				
Scout de Montréal-Nord	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
	Description : Participation à la corvée				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visibles les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de l'Éco-quartier d'Éconord, de l'Arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord	<ul style="list-style-type: none"> • Création de matériel de communication (affiche, bannière, flyers) ; • Création d'un événement via Facebook ; • Communiqué de presse ; • Infolettre mensuelle 	Site Internet de l'Éco-quartier et d'Éconord, infolettre, topo sur les médias sociaux, article dans le Guide de Montréal-Nord

Mandat # 11 : Propreté pour une meilleure qualité de vie

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat : Julie Demers	Préciser le nom de votre organisme : Coop de solidarité Éconord	
Collaborateur :	Préciser le nom de l'organisme :	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Mars 2019 (Date de début prévisionnel)	(Date de fin)

Section 1- Description

Présenter le contexte et les enjeux du mandat. Préciser la situation actuelle (faire référence aux bilans des années antérieures) et mentionner les partenaires à mobiliser ou déjà mobilisés dans le cadre de ce mandat.

Ce mandat a comme objectif principal de sensibiliser les résidents du quartier sur l'importance de disposer des résidus adéquatement dans le but d'augmenter leur appartenance à leur milieu de vie tout en habitant un environnement sain et propre. Ce mandat s'est beaucoup développé dans le Nord-Est puisqu'il s'inscrit dans le « Plan propreté Nord-Est » de l'Arrondissement. Considérant les enjeux autour de la gestion des matières résiduelles tels que taux de roulement très élevé dans les multi-logements, déménagements, locataires qui se trouvent alors obligés de s'adapter à une nouvelle réglementation, il est donc nécessaire de poursuivre le travail de sensibilisation auprès des citoyens, surtout ceux du Nord-Est, dont plusieurs, d'après ce que nous avons pu constater sur le terrain, ne participent pas encore à la collecte des matières recyclables.

Section 2 - Objectifs du mandat

Présentez l'objectif général du mandat (les indicateurs précis seront déterminés à la section 3).

Son objectif principal est de sensibiliser les résidents du quartier sur l'importance de disposer des résidus adéquatement dans le but d'augmenter leur appartenance à leur milieu de vie tout en ayant un environnement sain et propre.

Augmenter l'appartenance des résidents à l'Arrondissement en ayant un environnement libre de déchets ou de résidus.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Présentez les indicateurs d'activité et d'impact reliés au mandat

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : 1200
Libellé de l'indicateur	Nombre d'accroche-portes distribués				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		500	500	200	

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 1200
Libellé de l'indicateur	Nombre d'incidents répertoriés				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		500	500	200	

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 850
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées en personne				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		400	400	50	

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : 65
Libellé de l'indicateur	Nombre de tournées de vérification et de sensibilisation				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		30	35		

Indicateur de participation		Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Kiosque d'information et ateliers : Nombre de kiosques	

<i>Année : 2020</i>	<i>Janvier Février Mars</i>	<i>Avril Mai Juin</i>	<i>Juillet Août Septembre</i>	<i>Octobre Novembre Décembre</i>	12
<i>Objectif</i>		4	6	2	
Indicateur de participation					
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Corvées de nettoyage citoyennes</i>				<i>Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 12</i>
<i>Année : 2020</i>	<i>Janvier Février Mars</i>	<i>Avril Mai Juin</i>	<i>Juillet Août Septembre</i>	<i>Octobre Novembre Décembre</i>	
<i>Objectif</i>		4	6	2	

Section 4 - Étapes clés du mandat

Précisez les étapes de réalisation du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (Mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	12/2019	En cours
Approbation du mandat par la responsable de la Coop de solidarité Éconord	02/2020	À planifier
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	02/2020	À planifier
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	03/2020	À planifier
Élaboration d'outils d'information	03/2020	À planifier
Commande d'outils	03/2020	À planifier
Démarrage des activités	04/2020	À planifier
Suivi des activités	04/2020	À planifier
Rapport d'étape	Bi-mensuel	À planifier
Rencontre de suivi avec les TP	-	En continu
Rapport annuel et bilan	11/2020	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement de Montréal-Nord,	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description : <i>Élaboration du matériel (Dépliants, etc.)</i>				
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Description : <i>Mise à disposition du matériel (Dépliants, Cartes, Fichiers numériques etc.)</i>				
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description : <i>Conseils des inspectrices de l'arrondissement quant à nos interventions sur le terrain (secteurs à privilégier, etc.)</i>				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
<i>Via le site internet de l'Éco-quartier et de l'arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord et journaux communautaires</i>	<i>Communication sur l'action, réalisation d'outils de communication</i>	<i>Site internet, lettre d'information électronique, relais de l'action auprès des rencontres comités</i>

Mandat 12 : Coordination des Jardins Communautaires

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	<i>Coopérative de solidarité éconord</i>	
Collaborateur :		
<input type="checkbox"/> Action en cours	X Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Janvier 2020 (Date de début effectif)	(Date de début prévisionnel)	Novembre 2020 (Date de fin)

Section 1- Description

Assurer la gestion des jardins communautaires tant administrativement qu'horticolement grâce à des ateliers éducatifs en autres. Ce mandat débute lors de la préparation des inscriptions des jardiniers en janvier et se poursuit jusqu'à la fermeture des jardins à la fin octobre. S'ensuit la rédaction du bilan. C'est tant un soutien administratif qu'un soutien horticole pour les jardiniers. La personne responsable du mandat doit donc pouvoir répondre aux questions de gestion du comité d'administration des jardins tout en assurant également d'aider et de conseiller les jardiniers pour tous types de questions horticoles. Des jardins bien cogérés par le comité représentant des jardiniers et par l'horticultrice permettent un bon déroulement de la saison. Les jardins deviennent un lieu d'apprentissage, de rencontre et d'entraide pour les jardiniers.

Section 2 - Objectifs du mandat

Les objectifs principaux du mandat sont de donner la possibilité aux citoyens nord-montréalais de pouvoir jardiner et avoir accès à des produits frais (sécurité alimentaire) avec tout le confort et la convivialité possible, tout en apprenant des astuces et de nouvelles techniques.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Présentez les indicateurs d'activité et d'impact reliés au mandat

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Nombre et Qualitatif</i>
1.	Envoyer les lettres de renouvellement d'inscription aux jardins	
<i>Année : 2020</i>	<i>Janvier Février Mars</i>	
<i>Objectif</i>	152 jardiniers	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Nombre</i>
2.	Envoi de la lettre de renouvellement aux inscriptions de jardins par l'Arrondissement	
<i>Année : 2020</i>	<i>Janvier</i>	
<i>Objectif</i>	160	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		<i>Unité de mesure de l'indicateur : Qualitatif</i>
3.	<i>Mise à jour des règlements</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Mars</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Adapter les règlements s'il y a lieu avant les assemblées générales</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation		Unité de mesure de l'indicateur : Qualitatif
4.	Préparer l'impression des règlements à jour à envoyer à l'arrondissement pour impression et à distribuer aux jardiniers lors de l'assemblée générale.	
Année : 2020	Mars	
Objectif	Distribuer à l'ensemble des jardiniers	
Résultat		

Indicateur de réalisation		Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
5.	Préparer la lettre d'envoi pour la convocation aux assemblées générales à imprimer par l'arrondissement	
Année : 2020	Mars	
Objectif	160	
Résultat		

Indicateur de réalisation		Unité de mesure de l'indicateur : Nombre et qualitatif
6.	Aider les comités à tenir leur assemblée générale respective	
Année : 2020	Avril	
Objectif	Deux comités de jardin donc deux assemblées générales	
Résultat		

Indicateur de participation		Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
7.	Sensibiliser les jardiniers sur les règles de respects	
Année : 2020	Avril (lors de l'assemblée générale)	
Objectif	50% des jardiniers (soit 76 jardiniers)	
Résultat		

Indicateur de réalisation			
8.	<i>Embaucher un animateur horticole avant le 1 mai</i>		
<i>Année : 2020</i>	<i>Mai</i>		
<i>Objectif</i>	1		
<i>Résultat</i>			

*Unité de mesure de l'indicateur :
Nombre*

Indicateur de réalisation			
9.	<i>Faire le suivi de commande de matériel et des réparations à faire entre les comités et l'arrondissement</i>		
<i>Année : 2020</i>	<i>Avant le 15 mai</i>		
<i>Objectif</i>	<i>Assurer le bon démarrage de la saison de jardinage</i>		
<i>Résultat</i>			

*Unité de mesure de l'indicateur :
Qualitatif*

Indicateur de participation			
10.	<i>Assurer une permanence de l'horticulteur chaque semaine dans les jardins</i>		
<i>Année : 2020</i>	<i>Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre</i>		
<i>Objectif</i>	<i>Faire une tournée des jardinets chaque semaine pour répondre aux questions et faire respecter les règlements</i>		
<i>Résultat</i>			

*Unité de mesure de l'indicateur :
Qualitatif*

Indicateur de participation			
11.	<i>Organiser des ateliers de jardinage</i>		
<i>Année : 2020</i>	<i>Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre</i>		
<i>Objectif</i>	<i>Dix ateliers de qualité pour la réussite de récoltes</i>		
<i>Résultat</i>			

*Unité de mesure de l'indicateur :
Nombre et qualitatif*

Indicateur de participation				Unité de mesure de l'indicateur : Qualitatif et nombre
12.	Aider à l'organisation des épluchettes de maïs			
Année : 2020	Août			
Objectif	Deux fêtes (une dans chaque jardin)			
Résultat				

Indicateur de réalisation				Unité de mesure de l'indicateur : Qualitatif
13.	Faire le suivi avec les comités pour la bonne fermeture des jardins et aviser le ramassage des déchets verts par l'arrondissement			
Année : 2020	Dernier samedi du mois d'octobre			
Objectif	Aider le comité à préparer la fermeture pour l'hiver			
Résultat				

Indicateur de réalisation				Unité de mesure de l'indicateur : Qualitatif
14.	Rendu d'un rapport d'activité auprès de l'arrondissement			
Année : 2020	Novembre			
Objectif	Faire un bilan de l'année sur le projet à rendre à l'arrondissement			
Résultat				

Section 4 - Étapes clés du mandat

Précisez les étapes de réalisation du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	En cours	
Approbation du mandat par la Directrice de la Coop de solidarité Éconord	En cours	
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	À venir	
Période de renouvellement d'inscription et de nouvelles inscriptions	Février / Mars	La lettre d'invitation doit être envoyée en janvier
Rencontre des comités des jardins et assemblée générale	Avril	
Échange de planification avec les TP, etc.	Avril / Mai	
Embauche d'un animateur horticole	Pour le 1 ^{er} Mai	
Permanence de l'animateur horticole chaque semaine	Six mois (Début mai à fin octobre)	
Ateliers offerts aux jardiniers et animé par l'horticulteur	Six mois (Début mai à fin octobre)	
Soutient auprès des comités	Mars à fin octobre	
Rapport mi-mandat	Août	
Échange de suivi avec les TP	Octobre	
Rapport annuel et bilan	Octobre / novembre	

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Comité des jardins Oscar			X		
	Description : Aide à la gestion et au bon déroulement de l'année des jardins Oscar				
Comité des jardins Tardif			X		
	Description : Aide à la gestion et au bon déroulement de l'année des jardins Tardif				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de la Coop Éconord et de l'arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord	Les listes d'attentes étant déjà importante, il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de publicité	Site internet d'éconord, Facebook et Instagram d'éconord, lettre d'information électronique de la Coop Éconord, presse locale

Mandat 13 : Programme des ruelles vertes

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	<i>Coopérative de solidarité éconord</i>	
Collaborateur :	<i>SOVERDI</i>	
X Action en cours	Action projetée	Action réalisée
Janvier 2020 (Date de début effectif)	(Date de début prévisionnel)	Décembre 2020 (Date de fin)

Section 1- Description

Les ruelles vertes sont des projets citoyens de verdissement et d'embellissement cogéré entre citoyens, partenaire et Arrondissement. Le rôle d'Éconord dans le cadre du programme se résume comme suit :

- Promotion du programme
- Assister l'arrondissement et Soverdi à la gestion des projets
- Mobilisation des comités
- Pérennisation des ruelles vertes aménagées

Deux ruelles vertes ont été réalisées en 2017, quatre en 2018 et six en 2019. Pour l'année 2020, l'Arrondissement prévoit la réalisation de 3 à 4 ruelles vertes.

Sommairement, le développement des projets de ruelles vertes tel qu'entendu avec l'Arrondissement, chemine ainsi :

1. Manifestation de l'intention envers l'Arrondissement* ;
2. Formation d'un comité de responsables (deux à trois personnes) ;
3. Rencontre de démarrage entre le comité et l'Arrondissement ;
4. Mobilisation des riverains dans le quadrilatère (porte-à-porte et taux d'acceptabilité requis) ;
5. Rencontre d'information et de co-design, tous les riverains sont invités ;
6. Réalisation du plan concept (par organisme mandaté par l'arrondissement.) ;
7. Présentation du plan aux riverains (validation et commentaires) ;
8. Planification des travaux (arrondissement et organismes) ;
9. Travaux de la phase 1 - aménagement de la chaussée (par organisme mandaté par l'arrondissement) ;
10. Travaux de la phase 2 - plantations et aménagements finaux (journée citoyenne) ;
11. Inauguration.

*En l'absence de citoyen se manifestant pour faire une ruelle verte, l'Arrondissement cible des ruelles jugées « potentiel » et mandate la Coop Éconord pour effectuer le porte-à-porte pour relever l'intérêt et pour « recruter » des personnes désireuses (deux à trois) à représenter le comité de la ruelle

Le tout dans des objectifs environnementaux, de reconnecter la population à la nature, de diminuer les îlots de chaleur urbain, de valoriser les espèces végétales et d’offrir un espace sain pour les riverains.

Section 2 - Objectifs du mandat

Chaque année l’Arrondissement cible des objectifs pour la Coopérative de solidarité Éconord.

Pour le mandat de 2020 :

- Réalisation de trois à quatre nouvelles ruelles pour 2020 et formation de comités citoyens associés ;
- Poursuite de la mise en place d’une structure permettant le suivi et la pérennisation des ruelles réalisées (12 ruelles réalisées) ;
- Offrir un programme d’activités pour dynamiser chacun des projets.

Le rôle qu’a la Coop Éconord dans le programme de ruelles vertes est la mobilisation, la sensibilisation des citoyens afin d’assurer leur présence tant lors de l’imagination du projet, sa réalisation et sa pérennisation. Elle a aussi le rôle de participer à la réalisation d’une nouvelle ruelle verte et à la pérennisation.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

3.1 Promotion du programme

3.2 Assister l’arrondissement et Soverdi à la préparation des projets

3.3 Assister l’arrondissement et Soverdi lors de la plantation des nouvelles ruelles

3.4 Mobilisation des nouveaux comités

3.5 Pérennisation des ruelles vertes aménagées

Section 3 .1– Promotion du programme

Indicateur de réalisation 3.1.1		<i>Unité de mesure de l’indicateur : Quantitatif et qualitatif</i>
<i>Libellé de l’indicateur</i>	<i>Promotion du programme sur les plateformes dont l’organisme a accès. *</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Toute l’année</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Promouvoir sur le site internet et dans des points de service de l’Éco-Quartier Montréal-Nord et d’Éconord. Promouvoir le programme de ruelles vertes lorsque l’organisme fait un kiosque (3 à 4 kiosques)</i>	
<i>Résultat</i>		

**(Explication) Promouvoir le programme sur toutes les plateformes dont l’organisme a accès afin de promouvoir les bienfaits des ruelles vertes et pour que de nouveaux comités soient formés pour la réalisation de ruelles vertes en 2021. Des kiosques de la Coop Éconord sont tenus lors d’évènements publics afin de présenter le programme des ruelles vertes de Montréal-Nord en autres.*

Indicateur de réalisation 3.1.2		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
Libellé de l'indicateur	Distribuer le dépliant d'information quant au programme qui sera distribué aux citoyens de l'Arrondissement	
Année : 2020	Mai – Juin (par les patrouilleurs)	
Objectif	100 dépliant	
Résultat		

Indicateur de réalisation 3.1.3		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif
Libellé de l'indicateur	Promotion du programme auprès du regroupement des éco-quartier	
Année : 2020	Automne	
Objectif	Une ou deux rencontres	
Résultat		

Rencontre du sommet des ruelles vertes, elle est organisée par le REQ et durent 1 à 2 journée.

Indicateur de réalisation 3.1.4		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
Libellé de l'indicateur	Réalisation des affiches d'évènement	
Année : 2020	Toute l'année	
Objectif	Les affiches	
Résultat		

Les affiches pour les évènements particuliers doivent être produites par la Coop Éconord en accord avec le protocole de visibilité de l'arrondissement.

Section 3 .2– Assister l'Arrondissement et la Soverdi à la gestion des projets

Indicateur de réalisation 3.2.1		Unité de mesure de l'indicateur : quantitatif et qualitatif (présentations réussies)
Libellé de l'indicateur	Préparer et assurer le rencontres de démarrage, des séances d'information, de co-design, de présentation des projets et de préparation à la journée citoyenne (prévoir de 2 à 3 séances/rencontres préparatoires avec les comités et autres partenaires dans le cadre de chacun des projets de ruelles vertes prévues en 2020);	
Année : 2020	Printemps / été	
Objectif	12 à 16 rencontres	
Résultat		

Indicateur de réalisation 3.2.2		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la préparation des invitations pour les rencontres avec les citoyens des nouvelles ruelles 2020.</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Hiver / Printemps / été</i>	
<i>Objectif</i>	Jusqu'à 16 invitations variables selon les besoins des ruelles	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.2.3		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Embauche pour l'accompagnement d'une personne pour la saison estivale</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Mai</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Une personne qualifiée en verdissement</i>	
<i>Résultat</i>		

La personne embauchée va pouvoir aider la coordinatrice sur les mandats de pérennisation qui demande beaucoup de temps et d'investissement.

Section 3.3–Assister l'arrondissement et Soverdi lors de la plantation des nouvelles ruelles

Indicateur de réalisation 3.3.1		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la préparation des journées citoyennes pour le bon déroulement de la journée (préparation du matériel en effectuant les demandes aux travaux publics (au printemps), préparation des comités et des riverains, effectuer les demandes pour le ramassage des matières résiduelles par les travaux publics à la fin des événements...)</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été</i>	
<i>Objectif</i>	3 à 4 ruelles	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.3.2		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la présence d'un représentant d'Éconord pour coordonner les journées citoyennes pour chacun des projets de ruelles vertes à réaliser en 2020</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Été</i>	
<i>Objectif</i>	3 à 4 ruelles en raison de 8h par ruelle	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.3.3		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la présence d'un représentant d'Éconord à un kiosque d'information et de promotion du programme de ruelles vertes qui sera monté par l'arrondissement lors des journées citoyennes lors de chacun des projets de ruelles à réaliser en 2020</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Été</i>	
<i>Objectif</i>	3 à 4 kiosques en raison de 8h par ruelle	
<i>Résultat</i>		

Section 3.4– Mobilisation des comités

3.4.1. Assurer une mobilisation des nouveaux comités citoyens ainsi que la sensibilisation des citoyens des nouvelles ruelles.

Indicateur de réalisation 3.4.2.a		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la formation des comités citoyens des nouvelles ruelles</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été</i>	
<i>Objectif</i>	2/3 personnes minimum par ruelle	
<i>Résultat</i>		

La formation du comité ce fait durant les rencontres et durant la journée de plantation. Ce sont ces citoyens qui décident de prendre en mains la ruelle pour la faire vivre avec le soutien d'éconord les années suivantes.

Indicateur de réalisation 3.4.2.b		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la présence d'un représentant d'Éconord pour accompagner les comités dans la distribution des invitations et s'il y a lieu dans des porte-à-porte auprès des riverains des quadrilatères visés par un projet de ruelle verte en 2020. Cette distribution doit être faite dans un délai d'une à deux semaines précédant les rencontres.</i>	
<i>Année : 2020</i>	Automne	
<i>Objectif</i>	Jusqu'à 16 distributions selon les besoins (il se peut que certains projets soient plus autonomes)	
<i>Résultat</i>		

Il s'agit d'aider les comités dans des portes à portes et dans la distribution des invitations dans les boîtes aux lettres des riverains concernés pour chacun des projets de ruelles vertes de 2020 et ce, pour les diverses rencontres à avoir lieu, à savoir : 1) démarrage, 2) séance d'information et de co-design et 3) présentation des projets et de préparation à la journée citoyenne (prévoir au moins 3 à 4 distributions par projet) ;

3.4.2. Assurer une mobilisation future des citoyens pour des ruelles de 2021

Indicateur de réalisation 3.4.2.a		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Porte-à-porte de démarrage du projet</i>	
<i>Année : 2020</i>	Automne	
<i>Objectif</i>	4 porte-à-porte	
<i>Résultat</i>		

Le sondage est fait l'année d'avant pour l'année suivante. Il faut sondée 60% minimum des riverains sur 4 quadrilatères ciblés par l'Arrondissement pour l'édition 2021 du programme. Les sondages devront être faits la fin de semaine ou des soirs de semaine.

Indicateur de réalisation 3.4.2.b		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Remplir un tableau compilant les répondants pour chacun des porte-à-porte. Ces tableaux doivent être remis à l'arrondissement, notamment, pour le calcul du taux d'acceptabilité;</i>	
<i>Année : 2020</i>	Automne	
<i>Objectif</i>	4 porte-à-porte donc 4 tableaux	
<i>Résultat</i>		

Section 3.5– Pérennisation des ruelles vertes aménagées

3.5.1. Assurer le suivi et l'accompagnement des comités pour assurer l'entretien des ruelles vertes aménagées

Indicateur de réalisation 3.5.1.a				
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer des corvées printanières</i>			<i>Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif</i>
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps</i>			
<i>Objectif</i>	<i>Réalisation de 12 corvées de nettoyage au printemps</i>			
<i>Résultat</i>				

Indicateur de réalisation 3.5.1.b				
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Faire un bilan de l'état des ruelles pour l'arrondissement et la Soverdi</i>			<i>Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif 1 bilan</i>
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps</i>			
<i>Objectif</i>	<i>Quantifier les vivaces mortes et le mobilier fragilisé</i>			
<i>Résultat</i>				

Lors d'une corvée printanière, la Coop Éconord devra effectuer un diagnostic de l'état de la ruelle verte. (Bris de mobilier, plates-bandes et bacs dégarnis, surface endommagée au sol, vandalisme).

Indicateur de réalisation 3.5.1.c				
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurant que la propreté des ruelles vertes *</i>			<i>Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif</i>
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été</i>			
<i>Objectif</i>	<i>12 ruelles</i>			
<i>Résultat</i>				

** Assurer la pérennisation des aménagements des ruelles vertes en : assurant le comblement des plates-bandes et des bacs de plantations dégarnies, s'assurant que la propreté des ruelles vertes soit maintenue, assurant le traitement par de la peinture ou de la teinture de tout le mobilier de bois installé ou à installer dans les ruelles vertes (arches, bacs et autres), et ce, en ayant recours à des commandites ou dons de peinture et de végétaux ce qui requiert de la recherche.*

Indicateur de réalisation 3.5.1.d				
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Demandes de commandite pour des végétaux et / ou des demandes de subvention pour la pérennisation</i>			<i>Unité de mesure de l'indicateur : Quantité</i>
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été</i>			
<i>Objectif</i>	<i>Demandes auprès des pépinières et commerçants locaux ou des acteurs du territoire en environnements</i>			
<i>Résultat</i>				

3.5.2. Assurer le suivi des comités pour une appropriation des ruelles vertes à long terme

Indicateur de réalisation 3.5.2.a		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Suivis au printemps auprès des comités citoyens des ruelles vertes</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps</i>	
<i>Objectif</i>	<i>11 comités (une ruelle n'a pas de comité 92)</i>	
<i>Résultat</i>		

Le suivi est en fait la prise de contact des comités afin de voir avec eux leurs volontés et leurs projets pour l'année à venir.

Indicateur de réalisation 3.5.2.b		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la formation ou reformation des comités citoyens</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps /été</i>	
<i>Objectif</i>	<i>12 comités</i>	
<i>Résultat</i>		

Pour certaine ruelle il faudra remotiver ou former des comités citoyens afin d'avoir des ruelles vivantes et actives sur le long terme.

Indicateur de réalisation 3.5.2.c		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer le renforcement des comités citoyens qui sont parfois composé d'une personne</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps /été</i>	
<i>Objectif</i>	<i>2 / 3 personnes minimum par comités</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.5.2.d		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Refaire des porte-à-porte de sensibilisation (si nécessaire pour la formation des comités)</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps /été</i>	
<i>Objectif</i>	<i>3 / 4 porte-à-porte</i>	
<i>Résultat</i>		

Pour avoir des comités forts, il faudrait viser minimum deux à trois personnes par comités facilitant ainsi la participation des citoyens et plus motivant pour eux. Il peut être nécessaire de refaire des porte-à-porte dans les ruelles avec un citoyen pour motiver ses voisins.

Indicateur de réalisation 3.5.2.e		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Organisation une rencontre entre les différents comités pour former sur la mobilisation du voisinage et la pérennisation des ruelles</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps</i>	
<i>Objectif</i>	<i>1 rencontre pour un 7 / 8 personnes mobilisées</i>	
<i>Résultat</i>		

Organiser une rencontre pour que les comités puissent échanger entre eux leurs expériences et se motiver, créer une atmosphère de projets ambitieux et engageants pour les citoyens qui le souhaitent.

3.5.3. Assurer l'accompagnement des comités dans leur volonté d'implication et d'animation de leur ruelle verte

Indicateur de réalisation 3.5.3.a		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>En collaboration avec les comités de riverains, organiser au moins une activité ou une fête dans chacune des ruelles vertes aménagées *</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été / Automne</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Organisation de minimum 12 évènements pour la pérennisation des ruelles</i>	
<i>Résultat</i>		

** Les activités peuvent prendre en compte les corvées faites avec les citoyens des ruelles.*

Indicateur de réalisation 3.5.3.b		Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Un calendrier des activités projetées (corvées et activités) devra être remis à l'arrondissement avant le 1er juin 2020. Les activités et leurs dates officielles devront être confirmées à l'arrondissement au moins 2 semaines avant qu'elles aient lieu.</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été / Automne</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Un calendrier</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.5.3.c		Unité de mesure de l'indicateur : nombre
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Un compte rendu d'activité (corvées et activités) devra être remis au représentant de l'arrondissement dans la semaine suivant l'évènement.</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été / Automne</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Minimum 12 rapports</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.5.3.d		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la présence d'un représentant d'Éconord pour accompagner les comités dans la distribution des invitations et s'il y a lieu dans des porte-à-porte auprès des riverains des quadrilatères voulant faire des ateliers ou une fête. Cette distribution doit être faite dans un délai d'une à deux semaines précédant les animations</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Automne</i>	
<i>Objectif</i>	<i>Jusqu'à 16 distributions selon les besoins (il se peut que certains projets soient plus autonomes)</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.5.3.e		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer la mobilisation d'un comité pour chacun des ateliers ou des fêtes de ruelles</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps</i>	
<i>Objectif</i>	<i>12 comités</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.5.3.f		Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif (réussite)
<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Assurer l'organisation d'une fête des ruelles</i>	
<i>Année : 2020</i>	<i>Printemps / été</i>	
<i>Objectif</i>	<i>1 fête</i>	
<i>Résultat</i>		

Indicateur de réalisation 3.5.3.g				Unité de mesure de l'indicateur : Quantitatif et qualitatif
Libellé de l'indicateur	Organisation une fête d'Halloween			
Année : 2020	Septembre / Octobre			
Objectif	1 fête			
Résultat				

Pour l'organisation des événements et des fêtes plus importantes nous voulons proposer à différents comités citoyens de faire une fête, telle qu'une fête d'Halloween, un vide grenier, etc. Nous voulons voir quels comités seraient plus partant pour quels événements à co-organiser avec Éconord et ceci, afin d'obtenir un engagement de la part des citoyens pour que la Coop Éconord soit là comme soutien et accompagnateur des projets.

Section 4 - Étapes clés du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (Mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	En cours	
Approbation du mandat par la responsable de la Coop Éconord – Éco-quartier	En cours	
Approbation du mandat par l'arrondissement	En cours	
Rencontre de planification avec l'arrondissement.	Janvier / Février	
Rencontre avec tous les partenaires	Février	
Rencontre de lancement des nouvelles ruelles	Mars / avril	
Bilan de printemps des anciennes ruelles	Mai	
Présentation des plans par la Soverdi	Mai / Juin	
Plantation des nouvelles ruelles	Juin / Juillet	
Organisation de la fête	Janvier à Août	
Organisation d'halloween	Août / Septembre / Octobre	
Organisation d'activités et de mobilisation	Janvier à Novembre	
Bilan de l'année	Novembre / décembre	

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Soverdi		X	X	X	
	Description : Matériel lors des journées de plantations/ Aide pour la réalisation et la pérennisation des ruelles tant un soutien en ressources humaines et aide technique				
Les comités citoyens			X		
	Description : Accompagnement pour la pérennisation et pour la réalisation de fêtes et d'activités.				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
<i>Via le site internet d'éconord et de l'arrondissement, les réseaux sociaux, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, lors des porte-à-porte et journaux communautaires</i>	<i>Communication sur l'action, réalisation d'outils de communication</i>	<i>Via le site internet d'éconord et de l'arrondissement, les réseaux sociaux, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, et journaux communautaires</i>

*Budget réel - après pour le poste de l'aide nous allons chercher le financement auprès de EEC

Mandat 13 : ruelles vertes	Objectif du mandat : Réalisation de 3 à 4 nouvelles ruelles vertes et pérennisation des 12 anciennes			
	2020			
	Jan	Avr	Juil	Oct
	Fev	Mai	Août	Nov
	Mars	Juin	Sept	Déc
TACHES :				
Rédaction du mandat				
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier				
Approbation du mandat par l'arrondissement				
Rencontre de planification avec l'arrondissement.				
Rencontre avec la Soverdi				
Rencontre de lancement des nouvelles ruelles				
Bilan de printemps des anciennes ruelles				
Présentation des plans par la Soverdi				
Plantation des nouvelles ruelles				
Organisation de la fête				
Organisation d'halloween				
Organisation d'activités et de mobilisation				
Bilan de l'année				
ACTIVITES				
Indicateurs de moyens				
Budget alloué au mandat	10 000 \$			
Nombre de personnes mobilisées	Selon la grandeur des ruelles			
IMPACTS :				
Indicateurs de réalisation				
Nombre de nouvelles ruelles	3 à 4 ruelles			
Nombre de kiosque	3 à 4			
Nombre de rencontre de préparation avant la plantation des nouvelles ruelles	2 à 3 rencontres par ruelle			
Distribution d'invitation pour les nouvelles ruelles	16 distributions maximum			
Indicateurs de participation aux journées de plantations	Minimum de 25 participants sont ciblés			
Porte à porte pour 2021	4 portes-à-portes			
Nombre de personnes rejointes pour les nouvelles ruelles	Minimum 60% des riverains des ruelles			
Nombre d'ateliers ou de fête	12 minimums			
Nombre de corvée	12			
Nombre de participants aux ateliers	15 participants sont ciblé minimum			
Distribution d'invitation pour les activités de pérennisation	16 distributions maximum			
Nombre de personnes par comité	2 à 3 personnes par ruelle			



Dossier # : 1190709005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à WSP canada inc, pour un montant de 19 910,92 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et la surveillance partielle des travaux dans la rue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme.

Il est recommandé:

QUE soit octroyé à la firme WSP Canada inc, pour un montant de 19 910,92 \$ taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance partielle des travaux relativement au volet éclairage dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-12-04 10:03

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190709005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à WSP canada inc, pour un montant de 19 910,92 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et la surveillance partielle des travaux dans la rue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord prévoit effectuer des travaux d'aménagement et de verdissement dans l'avenue Jubinville entre le boulevard Maurice-Duplessis et la rue Pascal. Le concept d'aménagement a été élaboré par la firme Claude Cormier & Associés. À cet effet, la Division des Études Techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) doit s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils relativement à des services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux. Le domaine d'expertise recherché dans le cadre de ce mandat comprend uniquement les volets électricité et système d'éclairage.

Dans ce contexte, trois (3) firmes ont été sollicitées par le service de l'approvisionnement de l'arrondissement en vue de déposer une offre de services pour réaliser ce mandat ; Les prix soumis sont joints à ce présent sommaire. Les trois (3) firmes sollicitées sont les suivantes :

- WSP Canada inc.: 19 910,92 \$ taxes incluses
- Cima+ s.e.n.c: 43 512, 29 \$ taxes incluses
- Les services Exp inc: 32 078,03 \$ taxes incluses

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense de 19 910,92 \$, incluant les taxes, et d'accorder un contrat à la compagnie « WSP Canada inc. » pour réaliser le mandat décrit précédemment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Montréal-Nord prévoit effectuer des travaux d'aménagement et de verdissage dans le secteur cité précédemment.

Les services à rendre visent tous les services d'ingénierie et d'expertise requis en électricité et système d'éclairage incluant la surveillance partielle des travaux. La firme d'ingénierie doit préparer les plans et devis définitifs pour la partie électricité pour l'aménagement de l'avenue Jubinville et en assurer la surveillance partielle des travaux.

Les services professionnels comprennent principalement, sans s'y limiter :

- La réalisation de la conception de l'éclairage urbain et routier de l'avenue Jubinville dans les limites décrites précédemment selon les normes et exigences de la Ville de Montréal,
- La préparation des plans et devis (préliminaires, définitifs et documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux pour la partie électricité);
- La préparation des bordereaux d'estimation et de soumission de tous les ouvrages (bordereau détaillé avec les quantités estimées valorisées) pour le volet électricité ;
- L'assistance technique durant le processus d'appel d'offres;
- La surveillance partielle des travaux de réalisation.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques ne dispose pas des ressources ni de l'expertise nécessaires à la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et la surveillance des travaux en lien avec cette discipline. Par conséquent, il est nécessaire d'engager des services professionnels pour la réalisation de l'activité précédemment citée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce contrat s'élève à un montant maximum de 19 910,92 \$ incluant les taxes. Cette dépense est assumée à 100 % par règlement d'emprunt prévu au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De part ses aspects de sécurisation des déplacements et de création d'ambiance appropriée, l'éclairage de rue favorise et contribue à une meilleure qualité de vie qui en somme constitue un des principes de base du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à disposition de contrats de services professionnels avec des firmes d'experts-conseils permet de soutenir la Division des Études Techniques dans la réalisation de ce projet. Un retard ou un refus d'autoriser ce mandat retarderait le projet de réaménagement de la rue Jubinville et par conséquent la Division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

- Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;
- Début du contrat : décembre 2019;
- Fin du contrat : février 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier décisionnel aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF
Ingénieure

Tél : (514) 328-4000 poste 4074
Télécop. : (514) 868-4073

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-26

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

Tél : 514 328-4000 4008
Télécop. : 514 328-5556

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Approuvé le : 2019-11-29

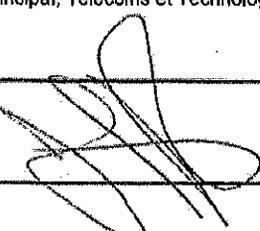
FORMULAIRE DE PRIX
 Page sommaire

DEMANDE DE PRIX
 No 2019-121

Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

Cette soumission doit être remplie lisiblement et retournée avec les documents soutenant la proposition du professionnel, par courriel à : approvisionnement.mtinord@ville.montreal.qc.ca, au plus tard le 19 novembre 2019, à 16 heures.

Le défaut de signer la page sommaire entraînera le rejet de l'offre.

Sommaire de soumission	Montant
Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, selon les documents de la demande de prix et le devis technique.	
Montant total avant taxes :	17 317,61 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	866,88 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	1 727,43 \$
Montant total :	19 910,92 \$
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : <u>1148357057</u>	
Si non inscrit au REQ, cocher ici : <input type="checkbox"/>	
Numéro de TPS : <u>140150269 RT0001</u>	
Numéro de TVQ : <u>1017504041TQ0001</u>	
Numéro valide d'employeur à la CNESST : <u>87809969</u>	
Nous, soussignés..... <u>WSP Canada Inc.</u> Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable. 2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 525, Laval (Québec) H7T 1S9 Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.	
ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions de cette présente demande d'offre de service, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à l'Arrondissement de Montréal-Nord les services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées les services faisant l'objet du présent document.	
Nom et titre du responsable (en majuscules) : Jocelyn Roireau, ing. Directeur Principal, Télécoms et Technologie	Téléphone : (579) 252-0201
	Télécopieur : (450) 686-0987
	Courriel : jocelyn.roireau@wsp.com
Signature: 	Jour : 19 Mois : 11 Année : 2019

WSP

Le 19 novembre 2019

Confidentiel

Direction de la performance, du greffe et des services administratifs
Division des ressources financières et matérielles
Ville de Montréal
Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charlevoix
Montréal (Québec) H1H 5R5

Objet: Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux – Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis
Offre de services professionnels
Réf. Client : 2019-121
Réf. WSP : P19-00012-BG (1969562)

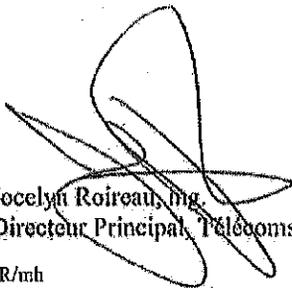
Madame, Monsieur,

Suite à votre invitation, nous vous transmettons par courriel tel que demandé, notre offre de services professionnels pour le projet mentionné en rubrique.

Nous vous remercions de nous avoir permis de soumettre notre offre de service et souhaitons avoir l'occasion de participer à la réalisation de votre projet.

Pour toute question complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jocelyn Roireau, ing.
Directeur Principal, Télécoms et Technologie

JR/mh

p.j. Offre de service

2525, boulevard Daniel-Johnson
Bureau 525
Laval (Québec) H7T 1S9

T: (450) 686-0980
wsp.com

WSP Canada Inc.

6/113

1151

Facturé à: Arrondissement de Montréal Nord
 Direction de la performance, du greffe
 et de services administratifs
 Division de ressources financières
 et matérielles
 4243, rue de Charlevoix
 Montréal (Québec) H1H 5R5

N° projet: XXX-XXXX-XX
 Date: 00 XXXX 2019
 N° facture: <Draft>
 N° bon de commande: XXXXX
 N° contrat:

À l'attention de: M. ou Mme
 XXXXXX

Projet Services professionnels d'ingénierie-projet xxxxxxxx

Services professionnels se terminant le 30 xxxxx 2019

Phase Horaire

Phase XXX

Main-d'œuvre

			Heures	Taux	Montant	
XXXX XXXXXX	xxx – Ingénieur chargé de projet	20xx-xx-xx	xx,xx	xxx,xx	xxx,xx	
XXXX XXXXXX	xxx – Ingénieur sénior	20xx-xx-xx	xx,xx	xx,xx	xxx,xx	
	Total main-d'œuvre					xxx,xx\$
	Total de la phase	XXX				xxx,xx\$

Phase XXXX

Honoraires

Phase Forfaitaire

Étape de facturation	Honoraires	Pourcentage complété	À ce jour	Précédent	Cette facture
Relevé	XXXXXXXX	0,00 %	0,00	0,00	0,00
Surveillance	XXXXXXXX	0,00 %	0,00	0,00	0,00
	XXXXXXXX		0,00	0,00	0,00
	Total des honoraires forfaitaires				0,00\$

Sous-total avant taxes

XXXXXXXX,XXX\$

Taxes

TPS-QUEBEC #14015 0269	5,000 % de 0,00	xxx,xx	
TVQ-QUEBEC #1017504041 TQ0001	9,975 % de 0,00	xxx,xx	
Total des taxes		xxxx,xx	xxxx,xx\$

GRAND TOTAL

XXXX,XX\$ CAD

Devise CAD : Payable à WSP Canada Inc. c/o MX06011 C.C.P. 11642 Succursale Centre-Ville, Montréal, QC H3C 5Z8

Paiements électroniques: Banque #010, Transit #00001, Compte #2280612, SWIFT: GIBCCATT

SVP informez-nous de votre paiement électronique à l'adresse suivante (ou pour toute question) : cclients@wsp.com



Le 15 novembre 2019

Madame Hélène Thibault
WSP Canada inc
16 étage
1600, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P9

Direction régionale de
Montréal - 3
Basilaire 1 centre
5, Complexe Desjardins
C. P. 3, succ. Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H1
Tél. : 514 906-3500 ou 1 866 748-9636
Télééc. : 514 905-3993

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1148357057

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Madame,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 15 novembre 2019, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La Direction de la cotisation
des employeurs

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME D'UNE RÉOLUTION
DES ADMINISTRATEURS DE WSP CANADA INC.**

(la « Société »)

SIGNATAIRES AUTORISÉS

**ATTENDU QU'EN VERTU D'UNE RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE WSP CANADA INC. EFFECTIVE DEPUIS MAI 2017, EN VERTU DE LAQUELLE LA
SOCIÉTÉ ADOPTAIT SA MATRICE D'APPROBATION RÉVISÉE, LAQUELLE
RÉSOLUTION EST TOUJOURS EN VIGUEUR, IL EST RÉSOLU QUE :**

Jocelyn Roireau, Ing. , Directeur Principal, Télécoms et Technologie
(Nom) (Fonction)

soit et il/elle est, par les présentes, autorisé(e) à signer pour et au nom de la Société
l'offre de service intitulée :

Arrondissement de Montréal-Nord – Services professionnelles pour la préparation des
plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux – Avenue
Jubenville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

(Titre du projet et client)

Signé le 14-Nov-2019



André Desautels
Secrétaire corporatif

WSP



Le 26 novembre 2019

Confidentiel

Direction de la performance, du greffe et des services administratifs
Division des ressources financières et matérielles
Ville de Montréal
Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charlevoix
Montréal (Québec) H1H 5R5

Objet: Complément d'information pour - Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux – Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis
Offre de services professionnels
Réf. Client : 2019-121
Réf. WSP : P19-00012-BG (1969562)

Madame, Monsieur

Par la présente, vous trouverez ci-joint un complément d'information à l'appel d'offre ci-haut mentionnée.

Objectif du mandat

L'arrondissement de Montréal-Nord prévoit effectuer des travaux d'aménagement et de verdissement dans le secteur cité précédemment. Le concept d'aménagement a été élaboré par la firme Clause Cormier+ associés dont le plan d'aménagement est joint à la présente demande. Il est à noter que ce concept n'est pas encore définitif et donc peut être sujet à modification.

WSP fournira les services d'ingénierie et d'expertise requis en électricité et système d'éclairage incluant la surveillance partielle des travaux et comprennent, entre autres les activités suivantes, sans s'y limiter :

Volet conception

- Organisation d'une réunion de démarrage;
- La visite du site et la cueillette des données auprès des différents intervenants impliqués dans le dossier;
- La planification, la coordination des réunions et la rédaction des comptes rendus des réunions;
- Produire les dessins normalisés et spécifiques du matériel et de l'installation tels que lampadaires, luminaires, boîtiers de contrôle, câblage;
- Réaliser la conception d'éclairage urbain et routier selon les critères et exigences de la Ville;
- Analyser les besoins en éclairage et réaliser les études photométriques requises avec un logiciel commercial reconnu (AGI32) et soumettre les rapports d'études photométriques pour approbation à la Ville;

- Réaliser les plans et devis d'éclairage et la mise en plan des ouvrages proposés de même que les dessins d'exécution et les détails nécessaires à la réalisation de ces travaux, incluant le mobilier, le câblage, le contrôle et les infrastructures (bases et conduits);
- La coordination des réunions de présentation des plans et devis à 50% et à 90% d'avancement; documents normalisés et les standards de la ville de Montréal;
- La préparation des bordereaux d'estimation et de soumission de tous les ouvrages (bordereau détaillé avec les quantités estimées valorisées);
- Le support durant le processus d'appel d'offres (préparation des addendas, analyse des soumissions, recommandation du choix de l'entrepreneur, etc.);
- Les corrections et modifications des plans si requis;
- La reddition de compte hebdomadaire de l'échéancier de réalisation et du budget d'honoraires professionnels;
- La validation des plans tels que construits une fois les travaux complétés.

Volet surveillance

- Organisation de la réunion de démarrage;
- La surveillance partielle des travaux au moment de la réalisation;
- Le suivi et le support technique auprès de l'entrepreneur pour la bonne exécution des travaux;
- La coordination des travaux avec les différents intervenants impliqués dans le dossier;
- L'émission des avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- La vérification et l'approbation des dessins d'ateliers en regard des exigences stipulées aux plans et devis;
- La vérification des demandes de paiement et la préparation des rapports nécessaires pour les décomptes progressifs et le décompte final;
- La préparation des documents requis pour les approbations des travaux contingents;
- Les préparations des rapports relatifs aux inspections provisoires et définitives des travaux ainsi que leur coordination pour fins d'acceptations provisoire et finale des travaux;
- La surveillance et la coordination des travaux visant à corriger les déficiences notées lors de la réception provisoire et définitive des travaux.

Livrables

Quatre (4) livrables seront fournis au mandat soit :

- Plans et devis = 50%
- Plans et devis = 90%
- Plans et devis = 100%
- Documents de surveillance :
 - Addendas
 - Plans construction
 - Dessins d'atelier
 - Certificat provisoire et final d'acceptation de travaux

Échéancier

L'échéancier suivant sera suivi :

Plans et devis 50%	9 décembre 2019
Plans et devis 90%	13 janvier 2020
Plans et devis 100%	31 janvier 2020
Travaux	Mars à août 2020

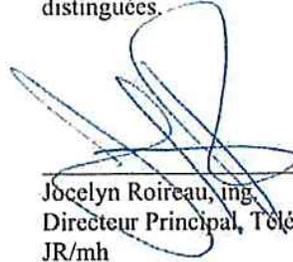
Ressources

Madame Marie-Ève Allaire, ingénieure électrique sera la chargée de projet. Elle possède une vaste expérience en génie électrique et spécialisée en éclairage urbain. (Voir cv ci-joint)

M. Mokrane Amireche est quant à lui ingénieur/concepteur électrique. Anciennement technicien, il a une vaste expérience du domaine.

M. Elvin Chavez, technicien, sera le surveillant de chantier pour le projet. Celui-ci a surveillé récemment la construction et l'éclairage du chantier du pont Saint-Jacques et de ses approches.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



 Jocelyn Roireau, ing.
 Directeur Principal, Télécoms et Technologie
 JR/mh

p.j. cv – Marie-Ève Allaire, ing.



MARIE-EVE ALLAIRE, Ingénieure
Chargée de projet, Télécoms et Technologie

Secteurs d'activité

Éclairage

Gestion de la circulation

Ambiance lumineuse nocturne

Étude photométrique

Feux de circulation

PROFIL

Marie-Eve Allaire est active dans le domaine de l'éclairage routier et des feux de circulation depuis 2005. Elle a œuvré à titre de chargée de projet chez un entrepreneur électricien, de 2005 à 2008 ce qui lui a permis d'acquérir une expérience pratique hors pair.

Mme Allaire s'est jointe à l'équipe de WSP en 2008 et occupe le poste de chargée de projet. Ses responsabilités consistent en la préparation d'études techniques, devis, plans, calculs techniques, bordereaux et demande de paiement ainsi que de la surveillance de travaux de construction.

FORMATION

Baccalauréat en génie électrique, orientation électronique, École Polytechnique de Montréal 2004

PERFECTIONNEMENT

Protection contre les chutes, niveau 1 2017
Outdoor and Roadway Lighting Symposium, Philips, Toronto, Canada 2015
Conception de systèmes IBDN 2014
Conception de système d'éclairage routier (MTMDET) 2014
Séminaire sur la négociation de contrats, gestion de risques, GENIVAR 2013
Cours intermédiaire (routier) AGI 32 de Lighting Analysts Inc. 2012
Cours d'introduction à AGI32 de Lighting Analysts Inc. 2009
Gestion des impacts des travaux routiers sur la circulation, (STC-201), AQTR 2006
Supervision et surveillance de la signalisation de travaux de chantiers routiers, (STC-102), AQTR 2008
Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction avec SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail), ASP construction 2006

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Ordre des ingénieurs du Québec OIQ

CARRIÈRE

Chargée de projet, Télécom et Technologie, WSP Novembre 2017 à ce jour
Chef de projet, STI, Éclairage, Feux de circulation Avril 2015 à novembre 2017
Télécommunications et Infrastructures d'utilités publiques, WSP
Ingénieure, Électricité, Télécommunications et Infrastructures d'utilités publiques, WSP Avril 2014 à Avril 2015



Ingénieure, Électricité, Bâtiment, WSP	2014
Ingénieure, Électricité, Bâtiment, GENIVAR (maintenant appelé WSP)	2008-2013
Chargée de projets, Électricité, Néoelect inc.	2005-2008

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Éclairage routier

- Ville de Montréal
 - Réaménagement du secteur Pasteur / UQAM, Montréal, Québec (2017 à ce jour). Chargée de discipline du volet électricité. Avant-projet, plans et devis préliminaires et définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 7,5 M\$
 - Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec (2014-2015). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Avant-projet, plans et devis préliminaires et définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
 - Modernisation de la signalisation dynamique et de l'éclairage sur l'Avenue du Parc, Montréal, Québec (2014-2017). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
 - Réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke, Montréal, Québec (2014-2017). Ingénieure surveillante du volet électricité.
 - Éclairage sur la rue Smith (Phase 3), entre les rues Ann et Peel, Montréal, Québec (Conception : mars 2015 à ce jour). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Vérifications photométriques (AGI 32).
 - Réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie IX (lots 1 et 2), Montréal, Québec (Conception : juin 2013 à ce jour). Ingénieure surveillante du volet électricité.
 - Éclairage sur la rue Smith (Phase 1 et 2), entre les rues Peel et Murray, Montréal, Québec (Conception : mars 2014 à juin 2014, assistance technique : juin 2014 à octobre 2017). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Vérifications photométriques (AGI 32).
 - Réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie IX (lot 3), Montréal, Québec (Conception: août 2014 à novembre 2015). Surveillance bureau du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
 - Évaluation des systèmes d'éclairage de l'Île de Montréal, Montréal, Québec (2011) : Ingénieure électrique – Assistance technique.
- Ministère des Transports Québec (MTQ)
 - Prolongement de l'autoroute 410 à Sherbrooke (2017 à ce jour) Chargée de discipline du volet éclairage autoroutier. Avant-Projet, plans et devis préliminaires et définitifs. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 75 M\$.



MARIE-EVE ALLAIRE, Ingénieure

Chargée de projet, Télécoms et Technologie

- Aménagement d'un carrefour giratoire à Sherbrooke (2017 à ce jour). Chargée de discipline du volet éclairage autoroutier. Avant-Projet, plans et devis préliminaires et définitifs. Étude photométrique (AGI 32).
- Aménagement d'un carrefour giratoire à Val d'or (2016 à ce jour) Chargée de discipline du volet éclairage autoroutier. Avant-Projet, plans et devis préliminaires et définitifs. Étude photométrique (AGI 32).
- Reconstruction de glissière médiane et système d'éclairage de la route 116, Longueuil, Québec (2014-2015). Ingénieure conceptrice volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 3,8 M\$.
- Échangeur TURCOT, Montréal, Québec (Conception : janvier 2015 à ce jour) : Ingénieure conceptrice et vérificatrice du volet éclairage. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
- Appel de proposition Échangeur TURCOT, Montréal, Québec (Conception : octobre 2013 à juin 2014) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Plans préliminaires pour appel de propositions. Étude photométrique (AGI 32).
- Déviation de la Route 117, Malartic, Québec (Conception : octobre 2013 à novembre 2014). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Canadian Malartic.
- Réaménagement de l'intersection de l'avenue Saint-Charles et de la bretelle sud de l'autoroute 40, Vaudreuil-Dorion (Conception : juillet 2011 à novembre 2013) : Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de l'éclairage. Étude photométrique : impact du changement de géométrie sur le niveau de l'éclairage (AGI 32). Coût du projet : 16 M\$. Coût de discipline : 330 k\$.
- Reconditionnement de l'autoroute 730 et l'autoroute 30 entre la route 132 et la route 138, incluant l'échangeur A30 / A730 et d'autres tronçons sur le territoire, Saint-Constant, La Prairie, Vaudreuil-Dorion, Québec (Conception : mai à novembre 2011 – Construction : mars 2012 à février 2013) : Ingénieure conceptrice et surveillante volet électricité. Réalisation des plans et devis définitifs pour la réparation de divers systèmes d'éclairage (17) et feux de circulations existants (5). Coût du projet : 10 M\$. Coût de discipline : 1,5 M\$.
- Remplacement de l'éclairage de la route 132, de l'échangeur du boulevard Marie-Victorin à l'échangeur du boulevard Montarville, Boucherville, Québec (Conception : mai 2011 à août 2012 – Construction : 2014). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Avant-projet, plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 2 M\$.
- Élargissement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 20 et la route 116, Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville, Québec, (Conception : octobre 2010 à août 2011) : Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 38 M\$. Coût de la discipline : 5 M\$.
- Éclairage et transport intelligent pour l'autoroute 13 entre l'autoroute 40 et le boulevard Samson, Montréal, Québec (2008). Chargée de projet en électricité en construction.



MARIE-EVE ALLAIRE, Ingénieure

Chargée de projet, Télécoms et Technologie

- Prolongement de l'Autoroute 50 et du système d'éclairage, Greenville-sur-la-Rouge, Québec (2007). Chargée de projet en électricité en construction.
- Autoroute 20 entre la 1^{ère} et la 55^e Avenue, éclairage et feux de circulation, Montréal, Québec (2005-2006). Chargée de projet en électricité en construction.
- Aménagement passerelle piétonnière en surplomb à l'autoroute 15. (2017 à ce jour). Chargée discipline volet éclairage autoroutier. Avant-Projet, plans et devis préliminaires et définitifs. Étude photométrique (AGI 32). Client : Carbonleo. Coût du projet : 1,7 M\$.
- Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI)
 - Remplacement du tablier des piles 32, E1, W1 et 28 (2016). Ingénieure conceptrice du volet éclairage.
 - Mise en lumière de la section 7 du Pont Jacques-Cartier, Montréal, Québec (2015-2017) : Chargé discipline Électricité et Éclairage. Conception, vérification et surveillance bureau. Coût du projet : 35 M\$
 - Mise à jour de la section 6 : Conditions techniques normalisées (2015) Rédaction de la section sur l'éclairage routier.
- Pont d'étagement du Quartier, Brossard, Québec (2014-2015). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Avant-projet pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
- Pont d'étagement Val-des-Brises, Laval, Québec (2014 à ce jour). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Avant-projet, plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
- Projet domiciliaire Le Millénium II, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec (2013). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : 9130-0723 Québec Inc. Coût du projet : env. 4,5 M\$
- Ville de Longueuil
 - Réaménagement du boulevard Roland-Therrien entre la rue du Parc-Industriel et la rue Fréchette, Longueuil, Québec (Assistance technique : janvier 2013). Ingénieure consultante du volet électricité. Rapport technique pour conception d'éclairage. Coût de la discipline : 150 k\$
 - Réaménagement du chemin Chambly entre le boulevard Jacques-Cartier et le boulevard Vauquelin, Longueuil, Québec (Assistance technique : juillet à novembre 2012). Ingénieure consultante du volet électricité. Assistance technique pour l'éclairage. Coût de la discipline : 900 k\$
- Réaménagement du boulevard Brisebois, Châteauguay, Québec (Conception : novembre 2009 à juin 2011 – Construction : juillet 2011). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Châteauguay.
- Projet domiciliaire Terre 235, Saint-Constant, Québec (Conception : septembre 2009 à janvier 2010 – Construction : février 2010 à février 2011). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Les pavages Chenail.

- Centre des conventions d’Oran, Oran, Algérie (2009) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Sonatrach. Coût du projet : 845 M\$
- Parachèvement de l’autoroute 25, Montréal, Québec (2008). Chargée de projet en électricité en construction. Client : Kiewit – Parson Partenariat.

Éclairage routier et gestion de la circulation

- Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI)
 - Réfection des rampes amont et aval, section 5, Pont Jacques-Cartier (2017-2018) Chargée de discipline du volet électricité. Avant-Projet, plans et devis préliminaires et définitifs. Coût du projet : 3,5 M\$.
 - Réfection des unités de fondation, section 8 et culée A0, Pont Jacques-Cartier (2017 à ce jour) Chargée de discipline du volet électricité. Avant-Projet, plans et devis préliminaires et définitifs. Coût du projet : 4 M\$.
 - Implantation d’un système centre à centre de transport intelligent, d’une boucle de réseau de fibre optique et la bonification du système de comptage (2017 à ce jour) Vérificatrice. Avant-Projet, plans et devis préliminaires et définitifs. Coût du projet : 12 M\$.
 - Reconstruction des trois bretelles d’accès du pont Mercier (phase A), Kahnawake, Québec (Conception : octobre 2008 à août 2010 – Construction : septembre 2009 à décembre 2012). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour la conception d’éclairage et de gestion de la circulation. Étude photométrique (AGI 32). Surveillance bureau et chantier. Client : Mohawk Bridge Consortium. Coût du projet : 66 M\$. Coût de la discipline : 2,5 M\$.
- Pont Margaret, Nouveau-Brunswick (2009). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Préparation des documents répondants aux exigences de l’appel de qualification pour la conception d’éclairage et de gestion de la circulation. Étude photométrique (AGI 32). Client : New Brunswick Transportation.

Éclairage

- Ville de Longueuil.
 - Éclairage du terrain de sports École Gérard-Fillion (Jeux du Québec 2014), Longueuil (Conception : janvier à avril 2013 et construction : juin 2013 au printemps) : Ingénieure conceptrice du volet électricité: Plans et devis définitifs pour conception d’éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
 - Éclairage du terrain de sports Parc Rosanne-Laflamme, Longueuil (Conception : mars à mai 2013 et construction : septembre 2013 à juin 2014) : Ingénieure conceptrice du volet électricité: Plans et devis définitifs pour conception d’éclairage. Surveillance bureau et chantier. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 200 k\$
 - Éclairage du terrain de sports Parc Laurier, Longueuil (Conception : mars 2013 à mai 2014 et construction : été 2014) : Ingénieure conceptrice du volet électricité: Plans et devis définitifs pour conception d’éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 300 k\$
 - Éclairage du terrain de sports Parc LeCavalier, Longueuil (Conception : mars 2013 à mai 2015 et construction : été 2014) : Ingénieure conceptrice du volet

électricité: Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 250 k\$

- Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
 - Ajout d'éclairage au stationnement arrière du 1255 rue Beauregard, Longueuil, Québec (conception : 2011 à mai 2012 – Construction : décembre 2012). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 200 k\$
 - Ajout d'éclairage au stationnement avant du 1255 rue Beauregard, Longueuil, Québec (Conception : mai à août 2011 – Construction : septembre à novembre 2011). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32).
- Éclairage terrain de tennis parc Carignan, Montréal, Québec (Conception : printemps 2017 – Construction : été 2017). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Montréal.
- Éclairage de sentier / Piste cyclable Parc Alphonsine-Ranger, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec (Conception : juillet et août 2014). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Éclairage de terrains de sports Parc Victor-Brillon, Beloeil, Québec (Conception : printemps 2014 – Construction : automne 2014). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Beloeil.
- Éclairage anneau de glace Parc Arthur-Trudeau et Wilfrid-Boardman, Delson, Québec (Conception : printemps 2014 – Construction : automne 2014). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Delson.
- Éclairage terrain de sports Parc Neptune, Marieville, Québec (Conception : 2012 – Construction : automne 2014). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Marieville.
- Parc de stationnement pour la gestion des gros porteurs, Zè, République du Bénin (Conception : 2011). Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Solutions technologiques des transports du Bénin.
- Nouveau stationnement de l'aréna de Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-Dorion, Québec (Conception : juin à septembre 2011 – Construction : octobre 2011 à 2012). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Vaudreuil-Dorion.
- Terrain de soccer, Sainte-Julie, Québec (Conception : avril 2009 à juillet 2010 – Construction : 2010 à octobre 2010) : Ingénieure conceptrice du volet électricité: Plans et devis définitifs pour conception d'éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Sainte-Julie.

Ambiance lumineuse nocturne

- Étude sectorielle sur la lumière artificielle nocturne, aménagement de 5 serres de 10 hectares, Beauharnois (2017 à ce jour)

- Étude sectorielle sur la lumière artificielle nocturne, aménagement de 61 éoliennes en Alberta (2017 à ce jour)
- Étude sectorielle sur la lumière artificielle nocturne, aménagement d'une nouvelle mine d'Or Saguenay, Falco, Osisko (2017 à ce jour)
- Étude sectorielle sur la lumière artificielle nocturne du projet Rose Lithium, Eastmain, Québec (2017)
- Étude sectorielle sur la lumière artificielle nocturne du projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay, Ariane Phosphate Québec (2016)
- Étude sectorielle sur la lumière artificielle nocturne, projet Akasaba ouest, Mine Agnico Eagle ltée, Val-d'or, Québec. (Avril 2015 à août 2015)
- Étude sectorielle sur la lumière artificielle nocturne, projet Mine Tio, Rio Tinto Fer et Titan, Havre-Saint-Pierre, Québec. (Mars 2015 à avril 2015)

Études photométriques

- Remplacement de l'éclairage rue Fouceault, Saint-Philippe, Québec (2011) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Groupe Maison Candiac Inc.
- Prolongement des avenues Elmer-Lach et André-Chartrand, Vaudreuil-Dorion, Québec (2011) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Vaudreuil-Dorion.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ)
 - Éclairage du tunnel Hamel, Québec, Québec (2017-2018) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique d'avant-projet (AGI 32).
 - Éclairage du tunnel Einstein, Québec, Québec (2014-2015) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique d'avant-projet (AGI 32).
 - Réaménagement de l'intersection de l'avenue Saint-Charles/bretelle nord de l'autoroute 40 et de l'avenue Saint-Charles (1^{ère} partie), Vaudreuil-Dorion, Québec (2010) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Coût du projet : 11 M\$. Coût de la discipline : 400 k\$.
 - Réaménagement de l'intersection de la route 223 et chemin de la Grande-Ligne et construction du Pont 9, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec (2009) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 1 M\$. Coût de la discipline : 100 k\$.
 - Ajout d'éclairage à l'échangeur de l'autoroute 10 et de la route 235, Ange-Gardien, Québec (2010) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Coût du projet : 170 k\$. Coût de la discipline : 170 k\$.
- Train de l'Est, lot 8B (AMT) – Étagement boulevard Pierre-Le Gardeur, Repentigny, Québec (2011) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Agence métropolitaine de transport (AMT)
- Carrefour giratoire, boulevard Saint-José/rue Salaberry, La Prairie, Québec (2011) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de La Prairie.

- Projet domiciliaire à Granby, lac Boivin, Granby, Québec (2010) : Ingénieure. Préparation d'un rapport sur le système d'éclairage proposé. Étude photométrique (AGI 32). Client : 9176-0934 Québec Inc.
- Montée Sainte-Julie/Avenue de l'Abbé-Théoret, Sainte-Julie, Québec (2009) : Ingénieure. Préparation d'un rapport sur l'état du système d'éclairage existant. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Sainte-Julie.
- Parc de conteneurs réfrigérés au Port de Montréal, Montréal, Québec (2009) : Ingénieure conceptrice du volet éclairage. Étude photométrique (AGI 32). Client : Administration portuaire de Montréal.
- Quartier des spectacles, Montréal, Québec (2009) : Ingénieure. Préparation d'un rapport sur le système d'éclairage proposé. Étude photométrique (AGI 32). Client : Ville de Montréal.

Feux de circulation

- Ville de Longueuil
 - Mise aux normes, préemption véhicules d'urgence et signaux sonores, Longueuil (Conception : mai 2013 à juin 2013, Construction : décembre 2013 à décembre 2017). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour modification de 10 intersections. Client : Ville de Longueuil. Coût de la discipline : 1 M\$
 - Réaménagement du boulevard Roland-Therrien entre la rue du Parc Industriel et la rue Fréchette, Longueuil, Québec (Assistance technique : janvier 2013). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Rapport technique pour conception de nouveaux feux de circulation. Coût de la discipline : 100 k\$
 - Réaménagement de la rue Saint-Charles et la rue D'Assigny, Longueuil, Québec (Assistance technique : juillet à novembre 2012 – Conception : juillet à décembre 2012 – Construction : été 2013). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception d'un nouveau feu de circulation. Coût de la discipline : 300 k\$
 - Réaménagement du chemin Chambly entre le boulevard Jacques-Cartier et le boulevard Vauquelin, Longueuil, Québec (Assistance technique : juillet à novembre 2012 – Conception : juillet à décembre 2012 – Construction : été 2013). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation (7). Coût de la discipline : 2 M\$
 - Réaménagement de l'intersection du Boulevard Jacques-Cartier/rue Lyon, Longueuil, Québec (Conception : 2009 à avril 2009 – Construction : mai à novembre 2009). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation. Étude photométrique : impact du changement de géométrie sur le niveau de l'éclairage (AGI 32). Surveillance bureau et chantier. Coût de la discipline : 200 k\$.
- Ministère des Transports Québec (MTQ)
 - Réaménagement de l'intersection de l'avenue Saint-Charles et de la bretelle sud de l'autoroute 40, Vaudreuil-Dorion, Québec (Conception : juillet 2011 à novembre 2013). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation. Coût du projet : 16 M\$. Coût de la discipline : 315 k\$.



MARIE-EVE ALLAIRE, Ingénieure

Chargée de projet, Télécoms et Technologie

- Feux de circulation de l'intersection du boulevard Taschereau (Route 134) et de l'avenue Panama, Brossard, Québec (Conception : 2009 - juillet 2012)
Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation. Coût du projet: 450 k\$.
- Feux de circulation de l'intersection du boulevard Cousineau (Route 112) et du boulevard Gaétan-Boucher, Longueuil, Québec (Conception : 2008 – Construction : 2008-2009). Ingénieure surveillante du volet électricité. Surveillance de chantier et bureau. Coût du projet : 250 k\$.
- Feux de circulation de l'intersection du boulevard Cousineau (Route 112) et de la rue Saint-Georges, Longueuil, Québec (Conception : 2008 – Construction : 2008-2009). Ingénieure surveillante du volet électricité. Surveillance de chantier et bureau. Coût du projet : 200 k\$.
- Feux de circulation de l'intersection du boulevard Cousineau (Route 112) et de la rue Prince-Charles, Longueuil, Québec (Conception : 2008-2009 – Construction : 2009). Ingénieure surveillante du volet électricité. Surveillance de chantier et bureau. Coût du projet : 200 k\$.
- Réaménagement de l'intersection de la bretelle sud de l'autoroute 35 et la rue Conrad-Gosselin, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec (Conception : février à mai 2011 – Construction : septembre 2011 à septembre 2012). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation. Étude photométrique : impact du changement de géométrie sur le niveau de l'éclairage (AGI 32). Surveillance bureau et chantier. Client : Carrefour Conrad-Gosselin Inc. Coût du projet : 2 M\$. Coût de la discipline : 200 k\$.
- Réaménagement de l'intersection de la route 221 / rue Saint-Paul, SaintRémi, Québec (Conception : août 2009 à mai 2010 – Construction : mai à décembre 2010). Ingénieure conceptrice du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation. Étude photométrique : impact du changement de géométrie sur le niveau de l'éclairage (AGI 32). Client : Ville de Saint-Rémi. Coût du projet : 1,5 M\$. Coût de la discipline : 250 k\$.
- Feux de circulation de l'intersection du boulevard Jean-Leman et de la rue Charlemagne / bretelle autoroute 30, Candiac, Québec (Conception : mars à août 2009 – Construction : août à décembre 2009). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation. Étude photométrique : impact du changement de géométrie sur le niveau de l'éclairage (AGI 32). Surveillance bureau et chantier. Client : Ville de Candiac. Coût du projet : 600 k\$. Coût de la discipline : 165 k\$.
- Feux de circulation de l'intersection du boulevard Poliquin et de la rue Robillard, Sorel-Tracy, Québec (Conception : mars à septembre 2009 – Construction : septembre à décembre 2009). Ingénieure conceptrice et surveillante du volet électricité. Plans et devis définitifs pour conception de nouveaux feux de circulation. Étude photométrique : impact du changement de géométrie sur le niveau de l'éclairage (AGI 32). Surveillance bureau. Client : Ville de Sorel-Tracy. Coût de la discipline: 200 k\$.



Le 26 novembre 2019

Confidentiel

Direction de la performance, du greffe et des services administratifs
Division des ressources financières et matérielles
Ville de Montréal
Arrondissement de Montréal-Nord
4243, rue de Charlevoix
Montréal (Québec) H1H 5R5

Objet: Complément d'information pour - Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux – Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis
Offre de services professionnels
Réf. Client : 2019-121
Réf. WSP : P19-00012-BG (1969562)

Madame, Monsieur

Par la présente, vous trouverez ci-joint un complément d'information à l'appel d'offre ci-haut mentionnée.

Objectif du mandat

L'arrondissement de Montréal-Nord prévoit effectuer des travaux d'aménagement et de verdissement dans le secteur cité précédemment. Le concept d'aménagement a été élaboré par la firme Clause Cormier+ associés dont le plan d'aménagement est joint à la présente demande. Il est à noter que ce concept n'est pas encore définitif et donc peut être sujet à modification.

WSP fournira les services d'ingénierie et d'expertise requis en électricité et système d'éclairage incluant la surveillance partielle des travaux et comprennent, entre autres les activités suivantes, sans s'y limiter :

Volet conception

- Organisation d'une réunion de démarrage;
- La visite du site et la cueillette des données auprès des différents intervenants impliqués dans le dossier;
- La planification, la coordination des réunions et la rédaction des comptes rendus des réunions;
- Produire les dessins normalisés et spécifiques du matériel et de l'installation tels que lampadaires, luminaires, boîtiers de contrôle, câblage;
- Réaliser la conception d'éclairage urbain et routier selon les critères et exigences de la Ville;
- Analyser les besoins en éclairage et réaliser les études photométriques requises avec un logiciel commercial reconnu (AGI32) et soumettre les rapports d'études photométriques pour approbation à la Ville;

- Réaliser les plans et devis d'éclairage et la mise en plan des ouvrages proposés de même que les dessins d'exécution et les détails nécessaires à la réalisation de ces travaux, incluant le mobilier, le câblage, le contrôle et les infrastructures (bases et conduits);
- La coordination des réunions de présentation des plans et devis à 50% et à 90% d'avancement; documents normalisés et les standards de la ville de Montréal;
- La préparation des bordereaux d'estimation et de soumission de tous les ouvrages (bordereau détaillé avec les quantités estimées valorisées);
- Le support durant le processus d'appel d'offres (préparation des addendas, analyse des soumissions, recommandation du choix de l'entrepreneur, etc.);
- Les corrections et modifications des plans si requis;
- La reddition de compte hebdomadaire de l'échéancier de réalisation et du budget d'honoraires professionnels;
- La validation des plans tels que construits une fois les travaux complétés.

Volet surveillance

- Organisation de la réunion de démarrage;
- La surveillance partielle des travaux au moment de la réalisation;
- Le suivi et le support technique auprès de l'entrepreneur pour la bonne exécution des travaux;
- La coordination des travaux avec les différents intervenants impliqués dans le dossier;
- L'émission des avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- La vérification et l'approbation des dessins d'ateliers en regard des exigences stipulées aux plans et devis;
- La vérification des demandes de paiement et la préparation des rapports nécessaires pour les décomptes progressifs et le décompte final;
- La préparation des documents requis pour les approbations des travaux contingents;
- Les préparations des rapports relatifs aux inspections provisoires et définitives des travaux ainsi que leur coordination pour fins d'acceptations provisoire et finale des travaux;
- La surveillance et la coordination des travaux visant à corriger les déficiences notées lors de la réception provisoire et définitive des travaux.

Livrables

Quatre (4) livrables seront fournis au mandat soit :

- Plans et devis = 50%
- Plans et devis = 90%
- Plans et devis = 100%
- Documents de surveillance :
 - Addendas
 - Plans construction
 - Dessins d'atelier
 - Certificat provisoire et final d'acceptation de travaux

Échéancier

L'échéancier suivant sera suivi :

Plans et devis 50%	9 décembre 2019
Plans et devis 90%	13 janvier 2020
Plans et devis 100%	31 janvier 2020
Travaux	Mars à août 2020

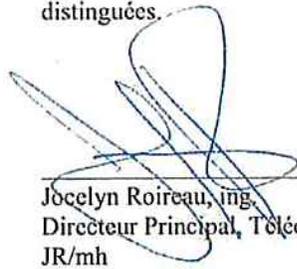
Ressources

Madame Marie-Ève Allaire, ingénieure électrique sera la chargée de projet. Elle possède une vaste expérience en génie électrique et spécialisée en éclairage urbain. (Voir cv ci-joint)

M. Mokrane Amireche est quant à lui ingénieur/concepteur électrique. Anciennement technicien, il a une vaste expérience du domaine.

M. Elvin Chavez, technicien, sera le surveillant de chantier pour le projet. Celui-ci a surveillé récemment la construction et l'éclairage du chantier du pont Saint-Jacques et de ses approches.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jocelyn Roireau, ing.
 Directeur Principal, Télécoms et Technologie
 JR/mh

p.j. cv – Marie-Ève Allaire, ing.



MOKRANE AMIRÈCHE, ingénieur

Télécoms & Technologie

SECTEURS D'ACTIVITÉ

STI (Systèmes de Transport Intelligents)

Feux de circulation

Éclairage

Gestion de la circulation

PROFIL

Mokrane Amirèche cumule les années d'expérience dans les travaux d'instrumentation et de mise en service des équipements électriques depuis 1997. De plus, il possède une grande expérience dans le service et les tests (de basse, moyenne et haute tension). Grâce à son expérience, M. Amirèche s'avère une ressource de choix dans plusieurs domaines.

FORMATION

Baccalauréat (B.Sc.A.) en génie électrique, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, Algérie 1996

Diplôme d'études secondaire en électrotechnique, Dellys, Algérie 1985

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Ordre des ingénieurs du Québec OIQ

PERFECTIONNEMENT

Principaux changements au code électrique 2018 2019

Cours de santé, sécurité et environnement sur les Travaux à proximité de ligne électrique 2018

Cours de santé, sécurité et environnement sur les chutes de hauteur 2018

Cours de santé, sécurité et environnement sur la mise en application d'une procédure de cadenassage 2018

MTMDET —Gestion des systèmes électrotechniques : Inventaire, inspection et entretien | Domaine inventaire. (Université de Sherbrooke à Longueuil) 2017

Protection contre les chutes 2016

AQTR – STC–201 — Gestion des impacts des travaux routiers sur la circulation. Matricule : 2015-3-9592 2015

Cours de santé-sécurité général sur les chantiers de construction (SIMDUT compris) 2015

Certificat de qualification professionnelle d'électricien d'entretien (licence C) 2015

Inspecteur en thermographie Niveau 1 (Snell Infrared)

CARRIÈRE

Ingénieur, Télécoms & Technologie, WSP (juillet 2017) 2017 à ce jour

Ingénieur junior, Télécoms & Technologie, WSP (août 2016) 2016-2017

Technicien senior, surveillant de chantier, STI, éclairage, feux de circulation, télécommunications et infrastructures d'utilités publiques, WSP (avril 2015-août 2016) 2015–2016



MOKRANE AMIRÈCHE, ingénieur

Télécoms & Technologie

Technicien senior, surveillant de chantier, électricité, télécommunications et infrastructures d'utilités publiques, WSP	2014–2015
Technicien senior, Surveillant de chantier, Mécanique-électricité, Bâtiment, GENIVAR (maintenant appelé WSP)	2013–2014
Technicien de service, Simac Électrotechnique, Brossard, Québec	2008–2013
Contrôleur qualité, MGB Électrofab inc., Brossard, Québec	2002–2008
Superviseur des travaux de chantier, GE-Oil-Gas-Nuovo-Pignoni, Algérie	2001
Ingénieur chargé des fonctions électriques, Sonelgaz, Algérie	1999–2001
Superviseur en électricité industrielle, ETEIB, Algérie	1997–1999

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Systèmes de transport intelligent (STI)

- Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée :
- Projet d'installation d'une boucle de fibres optiques pour les corridors Jacques-Cartier et Champlain. Conception et évaluation du système de transport intelligent (STI). Client : Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc (2018-2020 en cours). Coût du projet : de 3,75 M\$
 - Participation à la conception des différents secteurs et tronçons pour l'installation de la boucle de fibres optiques (volet 2),
 - Différents relevés sur le terrain (Secteurs : Pont Jacques-Cartier, Voies Maritimes du Saint-Laurent, Champlain, Autoroute Bonaventure et autres différents partenaires).
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
 - Travaux d'installation de système de détection de véhicules, chemin de la Touraine, Sainte-Julie, Québec : Surveillance des travaux (2018). Coût du projet : PCED
 - Travaux d'installation de sites de comptage sur A-440, en direction est et ouest entre A-13 et route 117, Laval, Québec : Surveillance des travaux (2017). Coût du projet : PCED
 - Resurfacement de l'A-20 et de ses bretelles, entre l'autoroute 13 et MontréalOuest en direction est et ouest, Montréal, Québec (avant-projets préliminaire et définitif : 2015, conception : 2015, construction : 2016 (prévu). Plans et devis du volet STI (remplacement des boucles de détection et magnétomètres). Coût de la discipline : confidentiel. Coût du projet : confidentiel (> 5 M\$)
 - Mesures préférentielles — voie réservée dans le corridor de l'A-20, projet Turcot - Travaux préparatoires, lot CO-14, Montréal, Québec (conception : 2012-2013, construction : 2013-2014) : Préparation de plans, devis technique et bordereau pour installation de site de comptage et de classification (STI) par radars et capteurs sans fil, le long de l'autoroute 20 à Montréal. Coût du projet : ± 767 k\$

- Reconstruction du pont de la rue Saint-Jacques au-dessus de l'autoroute 15, projet Turcot - Travaux préparatoires, lot CO-19, Montréal, Québec (construction 2014) : Surveillance des travaux STL. Coût de la discipline : 480 k\$. Coût du projet : 54 M\$
- Reconstruction du pont d'étagement de l'autoroute 13 au-dessus de l'autoroute 40, Montréal, Québec (conception : 2013-2014) : Préparation de plans, devis technique et bordereau pour installation de sites de comptage et de classification de véhicule routier avec capteurs sans fil (SENSYS) et par radar (Wavetronix) sur l'échangeur Dorval le long de l'autoroute 13. Coût du projet : confidentiel (> 5 M\$)
- Appel de proposition, échangeur Turcot, Montréal, Québec (conception : octobre 2013-juin 2014). Préparation de plans pour installation de site de comptage et de classification par radars, d'un système de surveillance par caméra et d'un système de calcul du temps de parcours. Coût du projet : ± 3,7 G\$ selon le gouvernement

Éclairage

- Agence métropolitaine de transport (AMT maintenant EXO)
- Aménagement permanent et agrandissement du stationnement et construction d'un centre de services au nord de la gare de Vaudreuil. Client : EXO (2019). Estimation du projet : > 10 M\$. Estimation de la discipline : > 1 M\$
 - Production des plans et devis pour soumission.
- Stationnement incitatif à Candiac, Québec (2013-2014) : Surveillance des travaux de chantier. Les travaux se situent aux abords du boulevard Montcalm nord et près du chemin de Haendel dans la municipalité de Candiac. Effectuer l'ingénierie du système d'éclairage et d'électricité pour l'AMT. Coût du projet : < 350 k\$
 - Installation d'un nouveau système d'éclairage (fûts, poteaux de bois, armoire électrique et luminaires)
 - Installation d'un réseau de canalisations souterraines d'alimentation et de transmission (massifs de fondations, des boîtes de tirages, des gaines, des conduits et des câbles)
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
- Reconstruction du pont Saint-Jacques au-dessus de l'autoroute 15 (P-18055), Montréal, Québec, Canada (2018-2019) : Rôle : Surveillance des travaux en électricité, éclairage et feux de circulation. Montant alloué pour la mise en lumière du pont : 700 000 \$. (Projet en cours).
 - Assurer le respect des travaux selon les plans et devis ;
 - Vérification des installations et raccordements électriques des équipements ;
- Reconstruction du pont Gouin situé au-dessus de la rivière de Richelieu et du canal de Chambly sur la rue Saint-Jacques à Saint-Jean-sur-Richelieu (2018).
 - Production des plans pour demande de modification technique de l'alimentation des équipements de la salle des purges

- Reconstruction de la glissière en béton et réfection du système d'éclairage sur A-15 et route 132, Brossard, Québec (2015) : Surveillance des travaux électriques
 - Enlèvement des lampadaires existant et entreposage
 - Installation de l'éclairage temporaire
 - Remplacement des câbles
 - Installation des nouveaux lampadaires et mise en service
- Réaménagement du boulevard Saint-Luc (route 104) entre la rue Saint-André et l'autoroute 35, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec (2013) : Surveillance partielle des travaux d'éclairage. Coût du projet : 30 M\$. Coût de la discipline : 200 k\$
- Estimation des coûts des travaux de réfection de l'éclairage routier de l'A-35 entre les échangeurs 45 et 47, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec (2013)
 - Plans de détail pour l'éclairage de la rue Saint-Joseph de Sorel
- Les Ponts Jaques Cartier et Champlain Incorporée
- Mise en lumière de la section 7 du pont Jacques-Cartier, Montréal, Québec, Canada (2016-2017) : Rôle : Surveillance des travaux en électricité, structure et éclairage. Client : Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée, Coût du projet : 39 M\$
 - Assurer le respect des travaux selon les plans et devis
 - Vérification de tous les luminaires et cabinets électriques (équipements, raccordements, identifications, etc.) installés sur la structure du pont ;
 - Parcs CANADA
- Éclairage des passerelles Atwater sur le Canal Lachine, Montréal, Québec (2018) : Coût des travaux estimés à 25 k\$
 - Plans et devis d'éclairage
- Éclairage des passerelles Haul et Wellington sur le Canal Lachine, Montréal, Québec (2017) : Coût du projet : 173 k\$
 - Plans et devis d'éclairage.

Municipal

- Ville de Montréal
 - Réfection de systèmes d'éclairage du quartier industriel de l'arrondissement Lachine (2018).
 - Production des plans et devis pour commentaires.
 - Aménagement de la place PASTEUR et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (2018 en cours). Coût du projet : 7,5 M\$
 - Production des plans et devis pour soumission et construction
 - Assistance bureau pour la surveillance des travaux
 - Divers travaux de réfection, éclairage ext. et int. et feux de circulation au parc LaSalle, Montréal, Québec (2017) : Surveillance des travaux. Coût du projet : 82 k\$

- Travaux d'éclairage de 2 terrains de tennis au Parc Carignan, Montréal, Québec (2016) : Surveillance des travaux et assistance technique. Coût du projet : 3 k\$
 - Validation des dessins d'atelier
 - Production des directives de chantier
 - Conciliation des quantités
- Aménagement du parc de la Maison à Brignon-dit-Lapierre, Montréal-Nord, Québec (2015) : Surveillance des travaux et assistance bureau. Coût du projet : 52 k\$
 - Validation des dessins d'atelier
 - Production des directives de chantier
 - Conciliation des quantités
- Réaménagement du carrefour Henri-Bourassa et boulevard Pie-IX, Montréal, Québec (2013) : Surveillance des travaux électriques. Coût de la discipline : 3,5 M\$. Coût du projet : 35 M\$
 - Installation de l'éclairage temporaire selon les phases des travaux
 - Tirage des câbles et installation du nouveau mobilier
 - Production des directives de chantier
 - Conciliation des quantités
 - Production des recommandations de paiements
- Projet d'éclairage temporaire du Quartier des spectacles (QDS), rue Jeanne-Mance à Montréal, Québec. Client : Quartier international de Montréal
 - Identifier les scénarios possibles
 - Calcul des chutes de tension pour le scénario le plus adéquat
- Ville de Longueuil
 - Éclairage du terrain de sports Parc Rosanne-Laflamme, Longueuil, Québec (construction : septembre 2013-juin 2014) : Surveillance des travaux électriques. Client : Ville de Longueuil. Coût du projet : 200 k\$
- Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
 - Réaménagement de diverses rues, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec (2013) : Préparation des plans de détail pour éclairage des rues. Client : Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Coût de la discipline : 120 k\$
- Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
 - Éclairage du sentier reliant la rue Moreau et la rue Laplante à Saint-Jean-sur-Richelieu (2018). Préparation des plans et devis. client : ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Feux de circulation

- Ville de Montréal
 - Amélioration des accès au port de Montréal sur l'autoroute 25, Montréal, Québec (2016 à 2018) : Surveillance des travaux d'installation des feux de circulation (feux temporaires et permanents selon les phases de travaux). Client : MTMDET et ville de Montréal. Coût du projet 41,9 M\$ (Estimé)

- Vérification des plans SL ;
- Validation des dessins d'atelier
- Vérification du mobilier avant installation
- Installation des feux temporaires
- Inspection des travaux civils, construction de bases et conduits selon les plans BC
- Inspection des travaux de tirage de câbles selon les plans SL
- Inspection des travaux d'installation du nouveau mobilier selon les plans SL et TC
- Inspection des travaux de mise en service selon les plans PE
- Conciliation des quantités et production des recommandations de paiement
- Production des plans tels que construits (TQC)
- Mise aux normes des feux de circulation de la ville de Montréal, plus de 200 intersections, Montréal, Québec (2013 à ce jour) : Surveillant des travaux
 - Inspection des travaux civils, construction de bases et conduits selon les plans BC
 - Inspection des travaux de tirage de câbles selon les plans SL
 - Inspection des travaux d'installation du nouveau mobilier selon les plans SL
 - Inspection des travaux de mise en service selon les plans PE
 - Rédaction des demandes d'avis de changement (DAC)
 - Conciliation des quantités et production des recommandations de paiement
 - Production des plans tels que construits (TQC)
 - Ville de Longueuil
- Mise aux normes — signaux sonores et préemption de différentes intersections dans la ville de Longueuil, Québec (Construction : décembre 2013-printemps 2014) : Surveillance des travaux. Client : Ville de Longueuil. Coût du projet : 1 M\$
 - Inspection des travaux civils, construction de bases et conduits
 - Inspection des travaux de tirage de câbles
 - Inspection des travaux d'installation du nouveau mobilier
 - Inspection des travaux de mise en service selon les plans de phasage et minutage
 - Production des demandes d'avis de changement et des directives de chantier
 - Conciliation des quantités et production des recommandations de paiement.

Feux de voies

- Agence métropolitaine de transport (AMT maintenant EXO)
- Aménagement d'une voie réservée en accès au terminus Longueuil par l'échangeur des routes 132 et 134, Québec (2014). Coût de la discipline : 125 k\$. Coût du projet : 1,25 M\$
 - Plans et devis pour système autonome de détection de la congestion et d'ouverture de la voie réservée au transport en commun (TC)

- Validation des dessins d'atelier
- Construction d'une voie réservée sur l'accotement de la route 116 à Saint-Bruno et à Saint-Basile-Le-Grand, Québec. Coût estimé du projet : 5 M\$
- Plans et devis pour feux jaunes clignotants
- Validation des dessins d'atelier
- Rédaction des directives de changement

Bâtiment

- Régie des installations olympiques (RIO)
 - Préparation des plans de démantèlement de sept génératrices de la RIO (Régie des installations olympiques), Montréal, Québec. Client : Régie des installations olympiques.
- Technicien de service, Simac Électrotechnique, Brossard, Québec (2008-2013)
 - Rédaction de soumissions et de rapports pour tout type de tests et de travaux.
 - Modernisation et remise à neuf d'appareillage de commutation.
 - Effectuer l'injection primaire et secondaire sur différents types de disjoncteurs et de relais.
 - Réaliser les différents tests sur les transformateurs de puissance isolés à l'huile ou à sec.
 - Test d'analyse de mouvements et de synchronisation sur des disjoncteurs
 - Réaliser des tests sur les câbles de puissance (Megger et le courant d'absorption)
 - Effectuer la maintenance préventive chez le client sur des sectionneurs et disjoncteurs de basse, moyenne et haute tension (de 600 volts AC à 25 000 volts AC et plus)
 - Répondre à des appels de service d'urgence pour des niveaux de tension de 600 à 25 000 volts AC
- Contrôleur Qualité, MGB Électrofab inc., Brossard, Québec (2002-2008)
 - Contrôler la conformité des équipements selon les demandes spécifiques de chaque contrat (client)
 - Effectuer le contrôle fonctionnel à partir des schémas et des plans de câblage
 - Effectuer tous les essais électriques et mécaniques en présence du client
 - Réaliser les essais de basse tension : application de la tension d'alimentation, injection de courant sur les relais de protection et de mesure, application d'une tension triphasée et simulation des circuits de tension
 - Exécuter les essais de rigidité diélectrique et effet couronne sur les jeux de barre conformément aux normes CSA.
 - Prise en charge des annotations et modifications à apporter aux dessins suite aux essais finaux et remarques du client
- Superviseur des travaux de chantier, GE-Oil-Gas-Nuovo-Pignoni (2001)
 - Faire les essais de mise en service des transformateurs de puissance
 - Faire les tests de mise en service des armoires de commutation électrique (tension de service de 600 Volts à 25 kV)



- Ingénieur chargé des fonctions en électricité, Sonelgaz Algérie (1999-2001)
 - Supervision de la mise sous tension de trois turbines de 110 MW chacune
 - Mise à jour et automatisation des rapports de production
 - Supervision des révisions générales des groupes de production d'électricité
 - Formation des nouveaux employés à la maintenance des équipements électriques
 - Vérification et maintenance préventive des équipements électriques de la centrale
 - Analyse, gestion et réduction du nombre de déclenchements
 - Mise à jour et automatisation des rapports de production
- Superviseur en électricité industrielle, ETEIB, Algérie (1997-1999) :
- Maintenance électrique des unités industrielles



ELVIN CHAVEZ, technicien

TÉLÉCOMS & TECHNOLOGIE

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Infrastructures d'utilités publiques

Feux de circulation

Éclairage routier

LANGUES

Français

Anglais

Espagnol

PROFIL

Technicien en génie électrique à l'emploi de WSP depuis 2010, M. Chavez possède des connaissances en télécommunications et en électricité. Son implication sur des projets divers lui ont permis d'approfondir son bagage de connaissances techniques.

Durant les dernières années, M. Chavez a travaillé sur de nombreux projets en télécommunications et électricité.

FORMATION

Diplôme d'études collégiales (DEC) en génie électrique, option électrodynamique, Collège Ahuntsic 2006

PERFECTIONNEMENT

Gestion des systèmes électrotechniques : inventaire, inspection et entretien (MTQ) 2017

AGF Accès – Formation sur les procédures d'utilisation d'une plate-forme suspendue (Swing stage) 2016

Diverses attestations de formations en ligne sur les EPI (Équipement de protection personnel), le cadenassage, chute de hauteurs, contraintes thermiques, les lignes et les risques électriques, les travaux en hauteur, la circulation sur les chantiers et formation sécurité au travail.) 2015

Formation Hydro-Québec – Initiation au Code de sécurité des travaux - Postes/Centrales appareillage 2015

Formation Hydro-Québec – Initiation aux phénomènes d'induction 2015

Carte - Formation pour travail en espace clos 2009

Carte ASP Construction – Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction 2006

CARRIÈRE

Technicien, Télécoms et Technologie, WSP 2013 à ce jour

Technicien, Télécommunications, GENIVAR (maintenant appelé WSP) 2010-2013

Technicien en monitoring de structures, Teknika-HBA 2008-2009

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

— Surveillance des travaux des lots préparatoires pour le projet Turcot-Lot 25 - Construction du pont d'étagement de la rue Saint-Jacques au-dessus de l'autoroute 15, Montréal, Québec, Canada (2018-2019) : Rôle : Surveillance des travaux en électricité, éclairage et feux de circulations. Client : Ministère des transports du Québec, Montant alloué pour la mise en lumière : 700 000\$. (Projet en cours).



ELVIN CHAVEZ, technicien

TÉLÉCOMS & TECHNOLOGIE

- Assurer le respect des travaux selon les plans et devis
- Vérification des installations et raccordements électriques des équipements
- Faire l'inventaire de tous les équipements, lumières, feux de circulations, câbles et toute la quincaillerie
- Assurer le maintien de la circulation (feux de circulation)
- Travaux de réfection des aires de mouvement et autres travaux connexes, Saint-Hubert, Québec, Canada (2016-2017) : Rôle : Surveillance des travaux en électricité et éclairage. Client : Développement aéroportuaire Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L), Coût du projet : 15 M\$
 - Assurer le respect des travaux selon les plans et devis
 - Vérification des installations et raccordements électriques des équipements
 - Faire l'inventaire de tous les équipements, lumières et câbles
- Mise en lumière de la section 7 du pont Jacques-Cartier, Montréal, Québec, Canada (2016-2017) : Rôle : Surveillance des travaux en électricité, structure et éclairage. Client : Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, Coût du projet : 39 M\$
 - Assurer le respect des travaux selon les plans et devis
 - Vérification de tous les cabinets électriques (équipements, raccordements, identifications, etc.) installés sur la structure du pont
- TURCOT CC- Services au chantier, Montréal, Québec, Canada (2014 à en cours) : Rôle : Concepteur. Client : Ministère de transport, de la mobilité et de l'électrification des transports, Coût du projet : 10,4 M\$
 - Implantation d'un nouveau système de comptage de véhicules par technologie Bluetooth
 - S'assurer du respect des spécifications techniques des équipements
- **Hydro-Québec**
 - Poste Châteauguay – Remplacement disjoncteurs 120kV (T170043), Beauharnois, Québec, Canada (2018-2019) : Rôle : projeteur en ingénierie détaillée, Montant honoraire : 49 000 \$ (Projet en cours)
 - Centrale LaGabelle - Système de surveillance (QTABQ), Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Québec, Canada (2018-2019) : Rôle : projeteur en ingénierie détaillée, Montant honoraire : 365 000\$
 - Titre : Poste La Vérendrye - Numérisation téléprotection (T130052), Territoire NO de lac-Bazinet, Québec, Canada (2014-2015). Montant honoraire : 148 720 \$
 - Rédaction des plans et devis
 - Ingénierie détaillée pour des nouvelles installations d'équipements de télécommunications dans les postes et centrales électriques
 - Inventaire de tout le matériel nécessaire pour l'accomplissement du projet
 - Systèmes de surveillance par caméras et sécurisation des portes



ELVIN CHAVEZ, technicien

TÉLÉCOMS & TECHNOLOGIE

- Poste Hauterive - Réaménagement Postes de Travail (T120131), Baie-Comeau, Québec, Canada (2013-2014) : Rôle : projeteur en ingénierie détaillée, Montant honoraire : 64 000 \$

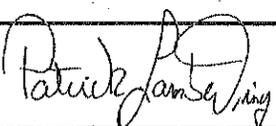
FORMULAIRE DE PRIX
 Page sommaire

DEMANDE DE PRIX
 No 2019-121

Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

Cette soumission doit être remplie lisiblement et retournée avec les documents soutenant la proposition du professionnel, par courriel à : approvisionnement.mtlnd@ville.montreal.qc.ca, au plus tard le 19 novembre 2019, à 16 heures.

Le défaut de signer la page sommaire entraînera le rejet de l'offre.

Sommaire de soumission	Montant
Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, selon les documents de la demande de prix et le devis technique.	
	37 845.00 \$
Montant total avant taxes :	1 892.25 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	3 775.04 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	43 512.29 \$
Montant total :	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : <u>3340563140</u> Si non inscrit au REQ, cocher ici : <input type="checkbox"/>	
Numéro de TPS : <u>R103036430</u>	
Numéro de TVQ : <u>1010372212</u>	
Numéro valide d'employeur à la CNESST : <u>81816499</u>	
Nous, soussignés... <u>CIMA+ s.e.n.c.</u> Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.	
Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.	
ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions de cette présente demande d'offre de service, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à l'Arrondissement de Montréal-Nord les services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées les services faisant l'objet du présent document.	
Nom et titre du responsable (en majuscules) : PATRICK LAMBERT, ING., ASSOCIÉ DIRECTEUR DE PROJET GÉNIE DE LA MOBILITÉ	Téléphone : (514) 337-2462, poste 2166 Télécopieur : (514) 281-1632 Courriel : patrick.lambert@cima.ca
Signature: 	Jour : 19 Mois : novembre Année : 2019

- Pèces jointes :
- copie du certificat valide de la CNESST
 - spécimen de facture
 - courriel du 11 novembre 2019; 8h30



Le 6 novembre 2019

Madame Chanel Paquette
Cima+ S.E.N.C.
3400, boulevard du Souvenir, bureau 600
Laval (Québec) H7V 3Z2

Direction régionale de Laval
1700, boulevard Laval
Laval (Québec) H7S 2G6
Tél. : 450 967-2960 ou 1 866 259-9047
Télec. : 450 967-2903

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 3340563140

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Madame,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 6 novembre 2019, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La Direction de la cotisation
des employeurs



Facture : 21910124
Date : 2019-08-21
Page : 1

CIMA+ s.e.n.c.
740, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 900
Montréal QC H3C 3X6
Téléphone : (514)337-2462
Télécopieur : (514)281-1632

Facturé à : VILLE DE MONTREAL-
ARR.
12090 NOTRE-DAME EST
4 ETAGE
MONTREAL QC
H1B 2Z1
CANADA

BON DE COMMANDE : 1288765

À l'attention de : Monsieur

HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE

SPÉCIMEN

Période se terminant le 2019-08-09

Projet M05170A ÉCLAIR. PARC

			Budget	A ce jour	Précédent	Cette facture
120	Honoraires	Forfaitaire	9 221.00 \$	7 260.00 \$	6 869.00 \$	391.00 \$
160	Surveillance	Forfaitaire	1 961.00 \$	678.00 \$	0.00 \$	678.00 \$

Montant total	11 182.00 \$	7 938.00 \$	6 869.00 \$	1 069.00 \$
T.P.S. R103036430RT0001				53.45 \$
T.V.Q. 1010372212TQ0001				106.63 \$
Montant total de cette facture				1 229.08 \$

Net 30 jours (1.5% d'intérêts par mois) OU selon les termes établis au contrat

SPÉCIMEN



Électricité
Estimation budgétaire des heures

Phase WBS	Description	Facturation F=Forfait	Dépenses										Total		Dépenses 1,5% \$		
			ing. sr. pr.	ing. sr.	ing. int.	ing. jr.	tech. Sr. Pt.	tech. sr.	tech. Jr.	tech. jr.	aux. tech.	Dépenses	Heures	Honoraires \$			
			133,50 \$		85,45 \$					89,25 \$	46,25 \$		1,00 \$				
	Démarrage		4,0										30,0				8 \$
	Réunion de démarrage / rencontre de coordination																
	Visite des lieux (relevé), cueillette de données et analyse des documents de référence								5,0								4 \$
	Coordination avec Hydro-Québec et CSEM								2,0								2 \$
	Calculs photométriques, recommandations des systèmes retenus et estimation classe A (courriel)		0,5		8,0				16,0		1,0						26 \$
	Plans et devis																
	Elaboration des plans, détails, devis et bordereau d'électricité		1,0		5,0				37,0		3,0						43 \$
	Vérification et Émission préliminaire		2,0						1,0								5 \$
	Intégration des commentaires et finalisation		1,0						10,0		1,0						11 \$
	Vérification et Émission pour soumission		0,5						1,0								2 \$
	Reprise des plans - Addenda 1 (6 mars 2019)												1147				28 \$
	Réponses aux questions des entrepreneurs et addendas																
	Émission pour construction		0,5						3,0								4 \$
	Surveillance								1,0								2 \$
	Approbation des dessins d'atelier								1,0								2 \$
	Surveillance partielle des travaux (visites (2), soutien téléphonique, directive de changement et négociation des prix)																
	Réception provisoire incluant liste de déficience et suivi des corrections		0,5						7,0				30				8 \$
	TOTAL		10,0		15,0				105,0		5,0					135	136 \$

SOUS-TOTAL =	10 365,00 \$
TPS (5%) =	518,40 \$
TVQ (9,975%) =	1 034,21 \$
TOTAL =	11 920,61 \$

Équipe de travail proposée
 Patrick Lambert, ing. : Ingénieur, patron répondant
 Jonathan Dufour-Fortin, ing. : Ingénieur, concepteur électrique
 Dorra Neji, tech. : technicienne dessinatrice
 Caroline Mercier : Secrétaire

Patrick Lambert

De: farah.austin@ville.montreal.qc.ca de la part de
approvisionnement.mtl nord@ville.montreal.qc.ca
Envoyé: 11 novembre 2019 08:30
À: Patrick Lambert
Objet: RE: Tr : Arrondissement de Montreal-Nord - Demande d'achat (#1911040018) -
Acheteur : Farah Austin

Bonjour M. Lambert,

Voilà les réponses aux questions posées.

Réponse question 1: On demande d'avoir la ventilation des heures lors de la facturation et non lors du dépôt de la soumission. le contrat est à prix forfaitaire

Réponse question 2: la CSEM ne sera pas impliquée dans le contrat. les bases et conduits font partie du mandat du consultant en électricité (voir la description des tâches à la section 2 du devis technique volet conception)

Réponse question 3: le consultant doit fournir les plans et devis technique spécial de la partie électricité. la partie administrative sera préparée par la Ville. si le consultant juge que certains articles en lien avec la discipline électricité doivent apparaître dans les clauses administratives particulières (CCAS) , il doit les décrire afin de les intégrer dans les documents contractuels (CCAS)

Réponse question 4 :le montage des documents sera fait par la Ville. toutefois, le consultant doit remettre les livrables mentionnés à la section 3 de la présente demande de prix en conformité avec les clauses administratives générales (CCAG) et les documents techniques normalisées DTNi infrastructures tel que décrit à la section 2 et 3 du présent devis technique

Réponse question 5: le consultant aura uniquement à fournir les services en électricité (voir la section 2 du devis technique). les disciplines architectures de paysage etc seront fait par d'autres

Réponse pour la note: le consultant doit analyser également les besoins en éclairage aux niveaux des intersections

En espérant avoir répondu à vos interrogations.

Merci.

De: Patrick Lambert <Patrick.Lambert@cima.ca>
A: "approvisionnement.mtl nord@ville.montreal.qc.ca" <approvisionnement.mtl nord@ville.montreal.qc.ca>
Date: 2019-11-07 14:30
Objet: RE: Tr: Arrondissement de Montreal-Nord - Demande d'achat (#1911040018) - Acheteur: Farah Austin

Bonjour,

Vous trouverez certaines questions relativement à la Demande de Prix no 2019-121 :

1. Article 5.2 de la Demande de Prix : Pourquoi demander le taux horaire par catégorie d'employé et les heures travaillées par catégorie d'employé si les honoraires forfaitaires qui seront présentés sur une seule ligne selon le Formulaire de Prix et payés au pourcentage d'avancement selon l'article 7.2 du devis Technique ? Pourquoi fournir les tableaux ? Est-ce que les tableaux sont réellement requis ?
2. Est-ce que les plans civils pour les conduits souterrains et les bases de béton seront préparés par la CSEM ? OU la CSEM ne sera pas impliquée dans ce projet ?
3. Est-ce que l'on doit comprendre que toutes les clauses administratives générales et particulières sont préparés par d'autres et que nous ne fournirons que les clauses techniques particulières ?
4. Est-ce que le montage des documents (devis administratif général + administratif particulier+ technique général) d'appel d'offres sont par d'autres ?
5. Nous comprenons que tous les travaux de réaménagement géométrique de la rue, d'aménagement paysager, de réfection des surfaces sont par d'autres et que les documents correspondants sont préparés par d'autres. SVP confirmer.

De même nous voulons faire remarquer le point qui suit :

1. Sur le plan d'aménagement, nous remarquons un manque en éclairage près de chacune des intersections (Pascal et Maurice-Duplessis) du fait de l'absence de lampadaires au niveaux et près de chacune des intersections.

Merci et Salutations.

PATRICK LAMBERT, ing., P. Eng.
Associé / Directeur / Génie de la Mobilité, Transport

T 514-337-2462 poste 2166 C 514-893-4087 F 450-682-1013
3400, boul. du Souvenir, bureau 600 Laval QC H7V 3Z2 CANADA



AON.
EMPLOYEUR DE CHOIX
PLATINUM | CANADA | 2018

De : farah.austin@ville.montreal.qc.ca <farah.austin@ville.montreal.qc.ca> De la part de
approvisionnement.mtl nord@ville.montreal.qc.ca
Envoyé : 6 novembre 2019 09:16

À : Patrick Lambert <Patrick.Lambert@cima.ca>

Objet : Tr : Arrondissement de Montreal-Nord - Demande d'achat (#1911040018) - Acheteur : Farah Austin

Bonjour,

J'ai oublié de vous fournir le plan d'aménagement.

L'arrondissement de Montréal-Nord vous invite à nous faire parvenir une soumission pour la demande suivante.

Demande de prix à compléter au plus tard le : 2019-11-19 16:00

Merci de votre collaboration

FORMULAIRE DE PRIX
 Page sommaire

DEMANDE DE PRIX
 No 2019-121

Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

Cette soumission doit être remplie lisiblement et retournée avec les documents soutenant la proposition du professionnel, par courriel à : approvisionnement.mtinord@ville.montreal.qc.ca, au plus tard le 19 novembre 2019, à 16 heures.

Le défaut de signer la page sommaire entraînera le rejet de l'offre.

Sommaire de soumission	Montant
Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, selon les documents de la demande de prix et le devis technique.	
	27 900,00 \$
Montant total avant taxes :	1 395,00 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	2 783,03 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	32 078,03 \$
Montant total :	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : <u>1167268128</u> Si non inscrit au REQ, cocher ici : <input type="checkbox"/>	
Numéro de TPS : <u>89463 7008 RT0001</u>	
Numéro de TVQ : <u>1217145241 TQ0001</u>	
Numéro valide d'employeur à la CNESST : <u>ENL87916798</u>	
Nous, soussignés, <u>Les Services EXP inc.</u> Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable. <u>1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 3C8</u> Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.	
ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions de cette présente demande d'offre de service, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à l'Arrondissement de Montréal-Nord les services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées les services faisant l'objet du présent document.	
Nom et titre du responsable (en majuscules) : Gabriel Soufo, ing. Directeur principal Infrastructures	Téléphone : <u>514 788-6158 poste 7231</u>
	Télécopieur :
	Courriel : <u>gabriel.soufo@exp.com</u>
Signature: 	Jour : <u>19</u> Mois : <u>novembre</u> Année : <u>2019</u>



1001, boulevard de Maisonneuve, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C8, CANADA
t: +1.514.788.6158 • www.exp.com

PAR COURRIEL

Le 19 novembre 2019

Madame Salima Aouf, ing. M. Sc. A.
Arrondissement Montréal-Nord
Direction de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises
Division des études techniques
Ville de Montréal
11211, avenue Hébert
Montréal-Nord (Québec) H1H 3X5

V/Réf. : Demande de prix n° 2019-121

N/Réf. : 999-00068951-PP

Objet : Offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux – Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis
Contrat C-19-034

Madame,

Pour faire suite à votre demande de prix, nous avons le plaisir, à titre de consultant, de vous présenter notre offre de service dans les domaines du génie électrique et système d'éclairage pour la réalisation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux sur l'avenue Jubinville dans l'arrondissement Montréal-Nord.

Compréhension du mandat

Nous comprenons que l'objectif poursuivi par ce mandat consiste à réaliser les plans et devis définitifs pour la partie électricité pour l'aménagement de l'avenue Jubinville et en assurer la surveillance partielle des travaux.

Services inclus

Les services professionnels que nous proposons de vous rendre se résument comme suit :

REV_2017-07-11

\\exp\data\mtr\999-00068951-pp\10 administration\11 précontrat\offre lettre\os-mtr390904 (arr.montréal-nord).docx



Intertek



Volet conception

- Organiser une réunion de démarrage;
- Visite du site et cueillette des données auprès des différents intervenants;
- Planifier et coordonner des réunions et la rédaction des comptes rendus des réunions;
- Produire les dessins normalisés et spécifiques du matériel et de l'installation tels que les lampadaires, luminaires, boîtiers de contrôle, câblages;
- Réaliser la conception d'éclairage urbain et routier selon les critères et exigences de la Ville de Montréal (la Ville);
- Analyser les besoins en éclairage et réaliser les études photométriques requises avec le logiciel commercial reconnu (Agi32) et soumettre les rapports d'études photométriques pour approbation par la Ville;
- Réaliser les plans et devis d'éclairage et la mise en plan des ouvrages proposés de même que les dessins d'exécution et les détails nécessaires à la réalisation de ces travaux, incluant le mobilier, le câblage, le contrôle et les infrastructures (bases et conduits);
- Coordonner les réunions de présentation des plans et devis à 50 % et à 90 % d'avancement;
- Préparer les plans et devis finaux pour soumission et pour construction selon les documents normalisés de la Ville;
- Préparer les bordereaux d'estimation et de soumission de tous les ouvrages (bordereau détaillé avec les quantités estimées valorisées);
- Soutien durant le processus d'appel d'offres (préparation des addendas, analyse des soumissions, recommandation du choix de l'entrepreneur);
- Corriger et modifier les plans lorsque requis;
- Faire la reddition de compte hebdomadaire de l'échéancier de réalisation et du budget d'honoraires professionnels;
- Valider les plans tels que construits une fois les travaux complétés.

Volet surveillance

- Organiser la réunion de démarrage;
- Surveillance partielle des travaux au moment de la réalisation;
- Suivi et soutien technique auprès de l'entrepreneur pour la bonne exécution;
- Coordonner les travaux avec les différents intervenants;
- Émettre des avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- Vérifier et approuver les dessins d'ateliers en regard des exigences stipulées aux plans et devis;
- Vérifier les demandes de paiement et préparer les rapports nécessaires pour décomptes progressifs et le décompte final;
- Préparer les documents requis pour les approbations des travaux contingents;
- Préparer les rapports relatifs aux inspections provisoires et définitives des travaux ainsi que leur coordination pour fins d'acceptations provisoire et finale des travaux;
- Surveiller et coordonner les travaux visant à corriger les déficiences notées lors de la réception provisoire et définitive des travaux.

Services exclus

Les services suivants ne font pas partie du présent mandat (non limitatif) :

- Relevés d'arpentage;
- Travaux civils (géométries des rues, égouts, aqueduc, utilités publiques, etc.);
- Étude préparatoire;
- Services de laboratoire pour la réalisation de sondages et pour le contrôle des matériaux.

Si vous désirez obtenir les services additionnels ou exclus énumérés, c'est avec plaisir que nous vous soumettrons un prix.

Produits et services fournis par l'arrondissement Montréal-Nord

Pour la réalisation du projet, l'arrondissement Montréal-Nord fournira le concept d'avant-projet effectué par la firme Claude Cormier+ Associés.

Équipe de travail proposée

Le projet sera réalisé sous la direction de Louis-David Houle qui agira à titre de chargé de projet et de Mathieu Gravel, ingénieur senior. Nous présentons leur curriculum vitae en annexe.

Livrables

Les livrables seront préparés en conformité avec les documents techniques normalisés de la Ville (DTN) et en selon les standards de la Ville ainsi que le Cahier des clauses administratives générales (CCCAG). Les plans seront fournis au format PDF et AutoCAD. Les livrables comprennent :

- Livrable 1 Plans et devis 50 %
- Livrable 2 Plans et devis 90 %
- Livrable 3 Plans et devis 100 %
- Livrable 4 Accompagnement et soutien pendant l'appel d'offres pour soumission et documents contractuels pour construction, approbation des dessins d'atelier, rapport de surveillance des travaux et certificat de réception provisoire et final des travaux

Échéancier

Selon les exigences du devis technique, nous sommes en mesure de réaliser le mandat dans les 6 semaines suivant la date d'adjudication du mandat et la réception de tous les intrants (période des fêtes exclue, voir échéancier préliminaire joint à la présente offre).

Le calendrier préliminaire pour l'exécution de chacun des livrables est joint en annexe. Voici les dates préliminaires visées, le tout selon la réception des intrants requis pour notre conception :

- | | |
|--|-----------------------------|
| ▪ Démarrage | Semaine du 25 novembre 2019 |
| ▪ Livrable 1 – Plans et devis à 50 % | Semaine du 9 décembre 2019 |
| ▪ Livrable 2 – Plans et devis à 90 % | Semaine du 13 janvier 2020 |
| ▪ Livrable 3 – Plans et devis à 100 % | 31 janvier 2020 |
| ▪ Octroi du contrat de réalisation des travaux | Février 2020 |
| ▪ Surveillance et livrable 4 | Printemps 2020 |

Rémunération et détermination des honoraires

Concernant le point de vue financier, les services décrits précédemment, excluant une visite des lieux, si requise, vous seront rendus contre le versement d'une rémunération forfaitaire de **27 900,00 \$**, taxes non incluses (voir le formulaire de prix ci-joint).

Advenant le cas où le concept doit changer pour des raisons hors de notre contrôle, nous facturerons nos honoraires selon les taux horaires soumis dans la section suivante pour les heures supplémentaires requises pour la reprise de calculs et dessins.

Chargé de projet senior	=	130,00 \$
Ingénieur intermédiaire	=	110,00 \$
Ingénieur junior	=	95,00 \$
Technicien senior	=	90,00 \$
Auxiliaire technique	=	55,00 \$

Modalités de facturation

La facturation sera produite mensuellement et selon les modalités de paiement indiqué au devis technique.

Nous vous invitons à communiquer avec le soussigné pour toute autre information concernant cette offre de service. Nous espérons que la présente offre de service répondra à vos attentes et souhaitons participer au succès de votre projet.

D'ici là, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gabriel Soufo, ing.
Directeur principal, Infrastructures
GS/mcr

p. j. Formulaire de prix, calendrier détaillé, curriculums vitae, spécimen de facture et conformité CNESST



Échéancier de réalisation	Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
	Semaine du																	
Dépot des soumissions																		
Octroi du mandat																		
Conception																		
Réunion de démarrage																		
Plans et devis 50 %																		
Livrabile 1																		
Validation du client																		
Plans et devis 90 %																		
Livrabile 2 (plans et devis 90 %)																		
Validation du client																		
Plans et devis 100 %																		
Livrabile 3 (plans et devis 100 %)																		
Support durant l'appel d'offres																		
Surveillance																		
Réunion de démarrage																		
Suivi bureau																		
Surveillance partielle																		
Réception provisoire																		
Réception finale																		

\\exp\data\WTR\1999-00068951-PP\10 Administration\11 Précontrat\Offre lettre\Echéancier_v2.xlsx



Le 7 novembre 2019

Madame Audrey Thiffault
Les Services EXP inc.
Bureau 800-B
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3C8

Direction régionale de
Montréal - 3
Basilaire 1 centre
5, Complexe Desjardins
C. P. 3, succ. Place-Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H1
Tél. : 514 906-3500 ou 1 866 748-9636
Télec. : 514 905-3993

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167268128

Objet : Réponse à une demande de validation de conformité - Santé et sécurité du travail

Madame,

Pour faire suite à votre demande, sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis et après analyse du dossier, nous vous confirmons qu'en date du 7 novembre 2019, votre entreprise est **conforme** à l'égard des obligations suivantes envers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) :

- transmettre la déclaration des salaires assurables versés;
- transmettre le ou les bordereaux de paiement selon les modalités prévues;
- effectuer les versements périodiques selon les modalités prévues;
- payer la cotisation due ou respecter une entente de paiement, advenant la présence d'une cotisation due.

À noter que la présente lettre ne dégage pas un donneur d'ouvrage quant au paiement de la cotisation relative à la santé et à la sécurité du travail due par un entrepreneur, et ce, en vertu de l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Seule une attestation de conformité, demandée à la fin des travaux, est valable à cet égard.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La Direction de la cotisation
des employeurs

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES PROJETS AU QUÉBEC

ATTENDU QUE pour tout appel de qualification, appel de propositions ou pour tout processus d'appel d'offres pour les projets au Québec (ci-après « Appel d'offres ») pour lequel la Société désire soumettre une offre de services (ci-après « Offre de services ») et pour tout contrat résultant d'un tel Appel d'offres ainsi que pour tout contrat de services professionnels, incluant les laboratoires, (ci-après « Contrats ») pour les projets du Québec, la Société désire établir une liste de personnes autorisées à signer telle Offre de services ou tel Contrat;

IL EST RÉSOLU :

- 1. QUE** la personne suivante, **Gabriel Soufo, ing. – Directeur Infrastructures**, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Société, une Offre de services en réponse à l'Appel d'offres et tout Contrat de services professionnels en découlant, ainsi qu'à poser tout geste utile et signer tout document pour parfaire les buts et instructions de la présente résolution.
- 2. QU'**un dirigeant de la Société soit et est autorisé, pour et au nom de la Société, à signer tout extrait des résolutions qui précèdent, toute attestation d'autorisation de signature ou toute autre preuve des présentes résolutions, lesquelles sont ou peuvent être exigées en vertu de l'appel d'offres ou pour l'exécution du contrat pour le projet, de même qu'à signer tout document utile et nécessaire pour donner effet aux présentes résolutions.

Le soussigné, Vincent Latendresse, vice-président exécutif régional de la Société, certifie que ce qui précède est une copie conforme des résolutions des administrateurs de la Société adoptées le 28 octobre 2013 et que lesdites résolutions sont toujours en vigueur pour n'avoir été ni amendées, ni abrogées, ni modifiées de quelque manière que ce soit.

Signé à Montréal, ce 14 novembre 2019.



VINCENT LATENDRESSE



Les Services exp inc.
1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 800-B,
Montréal (Québec) H3A 3C8
tél. : 514 788-6158 téléc. : 514 935-1645
Numéro de T.P.S. : 89463 7008 RT0001
Numéro de T.V.Q. : 1217145241

Jour Mois Année

Facture n°: 000001

Ville de Montréal
Services des finances
Direction de la comptabilité et du contrôle financier
Division de la vérification et du paiement des factures
85, rue Notre-Dame Est, bureau 3.100
Montréal (Québec) H2Y 1B5

MTL-00000001-A0 Services professionnels en ingénierie – Entente-cadre - conception pour différents programmes de mise à niveau des infrastructures

Mandat:
Bon de commande:
Résolution:
Référence:



Description du mandat :

Envoi : comptesapayer@ville.montreal.qc.ca
et comptesapayer_mtl nord@ville.montreal.qc.ca
Budget: XX-XXXXX
Facturation à ce jour: XXX,XX
Facturation précédente: XXX,XX
Facturation actuelle: XXX,XX

Honoraires professionnels du XX mois année au XX mois année

Honoraires

	Heures	Taux	Montant
Ingénieur senior			
Nom, Prénom	1,00	1,00	1,00
Nom, Prénom	1,00	1,00	1,00
Ingénieur intermédiaire			
Nom, Prénom	1,00	1,00	1,00
Ingénieur junior			
Nom, Prénom	1,00	1,00	1,00
Montant total	4,00		6,00
Total des honoraires			6,00

Sous-total avant taxes 6,00

Taxes

TPS Alb./I.-P.-É./Qc	5,00 % de 6,00	0,30	
TVQ	9,975 % de 6,00	0,60	
Montant total des taxes		0,90	6,90

Montant total de la facture \$ 6,90

Chargé de projet Prénom Nom

Veuillez faire parvenir votre chèque à : Les Services exp Inc., CP 55080 CP MACKAY, Montréal QC H3G 2W5

Terms: Payment on Receipt of Invoice - Interest of 1% per month compounded 13.8% annually on amounts unpaid within 30 days. Ces honoraires sont payables sur réception. Après 30 jours, toute facture impayée portera intérêt à un taux de 1% par mois (13,8% par année).

Mathieu Gravel, ing.

Années d'expérience

- Total 20 ans
- Firme 10 ans

Affiliations

- Ordre des ingénieurs du Québec (127170)
 - Ing. stag. 2002-05-06
 - Ing. 2003-08-08

Éducation

- B.Sc.A., en génie électrique, option gestion (spécialisation micro-ondes), Université d'Ottawa, 1999
- DEC en sciences pures et appliquées, Collège de l'Assomption, 1995

Formation complémentaire

- Cours E-311 : normalisation et systèmes auxiliaires, École Polytechnique de Montréal, 2012
- Utilisation du chapitre V du Code de construction du Québec, 2011
- Cours E-302 : distribution électrique, École Polytechnique de Montréal, 2011
- Cours E-312 : principe d'éclairagisme, École Polytechnique de Montréal, 2011
- Systèmes électriques – Entretien et prévention, Contech, 2010
- Code du bâtiment et sécurité, Contech, 2010

Mathieu Gravel, ingénieur-concepteur en électricité, compte à son actif la réalisation de plusieurs projets commerciaux, résidentiels et projets en milieu nordique. Il maîtrise tous les volets du génie en bâtiment, et est doté d'un fort sens de l'équipe.

Formateur accrédité par l'ASP Construction, Mathieu donne des cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (incluant la mise à niveau 6^e édition et SIMDUT 2015).

Expérience de projet

Éclairage de rues, feux, signalisation

Ville de Montréal

- **Réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest**, 04-2019 à ce jour | Ingénieur concepteur électrique pour l'étude photométrique, la coordination du volet éclairage et aménagement et la rédaction d'une note technique.
- **Mise en valeur et aménagement du Quartier des gares (phase 2) dans le secteur périphérique à la gare Windsor (20 M\$)**, 08-2017 à ce jour | Ingénieur concepteur électrique pour l'étude photométrique sur les rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier. Le volet électrique vise le remplacement de l'ensemble de l'éclairage routier, la mise aux normes ou le remplacement des systèmes de feux de circulation de 8 intersections, l'intégration aux documents d'appels d'offres des besoins en équipements de système de transport intelligent (STI) de la Ville et la réalisation des plans de bases et conduits pour fin de coordination avec la CSEM. Soutien technique et visites ponctuelles au chantier durant les travaux de construction.
- **Réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières (81-05169 et 81-05170)**, 08-2018 à 01-2019 | Ingénieur concepteur pour l'avant-projet préliminaire. Relevés des équipements existants, production de croquis selon le nouvel aménagement, évaluation des travaux à réaliser par la CSEM et participation à la préparation d'une présentation à la Ville.
- **Mise en valeur et aménagement du Quartier des gares (phase 2) dans le secteur périphérique à la gare Windsor**, arrondissement Ville-Marie (19,4 M\$), 06-2017 à 02-2019 | Ingénieur concepteur des plans et devis de l'éclairage de rue (photométries, plans de bases et conduits, plans d'éclairage) et ingénieur concepteur des plans de signalisation lumineuse (plan SL) pour huit intersections. Le projet consistait en la conception d'une nouvelle géométrie, des plans de voirie, de circulation, d'éclairage de rue, de feux de circulation et de conduites d'égout et d'aqueduc, d'architecture du paysage et de surveillance des travaux.

Mathieu Gravel, ing.

- Systèmes mécaniques, Contech, 2010
- Efficacité énergétique, Contech, 2010
- Systèmes électriques du bâtiment, CIPE, 2008
- Code de construction électrique 2007, CCQ, 2008
- Séminaire d'alarme-incendie, 2008
- Project Management Bootcamp, 2008
- Arc électrique, 2007
- STC-201 – Gestion des impacts des travaux routiers sur la circulation, AQTr, 2007
- ASP Construction, 2005 (formateur)
- Genesys III, 2006
- Protection et relais BT-MT, 2004

Langues parlées

- Français
- Anglais

Emplois

- **Depuis juin 2017**
Les Services EXP inc. | Ingénieur en électricité
- **2015 à 2017**
WSP Canada inc. | Ingénieur en électricité
- **2014 à 2015**
Axor Experts-conseils | Ingénieur en électricité
- **2006 à 2014**
Les Services EXP inc. | Ingénieur, Chargé de projet
- **Janvier 2006 à ce jour**
Formateur ASP Construction | Formateur accrédité pour le cours SSGCC

- **Passerelle multifonctionnelle**, au-dessus de la rue Sainte-Marguerite, arrondissement Le Sud-Ouest (280 000 \$), 01-2018 à 04-2019 | Ingénieur concepteur des plans et devis pour l'éclairage de la passerelle (photométries, plans de bases et conduits, plans d'éclairage).
- **Réaménagement du Carré Viger, des rues et trottoirs limitrophes (îlots 1 et 2)**, arrondissement Ville-Marie (53 M\$), 06-2017 à 12-2018 | Ingénieur concepteur des plans et devis de l'éclairage de rue (photométries, plans de bases et conduits, plans d'éclairage) et soutien à la conception des plans de signalisation lumineuse (plan SL) pour quatre intersections.
- **Réaménagement de l'avenue Shamrock**, arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (2,4 M\$), 09-2017 à 05-2018 | Ingénieur concepteur pour les plans et devis de programmation électronique (plan PE) et de signalisation lumineuse (plan SL) pour une intersection. Les travaux électriques incluent l'éclairage de rue et les feux de circulation.
- **Réfection de la rue Viau**, du boulevard Rosemont à la rue Beaubien, arrondissement Rosemont–Petite-Patrie, 12-2017 à 02-2018 | Ingénieur concepteur des plans et devis pour l'éclairage de rue (photométries, plans de bases et conduits, plans d'éclairage) dans le cadre du projet de réfection des infrastructures (égout, aqueduc, voirie, éclairage de rue et feux de circulation). Soutien technique durant la surveillance des travaux.
- **Travaux de sécurisation du passage inférieur St-Denis** entre le boulevard Rosemont et la rue Saint-Grégoire, arrondissement Plateau Mont-Royal, 07-2017 à 11-2017 | Ingénieur concepteur des plans et devis pour l'éclairage de rue (photométries, plans de bases et conduits, plans d'éclairage) dans le cadre du projet de reconstruction de chaussée et trottoirs, éclairage, feux de circulation et marquage.
- **Réaménagement de l'intersection Pie-IX/Sherbrooke**, 2014-2015 | Ingénieur de projet responsable de la photométrie et de la conception des plans et devis d'éclairage de rue.

Ministère des Transports du Québec

- **Modernisation de la halte routière de Villeroy, sortie 254-O de l'autoroute 20 à Villeroy**, 06-2018 à ce jour | Ingénieur concepteur électrique pour les avant-projets, la conception, les plans et devis et le soutien technique durant la surveillance des travaux. Étude photométrique, analyse des zones d'éclairage pour les stationnements et la bretelle, estimation des coûts et coordination avec les volets routier et LEED.
- **Modernisation de l'aire de service du Point-du-Jour, sortie 118-E/O de l'autoroute 40 à Lavaltrie**, 09-2018 à ce jour | Ingénieur concepteur électrique pour les avant-projets, la conception, les plans et devis. Étude photométrique, analyse des zones d'éclairage pour les stationnements et les bretelles, estimation des coûts et coordination avec les volets routier et LEED.

Mathieu Gravel, ing.

- **2006**
Équation Groupe Conseil inc. | Ingénieur de projets en électricité
- **2005 à 2006**
GCM Consultants inc. | Ingénieur de projets en électricité
- **2005**
Les Consultants LBCD inc. (EXP) | Ingénieur de projets en électricité
- **2001 à 2005**
Le Groupe Stavibel inc.
 - Ingénieur de projets en électricité (2003 à 2005)
 - Ingénieur stagiaire/concepteur en électricité (2001 à 2003)
- **2000 à 2001**
L.D.G. 2000 inc. | Responsable du département du service technique

- **Réfection des structures P-13469E/W sur l'autoroute 20, au-dessus du rond-point Dorval, 09-2018 à 12-2018** | Ingénieur concepteur électrique pour les plans et devis en vue de la réfection de l'éclairage routier et la mise en place d'un système d'éclairage temporaire durant les travaux. Coordination avec les volets structure (massif, fût, potence), routier et maintien.

Maison Charplexe inc. • Ensemble résidentiel Mont Laval (1,4 M\$), 03-2017 à ce jour | Ingénieur concepteur des plans et devis pour l'éclairage de rue (photométries, plans de bases et conduits, plans d'éclairage).

Développement Moroc inc. • Les berges de L'Île Vessot, phases II et III, Saint-Paul, 06-2017 à 10-2017 | Ingénieur concepteur des plans et devis pour l'éclairage de rue (photométries, plans d'éclairage). Le projet consistait en la conception des plans et devis pour les services d'utilités publiques, des services d'infrastructure et d'éclairage de rue ainsi que la surveillance des travaux.

Ville de Granby • Prolongement des infrastructures municipales du boulevard Industriel (2,5 M\$), 02-2018 à 07-2018 | Ingénieur concepteur des plans et devis pour l'éclairage de rue (photométrie, plans d'éclairage) dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales.

Ville Saint-Laurent • Prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon, 2015 | Ingénieur de projet responsable de la photométrie et de la conception des plans et devis d'éclairage de rue.

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue • Développement résidentiel Chemin Ste-Marie, 2014 | Ingénieur de projet responsable de la photométrie et de la conception des plans et devis d'éclairage de rue.

Éducation

Commission scolaire des Samares

- **École Brise-Vent, Saint-Thomas, 2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage pour la modernisation de l'éclairage.
- **École secondaire Thérèse-Martin – Réfection de la chaufferie, Joliette, 2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis de raccordement des équipements mécaniques.
- **Divers travaux de réfection de salles de bain et mise aux normes d'issues, 2011-2012** | Chargé de projet et ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage et de services. Responsable de la surveillance des travaux.

Commission scolaire de Laval • Réaménagement de classe à l'école secondaire Poly jeunesse, 2016 | Chargé de projet et ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie. Responsable de la surveillance des travaux.

Mathieu Gravel, ing.

Institut Tshakapesh • École Johnny Pilot • Agrandissement de l'école primaire, Sept-Îles, 2015 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie.

Commission scolaire de Montréal • École Face (137 500 \$), 2013 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis de distribution lors du transfert des artères principales.

Université McGill

- **Relocalisation des services de la sécurité du pavillon Burnside (704 000 \$), 2011-2012** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie.
- **Agrandissement d'un centre de recherche (15 000 pi² sur cinq étages), 2006** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu • Éclairage sportif du terrain de football (3,4 M\$), 2010-2011 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Commission scolaire Lester-B.-Pearson • Différentes écoles, 2010 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'alarme-incendie lors du remplacement du système d'alarme-incendie.

Espace Verre • École de verre, située au 1200, rue Mill à Montréal, 2009 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie lors des travaux de conservation et mise aux normes lors de la rénovation.

Université de Montréal

- **Aménagement de la faculté d'audiologie et d'orthophonie au 7077, avenue du Parc, Montréal (50 000 pi²), 2008-2009** | Ingénieur de projet pour les plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement d'une salle d'audiologie. Construction de murs faradisés pour créer des chambres de Faraday réduites en interférences électromagnétiques.
- **Aménagement de la faculté de physiothérapie au 7077, avenue du Parc à Montréal (67 500 pi²), 2007** | Ingénieur de projet pour les plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de salles de classe, de laboratoires, de bureaux d'enseignant et de salles informatiques.

Université du Québec à Montréal UQAM • Multiples aménagements de classes, Montréal, 2001-2005 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie.

Mathieu Gravel, ing.**Université Concordia**

- **Terrains de football** (475 000 pi² d'éclairage sportif), 2002-2003 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et de distribution lors du nouvel aménagement.
- **Multiplés aménagements de classes**, 2001-2004 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie.

Santé

Hôpital de Sept-Îles • Réaménagement de la pharmacie, 2014-2015 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

CLSC de Saint-Michel et Saint-Léonard • Pressurisation d'une cage d'escalier, 2014 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et de raccordement d'équipements mécaniques et d'alarme-incendie.

Hôpital Sainte-Justine • Réaménagement du bâtiment situé au 5757, avenue Decelles à Montréal, 2007 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Info-Santé • Projet d'aménagement d'un centre d'appels (20 000 pi²), 2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Résidence La Rose Blanche • Nouvelle résidence pour personnes âgées à Laval (85 000 pi² sur quatre étages), 2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Les Habitations Paul Pratt • Nouvelle résidence pour personnes âgées à Longueuil (65 000 pi² sur quatre étages), 2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

CLSC Parc-Extension • Projet d'aménagement (75 000 pi² sur quatre étages), 2005-2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie, d'intercommunication, de contrôle d'accès et de distribution.

Maison de répit Le Phare • Nouvel aménagement (25 000 pi²), 2005-2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Nation Cree de Mistassini • Nouvelle résidence pour personnes âgées à Mistassini (13 000 pi²), 2003-2004 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie, de contrôle d'accès, d'intercommunication et de distribution.

Mathieu Gravel, ing.

Commercial

Espace 30 Beauharnois S.E.C. • Construction d'un immeuble à bureaux (2 M\$), 02-2017 à 03-2018 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux de construction d'un bâtiment de 3 étages de 8 400 pi²/étage. L'aménagement d'une aire de stationnement de 100 cases a aussi été prévu.

Évêché de Joliette • Démolition d'une aile, 2017 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Golf Île des Sœurs • Nouveau Club House, 2016-2017 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution. Responsable de la surveillance.

Aréna de Dollard-des-Ormeaux • Remplacement de l'éclairage de la glace n° 1, 2016 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Institut Philippe Pinel • Remplacement de réservoirs, 2016 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau et déclenchement d'alarme.

Édifice Bell • 671, De la Gauchetière – Remplacement de réservoirs, 2015 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau et déclenchement d'alarme.

Siège social de Dicom • Projet clé en main avec un entrepreneur électricien, Dorval, 2013 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage (LEED 2009), de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Ericsson • Différents aménagements, Ottawa, 2013 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Via Rail Canada

- **Rénovation des Salons Panorama pour Québec, Montréal, Dorval, Ottawa, Kingston et London (212 000 \$), 2013** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage et de services.
- **Divers travaux d'installation de stations d'eau potable dans l'Ouest canadien, 2010-2012** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis de distribution et d'installation de câbles chauffant sur conduites d'eau potable.

Pénitencier de Laval • Éclairage d'un stationnement, 2012 | Ingénieur de projet pour le calcul photométrique à fournir au client dans le but de faire un appel d'offres pour le remplacement des appareils.

Mathieu Gravel, ing.

Rosdev, 7101 avenue du Parc • Infrastructures de bâtiment de base et entrée électrique de 5 000 A, 2012 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Centre d'achat Place LaSalle • Éclairage d'un stationnement, 2011-2012 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage suite à la réfection du stationnement.

Future Electronic • Ajout d'un groupe électrogène de 1 500 kW (840 000 \$), 2011-2012 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Agence métropolitaine de transport • Abris de train à Saint-Eustache, 2011-2012 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Nexacor • Divers travaux de remplacement de groupe électrogène à Ottawa (3,2 M\$), 2010-2012 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution. Responsable de la surveillance.

Théâtre d'Aujourd'hui à Montréal • Agrandissement de la salle de spectacle, 2010 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

CPE Petit Talon à Montréal • Aménagement d'un centre de la petite enfance, 2010 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Pharmaprix de Place LaSalle à LaSalle • Bâtiment de base, 2010 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Restaurant Le Biftèque de Montréal • Aménagement d'un restaurant de 7720 pi², 2009 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Restaurant Les 3 Brasseurs à Laval • Aménagement d'un restaurant-bar de 16 730 pi², 2009 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Groupe Shapiro à Laval • Aménagement d'un bâtiment de base pour une succursale Jean Coutu (16 000 pi²) et aménagement complet d'un Village des valeurs (23 000 pi²), 2009 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Société des alcools du Québec • Bâtiment de base et aménagement d'une succursale située à Place LaSalle à LaSalle, 2009 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Mathieu Gravel, ing.

Provigo • Transformation d'un Loblaw's en Maxi et cie sur le boulevard Saint-Martin à Laval, 2009 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Régie des installations olympiques • Remplacement des groupes électrogènes, ajout d'un 3^e groupe de 2 MW à 4 kV, 2007-2008 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de la phase III des travaux pour remplacer les turbines du Stade olympique par des groupes électrogènes. Mise en place d'un transformateur élévateur de tension (4 kV à 25 kV). Regrouper les trois groupes électrogènes sur une seule barre de 25 kV.

La Pause Wellness • Aménagement du Centre La Pause Wellness (5 500 pi²), 2007 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie.

Holiday Inn • Réaménagement du lobby du Holiday Inn Centre-ville, 2007 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie.

Port de Montréal • Réaménagement des sections 71 et 72 du port de Montréal (600 000 pi² d'éclairage routier), 2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage et de distribution lors de la réfection de l'éclairage des sections 71 et 72.

Marché Jean-Talon • Agrandissement du Marché Jean-Talon à Montréal (plus de 140 000 pi²), 2004-2005 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Vidéotron • Projet d'aménagement de centre d'appels sur la Rive-Sud de Montréal (50 000 pi² sur deux bâtiments), 2002-2003 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Municipal

Ville de Montréal

- **Rénovation de la bibliothèque Ahuntsic (1,5 M\$), 03-2017 à 12-2018** | Réaménagement des espaces d'accueil afin d'intégrer la technologie RFID (Radio Frequency Identification Device) et améliorer le service à la clientèle dans un contexte de libre-service.
- **Rénovation de la bibliothèque St-Michel** | Réaménagement des espaces d'accueil afin d'intégrer la technologie RFID (Radio Frequency Identification Device) et améliorer le service à la clientèle dans un contexte de libre-service.
- **Réaménagement de la caserne 17, Montréal, 2016-2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie, d'alarme intrusion et de distribution pour la rénovation de la caserne.

Mathieu Gravel, ing.

- **Hôtel de ville de Montréal, 2016-2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage et de contrôle en partenariat avec des spécialistes multimédia et éclairagiste lors de la rénovation des contrôles et remplacement des projecteurs de l'éclairage extérieur.
- **Hôtel de ville de Montréal, 2016** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage et de contrôle en partenariat avec un spécialiste éclairagiste lors de l'ajout d'éclairage dans le Hall d'honneur.
- **Caserne 5, 2014** | Ingénieur de projet pour la modernisation et la réfection.
- **Caserne 37 (878 000 \$), 2012-2013** | Ingénieur de projet lors de la modernisation et la réfection de l'enveloppe.
- **Caserne 72, 2009-2011** | Ingénieur de projet de de la modernisation.
- **Sécurisation de site de cinq stations de pompage de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et de l'usine de filtration de Lachine, 2007-2008** | Ingénieur de projet pour l'implantation de nouveaux systèmes anti-intrusion, nouveaux contrôles d'accès et nouveaux systèmes de télésurveillance dans chacun de ces sites.
- **Réfection des enveloppes et contrôle d'accès aux bâtiments et site de l'usine d'eau potable Atwater, 2006-2008** | Ingénieur de projet lors réalisation d'un nouveau système de télésurveillance (28 caméras sur un site de 0,2 km²), construction d'une nouvelle guérite avec contrôle d'accès biométrique, système de détection d'intrusion sur clôture offrant la possibilité de 17 niveaux de détection-dissuasion.

Ville de Laval

- **Nouveau centre communautaire à Sainte-Dorothée, Laval, 2016-2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie, d'alarme intrusion et de distribution d'un nouveau bâtiment.
- **Différents chalets de parc, Laval 2016** | Responsable de la surveillance pour le remplacement des entrées électriques de sept chalets de parc.
- **Nouveau pavillon d'accueil du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, Laval, 2016** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie, d'alarme intrusion et de distribution d'un nouveau bâtiment.

Municipalité de Saint-Jacques • Réaménagement d'un garage municipal (500 000 \$) 07-2018 à 02-2019 | Ingénieur de projet dans le cadre du réaménagement du garage municipal en bureaux du service des loisirs.

Ville de Notre-Dame-des-Prairies • Ancien hôtel de ville transformé en salle d'exposition, 2017 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Mathieu Gravel, ing.

MRC de la Minganie • Complexe aquatique Havre-Saint-Pierre, 2015 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie, d'alarme intrusion et de distribution d'un nouveau bâtiment.

Municipalité de Sainte-Ursule • Implantation d'un poste de surpression sur le rang Fontarabie, 2013 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis pour le raccordement du poste.

Municipalité de Saint-Jacques • Usine d'épuration (334 000 \$), 2013 | Ingénieur de projet lors de la modernisation.

Ville de Joliette • Aréna, Joliette (5 M\$), 2013 | Ingénieur de projet lors de la modernisation et l'agrandissement du Centre Récréatif Marcel-Bonin.

Havre Familiale • Centre de plein air – Modernisation des installations sceptiques, Sainte-Béatrix (525 000 \$), 2013 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis pour le raccordement des installations sceptiques.

Ville de Pointe-Claire • Projet de génératrice à la ville de Pointe-Claire, 2008 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis lors de l'ajout d'une génératrice extérieure de 800 kW à 600 V, modification du transfert de manuel vers automatique avec disjoncteurs entrebarrés.

Administration Régionale Kativik

- **Centre communautaire Kuujjuarapik, 2015** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.
- **Centre de formation des adultes, Salluit, 2014** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.
- **Projet d'aménagement de la nouvelle aérogare de Kuujjuaq, 2006** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment
- **Nouveau centre communautaire Kangiqsualujuaq (22 000 pi²), 2001-2003** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.
- **Nouvel hôtel à Kangiqsujuaq, 2004-2005** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.
- **Nouveau centre communautaire à Kangiqsujuaq, 2004-2005** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.
- **Aménagement d'une nouvelle église à Salluit, 2006** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.

Mathieu Gravel, ing.

- **Nouvel hôtel à Salluit, 2006** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.

Commission Scolaire Cree • Nouveau centre de formation professionnelle et de résidence étudiante à Waswanipi, 2004-2005 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment.

Industriel

Bombardier

- **400, Côte-Vertu, 2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau et déclenchement d'alarme lors du remplacement de réservoirs journaliers.
- **Remplacement et ajout de réservoirs et cabinets d'avitaillement, 2015-2016** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau, le départ des pompes selon la philosophie du client et déclenchement d'alarmes.

Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

- **Dépôt pétrolier et poste de distribution Ivujivik, 2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau, le départ des pompes selon la philosophie du client et déclenchement d'alarmes.
- **Poste de distribution Kuujuaq, 2016** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau, le départ des pompes selon la philosophie du client et déclenchement d'alarmes.
- **Poste de distribution Kuujuarapik, 2016** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau, le départ des pompes selon la philosophie du client et déclenchement d'alarmes.

Compagnie Québec Lithium • **Dépôt pétrolier et poste de distribution, 2017** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau, le départ des pompes selon la philosophie du client et déclenchement d'alarmes.

Station-service Nutashquan, 2016 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau, le départ des pompes la demande des distributrices et déclenchement d'alarmes.

Poste de distribution Matimekush, 2016 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'électricité et d'instrumentation permettant le contrôle de niveau, le départ des pompes selon la philosophie du client et déclenchement d'alarmes.

Mathieu Gravel, ing.

Ferro Québec • Usine de Ferro Silicium, 2015 | Responsable de la photométrie pour les calculs d'éclairage dans l'ensemble de l'usine, Port-Cartier (four, bâtiment auxiliaire et administratif).

Bridgestone/Firestone • Agrandissement de l'usine de Joliette pour ajout de sept presses, 2011-2012 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution de l'agrandissement

Gouvernement du Nunavut

- **Aéroport de Taloyoak • Nouveau terminal, Nunavut, 2016** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du nouveau bâtiment
- **Aéroport de Baker Lake • Réaménagement du terminal, Nunavut, 2016** | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et d'alarme-incendie lors du réaménagement.

Résidentiel – Hébergement

Projet Europa • Modification du Marché St-Jacques en immeuble à condo, 2013 | Ingénieur de projet pour la modification de la vocation commerce en vocation habitation.

Faubourg Contrecoeur à Montréal • Îlot D (condominiums), 2012 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution.

Gendarmerie royale du Canada (RCMP) • Maisons modulaires à Resolute Bay, 2011 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services et de distribution des nouveaux bâtiments.

Immeubles à bureaux

Hydro-Québec • Complexe Les Ailes à Montréal (43 000 pi²), 2007 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de locaux.

Équifax • Réaménagement des locaux d'Équifax sis au 7100, rue Jean-Talon (38 000 pi² sur trois étages), 2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution du réaménagement.

Multiplés projets d'aménagement de bureaux pour des locataires du 1 000, rue de la Gauchetière Ouest (plus de 150 000 pi²), 2001-2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de locaux.

Banque Scotia • Montréal, Québec et Outaouais (plus de 60 000 pi² au total), 2001-2005 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution de multiples projets d'aménagements de succursales, incluant des nouveaux bâtiments.

Mathieu Gravel, ing.

Multiple projets d'aménagement de bureaux pour des locataires des édifices 1 et 5, Place Ville-Marie (plus de 200 000 pi²), 2001-2004 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de locaux

Osler Hauskins & Harcourt • 1000, rue de la Gauchetière – IDS Design (160 000 pi²) | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de locaux.

New AD • New AD au 4200, Saint-Laurent – IDS-Design (10 000 pi²) | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de locaux.

Banque TD • Place Ville-Marie (20 000 pi²) | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de locaux.

Heenan Blaikie • Aménagement des bureaux de Heenan Blaikie au 1250, boulevard René Lévesque (200 000 pi²), 2001-2006 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de l'aménagement de locaux.

Intria Items Inc. • Projet d'aménagement d'un centre bancaire d'Intria Items Inc. (120 000 pi²), 2003-2005 | Ingénieur de projet pour la conception des plans et devis d'éclairage, de services, d'alarme-incendie et de distribution lors de la construction d'un nouveau bâtiment.

Louis-David Houle, ing.

Années d'expérience

- Total 13 ans
- Firme 13 ans

Affiliations

- Ordre des Ingénieurs du Québec (140717)
 - Ing. jr 2006-10-12
 - Ing. 2009-12-08
- Illuminating Engineering Society of North America (IESNA)

Éducation

- B.Ing., en génie électrique, Université de Sherbrooke, 2005

Formation complémentaire

- Sécurité en matière d'électricité au travail, basée sur la Norme CSA Z462-18, Institut Électricité+, 2019
- Inventaire des systèmes électrotechniques (GSE), Université Laval, 2019
- Éclairage de tunnel, Schröder, 2016
- Conception d'éclairage routier, MTQ, 2010
- Analyse de courant de court-circuit et risque d'éclair d'arc électrique (ARC FLASH), 2010
- CSA Z462 – Sécurité en électricité et sensibilisation aux arcs électriques (ARC FLASH), CYME International, 2010
- Relais et coordination de protection des installations électriques, École Polytechnique, 2009

Ingénieur en électricité, Louis-David Houle s'est joint à l'équipe d'EXP en 2006. Très polyvalent, il collabore aux projets dans différents secteurs d'activité, notamment en bâtiment, en transport et en milieu municipal.

Il participe aux mandats d'éclairage, de feux de circulation et de système de signalisation routière pour le compte du ministère des Transports du Québec ainsi que pour plusieurs villes et municipalités. Au sein d'EXP, Louis-David est le principal responsable des travaux électriques extérieurs et il a une solide expertise en analyse photométrique avancée avec le logiciel de simulation AGI32.

Il compte aussi à son actif des mandats d'éclairage d'échangeurs routiers, de tronçons de route et d'ouvrages d'art (tunnels et ponts), dont certains projets complexes impliquant la gestion de services publics et d'éclairage architectural. Il démontre un intérêt particulier pour l'éclairage à diode électroluminescente (DEL). Il a notamment siégé au comité de rédaction de la réglementation relative au contrôle de la pollution lumineuse de la ville de Sherbrooke. Il a également été représentant de l'association *Illuminating Electrical Society* (IES) au sein du comité du bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour la rédaction de la norme régissant la pollution lumineuse.

Expérience de projet

Éclairage de rues, feux, signalisation

Ville de Trois-Rivières – Avant-projet pour la construction d'une passerelle cyclopédestre à même la structure existante du pont ferroviaire traversant la rivière Saint-Maurice à la hauteur du pont Radisson de l'autoroute 40 (2 M\$), 11-2018 à 04-2019 | Chargé de discipline en éclairage – Rédaction du rapport d'avant-projet incluant deux options d'éclairage de la piste cyclable.

Ville de Montréal

- **Mise en valeur et aménagement du Quartier des gares (phase 2) dans le secteur périphérique à la gare Windsor (20 M\$), 2017-2019 |** Responsable de discipline et concepteur électrique pour l'avant-projet, les documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour les rues Mackay, Overdale, Lucien-L'Allier, l'avenue des Canadiens-de-Montréal, Stanley, Peel et de La Gauchetière. Le volet électrique vise le remplacement de l'ensemble de l'éclairage routier, la mise aux normes ou le remplacement des systèmes de feux de circulation de 8 intersections, l'intégration aux documents d'appels d'offres des besoins en équipements de système de transport intelligent (STI) de la Ville et la réalisation des plans de bases et conduits pour fin de coordination avec la CSEM.
- **Réaménagement de l'avenue Shamrock, arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (2,4 M\$), 09-2017 à 05-2018 |** Responsable de discipline et concepteur

Louis-David Houle, ing.

- Éclairage aux diodes électroluminescentes
- Logiciel d'éclairage AGI32, Lighting Analysis, 2009
- Qualité de l'onde, composantes symétriques et harmoniques, École Polytechnique, 2008
- Panneau de contrôle de groupe électrogène pour compagnonnage, Hewitt CAT, 2005
- Procédures administratives lors de surveillance de chantiers, MTQ, 2008
- STC-201, Gestion des impacts des travaux routiers sur la circulation, 2007
- Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction, ASP Construction, 2006

Prix et mentions d'honneur

- **Prix IDA Québec (2016)** | Sélection québécoise de l'International Dark-Sky Association. Le projet du boulevard Lavigerie est un des premiers du genre au Canada. Il visait à examiner et mettre à l'essai différentes solutions permettant de minimiser la propagation, dans l'atmosphère, de certaines longueurs d'onde (bleu/vert) générées par les luminaires à DEL de couleur blanche conventionnels.
- **Mention honorable des membres du jury de l'IES (2016)** | L'Illuminating Engineering Society. Ce prix souligne les efforts déployés par M. Houle au cours des dernières années pour soutenir la électrique pour les études préliminaires et documents d'appel d'offres en vue de l'aménagement de l'avenue Shamrock et de la future place publique du marché Jean-Talon. Implantation de l'éclairage routier sur la rue Shamrock, l'éclairage événementiel sur filin, intégration de mobilier et d'éclairage signature et distinctif du secteur, intégration des services électriques aux mobiliers, implantation d'un feu de circulation au carrefour Shamrock/St-Laurent ainsi que conception et coordination du réseau de bases et conduits avec la CSEM.
- **Parcours découverte du Mont-Royal (5,5 M\$), 12-2014 à 12-2017** | Responsable discipline électrique et surveillance bureau pour le remplacement de mobilier d'éclairage et l'ajout de prises électriques pour le raccordement de pavoisements. Conception et mise en place d'un panneau de contrôle pour les raccordements de l'éclairage d'une œuvre d'art en collaboration avec l'artiste Francis Montillaud.
- **Aménagement de la rue De La Gauchetière, phase 2, arrondissement Ville-Marie (2 M\$), 11-2015 à 06-2017** | Responsable de discipline et concepteur électrique pour les plans et devis en vue du remplacement de l'éclairage routier du secteur. Surveillance bureau lors des travaux.
- **Arrondissement de LaSalle – Travaux de resurfaçage sur le boulevard Champlain** entre le boulevard Bishop-Power et la rue Gagné, 03-2016 à 2017 | Responsable de discipline et concepteur électrique. Plans d'éclairage et de feux de circulation (plan base et conduit (BC) et signalisation lumineuse (SL)).
- **Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal – Carré Viger, réaménagement des îlots 1 et 2, 2017** | Responsable discipline et vérificateur électrique. Préparation des documents d'appel d'offres pour l'éclairage de rues et quatre feux de circulation selon les standards de la Ville de Montréal (plans ER, SL et BC) en coordination avec la CSEM.
- **Modification de la bretelle de sortie de l'A-720 pour la rue Saint-Denis, 03-2016 à 08-2016** | Responsable de discipline et concepteur électrique. Étude d'éclairage et estimation de différentes options d'éclairage de tunnel, analyse du contrôle de voies par feux de circulation et coordination de plans SL pour feux de circulation.
- **Réaménagement de la portion nord du square Dorchester – Phase II, 01-2016 à 07-2016** | Responsable de discipline et concepteur électrique pour l'étude préliminaire et les plans et devis d'éclairage et électricité dans le cadre du projet de mise en valeur du square Dorchester – Place du Canada.
- **Éclairage œuvre d'art Côte-des-Neiges** – Implantation d'une œuvre d'art au Parc des Rapides, arrondissement de La Salle, 04-2016 à 05-2016 | Responsable de discipline et concepteur électrique pour l'éclairage architectural de l'œuvre d'art utilisant un contrôle DMX. Surveillance bureau durant les travaux.
- **Projet Gadbois – Étude d'éclairage de la future allée piétonne et piste cyclable** entre les rues Grand-Trunk et Mullins et éclairage de mise en valeur d'une murale, arrondissement Sud-Ouest, 03-2016 à 05-2016 | Responsable

Louis-David Houle, ing.

mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'environnement lumineux de la collectivité.

Langue parlée

- Français

Emplois

- **Depuis juin 2006**
Les Services EXP inc. |
Ingénieur en électricité
- **2006**
Teknika HBA Granby |
Ingénieur junior en électricité

de discipline électrique pour la préparation de l'étude comparative des scénarios d'éclairage.

- **Rue Bassin – Travaux de voirie, d'aménagement paysager et d'éclairage**, 12-2015 à 04-2016 | Responsable de discipline et concepteur électrique. Plans et devis d'éclairage routier.
- **Élaboration des nouveaux standards d'éclairage de jour et de nuit des viaducs ferroviaires** de la Ville de Montréal, 2015-2016 | Chargé de projet pour l'étude et la réalisation d'un banc d'essai d'éclairage sous le viaduc Saint-Denis afin de déterminer les nouveaux standards et produits à utiliser pour tous les viaducs ferroviaires nécessitant un éclairage de tunnel de jour pour l'ensemble de la Ville de Montréal.
- **Mise en valeur et réaménagement de la rue de La Gauchetière, phase 2** dans le quartier chinois, du secteur Saint-Dominique à la rue Sanguinet (2,3 M\$), 2015-2016 | Responsable de discipline et concepteur électrique pour les plans et devis en vue du remplacement de l'éclairage du secteur. Surveillance bureau.
- **Aménagement des jardins communautaires Saint-Eusèbe, de la piste cyclable traversant le parc ainsi que le réaménagement du terrain de baseball au parc Walter-Stewart**, arrondissement Ville-Marie (1,2 M\$), 10-2015 à 12-2015 | Responsable de discipline et concepteur électrique. Plans et devis d'éclairage sportif (terrain de baseball), d'éclairage de sentier, d'éclairage du jardin communautaire et autres services électriques.
- **Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'aménagement paysager et de mobilier urbain** sur la rue Notre-Dame Ouest, de l'avenue Atwater à la rue Workman (8,5 M\$), 11-2015 à 11-2017 | Responsable de discipline et concepteur électrique.
- **Réfection routière et d'infrastructures 2016**, arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (8 M\$), 10-2015 à 12-2016 | Responsable de discipline et concepteur électrique pour les plans et devis en vue du remplacement de l'éclairage routier du secteur. Surveillant bureau du projet.
- **Travaux de voirie, d'égout et d'éclairage des avenues Wiseman, Manseau et Outremont**, arrondissement Outremont (4,1 M\$), 08-2015 à 12-2016 | Responsable de discipline et concepteur. Plan directeur en électricité. Études photométriques, plans et devis pour le remplacement de l'éclairage routier du secteur. Élaboration d'un plan directeur d'éclairage LEED.
- **Site du futur campus Outremont**, 07-2015 à 02-2019 | Responsable discipline électrique et concepteur principal. Plan directeur d'éclairage de rues et autres services électriques (Wi-Fi, borne de recharge, abri-bus, éclairage architectural du viaduc), plans et devis pour l'éclairage routier et raccordement des services électriques de l'axe central.
- **Campus Outremont place centrale**, 07-2015 à ce jour | Responsable discipline électrique et concepteur principal. Plans et devis et surveillance bureau pour l'éclairage de la place publique (contrôle DMX), les raccordements et le contrôle du système de brumisateurs et les services électriques connexes.

Louis-David Houle, ing.

- **Amélioration des accès au port de Montréal** sur l'autoroute 25, entre l'île Charron et l'échangeur Sherbrooke (55 M\$), 09-2014 à 03-2016 | 2107-13-FA01 | Responsable de discipline. Plans, devis et bordereaux pour l'aménagement de six feux de circulation selon les standards de la Ville de Montréal. Utilisation du logiciel MicroStation et de l'outil ASFC de Matricis.
- **Éco-Campus Hubert-Reeves, boulevard Alfred Nobel**, arrondissement Saint-Laurent, 01-2015 | Responsable de discipline. Plans et devis pour le nouvel aménagement de l'éclairage extérieur ainsi que les services pour le prototype de ville intelligente.
- **Mise en valeur et aménagement du quartier des gares** (phase 1 / secteur 1) dans le secteur périphérique à la gare Windsor, arrondissement Ville-Marie (4,7 M\$), 2015-2017 | Responsable de discipline et concepteur électrique. Plans et devis et surveillance des travaux d'éclairage et d'installation de quatre feux de circulation (plans BC et SL) pour les rues Drummond et de la Montagne dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des gares.
- **Réaménagement de la Place du Canada** (8,4 M\$), 2012-2015 | Surveillant électrique pour le projet de réaménagement de la Place du Canada située sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Le volet « électricité » couvrait l'éclairage et la mise en valeur du site ainsi que les feux de circulation en périphérie de la place publique.
- **Suivi et surveillance des travaux de réaménagement de la Place du Canada** située sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Antoine demandant une haute surveillance archéologique (8,4 M\$), 2012-2015 | Ingénieur électrique pour le projet de réaménagement qui inclut l'éclairage architectural du site.
- **Réfection du pont d'étagement Rockland** (81-2201) (15,2 M\$), 07-2013 à 03-2014 | Concepteur électrique pour le remplacement de l'éclairage et la mise à niveau des feux de circulation.
- **Rue de la Gauchetière**, arrondissement Ville-Marie (5,6 M\$), 2013-2014 | Concepteur principal en électricité pour la mise en valeur et l'éclairage architectural de la rue de La Gauchetière dans le quartier chinois incluant.
- **Réaménagement de la rue Pascal – Quartier 21**, arrondissement Montréal-Nord (660 000 \$), 2013 | Responsable de discipline pour les plans et devis et soutien technique durant les travaux d'éclairage sur la rue Pascal et le boulevard Rolland.

Ville de Lavaltrie • Réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138, 11-2016 à 04-2017 | Responsable de discipline et concepteur électrique pour les plans et devis.

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu • Rues Jules-Vernes et Jacques-Prévert (1 M\$), 2016-2017 | Responsable de discipline éclairage pour les plans et devis d'un développement résidentiel de 80 unités d'habitations unifamiliales incluant l'intégration des services publics souterrains ainsi que le prolongement d'un sentier piétonnier en milieu boisé.

Louis-David Houle, ing.

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville • Carrefour giratoire (2,5 M\$), 11-2016 |
 Concepteur en électricité. Plans et devis en vue de la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la montée Montarville et du rang des Vingt-Cinq ainsi que d'une piste cyclable sur le rang des Vingt-Cinq entre la montée Montarville et la rue Yvonne-Duckett.

Ville de Sherbrooke

- **Éclairage fonctionnel de sept grandes murales, Étude, 11-2016 à 08-2017 |**
 Conception et analyse de l'avant-projet d'éclairage de sept grandes murales dans la ville de Sherbrooke. Destination Sherbrooke désirait éclairer sept grandes murales dans la ville. Notre mandat consistait en la réalisation d'une étude préliminaire d'identification de contraintes physiques et techniques ainsi que l'analyse de différents scénarios d'éclairage et de stratégie d'alimentation pour chacun des sites.
- **Construction du boulevard René-Lévesque (24 M\$), 04-2106 à 12-2018 |**
 Responsable de discipline pour les volets de l'éclairage routier (DEL ambré), l'éclairage et la signalisation lumineuse RRFB, adaptés à la sécurisation des traverses piétonnes ainsi que les infrastructures pour le réseau aérosouterrain d'Hydro-Sherbrooke. L'aménagement comprenait notamment 3,7 km de voies de circulation, une piste multifonctionnelle et 3 carrefours giratoires. L'éclairage, très innovateur, aux 39 traverses piétonnes assure une sécurité exceptionnelle des usagers. En effet, la grande distinction des zones de traverse par rapport à l'éclairage ambiant (éclairage contrastant focalisé sur les zones de traverses piétonnes (4 000 k traverse de rue vs 1 800 k éclairage ambiant)), l'optimisation de l'éclairage vertical des piétons et cyclistes afin d'assurer la perception de ceux-ci ainsi que l'implantation de signalisation lumineuse RRFB permettent d'accroître significativement la sécurité des usagers.
- **Préparation d'une politique d'éclairage de rue, 2008 et 2013.**
- **Aménagement du plateau Sylvie-Daigle (430 000 \$), 2012 |** Ingénieur – Plans, devis et étude photométrie pour l'éclairage du plateau avec des appareils au LED.
- **Remplacement de deux systèmes d'éclairage sur l'autoroute 410, 2007.**

Ville de Victoriaville • Réaménagement du centre-ville (6,3 M\$), 03-2015 à 12-2016 | Responsable de discipline électricité et ingénieur concepteur électrique. Plans, devis et bordereau pour le remplacement de l'éclairage routier et architectural sur la rue Notre-Dame Est entre les rues De Bigarrée et boulevard Bois-Francis (800 m), la mise en valeur du site et des places publiques, le remplacement du feu de circulation à l'intersection Notre-Dame et Perreault, la prévision pour le réseau Wi-Fi, les équipements électriques spécialisés pour les scènes et divers raccordements électriques.

Ville de Lévis • Réaménagement de l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers (5,7 M\$), 10-2015 à 09-2016 | Responsable de discipline électricité et ingénieur concepteur électrique. Plans, devis et bordereau pour le

Louis-David Houle, ing.

remplacement de l'éclairage de la route Marie-Victorin (400 m), de la rue Estran (100 m), de la rue Claude-Jutras (280 m) et du feu de circulation à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Claude-Jutras.

Ville de Terrebonne

- **Réaménagement du Parc Philippe-Villeneuve (4 M\$), 04-2017 à 11-2018** – Reconfiguration des terrains de soccer synthétique et naturel, terrain de balle et stationnement, optimisation des appareils d'éclairage | Responsable de discipline en électricité pour les plans, les devis et la surveillance des travaux.
- **Promenade de la Croisée et prolongement de la rue Yves-Blais – Pôle public – Secteur Est, 06-2015 à 08-2017** | Responsable de discipline électrique. Plans et devis ainsi que surveillance bureau pour la modification du feu de circulation à l'intersection montée des Pionniers/Promenade de la Croisée et l'éclairage routier de la Promenade de la Croisée et du prolongement de la rue Yves-Blais.
- **Réaménagement urbain du boulevard Lucille-Teasdale, entre la Montée des Pionniers et la rue Mathieu-Hubou (2,6 M\$), 02-2016 à 11-2017** | Responsable de discipline électricité et ingénieur concepteur électrique. Plans, devis et bordereau pour le remplacement complet de l'éclairage routier et architectural par un système DEL ainsi que la mise aux normes de deux feux de circulation aux intersections Lucille-Teasdale/Hôpital et Lucille-Teasdale/Montée des Pionniers.
- **Aménagement du parc Joseph-Bourgouin (ancien nom Harricana) (2,3 M\$), 2014-2015** | Ingénieur électrique pour la conception de l'éclairage d'un terrain de tennis double, un terrain de ballon-panier, une patinoire permanente, un réseau de sentiers asphaltés incluant un anneau de glace, un chalet de parc. Tout le réseau d'éclairage du parc est de type « DEL ».
- **Aménagement d'un terrain de soccer-football – Parc école Armand-Corbeil (1,1 M\$), 2014** | Ingénieur électrique pour la conception du système d'éclairage d'un terrain de soccer-football.
- **Aménagement des parcs du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau, 2014** | Concepteur de l'éclairage des parcs.

Ville de Blainville • Prolongement de la rue Simon-Lussier (3,6 M\$), 03-2013 à 10-2014 | Concepteur principal pour l'ajout de l'éclairage de rue et d'un système de feux de circulation à la nouvelle intersection avec la rue de la Seigneurie.

Ville de Lac-Mégantic

- **Stationnement, rue piétonnière et place publique, 05-2017 à 10-2017** | Responsable discipline électrique et concepteur électrique principal des volets d'éclairage routier, d'ajout de services électriques, éclairage architectural de mise en valeur et l'implantation des infrastructures souterraines pour l'électricité et la télécommunication dans le cadre des services professionnels d'ingénierie en infrastructures urbaines, urbanisme et architecture du paysage, génie routier, éclairage et automatisation ainsi qu'en environnement dans le cadre du projet de stationnement, rue piétonne et place publique du centre-ville de Lac-Mégantic.

Louis-David Houle, ing.

- **Réfection des infrastructures urbaines de la rue Lévis**, entre la rue Salaberry et le nouveau pont de la rivière Chaudière (3,3 M\$), 10-2013 à 2014 | Éclairage.

Ville Notre-Dame-des-Prairies • Travaux de réaménagement de l'intersection de la route 131, du rang de la Deuxième Chaloupe et de l'avenue des Plaines, 2013 | Éclairage et feux de circulation.

Ville de Coaticook • Réfection et embellissement de la rue Child entre les rues Wellington et Main (1,4 M\$), 08-2013 à 11-2013 | Ingénieur de projet pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'éclairage de rue au DÉL.

Estridev, Magog • Projet commercial coin Sherbrooke et Péladeau (2 M\$), 2013 | Ingénieur – Plans, devis et surveillance.

Ville de Drummondville • Aménagement du boisé Marconi, phases 1 et 2 – Giratoire (1 M\$), 2013 | Ingénieur. Plans et devis d'électricité.

Centre Jeunesse de l'Estrie, point de service Val-du-Lac • Travaux de réfection et de réhabilitation des infrastructures du Centre (5,5 M\$), 03-2011 à 11-2012 | Ingénieur. Plans et devis et surveillance. Remplacement de l'éclairage extérieur au DEL pour ce projet comprenant des travaux sur le réseau de protection incendie (alimentation et distribution), les égouts pluvial et sanitaire, les voies d'accès et de la circulation, le stationnement et l'éclairage.

Village d'Ayer's Cliff • Aménagement d'un parc comprenant un jeu d'eau, une patinoire et un bâtiment (600 000 \$), 2012 | Ingénieur. Plan, devis et surveillance de chantier.

Ville de Cowansville • Éclairage de la passerelle Bonnette, 2011 | Ingénieur. Plans, devis et surveillance des travaux d'éclairage avec des appareils au LED.

Ville de Sept-Îles • Aménagement et infrastructures pour le réaménagement de l'avenue Arnaud et l'insertion de divers aménagements connexes dans le cadre du projet de construction du Terminal des Croisières (3,8 M\$), 2010-2011 | Ingénieur concepteur de l'éclairage du parc et de la rue Arnaud. Les aménagements réalisés proposent une porte d'entrée invitante qui supporte l'animation autour du terminal, de la baie et de la promenade du Vieux-Quai.

Ville de Gatineau • Réaménagement du parc-plage du lac Beauchamp (880 000 \$), 2008-2009 | Ingénieur junior pour les travaux d'éclairage du parc.

Ville de Granby • Intersection rue Principale et résidence Le Riverain à Granby, 2008 | Ingénieur junior pour les plans et devis des feux de circulation.

Ville de Magog • Réaménagement des parcs des Hautes-Sources et des Sommets, 2007 | Ingénieur junior pour l'éclairage de parcs et de terrains sportifs.

Municipal

Ville de Bromont • Campus Germain-Désourdy (1,7 M\$), 04-2017 à 09-2018 | Responsable de discipline et concepteur en éclairage pour l'aménagement et les

Louis-David Houle, ing.

infrastructures du nouveau Campus Germain-Désourdy regroupant de nombreux plateaux pour la pratique sportive : terrains de tennis, terrain de soccer, espace multisport, aréna, pente à glisse et espaces verts.

Municipalité de Compton • Poste de pompage (30 000 \$), 04-2015 | Responsable de discipline pour la préparation des plans, devis et bordereaux.

Municipalité de Crabtree • Projets 2014 – Construction tennis double (éclairage) – Transfert émissaire pluvial sur 1^{re} Avenue entre les 9^e et 13^e Rues et 12^e Rue entre 1^{re} Avenue et 2^e Avenue (est) – 5^e Rue entre les 2^e et 4^e avenues.

Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault • Poste de pompage pour eaux usées du parc industriel et conduite de refoulement, 2010-2011 | Ingénieur – Plan, devis et surveillance de chantier.

Ville de Lac-Brome • Remplacement du groupe électrogène 275 kVA au poste de pompage n° 12 et génératrice mobile sur remorque, 2010 | Plans, devis et surveillance des travaux.

Ville d'Acton Vale

- **Travaux de modernisation et d'automatisation à l'usine de traitement d'eau potable et télémétrie (1,6 M\$), 04-2006 à 09-2009 |** Ingénieur junior. Préparation du devis pour les travaux correctifs de modernisation et automatisation.
- **Aréna d'Acton Vale, 2007-2008 |** Ingénieur junior. Étude préparatoire dans le cadre du projet de modification et plans et devis des travaux de réfection-rénovation.

Ville d'Asbestos • Nouvelle piscine municipale au parc du Centenaire, 2008 | Ingénieur junior. Plans et devis et surveillance pendant les travaux de construction.

Municipalité de Racine • Poste de pompage, 2008 | Travaux d'approvisionnement en eau potable.

Ville de Coaticook • Réfection du réservoir McDuffee (340 000 \$), 02-2007 à 12-2008 | Ingénieur pour la réfection complète du réservoir, incluant la démolition du toit existant, la mise en place de chicanes dans le réservoir, d'une dalle (avec membrane d'étanchéité), la construction d'une chambre de vannes et la construction d'un bâtiment de service sur le dessus du réservoir avec débitmètre et vanne de contrôle.

Municipalité de Dixville • Programme d'assainissement des eaux usées, 2008 | Ingénieur junior. Effectuer les raccordements électriques et la confection des panneaux de contrôle des deux nouveaux postes de pompage, soit trois raccordements électriques et un prolongement de ligne.

Ville de Sherbrooke

- **Travaux d'infrastructures sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, secteur Saint-Élie,** arrondissement Rock Forest – Saint-Élie – Deauville (± 1,9 M\$), 2006-2008. | Ingénieur junior. Préparation de plans et devis pour le remplacement des impulseurs des pompes au poste Léger, le prolongement de conduites

Louis-David Houle, ing.

d'aqueduc, la construction d'un réservoir surélevé et d'une station de surpression.

- **Poste de pompage Queen, 2008** | Ingénieur junior. Transfert en synchronisation des génératrices.

Canton de Saint-Valérien-de-Milton • Poste de pompage Milton, 2007 | Ingénieur junior. Travaux de mécanique de procédé.

Municipalité de Weedon

- **Eau potable secteur Saint-Gérard (\pm 1,2 M\$), 2006-2007** | Ingénieur junior. Mise aux normes des installations de captage et de distribution d'eau potable incluant un système de filtration sur sable vert.
- **Eau potable secteur Centre (3,6 M\$), 2006-2007** | Ingénieur junior. Mise aux normes des installations de captage et de distribution d'eau potable.

Routes et autoroutes

Ministère des Transports du Québec

- **Réfection des ponts d'étagement du boulevard Henri-Bourassa Est et Ouest** (structures P-13730E et P-13730W), au-dessus de l'autoroute 40 à Montréal (8 M\$), 04-2015 à 03-2017 | 8503-14-FE01 | Responsable discipline électrique et vérificateur pour les plans et devis pour la réfection de l'éclairage routier.
- **Construction d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Saint-François Nord et de la rue Holmes à Sherbrooke** 02-2017 à 10-2017 | Responsable discipline électrique et vérificateur des plans et devis pour l'implantation du nouveau feu de circulation.
- **Glissière médiane en béton et du système d'éclairage sur la route 116**, Longueuil et Saint-Bruno-de-Montarville, 2016 | 8603-16-HA01 | Ingénieur électrique dans le cadre de la surveillance des travaux de reconstruction de la glissière médiane en béton et du système d'éclairage sur la route 116 entre la route 112 (boulevard Cousineau et l'autoroute 30).
- **Feux de circulation et éclairage – Route 216 entre les rues Brulotte et Masson à Sherbrooke** – Remplacement complet d'un système d'éclairage routier et de feu de circulation, 2016 | Responsable discipline électrique et vérificateur pour les plans, devis et bordereau pour le remplacement du système d'éclairage routier et feu de circulation.
- **Réaménagement de la route 122**, entre la rue Collins jusqu'à 300 m à l'est du boulevard Foucault, Drummondville (2,4 M\$), 10-2015 à 11-2016 | 6408-15-FA02 | Chargé de discipline électricité et concepteur pour la réalisation des plans et devis en vue du remplacement de l'éclairage de la route 122 sur 1,2 km et trois feux de circulation (rues Theroux/Victorin/Foucault).
- **Réfection de la glissière médiane et remplacement de lampadaires sur l'autoroute Henri-IV, Québec** (1,4 M\$), 11-2015 à 10-2016 | 7103-15-FC03 | Responsable discipline électrique pour les plans et devis en vue du remplacement des lampadaires de deux systèmes d'éclairage (EL-40187 et EL-

Louis-David Houle, ing.

40188) dans la bande médiane sur un tronçon de 3 km, entre l'autoroute Charest et le boulevard Hochelaga.

- **Installation d'un panneau clignotant « Préparez-vous à arrêter » sur le chemin Saint-Gabriel** à Saint-Félix-de-Valois (Laurentides-Lanaudière), 10-2015 à 07-2016 | Responsable discipline et concepteur électrique pour la réalisation des plans d'implantation d'un feu clignotant avec boucles de détection à la sortie d'une industrie.
- **Réparation des ponts P-14663N&S, P-14664N&S et P-14755N&S sur l'autoroute 40** au-dessus du boulevard des Récollets et des voies ferrées, Trois-Rivières (8,5 M\$), 03-2015 à 12-2015 | Responsable de discipline électricité pour la préparation des plans et devis pour le remplacement partiel et l'alimentation de l'éclairage routier temporaire dans le cadre de la réfection des structures.
- **Surveillance des travaux de resurfacement de l'autoroute 13 entre les autoroutes 20 et 520** et entre l'autoroute 40 et les anciens paralumes du tunnel de Liesse, Montréal (7 M\$) 06-2015 à 10-2015 | Responsable du volet STI. Supervision du représentant STI pour la surveillance des travaux relatifs au démantèlement d'une boucle de fibres optiques et l'ajout d'équipements de STI, le tout en conformité avec les exigences de Transport Canada en raison de la proximité de l'aéroport Montréal-Trudeau.
- **Éclairage routier et signalisation permanente pour le réaménagement de l'autoroute 50** entre les échangeurs YMX et Saint-Simon, Mirabel, 04-2015 à 10-2015 | Responsable de discipline électricité pour la réalisation d'une étude photométrique et la préparation des plans et devis visant la modification de l'éclairage routier.
- **Amélioration des accès au port de Montréal** (55 M\$), 09-2014 à 03-2016 | 2107-13-FA01 | Responsable de discipline pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement de six feux de circulation selon les standards de la Ville de Montréal. Utilisation du logiciel Micro-Station et de l'outil ASFC de Matricis.
- **Reconstruction du pont P-14240JH sur la rue De Bleury**, au-dessus de l'autoroute 720 (8 M\$), 09-2013 à 08-2015 | Responsable de discipline pour la préparation des plans et devis d'éclairage routier et feux de circulation. Mise à niveau de l'éclairage à l'intérieur du tunnel Ville-Marie (autoroute 720), installation d'un feu de circulation temporaire sur De Bleury et remplacement de composants pour l'éclairage de rue et les feux de circulation permanents. Accompagnement lors de la réalisation des travaux (dessins atelier et QRT).
- **Travaux d'aménagement d'un îlot de virage dans le quadrant nord-est et l'éclairage routier** de l'intersection de la route 116 et du chemin Marie-Victorin à Kingsey Falls (300 000 \$), 03-2014 à 04-2015 | Responsable de discipline éclairage pour l'étude de photométrie – Préparation de l'avant-projet définitif, des plans et devis préliminaires et définitifs.
- **Reconstruction de la structure P-13482 (P-18651) sur le chemin Saint-Ferréol** au-dessus de l'autoroute 20 (sortie 26) et réaménagement de l'échangeur, Les

Louis-David Houle, ing.

- Cèdres, 03-2013 à 10-2014 | Responsable de discipline éclairage. Études photométriques et plans et devis pour le remplacement de l'éclairage routier (EL-60186A) dans l'échangeur.
- **Construction de feux de signalisation et voie de virage à gauche sur la rue Child** à l'intersection de la rue Chesley à Coaticook (200 000 \$), 03-2014 à 08-2014.
 - **Réfection du pont P-14554B sur le chemin Montée Saint-François**, Montréal (2,6 M\$), 2013 | Concepteur pour la préparation des plans et devis d'éclairage routier.
 - **Remplacement de 35 tours d'éclairage routier** dans les échangeurs A-10/143, A-10/141, A-10/140 et 2/A-410 à Sherbrooke (400 000 \$), 03-2013 à 08-2013 | Responsable de discipline éclairage pour la réalisation des études photométriques et la préparation des plans et devis.
 - **Aménagement d'un carrefour giratoire route 216/chemin Saint-Roch Sud**, Sherbrooke (Estrie) (2 M\$), 2013 | Ingénieur pour la préparation des plans et devis et la surveillance.
 - **Reconstruction du pont P-07889 (P-17868) sur la route 255**, au-dessus de la rivière Saint-François, Dudswell (5,7 M\$), 2012 | Ingénieur de projet pour la préparation des plans et devis de l'éclairage routier.
 - **Reconstruction du pont P-01486 (P-17346) sur la route 243**, au-dessus du ruisseau Cold-Brook, Lac Brome (2,5 M\$), 03-2012 à 05-2012 | Ingénieur de projet pour la préparation des plans et devis de l'éclairage architectural du pont avec des appareils au LED.
 - **Réparation des structures P-05171A, P-05171B, P-14565 et P-11097 sur l'autoroute 40**, au-dessus de la rivière Montmorency et de la route 368, Québec et Boischatel (16 M\$), 2011-2012 | Concepteur pour la préparation des plans et devis visant la mise à niveau de l'éclairage routier sur les ponts et aux approches.
 - **Étude photométrique de l'échangeur A-610/A-10**, Sherbrooke (12 000 \$) 2012 | Ingénieur pour la réalisation de tests électroniques et l'étude photométrique.
 - **Ajout d'une voie dans la bretelle 10-03-035-33A0 de l'autoroute 10 vers l'autoroute 610**, Sherbrooke (2 M\$), 2011 | Ingénieur pour la réalisation de l'étude photométrique et la préparation des plans et devis d'éclairage routier. Tests électrotechniques.
 - **Reconstruction du pont d'étagement P-09813 (P-17929) situé sur l'autoroute 31** au-dessus de la route 158, Joliette (11,5 M\$) 02-2011 à 09-2011 | Concepteur pour la préparation des plans et devis d'éclairage routier. Soutien technique durant les travaux.
 - **Aménagement d'un carrefour giratoire à la fin de l'autoroute 610 est à Sherbrooke** (7,2 M\$), 01-2010 à 11-2012 | Ingénieur en électricité pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux. Supervision d'une équipe pour l'élaboration d'un éclairage routier temporaire

Louis-David Houle, ing.

(phase 1), la réalisation d'études photométriques avancées ainsi que les documents d'appels d'offres pour l'éclairage permanent. Implantation des équipements de STI tels une caméra sur fût de béton et relocalisation d'une station météo.

- **Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes 108/143 et 147, Waterville (2,3 M\$), 2011** | Ingénieur de projet pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'éclairage routier.
- **Remplacement de 12 hauts mâts sur l'autoroute 55, sorties 60 et 71 à Sherbrooke et Windsor, 2011** | Responsable de discipline pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'éclairage routier.
- **Réfection du pont P-04833 sur le boulevard Désourdy, au-dessus de la rivière Yamaska Sud-Est, Cowansville (2,1 M\$), 2010** | Ingénieur pour la préparation des plans et devis d'éclairage routier.
- **Reconstruction du pont Montcalm (P-17133) sur la route 112, au-dessus de la rivière Magog, Sherbrooke (11,3 M\$), 05-2008 à 03-2010** | Concepteur. Plans, devis et surveillance des travaux, dont 1 M\$ en électricité. Éclairage routier aux approches et sur le pont, réfection des installations des services publics de Bell, Vidéotron, Hydro-Sherbrooke et consortium (48 conduits sous le pont) et mise en valeur du pont à l'aide d'éclairage décoratif au LED à couleur variable contrôlé au pied linéaire. Centralisation des équipements de contrôle de l'éclairage décoratif dans des boîtiers chauffés et accessibles. Conception de l'éclairage architectural des approches et de la piste multifonctionnelle aménagée à même la culée du pont.
- **Reconstruction du pont P-07191 (P-16577) sur les routes 141/147, Coaticook (3,2 M\$), 2008-2009** | Concepteur pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux comprenant l'éclairage routier et la réfection des installations des services publics de Bell.
- **Ajout d'une troisième voie pour camions sur l'autoroute 55, Stanstead (3,7 M\$) 01-2008 à 08-2008** | Concepteur pour la préparation des plans et devis visant la mise en place d'un éclairage routier sur une longueur de 2 km (entre le pont de la rivière Tomifobia et le poste douanier) et l'installation des feux de circulation à l'intersection de la route 247.
- **Réaménagement de la route 243 pour accès à la halte routière, Melbourne (1 M\$), 2008** | Ingénieur junior pour la conception et la préparation des plans et devis d'éclairage du terre-plein d'un tronçon de la route 243 situé près de la future halte routière.
- **Installation d'un système d'éclairage routier à l'intersection de la route 143 et de la rue Sherbrooke, Canton-de-Hatley (Estrie) (30 000 \$), 2008** | Ingénieur de projet pour la préparation des plans et devis visant le remplacement du système de feux clignotants par un système d'éclairage routier complet.
- **Installation d'un feu clignotant avec potence intersection route 112 et chemin des Pères, Magog (Estrie) 2008.**

Louis-David Houle, ing.

- **Remplacement de six tours d'éclairage sur l'autoroute 10, Magog (393 000 \$), 2008** | Ingénieur de projet pour la préparation des plans et devis d'électricité.
- **Réaménagement de l'échangeur km 115 de l'autoroute 10, Magog (11 M\$), 2007-2008** | Ingénieur de projet. Tests électroniques et préparation des plans et devis d'éclairage pour la construction d'un nouveau parc routier, comprenant l'aménagement de deux carrefours giratoires.
- **Construction de l'échangeur A-410/boulevard de l'Université, Sherbrooke (17 M\$), 03-2007 à 12-2008** | Ingénieur junior pour la réalisation d'études photométriques avancées et la préparation des plans et devis d'éclairage de l'échangeur, de l'autoroute et sous le viaduc ainsi que la mise en place de feux de circulation. Surveillance partielle de l'aménagement du nouvel échangeur et prolongement de l'autoroute 410 phase I.
- **Remplacement du tablier du pont barrage Saint-Gérard P-07928, sur la route 161, Weedon (1,1 M\$), 2007-2008** | Surveillant pour les essais électroniques et travaux d'éclairage.
- **Installation d'un feu clignotant à l'intersection des routes 112 et 255, Dudswell 2007-2008** | Ingénieur junior. Plans et devis et surveillance des travaux.
- **Installation d'un feu clignotant à l'intersection des routes 220 et 243, Sainte-Anne-de-la-Rochelle 2007-2008** | Ingénieur junior. Plans et devis et surveillance des travaux.
- **Éclairage routier sur la route 147, à l'intersection de l'entrée de l'école des Arbrisseaux, Compton, 2008.**
- **Reconstruction du passage piétonnier P-08466 et du pont P-16818 sur la route 104 au-dessus du ruisseau Gear et réaménagement de l'intersection 104, Cowansville (3 M\$), 2007-2008** | Concepteur pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux comprenant l'éclairage routier au DEL et l'éclairage à l'intérieur du passage piétonnier. Protocole d'entente avec la Ville de Cowansville pour l'éclairage du passage piétonnier et de l'intersection R-104/rue des Textiles.
- **Éclairage routier sur la route 161, phase III, Lac-Mégantic, 2007-2008.**
- **Éclairage routier et feux de circulation à l'intersection de la route 116 et du chemin Gouin, Richmond, 2006-2008**
- **Ville de Granby • Reconstruction du pont Patrick-Hackett (P-16904) et réfection des intersections Mountain/Denison et Mountain/Principale à Granby, 2007-2008** | Concepteur pour la préparation de l'avant-projet et des plans et devis visant l'installation d'un système complet de feux de circulation, l'éclairage des rues Mountain et Denison et l'éclairage du pont Mountain, incluant un éclairage décoratif au DEL.
- **Mini-tour 15 m sur l'autoroute 10, sortie 100, Saint-Étienne-de-Bolton, 2006-2008.**
- **Remplacement de tours d'éclairage sur les autoroutes 10 et 55 aux sorties 137, 140 et 58, 2007.**

Louis-David Houle, ing.

- **Construction d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes 161 et 263, Nantes (2,4 M\$), 2007** | Ingénieur de projet pour la préparation des plans et devis d'électricité pour l'éclairage routier et un système de relève complet avec panneau clignotant « Préparez-vous à arrêter », raccordé au système de contrôle de MMA Railway.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.

- **Étude d'avant-projet pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure (2015-2019), 01-2016 à 12-2016** | Contrat 62433 – volet G | Ingénieur électrique pour l'analyse des scénarios d'éclairage pour les différentes options de reconfiguration de l'autoroute.
- **Autoroute Bonaventure, section 10 (2015-2016)** – Services de consultant, étude préparatoire, dessins et devis visant la réfection de chaussées au sol et travaux divers, 11-2015 à 12-2016 | Contrat 62460 | Responsable discipline et vérificateur pour la préparation des plans et devis d'éclairage et raccordements électriques connexes temporaires.
- **Autoroute Bonaventure, sections 10 à 13, études, dessins et devis pour la reconstruction du tablier des voies élevées et réfection des viaducs S, T, Q et J, Montréal (38,2 M\$), 05-2013 à 2015** | Contrat 61863 | Ingénieur électrique et responsable discipline, conception, estimation, plans et devis et surveillance partielle des travaux d'électricité.
- **Plan directeur pour l'aménagement et la revitalisation du pont Jacques-Cartier et ses approches 2013-2015** | Ingénieur électrique responsable de discipline pour la réalisation de simulations photométriques avancées du pont Jacques-Cartier pour la mise en valeur et l'évaluation des coûts. Il a analysé la proposition d'éclairage architectural datant de quelques années afin de la bonifier et utiliser les nouvelles technologies disponibles pour le nouveau concept. Il a ensuite dressé une liste de scénarios de mise en lumière de structures d'acier afin d'établir des objectifs d'aménagement et d'élaborer un concept d'éclairage et des propositions d'intervention pour la mise en valeur du pont Jacques-Cartier.
- **Études, dessins et devis pour la réfection de piles, de culées, du tablier et du pavillon de l'Île Sainte-Hélène, 2013-2015** | Ingénieur électrique et responsable discipline, conception, estimation, plans et devis d'électricité et surveillance partielle des travaux.
- **Pont Jacques-Cartier – Inspections annuelles 2011-2014** 10-2011 à 12-2014 | Ingénieur responsable de l'électrotechnique et supervision pour la rédaction du rapport d'inspection dans le cadre de l'inspection générale du pont Jacques-Cartier.
- **Étude d'éclairage de la corde supérieur de la section 7 du pont Jacques-Cartier, 10-2014** | Concepteur de lumière, rédaction d'un rapport et évaluation budgétaire dans le cadre de l'analyse de scénario pour la mise en valeur de la corde supérieure de la section 7 du pont.
- **Réfection des voies élevées et des viaducs S et T sur l'autoroute Bonaventure, sections 10 à 13 (23 M\$), 06-2011 à 11-2013** | Ingénieur

Louis-David Houle, ing.

électrique et responsable discipline, conception, estimation, plans et devis et surveillance partielle des travaux d'électricité.

Éducation

Université de Montréal • Viabilisation du site du futur Campus Outremont (2 G\$), 05-2006 à ce jour | Responsable de discipline, concepteur électrique lors de la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux de viabilisation du site du Campus Outremont sur le terrain de l'ancienne cour de triage du Canadian Pacifique. Le projet comprend les travaux de réhabilitation des sols (analyse de risque et critères génériques), de drainage temporaire et permanent, d'aménagement d'un mur talus en pierres de carrière, de construction d'un tunnel piétonnier et de relocalisation de voies ferrées existantes. Projet réalisé en vue de l'obtention d'une certification LEED ND.

Université de Sherbrooke

- **Rénovation de la salle Maurice O'Bready (Pavillon B3) (4,8 M\$), 01-2014 à 2015 |** Concepteur en électricité pour la rénovation de la salle de spectacles incluant réaménagements divers, dont celui de la régie et des foyers, amélioration de l'acoustique, mise à niveau des équipements scénographiques et remplacement de tous les fauteuils de la salle pour une capacité finale de 1 500 personnes.
- **Réaménagement et agrandissement du Pavillon multifonctionnel (B5) et construction d'un tunnel reliant ce pavillon au pavillon E1 des Résidences étudiantes (6,7 M\$), 01-2012 à 09-2012 |** Ingénieur – Plan et devis pour l'alimentation électrique 15 kV des pavillons A1, A2 et A4 ainsi que la validation des plans de l'agrandissement du B5. Lesdits travaux devaient initialement être terminés afin que les espaces commerciaux (café-bistro, cafétéria, coopérative, etc.) puissent être utilisés par la clientèle des Jeux 2013. Les travaux devaient être terminés en juin 2013, pour les Jeux du Canada 2013, mais n'ont finalement pas été réalisés.
- **Construction d'une salle anéchoïque et d'une soufflerie, Pavillons C1-C2 (2,1 M\$), 2011-2012.** Le projet comprenait un agrandissement afin d'y aménager une salle anéchoïque, le « thermotron », la salle WFS, la soufflerie ainsi qu'un débarcadère | Ingénieur – Plans et devis et surveillance.
- **Remplacement de la sous-station électrique et analyse du niveau d'arcs électriques au bâtiment J1 (Centre sportif) (1 M\$), 2011-2012 |** Ingénieur – Plans et devis et surveillance accrue pour l'augmentation de la capacité du poste électrique de 1 000 kVA à 2 000 kVA. Le projet comprenait également l'aménagement d'un local d'entreposage, d'une salle de spinning, de deux toilettes rencontrant les exigences pour personnes handicapées et le réaménagement de la salle de judo afin de permettre l'agrandissement de la salle électrique.
- **Travaux d'infrastructures au parc Innovation** incluant lampadaire et feux de circulation, 2007.

Louis-David Houle, ing.

- **Faculté de chimie (D1)** | Assistance au chantier et surveillance accrue lors du remplacement de l'entrée électrique.
- **Faculté de génie (C1)** | Assistance au chantier et surveillance accrue lors du remplacement de l'entrée électrique.

Commission scolaire Marie-Victorin • Aménagement d'un nouveau terrain de soccer-football 12 2012 à 10-2013 | Ingénieur.

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

- **École Mont-Sainte-Anne** – Étude de remplacement de l'entrée électrique, 2011 | Ingénieur.
- **Polyvalente Coaticook** – Étude de remplacement de groupe électrogène de 40 kW à 150 kW, 2008.
- **Écoles Montcalm et du Phare**, 2007 | Devis d'entretien de la sous-station électrique 25 kV, 13,8 kV et 600 V.
- **Écoles Carillon et Jardin-des-Lacs**, 2007 | Éclairage des gymnases.
- **Centre Saint-Michel** – Installation d'un groupe électrogène d'urgence, 2008 | Plans et devis d'appel d'offres en mécanique et électricité, ainsi que le suivi au chantier.
- **Écoles Montcalm et du Phare**, 2007 | Devis d'entretien de poste électrique, sous-stations électriques principales 15 V et 25 kV.

Séminaire Salésien • Plans et devis pour l'éclairage de la surface de jeu du plateau de tennis (50 000 \$), 2008.

Commission scolaire des Hauts-Cantons • Polyvalente La Frontalière de Coaticook – Remplacement du groupe électrogène d'urgence de 40 kW à 150 kW, 2008 | Rédaction du devis pour la fourniture et la livraison d'un inverseur automatique et des équipements associés, système conçu pour fonctionner comme système d'urgence sans surveillance.

Collège de Sherbrooke • Réaménagement du département de génie électrique, 2008.

Commission scolaire des Sommets • Centre administratif – Installation d'un groupe électrogène d'urgence, 2007 | Plans et devis d'appel d'offres en électricité, ainsi que le suivi au chantier durant la construction.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs • École Saint-Bernardin à Waterloo, 2007 | Ventilation des locaux.

Santé

Écosystem, CHUS Fleurimont • Projet d'efficacité énergétique (5 M\$), 09-2011 à 07-2013 | Ingénieur pour les plans et devis électriques pour le raccordement électrique des différents équipements mécaniques. Le projet comprenait le remplacement du système de chauffage à vapeur central du CHUS par un système à l'eau chaude raccordé à une thermopompe de récupération de chaleur de même

Louis-David Houle, ing.

que de 26 unités de ventilation et le remplacement d'un poste électrique existant par un poste de 5MVA.

Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke / Pavillon d'Youville, 2010 •
Réfection du système d'alarme incendie (signalisation) incluant le remplacement du système de signalisation existant par un système de communication phonique (haut-parleur) et téléphone pompier.

CSSS de la Haute-Yamaska, Hôpital de Granby

- Étude de relocalisation du groupe électrogène de 350 kW.
- Schéma pour les plans électriques unifilaires, 2007.

Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie • Foyer Sutton, 2007 |
Climatisation et ventilation.

Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke • Résidence de l'Estrie, phase III,
incluant l'installation d'un nouveau transformateur sur socle, 2007.

Centre culturel Yamaska, Saint-Paul-d'Abbotsford • Agrandissement d'une
maison de retraite et mise aux normes du bâtiment existant (1,5 M\$), 2007.

Institutionnel

Société de transport de l'Outaouais • Construction d'un centre de transport en
commun de 30 000 m² de superficie totale (51 M\$)09-2013 à 09-2016 |
Responsable de discipline lors de la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux d'aménagement complet du site et la construction du nouveau bâtiment avec abris de 22 000 m² pour 200 autobus articulés, bureaux administratifs, aire de repos et répartition et atelier mécanique. Plusieurs critères de conception devaient être respectés tels que la capacité du sol, les charges permanentes structurales, les surcharges d'utilisation, les surcharges spéciales d'utilisation dans l'atelier (monorails, ponts roulants, systèmes et vérins de levage), les matériaux structuraux et les provisions structurales pour agrandissements futurs.

Société québécoise des infrastructures

- **Nouveau centre de détention de Sorel-Tracy en mode PPP 12-2009 à**
05-2017 | Ingénieur lors de la validation des documents fournis par les partenaires pour le devis de performance d'une construction en mode PPP du nouveau centre de détention (21 000 m²) d'une capacité de 300 cellules et de cinq dortoirs, faisant appel aux dernières technologies disponibles sur le marché et intégrant la philosophie LEED (visant à obtenir au minimum la certification de base LEED NC 1.0).
- **770, rue Goretti, Sherbrooke (15 000 \$), 03-2015 |** Responsable de discipline pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux pour l'installation d'appareil d'éclairage T12 à T8 et la conversion du système d'éclairage efficace de T12 à T8.
- **770, rue Hayes, MTQ-CGER, Richmond (57 000 \$), 03-2015 |** Responsable de discipline pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux pour

Louis-David Houle, ing.

l'installation d'appareil d'éclairage T12 à T8 et la conversion du système d'éclairage efficace de T12 à T8.

- **MTQ-CGER, Sherbrooke** (56 000 \$), 03-2015 | Responsable de discipline pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux pour l'installation d'appareil d'éclairage T12 à T8 et la conversion du système d'éclairage efficace de T12 à T8.
- **3355, rue Picard, MTQ-CGER, Sherbrooke** (60 000 \$), 03-2015 | Responsable de discipline pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux pour l'installation d'appareil d'éclairage T12 à T8 et la conversion du système d'éclairage efficace de T12 à T8.

Hydro-Sherbrooke

- **Plan directeur d'éclairage – Assister Hydro-Sherbrooke** à élaborer un plan directeur de conversion de luminaire pour l'éclairage public de l'ensemble de la Ville de Sherbrooke, 05-2014 | Chargé de projet.
- **Étude photométrique des intersections de la rue King entre Belvédère et Grandes-Fourches**, 2012 et 2013 | Ingénieur – Étude photométrique exhaustive.
- **Remplacement des lampadaires de la rue Alexandre** et réparation des massifs de fondation (350 000 \$), 2012 | Ingénieur – Plans, devis et surveillance.
- **Étude photométrique de l'éclairage décoratif de la rue King entre Bowen et Murray**, 2012 | Ingénieur.
- **Éclairage routier de l'approche de l'intersection King/Grandes-Fourches**, 2011 | Ingénieur – Plans, devis et étude photométrique.
- **Éclairage routier du boulevard Université avec des appareils au LED**, 2011 | Ingénieur – Plans, devis et étude photométrie exhaustive.
- **Éclairage de la rue King entre Camirand et Wellington**, 2009 | Ingénieur de projet pour assistance dans la réalisation de divers projets d'éclairage public incluant assistance technique et avis professionnels.
- **Éclairage du boulevard Université, rue Galt et boulevard Portland** | Ingénieur de projet pour la préparation des plans et devis d'éclairage routier.

Société de l'assurance automobile du Québec

- **Poste de contrôle routier sur la route 169, Chambord**, 2009-2010 | Concepteur. Préparation des plans et devis pour l'agrandissement et le réaménagement, incluant le démantèlement et la remise en services des équipements spécialisés et l'ajout de nouveaux équipements (détecteur de hauteur, caméra mobile, panneaux à feux clignotants, feux de direction, automate programmable).
- **Aire de contrôle routier, Saint-Élie-d'Orford**, 2009 | Concepteur. Préparation des plans et devis pour la fourniture et l'installation d'un panneau à feux clignotants et d'un panneau de présignalisation sur l'autoroute 10.

Louis-David Houle, ing.

- **Poste de pesée, Deauville (376 000 \$), 2008** | Concepteur. Préparation des plans et devis pour la rénovation et l'agrandissement du poste de contrôle routier sur la route 112.

Gestion immobilière Nexacor inc. • Conversion de la tension électrique du 3030, rue King Ouest à Sherbrooke (Édifice TVA) – Analyse des risques d'éclair d'arc électrique (arc flash) et coordination protection (logiciel CYME TCC et PSFA) (191 392 \$), 05-2009 à 09-2010 | Réalisation de l'étude de risques d'éclair d'arc électrique et conception et apposition des étiquettes catégorisant les niveaux de risques.

Sœurs de la Sainte-Famille • Nouveau poteau d'entrée 25 kV, 2007-2008.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada • Postes frontaliers : projet « défauts d'arrêts » en Montérégie, 2007 | Préparation des plans et devis. Contrôle de barrière pour cinq postes frontaliers.

Canton de Shefford • Favreau, Blais architectes, 2007 – Agrandissement de la caserne de pompiers.

Voies ferrées

Agence métropolitaine de transport

- **Réaménagement centre d'échange Châteauguay, 02-2014.**
- **Agrandissement et aménagement de la gare Saint-Constant 06-2012** | Responsable de discipline pour le projet de réaménagement et de rénovation des stationnements, des quais et du bâtiment de la gare Saint-Constant. Les travaux ont consisté en la démolition des ouvrages existants, la réalisation d'installations temporaires (quais et éclairage), en la reconstruction d'un stationnement incitatif de 270 cases et au réaménagement du passage à niveau. Les travaux incluent également la modification du passage à niveau à l'intersection de la rue Saint-Pierre ainsi que l'ajout d'un quai d'urgence.

Industriel

Bombardier aéronautique

- **Site Work C Series, Mirabel – Éclairage du site et feux de circulation, Mirabel (2,5 M\$ en éclairage extérieur), 2013** | Ingénieur – Plans, devis et surveillance.
- **Nouveau centre de livraison Bombardier – Aéronautique, CFG, Centre de livraison, 2012** | Ingénieur – Plan et devis électrique pour l'aménagement de l'édifice annexe à bureau sur deux étages. Site Works & fuel flow 2001.
- **Salle de montre du bâtiment n° 320 pour les maquettes CL-300, 2007.**

Commercial

Corporation Baxter inc. • Aménagement d'une salle de compresseur, 2007-2008.

G & R de La Fontaine Inc. • Électricité pour une salle de peinture, 2007.

Marabex • Station de traitement Les Viandes de la Petite Nation, 2007 | Agrandissement.

Louis-David Houle, ing.

Jean-Paul Fortin (1997) inc. • « Les Pieds sur Terre », Quartier Dix30, 2007 |
Aménagement de la boutique.

GPG Devimco, Quartier Dix30 • Développement des bâtiments commerciaux (plus de 10 bâtiments) en plus des stationnements P2, P4 et P6 et l'aménagement de certains locaux pour les commerçants du développement (incluant également travaux de chauffage de l'escalier extérieur, salle sécurité, fontaine), 2006.

Immobilier MRB inc. • Carrefour Champêtre Bromont, 2005 | Calcul de chute de tension pour le développement des bâtiments commerciaux.

Connaissances techniques et informatiques

- MicroStation V8i et outil ASFC de Matricis pour les feux de circulation de la ville de Montréal
- Éclairage – AGI32
- Arc flash – PSAF de CYME International
- Coordination de protection CYME TCCAutoCAD (débutant), Introduction au C++, Concept V2.2 (PLC), Lotus, Xilinx, Circuit Maker, Visio, VB6, Brio, InstaCal, Hyper Terminal, Simulink, Assembleur et MATLAB
- Microsoft Office (Word, PowerPoint, Excel, Project)

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

Pour la préparation des plans et devis pour la volet éclairage et surveillance partielle des travaux dans la rue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis (Sommaire 1190709005)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, arrondissement de Montréal-Nord personne morale de droit public ayant une adresse au 4243, rue de Charleroi à Montréal-Nord Québec, H1H 5R5 agissant et représentée aux présentes par Me Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de l'article 6, alinéa 2, du Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

Ci-après nommée : la « **Ville** »

ET : **WSP CANADA INC**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525, Laval, Québec, H7T 1S9, agissant et représentée par Jocelyn Roireau dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

Ci-après nommé : le « **Contractant** »

No d'inscription TPS : 140150269 RT0001
No d'inscription TVQ : 1017504041TQ0001

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 4 novembre 2019 relatifs à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la partie électricité pour le projet d'aménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis.

- « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 19 novembre 2019;
- « **Directeur** » : le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou son représentant dûment autorisé;
- « **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;
- « **Unité administrative** » : la division des études techniques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

ARTICLE 2 **INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3 **OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointe(s) aux présentes, pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la partie électricité pour le projet d'aménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;
- 6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 6.12 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;
- 6.13 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de dix-neuf mille neuf cent dix dollars et quatre-vingt et douze sous (19 910,92 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.
- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au _____, province de Québec, _____ et tout avis doit être adressé à l'attention du _____. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4243, rue de Charleroi à Montréal, province de Québec, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

DEMANDE DE PRIX

DEMANDE DE PRIX
No 2019-121

Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

1. Durée du contrat

Le contrat convenu avec la firme est effectif à partir de la date de l'octroi du contrat et prend fin lorsque la firme a complètement exécuté ses services, soit jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

2. Frais de préparation de la soumission

La firme n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation et la présentation de son offre de service ou pour la fourniture de renseignements ou de documents complémentaires demandés par l'arrondissement.

3. Formule de prix

La formule applicable est l'option de prix forfaitaire.

Le prix devra comprendre la fourniture de tous les biens et services identifiés à la présente demande de prix, incluant les profits, les frais généraux, les frais de transport et de déplacement et tous les autres frais inhérents à la réalisation du mandat (transport, matériel, reprographie, etc.), à l'exception de la taxe fédérale sur les produits et services (T.P.S.) et de la taxe de vente du Québec (T.V.Q.)

Entre autres, aucun des frais suivants ne fera l'objet de remboursement :

- les frais de représentation;
- les dépenses de services de messagerie et de communication (téléphone, fax, cellulaire, affranchissement, etc.);
- les dépenses reliées à l'usage d'ordinateurs, de logiciels ou de traçage de plans;
- les dépenses relatives aux appareils de mesure et d'enregistrement et aux équipements semblables;
- les dépenses relatives aux équipements de sécurité et de protection du personnel.
- les services de soutien technique que l'adjudicataire se procure à l'extérieur de son étude;
- les frais de voyage;
- les frais d'utilisation d'automobile;
- les frais de représentation;
- les frais de repas;
- les dépenses relatives au personnel administratif, clérical et au personnel de soutien technique.

DEMANDE DE PRIX

DEMANDE DE PRIX
No 2019-121

4. Facturation

5.1 Adresse de facturation :

Toutes les factures et les notes de crédit originales doivent parvenir à l'adresse suivante :

comptesapayer@ville.montreal.qc.ca

Et une copie à l'adresse courriel suivante : comptesapayer_mtl nord@ville.montreal.qc.ca

5.2 Renseignements

Les factures adressées à la Ville doivent contenir les informations suivantes :

- la dénomination sociale de la firme ;
- le nom d'emprunt ou autre nom en vigueur applicable (s'il y a lieu) ;
- le numéro de la facture ;
- le numéro du bon de commande ;
- le numéro du certificat d'avancement ou de terminaison / livraison définitive ;
- le nom de l'acheteur ;
- Description sommaire des services facturés ;
- le taux horaire par catégorie d'employé/ ou de membre de l'équipe ;
- les heures travaillées par catégorie d'employé/ ou de membre de l'équipe ;
- les numéros de TPS et TVQ.

La firme doit joindre, lors du dépôt de son offre de service, un spécimen de facture présentant les renseignements énumérés ci-dessus.

5. Obligations du consultant responsable de la surveillance de chantier

La firme doit fournir à la Ville toutes les pièces justificatives supportant la recommandation de paiement (rapports d'assiduité).

De plus, les pièces justificatives devront être disponibles sur demande en tout temps.

6. Convention de services

Une convention sera établie entre la firme et la Ville. Un exemple de convention est joint en annexe. Pour les fins de préparation de cette convention, la firme devra fournir, dans un délai d'au plus sept (7) jours, des documents tels que :

- Documents constitutifs de l'entreprise ;
- Résolution des administrateurs de l'entreprise autorisant la signature de la convention ;
- Déclaration de raisons sociales.

DEMANDE DE PRIX

DEMANDE DE PRIX
No 2019-121

7. Assurance- responsabilité civile

La firme est la seule responsable des accidents et dommages pouvant survenir durant l'exécution du présent contrat. Elle s'assurera pour la responsabilité civile, patronale et pour la responsabilité professionnelle, en sus de la protection obligatoire accordée par la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec. La police doit contenir une protection d'un montant minimum de :

- a) deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par accident ou par évènement dans le cas de la responsabilité civil patronale, et;
- b) deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) par réclamation dans le cas de la responsabilité professionnelle.

À la signature de la convention, la firme devra fournir à la Ville une attestation des polices d'assurances émises à ces fins ou à la demande de la Ville une copie certifiée de ces polices.

8. Confirmation d'inscription CNESST :

La firme doit détenir un certificat d'enregistrement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité du travail en règle.

Une copie de votre certificat valide doit être déposée avec la soumission.

9. Abandon ou suspension du Projet/résiliation de la convention

En tout temps, par avis écrit, la Ville se réserve le droit d'abandonner ou de suspendre le projet et de résilier la convention entretenue entre elle et la firme.

La firme sera alors payée pour les services rendus et devra fournir à la Ville les données, notes, rapports et autres documents qu'elle aura préparés.

La firme n'aura aucun recours contre la Ville pour la perte de tous profits anticipés ou dommages occasionnés du fait de l'abandon ou de la suspension du Projet.

FORMULAIRE DE PRIX
 Page sommaire

DEMANDE DE PRIX
 No 2019-121

Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

Cette soumission doit être remplie lisiblement et retournée avec les documents soutenant la proposition du professionnel, par courriel à : approvisionnement.mtnord@ville.montreal.qc.ca, **au plus tard le 19 novembre 2019, à 16 heures.**

Le défaut de signer la page sommaire entraînera le rejet de l'offre.

Sommaire de soumission	Montant			
Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, selon les documents de la demande de prix et le devis technique.				
Montant total avant taxes :	_____ \$			
Taxe sur les produits et services 5 % :	_____ \$			
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	_____ \$			
Montant total :	_____ \$			
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : _____ Si non inscrit au REQ, cocher ici : <input type="checkbox"/>				
Numéro de TPS : _____				
Numéro de TVQ : _____				
Numéro valide d'employeur à la CNESST : _____				
Nous, soussignés..... Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.				
..... Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.				
ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions de cette présente demande d'offre de service, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à l'Arrondissement de Montréal-Nord les services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées les services faisant l'objet du présent document.				
Nom et titre du responsable (en majuscules) :	Téléphone :			
	Télécopieur :			
	Courriel :			
Signature:	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 25%;">Jour</td> <td style="width: 25%;">Mois</td> <td style="width: 25%;">Année</td> </tr> </table>	Jour	Mois	Année
Jour	Mois	Année		

Arrondissement de Montréal-Nord
Direction de la performance, du greffe
et des services administratifs
Division des ressources financières
et matérielles
4243, rue de Charlevoix,
Montréal (Québec) H1H 5R5



DEVIS TECHNIQUE

DEMANDE DE PRIX
No 2019-121

DEVIS TECHNIQUE

Le 4 novembre 2019

Devis technique

Mandat : Préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

Contrat # : C-19-034

1. Contexte

Par la présente, nous désirons acquérir les services professionnels d'une firme en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Ce projet est localisé dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le domaine d'expertise recherché dans le cadre de ce mandat comprend uniquement le volet électricité et système d'éclairage. En effet, la firme d'ingénierie doit préparer les plans et devis définitifs pour la partie électricité pour l'aménagement de l'avenue Jubinville et en assurer la surveillance partielle des travaux.

À cet effet, nous vous demandons de nous fournir votre proposition détaillée d'honoraires professionnels requise pour la réalisation de ce mandat selon la méthode à prix forfaitaires.

2. Objectif du mandat

L'arrondissement de Montréal-Nord prévoit effectuer des travaux d'aménagement et de verdissement dans le secteur cité précédemment. Le concept d'aménagement a été élaboré par la firme Claude Cormier+ associés dont le plan d'aménagement est joint à la présente demande. Il est à noter que ce concept n'est pas encore définitif et donc peut être sujet à modification.

Les services à rendre visent tous les services d'ingénierie et d'expertise requis en électricité et système d'éclairage incluant la surveillance partielle des travaux et comprennent, entre autres les activités suivantes, sans s'y limiter :

Volet conception

- Organisation d'une réunion de démarrage ;
- La visite du site et la cueillette des données auprès des différents intervenants impliqués dans le dossier;
- La planification, la coordination des réunions et la rédaction des comptes rendus des réunions;
- Produire les dessins normalisés et spécifiques du matériel et de l'installation tel que lampadaires, luminaires, boîtiers de contrôle, câblage;
- Réaliser la conception d'éclairage urbain et routier selon les critères et exigences de la Ville ;

- Analyser les besoins en éclairage et réaliser les études photométriques requises avec un logiciel commercial reconnu (AGi32) et soumettre les rapports d'études photométriques pour approbation à la Ville;
- Réaliser les plans et devis d'éclairage et la mise en plan des ouvrages proposés de même que les dessins d'exécution et les détails nécessaires à la réalisation de ces travaux, incluant le mobilier, le câblage, le contrôle et les infrastructures (bases et conduits);
- La coordination des réunions de présentations des plans et devis à 50% et à 90% d'avancement;
- La préparation des plans et devis finaux pour soumission et pour construction selon les documents normalisés et les standards de la ville de Montréal;
- La préparation des bordereaux d'estimation et de soumission de tous les ouvrages (bordereau détaillé avec les quantités estimées valorisées);
- le support durant le processus d'appel d'offres (préparation des addendas, analyse des soumissions, recommandation du choix de l'entrepreneur, etc.);
- Les corrections et modifications des plans si requis;
- La reddition de compte hebdomadaire de l'échéancier de réalisation et du budget d'honoraires professionnels;
- La validation des plans tels que construits une fois les travaux complétés.

Volet surveillance

- Organisation de la réunion de démarrage;
- La surveillance partielle des travaux au moment de la réalisation;
- Le suivi et le support technique auprès de l'entrepreneur pour la bonne exécution des travaux;
- La coordination des travaux avec les différents intervenants impliqués dans le dossier;
- L'émission des avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- La vérification et l'approbation des dessins d'ateliers en regard des exigences stipulées aux plans et devis;
- La vérification des demandes de paiement et la préparation des rapports nécessaires pour les décomptes progressifs et le décompte final;
- La préparation des documents requis pour les approbations des travaux contingents;
- Les préparations des rapports relatifs aux inspections provisoires et définitives des travaux ainsi que leur coordination pour fins d'acceptations provisoire et finale des travaux;
- La surveillance et la coordination des travaux visant à corriger les déficiences notées lors de la réception provisoire et définitive des travaux.

Sans se limiter à la précédente description des tâches, la prestation des services de la firme doit inclure également tous les services, études ou vérifications complémentaires non explicitement énumérés précédemment mais requis pour la finalité du mandat en conformité avec les documents techniques normalisés de la Ville (DTN) ainsi que les standards de la Ville de Montréal. L'estimation, les plans et devis de même que les bordereaux de soumission et autres documents nécessaires au contrat doivent être conformes aux standards de la Ville de Montréal et être préparés en conformité avec les dispositions des Cahiers des clauses administratives générales (CCAG) et les documents techniques normalisés (DTN). Les plans doivent être fournis sous format PDF et Autocad.

3. Livrables

Sous la responsabilité de Direction de l'aménagement Urbain et des Services aux Entreprises (DAUSE) de l'arrondissement Montréal-Nord, la firme aura pour mandat d'exécuter les tâches nécessaires à la préparation des livrables tels que décrits à la présente section. L'ordre de débiter le mandat sera donné par écrit par l'arrondissement.

Une réunion de démarrage sera effectuée dans le but de confirmer les activités à réaliser et les livrables à produire.

L'organisation des rencontres avec les intervenants ainsi que la rédaction des comptes rendus de réunion relèveront de la responsabilité de la firme.

3.1 Livrable #1

Plans et devis à 50% d'avancement : ce livrable comprend la préparation des plans et devis à 50 % de la discipline Électricité, en format PDF, l'étude photométrique, avec une estimation de coût en format Excel et PDF.

3.2 Livrable # 2

Plans et devis à 90% d'avancement : ce livrable comprend la préparation des plans et devis à 90 % de la discipline Électricité, en format PDF avec une estimation de coût en format Excel et PDF.

3.3 Livrable # 3

- **Plans et devis à 100 % :** ce livrable doit intégrer tous les commentaires émis lors du livrable # 2. Les éléments suivants devront être livrés :
- Les Plans à 100 %;
- Le devis technique-Volet Électricité à 100 %;
- Une estimation des coûts de type A en format PDF;
- Bordereau de soumission.

3.4 Livrable #4

La firme doit également prendre en considération les livrables suivants :

- Répondre et préparer les addendas nécessaires suites aux questions des entrepreneurs durant l'appel d'offres pour soumission ;
- Documents contractuels pour construction ;
- Approuver les dessins d'atelier ;
- Rapport de surveillance des travaux ;
- Certificat de réception provisoire et final des travaux ;

4. Réunions de travail

La firme devra minimalement prévoir la tenue de quatre (4) rencontres :

- Rencontre de démarrage visant à approfondir le contenu de l'offre de services, à préciser la portée du mandat et le programme de travail définitif ;

- Présentation de la remise du livrable # 1;
- Présentation de la remise du livrable # 2;
- Rencontre de démarrage pour les travaux de construction.

En dehors de ces rencontres, la firme devra être prête à échanger régulièrement avec la DAUSE afin de partager les différents aspects du mandat, incluant les divers commentaires.

5. Échéancier

L'échéancier de réalisation du mandat devra prendre en considération le fait que les plans et devis doivent être complétés à 100 % le 31 janvier 2020. L'octroi du contrat de réalisation des travaux est prévu au courant du mois février 2020. Ainsi nous souhaitons obtenir votre offre de service au plus tard le 19 novembre 2019. L'exécution des travaux est prévue au printemps 2020.

La firme devra proposer un calendrier détaillé pour l'exécution de chacun des livrables attendus dans le cadre du mandat.

La firme doit prévoir un délai d'un (1) à deux (2) semaines pour le dépôt des commentaires suite à un livrable.

La firme doit également tenir compte que l'octroi du contrat de services professionnels au conseil d'arrondissement est prévu au courant du mois de novembre 2019. Suivant ce calendrier, la réunion de démarrage du mandat serait prévue dans la semaine qui suit l'octroi du contrat.

L'échéancier sera approuvé lors de la réunion de démarrage.

6. Documentation fournie

Dans le cadre de la réalisation du mandat, l'arrondissement rendra disponible à la firme le concept d'avant-projet effectué par la firme Claude Cormier+ Associés.

Il est à noter que la firme devra s'engager à limiter l'usage des données numériques et de l'ensemble de la documentation fournie par l'arrondissement aux seules fins du présent mandat.

En outre, la firme devra être autonome quant aux autres données qui pourraient être requises pour réaliser le mandat.

7. Honoraires

7.1 Le calcul des honoraires

L'arrondissement de Montréal-Nord paiera à la firme des honoraires calculés selon la méthode à prix forfaitaires. Cette rémunération sera fixe et réputée couvrir tous les frais et dépenses encourus par la firme pour la réalisation du mandat. La firme doit répartir le coût de ses honoraires et les montants de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ).

7.2 Modalités de paiement

Les modalités de versement des honoraires sont les suivantes :

- 15 % à la remise du livrable #1;
- 20 % au dépôt du livrable # 2;
- 25 % au dépôt du livrable # 3 et à l'acceptation, par l'arrondissement, de la version finale du devis et des plans (100 %);
- 30 % payé au prorata de l'avancement des travaux et selon le calendrier de réalisation ;
- 10 % à la réception finale de tous les travaux incluant la remise du rapport de surveillance.

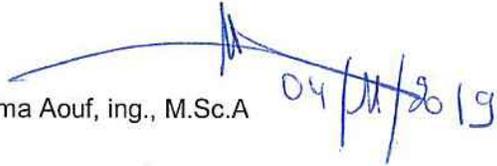
8. Annexes

- Convention de services professionnels

Si vous avez des questions ou des demandes de renseignements supplémentaires concernant ce mandat, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Espérant le tout complet et conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Salima Aouf, ing., M.Sc.A

A handwritten signature in blue ink, followed by the date "04/11/2019" written in blue ink.

P.J Plan d'aménagement préliminaire de l'avenue Jubinville.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, arrondissement de Montréal-Nord
personne morale de droit public ayant une adresse au 4243,
rue de Charlevoix à Montréal-Nord Québec, H1H 5R5
agissant et représentée aux présentes par Me Marie-
Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement, dûment
autorisée aux fins des présentes en vertu de l'article 6,
alinéa 2, du Règlement intérieur du conseil
d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux
fonctionnaires et employés (RGCA05-10-006)

Ci-après nommée : la « **Ville** »

ET :

1) CORPORATION : **(NOM DE LA CORPORATION)**, personne morale ayant sa
principale place d'affaires au (inscrire l'adresse complète:
no, rue, ville, province, code postal), agissant et
représentée par (nom du représentant) dûment autorisé(e)
aux fins des présentes, tel qu'il(elle) le déclare.

Ci-après nommé : le « **Contractant** »

No d'inscription TPS :
No d'inscription TVQ :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle*
en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie
de ce règlement au Contractant;

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les
termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels,
en date du (inscrire la date du devis) relatifs à (aux)
(inscrire la nature des services);

- « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le (inscrire la date de l'offre du Contractant);
- « **Directeur** » : le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou son représentant dûment autorisé;
- « **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;
- « **Unité administrative** » : la division des études techniques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

ARTICLE 2 **INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3 **OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointe(s) aux présentes, pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la partie électricité pour le projet d'aménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

SER-11
Révision : 7 décembre 2018

- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6

OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;
- 6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 6.12 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;
- 6.13 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de (inscrire le montant du contrat en lettres et en chiffres) (\$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.
- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;

- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au _____, province de Québec, _____ et tout avis doit être adressé à l'attention du _____. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au _____ à Montréal, province de Québec, _____ et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

13.8 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le _____^e jour de _____ 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le _____^e jour de _____ 20__

(NOM DU CONTRACTANT)

Par : _____
(Nom et titre de la personne autorisée)

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le _____^e jour de 20__ (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention)).

Le 1 novembre 2019

Devis technique

Mandat : Préparation des plans et devis pour le volet éclairage et surveillance partielle des travaux- Avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis

Contrat # : C-19-034

1. Contexte

Par la présente, nous désirons acquérir les services professionnels d'une firme en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement de l'avenue Jubinville entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis. Ce projet est localisé dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le domaine d'expertise recherché dans le cadre de ce mandat comprend uniquement le volet électricité et système d'éclairage. En effet, la firme d'ingénierie doit préparer les plans et devis définitifs pour la partie électricité pour l'aménagement de l'avenue Jubinville et en assurer la surveillance partielle des travaux.

À cet effet, nous vous demandons de nous fournir votre proposition détaillée d'honoraires professionnels requise pour la réalisation de ce mandat selon la méthode à prix forfaitaires.

2. Objectif du mandat

L'arrondissement de Montréal-Nord prévoit effectuer des travaux d'aménagement et de verdissement dans le secteur cité précédemment. Le concept d'aménagement a été élaboré par la firme Claude Cormier+ associés dont le plan d'aménagement est joint à la présente demande.

Les services à rendre visent tous les services d'ingénierie et d'expertise requis en électricité et système d'éclairage incluant la surveillance partielle des travaux et comprennent, entre autres les activités suivantes, sans s'y limiter :

Volet conception

- Organisation d'une réunion de démarrage ;
- La visite du site et la cueillette des données auprès des différents intervenants impliqués dans le dossier;
- La planification, la coordination des réunions et la rédaction des comptes rendus des réunions;
- Produire les dessins normalisés et spécifiques du matériel et de l'installation tel que lampadaires, luminaires, boîtiers de contrôle, câblage;
- Réaliser la conception d'éclairage urbain et routier selon les critères et exigences de la Ville ;

- Analyser les besoins en éclairage et réaliser les études photométriques requises avec un logiciel commercial reconnu (AGI32) et soumettre les rapports d'études photométriques pour approbation à la Ville;
- Réaliser les plans et devis d'éclairage et la mise en plan des ouvrages proposés de même que les dessins d'exécution et les détails nécessaires à la réalisation de ces travaux, incluant le mobilier, le câblage, le contrôle et les infrastructures (bases et conduits);
- La coordination des réunions de présentations des plans et devis à 50% et à 90% d'avancement;
- La préparation des plans et devis finaux pour soumission et pour construction selon les documents normalisés et les standards de la ville de Montréal;
- La préparation des bordereaux d'estimation et de soumission de tous les ouvrages (bordereau détaillé avec les quantités estimées valorisées);
- le support durant le processus d'appel d'offres (préparation des addendas, analyse des soumissions, recommandation du choix de l'entrepreneur, etc.);
- Les corrections et modifications des plans si requis;
- La reddition de compte hebdomadaire de l'échéancier de réalisation et du budget d'honoraires professionnels;
- La validation des plans tels que construits une fois les travaux complétés.

Volet surveillance

- Organisation de la réunion de démarrage;
- La surveillance partielle des travaux au moment de la réalisation;
- Le suivi et le support technique auprès de l'entrepreneur pour la bonne exécution des travaux;
- La coordination des travaux avec les différents intervenants impliqués dans le dossier;
- L'émission des avis à l'entrepreneur quant à l'interprétation des plans et devis;
- La vérification et l'approbation des dessins d'ateliers en regard des exigences stipulées aux plans et devis;
- La vérification des demandes de paiement et la préparation des rapports nécessaires pour les décomptes progressifs et le décompte final;
- La préparation des documents requis pour les approbations des travaux contingents;
- Les préparations des rapports relatifs aux inspections provisoires et définitives des travaux ainsi que leur coordination pour fins d'acceptations provisoire et finale des travaux;
- La surveillance et la coordination des travaux visant à corriger les déficiences notées lors de la réception provisoire et définitive des travaux.

Sans se limiter à la précédente description des tâches, la prestation des services de la firme doit inclure également tous les services, études ou vérifications complémentaires non explicitement énumérés précédemment mais requis pour la finalité du mandat en conformité avec les documents techniques normalisés de la Ville (DTN) ainsi que les standards de la Ville de Montréal. L'estimation, les plans et devis de même que les bordereaux de soumission et autres documents nécessaires au contrat doivent être conformes aux standards de la Ville de Montréal et être préparés en conformité avec les dispositions des Cahiers des clauses administratives générales (CCAG) et les documents techniques normalisés (DTN). Les plans doivent être fournis sous format PDF et Autocad.

3. Livrables

Sous la responsabilité de Direction de l'aménagement Urbain et des Services aux Entreprises (DAUSE) de l'arrondissement Montréal-Nord, la firme aura pour mandat d'exécuter les tâches nécessaires à la préparation des livrables tels que décrits à la présente section. L'ordre de débiter le mandat sera donné par écrit par l'arrondissement.

Une réunion de démarrage sera effectuée dans le but de confirmer les activités à réaliser et les livrables à produire.

L'organisation des rencontres avec les intervenants ainsi que la rédaction des comptes rendus de réunion relèveront de la responsabilité de la firme.

3.1 Livrable #1

Plans et devis à 50% d'avancement : ce livrable comprend la préparation des plans et devis à 50 % de la discipline Électricité, en format PDF, l'étude photométrique, avec une estimation de coût en format Excel et PDF.

3.2 Livrable # 2

Plans et devis à 90% d'avancement : ce livrable comprend la préparation des plans et devis à 90 % de la discipline Électricité, en format PDF avec une estimation de coût en format Excel et PDF.

3.3 Livrable # 3

- **Plans et devis à 100 %** : ce livrable doit intégrer tous les commentaires émis lors du livrable # 2. Les éléments suivants devront être livrés :
- Les Plans à 100 %;
- Le devis technique-Volet Électricité à 100 %;
- Une estimation des coûts de type A en format PDF;
- Bordereau de soumission.

3.4 Livrable #4

La firme doit également prendre en considération les livrables suivants :

- Répondre et préparer les addendas nécessaires suites aux questions des entrepreneurs durant l'appel d'offres pour soumission ;
- Documents contractuels pour construction ;
- Approuver les dessins d'atelier ;
- Rapport de surveillance des travaux ;
- Certificat de réception provisoire et final des travaux ;

4. Réunions de travail

La firme devra minimalement prévoir la tenue de quatre (4) rencontres :

- Rencontre de démarrage visant à approfondir le contenu de l'offre de services, à préciser la portée du mandat et le programme de travail définitif ;

DEVIS TECHNIQUE

- Présentation de la remise du livrable # 1;
- Présentation de la remise du livrable # 2;
- Rencontre de démarrage pour les travaux de construction.

En dehors de ces rencontres, la firme devra être prête à échanger régulièrement avec la DAUSE afin de partager les différents aspects du mandat, incluant les divers commentaires.

5. Échéancier

L'échéancier de réalisation du mandat devra prendre en considération le fait que les plans et devis doivent être complétés à 100 % le 31 janvier 2020. L'octroi du contrat de réalisation des travaux est prévu au courant du mois février 2020. Ainsi nous souhaitons obtenir votre offre de service au plus tard le 19 novembre 2019. L'exécution des travaux est prévue au printemps 2020.

La firme devra proposer un calendrier détaillé pour l'exécution de chacun des livrables attendus dans le cadre du mandat.

La firme doit prévoir un délai d'un (1) à deux (2) semaines pour le dépôt des commentaires suite à un livrable.

La firme doit également tenir compte que l'octroi du contrat de services professionnels au conseil d'arrondissement est prévu au courant du mois de novembre 2019. Suivant ce calendrier, la réunion de démarrage du mandat serait prévue dans la semaine qui suit l'octroi du contrat.

L'échéancier sera approuvé lors de la réunion de démarrage.

6. Documentation fournie

Dans le cadre de la réalisation du mandat, l'arrondissement rendra disponible à la firme le concept d'avant-projet effectué par la firme Claude Cormier+ Associés.

Il est à noter que la firme devra s'engager à limiter l'usage des données numériques et de l'ensemble de la documentation fournie par l'arrondissement aux seules fins du présent mandat.

En outre, la firme devra être autonome quant aux autres données qui pourraient être requises pour réaliser le mandat.

7. Honoraires

7.1 Le calcul des honoraires

L'arrondissement de Montréal-Nord paiera à la firme des honoraires calculés selon la méthode à prix forfaitaires. Cette rémunération sera fixe et réputée couvrir tous les frais et dépenses encourus par la firme pour la réalisation du mandat. La firme doit répartir le coût de ses honoraires et les montants de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ).

7.2 Modalités de paiement

Les modalités de versement des honoraires sont les suivantes :

- 15 % à la remise du livrable #1;
- 20 % au dépôt du livrable # 2;
- 25 % au dépôt du livrable # 3 et à l'acceptation, par l'arrondissement, de la version finale du devis et des plans (100 %);
- 30 % payé au prorata de l'avancement des travaux et selon le calendrier de réalisation ;
- 10 % à la réception finale de tous les travaux incluant la remise du rapport de surveillance.

8. Annexes

- Convention de services professionnels

Si vous avez des questions ou des demandes de renseignements supplémentaires concernant ce mandat, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Espérant le tout complet et conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Salima Aouf, ing., M.Sc.A

P.J Plan d'aménagement préliminaire de l'avenue Jubinville.



Dossier # : 1196329007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1064 pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'Arrondissement. Appel d'offres 1064 / 8 soumissions

Il est recommandé :
QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1064 pour l'exécution des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-21 17:52

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196329007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 1064 pour des travaux de construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'Arrondissement. Appel d'offres 1064 / 8 soumissions

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'adoption du PTI 2019-2021 par le conseil municipal, le programme de réfection du réseau routier artériel a été reconduit pour l'année 2019. L'arrondissement de Montréal-Nord a déposé une liste de projets à réaliser pour l'été 2019 dans le cadre du PRR CORPO II, qui a été retenue le 16 avril 2019 (CM16 1452).

Le programme de réfection routière, PRR CORPO II, est réservé aux rues ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV).

Afin de maintenir la qualité du réseau routier local chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord procède à un appel d'offres pour :

1. La réfection de pavage de tronçons de rues en mauvais état;
2. La reconstruction de sections de trottoirs en mauvais état sur diverses rues;
3. L'élévation du pavage à trois intersections sur le boulevard Gouin.

L'ouverture de la soumission 1064 a eu lieu le 14 novembre 2019 à 11 h. Le montant de l'ensemble des soumissions excède de plus de 50,51 % l'estimation du coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 – « Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal »

DESCRIPTION

Les travaux du contrat 1064 consistent dans la construction de saillies de trottoirs, la reconstruction de sections de trottoirs en mauvaise état et la mise en place d'un nouveau revêtement bitumineux afin de créer trois intersections surélevées : Gouin et Mère-Anselme; Gouin et Laurentides et Gouin et St-Vital.

JUSTIFICATION

La Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement a été sollicitée pour préparer un appel d'offres public pour l'exécution de travaux pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'Arrondissement. Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 22 octobre au 14 novembre 2019 pour une durée de 23 jours. Sur les douze (12) preneurs de cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièces jointes, huit (8) ont déposé une soumission.

Après l'ouverture des soumissions, il a été constaté que l'écart de prix entre la soumission la plus basse et l'estimation de la Division des études techniques est supérieure à plus de 50 %. Pour cette raison, le processus d'octroi de contrat est annulé et l'ensemble des soumissions est rejeté.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis incluant les taxes, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de la Division des études techniques et le montant de plus bas soumissionnaire conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
UNIROC CONSTRUCTION INC.	1 264 918,39 \$	88 544,29 \$	1 353 462,68 \$
Construction Larotek Inc.	1 399 452,71 \$	97 961,69 \$	1 497 414,39 \$
Ramcor Construction Inc	1 591 675,96 \$	111 417,32 \$	1 703 093,28 \$
De Sousa	1 596 189,88 \$	111 733,29 \$	1 707 923,17 \$
Bordures et trottoirs Alliance inc	1 692 893,05 \$	118 502,51 \$	1 811 395,56 \$
Les Pavages Céka inc	1 729 590,39 \$	121 071,33 \$	1 850 661,72 \$
Cojalac Inc.	1 737 517,77 \$	121 626,24 \$	1 859 144,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			1 573 176,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]			24,37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			472 599,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			37,36 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			424 469,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100]			50,51 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	134 534,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	10,64 %

La compagnie Construction Cappa, est non conforme : le bordereau de soumission non conforme à l'addenda n° 2 et le prix global pour l'item Assurances, garanties et frais généraux de Chantier est au 7,2 % de la valeur totale de la soumission. Voir les instructions aux soumissionnaires, article 3.8.1.4.2 Rejet

«... la Soumission de l'Entrepreneur est automatiquement rejetée si le prix à l'item Assurances, garanties et frais généraux de Chantier dépasse sept pour cent (7 %) de la valeur totale de la soumission. »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Ahmed YASMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mailin DIAZ MOLERO
Ingénieure

Tél : 514 328 4000 poste 4073
Télécop. : 514 328 556

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-15

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

Tél : 514 328-4000 4008
Télécop. : 514 328-5556

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Approuvé le : 2019-11-21

ESTIMATION DES PRIX

Contrat no: 1064

Construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
<u>CHARGES GÉNÉRALES</u>			
ASSURANCES, GARANTIES ET FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER	1	global	47 821,36 \$
<u>PULVÉRISATION ET STABILISATION</u>			
PLANAGE DE CHAUSSÉE 40MM D'ÉPAISSEUR POUR TRANSITION DE PAVAGE (voir article 9 du devis technique-Pavage)	74	m ²	80,00 \$ 5 920,00 \$
<u>PAVAGE</u>			
REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE BASE ESG-14, 2A-2, PG 64H-28, 80MM D'ÉPAISSEUR 2-5, 8.14 (6,04). POUR ÉLÉVATION DE PAVAGE.	194	t	130,00 \$ 25 220,00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE SURFACE ESG-10, 2A-2, PG 64H-28, 70MM D'ÉPAISSEUR 2-5, 8.14 (6,04). POUR ÉLÉVATION DE PAVAGE.	170	t	140,00 \$ 23 800,00 \$
PRÉPARATION DES SURFACES DE CONTACT 2-5, 8,17(6,03)	2000	m ²	1,50 \$ 3 000,00 \$
NIVELLEMENT PRÉLIMINAIRE: DÉBLAI DE MATÉRIAUX IMPROPRES 500 MM D'ÉPAISSEUR 2-5, 8,04 (2,03, 2,04)	15	m ²	30,00 \$ 450,00 \$
COUSSIN DE PIERRE VM-2, 500MM D'ÉPAISSEUR 2-5, 8,07 (4,02)	15	m ²	38,50 \$ 577,50 \$
PUISARD DE RUE 2-8, 6,08, MV-221	19	unité	6 200,00 \$ 117 800,00 \$
PUISARD À RÉPARER 2-8, 6.13	4	m	360,50 \$ 1 442,00 \$
PUISARD À DÉPLACER 2-8, 6.14	3	unité	3 310,00 \$ 9 930,00 \$
TÊTE DE PUISARD AJUSTABLE À NIVELER 2-8, 6.12	6	unité	315,00 \$ 1 890,00 \$
TÊTE DE PUISARD DE RUE CONVENTIONNELLE À REMPLACER PAR AJUSTABLE 2-8, 6.38b (5,08) CROQUIS MV-221-H	1	unité	910,00 \$ 910,00 \$
GRILLE DE PUISARD DE RUE MODÈLE ANTI-VÉLO 2-8, 6.39b (5,08) CROQUIS MV-221-J	1	unité	365,00 \$ 365,00 \$
COUVERCLE ET CADRE DE REGARD CONVENTIONNEL À REMPLACER PAR AJUSTABLE 2-8, 6.21B CROQUIS MV-220-F	2	unité	1 650,00 \$ 3 300,00 \$
CADRE DE REGARD EXISTANT DE TYPE "AJUSTABLE" À NIVELER 2-8, 6,22 (5,07)	8	unité	500,00 \$ 4 000,00 \$
REGARD D'ÉGOUT ET/OU CHAMBRE DE VANNE À RÉPARER 2-8, 6.23	7	m	371,25 \$ 2 598,75 \$
NIVELLEMENT DE BOÎTE DE VANNE 2-9, 6,18	7	unité	260,00 \$ 1 820,00 \$
TÊTE DE BOÎTE DE VANNE CONVENTIONNELLE À REMPLACER PAR AJUSTABLE 2-9, 6,35	1	unité	335,00 \$ 335,00 \$
REMPLACEMENT D'ARRÊT DE DISTRIBUTION D'EAU 2-6, 12,32	1	unité	550,00 \$ 550,00 \$
BOÎTE DE SERVICE D'EAU À REMPLACER AVEC EXCAVATION ET REMPLISSAGE 2-6, 12,34 (CR. M.V. 264-A)	1	unité	650,00 \$ 650,00 \$

ESTIMATION DES PRIX

Contrat no: 1064

Construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant	
NETTOYAGE DES PUISARDS, REGARDS, CHAMBRES DE VANNE ET BOITE DES VANNE (voir article 33 du cahier des clauses administratives spéciales)	45	unité	60,00 \$	2 700,00 \$
<u>TROTTOIR MONOLITHE CROQUIS M.V. 245 ET M.V. 245-A</u>				
PRÉPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 À 3.08)	1645	m ²	35,00 \$	57 575,00 \$
FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 À 5.03)	1645	m ²	40,00 \$	65 800,00 \$
REVÊTEMENT EN BÉTON 2-6, 12.04 (6.01 À 6.07)	1645	m ²	45,00 \$	74 025,00 \$
ACIER D'ARMATURE – TREILLIS MÉTALLIQUE 2-6, 12.03 (9) CROQUIS MV-209 et MV-248	358	m ²	20,00 \$	7 160,00 \$
BORDURE EN BÉTON 2-7, 11.01 (1.02, 2.02)	5	m	100,00 \$	500,00 \$
<u>TROTTOIR BOULEVARD CROQUIS M.V. 245</u>				
PRÉPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 À 3.08)	65	m ²	35,00 \$	2 275,00 \$
FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 À 5.03)	65	m ²	40,00 \$	2 600,00 \$
REVÊTEMENT EN BÉTON 2-6, 12.04 (6.01 À 6.07)	65	m ²	45,00 \$	2 925,00 \$
PLATE-BANDE À REVÊTEMENT BITUMINEUX 2-6, 12.08 (11.04 ET 11.31)	211	m ²	50,00 \$	10 550,00 \$
NIVELLEMENT DES ESPACES EN TERRE 2-6, 12.07	495	m ²	9,00 \$	4 455,00 \$
TOURBE (GAZONNEMENT) 2-6, 12.17	495	m ²	15,00 \$	7 425,00 \$
NIVELLEMENT DES PAVÉS DE BÉTON EXISTANTS 2-6, 12.40, (11.31)	45	m ²	95,00 \$	4 275,00 \$
MARCHE EN BÉTON 2-6, 12.11 (11.16)	1	m	130,00 \$	130,00 \$
<u>MAIL-CENTRAL CROQUIS M.V. 286</u>				
PRÉPARATION DU LIT 2-6, 12.01 (3.01 À 3.08)	15	m ²	35,00 \$	525,00 \$
FONDATION EN PIERRE 2-6, 12.02 (5.01 À 5.03)	15	m ²	40,00 \$	600,00 \$
REVÊTEMENT EN BÉTON 2-6, 12.04 (6.01 À 6.07)	15	m ²	45,00 \$	675,00 \$
<u>RÉPARATION DU COURS D'EAU CROQUIS MV-245-A</u>				
PRÉPARATION DU LIT 2-6, 12.12 (11.17-A)	780	m ²	19,00 \$	14 820,00 \$
COUSSIN DE PIERRE VM-2, 150 MM D'ÉPAISSEUR 2-5, 8.07 (4.02)	780	m ²	26,00 \$	20 280,00 \$
FONDATION EN BÉTON 2-6, 12.13 (11,17b)	0	m ²	0,00 \$	0,00 \$
REMBLAI SANS RETRAIT 2-5, 8,54 (1-4, 16)	156	m ³	130,00 \$	20 280,00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE BASE ESG-14,3B-2, PG 58-28, 60MM D'ÉPAISSEUR 2-6, 12,14(11,17c)	780	m ²	25,00 \$	19 500,00 \$
REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE SURFACE EC-10, 3B-2, PG 58-28, 20MM D'ÉPAISSEUR 2-6, 12,14(11,17c)	780	m ²	22,00 \$	17 160,00 \$

ESTIMATION DES PRIX

Contrat no: 1064

Construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Description	Quantité probable	Prix unitaire	Montant
ÉLIMINATION DE MATÉRIAU DANS LA PLAGE BC	5 t	45,00 \$	225,00 \$
ÉLIMINATION DE MATÉRIAU DANS LA PLAGE >C	5 t	105,00 \$	525,00 \$
PUISARD À DÉSAFFECTER 2-8, 6,15	17 unité	1 055,00 \$	17 935,00 \$
<u>FOSSE DE PLANTATION</u> (voir article 18 du devis technique-Trottoirs)			
PREPARATION DU LIT POUR FOSSE DE PLANTATION 2-6,12,01 (3,01 A 3,08)	520 m ²	39,00 \$	20 280,00 \$
FOURNITURE ET POSE DE TERRE DE CULTURE MÉLANGE #2	520 m ³	40,00 \$	20 800,00 \$
BORDURE SPÉCIALE EN BÉTON 300MM 2-7, 11,01 (1,02, 2,02) CROQUIS MTL-NORD. (voir article 19 du devis technique-Trottoirs)	269 m	160,00 \$	43 040,00 \$
DALLE PODOTACTILE	64 unité	360,00 \$	23 040,00 \$
<u>PAILLIS DE COPEAUX RAMEAUX</u> (voir article 21 du devis technique - trottoir)			
Gouin-Mère-Anselme	52 m ²	22,00 \$	1 144,00 \$
Gouin-St-Vital	52 m ²	22,00 \$	1 144,00 \$
Gouin-Laurentides	39 m ²	22,00 \$	858,00 \$
Léger-Salk	120 m ²	22,00 \$	2 640,00 \$
Ste-Gertrude-Bayonne	100 m ²	22,00 \$	2 200,00 \$
Ste-Gertrude-Léger	90 m ²	22,00 \$	1 980,00 \$
St-Vital-Fleury	26 m ²	22,00 \$	572,00 \$
St-Vital-Monselet	38 m ²	22,00 \$	836,00 \$
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE (voir article 13 du devis technique - Pavage)	10 global	515,00 \$	5 150,00 \$
TOTAL DES TRAVAUX :			730 983,61 \$
TRAVAUX CONTINGENTS 7% :			51 168,85 \$
SOUS-TOTAL :			782 152,46 \$
TPS 5% :			39 107,62 \$
TVQ 9,975% :			78 019,71 \$
TOTAL :			899 279,79 \$

PRÉPARÉ PAR :

M. Díaz Ing.
2019/10/24

MAILIN DÍAZ ING. M. ING.
DIVISION DES ÉTUDES TECHNIQUES

PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE PUBLIQUE DES SOUMISSIONS

NO APPEL D'OFFRES : 1064

Objet : CONSTRUCTION DE SAILLIES DE TROTTOIRS, RECONSTRUCTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS ET ÉLEVATION DU PAVAGE SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Date de l'émission des documents : le 22 octobre 2019
 Date et heure de fermeture de l'appel d'offre : le 14 novembre 2019 à 11 h 00
 Date et heure d'ouverture des soumissions : le 14 novembre 2019 à 11 h 00

PERSONNES RESPONSABLES PRÉSENTES À L'OUVERTURE :

1. Marie Marthe Papineau	Fonction : Secrétaire d'arrondissement Greffe et archives - DPGSA
2. Ahmed Yasmi	Fonction : Agent d'approvisionnement II Ressources financières et matérielles - DPGSA
3. Mailin Diaz Molero	Fonction : Ingénieur Division des études techniques - DAUSE

Procès-verbal d'ouverture			
#	Personne présente à l'ouverture	Soumissionnaire	Prix
1.	WILLIAM JACKSON	Uniroc Construction inc.	12 649 18,39 \$
2.	LUC LABRIÉ	Bordures et trottoirs Alliance inc.	1 692 893,05 \$
3.	MARIO FARINA	Construction Larotek inc.	1 399 452,71 \$
4.	HASNAVA DAMMOU	De Sousa	1 596 189,88 \$
5.	SERGIO SARTOR	Cojalac inc.	1 737 517,77 \$
6.	RIDA SHUTTAH	Les pavages Céka inc.	1 729 590,89 \$
7.	SAMUEL GENDRON	Construction Cappa	1 627 398,69 \$
8.	YOUSSEF BARAKA	Ramcor construction inc.	1 591 675,96 \$
9.			\$
10.			\$

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 14 novembre 2019

SIGNÉ PAR : 1) (s)	Marie Marthe Papineau Secrétaire d'arrondissement Greffe et archives - DPGSA	
2) (s)	Ahmed Yasmi Agent d'approvisionnement II Ressources financières et matérielles - DPGSA	
3) (s)	Mailin Diaz Molero Ingénieur Division des études techniques - DAUSE	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 1064

Numéro de référence : 1312928

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bordures et Trottoirs Alliance Inc 11725, Boul. Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1C1R2	Monsieur Kevin Poirier Téléphone : 514 494-2624 Télécopieur : 514 494-0621	Commande : (1657882) 2019-10-28 15 h 37 Transmission : 2019-10-28 15 h 37	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 42 - Courriel 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cappa construction inc. 7012, boul. St-Laurent, bureau 200 Montréal, QC, H2s3e2	Monsieur Ben Capparelli Téléphone : 514 996-9070 Télécopieur :	Commande : (1655414) 2019-10-22 10 h 32 Transmission : 2019-10-22 11 h 15	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 42 - Courriel 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	Commande : (1654875) 2019-10-21 10 h 55 Transmission : 2019-10-21 11 h 07	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 42 - Courriel 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Larotek Inc. 11730, avenue Lucien-Gendron Montréal, QC, H1E 7J7 http://jonathan@larotek.ca	Monsieur Jonathan Vella Téléphone : 514 829-8454 Télécopieur : 514 587-2495	Commande : (1656219) 2019-10-24 7 h 17 Transmission : 2019-10-24 7 h 17	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 42 - Courriel 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Tro-MAP inc. 11750 avenue Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco Polizzi Téléphone : 514 648-0111 Télécopieur : 514 648-0009	Commande : (1657251) 2019-10-26 10 h 06 Transmission : 2019-10-28 6 h 58	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 42 - Courriel 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	Commande : (1659643) 2019-11-01 9 h 05 Transmission : 2019-11-01 9 h 06	3205299 - Addenda 1 2019-11-01 9 h 05 - Téléchargement 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

GROUPE ABF INC. 7981 17e Avenue Montréal, QC, H1Z 3R2	Monsieur Robert Jourdain Téléphone : 514 376-0024 Télécopieur : 514 722-4764	Commande : (1655267) 2019-10-22 8 h 16 Transmission : 2019-10-22 8 h 31	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 42 - Courriel 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1655321) 2019-10-22 9 h Transmission : 2019-10-22 9 h 05	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 43 - Télécopie 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 18 - Télécopie 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 http://www.pavagesceka.com	Madame Julie Tremblay Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847	Commande : (1659838) 2019-11-01 11 h 58 Transmission : 2019-11-01 13 h 09	3205299 - Addenda 1 2019-11-01 11 h 58 - Téléchargement 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 18 - Télécopie 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavage Des Moulins Inc. 1036 rue Nationale Terrebonne, QC, J6W 6B4 http://www.pavagedesmoulins.com	Monsieur André Marchand Téléphone : 450 961-3636 Télécopieur : 450 961-3737	Commande : (1657027) 2019-10-25 11 h 11 Transmission : 2019-10-25 11 h 39	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 43 - Télécopie 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 18 - Télécopie 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	Commande : (1655636) 2019-10-22 15 h 24 Transmission : 2019-10-23 7 h 14	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 43 - Télécopie 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 18 - Télécopie 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 30 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Uniroc Construction inc 5605, rue Arthur-Sauvé, c.p. 3390 Mirabel, QC, J7N2R4 http://uniroc.ca	Monsieur Jolain Cartier Téléphone : 450 258-4242 Télécopieur : 450 258-4104	Commande : (1656706) 2019-10-24 15 h 35 Transmission : 2019-10-24 20 h 16	3205299 - Addenda 1 2019-10-30 14 h 42 - Courriel 3206596 - Addenda 2 (devis) 2019-11-01 12 h 17 - Courriel 3206597 - Addenda 2 (bordereau) 2019-11-01 12 h 17 - Téléchargement 3210043 - Addenda 3 2019-11-11 14 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

DIVISION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES

ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTATS

IDENTIFICATION

No de l'appel d'offres : 1064

GDD : 1196329007

Titre de l'appel d'offres : Construction de saillies de trottoirs, reconstruction de sections de trottoirs et élévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord

Type d'appel d'offres :

Sur invitation
 Public

Nature du contrat :

Exécution de travaux
 Services professionnels

DÉROULEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Lancement effectué le :	2019/10/22	Nombre d'addendas émis :	3
Ouverture des soumissions prévue le :	2019/11/14	Date du dernier addenda	2019/11/11
Ouverture faite le :	2019/11/14	Délai accordé aux soumissionnaires	23 jours

ANALYSE DES SOUMISSIONS

Nbr de preneurs	12	Nbr de soumissions reçues :	8	% de réponses :	66,67 %
		Nbr de soumissions rejetées :	8	% de rejets :	100,00 %

Soumissions rejetées (Nom)

Motif du rejet : (Administratif ou technique)

Uniroc Construction Inc., Construction Larotek Inc. Ramcor Construction Inc. De Sousa, Bordures et trottoirs Alliance inc., Les Pavages Céca inc et Cojalac Inc.	L'écart de prix entre la soumission la plus basse et l'estimation de la Division des études techniques est supérieure à plus de 50,51 % Le processus d'octroi de contrat est annulé et l'ensemble des soumissions est rejeté.
Construction Cappa (Ben Capparelli)	1. Le bordereau de soumission non conforme à l'addenda no 2. 2. Les frais d'assurances, garanties et frais généraux de Chantier sont supérieur à 7% du montant total de la soumission (article 3.8.1.4.2 des Instructions aux soumissionnaires). 3. Formulaire "Expérience du soumissionnaire" n'est pas joint à la soumission.

Durée de la validité initiale de la soumission

Date d'échéance initiale

RÉSULTAT FINAL DE L'APPEL D'OFFRES

Recommandation d'adjuger le contrat à :

Nom des firmes	Montant soumis
Aucun	

INFORMATION ADDITIONNELLE

Aucun preneur de cahier des charges parmi les quatre qui n'ont pas déposé de soumission n'a communiqué son motif de désistement.

Préparé :	
Ahmed Yasmi, agent d'approvisionnement II	2019/11/19



Dossier # : 1193602015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 158 500 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour l'année 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 158 500 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

QUE soit autorisé le directeur des Travaux publics à signer ladite convention;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-21 17:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193602015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 158 500 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier pour l'année 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

La coopérative de solidarité Éconord est un organisme sans but lucratif qui est enregistré conformément à la loi sur les compagnies du Québec et est accrédité par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

La coopérative de solidarité Éconord a pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et maintenir en place des projets environnementaux à Montréal-Nord.

Le plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord comprend des actions à réaliser au cours de l'année 2020.

L'Arrondissement, pour réaliser sa mission, doit donner en impartition des activités à des entreprises d'économie sociale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 006 (21 janvier 2019) Accorder une contribution financière de 158 500 \$, pour l'année 2019, à la Coop de solidarité Éconord pour la réalisation du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

La présente convention prendra effet le 1^{er} janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2020.

Les mandats portent sur les thèmes suivants :

1. Inciter à participer à la collecte des CRD et encombrants (programme Éco-quartier);
2. Inciter à participer à la collecte des matières recyclables (programme Éco-quartier).

3. Inciter à participer à la collecte des résidus alimentaires (programme Éco-quartier).
4. Inciter à réduire le gaspillage de l'eau potable (programme Éco-quartier).
5. Sensibiliser les jeunes du primaire et les nouveaux arrivants au recyclage et aux pratiques environnementales (programme Éco-quartier).
6. Implanter la collecte sélective (recyclage et alimentaire) dans au moins deux (2) écoles secondaires et au moins deux (2) écoles primaires de l'arrondissement de Montréal-Nord (programme Éco-quartier).

Des descriptions détaillées des mandats (1 à 6) sont incluses dans les pièces jointes.

L'annexe C porte sur la santé et sécurité au travail.

Le local de l'Éco-quartier est situé au 10861, boulevard Pie-IX. La Ville n'est pas propriétaire du bail, mais défraie les coûts reliés à la location. Un nouveau sommaire sera créé, en mars 2020, pour le renouvellement du bail.

Un deuxième point de service de l'éco-quartier a ouvert ses portes en octobre 2019. Il est situé au 12277, boulevard Rolland. La Ville de Montréal n'es pas propriétaire du bail mais défraie les coûts reliés à la location. Le nouveau bail sera signé en mai 2022, un nouveau sommaire sera créé à cet effet.

JUSTIFICATION

Les mandats sont en conformité avec le plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord.

Nous référons aux actions :

9.3.1 : Organiser des conférences ou des ateliers de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans les lieux de diffusion culturelle (incluant les écoles).

9.3.2 : En collaboration avec les organismes du milieu, soutenir l'application de la gestion durable de l'eau de la Ville de Montréal en mettant en place une campagne d'information.

L'Arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des corporations, des institutions et des entreprises du quartier. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 158 500 \$, sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Inciter la population à faire du recyclage par divers moyens de sensibilisation.

- Augmenter la participation des résidents et des commerçants aux différentes collectes sélectives.
- Développer un sentiment d'appartenance par des activités d'embellissement (journée du compost, le nettoyage des rives et le concours du plus beau jardin).

Dans chacune des interventions, l'approche est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à l'arrondissement d'améliorer sa performance sur les différentes collectes des matières résiduelles et atteindre la moyenne montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les documents comme les accroches portes visant à informer les résidents sont conçus par la division des communications de l'arrondissement.

Les différentes plates-formes électroniques d'information de l'arrondissement seront utilisées, afin de faire connaître les activités de l'Éco-quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2019 : Acceptation des plans d'action.

Décembre 2019: Commande des accroches portes et dépliants d'information.

Mars à novembre 2020 : Réalisation des mandats.

Mars à novembre 2020: Rencontres mensuelles de suivi des mandats.

Décembre 2020: Remise et acceptation des rapports d'activité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves EKILA
agent(e) de recherche

Tél : 514-328-4000 (4188)
Télocop. : 514 328-4287

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Tél : 514 328-4000 (4105)
Télocop. : 514-328-4287

Le : 2019-11-18

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5, agissant et représentée par M. Gilbert Bédard, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CA du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COOP DE SOLIDARITÉ ÉCONORD**, personne morale, dont l'adresse principale est le 10861, boulevard Pie-IX, Montréal-Nord, Québec, H1H 4A9, agissant et représentée par Mme Julie Demers, Directrice, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription d'organisme de charité : 1165962078

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'améliorer la qualité de vie urbaine des Nord-Montréalais et de promouvoir une société écologique;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de l'éco-quartier de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Le directeur de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent cinquante-huit mille cinq cents dollars (158 500 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de soixante mille dollars (60 000 \$) au plus tard le 20 janvier 2020,
- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), au plus tard le 20 mai 2020,
- et un dernier versement au montant de dix-huit mille cinq cents dollars (18 500 \$), au plus tard le 15 décembre 2019 à la remise des rapports et l'acceptation tel que mentionné.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 10861, boulevard Pie-IX, Montréal-Nord, Québec, H1H 4A9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Gilbert Bédard, directeur de la Direction des travaux
publics, arrondissement de Montréal-Nord

Le^e jour de 20__

COOP DE SOLIDARITÉ ÉCONORD

Par : _____
Julie Demers, Directrice générale Coop de solidarité
Éconord

Cette convention a été approuvée par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord de la Ville de Montréal, le ^e jour de 20__ (Résolution (.....)).

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

- Considérant que l'ARRONDISSEMENT a la responsabilité du soutien aux organismes reconnus pour l'organisation d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisirs sur son territoire;
- Considérant que l'ORGANISME est reconnu comme partenaire de l'arrondissement œuvrant à l'organisation d'activités culturelles, sportives, communautaires ou de loisirs;
- Considérant qu'il est primordial d'assurer un juste rayonnement à tous les efforts mis en œuvre par l'ORGANISME et l'ARRONDISSEMENT pour donner suite aux activités faisant l'objet de la présente convention;
- L'ORGANISME et l'ARRONDISSEMENT conviennent du présent protocole de visibilité :
- Ce protocole de visibilité s'applique aux activités ou aux événements pour lesquels l'ARRONDISSEMENT fournit un soutien financier, technique et matériel dont la valeur est supérieure à 1 000 \$.
- Lorsque l'ORGANISME produit des outils pour la promotion d'une activité ou d'un événement qui profite du soutien de l'ARRONDISSEMENT (par exemple affiche, dépliant, brochure, publicité média, kiosque, site internet, etc.) la référence au soutien de l'ARRONDISSEMENT doit également être accompagnée du logo de l'ARRONDISSEMENT (voir la section «Modalités d'application» point 1, 2 et 3).
- Lorsque l'ORGANISME produit des documents publics autres que promotionnels (rapport de recherche, étude, présentation diaporama, communiqué de presse) pour un projet ou une activité qui profite du soutien de l'ARRONDISSEMENT, quel qu'en soit le support, il doit mentionner sur le document que l'activité ou le projet auquel il se réfère a été réalisé grâce au soutien de l'ARRONDISSEMENT de Montréal-Nord (voir libellé dans la section «Modalités d'application» point 4).
- Lorsque l'ORGANISME produit son rapport annuel, il devra explicitement souligner et décrire le partenariat avec l'ARRONDISSEMENT.
- L'ARRONDISSEMENT s'engage à fournir à l'ORGANISME les éléments de communication nécessaires à la réalisation des objectifs de visibilité de l'ARRONDISSEMENT, notamment par la fourniture de panneaux, bannières, affiches, voile publicitaire ou enrouleur publicitaire identifiant l'ARRONDISSEMENT; ceci inclut l'accès à la signature institutionnelle (logo) et, le cas échéant, au message des élus de l'ARRONDISSEMENT;
- Lorsque l'activité se déroule dans un équipement de l'ARRONDISSEMENT (locaux, bâtiment ou terrain), l'installation et l'affichage d'outils promotionnels, quels qu'ils soient, devra être autorisé et se faire aux endroits identifiés par le responsable désigné par l'ARRONDISSEMENT;
- Par ailleurs, si le projet de l'ORGANISME donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier les représentants de l'ARRONDISSEMENT à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance (voir la section «Modalités d'application»).
- La visibilité accordée à l'ARRONDISSEMENT n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au projet ou à l'activité; dans ce cas, l'ORGANISME doit s'assurer que la visibilité accordée tende à refléter l'importance relative de la contribution des partenaires.

- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire de l'arrondissement pour la réalisation d'un programme particulier et que l'organisme offre des services à la population en lieu et place de l'arrondissement, l'identité visuelle du programme et celle de l'arrondissement doivent être mises de l'avant de façon claire et sans équivoque sur le rôle de chacun. La visibilité de l'organisme mandataire ne devra être soulignée qu'en second plan et seulement que pour illustrer la nature du rôle de celui-ci à titre de mandataire de l'arrondissement.
- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire, les outils de communication (site Web, réseaux sociaux, imprimés) nécessaires à la réalisation et à la promotion du mandat devront être clairement distincts de ceux destinés à la promotion de l'organisme mandataire.
- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire, toutes les activités de relations médias et de relations publiques devront se faire et avec l'accord et en collaboration de l'arrondissement selon les indications dictées par l'arrondissement. Toute demande pour ce type d'activité devra être présentée au minimum 10 jours à l'avance au chef de division des relations avec les citoyens et communication ainsi qu'au chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.
- Lorsqu'un organisme agit à titre de mandataire, toutes les activités de relations médias et de relations publiques devront faire mention de l'ensemble des partenaires qui ont participé aux projets en question. Les partenaires devront également être informés des activités en question et leur participation devra être mentionnée à la hauteur de leur implication dans ces projets.

MODALITÉS D'APPLICATION

1. Logo de l'arrondissement

Il y a deux adaptations possibles du logo de l'arrondissement, soit en couleur (texte en noir avec la rosace rouge) ou en noir (texte et rosace en noir); la largeur du logo ne doit jamais être inférieure à 2,5 cm (1 pouce).

Lorsqu'une mention faisant référence au soutien des partenaires n'est pas présente (du type «Avec le soutien de» ou «Grâce au soutien de»), le texte «Fier partenaire» doit accompagner le logo tel qu'illustré :

FIER PARTENAIRE

Ces versions sont disponibles sur demande auprès du chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.

2. Positionnement du logo de l'arrondissement

La règle de positionnement établie par la Ville n'est pas obligatoire lors de l'utilisation de la signature visuelle de l'arrondissement par un organisme. Ce sont alors les normes graphiques de positionnement de l'organisme qui prédominent, tout en assurant l'intégrité du logo de l'arrondissement selon les règles qui figurent dans les normes graphiques de la Ville de Montréal.

3. Approbation des documents

L'utilisation du logo de l'arrondissement sur tout document produit par un organisme doit faire l'objet d'une approbation de la Division des relations avec les citoyens et communication avant leur reproduction ou leur impression. Les demandes d'approbation accompagnées du document (brochure, dépliant, affiche, feuillet ou autre) dans sa version finale doivent être transmises au chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.

4. Libellé à inclure dans les documents autres que promotionnels

Lorsqu'une activité ou un projet entraîne la production d'un document tels un rapport de recherche, un rapport d'activité, une étude, une présentation par diaporama ou autre, la page de garde ou son équivalent doit contenir une mention du type «ce rapport (ou cette étude, ou ce projet, ou cette activité) a été rendu possible grâce au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord». La production d'un communiqué de presse doit également contenir une telle mention.

5. Invitation aux représentants de l'arrondissement

Lorsque le projet donne lieu à un événement public, l'organisme doit convier les représentants de l'arrondissement à y participer, et ce, au minimum dix (10) jours à l'avance en transmettant l'information au chef de division des relations avec les citoyens et communication ainsi qu'au chargé de communication responsable des dossiers rattachés à la mission de l'organisme.

Programme Éco-quartier : Mandats 2020

Contribution : 158 500 \$ Permanence Éco-quartier et mandats	Objectifs du mandat	Objectifs du plan stratégique	Indicateurs 2020 – Plan DD	Indicateurs 2020 - Éconord	Livrables attendus
Mandat 1 - Collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition Durée : Mai à septembre 2020	Inciter la population à participer à la collecte hebdomadaires des CRD et encombrants	Augmenter la fréquence des collectes (action 9.1.4)	- 10 000 accroche-portes /an - 500 foyers sensibilisés - 200 activités et kiosques /an - 80 ateliers scolaires /an (action 6)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Mandat 2 - Collecte des matières recyclables Durée : Mai à septembre 2020	Inciter la population à participer à la collecte hebdomadaires des CRD et encombrants	Atteindre 87kg/hab en 2019 (action 9.1.1)	- 10 000 accroche-portes /an - 500 foyers sensibilisés - 200 activités et kiosques /an - 80 ateliers scolaires /an (action 6)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Mandat 3 - Collecte des résidus alimentaires (18 500 \$) Note : Mandat RECONDUIT	Inciter la population du Nord-Est à participer à la nouvelle collecte	Atteindre 26 kg/hab/an (action 9.1.2)	-Tous les foyers des secteurs sensibilisés (action 6) - Atteindre 26 kg/hab/an (action 6)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Mandat 4 – Réduction du gaspillage de l'eau Durée : 1 ^{er} juin – 31 août 2020	Sensibiliser la population au gaspillage de l'eau potable	Mettre en place une campagne d'information auprès des résidents (action 9.3.2)	NAP		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Mandat 5 – Sensibilisation des écoles primaires à la collecte des matières recyclables Durée : Février à décembre 2020	Inciter les élèves du primaire à participer à la collecte des matières recyclables à leur domicile	Rejoindre 2000 personnes	Réduire et valoriser les matières résiduelles (action 6)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020
Mandat 6 – Écoles écoresponsables (10 000 \$) Durée : Février à décembre 2020	Mettre en place la collecte des matières recyclables et des RA	Rejoindre 2500 personnes	Réduire et valoriser les matières résiduelles (action 6)		Rapport d'activité – Prévu au 1 ^{er} décembre 2020

ANNEXE A

PROGRAMME ÉCO-QUARTIER

MISSION ET OBJECTIFS

Le Programme Éco-quartier a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais, en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées.

Il est demandé au Contractant d'optimiser le rendement des différents programmes verts en induisant graduellement les changements d'attitudes et de comportements auprès des résidents de l'arrondissement.

Dans chacune des interventions, l'approche du Programme Éco-quartier est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie. L'Éco-quartier a le mandat d'encourager la population à réduire à la source la consommation de matières premières, à les valoriser et à faire la réutilisation d'objets encore fonctionnels.

L'Éco-quartier encourage la population à faire du recyclage par divers moyens de sensibilisation (séance d'information, distribution d'imprimés promotionnels, visites, évaluation des besoins, implantation de modes de récupération).

L'Éco-quartier veille à faire augmenter la participation des résidents et des commerçants aux différentes collectes sélectives et saisonnières.

L'Éco-quartier a également pour mandat d'inciter la population à se défaire des résidus domestiques dangereux (RDD) de façon sécuritaire et écologique.

Le Contractant mandaté à opérer un Éco-quartier doit également s'occuper des trois autres volets suivants : le volet propreté, le volet embellissement et le volet nature en Ville.

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord a la responsabilité de faire réaliser le Programme Éco-quartier. À cet effet, elle définit les priorités d'actions et les échéanciers auprès du Contractant mandataire. Tous les documents produits par le Contractant doivent être faits en conformité avec les règlements en vigueur et doivent être vus et approuvés par cette direction avant leur diffusion auprès des résidents et des gens d'affaires. Il est à noter que la langue des communications écrites est uniquement le français.

RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ÉCO-QUARTIER

En acceptant le mandat de réalisation du Programme Éco-quartier, le Contractant devient responsable de la gestion des activités organisées par l'Éco-quartier ou réalisées avec la participation de ce dernier quant à son contenu et à sa forme. Il doit donc veiller à ce que ces activités soient conformes aux objectifs, priorités et attentes du Programme. Le Contractant est aussi tenu d'exercer un suivi des résultats en accord avec la Direction des travaux publics, responsable du projet.

SITE INTERNET

Le Contractant doit maintenir à jour un site internet et une adresse courriel afin d'informer la population de l'offre de services, des heures d'ouverture, de la programmation, des renseignements portant sur les 3RV et autres points d'intérêt.

PLAINTES ET CONSTATS D'INFRACTION

Le Contractant n'a pas le mandat de remettre des constats d'infraction ou de répondre aux plaintes des citoyens en matière d'environnement. Il doit référer les plaignants au numéro téléphonique 311 ou, au besoin, prendre note des demandes et les transmettre au Directeur. Le respect de la réglementation relève du travail des inspecteurs.

LE SOUTIEN DE L'ARRONDISSEMENT

Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, le Directeur est responsable de l'application de la convention, de la mise en œuvre du Programme, de l'évaluation du Contractant et du renouvellement de la convention.

L'arrondissement contribue également par :

- Le soutien logistique pour la réalisation de certaines activités;
- L'encadrement technique des activités reliées aux différents volets du Programme Éco-quartier;
- L'offre de certains biens et services, tels le prêt d'un local communautaire, le prêt d'équipements de bureau, les documents d'information et les imprimés promotionnels, les données statistiques, les panneaux d'affichage et de signalétique.

LE PROGRAMME ÉCO-QUARTIER ET SES ACTIVITÉS

Les activités communes en arrondissement

La programmation du Contractant mandaté est composée d'activités communes en arrondissement, d'activités locales et d'activités administratives. Elle doit être préparée avec soin et mise à jour régulièrement. Les interventions de l'Éco-quartier restent à dimension locale et la stratégie d'intervention doit se concentrer sur l'information, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens.

Les activités communes en arrondissement sont des activités qui peuvent être réalisées par le Contractant et l'Arrondissement. Elles sont identifiées par les responsables de la Direction des travaux publics de l'Arrondissement. La planification de ces activités s'effectue en collaboration avec le Contractant et les représentants de l'Arrondissement.

Les activités d'administration

Les activités d'administration comprennent les activités qui assurent le bon fonctionnement de l'Éco-quartier tel que la promotion du Programme, le recrutement de bénévoles, la recherche et la création d'emplois, la recherche de financement, la formation du personnel, la collaboration à la vie associative du Contractant, etc.

Le Contractant doit veiller à ce que ses activités de gestion reflètent bien la gestion des opérations au bureau de l'Éco-quartier.

Mandats à accomplir

Les mandats que le Contractant doit accomplir dans le cadre de la réalisation du Programme Éco-quartier sont inclus dans les ANNEXES B et C.

L'Arrondissement se réserve le droit de réviser et de modifier les ANNEXES B et C soit les mandats à être exécutés par le Contractant.

Mandat # 1 : Sensibilisation à la collecte des encombrants et des résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD)

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	Coop de solidarité Éconord	
Personne - ressource :	Julie Demers, directrice de la Coop de solidarité Éconord	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Février 2020 (Date de début effectif)	(Date de fin)

Section 1- Description

La collecte des encombrants et des CRD est peu connue et une proportion importante de ces encombrants et résidus se retrouvent dans la collecte des ordures ménagères. Inciter la population à participer à la collecte des encombrants et des CRD permettra de détourner de l'enfouissement une part plus importante. Le ratio de récupération de ces matières augmentera par cette action.

Cible générale : Atteindre en 2020, le ratio de récupération (kg/pers/an) des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition de la Ville de Montréal de l'année 2013 qui est de 78 kg/pers/an.

Section 2 - Objectifs du mandat

L'objectif général de ce mandat est d'inciter la population à participer à la collecte hebdomadaire des encombrants et des résidus de la construction, rénovation et de la démolition (CRD)

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : 2000
Libellé de l'indicateur	Nombre d'accroche-portes distribués				
Année : 2020	<i>Janvier</i> <i>Février</i> <i>Mars</i>	<i>Avril</i> <i>Mai</i> <i>Juin</i>	<i>Juillet</i> <i>Août</i> <i>Septembre</i>	<i>Octobre</i> <i>Novembre</i> <i>Décembre</i>	
Objectif		1000	1000		

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : 2000
Libellé de l'indicateur	Nombre d'incidents répertoriés				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		1000	1000		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : 400
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées en personne				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		200	200		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : 60
Libellé de l'indicateur	Nombre de tournées de vérification et de sensibilisation				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		30	30		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 400
Libellé de l'indicateur	Kiosque d'information : Nombre de personnes rejointes				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		150	250		

Section 4 - Étapes clés du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	11/2019	Fait
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	02/2020	À planifier
Élaboration d'outils d'information	03/2020	À planifier
Commande d'outils	03/2020	À planifier
Démarrage des activités	05/2019	À planifier
Suivi des activités	06/2020	À planifier
Rapport d'étape	07/2020	À planifier
Rencontre de suivi avec les TP	07/2020	À planifier
Rapport annuel et bilan	11/2020	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement de Montréal-Nord, Division relation avec les citoyens et des communications	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Description : <i>Élaboration du matériel (Dépliants, etc.)</i>					
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Description : <i>Octroi d'une contribution financière pour la réalisation du mandat, mise à disposition du matériel (Dépliants, Cartes, Fichiers numériques etc.)</i>					
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Description : <i>Conseils des inspectrices de l'arrondissement quant à nos interventions sur le terrain (secteurs à privilégier, etc.)</i>					

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de l'Éco-quartier et de l'arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, et journaux communautaires	Communication sur l'action, réalisation d'outils de communication	Site internet, lettre d'information électronique, relais de l'action auprès des réseaux sociaux, presse locale

Mandat # 2 : Sensibilisation à la collecte des matières recyclables

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	Coop de solidarité Éconord	
Personne - ressource :	Julie Demers, directrice de la Coop de solidarité Éconord	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Février 2020 (Date de début effectif)	(Date de fin)

Section 1- Description

Plusieurs incidents reliés à une absence de participation ou au mauvais tri des matières par les résident.e.s à Montréal-Nord ont été répertoriés lors de l'édition 2019 du mandat 2 – Collecte des matières recyclables. De plus, une portion de la population ne participe toujours pas à la collecte des matières recyclables. Des efforts doivent être déployés pour encourager la participation et pour sensibiliser au bon tri des matières recyclables chez soi.

Cible générale : Atteindre en 2020, le ratio de récupération (kg/pers/an) des matières recyclables de la Ville de Montréal de l'année 2013 qui est de 90 kg/pers/an.

Section 2 - Objectifs du mandat

L'objectif général de ce mandat est d'augmenter la participation à la collecte des matières recyclables des résident.e.s.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Présentez les indicateurs d'activité et d'impact reliés au mandat

Libellé de l'indicateur	Indicateur de réalisation				Unité de mesure de l'indicateur : 2000
	Nombre d'accroche-portes distribués				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		1000	1000		

<i>Indicateur de réalisation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 2000
Libellé de l'indicateur	<i>Nombre d'incidents répertoriés</i>				
Année : 2020	<i>Janvier Février Mars</i>	<i>Avril Mai Juin</i>	<i>Juillet Août Septembre</i>	<i>Octobre Novembre Décembre</i>	
Objectif		1000	1000		

<i>Indicateur de participation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 400
Libellé de l'indicateur	<i>Nombre de personnes sensibilisées en personne</i>				
Année : 2020	<i>Janvier Février Mars</i>	<i>Avril Mai Juin</i>	<i>Juillet Août Septembre</i>	<i>Octobre Novembre Décembre</i>	
Objectif		200	200		

<i>Indicateur de participation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : 60
Libellé de l'indicateur	<i>Nombre de tournées de vérification et de sensibilisation</i>				
Année : 2020	<i>Janvier Février Mars</i>	<i>Avril Mai Juin</i>	<i>Juillet Août Septembre</i>	<i>Octobre Novembre Décembre</i>	
Objectif		30	30		

<i>Indicateur de participation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 300
Libellé de l'indicateur	<i>Kiosque d'information : Nombre de personnes rejointes</i>				
Année : 2020	<i>Janvier Février Mars</i>	<i>Avril Mai Juin</i>	<i>Juillet Août Septembre</i>	<i>Octobre Novembre Décembre</i>	
Objectif		100	200		

Section 4 - Étapes clés du mandat

Précisez les étapes de réalisation du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	11/2019	Fait
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	02/2020	À planifier
Élaboration d'outils d'information	03/2020	À planifier
Commande d'outils	03/2020	À planifier
Démarrage des activités	05/2019	À planifier
Suivi des activités	06/2020	À planifier
Rapport d'étape	07/2020	À planifier
Rencontre de suivi avec les TP	07/2020	À planifier
Rapport annuel et bilan	11/2020	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement de Montréal-Nord, Division relation avec les citoyens et des communications	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Description : <i>Élaboration du matériel (Dépliants, etc.)</i>
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Description : <i>Octroi d'une contribution financière pour la réalisation du mandat, mise à disposition du matériel (Dépliants, Cartes, Fichiers numériques etc.)</i>
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Description : <i>Conseils des inspectrices de l'arrondissement quant à nos interventions sur le terrain (secteurs à privilégier, etc.)</i>

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de l'Éco-quartier et de l'arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, et journaux communautaires	Communication sur l'action, réalisation d'outils de communication	Site internet, lettre d'information électronique, relais de l'action auprès des réseaux sociaux, presse locale

Mandat # 3 : Sensibilisation à la collecte des résidus alimentaires

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	Coop de solidarité Éconord	
Personne - ressource :	Julie Demers, directrice de la Coop de solidarité Éconord	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Mai 2020 (Date de début effectif)	(Date de fin)

Section 1- Description

Présenter le contexte et les enjeux du mandat. Préciser la situation actuelle (faire référence aux bilans des années antérieures) et mentionner les partenaires à mobiliser ou déjà mobilisés dans le cadre de ce mandat.

L'implantation du bac brun (utilisé pour la collecte des résidus alimentaires) est encore en cours à Montréal-Nord (Nord-Est). Un nombre important d'incidents portant sur l'absence de la participation des résident.e.s ou la présence de matières refusées a été assez important durant l'édition 2019 de ce mandat. En effet, 6000 incidents ont été répertoriés et nous estimons qu'il y a la présence de plastiques dans près du tiers des bacs vérifiés lors de nos vérifications. Des efforts doivent être déployés afin d'assurer une participation à cette nouvelle collecte, favoriser l'augmentation de la participation dans les secteurs déjà desservis et sensibiliser la population au bon tri des résidus alimentaires.

Cible générale : Couvrir 50% du territoire de l'Arrondissement par des tournées de vérification et de sensibilisation.

Section 2 - Objectifs du mandat

Présentez l'objectif général du mandat (les indicateurs précis seront déterminés à la section 3)

L'objectif général de ce mandat est d'augmenter la participation à la collecte des résidus alimentaires des résident.e.s.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Présentez les indicateurs d'activité et d'impact reliés au mandat

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : 4000
Libellé de l'indicateur	Nombre d'accroche-portes distribués				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		1500	2500		

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 4000
Libellé de l'indicateur	Nombre d'incidents répertoriés				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		1500	2500		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 700 - Qualitatif
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées directement				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		300	400		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : 40
Libellé de l'indicateur	Nombre de tournées de vérification et de sensibilisation				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		15	25		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 300
Libellé de l'indicateur	Kiosque d'information : Nombre de personnes rejointes				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		100	200		

Section 4 - Étapes clés du mandat

Précisez les étapes de réalisation du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	11/2019	Fait
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	02/2020	À planifier
Élaboration d'outils d'information	03/2020	À planifier
Commande d'outils	03/2020	À planifier
Démarrage des activités	05/2019	À planifier
Suivi des activités	06/2020	À planifier
Rapport d'étape	07/2020	À planifier
Rencontre de suivi avec les TP	07/2020	À planifier
Rapport annuel et bilan	11/2020	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement de Montréal-Nord, Division relation avec les citoyens et des communications	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description : <i>Élaboration du matériel (Dépliants, etc.)</i>				
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Description : <i>Octroi d'une contribution financière pour la réalisation du mandat, mise à disposition du matériel (Dépliants, Cartes, Fichiers numériques etc.)</i>				
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description : <i>Conseils des inspectrices de l'arrondissement quant à nos interventions sur le terrain (secteurs à privilégier, etc.)</i>				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de l'Éco-quartier et de l'arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, et journaux communautaires	Communication sur l'action, réalisation d'outils de communication	Site internet, lettre d'information électronique, relais de l'action auprès des réseaux sociaux, presse locale

Mandat # 4 : Sensibilisation à la réduction du gaspillage de l'eau potable

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	Coop de solidarité Éconord	
Personne - ressource :	Julie Demers, directrice de la Coop de solidarité Éconord	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Février 2020 (Date de début effectif)	(Date de fin)

Section 1- Description

Présenter le contexte et les enjeux du mandat. Préciser la situation actuelle (faire référence aux bilans des années antérieures) et mentionner les partenaires à mobiliser ou déjà mobilisés dans le cadre de ce mandat.

En 2019, nous avons distribué 793 dépliants sur le règlement sur l'usage de l'eau potable et rencontré plus de 800 personnes, dont la plupart en porte-à-porte. Nous avons remarqué que lavage des entrées pavées à l'aide de boyaux est encore très présente dans l'arrondissement. La réception du message environnemental et de la mise à la connaissance du résident ou de la résidente de l'existence de la réglementation est difficile. De plus, Montréal se situe encore parmi les grandes où l'on gaspille le plus l'eau potable au Canada. Des efforts doivent être fait afin de sensibiliser la population au gaspillage de l'eau potable et d'informer la population sur l'existence du règlement sur l'usage de l'eau potable.

Cible générale : Couvrir 25% du territoire de l'arrondissement par des tournées de porte-à-porte ciblées afin de sensibiliser les résident.e.s les plus à risque de contrevenir à la réglementation sur l'usage de l'eau potable.

Section 2 - Objectifs du mandat

Présentez l'objectif général du mandat (les indicateurs précis seront déterminés à la section 3).

L'objectif général de ce mandat est d'augmenter la participation à la collecte des résidus alimentaires des résident.e.s.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Présentez les indicateurs d'activité et d'impact reliés au mandat

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : 1000
Libellé de l'indicateur	Nombre d'accroche-portes distribués				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		700	300		

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 1000
Libellé de l'indicateur	Nombre d'incidents répertoriés				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		700	300		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre 800
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées en personne				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		300	400		

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : 20
Libellé de l'indicateur	Nombre de tournées de vérification et de sensibilisation				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	
Objectif		15	5		

Section 4 - Étapes clés du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (mois/année)	Remarque(s)
Rédaction du mandat	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier	11/2019	Fait
Approbation du mandat par la Direction des travaux publics (TP)	11/2019	Fait
Rencontre de planification avec les TP, organismes, etc.	02/2020	À planifier
Élaboration d'outils d'information	03/2020	À planifier
Commande d'outils	03/2020	À planifier
Démarrage des activités	05/2019	À planifier
Suivi des activités	06/2020	À planifier
Rapport d'étape	07/2020	À planifier
Rencontre de suivi avec les TP	07/2020	À planifier
Rapport annuel et bilan	11/2020	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement de Montréal-Nord, Division relation avec les citoyens et des communications	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Description : <i>Élaboration du matériel (Dépliants, etc.)</i>
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Description : <i>Octroi d'une contribution financière pour la réalisation du mandat, mise à disposition du matériel (Dépliants, Cartes, Fichiers numériques etc.)</i>
Arrondissement de Montréal-Nord, Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Description : <i>Conseils des inspectrices de l'arrondissement quant à nos interventions sur le terrain (secteurs à privilégier, etc.)</i>

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Via le site internet de l'Éco-quartier et de l'arrondissement, Guide de Montréal-Nord, InfoNord, et journaux communautaires	Communication sur l'action, réalisation d'outils de communication	Site internet, lettre d'information électronique, relais de l'action auprès des réseaux sociaux, presse locale

Mandat 5 : Sensibilisation de la population à l'importance de réduire les matières résiduelles

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	Coop de solidarité Éconord	
Personne - ressource :	Émilie Ould-Aklouche, animatrice - Coop de solidarité Éconord	
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
Septembre 2019 (Date de début effectif)	Janvier 2020 (Date de début effectif)	Décembre 2020 (Date de fin)

Section 1- Description

Afin de réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement par notre arrondissement, il nous semble essentiel de sensibiliser aux 3R-V en mettant l'accent sur la réduction à la source (réduction de la consommation, du suremballage, des produits jetables et à usage unique ainsi que du gaspillage) et la valorisation des résidus alimentaires, en plus du recyclage (la cible et l'objectif du mandat 2019 font uniquement référence à la récupération des matières recyclables).

Nous proposons également de multiplier les occasions de rejoindre la population en développant divers partenariats : les écoles primaires et les camps de jours (tel que dans le mandat 2019), mais aussi les écoles secondaires, pour rejoindre les jeunes de tous les âges : nous proposons également de rejoindre directement les adultes via des ateliers de sensibilisation dans nos locaux, auprès des organismes communautaires (pour rejoindre notamment les nouveaux-arrivants), ainsi que par le biais de nos réseaux sociaux.

Cible : Atteindre les ratios suivants d'ici à 2025¹

- 399 kg/hab/an de matières résiduelles générés
- 70% des matières recyclables récupérées
- 60% des matières organiques récupérées

Section 2 - Objectifs du mandat

Inciter les citoyens de Montréal-Nord, jeunes et adultes :

- À réduire leur consommation ainsi que leur utilisation de produits jetables, à usage unique ou suremballés ainsi qu'à réduire le gaspillage alimentaire
- À utiliser des objets réutilisables et à acheter des biens usagés ou de seconde-main
- À participer à la collecte des matières recyclables
- À participer à la collecte des résidus alimentaires

¹ Objectifs fixés dans le projet de Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2020-2025

Section 3 – Les indicateurs du mandat

<i>Indicateur de réalisation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre d'ateliers sur les 3R-V réalisés				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	200
Objectif					
Résultat					

<i>Indicateur de participation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre de participants aux ateliers sur les 3R-V				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	3500
Objectif					
Résultat					

<i>Indicateur de participation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre de publication Facebook sur la GMR				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	50
Objectif					
Résultat					

<i>Indicateur de participation</i>					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes touchées par les publications Facebook sur la GMR				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	28 000
Objectif					
Résultat					

Section 4 - Étapes clés du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (Mois/année)	Remarque(s)
<i>Rédaction du mandat</i>	11/2019	Fait
<i>Approbation du mandat par la responsable de l'Éco-quartier</i>	11/2019	Fait
<i>Actualiser les offres d'ateliers</i>	Janvier 2020	À planifier
<i>Actualiser le matériel d'animation</i>	Janvier 2020	À planifier
<i>Commander les dépliants</i>	Janvier 2020	À planifier
<i>Communiquer l'offre d'ateliers aux écoles et organismes</i>	Janvier 2020	À planifier
<i>Animer des ateliers auprès des écoles et organismes</i>	Janvier 2020 à décembre 20120	À planifier
<i>Envoyer une offre de service aux organismes gestionnaires des camps de jour</i>	Février 2020	À planifier
<i>Planifier la GMR et les activités environnement dans les camps de jour</i>	Juin 2020	À planifier
<i>Donner la formation GMR aux animateurs des camps de jour</i>	Juin 2020	À planifier
<i>Concevoir des activités éducatives sur le thème de la GMR</i>	Juin-juillet 2020	À planifier
<i>Animer des activités dans les camps de jour</i>	Juillet-Août 2020	À planifier
<i>Rapport d'activité</i>	Novembre 2020	À planifier

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	
	Livrer les dépliants « Mieux recycler » + dépliants sur la collecte des résidus alimentaires CRA				
Écoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
	Planifier des activités				
Organismes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
	Planifier des activités				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
<i>Communication de l'offre de service via le site web de l'Éco-quartier ; courriels aux professeurs, organismes ; document papier déposé aux directions des écoles de Montréal-Nord.</i>		

Mandat 6 : Écoles écoresponsables

Initiateur du mandat :	Arrondissement de Montréal-Nord (Direction des travaux publics)	
Responsable du mandat :	<i>Coop de solidarité Éconord – Éco-Quartier :</i> <i>Émilie Ould-Aklouche</i>	
Collaborateur :		
<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action projetée	<input type="checkbox"/> Action réalisée
(Date de début effectif)	Rentrée scolaire 2019-2020	Fin d'année scolaire 2019-2020

Section 1- Description

Ce mandat vise à réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement par notre arrondissement :

- En intégrant les 3RV dans la gestion des matières résiduelles des écoles, puisque les écoles produisent des matières résiduelles qui sont prises en compte dans la performance de l'Arrondissement.
- En encourageant l'adoption de comportements écoresponsables chez les jeunes, ce qui permet aussi de sensibiliser leur entourage à une meilleure gestion des déchets à travers eux.

Section 2 - Objectifs du mandat

Accompagner deux écoles de Montréal-Nord dans la mise en place de la collecte des résidus alimentaires et l'optimisation de la collecte des matières recyclables.

Nous reprenons ici l'objectif 2019, soit l'accompagnement d'une école primaire et d'une école secondaire. Toutefois, si les ressources le permettent (possibilité d'offrir la collecte des résidus alimentaires à toutes écoles, financement d'heures d'accompagnement supplémentaires), nous pourrions étendre ce programme à plus d'écoles.

Section 3 – Les indicateurs du mandat

Indicateur de réalisation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre d'écoles inscrites au programme 2019-2020				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	2
Objectif					
Résultat					

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : Nombre
Libellé de l'indicateur	Nombre d'activités de formation/sensibilisation réalisées				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	10
Objectif					
Résultat					

Indicateur de participation					Unité de mesure de l'indicateur : Pourcentage
Libellé de l'indicateur	Taux de détournement des matières résiduelles du site d'enfouissement en fin d'année scolaire				
Année : 2020	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin	Juillet Août Septembre	Octobre Novembre Décembre	50%
Objectif					
Résultat					

Section 4 - Étapes clés du mandat

Étape	Réalisation prévisionnelle/effective (Mois/année)	Remarque(s)
Déterminer les collectes et le matériel offerts aux écoles par l'arrondissement	Septembre à décembre 2019	Fait, en cours, etc.
Informar les écoles du programme et des services associés	Janvier à juin 2020	
Signer un protocole d'entente	Septembre à novembre 2019	Fait
Réaliser une rencontre de diagnostic initial	Septembre à novembre 2019	Fait
Commander le matériel	Septembre à novembre 2019	Fait
Réaliser une pesée des déchets	Décembre 2019 à février 2020	
Réaliser des activités de formation/sensibilisation	Janvier à mai 2020	
Réaliser une pesée finale des déchets	Mai-juin 2020	
Organiser un évènement de reconnaissance en environnement	Juin 2020	
Rédiger un rapport final	Novembre 2020	

Section 5 - Partenaires à mobiliser (ou déjà mobilisés)

Partenaires	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arrondissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	X	
	Description : Collaboration pour la livraison d'équipements de collecte/affiches, pour les services de collectes ; Organisation d'un évènement de reconnaissance en environnement.				
Écoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	X	
	Description : Personnes-ressource contact ; Formation d'un comité vert ; Partage de renseignements sur la GMR de l'établissement ; Activités d'information et de sensibilisation ; Achat d'équipements supplémentaires si nécessaire.				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description :				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description :				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Description :				

Section 6 – Moyen(s) de communication (pour rendre visible les actions et les résultats du mandat)

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
		<i>Communiqué de presse ; Évènement de reconnaissance en environnement.</i>

ANNEXE C (2019)
PROGRAMME DE PRÉVENTION

Objectifs :

Assurer un cadre de travail sécuritaire aux employés du programme éco-quartier

Indicateurs :

1. Soumettre un programme de prévention à l'arrondissement d'ici le 15 février 2019.
2. Élaborer 2 fiches d'observation dont l'une portant sur le travail des patrouilleurs.
3. Élaborer une fiche d'inspection du bâtiment.
4. Compléter à 3 reprises les fiches d'observations entre le 20 mai et 10 septembre 2019.
5. Compléter à 2 reprises la fiche d'inspection du bâtiment soit en mai et octobre 2019.



Dossier # : 1184988002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 08:18

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1184988002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'école primaire Pierre-de-Coubertin pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents dans le cadre d'un budget résiduel issu de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance du conseil d'arrondissement du 11 novembre dernier, une résolution était à l'ordre du jour comprenant plusieurs octrois de contributions financières à divers organismes et comprenant entre autre une contribution financière de 1 000 \$ pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents de l'école primaire Pierre-de-Coubertin. Cette contribution n'a pu être adoptée puisque deux élus sur quatre ont déclaré leur intérêt et se sont abstenus de voter. Tel que la loi le requiert, il n'y avait pas majorité des membres du conseil présents lors de cette séance pour adopter cette décision. Considérant la situation, il a été proposé de reporter l'octroi de cette contribution financière à une séance ultérieure et de procéder à l'adoption de la résolution.

Le présent addenda vise à accorder l'octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ pour le projet Animation d'albums jeunesse avec les parents de l'école primaire Pierre-de-Coubertin.

Les fonds qui serviront à financer ce projet proviennent d'un budget résiduel de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

514 328-4000 poste 4147

Tél :

Télécop. : 514 328-4064

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Soutien financier dans le cadre du résiduel 2019 de la Politique de l'enfant

Numéro du sommaire : Addenda : 1184988002

Projet Animation d'albums jeunesse avec les parents de l'école primaire Pierre de Coubertin de
Montréal-Nord

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD;** personne morale ayant une adresse au 4243, rue de Charleroi à Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5 agissant et représentée aux présentes par Marie-Marthe Papineau, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de l'article 6, alinéa 2, du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RGCA05-10-0006);

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COMISSION SCOLAIRE POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL, ÉCOLE PRIMAIRE PIERRE DE COUBERTIN,** personne morale de droit public, instituée en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chap. I-13-1) ayant son siège social au 4660 Rue de Charleroi, Montréal-Nord, QC H1H 1T7 et représentée aux présentes par Abdennour Amirouche, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

N° d'inscription TPS :
N° d'inscription TVQ :
N° d'inscription d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville a adopté en juin 2016 la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;

ATTENDU QUE l'Organisme agit auprès des jeunes selon sa mission :

L'école Pierre de Coubertin est un établissement primaire qui privilégie un projet particulier en éducation physique. Elle offre à sa clientèle un programme tiers-temps en éducation physique à raison d'une heure par jour.

À ce programme quotidien s'ajoutent le cross-country, un séjour en classe-nature et des activités de natation et de patinage.

Ce programme choisit l'éducation physique comme une avenue pédagogique privilégiée pour développer toutes les dimensions de la personne. Nous croyons de plus que l'activité motrice (le mouvement) présente pour l'élève une façon d'apprendre toute naturelle et lui permet de structurer les autres dimensions.

L'école Pierre-de-Coubertin est un établissement d'enseignement destiné à assurer la formation générale de l'élève, à collaborer à son développement affectif, social et culturel afin de permettre son épanouissement personnel et de lui apprendre graduellement à jouer son rôle au sein de la société. Encore aujourd'hui, l'école remplit consciencieusement sa mission éducative à travers son projet éducatif original.

Que l'on parle de santé physique, de réussite éducative et de persévérance scolaire, d'épanouissement personnel et social riche et harmonieux en favorisant le développement intégral, nous préparons les citoyens du 21^e siècle avec cœur et passion.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE le Projet de l'Organisme est complémentaire au Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de la Ville et rejoint les objectifs d'offrir équitablement les conditions favorables de développement nécessaires au bien-être de tous les enfants montréalais;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la demande de soutien financier déposée par l'Organisme et approuvée par le Responsable décrivant le Projet, les activités proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement de ces activités;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Annexe 3 » :** **« NON APPLICABLE »**
- 2.4 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est décrit à l'Annexe 1;
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.6 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.7 « Responsable » :** le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant autorisé;
- 2.8 « Unité administrative » :** la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet en conformité avec les dispositions de la présente Convention et des Annexes 1, 2 et 3. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison – 31 décembre 2019** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables de même que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable, son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, au plus tard dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à la Date de terminaison dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées généraux et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;
- 4.7.3 s'engage à ce que chaque personne ayant un lien direct avec la clientèle mineure de moins de 18 ans visée par le projet soit soumise à une enquête de réputation et de sécurité.
- 4.7.4 s'inscrit auprès de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et met en place, à titre d'employeur, les mesures préventives en matière de santé et de sécurité au travail conformément aux normes édictées.

4.8 Séance du conseil d'arrondissement

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **mille dollars (1000 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en un seul versement :

- un seul versement (100 %) au montant de **mille dollars (1000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention.

Pour les besoins de la Reddition de compte, l'Organisme s'engage à déposer auprès du Responsable un rapport final au plus tard le 31 janvier 2020, soit dans un délai de un mois après la fin du Projet.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai raisonnable qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées ou déjà engagées dans le cadre du Projet à la date de réception de tel préavis.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, sauf les sommes qui sont déjà engagées à la date de réception de l'avis de résiliation. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée à cette date dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants dans le cadre du Projet.

ARTICLE 12 **DÉCLARATION ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont

été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

- 12.1.3 qu'il détient et qu'il a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir ce qui est prévu à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 12 165, Boulevard Rolland, Montréal-Nord (Québec) H1G 5Y1, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au **4243, rue de Charlevoix à Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5**, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Marie-Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Le^e jour de 2019

**ÉCOLE PRIMAIRE PIERRE DE
COUBERTIN DE MONTRÉAL-NORD**

Par : _____
Abdenmour Amirouche, directeur

Cette convention a été approuvée par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord de la Ville de Montréal, le 11^e jour de novembre 2019 (Résolution no : **CA XXX**).

ANNEXE 1

PROJET
(Voir document joint)

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

1.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- faire état de la contribution de la Ville dans toutes ses communications relatives au Projet;
- mentionner la contribution financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
- lors d'une mention du soutien offert par la Ville, le libellé sera le suivant :

Fier partenaire de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

- Apposer le logo de la Ville et l'hyperlien vers le site Internet de la Ville (ville.montreal.qc.ca/enfants) sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les fonds de scènes utilisés lors de conférences de presse, les bannières et panneaux promotionnels, les affiches, les dépliants, les publicités, les sites Internet, les infolettres et les communiqués de presse.

1.2. Relations publiques et médias :

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec la Ville, des opérations de communication, du scénario, des allocutions, du contenu des communiqués et des avis médias concernant le Projet.

1.3. Normes graphiques et linguistiques :

- respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville en consultant : ville.montreal.qc.ca/logo;
- écrire à visibilite@ville.montreal.qc.ca afin de faire valider la bonne utilisation du logo de la Ville dans les épreuves des outils devant être produits;
- respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ., c. C-11).

1.4. Publicité et promotion :

- convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur le site Internet ou tout autre support média.

1.5. Événements publics

- inviter la Ville à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet;
- consulter la page mairedemontreal.ca pour obtenir un Mot du maire afin de l'intégrer à la promotion de l'événement (programme, brochure) ou pour inviter le maire.

1.6. Bilan de visibilité :

- remettre à la Ville un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du Projet;
- un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du Projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale;
- une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques;
- une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

ANNEXE 3
ÉCHÉANCIER DU PROJET

NON APPLICABLE

FICHE-PROJET
(Résiduel 2019 de la Ville de Montréal – Politique de l'enfant de la Ville de Montréal)

Animation d'albums jeunesse avec les parents.
Favoriser l'émergence des conduites interprétatives des enfants de 5 ans.
Promouvoir la lecture chez les élèves du préscolaire.

ORGANISME	<p>Naïma Aït Mesghat</p> <p>École primaire Pierre de Coubertin</p> <p>Naima-ait-mesghat@cspi.qc.ca</p>
MISSION	<p>L'école Pierre de Coubertin est un établissement primaire qui privilégie un projet particulier en éducation physique. Elle offre à sa clientèle un programme tiers-temps en éducation physique à raison d'une heure par jour.</p> <p>À ce programme quotidien s'ajoutent le cross-country, un séjour en classe-nature et des activités de natation et de patinage.</p> <p>Ce programme choisit l'éducation physique comme une avenue pédagogique privilégiée pour développer toutes les dimensions de la personne. Nous croyons de plus que l'activité motrice (le mouvement) présente pour l'élève une façon d'apprendre toute naturelle et lui permet de structurer les autres dimensions.</p> <p>L'école Pierre-de-Coubertin est un établissement d'enseignement destiné à assurer la formation générale de l'élève, à collaborer à son développement affectif, social et culturel afin de permettre son épanouissement personnel et de lui apprendre graduellement à jouer son rôle au sein de la société. Encore aujourd'hui, l'école remplit consciencieusement sa mission éducative à travers son projet éducatif original.</p> <p>Que l'on parle de santé physique, de réussite éducative et de persévérance scolaire, d'épanouissement personnel et social riche et harmonieux en favorisant le développement intégral, nous préparons les citoyens du 21e siècle avec cœur et passion.</p>
PROJET	<p>Favoriser l'émergence des conduites interprétatives des enfants de 5 ans.</p> <p>-Promouvoir la lecture chez les élèves du préscolaire</p>
OBJECTIF(S)	<p>1-Avec l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amener les enfants du préscolaire à développer une conception de la lecture qui implique une posture active et réfléchie.- Amener les élèves, au cours d'activités de lecture à voix haute, à se poser des questions, à produire

	<p>des hypothèses, à justifier celles-ci et à les valider.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Apprendre à l'enfant l'acquisition des habiletés de compréhension à l'oral afin de soutenir leur entrée en lecture. - Initier les élèves très tôt à développer leurs compétences et leur intérêt pour la lecture afin de favoriser leur réussite tout au long de leur parcours scolaire. <p>2- Avec les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser des albums jeunesse qui soutiennent l'émergence des conduites interprétatives - Mettre à l'essai les pistes de questionnement développées -Initier les parents à la lecture indiciare -Faire le suivi régulier avec les parents - La lecture indiciare permet à l'enfant de développer son vocabulaire à plus de 70%, contrairement à la lecture interactive standard qui enrichit son vocabulaire à 15%.
ACTIVITÉ(S) OU SERVICE(S)	<p>Description concise sous points de forme (type, fréquence, horaire, lieu, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les parents seront invités à vivre une animation de lecture faite par une enseignante. Par la suite, ils liront une histoire à leur enfant. -L'enseignante fera une analyse de l'album page par page avec les parents en premiers temps, puis avec les élèves.
CLIENTÈLE CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> -Milieu défavorisé et pluriethnique. -Élèves de la maternelle 5 ans.
BESOIN IDENTIFIÉ	<p>Le projet sera réalisé avec les parents en plusieurs étapes à raison de 3 à 4 fois durant le mois de novembre et décembre 2019 en soirée afin de s'assurer que tous les parents seront présents. À chaque activité, les parents recevront un album jeunesse choisi par l'enseignante afin d'atteindre l'objectif ciblé.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un budget est nécessaire afin de permettre l'achat de différents livres pour enfants. <p>Le montant demandé est de 1000\$</p>
BAILLEURS DE FONDS DU PROJET	<p>Le montant demandé est de 1000\$</p>
BUDGET DEMANDÉ (BONIFICATION JUSQU'EN DÉCEMBRE 2019)	<p>Le montant demandé est de 1000\$</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une collation sera offerte aux parents et aux enfants. -Un diplôme de participation sera offert aux élèves. -Un album sera offert aux élèves à chaque participation et il sera l'outil d'analyse entre les parents et l'enseignante. J'ai 19 élèves, le projet se fera en 3 fois. -Achat d'albums jeunesse (60 albums)



Dossier # : 1193573030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 7 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 7 décembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:08

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193573030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 7 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Entériner une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord afin de soutenir l'organisation de la Guignolée qui a eu lieu le 7 décembre 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2019.
Le Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission consiste principalement à aider les enfants des familles les plus isolées et défavorisées de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$ est prévue au budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement.
Fournisseur : 159756.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

Tél : 514 328-4000, poste 4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-13

514 328-4000 #4050



Centre de pédiatrie sociale
de Montréal-Nord

Montréal-Nord, le 6 novembre 2019

Madame Christine Black
Mairesse
Arrondissement de Montréal-Nord

5000\$
12.11.2019

Objet : Demande de soutien financier à l'organisation de la Guignolée 2019

Chère Madame Black,

Le Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord organise cette année encore sa Guignolée, principale source de revenus nous permettant de soutenir les enfants et les familles en situation de vulnérabilité à Montréal-Nord. Cet événement se tiendra le 7 décembre prochain et nous aimerions pouvoir compter sur votre présence, de même que celle de vos collègues élues et élus.

Nous vous demandons aussi s'il vous serait possible de soutenir l'organisation de notre Guignolée par une contribution financière permettant de défrayer les coûts de matériel et de l'organisation de cette journée.

Merci pour votre soutien indéfectible que nous apprécions grandement.

Le président du Conseil d'administration

Michel Lorange



Dossier # : 1193573032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 250 \$ au Centre communautaire multi-ethnique Montréal-Nord pour la préparation de cadeaux de Noël lors de la fête « Noël des enfants » qui a eu lieu le 7 décembre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ auprès du Centre communautaire multi-ethnique Montréal-Nord pour la préparation de cadeaux de Noël lors de la fête « Noël des enfants » qui a eu lieu le 7 décembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:09

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193573032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 250 \$ au Centre communautaire multi-ethnique Montréal-Nord pour la préparation de cadeaux de Noël lors de la fête « Noël des enfants » qui a eu lieu le 7 décembre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels. Ces dépenses sont portées au budget discrétionnaire des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 250 \$ auprès du Centre communautaire multi-ethnique Montréal-Nord pour la préparation de cadeaux de Noël lors de la fête « Noël des enfants » qui a eu lieu le 7 décembre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2019.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur : 136562.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

Tél : 514 328-4000, poste 4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-13

514 328-4000 #4050



Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord

Montréal- Nord le, 04 novembre 2019

Mme Christine Black
Mairesse de l'Arrondissement de
Montréal-Nord Qc
4243, rue de Charleroi
H1H 5R5

2500\$

Madame la mairesse,

Au nom des quelques centaines d'enfants démunis de 0 à 10 ans qui ont reçu un cadeau de Noël l'an dernier lors de la fête « **Noël des enfants** », l'équipe du Centre Communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord vous remercie.

Du même coup, nous désirons, comme à chaque année, solliciter votre soutien financier ou autre pour que cela perdure.

Nous vous rappelons que nous sommes un organisme à but non lucratif et de bienfaisance. Le but de cette fête demeure le même soit: venir en aide à quelques parents qui sont malgré eux, incapables d'offrir un présent à leurs enfants et surtout d'amuser ces derniers pendant quelques heures durant la période des fêtes.

Une distribution de cadeaux aux enfants sera effectuée par le Père Noël en personne. Cette année, la fête aura lieu le samedi 7 décembre de 15h 00 à 18h 00.

Le centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord sollicite votre appui financier afin de faire de cette fête des enfants un vrai succès.

Une fois de plus, nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Tout en espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande, puisque sans votre précieuse générosité la Noël des enfants n'aura pas le résultat souhaité.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, nos salutations distinguées.

Guillaume André
Coordonnateur du CCMEMN

REÇU LE 07 NOV. 2019



Dossier # : 1191689001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention d'utilisation issue de l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), pour une durée de 10 ans.

QUE soit approuvée l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI); et ce, pour une période de 10 ans.

Signé par **Le**

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE
Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1191689001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention d'utilisation issue de l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), pour une durée de 10 ans.

CONTENU

CONTEXTE

Les commissions scolaires, le MESS et la Ville ont signé *l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux* afin de favoriser l'accessibilité ainsi qu'un meilleur partage des installations et équipements afin d'en maximiser leur utilisation au profit de la communauté. À cet égard, les arrondissements doivent conclure des conventions d'utilisation avec les commissions scolaires de leur territoire respectif. Plusieurs rencontres de travail entre les différentes instances ont permis de définir et de s'entendre sur les critères régissant ces conventions d'utilisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1263 - 19 novembre 2018 - Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Secrétariat à la région métropolitaine et les Commissions scolaires de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

CA19 10 012 - 21 janvier 2019 - Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

CA19 10 011 - 21 janvier 2019 - Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire English Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

DESCRIPTION

La convention d'utilisation négociée entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et la CSPI découle de l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux. Elle a pour but de préciser les modalités locales de fonctionnement soit;

- Utilisation des locaux, équipements et terrains;
- Liste des utilisations mises à la disposition des parties;
- Calendrier et horaire d'utilisation des équipements;

- Accessibilité et remisage des équipements;
- Encadrement et surveillance;
- Entretien et réparations;
- Équipements intégrés et légers;
- Responsabilité et assurances;
- Les conditions d'entretien des installations et des équipements;
- Dispositions diverses;
- Ententes complémentaires d'investissement;
- Durée de l'entente;
- Résiliation des ententes antérieures.

Plusieurs ententes ont été signées entre l'arrondissement et la CSPI au cours des dernières années. La convention d'utilisation tient compte de ces ententes et par conséquent, précise la résiliation des ententes antérieures à cette convention.

JUSTIFICATION

La convention d'utilisation est nécessaire afin d'assurer une saine gestion commune des installations partagées entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la CSPI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La convention d'utilisation n'implique en elle-même aucun déboursé. L'objectif général des conventions est de prévoir des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation, s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et des équipements scolaires et municipaux. Toutefois, la convention comporte un aspect financier pour la gestion et l'entretien des bassins aquatiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à innover et revoir les façons de faire afin de contribuer à l'atteinte du plein potentiel des citoyens et à l'enrichissement collectif en favorisant, entre autres, la réussite scolaire des élèves et l'adoption de saines habitudes de vie par la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service offerte par l'arrondissement et ses partenaires collaborateurs se déroule dans plusieurs installations scolaires et se verra grandement diminuée sans cette contribution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VALASTRO
Agente de développement

Tél : 5143284000 P: 4071
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000
Télécop. : 514 328-4064

Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

ENTRE

LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD, une personne morale de droit public constituée par la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) ayant une place d'affaires au 4243, rue de Charlevoix à Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5 représentée aux présentes par M^e Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement, dûment autorisée aux fins des présentes, en vertu de l'article 6, alinéa 2, du Règlement RGCA05-10-0006 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et de la résolution du conseil d'arrondissement CA19 10 012 datée du 21 janvier 2019.

ci-après appelée « la Ville »

ET

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE, personne morale de droit public instituée en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., chap. I-13-3) ayant son siège social au 550, 53e avenue, Pointe-aux-Trembles, Québec, H1A 2T7, et représentée aux présentes par M. Miville Boudreault, président et M. Antoine El-Khoury, directeur général, dûment autorisés en vertu de la résolution E-19-022.

ci-après appelée « la Commission scolaire »

La Ville et la Commission scolaire sont également individuellement et collectivement appelées « Partie » et « Parties »

ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire recherchent les occasions d'innover et de revoir les façons de faire afin de contribuer à l'atteinte du plein potentiel des individus et à l'enrichissement collectif en favorisant, entre autres, la réussite scolaire des élèves et l'adoption de saines habitudes de vie par la population, dans une optique de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE les activités culturelles, sociales, éducatives, sportives et de loisirs procurent une valeur ajoutée pour les élèves, qu'elles contribuent à leur réussite scolaire ainsi qu'au mieux-être des citoyens;

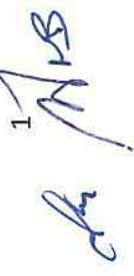
ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire ont des installations vouées à ces activités et reconnaissent la contribution de chacune des institutions à la mission de l'autre;

ATTENDU QUE l'Entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, conclue le 8 décembre 2016, prévoit l'examen des moyens pour favoriser une utilisation partagée des installations et équipements scolaires et municipaux et la définition des termes d'une entente;

ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire souhaitent favoriser l'accessibilité ainsi qu'un meilleur partage de leurs installations et équipements scolaires et municipaux afin de maximiser leur utilisation et d'en faire bénéficier au plus grand nombre;

ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire conviennent des principes que l'élève et le citoyen sont une seule et même personne, que les installations de chaque Partie font l'objet de prêts mutuels et que l'objectif poursuivi est d'atteindre la plus grande équité possible dans le partage des installations;

ATTENDU QUE la présente entente s'applique également au partage d'installations et d'équipements rendu nécessaire lors de certaines situations d'urgence;

1


ATTENDU QUE la présente entente concerne les installations déjà construites et que pour les installations futures, les mêmes principes s'appliqueront;

ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire sont conscientes des besoins constants et évolutifs de la population de leur territoire commun et qu'elles partagent une volonté de coordonner la planification du développement de leurs installations et équipements afin de contribuer ensemble au développement des quartiers et des milieux de vie;

ATTENDU QUE la présente entente s'inscrit dans un partenariat renouvelé où le respect, la prise en compte des réalités et de la mission de chacun, ainsi que la collaboration sont mis de l'avant;

ATTENDU QUE ce partenariat renouvelé ne devrait générer aucune perte financière significative pour la Ville et la Commission scolaire et que la présente entente doit par conséquent s'accompagner d'un financement additionnel provenant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur équivalent à la perte nette que pourront subir certaines commissions scolaires à la suite de l'application des principes établis à la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente vise également à simplifier les processus existants concernant la gestion des ententes entre les Parties;

ATTENDU QUE selon le partage des pouvoirs établis par la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la présente entente ne porte que sur les équipements et installations relevant d'un conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE certaines ententes existantes entre la Ville et la Commission scolaire prévoient des conditions particulières; que ces ententes trouvent application eu égard aux installations relevant du conseil d'arrondissement et qu'elles devront être révisées dans le cadre de la mise en application de la présente entente;

ATTENDU QUE la présente entente porte également sur les installations et équipements scolaires mis à la disposition des écoles et que l'approbation des conseils d'établissement est requis dans les cas prévus à l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3);

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à la Commission scolaire;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

1. Définitions

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

Installations de la Commission scolaire

Les installations de la Commission scolaire sont notamment les installations sportives et culturelles, ainsi que les installations à fonctions polyvalentes et communautaires des écoles des commissions scolaires, comme identifié à l'article 10, ainsi que les services connexes tels que les toilettes, les douches, les locaux de rangement et les vestiaires.

Installations de la Ville

Les installations de la Ville sont notamment, les parcs, les terrains sportifs et les installations sportives et culturelles spécialisées, tel qu'identifié à l'article 10, ainsi que les services connexes tels les toilettes, les douches, les locaux de rangement et les vestiaires.

Activités de la Commission scolaire

Les activités de la Commission scolaire sont de nature scolaire ou parascolaire :

Activité scolaire : Une activité scolaire est toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé de la commission scolaire ou par une direction d'école d'une commission scolaire pour des fins pédagogiques. Elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive, destinée aux élèves d'une ou plusieurs écoles et elle a lieu habituellement pendant les heures régulières d'enseignement.

Activité parascolaire : Une activité parascolaire est toute activité organisée ou sanctionnée par un responsable autorisé de la commission scolaire ou par une direction d'école de la commission scolaire pour des fins d'activités communautaires. Elle est de nature sociale, culturelle, éducative ou sportive, destinée aux élèves d'une ou plusieurs écoles et elle a lieu habituellement après les heures régulières d'enseignement.

Activités de la Ville

Une activité de la Ville est toute activité communautaire, culturelle, sportive, physique ou scientifique, à but non lucratif, et ce, pour une clientèle régulière, organisée ou sanctionnée par la Ville.

2. Exclusions

Sont exclues de cette entente :

1. Les situations de partage des installations et équipements qui ont fait ou feront l'objet d'une entente particulière entre une Commission scolaire et la Ville ou entre l'une des Parties et des tiers. Ces situations devraient être limitées à des cas exceptionnels et l'entente particulière en découlant doit respecter les principales modalités de l'entente.
2. Sous réserve d'une entente entre les Parties, conformément à l'alinéa 5 de l'article 3, toutes activités tenues par des organismes autres que ceux avec lesquels la Ville a une entente.
3. Toutes activités incompatibles avec la mission de la Commission scolaire ou de la Ville, non assurables ou dommageables pour l'intégrité des locaux ou des bâtiments.
4. Les parcs-écoles ayant fait l'objet d'une entente spécifique entre la Ville et la Commission scolaire.

3. Entente générale

L'objectif général de l'entente est de prévoir des modalités administratives simplifiées limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux. Les situations de partage non couvertes par la présente entente devraient être exceptionnelles, respecter les grands principes de l'entente et faire l'objet d'une convention d'utilisation jointe en annexe à celle-ci. Les critères pour déterminer les exceptions seront établis par les signataires de l'entente.

Les conventions d'utilisation, entre la Ville et les directions d'écoles ou la Commission scolaire, devront respecter les principes établis dans la présente entente.

Obligations de la Commission scolaires

La Commission scolaire met prioritairement à la disposition de la Ville, aux fins des activités de la Ville, les installations de ses écoles sises dans les limites du territoire de l'arrondissement, à la demande de la Ville, quand elles ne sont pas utilisées dans le cadre des programmes d'activités de la Commission scolaire ou quand elles ne sont pas déjà

occupées par un tiers en vertu d'une entente. La Commission scolaire met à la disposition de la Ville un local de rangement ou permet l'installation de moyens de rangement, lorsque possible.

Obligations de la Ville

La Ville met prioritairement à la disposition de la Commission scolaire de son territoire, pour ses activités, les installations municipales à la demande de la Commission scolaire pour ses activités quand elles ne sont pas utilisées dans le cadre des programmes de la Ville ou quand elles ne sont pas déjà occupées par un tiers en vertu d'une entente. La Ville met à la disposition de la Commission scolaire un local de rangement ou permet l'installation de moyens de rangement, lorsque possible.

Modalités de respect des obligations

La Ville ne peut utiliser les installations de la Commission scolaire pour des tiers, autres que les organismes avec lesquels elle a conclu une entente, sans le consentement de la Commission scolaire.

Une liste des organismes pour lesquels la Ville se porte garante lorsqu'ils occupent des installations de la Commission scolaire pour le compte et au nom de la Ville, sera mise à jour annuellement par la Ville et fournie à la Commission scolaire à titre informatif et aux fins de concertation.

Les installations mises à la disposition de la Commission scolaire sont utilisées par les élèves des écoles sises dans les limites du territoire de l'arrondissement.

4. Horaires d'utilisation

La Ville dans les installations de la Commission scolaire

De la fin du mois d'août à la fin du mois de juin, les horaires d'utilisation par la Ville dans les installations de la Commission scolaire sont concurrents aux horaires et aux besoins de la Commission scolaire. Les installations de la Commission scolaire sont à la disposition de la Ville généralement de 19h à 23h du lundi au vendredi et de 7h à 23h le samedi et le dimanche.

De la fin du mois de juin à la fin du mois d'août, les installations de la Commission scolaire sont à la disposition de la Ville généralement de 6h30 à 23h du lundi au vendredi et de 6h30 à 22h le samedi et le dimanche, sous réserve des travaux d'entretien qui doivent être effectués durant l'été. Les dates de début et de fin seront validées chaque année en fonction du calendrier scolaire.

Les besoins de la Commission scolaire demeurent prioritaires en tout temps pour l'occupation de leurs locaux après les heures de classe pour des activités-école ou des rencontres, notamment les activités parascolaires, les spectacles, les rencontres de parents, la remise de bulletin, ou des activités exercées par des tiers en vertu d'une entente. Toutefois, les jours et les heures d'utilisation par la Commission scolaire pour ces activités-école sont prévus d'avance et inclus dans les jours et heures d'utilisation remises à la Ville à l'article 5.

La Commission scolaire dans les installations de la Ville

Les besoins de la Ville demeurent prioritaires en tout temps pour l'utilisation de ses installations offertes à la communauté. La Ville s'engage toutefois à mettre ses installations prioritairement à la disposition des élèves pendant les heures de classe.

Lorsque les besoins des Commissions scolaires du territoire de l'arrondissement visent une même installation de la Ville aux mêmes heures, la Ville partage ces heures en fonction du prorata des élèves inscrits dans les Commissions scolaires de son territoire.

5. Échéancier des mises en disponibilité des installations

La Commission scolaire

À la fin du mois de juin, la Commission scolaire fait connaître à la Ville les jours et les heures qu'elle prévoit utiliser dans ses installations pour l'année suivante (de septembre à août). Ces jours et heures d'utilisation incluent les prévisions pour les activités-écoles mentionnées à l'article 4 et pour lesquelles la Commission scolaire demeure prioritaire (parascolaire, spectacles, rencontre de parents, remise de bulletin, etc.) ainsi que pour les travaux prévus.

La Commission scolaire confirme à la Ville l'utilisation de ses installations et remet les jours et les heures non utilisées au début de chaque période (septembre et janvier) ainsi qu'à la suite de la première rencontre des conseils d'établissement, en septembre. Ces jours et heures d'utilisation incluent les activités-écoles mentionnées à l'article 4 et pour lesquelles la Commission scolaire demeure prioritaire (parascolaire, spectacles, rencontre de parents, remise de bulletin, etc.) ainsi que les travaux prévus.

Dans les trente (30) jours suivant la réception des informations prévues ci-dessus, la Ville communique à la Commission scolaire l'utilisation qu'elle souhaite faire des installations de la Commission scolaire ainsi que les horaires prévus à cet effet (les jours et les heures).

La Ville

La Ville confirme à la Commission scolaire l'utilisation de ses installations, incluant les travaux prévus, et remet les jours et les heures non utilisés au début de septembre et de janvier.

Dans les trente (30) jours suivant la réception des informations prévues ci-dessus, la Commission scolaire communique à la Ville l'utilisation qu'elle souhaite faire des installations de la Ville ainsi que les horaires prévus à cet effet (les jours et les heures).

La Ville et la commission scolaire

En plus des jours et heures d'utilisation, la Commission scolaire et la Ville doivent également identifier les installations accessibles aux personnes handicapées, à des fins de planification des activités.

6. Annulations et modifications

L'une ou l'autre des Parties pourra annuler les activités programmées dans les situations suivantes :

- En cas de travaux imprévus;
- Si la sécurité des occupants est compromise;
- En cas de force majeure;
- Pour tout autre motif, au maximum de 5 jours durant l'année scolaire par établissement.

À moins d'un cas de force majeure, la Commission scolaire ou la Ville avisera l'autre Partie d'une annulation au moins 10 jours ouvrables avant la date prévue de l'utilisation. Dans la mesure de leurs possibilités, la Commission scolaire ou la Ville offrira à l'autre Partie un lieu d'occupation en remplacement.

7. Entretien et modalités d'utilisation

Chaque Partie est responsable de l'entretien de ses installations et en assume les frais, à moins d'une entente spécifique.

Chaque Partie s'engage à fournir des installations en bon état d'entretien et pouvant servir aux usages auxquels elles sont destinées.

L'entretien physique annuel et périodique est assuré par chacune des Parties dans ses installations.

5
M
NB

Chaque Partie doit, en tout temps, prendre les moyens nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des usagers.

Une compensation peut être prévue relativement à la surutilisation des espaces par chacune des Parties pour prévenir l'usure prématurée des bâtiments et des locaux.

Chaque Partie conviendra, dans une Convention d'utilisation des modalités d'utilisation et de la remise en état des installations, ainsi que les responsabilités des utilisateurs.

8. Bris et remplacement

Le remplacement ou la réparation liée à un bris ou à un acte de vandalisme dû au fait de la Partie « occupante » ou de l'un de ses usagers est sous la responsabilité de la Partie qui met à la disposition de l'autre Partie ses installations et elle facturera la Partie « occupante » en conséquence. La facturation des dommages encourus par la Partie qui met à la disposition de l'autre Partie ses installations doit être accompagnée des pièces justificatives.

La Partie ayant subi le dommage devra aviser l'autre Partie du bris ou dommage dans un délai raisonnable et mettre à sa disposition toutes les ressources et les éléments pouvant raisonnablement aider à l'identification du ou des responsables.

9. Surveillance des installations

De façon générale, chaque Partie assurera la surveillance des installations lors de la tenue de ses activités dans les installations de l'autre Partie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Toutefois, pour certains types d'activités nécessitant une surveillance spécialisée (notamment dans une installation aquatique ou une installation ou du personnel spécialisé doit opérer des équipements techniques), le propriétaire des installations sera responsable de celle-ci.

10. Facturation

De façon générale, le partage des installations et équipements scolaires et municipaux est exempt de facturation. De façon non exclusive, les installations visées par cette exemption de facturation sont :

- les gymnases;
- les bibliothèques;
- les maisons de la culture;
- les installations aquatiques;
- les arénas;
- les parcs;
- les terrains sportifs extérieurs;
- les chalets de parc;
- les cours d'école;
- les auditoriums;
- les cafétérias;
- les centres sportifs;
- les courts de tennis extérieurs
- les terrains naturels et synthétiques;
- les services connexes (toilettes et douches, vestiaires, etc.);
- les salles de classe en période estivale, sous réserve du consentement des conseils d'établissement et des ententes avec des tiers.

Les installations pouvant faire l'objet d'une facturation se limitent à des situations exceptionnelles ou à des locaux à vocation particulière (salle des réunions des commissaires, salle de réunion de l'exécutif de la Ville et autres, ou lorsqu'une installation fait déjà l'objet d'une entente spécifique avec un organisme tiers). Ces situations doivent faire l'objet d'une entente particulière entre la Ville et la Commission scolaire, demeurer dans le respect des principales modalités de la présente entente et être consignées dans une convention d'utilisation.

11. Modalités de gestion et de suivi

Un comité de mise en œuvre est mis en place à la signature de l'entente approuvée par le conseil municipal de la Ville, les Commissions scolaires, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Secrétariat à la région métropolitaine et à la signature des ententes entre les arrondissements et les Commissions scolaires concernées. Il a pour mandat de veiller au respect des principes énoncés et de s'assurer de la bonne gestion de la présente entente et des ententes à être conclues entre le conseil municipal, les autres conseils d'arrondissements et les Commissions scolaires. Il contribue à des relations fructueuses entre les Parties et identifie les solutions aux difficultés rencontrées. Il se réunit une ou deux fois par année.

Le comité se dote d'outils administratifs afin notamment de tenir une compilation précise des heures d'utilisation des installations partagées et de définir des indicateurs de résultat et d'en assurer le suivi.

Ce comité est formé de représentants de chacune des Commissions scolaires, de deux personnes de la Ville, de trois représentants des arrondissements et des représentants du MÈES et du Secrétariat à la région métropolitaine. Il est coprésidé par un représentant des Commissions scolaires et un représentant de la Ville.

12. Modalités de gestion des différends

Advenant un différend se rapportant à l'interprétation ou l'exécution de la présente entente, les Parties s'engagent à collaborer et à négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

Elles peuvent également, dans une convention d'utilisation (voir annexe jointe aux présentes), s'entendre sur des modalités de prévention et de règlement des différends, et sur des modalités en cas d'inexécution d'une obligation par l'une des Parties.

Les Parties conviennent de tenir une rencontre de révision de l'entente tous les douze mois, pour valider les suivis et permettre des améliorations.

13. Durée de l'entente

La présente entente a une durée de dix ans à compter de sa signature (par la dernière Partie à la présente), renouvelable, suivant l'accord des Parties.

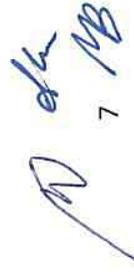
14. Résiliation de l'entente

Chaque Partie peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente entente, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'autre partie, sur préavis écrit de douze (12) mois.

Les Parties conviennent expressément de n'exercer aucun recours l'une contre l'autre en raison de la résiliation de la présente entente.

15. Ententes antérieures de partage d'installations entre la Ville et les Commissions scolaires

Toute entente qui avait été conclue antérieurement à la présente entente devra être révisée, en tout ou en partie, à la suite de l'approbation de la présente entente par chacune des Parties. Ces ententes demeurent effectives en tout ou en partie selon chaque instance décisionnelle concernée de la Ville, sauf les clauses tarifaires, lesquelles ne sont plus applicables à l'exception des ententes déterminées par les Parties.


 7 MB

16. Signatures

Les PARTIES reconnaissent avoir lu et accepté toutes les clauses de l'entente,
EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ.

Le 11^e jour de février 2019

VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord



Par : M^{re} Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Le^e jour de 2019

COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE



Par : M. Miville Boudreault, président



Par M. Antoine El-Khoury, directeur général

Le 18^e^e jour de mars 2019

Cette entente a été approuvée par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, le 21^e jour de janvier 2019 (Résolution CA19 10 012).

Annexe Convention d'utilisation modèle

Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Convention d'utilisation

Section 1

a. Modalités locales par commission scolaire et par établissement

Lorsque requis, la Ville et les Commissions scolaires peuvent convenir d'une Convention d'utilisation complémentaire indiquant les particularités locales. Ces Conventions d'utilisation peuvent notamment inclure :

- Les conditions d'utilisation des espaces;
- Les conditions d'utilisation du matériel;
- L'échéancier annuel;
- L'horaire des disponibilités;
- Le calendrier d'utilisations des installations des Parties (horaires et locaux);
- L'utilisation d'un outil de gestion commun pour les réservations et suivis;
- Les modalités en cas d'inexécution d'une obligation par l'une ou l'autre des Parties;
- L'entretien et les modalités d'utilisation des installations;
- La remise en état des installations;
- La responsabilité des utilisateurs.

b. Traitement des plaintes et règlement des différends

Dans le cadre de leur Convention d'utilisation, lorsque requis, la Ville et les Commissions scolaires peuvent également convenir de modalités de prévention et de règlement des différends complémentaires pour convenir de toutes particularités locales.

c. Personnes-ressources et processus d'escalade

1^{re} étape

Commission scolaire : secteur administratif gérant l'entente.

Ville : agent de développement ou chef de division de l'arrondissement ou du service de la Ville concerné.

2^e étape

Commission scolaire : direction de service ou de département.

Ville : direction culture, sport loisir et développement social de l'arrondissement ou du directeur de la Ville concerné.

3^e étape

Comité de vigie (voir section 5 de la présente Convention d'utilisation).

Section 2

Entretien des installations et des équipements

L'entretien des installations de la Ville et des Commissions scolaires doit garantir en tout temps la santé et la sécurité des usagers.

- L'entretien physique annuel et périodique est assuré par la Ville et les Commissions scolaires dans leurs installations.
- Une compensation peut être prévue relativement à la surutilisation des espaces par la Ville et les Commissions scolaires pour prévenir l'usure prématurée des bâtiments et des locaux
- La formule de compensation au pourcentage d'utilisation sur une base annuelle est préconisée.
- L'entretien sanitaire et spécialisé lié à l'utilisation quotidienne des espaces par l'autre Partie doit être effectué selon le devis d'entretien de la Ville et des Commissions scolaires.

Il constitue, avec la surveillance, une des conditions *sine qua non* au prêt d'installations et dépend d'un financement additionnel récurrent et indexé, afin de maintenir et bonifier l'accès aux installations.

Section 3

Code de vie commun (incluant feuille de route et de suivi)

La Ville et les Commissions scolaires peuvent convenir d'un code de vie commun, lequel vise à régir l'utilisation des installations et les interactions entre elles, incluant les organismes reconnus. Le code prévoit :

- Civisme élémentaire;
- Respect des règles et des consignes (générales et spécifiques) de chaque installation;
- Implantation d'un formulaire d'état des lieux;
- Surveillance active et interventionniste;
- Rapport de bris/incidents.

Section 4

Liste et catégories des installations et permissions d'usage

Définir le type d'activité en fonction du type de plateau.

Section 5

Durée, implantation et suivi

La présente Convention d'utilisation a une durée de 10 années

Un comité de vigie est mis en place avec des représentants de la Ville et des Commissions scolaires pour assurer le respect des conditions d'utilisation précisées à la présente Convention.

La Convention d'utilisation peut être revue à la demande de la Ville ou des Commissions scolaires.

Durée de l'entente : dix ans avec une rencontre pour révision aux 12 mois pour valider les suivis et permettre des améliorations (précisions, ajustements, modifications...).

Prévoir des phases d'implantation et de diffusion de l'entente et de ses modalités.

Comité de vigie : Plusieurs rencontres durant les phases d'implantation et par la suite des rencontres 2 à 3 fois par année.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 21 janvier 2019

Résolution: CA19 10 012

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

ET QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord mandate la Direction de l'arrondissement afin qu'elle précise les termes de la convention d'utilisation à être signée (au niveau des aspects opérationnels et administratifs) visant les installations et les équipements de sports et loisirs de l'arrondissement, avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1181280016

Christine BLACK

Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe PAPINEAU

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 23 janvier 2019

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 11 février 2019


Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

CONFIDENTIAL

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..



Commission scolaire
de la Pointe-de-l'Île

550, 53^e Avenue
Montréal, QC
H1A 2T7
(514) 642-9520

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE : 6 février 2019

ARTICLE 8.9

E-19-022

Arrondissement de Montréal-Nord – Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Commission scolaire et la ville de Montréal
Dossier : 6.5.3-4

Documents déposés:

- Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la commission scolaire et la ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord;
- Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement tenue le 21 janvier 2019.

ATTENDU l'approbation de l'entente cadre Réflexe Montréal entre la Ville-centre et la Commission scolaire régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

ATTENDU qu'en parallèle à l'entente cadre Réflexe Montréal avec la Ville-centre, une entente locale avec chaque arrondissement doit être adoptée;

ATTENDU que suite à l'adoption de l'entente locale, la convention d'utilisation touchant les modalités opérationnelles et administratives prévues à l'annexe seront négociées et adoptées ultérieurement;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale et celle de la direction des Services des ressources matérielles;

Il est proposé par le commissaire Boubaker Mesbah
et **RÉSOLU,**

Article 1 - QUE l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Commission scolaire et la Ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord soit approuvée;

Article 2 - QUE le président ou en cas d'empêchement le vice-président, ainsi que le directeur général ou en cas d'empêchement un membre de la Direction générale adjointe, soient pour et au nom de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, autorisés à signer l'entente ci-haut mentionnée.

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »

.....
Certifié conforme au livre des procès-verbaux,
Montréal, ce septième jour du mois de février
de l'An deux mille dix-neuf (2019)

CHRISTIANE ST-ONGE
Secrétaire générale

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

CONVENTION D'UTILISATION
COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE
VILLE DE MONTRÉAL -
ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

4 décembre 2019

INTERVENU ENTRE :

LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD, une personne morale de droit public constituée par la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., chapitre C -11.4) ayant une place d'affaires au 4243, rue de Charleroi à Montréal-Nord, Québec, H1H 5R5 représentée aux présentes par Me Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement, dûment autorisée aux fins des présentes, en vertu de l'article 6, alinéa 2, du Règlement RGCA05-10-0006 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et de la résolution du conseil d'arrondissement xxxxx

ci-après appelée « VILLE »

ET

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE, personne morale de droit public instituée en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., chap. I-13-3) ayant son siège social au 550, 53e avenue, Pointe-aux-Trembles, Québec, H1A 2T7, et représentée aux présentes par M. Miville Boudreault, président et M. Antoine El-Khoury, directeur général, dûment autorisés en vertu de la résolution xxxxx

ci-après appelée « COMMISSION SCOLAIRE »

La Ville et la Commission scolaire sont également individuellement et collectivement appelées « Partie » et « Parties »

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1.0 UTILISATION DES LOCAUX, ÉQUIPEMENTS ET TERRAINS

- 1.1 Les locaux, les équipements et les terrains de la VILLE, mentionnés à l'Annexe A, seront à l'usage de la COMMISSION SCOLAIRE pendant les heures normales d'ouverture des installations et en dehors des heures d'activités de loisirs de la VILLE, à moins d'une entente spéciale entre les deux parties. (voir article 2.)
- 1.2 Les locaux, les équipements et les terrains de la COMMISSION SCOLAIRE, mentionnés à l'Annexe B, seront à l'usage de la VILLE en dehors des heures d'utilisation prévues par la COMMISSION SCOLAIRE, à moins d'une entente spéciale entre les deux parties.
- 1.3 Chacune des parties fera connaître à l'autre ses besoins en locaux, équipements et terrains selon le calendrier suivant :
 - au plus tard le 31 août de chaque année pour les activités d'automne, soit de septembre à décembre;
 - au plus tard le 15 décembre de chaque année pour les activités d'hiver, soit de janvier à juin;
 - au plus tard le 15 février de chaque année pour les camps de jour d'été.

Toute modification apportée ultérieurement à cette date par l'une des parties sera

Initiales	

transmise à l'autre partie par écrit, au moins 10 jours ouvrables à l'avance, à moins d'une entente spéciale entre les parties. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas des camps de jour en période estivale, compte tenu de la planification nécessaire à la tenue de ces activités. Dans ce cas, la COMMISSION SCOLAIRE devra aviser la Ville par lettre d'intention, au plus tard le 1^{er} mars, de la disponibilité prévue des locaux pour les camps de jour. Telle lettre reflétant la disponibilité prévue; celle-ci peut être sujette à être modifiée ultérieurement.

Toutes les demandes et/ou annulation par la VILLE et par la COMMISSION SCOLAIRE devront passer par le Services des ressources matérielles de la COMMISSION SCOLAIRE et/ou le Bureau de réservation de l'arrondissement.

- 1.4 La VILLE et la COMMISSION SCOLAIRE conservent un droit privilégié d'utilisation de leurs locaux, leurs terrains et leurs équipements mis à la disposition de l'autre partie. Elles pourront les utiliser en tout temps, même pendant les heures normalement réservées à l'autre partie, moyennant un préavis d'au moins 10 jours ouvrables, à moins d'entente spéciale.
- 1.5 Conformément au calendrier et à l'horaire d'utilisation des équipements intérieurs de la COMMISSION SCOLAIRE, la VILLE pourra organiser des activités compatibles avec les lieux de la COMMISSION SCOLAIRE. Plus particulièrement, la pratique des activités de la VILLE devra être de nature à ne pas abîmer les surfaces de plancher des gymnases et des autres locaux de la COMMISSION. La COMMISSION se réserve le droit de refuser une activité de la VILLE qui ne serait pas compatible avec ses installations.
- 1.6 Conformément au calendrier et à l'horaire d'utilisation des équipements extérieurs de la COMMISSION SCOLAIRE, la VILLE pourra organiser des activités sportives et récréatives dans les cours d'école et les mini-parcs qui y sont aménagés.

La VILLE assumera la responsabilité de laisser les terrains et équipements de la COMMISSION SCOLAIRE dans le même état qu'ils étaient avant l'activité organisée par la VILLE et de respecter la vocation des équipements en tenant compte des saisons où ces équipements ne peuvent être utilisés sans risque de les endommager ou de causer des blessures aux utilisateurs.

- 1.7 Conformément au calendrier et à l'horaire d'utilisation des équipements intérieurs de la VILLE, la COMMISSION SCOLAIRE pourra organiser des activités compatibles avec les lieux de la VILLE.
- 1.8 La COMMISSION SCOLAIRE pourra, conformément au calendrier et à l'horaire d'utilisation des équipements extérieurs de la VILLE, organiser pour ses élèves des événements spéciaux dans les parcs de la VILLE. La COMMISSION SCOLAIRE devra, au préalable, se procurer une autorisation écrite de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social nécessaire auprès de la VILLE pour ce type d'activités. La COMMISSION SCOLAIRE assumera la responsabilité de laisser les terrains et équipements de La VILLE dans le même état qu'ils étaient avant l'activité organisée par la COMMISSION SCOLAIRE et de respecter la vocation des équipements et tenir compte des saisons où ces équipements ne peuvent être utilisés sans risque de les endommager ou de causer des blessures aux utilisateurs.
- 1.9 Les directions d'établissement pourront s'entendre avec la Direction de la culture, des

Initiales	

sports, des loisirs et du développement social de la VILLE pour l'utilisation des chalets des parcs voisins des établissements.

- 1.10 Les parties conviennent de l'importance de maintenir les terrains extérieurs, les locaux intérieurs et les équipements, en condition sécuritaire. Les deux parties acceptent d'annuler les activités qui mettraient en péril la sécurité des utilisateurs.

2.0 CALENDRIER ET HORAIRE D'UTILISATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE –VOLET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

En tout temps durant le calendrier scolaire, les écoles auront préséance quant aux horaires à convenir.

- 2.1 Durant le calendrier scolaire, la plage de temps de la COMMISSION SCOLAIRE est de 7 h à 18 h dans les écoles primaires et de 7 h à 19 h dans les écoles secondaires, du lundi au vendredi. Conséquemment, les heures d'utilisation par la VILLE seront généralement de 18 h à 23 h dans les écoles primaires et de 19 h à 23 h dans les écoles secondaires, du lundi au vendredi, à moins d'une entente spécifique selon les besoins réels de chaque école. Cet horaire sera généralement de 7 h à 23 h le samedi et le dimanche durant l'année scolaire, pour les établissements du secteur jeunes.
- 2.2 Pour ce qui est des centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes, les heures d'utilisation par la VILLE seront négociées cas par cas. En tout temps, les besoins des centres auront préséance.
- 2.3 La VILLE pourra utiliser les locaux des écoles pendant la période estivale et la relâche scolaire pour y tenir des camps de jour ou d'autres activités de loisirs. La VILLE fera part de ses demandes à la COMMISSION SCOLAIRE selon l'échéancier prévu à l'article 1.3. Dans le cas où des écoles seraient utilisées pendant la relâche scolaire, la réservation serait limitée au gymnase à moins d'entente spéciale entre les parties.
- 2.4 La COMMISSION SCOLAIRE informera la VILLE des écoles disponibles selon le calendrier des travaux prévus durant la saison estivale au plus tard le 1^{er} mars.
- 2.5 La date de fin du camp de jour sera de 5 jours ouvrables avant la rentrée des élèves.

3.0 CALENDRIER ET HORAIRE D'UTILISATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE – VOLET AQUATIQUE (Voir annexe C)

- 3.1 La COMMISSION SCOLAIRE conserve l'utilisation exclusive des bassins de 8 h à 15 h 30 pour Henri-Bourassa et de 8 h à 16 h pour Calixa-Lavallée, durant les jours de classe.
- 3.2 En dehors de cette période, les bassins, la terrasse et les locaux dont elle a la responsabilité sont à l'usage exclusif de la VILLE. Ceci inclut les journées pédagogiques, jours fériés, vacances de Noël, semaine de relâche et journées d'examen. La COMMISSION SCOLAIRE pourra utiliser les bassins durant ces périodes en réservant les plages horaires 10 jours avant, si celles-ci sont disponibles. Ainsi durant l'année scolaire, la VILLE utilisera les bassins de 6 h 30 à 8 h et de 15 h 30 à 23 h à Henri - Bourassa et de 6 h 30 à 8 h et de 16 h à 23 h à Calixa-Lavallée en semaine et de 6 h 30 à 23 h pour les 2 écoles les fins de semaines. Durant la période estivale, la VILLE

Initiales	

utilisera les bassins du lundi au dimanche de 6 h 30 à 23 h.

- 3.3 La VILLE et la COMMISSION SOLAIRE pourront, de façon ponctuelle, s'entendre sur l'ajout de périodes d'accessibilité supplémentaires dans le cas d'événements spéciaux.

4.0 OBLIGATIONS DE LA VILLE CONCERNANT LE VOLET AQUATIQUE

La VILLE s'engage à :

- 4.1 Assurer l'entretien ménager des bassins, de la qualité de l'eau et des locaux attenants sauf ceux exclusifs à la COMMISSION SCOLAIRE et à en assumer les coûts.
- 4.2 Fournir le matériel d'entretien ménager, de la qualité de l'eau et les produits d'hygiène nécessaires au bon fonctionnement des bassins.
- 4.3 Assumer les coûts des travaux de réparations mineures nécessaires au bon fonctionnement des bassins soit les travaux de moins de 2 500 \$ et en aviser la COMMISSION SCOLAIRE.

Sans être limitatif, ce type d'entretien comprend toute réparation ou tout remplacement d'un élément secondaire, d'une remise à neuf des finis intérieurs incluant la peinture, du remplacement de pièces usées.

- 4.4 Advenant que la VILLE ne dispose plus des budgets requis pour assumer ses obligations, elle s'engage à consulter la COMMISSION SCOLAIRE avant de prendre une décision ayant un impact majeur sur les opérations.
- 4.5 Assumer l'entretien des systèmes de filtration pour la qualité d'eau.
- 4.6 Déblayer, lors de la saison hivernale, un passage afin de donner accès aux piscines, aux piétons et aux véhicules d'urgence.
- 4.7 Assumer les coûts du système informatique et de téléphonie des locaux exclusifs à la VILLE.

5.0 OBLIGATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT LE VOLET AQUATIQUE

La COMMISSION SCOLAIRE s'engage à :

- 5.1 Rembourser à la VILLE un montant annuel forfaitaire de 50 000 \$, soit 25 000 \$ par piscine et qu'à compter de la sixième (6^e) année ce montant sera majoré à 70 000 \$, soit 35 000 \$ par piscine, indexé annuellement selon l'indice IPC, sur présentation d'un état de compte, pour les coûts de main-d'œuvre, le matériel d'entretien et les expertises reliés à la qualité de l'eau des bassins.
- 5.2 Assumer les coûts reliés aux travaux d'entretien général d'immeuble de 2 500 \$ et plus. L'entretien se définissant comme étant toute réparation ou tout remplacement d'un élément secondaire, d'une remise à neuf des finis intérieurs, du remplacement de pièces usées, les travaux de rénovation, de remplacement ou d'ajout de systèmes ou d'éléments constructifs, incluant les réparations et le remplacement du système de filtration.

Initiales	

Sans être limitatif, ce type de travaux comprend les réparations de structures ou de vices de construction.

Ces travaux devront être faits en respect des normes, des lois et des règlements applicables en l'espèce et seront réalisés dans les meilleurs délais en autant que la COMMISSION SCOLAIRE dispose des budgets requis pour les travaux.

- 5.3 Advenant que la COMMISSION SCOLAIRE ne dispose pas des budgets requis pour effectuer les travaux, elle s'engage à consulter le VILLE avant de prendre une décision finale ayant un impact majeur sur les opérations.
- 5.4 Assumer les coûts de l'entretien des voies pédestres et pour véhicules afin de rendre l'accès sécuritaire aux bassins.

S'occuper dans les plus brefs délais, lors de la saison hivernale, d'enlever la neige et la glace sur le passage déblayé par la VILLE.
- 5.5 Assumer les coûts reliés à la fourniture et l'entretien de tout l'éclairage extérieur et intérieur tout en respectant les normes de sécurité en vigueur.
- 5.6 Assumer les coûts reliés à l'électricité, le chauffage, le système d'alarme, l'approvisionnement en eau et l'éclairage ainsi que l'entretien et les réparations à leurs systèmes respectifs.
- 5.7 Assumer les coûts du système informatique et de téléphonie des locaux exclusifs à la COMMISSION SCOLAIRE.
- 5.8 Assumer les coûts reliés au remplacement du mobilier et du matériel pédagogique touchant les cours d'éducation physique.
- 5.9 Transmettre à la VILLE les codes d'accès du système d'alarme ainsi qu'un chemin de clefs indépendant pour l'utilisation des locaux partagés et exclusifs identifiés plus haut, selon les besoins de l'arrondissement.

6.0 ACCESSIBILITÉ ET REMISAGE DES ÉQUIPEMENTS

- 6.1 Les locaux, équipements et terrains utilisés par chacune des parties dans le cadre du présent protocole d'entente devront être laissés en bon état au départ de la partie utilisatrice.
- 6.2 Lors de leur utilisation respective, la VILLE et la COMMISSION SCOLAIRE assureront chacun à leurs frais l'ouverture et la fermeture des locaux et le remisage des équipements prêtés à l'endroit désigné à cette fin. À cet effet, la VILLE et la COMMISSION SCOLAIRE détermineront, s'il y a lieu, une personne responsable.
- 6.3 La VILLE est responsable de l'utilisation des clés et des codes d'accès qui lui sont fournis sans frais par la COMMISSION SCOLAIRE.
- 6.4 Si la COMMISSION SCOLAIRE constate que des clés supplémentaires sont utilisées par la VILLE sans autorisation ou que cette dernière a perdu une clé, les serrures

Initiales	

devront être remplacées par la COMMISSION SCOLAIRE, aux frais de la VILLE.

- 6.5 La partie propriétaire devra fournir à la partie utilisatrice un espace de rangement, s'il y a lieu, pour l'entreposage de son équipement léger.

7.0 ENCADREMENT ET SURVEILLANCE

- 7.1 Un encadrement adéquat devra être assuré pendant toutes les activités prévues au présent protocole. Les personnes responsables de l'activité (moniteurs ou autres personnes désignées à cet effet) retenues par la partie utilisatrice doivent être les premières arrivées sur les lieux et les dernières à les quitter. Au moins, une personne responsable de l'activité doit demeurer sur les lieux tant que les locaux sont occupés et exercer en tout temps une surveillance active.
- 7.2 Chaque partie doit s'assurer que les lois, normes et règlements en vigueur dans les lieux utilisés, relativement à la sécurité des lieux et à la surveillance, doivent être respectés en tout temps.
- 7.3 Pour le volet aquatique, il est convenu que :
- 7.3.1 Chaque partie devra fournir son personnel pour ses périodes d'utilisation. Ce personnel aura la responsabilité des personnes et des biens dans les locaux utilisés. L'employé d'entretien de la VILLE, n'est aucunement responsable des activités de la COMMISSION SCOLAIRE lors de ses périodes d'utilisations.
- 7.3.2 Le cours d'éducation physique devra être sous la supervision constante et simultanée d'un enseignant, qui donne le cours, et d'un sauveteur certifié, qui n'a d'autre tâche que de surveiller.
- 7.3.3 Si ces conditions ne sont pas réunies, les cours d'éducation physique en milieu scolaire seront suspendus.
- 7.4 Chaque partie doit s'assurer que sa clientèle n'ait accès qu'aux installations mises à sa disposition.
- 7.5 La surveillance des lieux, si requise par l'une ou l'autre des parties en cas de force majeure, devra être assurée par un employé de la partie propriétaire des lieux, aux frais de la partie utilisatrice.

Le surveillant de la partie propriétaire ne sera chargé que de surveiller les lieux. La surveillance des participants et du déroulement de l'activité demeurera la responsabilité de la partie utilisatrice.

8.0 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

- 8.1 La VILLE et La COMMISSION SCOLAIRE assument l'entière responsabilité de l'administration, de l'opération et de l'entretien de leurs immeubles respectifs, incluant les équipements, les bâtisses, les terrains, etc., sous réserve des conditions particulières décrites aux articles 4 et 5 .

Initiales	

- 8.2 De façon générale, l'entretien sanitaire des immeubles sera effectué en tout temps par les concierges de la partie propriétaire.
- 8.3 Chaque partie s'engage à s'assurer que les plateaux d'activités utilisées par l'autre partie soient propres avant la tenue de l'activité.
- 8.4 Chaque partie s'assure du confort des différentes clientèles dans ses installations et à cet égard, le contrôle du chauffage, de la ventilation et, le cas échéant, de la climatisation doit être ajusté en conséquence.
- 8.5 Chaque partie s'engage à informer l'autre partie par écrit, au moins 30 jours à l'avance de ses projets majeurs d'entretien, de modification, de restauration ou de réparation aux installations, équipements et terrains qui pourraient priver l'autre partie de leur utilisation. Aucune compensation n'est versée à la partie ainsi privée de l'utilisation de ces installations. Le délai de 30 jours ne s'applique pas en cas d'urgence ou de situation hors du contrôle de la partie propriétaire. Dans le cas des travaux en période estivale qui affecteraient la tenue des camps de jour, les dispositions des articles 1.3 et 2.4 s'appliquent.

9.0 ÉQUIPEMENTS INTÉGRÉS ET LÉGERS

- 9.1 Chaque partie a le droit d'utiliser l'équipement complet intégré aux installations mises à sa disposition notamment les poteaux, filets, buts, paniers, etc. Ces équipements doivent respecter les normes de sécurité en vigueur. La partie utilisatrice doit utiliser de manière sécuritaire les équipements mis à sa disposition et aviser la partie propriétaire de toute défektivité.
- 9.2 Chaque partie fournit l'équipement léger dont sa clientèle a besoin.

10.0 RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- 10.1 Chacune des parties sera responsable de la bonne condition sécuritaire de ses locaux, équipements et terrains.
- 10.2 Chacune des parties sera responsable de l'organisation et de l'utilisation qu'elle fait des locaux, équipements et terrains de l'autre partie.
- 10.3 Chaque partie doit aviser l'autre sans délai de toute situation ou de tout bris aux équipements et au mobilier susceptible de mettre en danger la sécurité des usagers.
- 10.4 La responsabilité de la VILLE et de la COMMISSION SCOLAIRE dans le cas de réclamation pour dommages à la personne ou à la propriété résultant d'accident sera déterminée par les règles de droit normalement applicables au Québec.
- 10.5 Chaque partie doit aviser l'autre sans délai de toute réclamation ou action dirigée contre elle et susceptible d'engager la responsabilité de l'autre partie.
- 10.6 La VILLE déclare qu'elle dispose, à même son budget annuel, d'un crédit pour dépenses contingentes destiné à pourvoir aux réclamations pour dommages, ainsi qu'au paiement des jugements, le tout conformément à sa loi habilitante.

Initiales	

- 10.7 La COMMISSION SCOLAIRE déclare être couverte pour sa responsabilité civile générale en vertu d'un régime de gestion des risques administré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.
- 10.8 La COMMISSION SCOLAIRE déclare être également couverte en vertu du régime d'indemnisation pour dommages directs aux biens des commissions scolaires. Ce régime, administré par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), vise à indemniser les commissions scolaires pour les dommages directs causés à leurs biens par suite d'un sinistre. Les biens auxquels s'applique le régime sont les biens immobiliers et mobiliers dont la COMMISSION SCOLAIRE est propriétaire, ainsi que les biens mobiliers appartenant à autrui dont la COMMISSION SCOLAIRE peut être légalement responsable.
- 10.9 La COMMISSION SCOLAIRE tient la VILLE indemne de toute responsabilité, prend fait et cause et l'indemnise en capital, intérêts et frais de toute réclamation, tout recours ou tout jugement pour blessures corporelles ou dommages matériels découlant de l'application de la présente entente, lorsqu'ils surviennent autour des bassins et des locaux sous la responsabilité de la COMMISSION SCOLAIRE tel que mentionné en annexe, à l'exception des locaux exclusifs de la VILLE et pendant les heures d'utilisation par la COMMISSION SCOLAIRE, à la condition que la VILLE ne soit pas en faute. La COMMISSION SCOLAIRE n'est en aucun temps responsable de bris ou de vandalisme aux bâtiments de la VILLE.
- 10.10 La VILLE tient la COMMISSION SCOLAIRE indemne de toute responsabilité, prend fait et cause et l'indemnise en capital, intérêts et frais de toute réclamation, tout recours ou tout jugement pour blessures corporelles ou dommages matériels découlant de l'application de la présente entente, lorsqu'ils surviennent autour des bassins et des locaux sous la responsabilité de la VILLE tel que mentionné en annexe, à l'exception des locaux exclusifs de la CSPI et pendant les heures d'utilisation par la VILLE, à la condition que la COMMISSION SCOLAIRE ne soit pas en faute. La VILLE n'est en aucun temps responsable de bris ou de vandalisme aux bâtiments de la COMMISSION SCOLAIRE.

11.0 DISPOSITIONS DIVERSES

- 11.1 Il est obligatoire pour chacune des parties de respecter les règlements du propriétaire pour l'utilisation des locaux, équipements et terrains prévu au présent protocole (ex. : usage de tabac et de boissons alcoolisées, etc.). Pour l'exception à la règle, une autorisation écrite devra être obtenue de la partie propriétaire.
- 11.2 Chacune des parties se réserve le droit d'interdire l'accès de ses locaux, équipements et terrains à l'autre partie si, à la suite de deux (2) plaintes écrites, la partie utilisatrice n'a pas remédié à la situation de façon à satisfaire la partie propriétaire.

12.0 ENTENTES COMPLÉMENTAIRES D'INVESTISSEMENT

Initiales	

12.1 Dans le cadre de leur plan d'investissement respectif, la COMMISSION SCOLAIRE et la VILLE pourront collaborer à l'amélioration de locaux, d'équipements et de terrains partagés ou à l'aménagement et à la construction d'installations communes pour le bénéfice de la collectivité.

12.2 Une entente spécifique devra être conclue entre les parties à cet effet et est jointe à la présente convention en annexe D.

13.0 DURÉE DE L'ENTENTE

La présente convention a une durée de dix ans à compter de la signature de l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la VILLE et la COMMISSION SCOLAIRE, renouvelable, suivant l'accord des Parties.

14.0 RÉSILIATION DES ENTENTES ANTÉRIEURES

14.1 Les ententes conclues antérieurement à la présente convention seront résiliées à la suite de l'approbation de la présente entente par chacune des Parties.

Les ententes concernées sont les suivantes :

- 1977 – à aujourd'hui : Convention sur l'emplacement de l'école polyvalente Henri-Bourassa, 6051 boul. Maurice-Duplessis, Montréal-Nord;
- 2006 – 2020 : Protocole d'entente entre la Commissions scolaire Pointe-de-l' île et la Ville de Montréal – Arrondissement Montréal-Nord concernant l'utilisation du gymnase à l'école primaire Sainte-Gertrude;
- 2012 – 2032 : Protocole d'entente entre la Commissions scolaire Pointe-de-l' île et la Ville de Montréal – Arrondissement Montréal-Nord concernant l'administration, l'utilisation, l'entretien et les réparations de la piscine intérieure de l'école secondaire Calixa-Lavallée;
- 2013 – 2023 : Protocole d'entente général entre la Commissions scolaire Pointe-de-l' île et la Ville de Montréal – Arrondissement Montréal-Nord concernant l'utilisation commune de certains de leurs locaux, équipements et terrains.

14.2 Les ententes parcs-écoles seront revues et regroupées dans une entente parapluie et approuvées par les Parties d'ici l'été 2020.

Initiales	

15.0 SIGNATURES

Les PARTIES reconnaissent avoir lu et accepté toutes les clauses de l'entente,

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord

Par : Me Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Le^e jour de 20__

COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

Par : M. Miville Boudreault, président

Par : M. Antoine El-Khoury, directeur général

Cette entente a été approuvée par le conseil d'arrondissement de _____, le^e jour de 20__ (Résolution _____).

Initiales	

ANNEXE A

LOCAUX, ÉQUIPEMENTS, TERRAINS – VILLE

TYPE D'INSTALLATIONS	LOCALISATION	PLATEAUX	
<p>Arénas</p> <p>En tout temps, respecter la loi sur les équipements de protection.</p>	<p>Fleury 3700, rue Fleury</p>	<p>Patinoire</p> <p>Salle polyvalente sous-sol</p> <p>Salle polyvalente 1^{er} étage</p> <p>Rangements</p>	
	<p>Garon 11212, avenue Garon</p>	<p>Patinoire</p> <p>Salle polyvalente</p> <p>Rangements</p>	
	<p>Rolland 12000, boulevard Rolland</p>	<p>Patinoire</p> <p>Salle polyvalente</p> <p>Rangements</p>	
	<p>Parcs et chalets</p> <p>Accès aux toilettes des chalets lorsque possible.</p> <p>L'usage des terrains sportifs est exclusif aux activités sportives.</p>	<p>Aimé-Léonard 4975, boulevard Gouin</p>	<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p>
		<p>Chabot Coin Sainte-Gertrude et Amos</p>	<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p>
		<p>Charleroi 10975, avenue Alfred</p>	<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p> <p>Terrains de baseball (3)</p>
		<p>Eusèbe Ménard 3678, boulevard Gouin</p>	<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p> <p>Scène</p>
		<p>Gouin 6750, boulevard Gouin</p>	<p>Aire d'animation</p> <p>Scène</p> <p>Terrain de pétanque</p>
		<p>Henri-Bourassa 6100, rue Pascal</p>	<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p> <p>Terrain de basketball</p> <p>Terrain de bocce</p> <p>Terrain de soccer/football synthétique</p>
<p>Lacordaire 12576, boulevard Lacordaire</p>		<p>Aire d'animation</p> <p>Terrain de bocce</p> <p>Terrain de soccer naturel</p>	
<p>Le Carignan 11481, avenue P.M. Favier</p>		<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p> <p>Terrain de basketball</p> <p>Terrain de tennis</p> <p>Patinoire Bleu, Blanc, Bouge</p>	
<p>Maurice-Bélanger Coin Forest et Hébert</p>		<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p>	
<p>Ménard 3781, Place Ménard</p>		<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p>	
<p>Monty 12357, avenue Monty</p>		<p>Aire d'animation</p> <p>Aire de jeux</p>	

Initiales	

TYPE	LOCALISATION	PLATEAUX
	Oscar 10660, boulevard Saint-Michel	Aire d'animation Aire de jeux
	Ottawa 10400, avenue Belleville	Aire d'animation Aire de jeux Terrain de soccer synthétique Terrain de tennis Terrain de volleyball
	Pilon 11135, avenue des Récollets	Aire d'animation Aire de jeux
	Primeau 10958, avenue Pelletier	Aire d'animation Aire de jeux Terrain de soccer
	Sabrevois 10110, avenue des Récollets	Aire d'animation Aire de jeux
	Sauvé 4701, rue Bayonne	Aire d'animation Aire de jeux Terrain de baseball Terrain de pétanque Terrain de tennis
	St-Laurent 11161, avenue Salk	Aire d'animation Aire de jeux Terrain de basketball Terrain de soccer synthétique Terrain de tennis
	Tardif 6455, rue Tardif	Aire d'animation Aire de jeux
Autres	Centre de Loisirs 11121, avenue Salk	Salles polyvalentes Gymnase simple
Locaux communautaires	Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord* 12004, boulevard Rolland *Pour l'utilisation de la salle Oliver Jones, il y aura facturation des services techniques, en fonction du règlement tarifaire en vigueur de l'arrondissement.	Locaux communautaires : 012 Salle d'activité polyvalente #1 204 Salle d'activité polyvalente #2 205 Salle d'activité polyvalente #3 222 Grande salle multi fonctionnelle 226 Salle d'activité polyvalente #4 227 Salle d'activité polyvalente #5 228 Salle d'activité 0-5 ans Locaux culturels et espaces communs : 010 Studio de répétition 115 Salle d'exposition 129 Salle Oliver Jones R-C Agora 1 ^{er} Aire de repos

Initiales	

ANNEXE B

LOCAUX, ÉQUIPEMENTS, TERRAINS – COMMISSION SCOLAIRE

TYPE D'INSTALLATIONS	LOCALISATION	PLATEAUX
Écoles de niveau primaire	Adélarde-Desrosiers 12 600, Fortin	Le gymnase simple Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	Jean-Nicolet 11 235, Salk	Le gymnase simple Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	Jean-Nicolet – annexe 11 135, avenue Alfred	Le gymnase simple Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	Jules-Verne 11 811, P.M. Frappier	Le gymnase double Les vestiaires Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	Le Carignan 11 480, Rolland	Le gymnase simple Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	De la Fraternité 11241, rue Drapeau	Les gymnases Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	René-Guénette 11 070, Rome	Le gymnase simple Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	Saint-Rémi 10 152, Rome	Le gymnase simple Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour)
	Saint-Rémi - annexe 4 041, Monselet	Le gymnase simple Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour) Salle de musique (spectacle culturel)
	Saint-Vincent-Marie 4 601, de Castille	Les gymnases Les installations sanitaires Salle de classe (camp de jour) Salle polyvalente (palestre)
	Sainte-Colette 12 001, Jean-Paul cardinal	Le gymnase simple Les installations sanitaires
	Sainte-Colette - annexe 11 960, Sainte-Colette	Le gymnase simple Les installations sanitaires
	Sainte-Gertrude 11 813, Sainte-Gertrude	Le gymnase simple Les installations sanitaires Palestre (salle de danse)

Initiales	

TYPE D'INSTALLATIONS	LOCALISATION	PLATEAUX
Écoles de niveau secondaire	Henri-Bourassa 6051, Maurice-Duplessis	Le gymnase
		La palestre
		La salle de combat
	L'entente particulière régissant les conditions d'utilisation de la piscine, des locaux et du bloc sportif de l'école, voir annexe C.	Les vestiaires (intérieurs et extérieurs) et installations sanitaires
		Cafétéria (excluant la cuisine)
		Auditorium**
		Les gymnases
		La palestre
	L'entente particulière régissant les conditions d'utilisation de la piscine, des locaux et du bloc sportif de l'école, voir annexe C.	Les vestiaires et installations sanitaires
		Cafétéria (excluant la cuisine)
	Auditorium**	

**Pour l'utilisation des auditoriums, il y aura facturation des services techniques, en fonction du règlement tarifaire en vigueur de la CSPI.

PROJET

Initiales	

ANNEXE C

ÉCOLES SECONDAIRES – VOLET AQUATIQUE

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. ADMINISTRATION

- 1.1 La COMMISSION SCOLAIRE confère à la VILLE l'administration des bassins aquatiques (bassins), de la terrasse et des locaux partagés ou exclusifs à la VILLE tels que décrits ci-dessous :

Liste des bassins

- Piscine Calixa-Lavallée
- Piscine Henri-Bourassa
- Pataugeoire Henri-Bourassa
- Jeux d'eau Henri-Bourassa

Liste détaillée des locaux

▪ Exclusif à la COMMISSION SCOLAIRE

Calixa-Lavallée

Local B149: Salle de musculation (niveau mezzanine)

Henri-Bourassa

Bureau du professeur sur la plage

▪ Exclusif à la VILLE

Calixa-Lavallée

Local S147 : Employés / Arrondissement
 Local S151 : Organisme / Arrondissement
 Local S021 : Préposé à l'entretien
 Local S031 Niveau / sous-sol

Henri-Bourassa

Bureaux administratifs (2)
 Vestiaires d'employés (2)
 Bureau du préposé à l'entretien
 Local de rangement
 Bureau d'organisme
 Locaux de rangement des organismes(2)
 Salle de musculation des organismes
 Équipements : système de son et système électronique de compétition

Initiales	

▪ **Locaux partagés**

Calixa-Lavallée

Local S146:	Salle multifonctionnelle
Local S145 :	Local de surveillance au niveau de la promenade
Local S149 :	Gym de l'école
Espace S141 :	Estrade de la piscine
Local S012 :	Vestiaire femmes
Local S007 :	Vestiaire hommes
Local S002/S011 :	Infirmierie, local d'employé
Local S003/S004 :	Toilettes
Local S005 :	Rangement
Local S022 :	Accès filtration sous-sol

Henri-Bourassa

Infirmierie/toilettes
 Vestiaire hommes et femmes et mixte
 Vestiaires des équipes sportives
 Salle de classe à proximité du bassin (2^e étage)
 Salle de musculation
 Terrasses de la piscine et de la patageoire

- 1.2 La VILLE peut décréter toute réglementation pour le bon déroulement de ses activités sous réserve que celles-ci n'interfèrent pas avec le fonctionnement et le déroulement des activités de l'école.

Toutefois, lors des périodes exclusives à la COMMISSION SCOLAIRE, aucune réglementation de la VILLE ne régira le personnel et les élèves de celle-ci. De même, les employés de la VILLE n'auront aucune autorité et responsabilité sur le personnel et les élèves durant ces mêmes périodes. Ce mode de fonctionnement est réciproque de la part de la COMMISSION SCOLAIRE lors des périodes exclusives de la VILLE.

Initiales	

ANNEXE D



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du mercredi 15 mai 2019

Résolution: CA19 10 243

Modifier l'engagement de déboursés de l'Arrondissement pour un montant de 6 050 000 \$, taxes incluses, incluant la contribution de 4 200 000 \$ autorisée par la résolution CM18 0849, pour la rénovation de la piscine, du hall d'entrée et des vestiaires, la construction d'une pataugeoire et de jeux d'eau et l'aménagement extérieur du hall d'entrée de la piscine Henri-Bourassa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit modifié l'engagement de déboursés de l'Arrondissement pour un montant de 6 050 000 \$, taxes incluses, incluant la contribution de 4 200 000 \$ autorisée par la résolution CM18 0849, pour la rénovation de la piscine, du hall d'entrée et des vestiaires, la construction d'une pataugeoire et de jeux d'eau et l'aménagement extérieur du hall d'entrée de la piscine Henri-Bourassa;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1170863001

Christine BLACK

Mairesse d'arrondissement

Anne-Sophie BERGERON

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 13 juin 2019

Initiales	



Dossier # : 1192577007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler la résolution CA19 10 392 qui décrétait l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 774 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de l'avenue de Bruxelles, entre les rues Sabrevois et Fleury.

QUE soit annulée la résolution CA19 10 392 qui décrétait l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 774 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de l'avenue de Bruxelles, entre les rues Sabrevois et Fleury.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-12-04 10:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1192577007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler la résolution CA19 10 392 qui décrétait l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 774 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de l'avenue de Bruxelles, entre les rues Sabrevois et Fleury.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 9 septembre le conseil d'arrondissement adoptait une résolution afin de décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 774 du cadastre du Québec et de mandater le Service des affaires juridiques et le Service de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures ainsi que le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré du terrain. En cours de procédure la Ville a reçu une mise en demeure de la part des avocats du propriétaire. En effet, une offre d'achat sur le terrain convoitée aurait été acceptée en mai dernier. Cette situation de faits pourrait faire en sorte que l'acquisition de ce lot pour fin de parc serait beaucoup plus dispendieuse que prévu. Étant donné la situation la réserve dans ce cas ci pourrait causer des dommages importants au propriétaire. En effet, l'imposition d'une réserve donne lieu à une indemnité qui se calcule d'après le préjudice réellement subi et directement causé par l'imposition de cette réserve.

Nous recommandons au conseil d'arrondissement d'annuler la résolution CA19 10 392 qui décrétait l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 173 774 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de l'avenue de Bruxelles, entre les rues Sabrevois et Fleury.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

514 328-4000 #4027

Tél :

Télécop. : 514 328-4299



Dossier # : 1193848034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2019.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 octobre 2019.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:40

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1193848034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 octobre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme triennal des immobilisations (PTI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 467 Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2019.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ROY
Secrétaire de direction

Tél : 328-4000 #4033
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-11

514 328-4000 #4050



Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
DIRECTION / CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES						302400 01101 000000
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - FRAIS CELLULAIRES 2019	381,49 \$
2019-10-04	11861624	de190415	LA FONDATION DE LA POINTE-DE-L'ILE	1344023	ACHAT D'UNE PUBLICITÉ POUR COMMANDITÉ UN TROU DE GOLF DANS LE CADRE D'UN TOURNOI	500,00 \$
2019-10-17	20295141	rembempl190918	MIELCZAREK, ANNA		HAT DE NOURRITURE (NON TAXABLE) POUR COCKTAIL DONNÉ PAR LA MAIRESSE	143,45 \$
2019-10-31	11867391	de190527	SOCIETE CULTURE ET TRADITIONS QUEBECOISES DE MONTREAL-NORD	1374489	ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE	500,00 \$
TOTAL - DIRECTION / CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES :						1 524,94 \$
TOTAL - MTN - DIRECTION - CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES :						302400 01101 1 524,94 \$
DIRECTION / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / ADMINISTRATION						302400 01301 017003
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - DIRECTION D'ARRONDISSEMENT - FRAIS CELLULAIRES 2019	170,34 \$
2019-10-02	20291146	fac086820	CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS INC.		DÉCHIQUETAGE DE FEUILLES DU CABINET DE SÉCURITÉ SITUÉ AU BUREAU DE LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT	9,54 \$
2019-10-07	20292145	dfonct190831	LAPERRIERE, RACHEL		DÉPENSES DE FONCTION - AOÛT 2019 - FRAIS DE REPAS D'AFFAIRES DÉPENSES DE FONCTION POURBOIRES	365,84 \$
2019-10-10	11862493	966270	BROSSARD FRERES INC	1325512	BC OUVERT - ACHAT DE DOSETTES À CAFÉ	68,94 \$
2019-10-10	11862676	002	HELENE MONLONG		OEUVRE SUR PAPIER DE HELENE MONLONG POUR LA CÉLÉBRATION DU 50E ANNIVERSAIRE DU CÉGEP MARIE VICTORIN.	200,00 \$
2019-10-15	11863687	17203	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL		BILLETS POUR LE LANCEMENT DU LIVRE BLANC DU 8 OCTOBRE 2019	603,62 \$
2019-10-15	11864221	0102	UGARIT SERVICES CONSEIL INC.	1317348	OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - VERSEMENT 3 (20 %)	3 219,30 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-16	20294811	rembempl191007	ALBERT, TAMARA		REBOURS.AUX EMPLOYÉS DES FRAIS ENCOURUS LAIT - RENCONTRE DES CADRES DU 18 SEPTEMBRE 2019 VIENNOISERIES - RENCONTRE DES CADRES DU 18 SEPTEMBRE 2019 BISCUITS AU BEURRE / POMMES - RENCONTRE DES CADRES DU 18 SEPTEMBRE 2019 ACHAT DE BOUILLOIRE - BUREAU DE LA DA	82,72 \$
2019-10-16	20294953	372	FOUG CONSEILS	1368758	BC OUVERT SERV. PROF. POUR UNE DÉMARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT - PROJET D'ÉLABORATION D'UNE DÉCLARATION DE SERVICE AUX CITOYENS	18 660,44 \$
2019-10-16	20295036	364	PINO CAFE-BISTRO	1324719	BC OUVERT - ACHAT DE CAFÉ ET VIENNOISERIES POUR RENCONTRE DE TRAVAIL	583,50 \$
2019-10-17	20295400	rembempl190901	FOURNIER, MARIE-CLAUDE		FRAIS DE DÉPLACEMENTS PONCTUELS - SEPTEMBRE 2019 KILOMÉTRAGE ET BILLETS DE TRANSPORT	38,60 \$
2019-10-28	11866192	4786	CADRES & MOULURES MAJESTIC INC.		ENCADREMENT DE TABLEAUX POUR LES CÉLÉBRATIONS DE CALIXA LAVALLÉE ET CÉCEP MARIE VICTORIN.	267,57 \$
2019-10-28	11866748	419727	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1338934	RAPPORT D'ÉTAGE VOLET B	7 500,00 \$
2019-10-30	20298544	fac089391	CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS INC.		DÉCHIQUETAGE DE FEUILLES DU CABINET DE SÉCURITÉ SITUÉ AU BUREAU DE LA DIRECTRICE	9,54 \$
2019-10-31	11866957	14678	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL		PAIEMENT FACTURE GALA ESTIM 2018	373,67 \$
2019-10-31	11866957	15742	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL		PAIEMENT FACTURE - CAP SUR L'EST DE MONTRÉAL - BARDEAU DANY	517,39 \$
2019-10-31	11867070	7575454	FRANCE SIMONEAU		OEUVRE D'ART INTITULÉ «PROPOS ONIRIQUE» DE FRANCE SIMONEAU POUR LA CÉLÉBRATION DU 50E ANNIVERSAIRE DE CALIXA LAVALLÉE	250,00 \$
2019-10-31	20299144	370	PINO CAFE-BISTRO		SERVICE TRAITEUR - COMITÉ DE DIRECTION DU 16 SEPTEMBRE 2019	207,53 \$
TOTAL - DIRECTION / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / ADMINISTRATION :						33 128,54 \$
TOTAL - MTN - DIRECTION - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :				302400 01301		33 128,54 \$
ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT				302401 01301 000000		
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - DPGSA - FRAIS CELLULAIRES 2019	92,55 \$
2019-10-21	20296201	dfonct190930	VASSART, CLAIRE		POURBOIRES DÉPENSES DE FONCTION - SEPTEMBRE 2019	242,64 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :						335,19 \$
TOTAL - MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :				302401 01301		335,19 \$
ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR						302405 03001 000000
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - TRAVAUX PUBLICS - FRAIS CELLULAIRES 2019	2 210,79 \$
2019-10-04	20291626	375	FORMA-TECH SOLUTIONS	1323254	FORMATION PRATIQUE (84 HRS À 80\$)ET THÉORIQUE(8HRS À 80\$)POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCE À L'OPÉRATION D'UNE RÉTRO-EXCAVATRICE.(42 HEURES PAR CANDIDAT).INCLUANT FRAIS DÉPLACEMENT 12JRS(600\$) ET DOCUMENTATION(30\$)	4 150,60 \$
2019-10-16	20294803	195798	L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.		CARTES D'AFFAIRES VDM JUIN 2019(MÉLANIE GROULX)	16,67 \$
2019-10-23	20296796	14932	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	1325452	ESOIN RECP DE 224.25 AV.TX @ MONTREAL NORD LE 19 SEPT 2019 IR BESOIN RECP DE 224.25 AV.TX @ MONTREAL NORD LE 19 SEPT 2019 IR BC ANNUEL - FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE LICENCE GPS POUR CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2019.	257,83 \$
2019-10-23	20296796	15012	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	1325452	@ POUR RÉCEPTION DE \$129.75 AUCUN BON DE COMMANDE ARR.MTN 15/10/19 L.Q. BC ANNUEL - FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE LICENCE GPS POUR CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2019.	149,18 \$
2019-10-24	11865693	83426	IMPRIMERIE ST-AMAND & FILS LTEE		ÉTAMPE	76,69 \$
2019-10-24	20297332	14896	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	1325452	FACTURE SANS BC @ KATY.IRGUICDWARE.NET BC ANNUEL - FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE LICENCE GPS POUR CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2019.	149,18 \$
2019-10-24	20297332	14933	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	1325452	ESOIN RECP DE 164.45 AV.TX @ MONTREAL NORD LE 19 SEPT 2019 IR BC ANNUEL - FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE LICENCE GPS POUR CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2019.	189,08 \$
2019-10-28	20297857	314008	GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1323079	AUJOLAT, LORRAINE FRAIS DE MESSAGERIE GLOBEX - TRAVAUX PUBLICS (SELON L'ENTENTE 1302177)	22,37 \$
2019-10-30	20298789	15045	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	1325452	BC ANNUEL - FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE LICENCE GPS POUR CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2019.	206,27 \$
TOTAL - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR :						7 428,66 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ					302405 03001 017097	
2019-10-15	20294018	195792	SECURITE LANDRY INC	1365251	HARNAIS GRIMPEUR - SL TECH TREE MASTER (GRANDEUR LARGE) HARNAIS GRIMPEUR - SL TECH BAOBAB SIT EN H (GRANDEUR LARGE)	765,16 \$
2019-10-17	20295548	9002507451	QUEBEC LINGE CO	1322950	LOCATION AVEC ENTRETIEN DE VÊTEMENTS D'ÉLECTRICIENS POUR L'ANNÉE 2019.	52,93 \$
2019-10-18	20295659	9002456700	QUEBEC LINGE CO	1322950	LOCATION AVEC ENTRETIEN DE VÊTEMENTS D'ÉLECTRICIENS POUR L'ANNÉE 2019.	52,93 \$
2019-10-30	20298592	19011002	CONFIAN	1355118	CNESST - CEINTURE DE SÉCURITÉ 100% CUIR VÉRITABLE, FERMETURE À VELCRO, GRANDEUR 34-44, COULEUR NOIRE STYLE JA300	172,12 \$
2019-10-30	20298592	19011168	CONFIAN	1355118	CNESST - VESTE DE SÉCURITÉ HV ORANGE, TAILLE XL, QUI SE DÉTACHE À 5 ENDROITS : VELCRO D'AJUSTEMENT DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TAILLE, DEUX VELCROS SUR CHAQUE ÉPAULE ET FERMETURE AVANT À VELCRO (STYLE A648TS7) CNESST - VESTE DE SÉCURITÉ HV ORANGE, TAILLE MEDIUM QUI SE DÉTACHE À 5 ENDROITS : VELCRO D'AJUSTEMENT DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TAILLE, DEUX VELCROS SUR CHAQUE ÉPAULE ET FERMETURE AVANT À VELCRO (STYLE A648TS7) - SOUMISSION: 48508 CNESST - VESTE DE SÉCURITÉ HV ORANGE, TAILLE LARGE QUI SE DÉTACHE À 5 ENDROITS : VELCRO D'AJUSTEMENT DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TAILLE, DEUX VELCROS SUR CHAQUE ÉPAULE ET FERMETURE AVANT À VELCRO (STYLE A648TS7) CNESST - VESTE DE SÉCURITÉ HV ORANGE, TAILLE 4XL QUI SE DÉTACHE À 5 ENDROITS : VELCRO D'AJUSTEMENT DE CHAQUE CÔTÉ DE LA TAILLE, DEUX VELCROS SUR CHAQUE ÉPAULE ET FERMETURE AVANT À VELCRO (STYLE A648TS7)	620,58 \$
2019-10-30	20298609	9002514972	QUEBEC LINGE CO	1322950	LOCATION AVEC ENTRETIEN DE VÊTEMENTS D'ÉLECTRICIENS POUR L'ANNÉE 2019.	52,93 \$
2019-10-31	20299044	9002518923	QUEBEC LINGE CO	1322950	LOCATION AVEC ENTRETIEN DE VÊTEMENTS D'ÉLECTRICIENS POUR L'ANNÉE 2019.	52,93 \$
TOTAL - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ :						1 769,58 \$
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR :					302405 03001	9 198,24 \$
ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER					302406 02801 000000	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-11	20293705	de191002	CAFE-JEUNESSE MULTICULTUREL	1338970	PROJET TRAVAIL DE RUE 2019 (PORTION ARRONDISSEMENT POUR COMPLÉTER LE BUDGET VILLE DE 67 900\$)	2 100,00 \$
TOTAL - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER :						2 100,00 \$
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER :						302406 02801 2 100,00 \$
ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL						302406 05803 000000
2019-10-10	11862684	de190901	IMPULSION TRAVAIL	1350382	PROGRAMME DE PRÉPARATION À L'EMPLOI- 2E VERSEMENT	26 000,00 \$
2019-10-10	20293298	de190819	LA ROUTE DE CHAMPLAIN	1367978	FÊTE DE LA RIVIÈRE, LE 17 ET 18 AOÛT AU PARC AIMÉ-LÉONARD	5 000,00 \$
TOTAL - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL :						31 000,00 \$
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - DÉVELOPPEMENT SOCIAL :						302406 05803 31 000,00 \$
ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / LOISIRS ET CULTURE - DIR., ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR						302406 07001 000000
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - DIRECTION CSLDS - FRAIS CELLULAIRES 2019	53,58 \$
2019-10-07	11861704	it090919195950257148	ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES		FRAIS D'INSCRIPTION - SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR L'EXPÉRIENCE INCLUSIVE DE LOISIR (ANNIE PARENT)	175,00 \$
2019-10-07	11861704	it091119171952163152	ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES		FRAIS D'INSCRIPTION - SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR L'EXPÉRIENCE INCLUSIVE DE LOISIR (CLAIRE-ACÉLIE SÉNAT)	175,00 \$
2019-10-10	11862859	20190915p1037	PERCOLAB COOP	1348596	FIN DU MANDAT: 3E VERSEMENT LE 15 SEPTEMBRE 2019	3 057,81 \$
2019-10-15	11863606	fv00800	ASSOCIATION QUEBECOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)		PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL LE 2 OCTOBRE 2019 À LAVAL	241,45 \$
2019-10-17	20295584	9252019	PETITE POPOTE INC.		FACTURE POUR LE DÉJEUNER DU 16 SEPTEMBRE À LA DCSLDS	78,76 \$
2019-10-17	20295584	9322019	PETITE POPOTE INC.		FACTURE POUR LE DÉJEUNER DU 23 SEPTEMBRE 2019 À LA SALLE DU CONSEIL	435,76 \$
2019-10-28	11866598	pc190722	PETITE CAISSE VILLE DE MONTREAL		PETITE CAISSE - RENFLOUEMENT	199,84 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / LOISIRS ET CULTURE - DIR., ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR :						4 417,20 \$
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - LOISIRS ET CULTURE - DIR., ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR :						4 417,20 \$
ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT. RÉCRÉATIVES						302406 07123 000000
2019-10-08	20292382	de190819	COOPERATIVE DE SOLIDARITE MULTISPORTS PLUS	1368003	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR - 2019	450,00 \$
2019-10-09	11862338	de190912	9350-0726 QUEBEC INC.	1367928	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862339	de190819	AGE D'OR DE STE-GERTRUDE DE MONTREAL-NORD	1368066	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019	250,00 \$
2019-10-09	11862340	de190819	CARREFOUR DES RETRAITES DE MONTREAL-NORD INC.	1368074	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862341	de190912	CENTRE HEBERGEMENT SOINS LONGUE DUREE GOUIN	1367916	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	300,00 \$
2019-10-09	11862342	de190819	CENTRE RECREATIF SANNICANDRESI	1368069	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019	250,00 \$
2019-10-09	11862343	de190912	CERCLE DE L' AGE D'OR ANGELICA-CASCADES	1367940	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862344	de190912	CERCLE DES LOISIRS PORTOFINO INC.	1367939	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862345	de190819	CERCLE DU 3E AGE DE MONTREAL-NORD	1368077	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR - 2019	700,00 \$
2019-10-09	11862346	de190819	CLUB AGE D'OR LE SOLEIL DE MTL-NORD	1368053	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019	250,00 \$
2019-10-09	11862347	de190912	CLUB AGE D'OR MANOIR AIME-LEONARD	1367921	CONTRIBUTION AUX COMITÉ DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	400,00 \$
2019-10-09	11862348	de190819	CLUB AGE D'OR PARC LACORDAIRE	1368070	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2018	400,00 \$
2019-10-09	11862349	de190819	CLUB AGE D'OR PARC OTTAWA	1368063	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019	350,00 \$
2019-10-09	11862350	de190912	CLUB AGE D'OR RESIDENCE BELLEVUE	1367903	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	250,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-09	11862351	de190912	CLUB AGE D'OR RESIDENCE CAROLINE	1367896	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	300,00 \$
2019-10-09	11862352	de19081901	CLUB AGE D'OR SAN MARCO (CRAIC)	1368029	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019 (SECTION FÉMININE II))	250,00 \$
2019-10-09	11862353	de190819	CLUB AGE D'OR SAN MARCO (CRAIC)	1368043	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019 (SECTION FÉMININE)	250,00 \$
2019-10-09	11862354	de19081901	CLUB AGE D'OR STELLA ALPINA	1368024	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019 (SECTION MASCULINE)	250,00 \$
2019-10-09	11862355	de190819	CLUB AGE D'OR STELLA ALPINA	1368068	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019 - SECTION FÉMININE	250,00 \$
2019-10-09	11862356	de190819	CLUB D'AGE D'OR DE DIJON-CARIGNAN	1368060	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019	250,00 \$
2019-10-09	11862357	de190912	CLUB DE L'AGE D'OR "LE RIVERAIN" DE MONTREAL-NORD-LES TOURS GOUIN	1367937	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862358	de190912	CLUB DE L'AGE D'OR - COMITE DE LOISIRS "LES DEUX COLOMBES"	1367935	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862359	de190819	CLUB DE L'AGE D'OR ITALO-QUEBECOIS	1368057	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CLUB ÂGE D'OR 2019	250,00 \$
2019-10-09	11862360	de190912	CLUB DES AINES COMPLEXE GOUIN-LANGELIER	1367938	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862361	de190912	COMITE DE LOISIRS DU MANOIR LOUISE	1367915	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	200,00 \$
2019-10-09	11862362	de190912	HABITATIONS LES BOULEVARDS MTL-NORD	1367875	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	200,00 \$
2019-10-09	11862363	de190912	LOISIRS DOMAINE FONTAINEBLEAU	1367926	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	400,00 \$
2019-10-09	11862364	de190912	RESIDENCE DU CONFORT	1367918	CONTRIBUTION AUX COMITÉ DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-09	11862365	de190912	RESIDENCE SAULT-AU-RECOLLET	1367933	CONTRIBUTION AUX COMITÉS DES LOISIRS DES RÉSIDENCES D'HABITATION - 2019	500,00 \$
2019-10-10	11862767	de190819	LOISIRS STE-GERTRUDE	1367998	CONTRIBUTION FINANCIÈRE À UN ORGANISME DE LOISI	1 500,00 \$
2019-10-31	11867164	de190921	LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	1374404	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PERSONNES DÉFAVORISÉES	2 500,00 \$
2019-10-31	11867219	de191021	LIGUE DE TENNIS DE MONTREAL-NORD	1374476	SOIRÉE MÉRITAS 2019 LE 25 OCTOBRE	500,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES :						15 200,00 \$
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES :						15 200,00 \$
ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX						302406 07167 000000
2019-10-10	11862445	de190831	ARTISTES EN ARTS VISUELS DU NORD DE MONTREAL : AAVNM	1367855	CONTRIBUTION FINANCIERE - SYMPOSIUM D'ARTS VISUELS DE MONTRÉAL-NORD	3 988,00 \$
TOTAL - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :						3 988,00 \$
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :						3 988,00 \$
ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR						302407 06001 000000
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - DAUSE - FRAIS CELLULAIRES 2019	185,11 \$
2019-10-22	20296284	111298	COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1369894	IPAD AIR 10,5" 64GO GRIS COSMIQUE WI-FI + CELL ACHAT D'UN ÉTUI POUR LE IPAD PRO 64 GO - SOUMISSION: 391322	971,54 \$
2019-10-31	11867111	2274	IGA - MARCHE C.D.L. TELLIER INC.		ACHAT DE CAFÉ - DIVERS ÉVÉNEMENTS À VENIR ACHAT DE BREUVAGES ET PLATEAUX DE NOURRITURE ACHAT DE JUS	209,60 \$
TOTAL - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR :						1 366,25 \$
TOTAL - MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR :						1 366,25 \$
ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON.						302407 06501 000000

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-15	11863720	de181127	CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (CDEC) MONTREAL-NORD	1319670	CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 266 000 \$ À LA CDEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE REVITALISATION COMMERCIALE SUR LES RUES DE CHARLEROI, MONSELET, FLEURY ET DU BOULEVARD PIE-IX (50 % APRÈS LA REMISE DU RAPPORT MI-PARCOURS 6 MOIS APRÈS DÉBUT)	133 000,00 \$
2019-10-15	11864051	de190920	PANIER FUTE COOP	1344131	CONTRIBUTION FINANCIÈRE À COOP PANIER FUTÉ POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DES « MARCHÉS DU NORD - SECTEUR NORD-EST ET SECTEUR CHARLEROI » (30 % À LA MOITIÉ DU PROJET - BUDGET DE FONCTIONNEMENT)	14 100,00 \$
2019-10-22	20296274	rembempl190930	MORISSET, CHARLES		NOTE DE FRAIS / 1 AU 30 SEPTEMBRE 2019 POURBOIRES	95,66 \$
2019-10-24	20297266	0028	ECONORD	1323220	AMÉNAGEMENT DES RUELLES - ÉCONORD	10 000,00 \$
TOTAL - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON. :						157 195,66 \$
ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON. / PROGRAMME - QUARTIER INTÉGRÉ						302407 06501 017115
2019-10-15	11864051	de190920	PANIER FUTE COOP	1344131	CONTRIBUTION FINANCIÈRE À COOP PANIER FUTÉ POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DES « MARCHÉS DU NORD - SECTEUR NORD-EST ET SECTEUR CHARLEROI » (30 % À LA MOITIÉ DU PROJET - BUDGET DU QUARTIER INTÉGRÉ)	7 500,00 \$
TOTAL - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON. / PROGRAMME - QUARTIER INTÉGRÉ :						7 500,00 \$
TOTAL - MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - INDUSTRIES ET COMMERCE - PROM. ET DÉV.ÉCON. :						302407 06501 164 695,66 \$
RESSOURCES HUMAINES / GESTION DU PERSONNEL						302412 01601 000000
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - RESSOURCES HUMAINES - FRAIS CELLULAIRES 2019	53,58 \$
2019-10-10	11862819	1048007	MORNEAU SHEPELL LTD.	1323261	BC OUVERT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PAE - ANNÉE 2019	466,51 \$
2019-10-15	11864000	2633	MASSAGE PROACTION	1364598	SERVICE MASSEURS POUR MASSAGE SUR CHAISE 8 À 13H	336,30 \$
2019-10-17	11864520	39663	MEDIGESTAL INC.	1359809	PAIEMENT DE LA FACTURE 39663 POUR EXPERTISE MÉDICO-LÉGALE	1 437,19 \$
2019-10-28	11866554	1054261	MORNEAU SHEPELL LTD.	1323261	BC OUVERT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PAE - ANNÉE 2019	862,31 \$
2019-10-29	20298456	rembempl191008	BOYER, LYDIE		ACHAT DE COLLATIONS UNE FORMATION REMBOURS.AUX EMPLOYÉS DES FRAIS ENCOURUS	16,68 \$
TOTAL - RESSOURCES HUMAINES / GESTION DU PERSONNEL :						3 172,57 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - MTN - RESSOURCES HUMAINES - GESTION DU PERSONNEL :				302412 01601		3 172,57 \$
RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES FINANCIÈRES				302413 01301 017016		
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - FRAIS CELLULAIRES 2019	32,08 \$
2019-10-03	20291359	1123242	SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1322397	FRAIS DE LOCATION DES IMPRIMANTES SHARP DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019	327,68 \$
2019-10-09	20293130	rembempl190930	TAILLEFER, FRANCINE		NOTE DE FRAIS DU 01-04 AU 30-08-2019	40,41 \$
2019-10-22	20296614	lmd921932	TEKNION ROY ET BRETON INC.	1344492	FRAIS - AUTRES - FRAIS DE LIVRAISON, DÉBALLAGE ET INSTALLATION - TEKNION ROY ET BRETON INC.	1 450,56 \$
2019-10-28	20297857	314008	GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.		TABLE RÉGLABLE EN HAUTEUR, SYSTÈME ÉLECTRIQUE 30" X 48" AUJOLAT, LORRAINE	0,00 \$
2019-10-29	20298138	9002266804	SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1322397	FRAIS DE COPIES POUR LES IMPRIMANTES SHARP DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ANNÉE 2019	1 835,90 \$
2019-10-29	20298138	9002266792	SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1322397	FRAIS DE COPIES POUR LES IMPRIMANTES SHARP DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ANNÉE 2019	9 979,53 \$
2019-10-29	20298238	317466	GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1323079	FRAIS DE COURRIER INTERNE GLOBEX - RFM (SELON L'ENTENTE 1302177)	101,34 \$
TOTAL - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES FINANCIÈRES :						13 767,50 \$
RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES MATÉRIELES				302413 01301 017017		
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - RESSOURCES MATÉRIELLES - FRAIS CELLULAIRES 2019	10,58 \$
2019-10-31	20299187	lmd934632	TEKNION ROY ET BRETON INC.	1357577	CAISSON-CLASSEUR FIXE, 18 PO PROF. X 28 PO HAUT, RANGEMENT, COULEUR MICA ACHAT DE CLASSEUR LATÉRAL, DEUX TIRROIR, 24"P X 24"L X 28"H, COULEUR MICA	994,60 \$
					FRAIS - LIVRAISON - TEKNION ROY ET BRETON INC.	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES MATÉRIELES :						1 005,18 \$
TOTAL - MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :				302413 01301		14 772,68 \$
INFORMATIQUE / GESTION DE L'INFORMATION				302414 01303 000000		
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - INFORMATIQUE - FRAIS CELLULAIRES 2019	21,50 \$
2019-10-28	11866119	5496	AGIR INC	1367162	AJOUT ET MISE À JOUR DU LOGICIEL NATQUEST PRO (SOUMISSION #2071)	1 578,95 \$
TOTAL - INFORMATIQUE / GESTION DE L'INFORMATION :						1 600,45 \$
TOTAL - MTN - INFORMATIQUE - GESTION DE L'INFORMATION :				302414 01303		1 600,45 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE DES RUES				302417 03141 000000		
2019-10-10	20293443	fvr000935	LUMCA INC.	1338978	LUMINAIRE LUMCA LF06-4.8M 13126-1 DE 120/240 À .35 AMPÈRES	9 519,93 \$
2019-10-10	20293480	2002439136	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE		ACHAT DE LUMINAIRE	316,18 \$
2019-10-15	20294008	2002436905	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE		ÉCLAIRAGE, LUMIÈRE	658,12 \$
2019-10-15	20294071	9490982	NEDCO	1347222	LUMINAIRE DÉCORATIF LED - PHILIPS LUMEC - AT30-80W48LED4K-G2-ACDR-LE3A-240-DMG-BKTX	7 129,84 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE DES RUES :						17 624,07 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - ÉCLAIRAGE DES RUES :				302417 03141		17 624,07 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SIGNALISATION LUMINEUSE				302417 03163 000000		
2019-10-03	20291532	s000315	ORANGE TRAFFIC INC	1327532	NUMÉRO BC INVALIDE (13275320507) / @ FOURNISSEUR LE 21-05-2019 / AA BC OUVERT RÉPARATIONS EN URGENCE SUR FEUX DE CIRCULATION	827,82 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SIGNALISATION LUMINEUSE :						827,82 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - SIGNALISATION LUMINEUSE :				302417 03163		827,82 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT. RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS				302417 07121 017048		

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-03	11861286	715001357869	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DU CENTRE DES LOISIRS	44,56 \$
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/ SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - CENTRE DES LOISIRS SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - CENTRE DES JEUNES PARC ST-LAURENT (L'ESCALE)	130,73 \$
2019-10-10	11862890	15466381	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		MATÉRIEL DE FIXATION, CLOU, VIS	3,17 \$
2019-10-10	11862890	15468611	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ADHÉSIF, COLLE	24,81 \$
2019-10-10	11862890	15467761	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ISOLANT THERMIQUE ET ACOUSTIQUE	6,39 \$
2019-10-16	20295057	45174	SERRURIER OUELLETTE		CLÉS, COUPES FROIDS, SCHLAGE, MAD ASTRAGALE	358,43 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - CENTRE DES LOISIRS SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - CENTRE DES JEUNES PARC ST-LAURENT (L'ESCALE)	130,73 \$
2019-10-31	11867036	715001377026	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DU CENTRE DES LOISIRS BC 1323482 / MANQUE RÉCEPTION DE 67.94 \$ AVANT TAXES / AUSTIN, FARAH, LE 30-10-2019 / AA	597,59 \$

TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS : 1 296,41 \$

ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CHALETS DE PARCS

302417 07121 017049

2019-10-03	11861286	715001357870	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	18,34 \$
2019-10-03	11861286	780001479115	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	48,05 \$
2019-10-03	11861286	770001549714	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	28,13 \$
2019-10-03	11861286	730001905334	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	26,34 \$
2019-10-03	11861286	715001357871	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	23,80 \$
2019-10-07	20292158	8731860	DESCHENES & FILS LTEE		M-FLEX 4 X 4 FTE/ABS	73,12 \$
2019-10-07	20292158	8734589	DESCHENES & FILS LTEE		AQUAFLUSH - DIAGPHRAGM	54,56 \$
2019-10-07	20292158	8731861	DESCHENES & FILS LTEE		OPÉRATEUR GRIPPER 6	35,35 \$
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - PARC CHARLEROI - PAVILLON DES BAIGNEURS BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/	65,36 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-15	11864100	15470511	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT TUYAUTERIE ET RACCORDS	80,49 \$
2019-10-18	20295842	144950	ALTEL INC	1325288	BC OUVERT- CHALET DE PARCS PILON ET PRIMEAU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 POUR APPELS DE SERVICE INCLUANT MAIN D'OEUVRE, FRAIS DE DÉPLACEMENT ET PIÈCES ARR MONTREAL NORD 10-09-2019- AUCUN BON DE COMMANDE BESOIN 360\$ AVA TXES	413,91 \$
2019-10-21	11864776	852702061673	BETONEL DULUX		PEINTURE.	66,20 \$
2019-10-21	11865206	15471561	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT PEINTURE	58,63 \$
2019-10-21	11865206	15471621	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		REMBOURSEMENT PEINTURE.	-58,63 \$
2019-10-21	11865206	15471631	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT PEINTURE.	20,68 \$
2019-10-24	20297188	6947694	BMR MATCO RAVARY		CIMENTS.	7,31 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - PARC CHARLEROI - PAVILLON DES BAIGNEURS DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD	65,36 \$
2019-10-28	11866300	257604	ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1347192	/C 1347192 EN TRAITEMENT, RÉCIP 75\$ @ HUARD, KARINE 22-10-19 SERVICE ANTI-PARASITAIRE MENSUEL POUR CHALET DU PARC PRIMEAU (10 958 PELLETIER) B/C 1347192 EN TRAITEMENT, RÉCIP 75\$ @ HUARD, KARINE 22-10-19	86,23 \$
2019-10-31	11867036	715001377028	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	80,00 \$
2019-10-31	11867036	715001377026	ENERGIR S.E.C.		BC 1323482 / MANQUE RÉCEPTION DE 67.94 \$ AVANT TAXES / AUSTIN, FARAH, LE 30-10-2019 / AA	0,00 \$
2019-10-31	11867036	720001995146	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	81,76 \$
2019-10-31	11867036	730001924963	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	81,64 \$
2019-10-31	11867036	715001377027	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	78,11 \$
2019-10-31	11867036	770001568855	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES CHALETS DES PARCS	67,10 \$

TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CHALETS DE PARCS : 1 501,84 \$

ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE

302417 07121 017054

2019-10-02	20290995	8734591	DESCHENES & FILS LTEE		TUYAUTERIE ET RACCORD	54,56 \$
2019-10-03	11861286	750001734037	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE LA MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	988,84 \$
2019-10-11	20293903	6904821	BMR MATCO RAVARY		CIMENT, MÉLANGE À BÉTON ENSACHÉ	67,38 \$
2019-10-15	11864100	15470691	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT PIÈCE DE REMPL. OUTIL MÈCHE	20,68 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-15	11864100	15471041	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		REMBOURSEMENT PIÈCE DE REMPL. OUTIL MÈCHE	-20,68 \$
2019-10-21	11865206	15471441	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT PEINTURE.	10,11 \$
2019-10-30	11866809	901181	DISTRIBUTION ACQ		ACHAT DE MOTEUR D'ÉVACUATION DE TOILETTE	259,40 \$
2019-10-31	11867036	700002456494	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE LA MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	2 032,56 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :						3 412,85 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES :						302417 07121
						6 211,10 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY						302417 07141 017039
2019-10-02	20290824	6927228	BMR MATCO RAVARY		COUVRE PLANCHER COUVRE PLANCHE	29,85 \$
2019-10-02	20290995	8738449	DESCHENES & FILS LTEE		TUYAUTERIE ET RACCORD	34,87 \$
2019-10-03	11861286	780001480020	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA FLEURY	952,66 \$
2019-10-03	20291238	8738381	DESCHENES & FILS LTEE		TUYAUTERIE ET RACCORD	17,99 \$
2019-10-03	20291238	8738259	DESCHENES & FILS LTEE		TUYAUTERIE ET RACCORD	252,69 \$
2019-10-07	11862164	15469301	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		TUYAUTERIE ET RACCORD	128,96 \$
2019-10-07	20292010	2002437312	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE		ACHAT DE PIÈCES ÉLECTRIQUE : PRISE SÈCHEUSE ET BOÎTE	12,51 \$
2019-10-08	20292482	8740642	DESCHENES & FILS LTEE		TUYAUTERIE ET RACCORD	24,83 \$
2019-10-15	11864100	15470271	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT TUYAUTERIE ET RACCORDS	71,18 \$
2019-10-15	11864100	15470881	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT DE PEINTURES	10,34 \$
2019-10-31	11867036	750001754465	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA FLEURY	2 125,76 \$
2019-10-31	11867330	15472631	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		CHEVILLE, VIS ET MÈCHE	16,40 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY :						3 678,04 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA						302417 07141 017040
2019-10-03	11861286	750001734037	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA HENRI-BOURASSA	658,28 \$
2019-10-08	20292241	6932353	BMR MATCO RAVARY		BOIS DE CONSTRUCTION	119,55 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-09	20293058	6934409	BMR MATCO RAVARY		BOIS DE CONSTRUCTION	190,82 \$
2019-10-15	11864100	15470591	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT CALFEUTRAGE ET SCELLANT	19,29 \$
2019-10-24	20297511	645599	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.		DÉTECTEUR PHOTO FLASHSCAN ET MAIN- D'OEUVRE	669,13 \$
2019-10-31	11867036	700002456494	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA HENRI-BOURASSA	2 386,04 \$
2019-10-31	11867330	15472551	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		RUBAN	6,61 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA :						4 049,72 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD						302417 07141 017041
2019-10-02	20290824	6929568	BMR MATCO RAVARY		BOIS DE CONSTRUCTION	32,07 \$
2019-10-03	11861286	715001357873	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA GARON	506,65 \$
2019-10-03	11861286	780001480468	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA GARON	44,56 \$
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/ SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - ARÉNA GARON (ARÉNA MONTRÉAL-NORD)	65,36 \$
2019-10-10	11862890	15468711	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		SUPPORT, RENFORT ET ÉQUERRE	56,43 \$
2019-10-16	20295057	45175	SERRURIER OUELLETTE		CLÉS, CYLINDRES, POIGNÉE	197,64 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - ARÉNA GARON (ARÉNA MONTRÉAL-NORD)	65,36 \$
2019-10-31	11867036	715001377030	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA GARON	868,56 \$
2019-10-31	11867036	700002457595	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE L'ARÉNA GARON	44,85 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD :						1 881,48 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES :						302417 07141 9 609,24 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PATAUGEOIRES						302417 07151 017055
2019-10-22	20296526	8613	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC		RAINBIRD ÉLECTROVANNE PGA, PALLIER, SOLÉNOÏDE ET TRANSPORT.	999,13 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PATAUGEOIRES :						999,13 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE				302417 07151 017056		
2019-10-17	20295537	45173	SERRURIER OUELLETTE		ACHAT DE BIENS ET SERVICES EN DIRECT (PAYABLE AUX FOURNISSEURS EXTERNES)	329,27 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE :						329,27 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE :				302417 07151		1 328,40 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX				302417 07165 017104		
2019-10-16	20295057	45171	SERRURIER OUELLETTE		CHARNIÈRE, POIGNÉE, CODE CLÉ, CLÉS	178,60 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX :						178,60 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :				302417 07165		178,60 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA				302417 07231 017043		
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/ SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA	356,24 \$
2019-10-15	20294008	2002437954	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE		ÉCLAIRAGE, LUMIÈRE	227,42 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA	356,24 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA :						939,90 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUES CHARLEROI ET BELLEVILLE				302417 07231 017044		
2019-10-03	11861286	715001357872	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE CHARLEROI	25,60 \$
2019-10-03	20291366	sei00149594	LES SYSTEMES D'ENTREES ASSA ABLOY CANADA	1367731	FRAIS DE DÉPLACEMENT ZONE 1 ET SURCHARGE DE CARBURANT - PAIEMENT DE FACTURE SEI00149594	2 085,07 \$
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/ SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - BIBLIOTHÈQUE CHARLEROI	338,99 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-09	20293058	6932834	BMR MATCO RAVARY		PORTE ET FENÊTRE	24,36 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - BIBLIOTHÈQUE CHARLEROI	338,99 \$
2019-10-24	20297432	145525	ALTEL INC		APPEL DE SERVICE - PORTE À RÉPARER APPEL DE SERVICE - PORTE À RÉPARER	317,62 \$
2019-10-31	11867036	715001377029	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LE BÂTIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE CHARLEROI	53,08 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUES CHARLEROI ET BELLEVILLE :						3 183,71 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - BIBLIOTHÈQUES :				302417 07231		4 123,61 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION - LOISIRS				302417 09008 017050		
2019-10-22	11865396	191988	QUINCAILLERIE CONSTRUCTAL INC.	1359162	PORTE ET CADRE EN ACIER SELON LA SOUSSION 2019-118	623,16 \$
2019-10-22	11865396	191987	QUINCAILLERIE CONSTRUCTAL INC.	1359054	PORTES EN ACIERS TEL QUE SOUMISSION NO 2019-118	2 032,76 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION - LOISIRS :						2 655,92 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GARAGES MUNICIPAUX				302417 09008 017051		
2019-10-01	20290511	6897035	BMR MATCO RAVARY		ÉCLAIRAGE, LUMIÈRE	52,73 \$
2019-10-01	20290511	6924735	BMR MATCO RAVARY		MATÉRIEL DE FINITION	52,64 \$
2019-10-01	20290511	6897653	BMR MATCO RAVARY		MATÉRIEL DE FINITION (MOULURE, TABLETTE...)	55,81 \$
2019-10-02	20290995	8733484	DESCHENES & FILS LTEE		TUYAUTERIE ET RACCORD	101,59 \$
2019-10-02	20291175	20015	SERVICE LUBRICO INC.		RÉPARATION / ENTRETIEN - POMPE ET COMPRESSEUR RÉPARATION / ENTRETIEN - POMPE ET COMPRESSEUR	788,67 \$
2019-10-03	11861286	715001357880	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	41,00 \$
2019-10-03	11861286	715001357876	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	73,16 \$
2019-10-03	11861286	715001357874	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	44,56 \$
2019-10-03	11861286	730001905337	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	37,36 \$
2019-10-03	11861286	715001357877	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	26,81 \$
2019-10-03	11861286	730001905335	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	21,98 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-03	11861286	715001357879	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	21,98 \$
2019-10-03	11861286	730001905336	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	20,16 \$
2019-10-03	11861286	715001357878	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	18,34 \$
2019-10-03	20291243	2002428114	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1353176	45 KVA 600-120 /208 3 PH ALUM (QMK045PB) - SOUMISSION: 1059883 PANEL COMB 225A 1P 3W 60C (CQO160M200PC) INTER 60A 600V 3P FUS (CH362) INTER 60A 600V 3P S/F (CHU362)	1 878,89 \$
2019-10-07	20292010	2002437752	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE		ACHAT DE LUMINAIRE	57,71 \$
2019-10-08	20292241	6931707	BMR MATCO RAVARY		CIMENT, MÉLANGE À BÉTON ENSACHÉ	407,51 \$
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	BC 1158440 FERMÉ ET TRÉS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/ SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - ATELIERS MUNICIPAUX	363,14 \$
2019-10-09	20293007	a652844	DORSON LTEE	1364225	CLOUEUSE À BATTERIE DEWALT:MOTEUR SANS BALAI MICRO NEZ PERMETTANT UNE MEILLEURE PRÉCISION AJUSTEMENT DE PROFONDEUR DES CLOUS SANS OUTILS. CALIBRE 20V INCLUANT CHARGEUR ET BATTERIE 2A COMPATIBILITÉ: FONCTIONNE AVEC DES CLOUS DE FINITION	472,83 \$
2019-10-09	20293058	6934403	BMR MATCO RAVARY		MATÉRIEL DE FINITION	40,87 \$
2019-10-09	20293058	6934418	BMR MATCO RAVARY		LAME, MARTEAU, RUBAN ANTI-DÉRAP., BROCHE À ENROULER, VIS BOIS, BOULON.	192,61 \$
2019-10-10	11862935	92036	SHERWIN-WILLIAMS CANADA INC.	1365307	BC OUVERT - ACHAT DE PEINTURE ET DE DIVERS ACCESSOIRES	655,02 \$
2019-10-15	11864100	15469851	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT DE CIMENT	10,62 \$
2019-10-15	11864100	15470141	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		RAPE A CLOISON / LIME A LAMINE 10"	38,26 \$
2019-10-15	20293955	se0178464	MECANIQUE RH 2003 LTEE		DEMANDE RÉC 3 212.58\$ BC 1318069 @ MONTREAL NORD (9 JUL 2019)	0,00 \$
2019-10-15	20293955	se0179057	MECANIQUE RH 2003 LTEE		.C. 1318069 FACTURE # SE0179057 BESOIN DE RÉCEPTION 520.00 ARR. MONTRÉAL-NORD B.C. 1318069 FACTURE # SE0179057 BESOIN DE RÉCEPTION 520.00 ARR. MONTRÉAL-NORD	0,00 \$
2019-10-17	20295537	45172	SERRURIER OUELLETTE		CLÉS ET ACCESSOIRES.	461,35 \$
2019-10-18	20295863	021206	STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	1347364	BC 1347364 @ MONTREAL NORD POUR RECEPTION DE 319\$ AVT TAXES FRAIS DE TRANSPORT POUR ACHAT D'UNE BALAYEUSE HEPA DE MARQUE BOSCH AVEC UN EXTRACTEUR DE POUSSIÈRE	366,77 \$
2019-10-21	11864776	852703019573	BETONEL DULUX		OUTIL SUR-FINE	23,41 \$
2019-10-21	11865206	15471401	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ACHAT ADHÉSIFS	17,20 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-24	11865468	in003904	9056-4253 QUEBEC INC.	1350387	LOCATION D'UN ENTREPÔT 10385 BALZAC (BAIL DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019)	4 244,88 \$
2019-10-24	11866000	3056	VITRERIE CHARLEROI INC.		VERRE BROCHÉ CLAIR 6MM.	367,92 \$
2019-10-24	20297188	6916041	BMR MATCO RAVARY		CONTREPLAQUÉ PLANCHER .	-304,57 \$
2019-10-24	20297188	6946821	BMR MATCO RAVARY		MATÉRIEL DE FINITION - PLINTHE ET EMBOUT.	171,89 \$
2019-10-24	20297230	2002439306	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE		ÉCLAIRAGE - LUMINAIRE	203,41 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - ATELIERS MUNICIPAUX	363,14 \$
2019-10-25	20297664	145173	ALTEL INC	1325288	BC OUVERT- POUR LE 4250 RUE DE CHARLEROI JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 POUR APPELS DE SERVICE INCLUANT MAIN D'OEUVRE, FRAIS DE DÉPLACEMENT ET PIÈCES	317,62 \$
2019-10-25	20297664	146303	ALTEL INC	1325288	BC OUVERT- POUR LE 4250 RUE DE CHARLEROI JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 POUR APPELS DE SERVICE INCLUANT MAIN D'OEUVRE, FRAIS DE DÉPLACEMENT ET PIÈCES	497,16 \$
2019-10-25	52015053	64555	SHERWIN-WILLIAMS CANADA INC.		LABONTE, FARAH 25-06-2019- LIGNE DU BON DE COMMANDE ANNULÉE - BESOIN 176.36\$ AV TAXES	0,00 \$
2019-10-28	11866634	15472291	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ÉCHELLE.	274,79 \$
2019-10-30	20298623	057164	PREVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC	1351317	DEMANDE #BC @ MTL NORD TRAVAUX SUR DEMANDE DURANT LES HEURES RÉGULIÈRES LOT 3	236,27 \$
2019-10-31	11866845	in003905	9056-4253 QUEBEC INC.	1350387	LOCATION D'UN ENTREPÔT 10385 BALZAC (BAIL DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019)	4 244,88 \$
2019-10-31	11866845	in003907	9056-4253 QUEBEC INC.	1350387	LOCATION D'UN ENTREPÔT 10385 BALZAC (BAIL DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019)	4 244,88 \$
2019-10-31	11866845	in003906	9056-4253 QUEBEC INC.	1350387	LOCATION D'UN ENTREPÔT 10385 BALZAC (BAIL DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019)	4 244,88 \$
2019-10-31	11867036	760001620216	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	17,71 \$
2019-10-31	11867036	715001377031	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	382,76 \$
2019-10-31	11867036	715001377033	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	333,97 \$
2019-10-31	11867036	760001620217	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	134,96 \$
2019-10-31	11867036	715001377024	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	119,02 \$
2019-10-31	11867036	715001377023	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	86,66 \$
2019-10-31	11867036	760001620218	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	76,98 \$
2019-10-31	11867036	715001377025	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	36,07 \$
2019-10-31	11867036	715001377034	ENERGIR S.E.C.	1323482	GAZ NATUREL POUR LES BÂTIMENTS DES GARAGES MUNICIPAUX	24,98 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GARAGES MUNICIPAUX :						26 663,24 \$
ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / MAIRIE						302417 09008 017052
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/ SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - BOUTONS PANIQUES HÔTEL DE VILLE	338,99 \$
2019-10-09	20292969	145411	ALTEL INC	1347042	AJOUT POUR SÉURISER LA PORTE DES ÉLUS - RÉZ-DE-CHAUSSÉE - MAIRIE - SOUMISSION: 50568	3 593,91 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - BOUTONS PANIQUES HÔTEL DE VILLE	338,99 \$
TOTAL - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / MAIRIE :						4 271,89 \$
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR :						302417 09008 33 591,05 \$
VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS						302418 03103 000000
2019-10-29	60320114	mntnppv148	OSCAR RENE HERRERA			323,55 \$
TOTAL - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS :						323,55 \$
VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX						302418 03103 017065
2019-10-24	20297332	14933	TECHNOLOGIES CDWARE INC.		ESOIN RECP DE 164.45 AV.TX @ MONTREAL NORD LE 19 SEPT 2019 IR BESOIN RECP DE 164.45 AV.TX @ MONTREAL NORD LE 19 SEPT 2019 I	0,00 \$
TOTAL - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :						0,00 \$
VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / TROTTOIRS						302418 03103 017073
2019-10-31	11867389	33765	SIROSOL BETON MOBILE INC.		ACHAT DE CIMENT	394,94 \$
TOTAL - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / TROTTOIRS :						394,94 \$
TOTAL - MTN - VOIRIE - ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS :						302418 03103 718,49 \$
VOIRIE / SIGNALISATION ÉCRITE ET MARQUAGE						302418 03161 000000

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-30	20298671	95988	SIGNEL SERVICES INC	1359800	ACHAT DE 120 FLÈCHES ONE-WAY P-80-1 POUR LES TRAVAUX PUBLICS. - SOUMISSION: 21692	2 621,43 \$
2019-10-30	20298789	15045	TECHNOLOGIES CDWARE INC.			0,00 \$
TOTAL - VOIRIE / SIGNALISATION ÉCRITE ET MARQUAGE :						2 621,43 \$
TOTAL - MTN - VOIRIE - SIGNALISATION ÉCRITE ET MARQUAGE :			302418 03161			2 621,43 \$
VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - AUTRES						302418 04349 000000
2019-10-30	20298721	20190023	ECONORD	1359093	LOCATION DU 10861 PIE-IX, DU 1ER MAI 2019 AU 30 AVRIL 2020	2 500,00 \$
TOTAL - VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - AUTRES :						2 500,00 \$
TOTAL - MTN - VOIRIE - MATIÈRES RECYCLABLES - AUTRES :			302418 04349			2 500,00 \$
VOIRIE / MATÉRIAUX SECS - COLLECTE ET TRANSPORT						302418 04381 000000
2019-10-31	11867457	000450407366	WM QUEBEC INC.	1334515	CONTRAT POUR LES REDEVANCES À LA TONNE MÉTRIQUE.	40 557,68 \$
					SERVICE - ENFOUISSEMENT RÉSIDUS BALAIS DE RUES ET DÉPÔTS À NEIGE(INCLUANT AJUSTEMENT: CONTRAT POUR L'ÉLIMINATION DE RÉSIDUS DE BALAIS DE RUE ET DÉPÔT À NEIGE POUR LES TRAVAUX PUBLICS.)	
2019-10-31	11867457	000458007366	WM QUEBEC INC.	1334515	SERVICE - ENFOUISSEMENT RÉSIDUS BALAIS DE RUES ET DÉPÔTS À NEIGE(INCLUANT AJUSTEMENT: CONTRAT POUR L'ÉLIMINATION DE RÉSIDUS DE BALAIS DE RUE ET DÉPÔT À NEIGE POUR LES TRAVAUX PUBLICS.)	37 311,45 \$
					CONTRAT POUR LES REDEVANCES À LA TONNE MÉTRIQUE.	
TOTAL - VOIRIE / MATÉRIAUX SECS - COLLECTE ET TRANSPORT :						77 869,13 \$
TOTAL - MTN - VOIRIE - MATÉRIAUX SECS - COLLECTE ET TRANSPORT :			302418 04381			77 869,13 \$
GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN DU RÉSEAU						302420 04121 017032
2019-10-07	11861675	2947349500	ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1339371	BC OUVERT POUR ACHAT DE PIÈCES POUR LA SECTION AQUEDUC ET ÉGOUTS. SELON ENTENTE #1137513.	401,73 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-21	11864743	19769	APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1364615	FRAIS DE FORMATION FRAIS DE DÉPLACEMENT	692,00 \$
2019-10-23	20296899	13001	CEGEP DE SAINT-LAURENT	1367625	FORMATION OPA - PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC. QUALIFICATION PROFESSIONNELLE EN EAU POTABLE. M. PATRICK MOROSE	1 701,63 \$
2019-10-30	20298697	217616	XL INDUSTRIEL INC		ACHAT DE 10 PRY BAR DE 18" POUR L'AQUEDUC	193,62 \$
TOTAL - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN DU RÉSEAU :						2 988,98 \$
GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE H-BOURASSA						302420 04121 017033
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - STATION DE POMPAGE HENRI-BOURASSA BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/	68,81 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - STATION DE POMPAGE HENRI-BOURASSA	68,81 \$
TOTAL - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE H-BOURASSA :						137,62 \$
GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE LACORDAIRE						302420 04121 017034
2019-10-09	20292792	11464161	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	BC 1158440 FERMÉ ET TRÈS ANCIEN / @ ARR. MTL NORD LE 22-07-2019 / AA/ SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - STATION POMPAGE LACORDAIRE	158,32 \$
2019-10-24	20297369	12910805	SERVICES DE SECURITE ADT	1318063	DEMANDE RÉC 1 640.31\$ BC 1158440 @ MTL NORD SURVEILLANCE DES ALARMES INTRUSION - STATION POMPAGE LACORDAIRE	158,32 \$
TOTAL - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE LACORDAIRE :						316,64 \$
GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES D'EAU						302420 04121 017037
2019-10-25	20297819	711552994	LAFARGE CANADA INC	1323177	PIERRE CONCASSE, VM-2, PREMELANGÉE, TONNE METRIQUE, CONFORME, DEVIS, NORMALISE, 6VM-9, VILLE DE MONTREAL FRAIS DE LIVRAISON, PIERRE CONCASSÉE PRÉMÉLANGÉE VM-2 (GROS GRANULAT) POUR RÉPARATION DE FUITES D'EAU.	2 501,92 \$
TOTAL - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES D'EAU :						2 501,92 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RÉPARATION DES RACCORDEMENTS					302420 04121 017038	
2019-10-16	20294920	in3049437	RECY-BETON INC	1367936	POUR DÉPÔT DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE.	873,41 \$
2019-10-17	20295443	in3049541	RECY-BETON INC	1367936	POUR DÉPÔT DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE.	1 518,41 \$
2019-10-17	20295443	in3049627	RECY-BETON INC	1367936	POUR DÉPÔT DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE.	1 271,39 \$
2019-10-30	20298673	in3050611	RECY-BETON INC	1367936	POUR DÉPÔT DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE.	399,18 \$
2019-10-30	20298824	024073	RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1360438	RECYCLAGE NOTRE DAME INC. TRAITEMENT ET VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB	19 160,24 \$
TOTAL - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RÉPARATION DES RACCORDEMENTS :						23 222,63 \$
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :					302420 04121	29 167,79 \$
GESTION DE L'EAU / RÉSEAUX D'ÉGOUT / ENTRETIEN DES PUISARDS ET REGARDS					302420 04161 017031	
2019-10-15	20294061	711492771	LAFARGE CANADA INC	1323177	PIERRE CONCASSE, VM-2, PREMELANGEE, TONNE METRIQUE, CONFORME, DEVIS, NORMALISE, 6VM-9, VILLE DE MONTREAL FRAIS DE LIVRAISON, PIERRE CONCASSÉE PRÉMÉLANGÉE VM-2 (GROS GRANULAT) POUR ENTRETIEN DES PUISARDS ET REGARDS.	3 138,91 \$
TOTAL - GESTION DE L'EAU / RÉSEAUX D'ÉGOUT / ENTRETIEN DES PUISARDS ET REGARDS :						3 138,91 \$
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU - RÉSEAUX D'ÉGOUT :					302420 04161	3 138,91 \$
PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TONTE DE GAZON					302422 07165 017061	
2019-10-02	20291142	56576	PEPINIERE A. MUCCI INC.	1328428	MÉLANGE DE TERRE DE CULTURE POUR LIT DE PLANTATION #2. DU 1 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2019. (LIVRAISON SUR DEMANDE) B/C 1328428 RÉCP MANQUANTE 404.25\$ @ CASTONGUAY, JOANIE 06-09-19	464,79 \$
2019-10-23	20297006	56652	PEPINIERE A. MUCCI INC.	1328428	MÉLANGE DE TERRE DE CULTURE POUR LIT DE PLANTATION #2. DU 1 MAI AU 31 DÉCEMBRE 2019. (LIVRAISON SUR DEMANDE)	464,79 \$
TOTAL - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TONTE DE GAZON :						929,58 \$
PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX					302422 07165 017065	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-17	20295111	0000535872	SANIVAC	1338250	LOCATION DE TOILETTES SÈCHES AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES PARC OSCAR ET PARC TARDIF; UNE UNITÉ PAR JARDINS; LAVE-MAIN INCLUS; NETTOYAGE HEBDOMADAIRE; 1ER MAI AU 28 OCTOBRE 2019;	183,96 \$
2019-10-25	20297678	0000535873	SANIVAC	1338250	LOCATION DE TOILETTES SÈCHES AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES PARC OSCAR ET PARC TARDIF; UNE UNITÉ PAR JARDINS; LAVE-MAIN INCLUS; NETTOYAGE HEBDOMADAIRE; 1ER MAI AU 28 OCTOBRE 2019;	183,96 \$
2019-10-31	11867197	n2609	LES FOURCHETTES DE L'ESPOIR	1338933	NETTOYAGE DE 6 COURS D'ÉCOLES, LE NETTOYAGE DES TERRAINS EN FAÇADE DES BÂTIMENTS DE CERTAINES RUES ET DE LA PLANTATION D'ARBRES DU 1ER MAI AU 30 NOV. 2019 (30% LE 15 JUIN 2019 À LA REMISE DU RAPPORT D'ÉTAPE). NETTOYAGE DE 6 COURS D'ÉCOLES, LE NETTOYAGE DES TERRAINS EN FAÇADE DES BÂTIMENTS DE CERTAINES RUES ET DE LA PLANTATION D'ARBRES DU 1ER MAI AU 30 NOV. 2019 (15% LE 5 SEPTEMBRE 2019 À LA REMISE DU RAPPORT D'ÉTAPE).	35 448,30 \$
TOTAL - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :						35 816,22 \$
PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX						302422 07165 017104
2019-10-31	20299316	335791	NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1371817	ENSEMBLE DE 15 HAUBAN 2T COBRA SANS ABSORBEUR FRAIS - LIVRAISON - NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	591,07 \$
TOTAL - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX :						591,07 \$
TOTAL - MTN - PARCS - ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :						302422 07165 37 336,87 \$
HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / ARBRES						302424 07163 017059
2019-10-31	11867207	2869	LES PLANTATIONS LETOURNEAU (PEPINIERE)	1347225	ARBRES POUR PLANTATION EN RÉGIE - AUTOMNE 2019- COMMANDE SELON DOCUMENT DE SOUMISSION1860.	24 159,70 \$
TOTAL - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / ARBRES :						24 159,70 \$
HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / FLEURS ET ARBUSTES						302424 07163 017060

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-03	20291330	ab73961	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE		.C. OUVERT 1353117 POUR RÉCEPTION DE \$2249.10 FACTURE #AB73961 ARR.MTN 18/07/19 L.Q. B.C. OUVERT 1353117 POUR RÉCEPTION DE \$2249.10 FACTURE #AB73961 ARR.MTN 18/07/19 L.Q.	0,00 \$
2019-10-03	20291330	ab75581	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE		ÉF FACTURE: AB73957 RÉF FACTURE: AB73957	-1 673,23 \$
2019-10-03	20291330	ab75582	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE		ÉF FACTURE: AB73958 RÉF FACTURE: AB73958	0,00 \$
2019-10-03	20291330	ab73957	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE		B/C OUVERT BESOIN RÉCP DE 1455.30 @ MONTREAL NORD LE 18 JUILLET 2019 IR B/C OUVERT BESOIN RÉCP DE 1455.30 @ MONTREAL NORD LE 18 JUILLET 2019 I	1 673,23 \$
2019-10-03	20291330	ab73958	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE		B/C OUVERT BESOIN RÉCP DE 1719.90 @ MONTREAL NORD LE 18 JUILLET 2019 IR B/C OUVERT BESOIN RÉCP DE 1719.90 @ MONTREAL NORD LE 18 JUILLET 2019 I	0,00 \$
2019-10-03	20291330	ab73959	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE		@B.C. OUVERT 1353117 POUR RÉCEPTION DE \$2249.10 FACTURE #AB73959 ARR.MTN 18/07/19 L.Q.	0,00 \$
2019-10-03	20291330	ab73960	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE		@B.C. OUVERT 1353117 POUR RÉCEPTION DE \$2116.80 FACTURE #AB73960 ARR.MTN 18/07/19 L.Q.	0,00 \$
TOTAL - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / FLEURS ET ARBUSTES :						0,00 \$
TOTAL - MTN - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE :				302424 07163		24 159,70 \$
DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / ADMINISTRATION						302425 05803 017003
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - LOISIRS - DÉVELOPPEMENT SOCIAL - FRAIS CELLULAIRES 2019	106,82 \$
2019-10-09	20293087	rembempl190911	BEDARD, GUY		CAFÉ POUR LA PRÉSENTATION DU 11 SEPTEMBRE; ENQUÊTE LÉGER MARKETING	43,67 \$
2019-10-15	20293989	de191001	COOPERATIVE DE SOLIDARITE MULTISPORTS PLUS	1338919	PROJET: CERTIFICATION ET ENGAGEMENT JEUNESSE MONTRÉAL-NORD -2E VERSEMENT.	14 400,00 \$
2019-10-16	20294664	de190904	INSTITUT PACIFIQUE	1329111	PROJET TEMPS LIBRE ÉTÉ POUR LES JEUNES DE 5 À 12 ANS. LE 3E VERSEMENT EST 10% DU MONTANT TOTAL	2 030,00 \$
2019-10-21	20295984	8881	INSTITUT PACIFIQUE	1324555	PRESTATION DE SERVICE DE RÉOLUTION DE CONFLITS ET DE MÉDIATION SOCIALE	5 710,18 \$
2019-10-21	20295985	8882	INSTITUT PACIFIQUE	1324555	PRESTATION DE SERVICE DE RÉOLUTION DE CONFLITS ET DE MÉDIATION SOCIALE	5 474,80 \$
2019-10-28	11866513	977	MARC CASAVANT	1326825	LOYER MENSUEL DE 2 310\$ PAR MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2019	2 655,92 \$
TOTAL - DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / ADMINISTRATION :						30 421,39 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - MTN - DÉVELOPPEMENT SOCIAL - DÉVELOPPEMENT SOCIAL :				302425 05803		30 421,39 \$
BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / ADMINISTRATION				302426 07231 017003		
2019-10-01	20290606	rembempl190831	DESILETS, MARIE		DÉPLACEMENT	64,08 \$
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - BIBLIOTHÈQUES - FRAIS CELLULAIRES 2019	196,03 \$
2019-10-10	20293337	rembempl190930	DESILETS, MARIE		DÉPLACEMENT.	98,06 \$
2019-10-10	20293416	rembempl190930	WADE, OUMAR		FRAIS DE DÉPLACEMENT.	94,28 \$
2019-10-10	20293470	rembempl190930	RIBERDY, DOMINIQUE		DÉPLACEMENT ET STATIONNEMENT.	126,06 \$
2019-10-17	20295199	rembempl190926	VIGNEAU, ANOUCK		INSCRIPTION AU COLLOQUE LIS AVEC MOI	150,00 \$
TOTAL - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / ADMINISTRATION :						728,51 \$
BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA ET BELLEVILLE				302426 07231 017021		
2019-10-15	11864222	5836016	ULINE CANADA CORP	1369271	BALANCE DE TABLE À COLIS - SOUMISSION: 6084069 FRAIS - LIVRAISON - ULINE CANADA CORP	204,32 \$
2019-10-15	20294111	32786	AXIA SERVICES	1324472	BC ANNUEL - SERVICE DE GARDIENNAGE POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA BIBLIOTHÈQUE BELLEVILLE	1 279,44 \$
2019-10-22	20296638	001824659	BIBLIO RPL LTEE		ACHAT DE MATÉRIEL POUR PRÉPARATION ET RÉPARATION DES LIVRES	286,93 \$
2019-10-25	20297587	f19042	1,2,3... JE CUISINE!		ATELIERS CUISINE C'EST MOI LE CHEF! POUR LES 4-5 ANS LE 28 SEPTEMBRE 2019, 14 H	200,00 \$
2019-10-28	11866735	74	TOUR DE LA REUSSITE	1360812	ACTIVITÉ POUR ENFANTS 2019: (2019-0911-E17) J'APPRENDS À JOUER AUX ÉCHECS AVEC TOUR DE LA RÉUSSITE, 8 SÉANCES LES MERCREDIS, DU 11 SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2019 (1ER VERSEMENT LE 2 OCTOBRE 2019)	420,00 \$
2019-10-31	20299144	371	PINO CAFE-BISTRO		BOÎTES À LUNCH - ENTREVUES DU 2 OCTOBRE 2019	50,01 \$
TOTAL - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA ET BELLEVILLE :						2 440,70 \$
BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE				302426 07231 017054		
2019-10-07	11862108	201909092	NELLY DAOU	1337001	PARTICIPATION DE L'AUTEURE NELLY ONESTAS-DAOU À LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE ET DE PRISE DE PAROLE DES JEUNES CITOYENS DE MONTRÉAL-NORD - ATELIER D'ÉCRITURE/MENTORAT/COACHING	800,00 \$
2019-10-07	11862233	1917	SYLVIE POTVIN		DANS LE JARDIN DE CLÉMENCE	885,31 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-10	11862910	de190924	ROBERT MARTIN	1362135	ACTIVITÉ POUR ADULTES 2019: (2019-0905-A20) INITIATION AU TÉLÉCHARGEMENT DE LIVRES NUMÉRIQUES AVEC ROBERT MARTIN, 2 SÉANCES LES MARDIS 17 ET 24 SEPTEMBRE 2019	574,88 \$
2019-10-10	20293470	rembempl190930	RIBERDY, DOMINIQUE		DÉPLACEMENT ET STATIONNEMENT.	126,06 \$
2019-10-11	20293843	de190926	VINCENT MARCHESSAULT	1362132	CONFÉRENCE 2019: (2019-0926-A19) LA RENAISSANCE AVEC VINCENT MARCHESSAULT, LE 26 SEPTEMBRE 2019	250,00 \$
2019-10-15	11863604	de191005	ASSOCIATION DU QUEBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLEMES AUDITIFS (A.Q.E.P.A.) MONTREAL	1360796	ACTIVITÉ POUR ENFANTS 2019: (2019-1005-E19) SOURD COMME ÇA AVEC PAFOLIE ET JACLO, UNE REPRÉSENTATION LE DIMANCHE 5 OCTOBRE 2019 À LA MCC	100,00 \$
2019-10-15	11863660	de191009	CAMILLE SIMARD	1362738	ACTIVITÉ POUR ADULTES 2019: (2019-0911-A24), LES RENDEZ-VOUS DU 1ER ROMAN AVEC CAMILLE SIMARD, LES MERCREDIS 11 SEPTEMBRE, 9 OCTOBRE, 20 NOVEMBRE ET 11 DÉCEMBRE 2019, 1ER VERSEMENT LE 9 OCTOBRE 2019	300,00 \$
2019-10-15	11863935	n2710	LES FOURCHETTES DE L'ESPOIR		BOUCHÉES POUR LA SOIRÉE DES NOUVEAUX RÉSIDENTS	157,50 \$
2019-10-15	11863985	de191005	MAMIE LISETTE	1371213	ACTIVITÉ POUR ENFANTS 2019: (2019-0928-E22) BRODERIE AVEC MAMIE LISETTE, 2 ATELIERS LE 28 SEPTEMBRE ET 5 OCTOBRE 2019	240,00 \$
2019-10-21	11865102	01	LUCILE DE PESLOUAN		ATELIER DE CRÉATION DE FANZINE COLLECTIF SUR LE FÉMINISME - VENDREDI 8 NOVEMBRE	300,00 \$
2019-10-22	20296629	1226168	LES ENTREPRISES MARSOLAIS INC.	1369991	CACHE-POT EN PLATIQUE, COULEUR ORCHIDÉE (MAUVE) POUR POT DE 4 POUCES - CODE : SC4OR PLANTE: ASPLENIUM CRISPY WAVE - 4 POUCES - CODE : ASP4 / UPC : 623954111952 FRAIS - LIVRAISON - LES ENTREPRISES MARSOLAIS INC.	205,23 \$
2019-10-25	20297587	f19041	1,2,3... JE CUISINE!		ATELIERS CUISINE C'EST MOI LE CHEF! POUR LES 4-5 ANS LE 28 SEPTEMBRE 2019, 11 H	200,00 \$
2019-10-28	11866656	10769245	ROBOTSHOP INC.	1367941	ROBOT CUBETTO RB-PRI-02 - SOUMISSION: 900362	459,89 \$

TOTAL - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE : 4 598,87 \$

BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE YVES RYAN

302426 07231 017116

2019-10-11	20293753	f19040	1,2,3... JE CUISINE!		ATELIERS CUISINE C'EST MOI LE CHEF! POUR LES 4-5 ANS LE 14 SEPTEMBRE 2019, 14 H	200,00 \$
2019-10-15	11863604	de191005	ASSOCIATION DU QUEBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLEMES AUDITIFS (A.Q.E.P.A.) MONTREAL	1360796	ACTIVITÉ POUR ENFANTS 2019: (2019-1005-E19) SOURD COMME ÇA AVEC PAFOLIE ET JACLO, UNE REPRÉSENTATION LE DIMANCHE 5 OCTOBRE 2019 À YVES-RYAN	100,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-15	20294111	32786	AXIA SERVICES	1324472	BC ANNUEL - SERVICE DE GARDIENNAGE POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA BIBLIOTHÈQUE YVES-RYAN	1 076,17 \$
2019-10-24	11865982	72	TOUR DE LA REUSSITE	1362141	ACTIVITÉ POUR ENFANTS 2019: (2019-0908-E18) J'APPRENDS À JOUER AUX ÉCHECS AVEC TOUR DE LA RÉUSSITE, 8 SÉANCES LES DIMANCHES, DU 8 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2019 (1ER VERSEMENT LE 29 SEPTEMBRE 2019)	560,00 \$
2019-10-28	11866685	de191016	SEVERINE LE GALL	1371206	ACTIVITÉ POUR ENFANTS 2019: (2019-0918-E21) BOUGE ET LIS AVEC MOI AVEC SÉVERINE LE GALL, 4 SÉANCES LES MERCREDIS, DU 18 SEPTEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2019 (1ER VERSEMENT LE 16 OCTOBRE 2019)	270,00 \$
2019-10-29	20298063	de191012	KATY ROY	1362742	CONFÉRENCE 2019: (2019-1012-A25) LA BIBLIOTHÉRAPIE : HORS FRONTIÈRES ET HORS TEMPS AVEC KATY ROY, LE 12 OCTOBRE 2019	633,00 \$
2019-10-31	11867237	de191022	MARCELLE THOMAS	1360784	ACTIVITÉ POUR ADULTES 2019: (2019-0910-A18) QI GONG, MÉDITATION EN MOUVEMENT AVEC MARCELLE THOMAS, 30 SÉANCES LES MARDIS, DU 10 SEPTEMBRE AU 17 DÉCEMBRE 2019 (1ER VERSEMENT LE 22 OCTOBRE 2019)	700,00 \$
TOTAL - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE YVES RYAN :						3 539,17 \$
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUES :			302426 07231			11 307,25 \$
CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES / ÉVÉNEMENTS PUBLICS						302427 07189 017019
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES - FRAIS CELLULAIRES 2019	36,62 \$
2019-10-07	20292024	rembempl190331	PARENT, ANNIE		REMBOURS.AUX EMPLOYÉS DES FRAIS ENCOURUS	48,58 \$
2019-10-07	20292024	embempl190731	PARENT, ANNIE		REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT MOIS DE JUILLET 2019	57,58 \$
2019-10-07	20292024	rembempl190630	PARENT, ANNIE		REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT MOIS DE JUIN 2019	27,49 \$
2019-10-07	20292024	rembempl190531	PARENT, ANNIE		REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT MOIS DE MAI 2019	31,92 \$
2019-10-07	20292024	rembempl190430	PARENT, ANNIE		REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT MOIS DE AVRIL 2019	77,25 \$
2019-10-10	20293218	rembempl190930	SEVIGNY, ANOUK		REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT MOIS DE SEPTEMBRE 2019.	5,01 \$
2019-10-15	20294111	32780	AXIA SERVICES	1361549	1 AGENT DE SÉCURITÉ AU PARC AIMÉ-LÉONARD, DE 23H LE 10 AOÛT À 11H LE 11 AOÛT POUR LA SURVEILLANCE DE NUIT DE LA SCÈNE MOBILE	351,82 \$
2019-10-17	20295106	41594	AUVITEC LTEE		LOCATION DE CÂBLES SOCAPEX - 5 JUILLET AU 5 SEPTEMBRE 2019	100,60 \$
TOTAL - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES / ÉVÉNEMENTS PUBLICS :						736,87 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS - AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES :				302427 07189		736,87 \$
CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / ADMINISTRATION				302427 07211 017003		
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - CULTURE - FRAIS CELLULAIRES 2019	226,44 \$
2019-10-28	11866250	3411	COOP DE L'EST TAXI		DÉPLACEMENT - DIVISION CULTURE	27,01 \$
TOTAL - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / ADMINISTRATION :						253,45 \$
CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / SALLE DE SPECTACLE ET EXPOSITION - MAISON CULTURELLE				302427 07211 017025		
2019-10-03	20291489	6009	MICAEL BILODEAU	1367198	PROGRAMMATION ÉTÉ 2019 - KIT4_2 - 5 AOÛT 2019 (MODIFICATION DU FOURNISSEUR)	2 816,89 \$
2019-10-08	20292404	med2019amar24	AMARANDE RIVIERE	1334663	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION EN MÉDIATION CULTURELLE 2018-2021 DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD	1 126,76 \$
2019-10-09	20292621	pro7881	PRODIGIUM	1320996	PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.SHOW CALLS	1 361,02 \$
					PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.CHEFS TECHNICIENS	
					PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001 MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.TECHNICIENS	
2019-10-10	11862567	de190815	DANAE MICHAUD-MASTORAS	1367611	PROGRAMMATION MCC AUTOMNE 2019 - EXPOSITION : LUTTER, C'EST VIVRE !!! - 24 OCTOBRE 2019	2 036,00 \$
2019-10-10	11862568	mtln04	DANIEL RACINE		COORDINATION, PRÉSENTATION DES FILMS ET DISCUSSION AVEC LES RÉALISATEURS - PAULINE JULIEN, INTIME ET POLITIQUE	250,00 \$
2019-10-10	11862727	de190611	LE THEATRE DES CONFETTIS INC.	1371589	PROGRAMMATION SCOLAIRE AUTOMNE 2019 - SPECTACLE : CONTE DU SOLEIL - 22 ET 23 OCTOBRE 2019	7 243,43 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-10	11862989	de190522	TRYSKELL COMMUNICATION	1371284	PROGRAMMATION SCOLAIRE AUTOMNE 2019 - SPECTACLE : AU BOUT DE TA LANGUE - 17 OCTOBRE 2019	4 139,10 \$
2019-10-15	20293963	de190815	FESTIVAL INTERCULTUREL DU CONTE DE MONTREAL	1366909	PROGRAMMATION MCC AUTOMNE 2019 - SPECTACLE : UN GOÛT DE SOLEIL - 19 OCTOBRE 2019	1 149,75 \$
2019-10-21	20296012	293	SOCIETE D'HISTOIRE ET GENEALOGIE DE MONTREAL-NORD	1371000	PAIEMENT DE FACTURE # 293 POUR 6 PLAQUES PATRIMONIALES (RECHERCHES, PRÉPARATION DES TEXTES, FRAIS DE DÉPLACEMENTS, COPIE DE DOCUMENTS, ETC.)	1 200,00 \$
2019-10-21	20296013	med2019amar26	AMARANDE RIVIERE	1334663	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION EN MÉDIATION CULTURELLE 2018-2021 DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD	1 126,76 \$
2019-10-22	20296416	799343	LES FILMS CRITERION PICTURES		FILM - UNE FEMME EN GUERRE - PROJECTION DU 1ER OCTOBRE 2019	362,17 \$
2019-10-24	11865590	de19062801	CULTURE MONTREAL	1360632	50% PAYABLE À LA RÉCEPTION - SERVICE PROFESSIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT - RÉDACTION DU PLAN D'ACTION CULTUREL 2019-2023 SERVICE PROFESSIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT - RÉDACTION DU PLAN D'ACTION CULTUREL 2019-2023 DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD - 50% PAYABLE À LA RÉCEPTION DE LA VERSION FINALE	5 536,05 \$
2019-10-25	20297537	pro7922	PRODIGIUM	1320996	PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.SHOW CALLS PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.CHEFS TECHNICIENS	169,01 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-25	20297537	pro7923	PRODIGIUM	1320996	PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.CHEFS TECHNICIENS PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.SHOW CALLS PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001 MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.TECHNICIENS	1 342,33 \$
2019-10-25	20297537	pro7924	PRODIGIUM	1320996	PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.SHOW CALLS PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.CHEFS TECHNICIENS	462,77 \$
2019-10-25	20297537	pro7921	PRODIGIUM	1320996	PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.SHOW CALLS PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.CHEFS TECHNICIENS	370,22 \$
2019-10-25	20297537	pro7920	PRODIGIUM	1320996	PROLONGATION DU CONTRAT 17-15825.GDD 1175922001. MAIN D'ŒUVRE TECHNIQUE POUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS POUR LA PÉRIODE S'ÉCHELONNANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 INCLUSIVEMENT.CHEFS TECHNICIENS	193,16 \$
2019-10-25	20297677	med2019amar25	AMARANDE RIVIERE	1334663	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION EN MÉDIATION CULTURELLE 2018-2021 DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD	1 126,76 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-25	20297677	med2019amar27	AMARANDE RIVIERE	1334663	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION EN MÉDIATION CULTURELLE 2018-2021 DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD	1 126,76 \$
2019-10-28	11866571	de190905	NORD SUD ARTS ET CULTURES	1368778	PROGRAMMATION MCC AUTOMNE 2019 - SPECTACLE : FATMA - 1 NOVEMBRE 2019	2 299,50 \$
2019-10-31	11866876	12	ANA NAVARRETE		1 TABLEAU TRIPLE	500,00 \$
2019-10-31	11867251	8expo2019	MAURICE BLAIS		INSTALLATIONS D'EXPOSITION : LUTTER, C'EST VIVRE!!!	325,00 \$
TOTAL - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / SALLE DE SPECTACLE ET EXPOSITION - MAISON CULTURELLE :						36 263,44 \$
CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON BRIGNON LAPIERRE						302427 07211 017053
2019-10-03	11861546	de190815	SCIENCE POUR TOUS	1367165	PROGRAMMATION MBDL AUTOMNE 2019 - SPECTACLE : LES VIRÉES SCIENTIFIQUES - DU 2 OCTOBRE 2019 AU 25 MARS 2020	2 000,00 \$
2019-10-07	20291937	de190815	PHILIPPE ROUTHIER	1367157	PROGRAMMATION MBDL AUTOMNE 2019 - SPECTACLE : LE CABARET ROUTHIER (PHILIPPE ROUTHIER, DIOGO RAMOS ET LA LÉA) - 16 NOVEMBRE 2019	1 800,00 \$
2019-10-10	11862826	de190920	NADINE COULOMBE	1371013	PROGRAMMATION ST-REMI - AUTOMNE 2019 (NADINE COULOMBE) - 20 OCTOBRE 2019	400,00 \$
2019-10-24	11865525	51889029301102019	BELL CANADA		SERVICES INTERNET AFFAIRE MAISON BRIGNON-DIT-LAPIERRE	124,17 \$
2019-10-28	11866713	de190815	STEPHANE TESSIER	1368787	PROGRAMMATION MBDL AUTOMNE 2019 - SPECTACLE : ATTENDEZ QUE JE VOUS RACONTE... - DU 30 OCTOBRE 2019 AU 25 AVRIL 2020	1 700,00 \$
2019-10-31	11867124	de190920	INGRID ASTUDILLO MAZUERA	1373212	PROGRAMMATION ST-REMI - AUTOMNE 2019 (INGRID ASTUDILLO MAZUERA) - 20 OCTOBRE 2019	400,00 \$
TOTAL - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON BRIGNON LAPIERRE :						6 424,17 \$
CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE						302427 07211 017054
2019-10-17	20295446	1738323ra	CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE		ANTENNE UHF WHIP 403-520MHZ 17 CM	17,48 \$
2019-10-17	20295446	1738340ra	CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1367929	RADIO ÉMETTEUR - MOTOROLA RADIUS CP200 ET ET BASE CHARGEU	569,13 \$
TOTAL - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :						586,61 \$
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS - CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES :						302427 07211 43 527,67 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
SPORTS ET LOISIRS / ACT. RÉCRÉATIVES - DIR. ET ADM. - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION						
						302428 07101 017003
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - SPORTS - FRAIS CELLULAIRES 2019	612,79 \$
2019-10-11	20293769	rembempl190925	MATTE, GUY		ACHAT DE BIENS ET SERVICES EN DIRECT (PAYABLE AUX FOURNISSEURS EXTERNES) ACHAT DE DINER - JOURNÉE AU PALAIS DE JUSTICE	73,20 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / ACT. RÉCRÉATIVES - DIR. ET ADM. - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION :						685,99 \$
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS - ACT. RÉCRÉATIVES - DIR. ET ADM. - À RÉPARTIR :						
						302428 07101
						685,99 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT. RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS						
						302428 07123 017048
2019-10-31	11867330	15470091	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.		ASSAINISSEUR D'AIR ET COPIE DE CLÉ POUR VOITURE VILLE.	9,06 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT. RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS :						9,06 \$
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS - EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT. RÉCRÉATIVES :						
						302428 07123
						9,06 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES						
						302428 07143 000000
2019-10-22	60316485	mtncsl079	PIERRE MORIN_4			176,13 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES :						176,13 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY						
						302428 07143 017039
2019-10-11	20293769	rembempl190925	MATTE, GUY		ACHAT DE BIENS ET SERVICES EN DIRECT (PAYABLE AUX FOURNISSEURS EXTERNES) ACHAT DE FICELLES	73,20 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY :						73,20 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA						
						302428 07143 017040
2019-10-10	11862972	45967	TECHNOFLEX	1363024	FRAIS - LIVRAISON - FRAIS DE TAILGATE - TECHNOFLEX	666,86 \$
2019-10-10	11862972	46292	TECHNOFLEX	1363024	TAPIS TECHNOFLEX 4 X 6 X 3/4" POUR COUVRIR UNE SURFACE DE 90 PIEDS X 4 PIEDS.	425,41 \$
						FRAIS - LIVRAISON - TECHNOFLEX

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-16	20294914	80695	ROBERT BOILEAU INC	1364150	DÉVIDOIR POUR BOYAU 1" AVEC 250 PIEDS DE HOSE FRAIS - LIVRAISON - ROBERT BOILEAU INC	2 760,55 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA :						3 852,82 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD						302428 07143 017041
2019-10-03	20291241	90683959	CIMCO REFRIGERATION	1356647	SERVICE DE FRIGORISTES POUR PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS	833,34 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD :						833,34 \$
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS - EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES :						302428 07143 4 935,49 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE						302428 07153 017056
2019-10-07	20292004	45246	SERRURIER OUELLETTE		COPIES DE CLÉS POUR L'ÉCOLE DE CALIXA-LAVALLÉE	145,18 \$
2019-10-10	11862441	in00123121	AQUASPORT	1367203	ENROULEUR DE CÂBLES POUVANT CONTENIR 5 CÂBLES DE 25 MÈTRES AVEC DES DISQUES DE 10 CM FRAIS - LIVRAISON - AQUASPORT	2 455,64 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE :						2 600,82 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA						302428 07153 017057
2019-10-21	20296157	59539	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1326038	BC OUVERT - CHLOR OUT 25 KG VOIR FACTURE 59261 - 59262	-5,75 \$
2019-10-21	20296157	59635	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1326038	BC OUVERT - DÉPÔT ET RETOUR DE BIDONS REF.FACTURE 59262 ET 59634	-72,43 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA :						-78,18 \$
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINES EXTÉRIEURES						302428 07153 017058
2019-10-21	20296157	59539	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1326038	BC OUVERT - CHLOR OUT 25 KG VOIR FACTURE 59261 - 59262	-5,75 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINES EXTÉRIEURES :						-5,75 \$
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS - EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE :						302428 07153 2 516,89 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TERRAINS DE JEUX					302428 07167 017027	
2019-10-08	20292424	0000523873	SANIVAC	1344628	LOCATION D'UNE TOILETTE NON CHAUFFÉE 1 MOIS (28 JOURS) ET PLUS, INCLUANT 1 SERVICE DE NETTOYAGE PAR SEMAINE - TOILETTE RÉGULIÈRE DU 13 MAI AU 13 SEPT. 2019	102,95 \$
2019-10-08	20292424	0000523261	SANIVAC	1356913	SERVICE DE NETTOYAGE ADDITIONNEL SI REQUIS DU LUNDI AU VENDREDI TOILETTE RÉGULIÈRE NON CHAUFFÉE 1 MOIS (28 JOURS) ET PLUS, INCLUANT 1 SERVICE DE NETTOYAGE PAR SEMAINE - DU 4 JUILLET 2019 AU 3 JUILLET 2020.	217,92 \$
2019-10-11	20293769	rembempl190925	MATTE, GUY		ACHAT DE BIENS ET SERVICES EN DIRECT (PAYABLE AUX FOURNISSEURS EXTERNES) ACHAT DE BALLON POUR L'ACTIVITÉ DE VOLLEYBALL À CALIXA-LAVALLÉE	73,20 \$
2019-10-24	11865637	de190907	FABRIZIO ROSATO	1369610	HONORAIRES POUR COURS DE PHOTOGRAPHIE (PAIEMENT)	300,00 \$
2019-10-24	11865643	de190913	FRANCINE BRUNETTE	1371592	HONORAIRES POUR COURS DE POTERIE (PAIEMENT)	1 892,00 \$
2019-10-24	11865811	de190906	MICHEL HALLE	1369627	HONORAIRES POUR COURS DE TENNIS JEUNES (PAIEMENT) HONORAIRES POUR COURS DE TENNIS ADULTES (PAIEMENT)	1 200,00 \$
2019-10-25	20297525	de190906	RAFFAA BOUCHRA	1372402	HONORAIRES COURS DE YOGA - 2H/JR X 4 JRS X 12 SEM	1 280,00 \$
2019-10-25	20297678	0000531030	SANIVAC	1364589	TOILETTES NON CHAUFFÉES UN (1) JOUR ET PLUS. MAXIMUM UNE (1) SEMAINE. TOILETTES RÉGULIÈRES	229,95 \$
2019-10-25	20297678	0000532624	SANIVAC	1344628	LOCATION D'UNE TOILETTE NON CHAUFFÉE 1 MOIS (28 JOURS) ET PLUS, INCLUANT 1 SERVICE DE NETTOYAGE PAR SEMAINE - TOILETTE RÉGULIÈRE DU 13 MAI AU 13 SEPT. 2019	102,95 \$
2019-10-25	20297678	0000532785	SANIVAC	1356913	TOILETTE RÉGULIÈRE NON CHAUFFÉE 1 MOIS (28 JOURS) ET PLUS, INCLUANT 1 SERVICE DE NETTOYAGE PAR SEMAINE - DU 4 JUILLET 2019 AU 3 JUILLET 2020. SERVICE DE NETTOYAGE ADDITIONNEL SI REQUIS DU LUNDI AU VENDREDI	217,92 \$
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TERRAINS DE JEUX :						5 616,89 \$
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS - EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :					302428 07167	5 616,89 \$
SPORTS ET LOISIRS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE					302428 07211 017054	
2019-10-11	20293767	3785042	PRODUITS SANY		SERVICE DE VÉRIFICATION DE L'AUTORÉCUREUSE À LA MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	252,95 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - SPORTS ET LOISIRS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :						252,95 \$
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS - CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES :				302428 07211		252,95 \$
SERVICES TECHNIQUES / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - AUTRES DÉP.- À RÉPARTIR						302431 06009 000000
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - ÉTUDES TECHNIQUES - FRAIS CELLULAIRES 2019	421,20 \$
2019-10-31	20299133	00059855	BOUTY INC	1365313	ACHAT DE CHAISES MODÈLE VITTORIA-VTM3-SSE-99-N2-7N-GA01 TU6009 POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES ACHAT DE CHAISES MODÈLE VITTORIA-VTM4-SSE-99-N2-7N-GA01 TU6009 POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES, GESTIONNAIRE	1 105,92 \$
TOTAL - SERVICES TECHNIQUES / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - AUTRES DÉP.- À RÉPARTIR :						1 527,12 \$
TOTAL - MTN - SERVICES TECHNIQUES - AMÉN., URB. ET DÉVEL. - AUTRES DÉP.- À RÉPARTIR :				302431 06009		1 527,12 \$
URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX / CONTRÔLE DES ANIMAUX						302432 02805 017007
2019-10-25	20297609	034741	(S.P.C.A) SOCIETE POUR LA PREVENTION DE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX	1322445	PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019, CONTRAT POUR LES SERVICES DE REFUGE POUR ANIMAUX	5 660,00 \$
2019-10-25	20297609	034940	(S.P.C.A) SOCIETE POUR LA PREVENTION DE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX	1322445	PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019, CONTRAT POUR LES SERVICES DE REFUGE POUR ANIMAUX	9 256,00 \$
2019-10-25	20297609	034916	(S.P.C.A) SOCIETE POUR LA PREVENTION DE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX	1322445	PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019, CONTRAT POUR LES SERVICES DE REFUGE POUR ANIMAUX	13 098,00 \$
TOTAL - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX / CONTRÔLE DES ANIMAUX :						28 014,00 \$
TOTAL - MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION - FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX :				302432 02805		28 014,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / ÉMISSION DES PERMIS ET INSPECTIONS						302432 06103 000000
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - PERMIS ET INSPECTIONS - FRAIS CELLULAIRES 2019	370,56 \$
2019-10-28	11866312	9963	ETUDE DANIEL JEAN HUISSIER	1322447	AJOUT D'UNE LIGNE POUR LES FRAIS DU HUISSIER BC OUVERT - FRAIS DE HUISSIER CONCERNANT DIVERS DOCUMENTS À SIGNIFIER, SOIT : LETTRES, AVIS D'INFRACTION ET CONSTATS D'INFRACTION DIVERS ENDROITS	129,65 \$
2019-10-29	20298496	m20576916	LOCATION SAUVAGEAU INC.	1352693	RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION D'UN VÉHICULE SOUS-COMPACT POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE CE VÉHICULE SERVIRA AUX INSPECTEURS QUI NE BÉNÉFICIENT PAS D'UNE ALLOCATION AUTOMOBILE. (NO CONTRAT C205769 - NO VÉHICULE 15-27106	797,93 \$
TOTAL - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / ÉMISSION DES PERMIS ET INSPECTIONS :						1 298,14 \$
TOTAL - MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION - ÉMISSION DES PERMIS ET INSPECTIONS :						302432 06103 1 298,14 \$
AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / DÉVELOPPEMENT SOCIAL						302434 05803 000000
2019-10-28	20298059	de191016	TABLE DE QUARTIER DE MONTREAL-NORD	1329073	SOUTIEN À LA MISSION DE LA TABLE DE QUARTIER, 2E VERSEMENT 40%	24 000,00 \$
TOTAL - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / DÉVELOPPEMENT SOCIAL :						24 000,00 \$
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD - DÉVELOPPEMENT SOCIAL :						302434 05803 24 000,00 \$
AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX						302434 07165 017065
2019-10-02	11861114	de190508	ECOLE POLYVALENTE CALIXA-LAVALLÉE	1338931	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE CALIXA-LAVALLÉE POUR LA RÉALISATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE ET APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD ET L'ÉCOLE	10 000,00 \$
TOTAL - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :						10 000,00 \$
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD - ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :						302434 07165 10 000,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / ADMINISTRATION						
						302439 01801 017003
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - COMMUNICATIONS - FRAIS CELLULAIRES 2019	415,06 \$
TOTAL - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / ADMINISTRATION :						415,06 \$
ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / COMMUNICATION						
						302439 01801 017006
2019-10-03	11861343	242326	IMPRIMERIE SOLISCO INC.	1334570	IMPRESSION DE TROIS CALENDRIERS CULTURELS 2019 BESOIN DE RÉCEPTION 19315.00 ARR. VILLE-MARIE	22 207,42 \$
2019-10-03	11861365	20191	JEAN-PAUL GUIARD		PRÉSENTATION À L'ÉVÉNEMENT "MAIRE ET MAIRESSES D'UN JOUR 2019"	150,00 \$
2019-10-04	20291847	181506	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019	910,89 \$
2019-10-07	11861696	f191057vdm	ARIUM DESIGN INC.	1121519	PHASE III - SURVEILLANCE DES TRAVAUX	2 299,50 \$
2019-10-07	20291903	30044	TRANS-FORM EXACT	1336991	AJOUT AU BC #1336991 - PROJETS D'IMPRESSIONS NUMÉRIQUES	224,20 \$
2019-10-09	20292957	74927	PHOTO GRAPHIQUE M.F. INC	1349240	BC OUVERT - SERVICES D'IMPRESSION ET DE PHOTOGRAPHIE	1 782,11 \$
2019-10-10	11862443	f191059vdm	ARIUM DESIGN INC.	1121519	PHASE I - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS @ MTL NORD - RÉCEPTION: \$ 655.00 SERVICES PROFESSIONNELS DE PROGRAMMATION DE LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT	753,10 \$
2019-10-10	11862683	19422	IMPRIMERIE OMNI INC.	1336994	BC OUVERT - SERVICES D'IMPRESSION	841,62 \$
2019-10-11	20293644	181881	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019	910,89 \$
2019-10-15	20293917	17325	IMPRIME-EMPLOI	1369637	PAIEMENT DE FACTURE #17325 - IMPRESSION, INSERTION ET DISTRIBUTION POUR LE TEST DE SIRÈNE	1 109,27 \$
2019-10-15	20294174	292	SOCIETE D'HISTOIRE ET GENEALOGIE DE MONTREAL-NORD		PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN DE LA SHGMN	62,50 \$
2019-10-16	20294732	rembempl190918	NOEL-DE-TILLY, MARIE		PHOTO SOUVENIR MME.ROSSI POUR 10 ANS DE MAIRE ET MAIRESSE D'UN JOUR MAYRAND LTEE - ACHAT DE LÉGUMES POUR LE DÎNER CENTRAIDE (VÉGÉ) REMBOURS.AUX EMPLOYÉS DES FRAIS ENCOURUS MAYRAND LTEE - ACHAT D'ASSIETTES POUR LE DÎNER CENTRAIDE	71,33 \$
2019-10-16	20295034	19020	CENTRE DES JEUNES L'ESCALE DE MONTREAL-NORD INC.		DISTRIBUTION D'AVIS - SOIRÉE PORTE OUVERTE - TRAVAUX AVENUE ALLARD	136,50 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-16	20295034	19021	CENTRE DES JEUNES L'ESCALE DE MONTREAL-NORD INC.		DISTRIBUTION D'AVIS - TEST DE SIRÈNE D'ALERTE	81,50 \$
2019-10-18	20295833	182287	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019	910,89 \$
2019-10-21	11864733	cma0001525	ALI KAY PHOTOGRAPHIE INC.		PHOTOGRAPHE POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 JUIN 2019	988,79 \$
2019-10-21	11865174	1941	PATRICK DESCHAMPS	1335762	BC OUVERT - SERVICES DE PHOTOGRAPHIE	103,48 \$
2019-10-21	20296066	179497	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019 @ MTL NORD RÉCEPTION \$ 4251.25	4 887,87 \$
2019-10-21	20296066	178467	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019 @ MTL NORD RÉCEPTION \$ 925.00	1 063,52 \$
2019-10-21	20296066	180216	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019	910,89 \$
2019-10-21	20296066	jr038161	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019	910,89 \$
2019-10-21	20296066	179924	METRO MEDIA	1329086	BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019 @ MTL NORD BC REQUIS - RÉCEPTION: \$ 792.25 AVANT TX	910,89 \$
2019-10-21	20296066	179862	METRO MEDIA	1329086	@ MTL NORD RÉCEPTION \$ 792.25	910,89 \$
2019-10-21	20296066	179786	METRO MEDIA	1329086	@ MTL NORD RÉCEPTION \$ 792.25 BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019	910,89 \$
2019-10-22	20296378	286	SOCIETE D'HISTOIRE ET GENEALOGIE DE MONTREAL-NORD		ACHAT D'UN LIVRE "MONTRÉAL-NORD D'HIER À AUJOURD'HUI"	35,00 \$
2019-10-22	20296474	32441	GILBERT NETTOYEUR INC.	1342790	FRAIS - LIVRAISON - GILBERT NETTOYEUR INC. BC OUVERT - SERVICE DE NETTOYAGE DE NAPPES POUR LES COMM. - AJOUT DE LIGNES AU BC OUVERT- RAMASSAGE, NETTOYAGE	183,96 \$
2019-10-23	20296781	75077	PHOTO GRAPHIQUE M.F. INC	1349240	FRAIS DE LIVRAISON BC OUVERT - SERVICE DE NETTOYAGE DE NAPPES POUR LES COMM. - RAMASSAGE, NETTOYAGE ET LIVRAISON	183,96 \$
2019-10-23	20297061	0207158	MP REPRODUCTIONS INC.		REMPLACEMENT DE LA PLAQUE - PLACE DE L'ESPOIR	92,00 \$
2019-10-25	20297531	182823	METRO MEDIA	1329086	REMPLACEMENT DE LA PLAQUE - PLACE DE L'ESPOIR BC ANNUEL - ACCORDER UN CONTRAT POUR PLACEMENT PUBLICITAIRE POUR 2019	910,89 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-25	20297789	9696876315	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1335722	BC OUVERT - OCTOYER UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS	6 560,37 \$
2019-10-25	20297789	9703090737	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1335722	BC OUVERT - OCTOYER UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS	3 990,53 \$
2019-10-25	20297789	9703072728	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1335722	BC OUVERT - OCTOYER UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS	337,90 \$
2019-10-25	20297789	9703072726	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1335722	BC OUVERT - OCTOYER UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS	60,52 \$
2019-10-28	11866260	rembempl190930	DANIEL BUSSIERES		FRAIS DE DÉPLACEMENT. REPAS À LA CASA GRECQUE AVANT LE CA DU 9 SEPT.DE DÉPLACEMENT. POURBOIRE - REPAS À LA CASA GRECQUE AVANT LE CA DU 9 SEPT.	82,83 \$
2019-10-30	20298874	32609	GILBERT NETTOYEUR INC.	1342790	FRAIS - LIVRAISON - GILBERT NETTOYEUR INC. BC OUVERT - SERVICE DE NETTOYAGE DE NAPPES POUR LES COMM. - RAMASSAGE, NETTOYAGE ET LIVRAISON BC OUVERT - SERVICE DE NETTOYAGE DE NAPPES POUR LES COMM. - AJOUT DE LIGNES AU BC OUVERT- RAMASSAGE, NETTOYAGE	83,36 \$
2019-10-31	11866946	2487	CENTRE CALIXA-LAVALLEE	1355518	LIVRAISON (NON TAXABLE) PAIEMENT DE FACTURE # 2487. BUFFET POUR LE BBQ DES EMPLOYÉS.	2 391,48 \$
2019-10-31	11867111	2274	IGA - MARCHE C.D.L. TELLIER INC.		ACHAT DE CAFÉ - DIVERS ÉVÉNEMENTS À VENI	83,94 \$
2019-10-31	11867293	1942	PATRICK DESCHAMPS	1335762	BC OUVERT - AJOUT DE LIGNE POUR LES SERVICES DE PHOTOGRAPHIE	155,22 \$
TOTAL - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / COMMUNICATION :						59 201,79 \$
TOTAL - MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS - REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS :						302439 01801 59 616,85 \$
SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / GREFFE / ARCHIVES						302440 01401 017005
2019-10-02	20290834	2063937095	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328942	BC ANNUEL - ARCHIVES - FRAIS CELLULAIRES 2019	21,16 \$
TOTAL - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / GREFFE / ARCHIVES :						21,16 \$
TOTAL - MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES - GREFFE :						302440 01401 21,16 \$
URBANISME / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE						302441 06101 000000
2019-10-15	60316048	mtnurb241	FRANCE AIDANS_1			610,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-17	20295186	00059858	BOUTY INC	1365274	ACHAT DE CHAISES MODÈLE VITTORIA-VTM3-SSE-99-N2-7N-GA01 TU6009 POUR LA DIVISION DE L'URBANISME	675,73 \$
2019-10-25	52015108	8123525	LES EDITIONS YVON BLAIS INC		LOI AMÉNAGEMENT URBANISME ANNOTÉ - PVIEW M046	63,05 \$
2019-10-30	20298529	111596	COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1369641	SOURIS DE MARQUE LOGITECH - MODÈLE PERFORMANCE MOUSE MX	182,81 \$
TOTAL - URBANISME / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE :						1 531,59 \$
TOTAL - MTN - URBANISME - AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE :						1 531,59 \$
						302441 06101
PTI - MONTRÉAL-NORD / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / MAIRIE (3084) ET TRAVAUX PUBLICS (3216) - IMPLANTATION BORNES ÉLECTRIQUES						800650 01301 000000
2019-10-28	11866618	f19318	PONTON GUILLOT INC.	1340018	DEMANDE RÉC 3 101.50\$ @ PASCAL OCTAVIAN SERVICES PROFESSIONNELS POUR INSTALLATION DE STATIONS DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR GARAGES MUNICIPAUX	5 173,88 \$
2019-10-31	11867331	192147	QUINCAILLERIE CONSTRUCTAL INC.	1370527	PORTE ET CADRE EN ACIER CONFORMÉMENT À LA SOUMISSION. - SOUMISSION: 2019-259	1 141,70 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / MAIRIE - RÉAMÉNAGEMENT "BAM DE L'AVENIR" :						6 315,58 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :						6 315,58 \$
						800650 01301
PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / PRR LOCAL						800650 03103 000000
2019-10-17	20295201	1047d2	CONSTRUCTION VIATEK INC.	1344545	FACTURE # 000478 DU 24-09-2019 CONTRAT 1047 - RÉFECTION DE PAVAGES ET DE TROTTOIRS	752 942,11 \$
2019-10-23	20296778	24135	LES ARCHITECTES LABONTE MARCIL (S.E.N.C.)	1319852	TRAVAUX PUBLICS - TOITURE - ATELIERS MUNICIPAUX ET ATELIERS MÉCANIQUE (MAGASINS) (CODE BUDGÉTAIRE : 6416-1618006-800650-03103-54301-000000-0000-173832-000000-21025-00000)	5 748,75 \$
2019-10-24	20297161	1001847	SOLMATECH INC.	1355795	CONTRÔLE QUALITATIFS MATÉRIAUX- EXPERTISES (A.O. PUBLIC:18-16621)_CONTRAT 1047_BTL 18-166212-1047_PRR LOCAL-2018	8 948,56 \$
2019-10-31	11867205	1020d1	LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1274706	FACTURE 7793; 17/09/2019 RÉFECTION DE COUPES ET RÉPARATION DE SECTIONS DE PAVAGE - 2018 - CONTRAT #1020	21 728,25 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / SECTIONS DE PAVAGES :						789 367,67 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / INCIDENCES / SECTION DE PAVAGE - CONTRAT 1049					800650 03103 070000	
2019-10-18	20295633	1001518	SOLMATECH INC.	1355770	CONTRÔLE QUALITATIFS MATÉRIAUX- EXPERTISES (A.O. PUBLIC:18-16621)_CONTRAT 1049_BTL 18-166212-1049_RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, D'ENTRÉES CHARRETIÈRES ET BORDURES	2 167,64 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / INCIDENCES / SECTION DE PAVAGE - CONTRAT 1049 :						2 167,64 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD - ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS :					800650 03103	791 535,31 \$
PTI - MONTRÉAL-NORD / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY - MISES AUX NORMES - INCIDENCES					800650 07141 000000	
2019-10-02	20290809	2019213	L'ARCHEVEQUE & RIVEST LIMITEE	1356950	ARROND - RÉALISATION DES TRAVAUX CORRECTIFS DES DÉFICIENCES DE L'ARÉNA FLEURY (3088) - INCIDENCES 14984	7 739,30 \$
2019-10-16	20294860	636176	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1340455	FOURNITURE, INSTALLATION, PROGRAMMATION DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE À L'ARÉNA ROLLAND	13 222,13 \$
2019-10-16	20294890	0777423	WSP CANADA INC.	1105565	CHOQUETTE, JOANIE 13-06-2019-AUCUNE RECEPTION BESOIN 1300\$ AV TAXES MISE EN SERVICE DE BASE LEED POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION LEED ARGENT DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA FLEURY - INCIDENCE 14188	298,94 \$
2019-10-16	20294890	0777423	WSP CANADA INC.	1105565	CHOQUETTE, JOANIE 13-06-2019-AUCUNE RECEPTION BESOIN 1300\$ AV TAXES MISE EN SERVICE DE BASE LEED POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION LEED ARGENT DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA FLEURY - INCIDENCE 14188	1 156,28 \$
2019-10-16	20294890	0777423	WSP CANADA INC.	1105565	CHOQUETTE, JOANIE 13-06-2019-AUCUNE RECEPTION BESOIN 1300\$ AV TAXES MISE EN SERVICE DE BASE LEED POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION LEED ARGENT DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA FLEURY - INCIDENCE 14188	39,46 \$
2019-10-24	11865490	1056d3	AGS ENTREPRENEUR GENERAL INC.	1350210	RÉFECTION INTÉRIEURE DU MUR OUEST ARÉNA ROLLAND, CONTRAT 1056, TRAVAUX RÉFECTION INTÉRIEURE DU MUR OUEST ARÉNA ROLLAND, CONTRAT 1056, CONTINGENCES FACTURE # 0931 DU 01/10/2019	38 173,18 \$
2019-10-30	20298635	643680	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1340455	TAUX HORAIRE POUR TECHNICIEN COMPAGNON: 95\$/H	1 092,26 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA ROLLAND - REMPLACEMENT DES PANNEAUX INCENDIE :						61 721,55 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD - GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES :				800650 07141		61 721,55 \$
PTI - MONTRÉAL-NORD / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / PLAN CANOPÉ - REMPLACEMENT DE FRÊNES				800650 07163 000000		
2019-10-03	20291239	14232	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	1326783	FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES À MONTRÉAL-NORD	294,34 \$
2019-10-08	20292318	264080	PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1297492	CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA PLANTATION ET L'ARROSAGE DE 52 ARBRES, DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2018.	1 113,53 \$
2019-10-17	20295194	14244	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	1326783	FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES À MONTRÉAL-NORD	294,34 \$
2019-10-24	20297232	259170	PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1297492	CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA PLANTATION ET L'ARROSAGE DE 52 ARBRES, DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2018.	1 121,01 \$
2019-10-30	20298871	14254	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	1326783	FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES À MONTRÉAL-NORD	294,34 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / PLAN CANOPÉ - REMPLACEMENT DE FRÊNES :						3 117,56 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE :				800650 07163		3 117,56 \$
PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DÉMINÉRALISATION - PROG.AIDE FINANCIÈRE MONTRÉAL-NORD				800650 07165 000000		
2019-10-03	20291240	38337	RELIANCE FOUNDRY CO LTD	1362731	FRAIS - LIVRAISON - RELIANCE FOUNDRY CO LTD	10 577,70 \$
2019-10-04	20291719	0418010024	LE GROUPE ELISE BEAUREGARD ET COLLABORATEURS (ELBC) INC.	1309273	LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE BOLLARDS FLEXIBLES, CONTRAT 1047 MANDAT AU GROUPE ÉLISE BEAUREGARD (ELBC)-CONCEPT LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE PROJET DU PARC JULES-VERNE	1 517,67 \$
2019-10-04	20291870	1001586	SOLMATECH INC.	1355694	CONTRÔLE QUALITATIFS MATÉRIAUX-EXPERTISES (A.O. PUBLIC:18-16621)_CONTRAT 1022_BTL 18-166212-1022_RÉAMÉNAGEMENT DU PARC SABREVOIS ET LE CHALET DE SERVICE	1 736,70 \$
2019-10-08	20292470	1053d1	AXE CONSTRUCTION INC.	1355390	CONSTRUCTION D'UNE SCÈNE EXTÉRIEURE ET AGRANDISSEMENT DU CHALET DE PARC AIMÉ-LÉONARD, CONTRAT 1053 FACTURE # 1007 13/09/19	149 289,38 \$
2019-10-15	11864218	1906150	TURQUOISE DESIGN INC.	1319064	PARC AIMÉ-LÉONARD (AMÉNAGEMENT)	1 488,93 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
2019-10-17	20295201	1047d2	CONSTRUCTION VIATEK INC.	1344545	FACTURE # 000478 DU 24-09-2019 CONTRAT 1047 - RÉFECTION DE PAVAGES ET DE TROTTOIRS	14 117,33 \$
2019-10-31	11866964	2406	CIMAISE INC.	1266399	SERVICES PROFESSIONNELS -AMÉNAGEMENT PARC SABREBOIS - CHALET DE SERVICE MANDAT C-18-007 - REF. 987-2	2 440,34 \$
2019-10-31	11866964	2407	CIMAISE INC.	1217425	HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR MANDAT C-17-024 CONSTRUCTION CHALET PARC H.-BOURASSA -PLANS/DEVIS	3 661,38 \$
2019-10-31	20299277	1423638	SNC-LAVALIN INC	1285880	SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CHALET DU PARC HENRI-BOURASSA - MANDAT C-18-003 - RÉF. 1010-2	54 682,88 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / INGÉNIERIE - CHALET DE PARC HENRI-BOURASSA - CONTRAT 1010 :						239 512,31 \$
PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / INCIDENCES / PARC HENRI-BOURASSA - NOUVEAU PAVILLON						800650 07165 070000
2019-10-04	20291870	1001710	SOLMATECH INC.	1363730	CONTRÔLE QUALITATIFS MATÉRIAUX- EXPERTISES (A.O. PUBLIC:18-16621)_CONTRAT 1034_BTL 18-166212-1034_PARC HENRI-BOURASSA_CONSTRUCTION DE PAVILLON	9 216,09 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / INCIDENCES / PARC HENRI-BOURASSA - NOUVEAU PAVILLON :						9 216,09 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD - ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :						800650 07165 248 728,40 \$
PTI - MONTRÉAL-NORD / BIBLIOTHÈQUES / 17-03.02.02.00-0050 PROGRAMME RAC - FABRICATHÈQUES 2018						800650 07231 000000
2019-10-09	20293052	f409911	BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	1367171	MINDSTORMS® EV3 - ENSEMBLE D'EXPANSION MINDSTORMS® EV3 ENSEMBLE DE BASE ET LOGICIEL	689,76 \$
2019-10-16	20294860	636176	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1340455	FOURNITURE, INSTALLATION, PROGRAMMATION DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE À LA MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE	14 256,90 \$
2019-10-17	20295602	valfr2019amar03	AMARANDE RIVIERE		HONORAIRE POUR CHARGÉE DE PROJET EN MÉDIATION CULTURELLE - PROGRAMME DE FRANCISATION ET VALORISATION DU FRANÇAIS 2019	965,79 \$
2019-10-21	11865299	105024	TECHNO-GESTASS LTEE	1368821	PRESSE À CHALEUR DÉCOUPEUSE DE VINYLE	4 530,02 \$
2019-10-28	11866123	79310	AIREAU QUALITE CONTROLE INC.	1299637	DEMANDE RÉC 8 575.50\$ BC 1299637 @ MONTREAL NORD (14 MAI 2019) FABRICATION ET LIVRAISON DE DEUX CENTRALES D'AIR ET DE DEUX UNITÉS DE CONDENSATION POUR LA BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA - SOUMISSION: 18-17264	9 859,68 \$
2019-10-28	11866656	10768809	ROBOTSHOP INC.	1371150	ROBOT SANDWICH RB-GOA-46 - SOUMISSION: 900370	149,41 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport de dépenses approuvées octobre 2019

Date	No de chèque	No de facture	Fournisseur	No BC	Description	Montant tx incluses
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / BIBLIOTHÈQUES / 17-03.02.02.00-0050 PROGRAMME RAC - FABRICATHÈQUES 2018 :						30 451,56 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD - BIBLIOTHÈQUES :				800650 07231		30 451,56 \$
PTI - MONTRÉAL-NORD / AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / 18-02.02.02.00-0004 PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE MTL 2018-2021				800650 07289 000000		
2019-10-03	11861170	med2019citcultafripon01	ALAIN FRIGON		RÉALISATION DE 3 ŒUVRES POUR COUVERTURE DE LIVRE	150,00 \$
2019-10-07	11862108	201909091	NELLY DAOU		ATELIERS D'ÉCRITURES - PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE 2019-2020	400,00 \$
2019-10-17	11864556	medcultpem2019artv01	PIERRE-ETIENNE MASSE		PRÉPARATION - ANIMATION DE DEUX ATELIERS ET RENCONTRE D'ARTISTES	500,00 \$
2019-10-17	11864633	1909c	VALERIAN MAZATAUD		PARTENARIAT ARTISTIQUE ENTRE LE CENTRE CULTUREL LOUIS FRÉCHETTE ET LA MCC	148,15 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD / AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / 17-02.05.05.00-0053 PROJET DE FRANCISATION - VOLET CULTURE :						1 198,15 \$
TOTAL - PTI - MONTRÉAL-NORD - AUTRES - ACTIVITÉS CULTURELLES :				800650 07289		1 198,15 \$
Dépenses totales :						1 906 593,35 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par direction/famille

Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
Direction - Montréal-Nord						
Rémunération	1 357 200 \$	1 325 568,77 \$	969 013,95 \$	0,00 \$	969 013,95 \$	73.1 %
Cotisations de l'employeur	351 000 \$	347 727,12 \$	228 815,58 \$	0,00 \$	228 815,58 \$	65.8 %
Transport et communications	276 600 \$	224 800,00 \$	143 439,33 \$	54 449,20 \$	197 888,53 \$	88.03 %
Services professionnels, techniques et autres	367 300 \$	417 100,00 \$	279 920,98 \$	112 010,02 \$	391 931,00 \$	93.97 %
Location, entretien et réparation	0 \$	1 600,00 \$	1 501,32 \$	0,00 \$	1 501,32 \$	93.83 %
Biens non durables	17 500 \$	46 800,00 \$	32 788,39 \$	12 579,36 \$	45 367,75 \$	96.94 %
Biens durables	0 \$	600,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
Contributions et quote-parts à des organismes	20 000 \$	16 700,00 \$	10 750,00 \$	2 600,00 \$	13 350,00 \$	79.94 %
Total - Direction - Montréal-Nord	2 389 600 \$	2 380 895,89 \$	1 666 229,55 \$	181 638,58 \$	1 847 868,13 \$	77.61 %
Performance, greffe et serv. administratifs						
Rémunération	2 241 800 \$	2 253 500,00 \$	1 665 936,32 \$	0,00 \$	1 665 936,32 \$	73.93 %
Cotisations de l'employeur	642 700 \$	648 400,00 \$	462 864,94 \$	0,00 \$	462 864,94 \$	71.39 %
Transport et communications	118 700 \$	51 300,00 \$	32 948,05 \$	1 781,11 \$	34 729,16 \$	67.7 %
Services professionnels, techniques et autres	405 900 \$	276 300,00 \$	76 508,84 \$	15 489,91 \$	91 998,75 \$	33.3 %
Location, entretien et réparation	109 200 \$	289 300,00 \$	127 292,84 \$	139 125,96 \$	266 418,80 \$	92.09 %
Biens non durables	13 500 \$	154 800,00 \$	38 756,21 \$	112 836,45 \$	151 592,66 \$	97.93 %
Biens durables	56 000 \$	19 300,00 \$	10 072,17 \$	5 231,97 \$	15 304,14 \$	79.3 %
Contributions et quote-parts à des organismes	0 \$	181 900,00 \$	156 000,00 \$	25 816,10 \$	181 816,10 \$	99.95 %
Autres objets	25 900 \$	25 900,00 \$	19 532,68 \$	0,00 \$	19 532,68 \$	75.42 %
Affectations de réserves financières et fonds réservés	82 200 \$	82 200,00 \$	82 135,00 \$	0,00 \$	82 135,00 \$	99.92 %
Affectations - Activités financières d'immobilisations	0 \$	291 700,00 \$	291 572,99 \$	0,00 \$	291 572,99 \$	99.96 %
Total - Performance, greffe et serv. administratifs	3 695 900 \$	4 274 600,00 \$	2 963 620,04 \$	300 281,50 \$	3 263 901,54 \$	76.36 %
Travaux publics						
Rémunération	9 486 100 \$	9 464 100,00 \$	7 935 683,75 \$	0,00 \$	7 935 683,75 \$	83.85 %
Cotisations de l'employeur	2 778 800 \$	2 770 900,00 \$	2 261 692,74 \$	0,00 \$	2 261 692,74 \$	81.62 %
Transport et communications	32 400 \$	30 100,00 \$	18 445,47 \$	3 208,13 \$	21 653,60 \$	71.94 %
Services professionnels, techniques et autres	1 156 700 \$	1 039 399,00 \$	612 806,62 \$	348 047,47 \$	960 854,09 \$	92.44 %
Location, entretien et réparation	983 600 \$	1 664 693,00 \$	829 614,77 \$	775 232,48 \$	1 604 847,25 \$	96.4 %
Biens non durables	2 931 800 \$	3 178 305,00 \$	2 406 804,01 \$	327 077,02 \$	2 733 881,03 \$	86.02 %
Biens durables	0 \$	0,00 \$	456,00 \$	0,00 \$	456,00 \$	INF %
Contributions et quote-parts à des organismes	370 000 \$	300 500,00 \$	215 371,81 \$	84 991,01 \$	300 362,82 \$	99.95 %
Charges interunités	52 400 \$	52 400,00 \$	43 666,70 \$	0,00 \$	43 666,70 \$	83.33 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par direction/famille

Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
Total - Travaux publics	17 791 800 \$	18 500 397,00 \$	14 324 541,87 \$	1 538 556,11 \$	15 863 097,98 \$	85.74 %
Culture, sports, loisirs et développement social						
Rémunération	7 627 100 \$	7 763 700,00 \$	5 581 669,39 \$	0,00 \$	5 581 669,39 \$	71.89 %
Cotisations de l'employeur	2 266 000 \$	2 306 400,00 \$	1 507 434,43 \$	0,00 \$	1 507 434,43 \$	65.36 %
Transport et communications	43 200 \$	40 700,00 \$	24 552,82 \$	7 813,46 \$	32 366,28 \$	79.52 %
Services professionnels, techniques et autres	944 200 \$	868 000,00 \$	603 799,35 \$	149 317,60 \$	753 116,95 \$	86.76 %
Location, entretien et réparation	251 300 \$	278 600,00 \$	127 547,06 \$	85 646,32 \$	213 193,38 \$	76.52 %
Biens non durables	369 800 \$	316 000,00 \$	188 134,27 \$	75 376,91 \$	263 511,18 \$	83.39 %
Contributions et quote-parts à des organismes	1 216 000 \$	1 373 678,00 \$	1 090 350,57 \$	226 594,87 \$	1 316 945,44 \$	95.87 %
Autres objets	40 000 \$	0,00 \$	1 227,56 \$	0,00 \$	1 227,56 \$	INF %
Total - Culture, sports, loisirs et développement social	12 757 600 \$	12 947 078,00 \$	9 124 715,45 \$	544 749,16 \$	9 669 464,61 \$	74.68 %
Aménagement urbain et services aux entreprises						
Rémunération	2 735 000 \$	2 738 900,00 \$	1 855 784,90 \$	0,00 \$	1 855 784,90 \$	67.76 %
Cotisations de l'employeur	749 500 \$	750 300,00 \$	489 736,97 \$	0,00 \$	489 736,97 \$	65.27 %
Transport et communications	66 500 \$	69 800,00 \$	43 248,01 \$	5 467,71 \$	48 715,72 \$	69.79 %
Services professionnels, techniques et autres	862 000 \$	665 100,00 \$	340 530,50 \$	140 993,83 \$	481 524,33 \$	72.4 %
Location, entretien et réparation	17 500 \$	23 200,00 \$	17 880,75 \$	656,17 \$	18 536,92 \$	79.9 %
Biens non durables	29 900 \$	33 800,00 \$	15 936,23 \$	5 681,62 \$	21 617,85 \$	63.96 %
Contributions et quote-parts à des organismes	340 000 \$	624 500,00 \$	497 800,00 \$	22 200,00 \$	520 000,00 \$	83.27 %
Total - Aménagement urbain et services aux entreprises	4 800 400 \$	4 905 600,00 \$	3 260 917,36 \$	174 999,33 \$	3 435 916,69 \$	70.04 %
GRAND TOTAL	41 435 300 \$	43 008 570,89 \$	31 340 024,27 \$	2 740 224,68 \$	34 080 248,95 \$	79.24 %

Arrondissement de Montréal-Nord Dépenses réelles au 31 octobre 2019 Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
DIRECTION - MONTRÉAL-NORD							
MTN - DIRECTION / CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES						302400 01101	
MTN - DIRECTION / CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES / GÉNÉRAL						302400 01101 00000	
	Rémunération	121 600 \$	144 400,00 \$	97 574,51 \$	0,00 \$	97 574,51 \$	67.57 %
	Cotisations de l'employeur	15 800 \$	28 100,00 \$	14 728,88 \$	0,00 \$	14 728,88 \$	52.42 %
	Transport et communications	41 900 \$	37 300,00 \$	31 048,48 \$	5 379,48 \$	36 427,96 \$	97.66 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 000 \$	900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	5 000 \$	13 100,00 \$	4 432,57 \$	8 080,31 \$	12 512,88 \$	95.52 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	20 000 \$	16 600,00 \$	10 750,00 \$	2 550,00 \$	13 300,00 \$	80.12 %
TOTAL - MTN - DIRECTION / CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES / GÉNÉRAL :		205 300 \$	240 400,00 \$	158 534,44 \$	16 009,79 \$	174 544,23 \$	72.61 %
MTN - DIRECTION / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / ADMINISTRATION						302400 01301 017003	
	Rémunération	503 200 \$	475 600,00 \$	360 620,78 \$	0,00 \$	360 620,78 \$	75.82 %
	Cotisations de l'employeur	126 100 \$	118 600,00 \$	77 504,17 \$	0,00 \$	77 504,17 \$	65.35 %
	Transport et communications	16 300 \$	15 500,00 \$	6 904,93 \$	4 292,82 \$	11 197,75 \$	72.24 %
	Services professionnels, techniques et autres	122 800 \$	144 100,00 \$	108 330,00 \$	21 734,81 \$	130 064,81 \$	90.26 %
	Biens non durables	2 500 \$	3 700,00 \$	1 156,91 \$	2 389,90 \$	3 546,81 \$	95.86 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	0 \$	100,00 \$	0,00 \$	50,00 \$	50,00 \$	50 %
TOTAL - MTN - DIRECTION / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / ADMINISTRATION :		770 900 \$	757 600,00 \$	554 516,79 \$	28 467,53 \$	582 984,32 \$	76.95 %
MTN - DIRECTION / PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX						302400 02801 017065	
	Services professionnels, techniques et autres	23 000 \$	23 000,00 \$	22 789,20 \$	0,00 \$	22 789,20 \$	99.08 %
TOTAL - MTN - DIRECTION / PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :		23 000 \$	23 000,00 \$	22 789,20 \$	0,00 \$	22 789,20 \$	99.08 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - DIRECTION - CONSEIL ET SOUTIEN AUX INSTANCES POLITIQUES :		999 200 \$	1 021 000,00 \$	735 840,43 \$	44 477,32 \$	780 317,75 \$	76.43 %
MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS						302439 01801	
MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / ACCUEIL						302439 01801 017002	
	Rémunération	279 300 \$	252 468,77 \$	182 960,97 \$	0,00 \$	182 960,97 \$	72.47 %
	Cotisations de l'employeur	83 500 \$	75 427,12 \$	48 779,62 \$	0,00 \$	48 779,62 \$	64.67 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	4 600,00 \$	526,20 \$	3 977,97 \$	4 504,17 \$	97.92 %
	Biens non durables	4 000 \$	4 000,00 \$	965,73 \$	57,71 \$	1 023,44 \$	25.59 %
TOTAL - MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / ACCUEIL :		366 800 \$	336 495,89 \$	233 232,52 \$	4 035,68 \$	237 268,20 \$	70.51 %
MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / ADMINISTRATION						302439 01801 017003	
	Rémunération	161 300 \$	161 300,00 \$	119 212,33 \$	0,00 \$	119 212,33 \$	73.91 %
	Cotisations de l'employeur	48 600 \$	48 600,00 \$	31 310,80 \$	0,00 \$	31 310,80 \$	64.43 %
	Transport et communications	6 100 \$	6 100,00 \$	3 929,74 \$	1 668,50 \$	5 598,24 \$	91.77 %
	Biens non durables	2 000 \$	2 000,00 \$	5 393,92 \$	0,00 \$	5 393,92 \$	▲ 269.7 %
TOTAL - MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / ADMINISTRATION :		218 000 \$	218 000,00 \$	159 846,79 \$	1 668,50 \$	161 515,29 \$	74.09 %
MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / COMMUNICATION						302439 01801 017006	
	Rémunération	291 800 \$	291 800,00 \$	208 645,36 \$	0,00 \$	208 645,36 \$	71.5 %
	Cotisations de l'employeur	77 000 \$	77 000,00 \$	56 492,11 \$	0,00 \$	56 492,11 \$	73.37 %
	Transport et communications	212 300 \$	165 900,00 \$	101 556,18 \$	43 108,40 \$	144 664,58 \$	87.2 %
	Services professionnels, techniques et autres	220 500 \$	244 500,00 \$	148 275,58 \$	86 297,24 \$	234 572,82 \$	95.94 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	1 600,00 \$	1 501,32 \$	0,00 \$	1 501,32 \$	93.83 %
	Biens non durables	4 000 \$	24 000,00 \$	20 839,26 \$	2 051,44 \$	22 890,70 \$	95.38 %
	Biens durables	0 \$	600,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS / REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS / COMMUNICATION :		805 600 \$	805 400,00 \$	537 309,81 \$	131 457,08 \$	668 766,89 \$	83.04 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - ACCUEIL ET SERVICES AUX CITOYENS - REL. AVEC LES CITOYENS ET COMMUNICATIONS :		1 390 400 \$	1 359 895,89 \$	930 389,12 \$	137 161,26 \$	1 067 550,38 \$	78.5 %
TOTAL - DIRECTION - MONTRÉAL-NORD :		2 389 600 \$	2 380 895,89 \$	1 666 229,55 \$	181 638,58 \$	1 847 868,13 \$	77.61 %
PERFORMANCE, GREFFE ET SERV. ADMINISTRATIFS							
MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT						302401 01301	
MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL						302401 01301 000000	
	Rémunération	247 400 \$	252 900,00 \$	227 649,75 \$	0,00 \$	227 649,75 \$	90.02 %
	Cotisations de l'employeur	63 200 \$	64 800,00 \$	63 205,75 \$	0,00 \$	63 205,75 \$	97.54 %
	Transport et communications	7 700 \$	7 700,00 \$	5 229,40 \$	479,53 \$	5 708,93 \$	74.14 %
	Services professionnels, techniques et autres	297 700 \$	168 600,00 \$	6 068,89 \$	1 523,37 \$	7 592,26 \$	4.5 %
	Biens non durables	3 000 \$	3 000,00 \$	1 450,07 \$	0,00 \$	1 450,07 \$	48.34 %
TOTAL - MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL :		619 000 \$	497 000,00 \$	303 603,86 \$	2 002,90 \$	305 606,76 \$	61.49 %
MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / GESTION DU PERSONNEL / GÉNÉRAL						302401 01601 000000	
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	0,00 \$	722,16 \$	0,00 \$	722,16 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / GESTION DU PERSONNEL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	722,16 \$	0,00 \$	722,16 \$	▲ 100 %
MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / AFFECTATIONS / GÉNÉRAL						302401 41000 000000	
	Affectations de réserves financières et fonds réservés	82 200 \$	82 200,00 \$	82 135,00 \$	0,00 \$	82 135,00 \$	99.92 %
TOTAL - MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS / AFFECTATIONS / GÉNÉRAL :		82 200 \$	82 200,00 \$	82 135,00 \$	0,00 \$	82 135,00 \$	99.92 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - ADM. SERV. ADMINISTRATIFS - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :							
		701 200 \$	579 200,00 \$	386 461,02 \$	2 002,90 \$	388 463,92 \$	67.07 %
MTN - DÉPENSES CAPITALISÉES / AFFECTATIONS						302402 41000	
MTN - DÉPENSES CAPITALISÉES / AFFECTATIONS / ÉDIFICES						302402 41000 017066	
	Affectations - Activités financières d'immobilisations	0 \$	291 700,00 \$	291 572,99 \$	0,00 \$	291 572,99 \$	99.96 %
TOTAL - MTN - DÉPENSES CAPITALISÉES / AFFECTATIONS / ÉDIFICES :		0 \$	291 700,00 \$	291 572,99 \$	0,00 \$	291 572,99 \$	99.96 %
TOTAL - MTN - DÉPENSES CAPITALISÉES - AFFECTATIONS :		0 \$	291 700,00 \$	291 572,99 \$	0,00 \$	291 572,99 \$	99.96 %
MTN - RESSOURCES HUMAINES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT						302412 01301	
MTN - RESSOURCES HUMAINES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL						302412 01301 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	-182,99 \$	0,00 \$	-182,99 \$	100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	-10,31 \$	0,00 \$	-10,31 \$	100 %
TOTAL - MTN - RESSOURCES HUMAINES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	-193,30 \$	0,00 \$	-193,30 \$	100 %
MTN - RESSOURCES HUMAINES / GESTION DU PERSONNEL / GÉNÉRAL						302412 01601 000000	
	Rémunération	573 100 \$	566 100,00 \$	387 499,20 \$	0,00 \$	387 499,20 \$	68.45 %
	Cotisations de l'employeur	172 400 \$	170 800,00 \$	105 709,35 \$	0,00 \$	105 709,35 \$	61.89 %
	Transport et communications	2 800 \$	3 000,00 \$	2 555,66 \$	383,92 \$	2 939,58 \$	97.99 %
	Services professionnels, techniques et autres	60 500 \$	60 300,00 \$	32 678,06 \$	8 647,26 \$	41 325,32 \$	68.53 %
	Location, entretien et réparation	200 \$	200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	2 000 \$	2 000,00 \$	1 410,05 \$	67,17 \$	1 477,22 \$	73.86 %
TOTAL - MTN - RESSOURCES HUMAINES / GESTION DU PERSONNEL / GÉNÉRAL :		811 000 \$	802 400,00 \$	529 852,32 \$	9 098,35 \$	538 950,67 \$	67.17 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :							
		811 000 \$	802 400,00 \$	529 659,02 \$	9 098,35 \$	538 757,37 \$	67.14 %
MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT						302413 01301	
MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES FINANCIÈRES						302413 01301 017016	
	Rémunération	652 100 \$	640 800,00 \$	464 241,96 \$	0,00 \$	464 241,96 \$	72.45 %
	Cotisations de l'employeur	186 400 \$	186 400,00 \$	129 523,63 \$	0,00 \$	129 523,63 \$	69.49 %
	Transport et communications	47 000 \$	14 000,00 \$	1 796,84 \$	676,63 \$	2 473,47 \$	17.67 %
	Services professionnels, techniques et autres	4 700 \$	4 200,00 \$	2 218,86 \$	62,99 \$	2 281,85 \$	54.33 %
	Location, entretien et réparation	94 000 \$	95 500,00 \$	54 132,86 \$	33 414,57 \$	87 547,43 \$	91.67 %
	Biens non durables	5 500 \$	5 500,00 \$	3 757,80 \$	0,00 \$	3 757,80 \$	68.32 %
TOTAL - MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES FINANCIÈRES :							
		989 700 \$	946 400,00 \$	655 671,95 \$	34 154,19 \$	689 826,14 \$	72.89 %
MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES MATÉRIELES						302413 01301 017017	
	Rémunération	107 400 \$	107 400,00 \$	70 850,43 \$	0,00 \$	70 850,43 \$	65.97 %
	Cotisations de l'employeur	32 400 \$	32 400,00 \$	18 336,70 \$	0,00 \$	18 336,70 \$	56.59 %
	Transport et communications	500 \$	500,00 \$	86,94 \$	48,69 \$	135,63 \$	27.13 %
	Biens non durables	500 \$	1 000,00 \$	908,20 \$	890,40 \$	1 798,60 \$	▲ 179.86 %
TOTAL - MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / RESSOURCES MATÉRIELES :							
		140 800 \$	141 300,00 \$	90 182,27 \$	939,09 \$	91 121,36 \$	64.49 %
MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / GESTION DU PERSONNEL / GÉNÉRAL						302413 01601 000000	
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	0,00 \$	239,13 \$	0,00 \$	239,13 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / GESTION DU PERSONNEL / GÉNÉRAL :							
		0 \$	0,00 \$	239,13 \$	0,00 \$	239,13 \$	▲ 100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL						302413 01816 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	1 562,96 \$	0,00 \$	1 562,96 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	1 562,96 \$	0,00 \$	1 562,96 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :		1 130 500 \$	1 087 700,00 \$	747 656,31 \$	35 093,28 \$	782 749,59 \$	71.96 %
MTN - INFORMATIQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT						302414 01301	
MTN - INFORMATIQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL						302414 01301 000000	
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	0,00 \$	641,52 \$	0,00 \$	641,52 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - INFORMATIQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	641,52 \$	0,00 \$	641,52 \$	▲ 100 %
MTN - INFORMATIQUE / GESTION DE L'INFORMATION / GÉNÉRAL						302414 01303 000000	
	Rémunération	354 300 \$	378 800,00 \$	281 546,40 \$	0,00 \$	281 546,40 \$	74.33 %
	Cotisations de l'employeur	98 600 \$	104 300,00 \$	79 995,59 \$	0,00 \$	79 995,59 \$	76.7 %
	Transport et communications	60 400 \$	25 300,00 \$	22 969,97 \$	94,96 \$	23 064,93 \$	91.17 %
	Services professionnels, techniques et autres	14 000 \$	34 700,00 \$	29 570,92 \$	5 256,29 \$	34 827,21 \$	▲ 100.37 %
	Location, entretien et réparation	15 000 \$	15 000,00 \$	456,14 \$	0,00 \$	456,14 \$	3.04 %
	Biens non durables	1 000 \$	22 100,00 \$	22 057,21 \$	0,00 \$	22 057,21 \$	99.81 %
	Biens durables	56 000 \$	19 300,00 \$	10 072,17 \$	5 231,97 \$	15 304,14 \$	79.3 %
TOTAL - MTN - INFORMATIQUE / GESTION DE L'INFORMATION / GÉNÉRAL :		599 300 \$	599 500,00 \$	446 668,40 \$	10 583,22 \$	457 251,62 \$	76.27 %
TOTAL - MTN - INFORMATIQUE - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :		599 300 \$	599 500,00 \$	447 309,92 \$	10 583,22 \$	457 893,14 \$	76.38 %
MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE						302434 03121	

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CHARGEMENT DE LA NEIGE						302434 03121 017063	
	Location, entretien et réparation	0 \$	72 800,00 \$	72 703,84 \$	0,00 \$	72 703,84 \$	99.87 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CHARGEMENT DE LA NEIGE :		0 \$	72 800,00 \$	72 703,84 \$	0,00 \$	72 703,84 \$	99.87 %
MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / GÉNÉRAL						302434 05803 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	0 \$	140 000,00 \$	126 000,00 \$	14 000,00 \$	140 000,00 \$	100 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / GÉNÉRAL :		0 \$	140 000,00 \$	126 000,00 \$	14 000,00 \$	140 000,00 \$	100 %
MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / GÉNÉRAL						302434 07123 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	0 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$	100 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / GÉNÉRAL :		0 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$	100 %
MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / ARBRES						302434 07163 017059	
	Biens non durables	0 \$	114 100,00 \$	2 129,14 \$	111 878,88 \$	114 008,02 \$	99.92 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / ARBRES :		0 \$	114 100,00 \$	2 129,14 \$	111 878,88 \$	114 008,02 \$	99.92 %
MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX						302434 07165 017065	
	Contributions et quote-parts à des organismes	0 \$	21 900,00 \$	10 000,00 \$	11 816,10 \$	21 816,10 \$	99.62 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :							
		0 \$	21 900,00 \$	10 000,00 \$	11 816,10 \$	21 816,10 \$	99.62 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION DE SURPLUS MONTRÉAL-NORD - DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE :							
		0 \$	368 800,00 \$	230 832,98 \$	137 694,98 \$	368 527,96 \$	99.93 %
MTN - AFFECTATION - SURPLUS AFF. - DÉNEIGEMENT / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE						302436 03121	
MTN - AFFECTATION - SURPLUS AFF. - DÉNEIGEMENT / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CHARGEMENT DE LA NEIGE						302436 03121 017063	
	Location, entretien et réparation	0 \$	51 200,00 \$	0,00 \$	51 183,51 \$	51 183,51 \$	99.97 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION - SURPLUS AFF. - DÉNEIGEMENT / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CHARGEMENT DE LA NEIGE :							
		0 \$	51 200,00 \$	0,00 \$	51 183,51 \$	51 183,51 \$	99.97 %
MTN - AFFECTATION - SURPLUS AFF. - DÉNEIGEMENT / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / RUES						302436 03121 017070	
	Location, entretien et réparation	0 \$	54 600,00 \$	0,00 \$	54 527,88 \$	54 527,88 \$	99.87 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION - SURPLUS AFF. - DÉNEIGEMENT / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / RUES :							
		0 \$	54 600,00 \$	0,00 \$	54 527,88 \$	54 527,88 \$	99.87 %
TOTAL - MTN - AFFECTATION - SURPLUS AFF. - DÉNEIGEMENT - DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE :							
		0 \$	105 800,00 \$	0,00 \$	105 711,39 \$	105 711,39 \$	99.92 %
MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / GREFFE						302440 01401	
MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / GREFFE / ARCHIVES						302440 01401 017005	
	Rémunération	121 600 \$	121 600,00 \$	92 548,28 \$	0,00 \$	92 548,28 \$	76.11 %
	Cotisations de l'employeur	36 400 \$	36 400,00 \$	27 998,72 \$	0,00 \$	27 998,72 \$	76.92 %
	Transport et communications	300 \$	300,00 \$	173,88 \$	97,38 \$	271,26 \$	90.42 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 100 \$	1 100,00 \$	177,48 \$	0,00 \$	177,48 \$	16.13 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Biens non durables	1 300 \$	6 900,00 \$	7 043,74 \$	0,00 \$	7 043,74 \$	▲ 102.08 %
TOTAL - MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / GREFFE / ARCHIVES :		160 700 \$	166 300,00 \$	127 942,10 \$	97,38 \$	128 039,48 \$	76.99 %
MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / GREFFE / GREFFE						302440 01401 017102	
	Rémunération	185 900 \$	185 900,00 \$	140 220,33 \$	0,00 \$	140 220,33 \$	75.43 %
	Cotisations de l'employeur	53 300 \$	53 300,00 \$	38 105,51 \$	0,00 \$	38 105,51 \$	71.49 %
	Transport et communications	0 \$	500,00 \$	135,36 \$	0,00 \$	135,36 \$	27.07 %
	Services professionnels, techniques et autres	27 900 \$	7 400,00 \$	4 191,82 \$	0,00 \$	4 191,82 \$	56.65 %
	Biens non durables	200 \$	200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / GREFFE / GREFFE :		267 300 \$	247 300,00 \$	182 653,02 \$	0,00 \$	182 653,02 \$	73.86 %
MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GÉNÉRAL						302440 01819 000000	
	Autres objets	25 900 \$	25 900,00 \$	19 532,68 \$	0,00 \$	19 532,68 \$	75.42 %
TOTAL - MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES / AUTRES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GÉNÉRAL :		25 900 \$	25 900,00 \$	19 532,68 \$	0,00 \$	19 532,68 \$	75.42 %
TOTAL - MTN - SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT, GREFFE ET ARCHIVES - GREFFE :		453 900 \$	439 500,00 \$	330 127,80 \$	97,38 \$	330 225,18 \$	75.14 %
TOTAL - PERFORMANCE, GREFFE ET SERV. ADMINISTRATIFS :		3 695 900 \$	4 274 600,00 \$	2 963 620,04 \$	300 281,50 \$	3 263 901,54 \$	76.36 %
TRAVAUX PUBLICS							
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SÉCURITÉ CIVILE						302405 02501	
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SÉCURITÉ CIVILE / GÉNÉRAL						302405 02501 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	30 929,04 \$	0,00 \$	30 929,04 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	9 431,88 \$	0,00 \$	9 431,88 \$	▲ 100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Transport et communications	0 \$	0,00 \$	944,89 \$	0,00 \$	944,89 \$	▲ 100 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 000 \$	700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	0 \$	41 100,00 \$	75 655,32 \$	0,00 \$	75 655,32 \$	▲ 184.08 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SÉCURITÉ CIVILE / GÉNÉRAL :		1 000 \$	41 800,00 \$	116 961,13 \$	0,00 \$	116 961,13 \$	▲ 279.81 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL						302405 03001 000000	
	Rémunération	265 600 \$	210 300,00 \$	288 921,42 \$	0,00 \$	288 921,42 \$	▲ 137.39 %
	Cotisations de l'employeur	63 400 \$	48 400,00 \$	67 589,77 \$	0,00 \$	67 589,77 \$	▲ 139.65 %
	Transport et communications	24 200 \$	21 900,00 \$	16 713,18 \$	3 208,13 \$	19 921,31 \$	90.96 %
	Services professionnels, techniques et autres	287 000 \$	75 700,00 \$	43 942,09 \$	29 750,33 \$	73 692,42 \$	97.35 %
	Biens non durables	13 000 \$	18 600,00 \$	16 352,05 \$	887,92 \$	17 239,97 \$	92.69 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		653 200 \$	374 900,00 \$	433 518,51 \$	33 846,38 \$	467 364,89 \$	▲ 124.66 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / CHAUSSURES DE SÉCURITÉ						302405 03001 017089	
	Biens non durables	30 500 \$	28 700,00 \$	25 672,48 \$	796,95 \$	26 469,43 \$	92.23 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / CHAUSSURES DE SÉCURITÉ :		30 500 \$	28 700,00 \$	25 672,48 \$	796,95 \$	26 469,43 \$	92.23 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ						302405 03001 017094	
	Biens non durables	13 000 \$	13 000,00 \$	8 209,20 \$	1 603,00 \$	9 812,20 \$	75.48 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ :		13 000 \$	13 000,00 \$	8 209,20 \$	1 603,00 \$	9 812,20 \$	75.48 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ						302405 03001 017097	
	Biens non durables	60 000 \$	56 900,00 \$	51 770,60 \$	5 381,08 \$	57 151,68 \$	▲ 100.44 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - DIR. ET ADMIN. - À RÉPARTIR / VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ :		60 000 \$	56 900,00 \$	51 770,60 \$	5 381,08 \$	57 151,68 \$	100.44 % ▲
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR / GÉNÉRAL		302405 03003 000000					
	Rémunération	236 400 \$	259 000,00 \$	172 648,85 \$	0,00 \$	172 648,85 \$	66.66 %
	Cotisations de l'employeur	70 900 \$	77 700,00 \$	49 732,62 \$	0,00 \$	49 732,62 \$	64.01 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - SOUTIEN TECH. ET FONCT.- À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		307 300 \$	336 700,00 \$	222 381,47 \$	0,00 \$	222 381,47 \$	66.05 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - AUTRES DÉP. - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL		302405 03009 000000					
	Rémunération	852 000 \$	932 700,00 \$	750 037,36 \$	0,00 \$	750 037,36 \$	80.42 %
	Cotisations de l'employeur	219 100 \$	241 700,00 \$	183 660,57 \$	0,00 \$	183 660,57 \$	75.99 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT - AUTRES DÉP. - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		1 071 100 \$	1 174 400,00 \$	933 697,93 \$	0,00 \$	933 697,93 \$	79.5 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS / GÉNÉRAL		302405 07161 000000					
	Rémunération	343 800 \$	309 000,00 \$	242 076,48 \$	0,00 \$	242 076,48 \$	78.34 %
	Cotisations de l'employeur	98 700 \$	88 300,00 \$	70 325,06 \$	0,00 \$	70 325,06 \$	79.64 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / PLANIFICATION ET GESTION DES PARCS ET ESPACES VERTS / GÉNÉRAL :		442 500 \$	397 300,00 \$	312 401,54 \$	0,00 \$	312 401,54 \$	78.63 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / GÉNÉRAL		302405 07163 000000					
	Rémunération	180 000 \$	180 000,00 \$	144 765,12 \$	0,00 \$	144 765,12 \$	80.43 %
	Cotisations de l'employeur	48 000 \$	48 000,00 \$	36 796,23 \$	0,00 \$	36 796,23 \$	76.66 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / GÉNÉRAL :		228 000 \$	228 000,00 \$	181 561,35 \$	0,00 \$	181 561,35 \$	79.63 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS AUTRE QUE MRA - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL		302405 09005 000000					

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	0,76 \$	0,00 \$	0,76 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	202,55 \$	0,00 \$	202,55 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES VÉHICULES ET ATELIERS AUTRE QUE MRA - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	203,31 \$	0,00 \$	203,31 \$	▲ 100 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL		302405 09008 000000					
	Rémunération	358 100 \$	349 700,00 \$	265 789,57 \$	0,00 \$	265 789,57 \$	76.01 %
	Cotisations de l'employeur	99 000 \$	96 500,00 \$	64 522,19 \$	0,00 \$	64 522,19 \$	66.86 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		457 100 \$	446 200,00 \$	330 311,76 \$	0,00 \$	330 311,76 \$	74.03 %
MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / CADENASSAGE		302405 09008 017109					
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	211,89 \$	0,00 \$	211,89 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	3 393,87 \$	0,00 \$	3 393,87 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / CADENASSAGE :		0 \$	0,00 \$	3 605,76 \$	0,00 \$	3 605,76 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - ADM. TRAVAUX PUBLICS - SÉCURITÉ CIVILE :		3 263 700 \$	3 097 900,00 \$	2 620 295,04 \$	41 627,41 \$	2 661 922,45 \$	85.93 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL		302417 01816					
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL		302417 01816 000000					
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	2 259,36 \$	0,00 \$	2 259,36 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	2 259,36 \$	0,00 \$	2 259,36 \$	▲ 100 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / NETTOYAGE ET BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES / VANDALISME ET GRAFFITIS		302417 03101 017074					

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Biens non durables	5 000 \$	1 900,00 \$	-306,56 \$	0,00 \$	-306,56 \$	-16.13 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / NETTOYAGE ET BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES / VANDALISME ET GRAFFITIS :		5 000 \$	1 900,00 \$	-306,56 \$	0,00 \$	-306,56 \$	-16.13 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE DES RUES / GÉNÉRAL						302417 03141 000000	
	Rémunération	174 400 \$	174 400,00 \$	224 539,53 \$	0,00 \$	224 539,53 \$	128.75 % 
	Cotisations de l'employeur	47 400 \$	47 400,00 \$	71 539,01 \$	0,00 \$	71 539,01 \$	150.93 % 
	Biens non durables	390 000 \$	434 700,00 \$	317 299,16 \$	21 956,87 \$	339 256,03 \$	78.04 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE DES RUES / GÉNÉRAL :		611 800 \$	656 500,00 \$	613 377,70 \$	21 956,87 \$	635 334,57 \$	96.78 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SIGNALISATION LUMINEUSE / GÉNÉRAL						302417 03163 000000	
	Rémunération	144 300 \$	144 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	45 900 \$	45 900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	3 200,00 \$	1 259,85 \$	1 889,77 \$	3 149,62 \$	98.43 %
	Biens non durables	80 500 \$	114 000,00 \$	102 504,10 \$	0,00 \$	102 504,10 \$	89.92 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SIGNALISATION LUMINEUSE / GÉNÉRAL :		270 700 \$	307 400,00 \$	103 763,95 \$	1 889,77 \$	105 653,72 \$	34.37 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS						302417 07121 017048	
	Rémunération	53 300 \$	53 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	17 000 \$	17 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Services professionnels, techniques et autres	11 500 \$	9 500,00 \$	4 687,51 \$	692,90 \$	5 380,41 \$	56.64 %
	Location, entretien et réparation	3 000 \$	4 200,00 \$	6 584,16 \$	3 254,61 \$	9 838,77 \$	234.26 % 
	Biens non durables	73 400 \$	73 400,00 \$	41 308,50 \$	33 394,87 \$	74 703,37 \$	101.78 % 
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS :		158 200 \$	157 400,00 \$	52 580,17 \$	37 342,38 \$	89 922,55 \$	57.13 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CHALET DE PARCS						302417 07121 017049	

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Rémunération	98 000 \$	98 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	31 100 \$	31 100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Services professionnels, techniques et autres	3 400 \$	10 900,00 \$	1 774,07 \$	9 071,45 \$	10 845,52 \$	99.5 %
	Location, entretien et réparation	10 000 \$	3 500,00 \$	1 714,57 \$	0,00 \$	1 714,57 \$	48.99 %
	Biens non durables	227 000 \$	220 200,00 \$	148 713,09 \$	10 684,56 \$	159 397,65 \$	72.39 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CHALETS DE PARCS :		369 500 \$	363 700,00 \$	152 201,73 \$	19 756,01 \$	171 957,74 \$	47.28 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / MAISON BRIGNON LAPIERRE						302417 07121 017053	
	Services professionnels, techniques et autres	3 500 \$	3 500,00 \$	0,00 \$	565,88 \$	565,88 \$	16.17 %
	Biens non durables	6 500 \$	6 500,00 \$	5 206,85 \$	0,00 \$	5 206,85 \$	80.11 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / MAISON BRIGNON LAPIERRE :		10 000 \$	10 000,00 \$	5 206,85 \$	565,88 \$	5 772,73 \$	57.73 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE						302417 07121 017054	
	Rémunération	49 100 \$	49 100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	15 700 \$	15 700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Services professionnels, techniques et autres	28 000 \$	15 200,00 \$	7 010,70 \$	8 112,43 \$	15 123,13 \$	99.49 %
	Location, entretien et réparation	2 400 \$	5 200,00 \$	-1 723,26 \$	761,16 \$	-962,10 \$	-18.5 %
	Biens non durables	111 600 \$	111 600,00 \$	76 349,59 \$	7 237,12 \$	83 586,71 \$	74.9 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :		206 800 \$	196 800,00 \$	81 637,03 \$	16 110,71 \$	97 747,74 \$	49.67 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY						302417 07141 017039	
	Services professionnels, techniques et autres	10 000 \$	5 200,00 \$	59,70 \$	2 425,76 \$	2 485,46 \$	47.8 %
	Location, entretien et réparation	500 \$	1 400,00 \$	0,00 \$	629,92 \$	629,92 \$	44.99 %
	Biens non durables	157 300 \$	157 300,00 \$	97 956,59 \$	32 280,89 \$	130 237,48 \$	82.8 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY :		167 800 \$	163 900,00 \$	98 016,29 \$	35 336,57 \$	133 352,86 \$	81.36 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA						302417 07141 017040	
	Services professionnels, techniques et autres	5 000 \$	6 900,00 \$	5 987,68 \$	1 436,22 \$	7 423,90 \$	▲ 107.59 %
	Location, entretien et réparation	4 000 \$	2 600,00 \$	586,37 \$	761,16 \$	1 347,53 \$	51.83 %
	Biens non durables	98 400 \$	98 400,00 \$	63 285,76 \$	9 251,91 \$	72 537,67 \$	73.72 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA :		107 400 \$	107 900,00 \$	69 859,81 \$	11 449,29 \$	81 309,10 \$	75.36 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD						302417 07141 017041	
	Rémunération	79 400 \$	79 400,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	25 300 \$	25 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Services professionnels, techniques et autres	6 700 \$	13 000,00 \$	10 234,78 \$	2 912,34 \$	13 147,12 \$	▲ 101.13 %
	Location, entretien et réparation	5 000 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	629,92 \$	629,92 \$	12.6 %
	Biens non durables	169 700 \$	169 700,00 \$	110 411,17 \$	17 250,66 \$	127 661,83 \$	75.23 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD :		286 100 \$	292 400,00 \$	120 645,95 \$	20 792,92 \$	141 438,87 \$	48.37 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / PATINOIRES EXTÉRIEURES RÉFRIGÉRÉES						302417 07141 017103	
	Services professionnels, techniques et autres	10 000 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	28 000 \$	28 000,00 \$	19 174,32 \$	0,00 \$	19 174,32 \$	68.48 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - ARÉNAS ET PATINOIRES / PATINOIRES EXTÉRIEURES RÉFRIGÉRÉES :		38 000 \$	38 000,00 \$	19 174,32 \$	0,00 \$	19 174,32 \$	50.46 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PATAUGEOIRES						302417 07151 017055	
	Location, entretien et réparation	6 000 \$	3 600,00 \$	2 217,34 \$	0,00 \$	2 217,34 \$	61.59 %
	Biens non durables	6 000 \$	4 800,00 \$	2 238,17 \$	0,00 \$	2 238,17 \$	46.63 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PATAUGEOIRES :		12 000 \$	8 400,00 \$	4 455,51 \$	0,00 \$	4 455,51 \$	53.04 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE						302417 07151 017056	
	Services professionnels, techniques et autres	1 000 \$	1 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	600 \$	200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	300 \$	300,00 \$	4 500,71 \$	0,00 \$	4 500,71 \$	▲ 1500.24 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE :		1 900 \$	1 500,00 \$	4 500,71 \$	0,00 \$	4 500,71 \$	▲ 300.05 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA						302417 07151 017057	
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	1 200,00 \$	1 197,91 \$	0,00 \$	1 197,91 \$	99.83 %
	Biens non durables	0 \$	2 400,00 \$	1 228,52 \$	0,00 \$	1 228,52 \$	51.19 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA :		0 \$	3 600,00 \$	2 426,43 \$	0,00 \$	2 426,43 \$	67.4 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINES EXTÉRIEURES						302417 07151 017058	
	Rémunération	71 100 \$	71 100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	22 700 \$	22 700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	1 000 \$	1 000,00 \$	493,44 \$	0,00 \$	493,44 \$	49.34 %
	Biens non durables	14 000 \$	13 900,00 \$	10 899,20 \$	2 466,05 \$	13 365,25 \$	96.15 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINES EXTÉRIEURES :		108 800 \$	108 700,00 \$	11 392,64 \$	2 466,05 \$	13 858,69 \$	12.75 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / GÉNÉRAL						302417 07165 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	0,25 \$	0,00 \$	0,25 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	81,10 \$	0,00 \$	81,10 \$	▲ 100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	81,35 \$	0,00 \$	81,35 \$	▲ 100 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX						302417 07165 017065	
	Rémunération	109 100 \$	109 100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	31 900 \$	31 900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	3 500 \$	1 700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	5 200 \$	5 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :		149 700 \$	147 900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX						302417 07165 017104	
	Rémunération	81 500 \$	81 500,00 \$	256,32 \$	0,00 \$	256,32 \$	0.31 %
	Cotisations de l'employeur	25 300 \$	25 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Services professionnels, techniques et autres	300 \$	100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	3 100 \$	3 100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	10 000 \$	10 000,00 \$	5 969,94 \$	0,00 \$	5 969,94 \$	59.7 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX :		120 200 \$	120 000,00 \$	6 226,26 \$	0,00 \$	6 226,26 \$	5.19 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA						302417 07231 017043	
	Rémunération	67 600 \$	67 600,00 \$	134 845,47 \$	0,00 \$	134 845,47 \$	▲ 199.48 %
	Cotisations de l'employeur	21 600 \$	21 600,00 \$	42 074,51 \$	0,00 \$	42 074,51 \$	▲ 194.79 %
	Services professionnels, techniques et autres	25 000 \$	4 500,00 \$	3 363,06 \$	1 542,32 \$	4 905,38 \$	▲ 109.01 %
	Location, entretien et réparation	300 \$	1 000,00 \$	498,43 \$	-0,05 \$	498,38 \$	▲ 49.84 %
	Biens non durables	45 600 \$	45 600,00 \$	47 218,81 \$	199,90 \$	47 418,71 \$	▲ 103.99 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA :		160 100 \$	140 300,00 \$	228 000,28 \$	1 742,17 \$	229 742,45 \$	▲ 163.75 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUES CHARLEROI ET BELLEVILLE						302417 07231 017044	
	Services professionnels, techniques et autres	4 000 \$	40 200,00 \$	5 825,67 \$	32 068,37 \$	37 894,04 \$	94.26 %
	Location, entretien et réparation	1 000 \$	21 400,00 \$	2 449,67 \$	18 740,27 \$	21 189,94 \$	99.02 %
	Biens non durables	19 600 \$	19 600,00 \$	13 159,01 \$	4 376,37 \$	17 535,38 \$	89.47 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUES CHARLEROI ET BELLEVILLE :		24 600 \$	81 200,00 \$	21 434,35 \$	55 185,01 \$	76 619,36 \$	94.36 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / AMÉNAGEMENT URBAIN, SERVICES AUX ENTREPRISES						302417 09008 017042	
	Services professionnels, techniques et autres	2 000 \$	4 800,00 \$	2 676,66 \$	2 687,68 \$	5 364,34 \$	▲ 111.76 %
	Location, entretien et réparation	300 \$	100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	500 \$	1 400,00 \$	1 508,07 \$	0,00 \$	1 508,07 \$	▲ 107.72 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / AMÉNAGEMENT URBAIN, SERVICES AUX ENTREPRISES :		2 800 \$	6 300,00 \$	4 184,73 \$	2 687,68 \$	6 872,41 \$	▲ 109.09 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION - LOISIRS						302417 09008 017050	
	Services professionnels, techniques et autres	14 500 \$	3 500,00 \$	-0,52 \$	989,51 \$	988,99 \$	28.26 %
	Location, entretien et réparation	1 000 \$	1 000,00 \$	265,59 \$	0,00 \$	265,59 \$	26.56 %
	Biens non durables	600 \$	4 400,00 \$	2 834,95 \$	2 244,07 \$	5 079,02 \$	▲ 115.43 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION - LOISIRS :		16 100 \$	8 900,00 \$	3 100,02 \$	3 233,58 \$	6 333,60 \$	71.16 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GARAGES MUNICIPAUX						302417 09008 017051	
	Rémunération	239 600 \$	239 600,00 \$	409 721,30 \$	0,00 \$	409 721,30 \$	▲ 171 %
	Cotisations de l'employeur	73 100 \$	73 100,00 \$	136 740,45 \$	0,00 \$	136 740,45 \$	▲ 187.06 %
	Services professionnels, techniques et autres	70 500 \$	83 300,00 \$	22 778,96 \$	59 651,97 \$	82 430,93 \$	98.96 %
	Location, entretien et réparation	72 600 \$	735 097,00 \$	79 877,61 \$	644 488,67 \$	724 366,28 \$	98.54 %
	Biens non durables	242 800 \$	268 300,00 \$	218 702,87 \$	24 119,95 \$	242 822,82 \$	90.5 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GARAGES MUNICIPAUX :		698 600 \$	1 399 397,00 \$	867 821,19 \$	728 260,59 \$	1 596 081,78 \$	▲ 114.05 %
MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / MAIRIE						302417 09008 017052	
	Rémunération	40 600 \$	40 600,00 \$	1 710,92 \$	0,00 \$	1 710,92 \$	4.21 %
	Cotisations de l'employeur	12 300 \$	12 300,00 \$	1 110,57 \$	0,00 \$	1 110,57 \$	9.03 %
	Services professionnels, techniques et autres	30 000 \$	14 000,00 \$	8 072,42 \$	6 605,58 \$	14 678,00 \$	▲ 104.84 %
	Location, entretien et réparation	31 200 \$	5 700,00 \$	1 102,12 \$	944,85 \$	2 046,97 \$	35.91 %
	Biens non durables	79 700 \$	79 700,00 \$	79 853,56 \$	10 305,38 \$	90 158,94 \$	▲ 113.12 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / MAIRIE :		193 800 \$	152 300,00 \$	91 849,59 \$	17 855,81 \$	109 705,40 \$	72.03 %
TOTAL - MTN - ÉDIFICES - ÉLECTRICITÉ - ACCIDENTÉS DU TRAVAIL :		3 719 900 \$	4 474 397,00 \$	2 563 889,66 \$	976 631,29 \$	3 540 520,95 \$	79.13 %
MTN - VOIRIE / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL						302418 01816	
MTN - VOIRIE / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL						302418 01816 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	3 467,28 \$	0,00 \$	3 467,28 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	3 467,28 \$	0,00 \$	3 467,28 \$	▲ 100 %
MTN - VOIRIE / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX / FOURRIÈRE MUNICIPALE						302418 02805 017009	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	2 410,29 \$	0,00 \$	2 410,29 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	854,95 \$	0,00 \$	854,95 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX / FOURRIÈRE MUNICIPALE :		0 \$	0,00 \$	3 265,24 \$	0,00 \$	3 265,24 \$	▲ 100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - VOIRIE / NETTOYAGE ET BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES / GÉNÉRAL						302418 03101 000000	
	Rémunération	242 800 \$	242 800,00 \$	219 895,23 \$	0,00 \$	219 895,23 \$	90.57 %
	Cotisations de l'employeur	76 500 \$	76 500,00 \$	71 950,56 \$	0,00 \$	71 950,56 \$	94.05 %
	Biens non durables	0 \$	100,00 \$	22,04 \$	0,00 \$	22,04 \$	22.04 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / NETTOYAGE ET BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES / GÉNÉRAL :		319 300 \$	319 400,00 \$	291 867,83 \$	0,00 \$	291 867,83 \$	91.38 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES D'EAU						302418 03103 017037	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	285,08 \$	0,00 \$	285,08 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	112,21 \$	0,00 \$	112,21 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES D'EAU :		0 \$	0,00 \$	397,29 \$	0,00 \$	397,29 \$	▲ 100 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / ÉVICTION						302418 03103 017062	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	38 099,11 \$	0,00 \$	38 099,11 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	10 744,00 \$	0,00 \$	10 744,00 \$	▲ 100 %
	Location, entretien et réparation	2 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100 %
	Biens non durables	0 \$	100,00 \$	134,23 \$	0,00 \$	134,23 \$	▲ 134.23 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / ÉVICTION :		2 000 \$	100,00 \$	48 977,34 \$	0,00 \$	48 977,34 \$	▲ 48977.34 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / COUPE DE RUES						302418 03103 017064	
	Rémunération	59 700 \$	59 700,00 \$	50 457,76 \$	0,00 \$	50 457,76 \$	84.52 %
	Cotisations de l'employeur	18 700 \$	18 700,00 \$	8 516,50 \$	0,00 \$	8 516,50 \$	45.54 %
	Biens non durables	5 000 \$	300,00 \$	294,55 \$	0,00 \$	294,55 \$	98.18 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / COUPE DE RUES :		83 400 \$	78 700,00 \$	59 268,81 \$	0,00 \$	59 268,81 \$	75.31 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX						302418 03103 017065	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	23 392,85 \$	0,00 \$	23 392,85 \$	▲ 100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	1 196,83 \$	0,00 \$	1 196,83 \$	▲ 100 %
	Services professionnels, techniques et autres	9 000 \$	900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	1 000 \$	100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	10 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :		20 000 \$	1 000,00 \$	24 589,68 \$	0,00 \$	24 589,68 \$	▲ 2458.97 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / INSTALLATION ET ENTRETIEN DES PANIERS À REBUTS						302418 03103 017068	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	1 738,22 \$	0,00 \$	1 738,22 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	383,11 \$	0,00 \$	383,11 \$	▲ 100 %
	Biens non durables	2 000 \$	500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / INSTALLATION ET ENTRETIEN DES PANIERS À REBUTS :		2 000 \$	500,00 \$	2 121,33 \$	0,00 \$	2 121,33 \$	▲ 424.27 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / RUELLES						302418 03103 017069	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	2 999,45 \$	0,00 \$	2 999,45 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	1 216,09 \$	0,00 \$	1 216,09 \$	▲ 100 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	0,00 \$	0,01 \$	0,00 \$	0,01 \$	▲ 100 %
	Biens non durables	0 \$	0,00 \$	8,02 \$	0,00 \$	8,02 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / RUELLES :		0 \$	0,00 \$	4 223,57 \$	0,00 \$	4 223,57 \$	▲ 100 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / RUES						302418 03103 017070	
	Rémunération	735 300 \$	771 100,00 \$	370 924,97 \$	0,00 \$	370 924,97 \$	48.1 %
	Cotisations de l'employeur	222 500 \$	233 900,00 \$	121 220,26 \$	0,00 \$	121 220,26 \$	51.83 %
	Services professionnels, techniques et autres	6 000 \$	6 000,00 \$	6 566,97 \$	257,22 \$	6 824,19 \$	▲ 113.74 %
	Biens non durables	20 000 \$	42 000,00 \$	36 418,17 \$	7 833,16 \$	44 251,33 \$	▲ 105.36 %
	Charges interunités	52 400 \$	52 400,00 \$	43 666,70 \$	0,00 \$	43 666,70 \$	83.33 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / RUES :		1 036 200 \$	1 105 400,00 \$	578 797,07 \$	8 090,38 \$	586 887,45 \$	53.09 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / TROTTOIRS						302418 03103 017073	
	Rémunération	32 900 \$	32 900,00 \$	8 753,12 \$	0,00 \$	8 753,12 \$	26.61 %
	Cotisations de l'employeur	10 500 \$	10 500,00 \$	4 754,63 \$	0,00 \$	4 754,63 \$	45.28 %
	Biens non durables	0 \$	600,00 \$	306,86 \$	0,00 \$	306,86 \$	51.14 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / TROTTOIRS :		43 400 \$	44 000,00 \$	13 814,61 \$	0,00 \$	13 814,61 \$	31.4 %
MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / DÉCORATION						302418 03103 017090	
	Biens non durables	5 500 \$	8 300,00 \$	0,00 \$	1 207,36 \$	1 207,36 \$	14.55 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ENTRETIEN ET RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS / DÉCORATION :		5 500 \$	8 300,00 \$	0,00 \$	1 207,36 \$	1 207,36 \$	14.55 %
MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CHARGEMENT DE LA NEIGE						302418 03121 017063	
	Rémunération	323 600 \$	323 600,00 \$	683 597,89 \$	0,00 \$	683 597,89 \$	211.25 % ▲
	Cotisations de l'employeur	73 000 \$	73 000,00 \$	186 789,36 \$	0,00 \$	186 789,36 \$	255.88 % ▲
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	200,00 \$	60,46 \$	0,00 \$	60,46 \$	30.23 %
	Location, entretien et réparation	470 000 \$	483 000,00 \$	457 106,64 \$	33 056,33 \$	490 162,97 \$	101.48 % ▲
	Biens non durables	1 000 \$	1 000,00 \$	839,15 \$	0,00 \$	839,15 \$	83.92 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CHARGEMENT DE LA NEIGE :		867 600 \$	880 800,00 \$	1 328 393,50 \$	33 056,33 \$	1 361 449,83 \$	154.57 % ▲
MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / ÉDIFICES						302418 03121 017066	
	Rémunération	61 800 \$	61 800,00 \$	34 804,86 \$	0,00 \$	34 804,86 \$	56.32 %
	Cotisations de l'employeur	18 600 \$	18 600,00 \$	10 549,95 \$	0,00 \$	10 549,95 \$	56.72 %
	Biens non durables	10 000 \$	2 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / ÉDIFICES :		90 400 \$	82 600,00 \$	45 354,81 \$	0,00 \$	45 354,81 \$	54.91 %
MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / RUES						302418 03121 017070	
	Rémunération	365 600 \$	329 800,00 \$	252 381,74 \$	0,00 \$	252 381,74 \$	76.53 %
	Cotisations de l'employeur	101 200 \$	89 800,00 \$	64 980,07 \$	0,00 \$	64 980,07 \$	72.36 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Location, entretien et réparation	116 500 \$	116 500,00 \$	109 055,77 \$	0,00 \$	109 055,77 \$	93.61 %
	Biens non durables	7 000 \$	500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / RUES :		590 300 \$	536 600,00 \$	426 417,58 \$	0,00 \$	426 417,58 \$	79.47 %
MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / STATIONNEMENTS						302418 03121 017071	
	Rémunération	63 700 \$	63 700,00 \$	3 698,67 \$	0,00 \$	3 698,67 \$	5.81 %
	Cotisations de l'employeur	19 000 \$	19 000,00 \$	1 603,80 \$	0,00 \$	1 603,80 \$	8.44 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / STATIONNEMENTS :		82 700 \$	82 700,00 \$	5 302,47 \$	0,00 \$	5 302,47 \$	6.41 %
MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / TROTTOIRS						302418 03121 017073	
	Rémunération	194 900 \$	194 900,00 \$	77 138,91 \$	0,00 \$	77 138,91 \$	39.58 %
	Cotisations de l'employeur	59 700 \$	59 700,00 \$	21 047,01 \$	0,00 \$	21 047,01 \$	35.25 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / TROTTOIRS :		254 600 \$	254 600,00 \$	98 185,92 \$	0,00 \$	98 185,92 \$	38.56 %
MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT						302418 03121 017093	
	Services professionnels, techniques et autres	18 000 \$	2 600,00 \$	1 574,81 \$	0,00 \$	1 574,81 \$	60.57 %
	Biens non durables	0 \$	0,00 \$	33,06 \$	0,00 \$	33,06 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉBLAIEMENT ET CHARGEMENT DE LA NEIGE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT :		18 000 \$	2 600,00 \$	1 607,87 \$	0,00 \$	1 607,87 \$	61.84 %
MTN - VOIRIE / ÉPANDAGE D'ABRASIFS / RUES						302418 03123 017070	
	Rémunération	202 700 \$	202 700,00 \$	156 682,71 \$	0,00 \$	156 682,71 \$	77.3 %
	Cotisations de l'employeur	57 100 \$	57 100,00 \$	45 453,48 \$	0,00 \$	45 453,48 \$	79.6 %
	Biens non durables	310 000 \$	318 400,00 \$	289 997,59 \$	-0,04 \$	289 997,55 \$	91.08 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ÉPANDAGE D'ABRASIFS / RUES :		569 800 \$	578 200,00 \$	492 133,78 \$	-0,04 \$	492 133,74 \$	85.11 %
MTN - VOIRIE / ÉPANDAGE D'ABRASIFS / TROTTOIRS						302418 03123 017073	

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Rémunération	23 500 \$	23 500,00 \$	70 055,18 \$	0,00 \$	70 055,18 \$	▲ 298.11 %
	Cotisations de l'employeur	1 000 \$	1 000,00 \$	21 066,43 \$	0,00 \$	21 066,43 \$	▲ 2106.64 %
	Biens non durables	60 000 \$	82 700,00 \$	49 922,79 \$	0,04 \$	49 922,83 \$	60.37 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / ÉPANDAGE D'ABRASIFS / TROTTOIRS :		84 500 \$	107 200,00 \$	141 044,40 \$	0,04 \$	141 044,44 \$	▲ 131.57 %
MTN - VOIRIE / EXPLOITATION DES SITES DE DISPOSITION DE NEIGE / GÉNÉRAL						302418 03125 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	-1 236,87 \$	0,00 \$	-1 236,87 \$	100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	1 673,50 \$	0,00 \$	1 673,50 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / EXPLOITATION DES SITES DE DISPOSITION DE NEIGE / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	436,63 \$	0,00 \$	436,63 \$	▲ 100 %
MTN - VOIRIE / SIGNALISATION ÉCRITE ET MARQUAGE / GÉNÉRAL						302418 03161 000000	
	Rémunération	215 700 \$	236 300,00 \$	200 949,64 \$	0,00 \$	200 949,64 \$	85.04 %
	Cotisations de l'employeur	67 000 \$	73 100,00 \$	63 853,81 \$	0,00 \$	63 853,81 \$	87.35 %
	Services professionnels, techniques et autres	225 000 \$	230 400,00 \$	226 839,53 \$	4 490,84 \$	231 330,37 \$	▲ 100.4 %
	Biens non durables	30 000 \$	76 100,00 \$	70 693,94 \$	4 683,19 \$	75 377,13 \$	99.05 %
	Biens durables	0 \$	0,00 \$	456,00 \$	0,00 \$	456,00 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / SIGNALISATION ÉCRITE ET MARQUAGE / GÉNÉRAL :		537 700 \$	615 900,00 \$	562 792,92 \$	9 174,03 \$	571 966,95 \$	92.87 %
MTN - VOIRIE / SIGNALISATION LUMINEUSE / GÉNÉRAL						302418 03163 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	13 015,91 \$	0,00 \$	13 015,91 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	3 864,54 \$	0,00 \$	3 864,54 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / SIGNALISATION LUMINEUSE / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	16 880,45 \$	0,00 \$	16 880,45 \$	▲ 100 %
MTN - VOIRIE / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / GÉNÉRAL						302418 04121 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	260,60 \$	0,00 \$	260,60 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	78,45 \$	0,00 \$	78,45 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	339,05 \$	0,00 \$	339,05 \$	▲ 100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - VOIRIE / DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL						302418 04311 000000	
	Rémunération	249 700 \$	249 700,00 \$	285 418,49 \$	0,00 \$	285 418,49 \$	▲ 114.3 %
	Cotisations de l'employeur	76 500 \$	76 500,00 \$	86 841,54 \$	0,00 \$	86 841,54 \$	▲ 113.52 %
	Transport et communications	5 000 \$	5 000,00 \$	787,40 \$	0,00 \$	787,40 \$	15.75 %
	Biens non durables	10 200 \$	10 200,00 \$	2 551,23 \$	1 417,59 \$	3 968,82 \$	38.91 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL :		341 400 \$	341 400,00 \$	375 598,66 \$	1 417,59 \$	377 016,25 \$	▲ 110.43 %
MTN - VOIRIE / DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS - COLLECTE ET TRANSPORT / INSTALLATION ET ENTRETIEN DES PANIERS À REBUTS						302418 04311 017068	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	66,07 \$	0,00 \$	66,07 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS - COLLECTE ET TRANSPORT / INSTALLATION ET ENTRETIEN DES PANIERS À REBUTS :		0 \$	0,00 \$	66,07 \$	0,00 \$	66,07 \$	▲ 100 %
MTN - VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - COLLECTE SÉLECTIVE - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL						302418 04321 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	12 525,42 \$	0,00 \$	12 525,42 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	4 234,72 \$	0,00 \$	4 234,72 \$	▲ 100 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 200 \$	1 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	24 100 \$	12 100,00 \$	1 049,88 \$	1 580,05 \$	2 629,93 \$	21.73 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - COLLECTE SÉLECTIVE - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL :		25 300 \$	13 300,00 \$	17 810,02 \$	1 580,05 \$	19 390,07 \$	▲ 145.79 %
MTN - VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - MATIÈRES ORGANIQUES - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL						302418 04331 000000	
	Transport et communications	3 200 \$	3 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	9 700 \$	9 700,00 \$	321,89 \$	0,00 \$	321,89 \$	3.32 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - MATIÈRES ORGANIQUES - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL :		12 900 \$	12 900,00 \$	321,89 \$	0,00 \$	321,89 \$	2.5 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - AUTRES / GÉNÉRAL						302418 04349 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	823,59 \$	0,00 \$	823,59 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	259,00 \$	0,00 \$	259,00 \$	▲ 100 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	53 000,00 \$	52 250,00 \$	750,00 \$	53 000,00 \$	100 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	245 000 \$	204 000,00 \$	167 087,51 \$	36 777,41 \$	203 864,92 \$	99.93 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / MATIÈRES RECYCLABLES - AUTRES / GÉNÉRAL :		245 000 \$	257 000,00 \$	220 420,10 \$	37 527,41 \$	257 947,51 \$	▲ 100.37 %
MTN - VOIRIE / MATÉRIAUX SECS - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL						302418 04381 000000	
	Services professionnels, techniques et autres	103 000 \$	103 000,00 \$	65 015,56 \$	6 738,10 \$	71 753,66 \$	69.66 %
	Biens non durables	200 \$	200,00 \$	138,31 \$	0,00 \$	138,31 \$	69.16 %
TOTAL - MTN - VOIRIE / MATÉRIAUX SECS - COLLECTE ET TRANSPORT / GÉNÉRAL :		103 200 \$	103 200,00 \$	65 153,87 \$	6 738,10 \$	71 891,97 \$	69.66 %
TOTAL - MTN - VOIRIE - ACCIDENTÉS DU TRAVAIL :		5 335 200 \$	5 426 400,00 \$	4 829 050,04 \$	98 791,25 \$	4 927 841,29 \$	90.81 %
MTN - GESTION DE L'EAU / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL						302420 01816	
MTN - GESTION DE L'EAU / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL						302420 01816 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	1 737,95 \$	0,00 \$	1 737,95 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	3 460,59 \$	0,00 \$	3 460,59 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	5 198,54 \$	0,00 \$	5 198,54 \$	▲ 100 %
MTN - GESTION DE L'EAU / APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE / GÉNÉRAL						302420 04101 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	0,10 \$	0,00 \$	0,10 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	33,43 \$	0,00 \$	33,43 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / APPROV. ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	33,53 \$	0,00 \$	33,53 \$	▲ 100 %
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / GÉNÉRAL						302420 04121 000000	

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	3,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	3,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	0 \$	3,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / GÉNÉRAL :		0 \$	9,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN DU RÉSEAU						302420 04121 017032	
	Rémunération	622 200 \$	622 200,00 \$	427 168,22 \$	0,00 \$	427 168,22 \$	68.65 %
	Cotisations de l'employeur	193 700 \$	193 700,00 \$	142 138,66 \$	0,00 \$	142 138,66 \$	73.38 %
	Services professionnels, techniques et autres	50 000 \$	96 900,00 \$	50 756,36 \$	47 120,50 \$	97 876,86 \$	101.01 % ▲
	Location, entretien et réparation	3 400 \$	1 491,00 \$	-5 923,86 \$	4 586,20 \$	-1 337,66 \$	-89.72 %
	Biens non durables	111 100 \$	85 600,00 \$	84 374,30 \$	9 573,42 \$	93 947,72 \$	109.75 % ▲
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN DU RÉSEAU :		980 400 \$	999 891,00 \$	698 513,68 \$	61 280,12 \$	759 793,80 \$	75.99 %
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE H-BOURASSA						302420 04121 017033	
	Services professionnels, techniques et autres	500 \$	11 700,00 \$	251,36 \$	11 418,96 \$	11 670,32 \$	99.75 %
	Location, entretien et réparation	900 \$	900,00 \$	0,00 \$	9,43 \$	9,43 \$	1.05 %
	Biens non durables	11 900 \$	11 900,00 \$	7 196,30 \$	0,00 \$	7 196,30 \$	60.47 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE H-BOURASSA :		13 300 \$	24 500,00 \$	7 447,66 \$	11 428,39 \$	18 876,05 \$	77.05 %
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE LACORDAIRE						302420 04121 017034	
	Services professionnels, techniques et autres	4 400 \$	4 400,00 \$	578,28 \$	-0,01 \$	578,27 \$	13.14 %
	Location, entretien et réparation	3 000 \$	3 000,00 \$	0,00 \$	7,75 \$	7,75 \$	0.26 %
	Biens non durables	9 500 \$	8 800,00 \$	4 924,46 \$	0,00 \$	4 924,46 \$	55.96 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / ENTRETIEN STATION DE POMPAGE LACORDAIRE :		16 900 \$	16 200,00 \$	5 502,74 \$	7,74 \$	5 510,48 \$	34.02 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES D'EAU						302420 04121 017037	
	Rémunération	384 200 \$	384 200,00 \$	378 278,84 \$	0,00 \$	378 278,84 \$	98.46 %
	Cotisations de l'employeur	118 600 \$	118 600,00 \$	108 457,06 \$	0,00 \$	108 457,06 \$	91.45 %
	Services professionnels, techniques et autres	20 200 \$	21 800,00 \$	22 096,17 \$	-0,02 \$	22 096,15 \$	▲ 101.36 %
	Location, entretien et réparation	8 500 \$	5 400,00 \$	986,62 \$	0,00 \$	986,62 \$	18.27 %
	Biens non durables	52 300 \$	130 500,00 \$	70 294,02 \$	60 134,50 \$	130 428,52 \$	99.95 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES D'EAU :		583 800 \$	660 500,00 \$	580 112,71 \$	60 134,48 \$	640 247,19 \$	96.93 %
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RÉPARATION DES RACCORDEMENTS						302420 04121 017038	
	Services professionnels, techniques et autres	49 800 \$	37 600,00 \$	25 236,44 \$	15 478,03 \$	40 714,47 \$	▲ 108.28 %
	Location, entretien et réparation	1 500 \$	47 300,00 \$	0,00 \$	45 640,17 \$	45 640,17 \$	96.49 %
	Biens non durables	19 900 \$	3 000,00 \$	25,93 \$	0,00 \$	25,93 \$	0.86 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE / RÉPARATION DES RACCORDEMENTS :		71 200 \$	87 900,00 \$	25 262,37 \$	61 118,20 \$	86 380,57 \$	98.27 %
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAUX D'ÉGOUT / GÉNÉRAL						302420 04161 000000	
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	2,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	2,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	0 \$	2,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAUX D'ÉGOUT / GÉNÉRAL :		0 \$	6,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAUX D'ÉGOUT / ENTRETIEN DES CONDUITS D'ÉGOÛTS						302420 04161 017030	
	Services professionnels, techniques et autres	2 800 \$	2 794,00 \$	1 028,88 \$	0,00 \$	1 028,88 \$	36.82 %
	Location, entretien et réparation	2 900 \$	2 900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	17 300 \$	17 300,00 \$	1 477,77 \$	0,00 \$	1 477,77 \$	8.54 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié	
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / ENTRETIEN DES CONDUITS D'ÉGOÛTS :		23 000 \$	22 994,00 \$	2 506,65 \$	0,00 \$	2 506,65 \$	10.9 %	
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / ENTRETIEN DES PUISARDS ET REGARDS							302420 04161 017031	
	Rémunération	182 400 \$	182 400,00 \$	56 794,26 \$	0,00 \$	56 794,26 \$	31.14 %	
	Cotisations de l'employeur	57 500 \$	57 500,00 \$	17 226,12 \$	0,00 \$	17 226,12 \$	29.96 %	
	Services professionnels, techniques et autres	1 000 \$	76 100,00 \$	18 025,09 \$	52 721,79 \$	70 746,88 \$	92.97 %	
	Location, entretien et réparation	10 300 \$	10 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %	
	Biens non durables	134 800 \$	46 000,00 \$	25 714,87 \$	25 199,05 \$	50 913,92 \$	110.68 % 	
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / ENTRETIEN DES PUISARDS ET REGARDS :		386 000 \$	372 300,00 \$	117 760,34 \$	77 920,84 \$	195 681,18 \$	52.56 %	
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / NETTOYAGE DES CONDUITS D'ÉGOÛTS							302420 04161 017035	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	279,90 \$	0,00 \$	279,90 \$	 100 %	
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	149,78 \$	0,00 \$	149,78 \$	 100 %	
	Services professionnels, techniques et autres	150 000 \$	51 500,00 \$	0,00 \$	39 732,52 \$	39 732,52 \$	77.15 %	
	Biens non durables	7 400 \$	7 400,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %	
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / NETTOYAGE DES CONDUITS D'ÉGOÛTS :		157 400 \$	58 900,00 \$	429,68 \$	39 732,52 \$	40 162,20 \$	68.19 %	
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / NETTOYAGE DES PUISARDS ET REGARDS							302420 04161 017036	
	Rémunération	28 900 \$	28 900,00 \$	42 686,36 \$	0,00 \$	42 686,36 \$	 147.7 %	
	Cotisations de l'employeur	9 200 \$	9 200,00 \$	11 477,38 \$	0,00 \$	11 477,38 \$	 124.75 %	
	Biens non durables	900 \$	900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %	
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / NETTOYAGE DES PUISARDS ET REGARDS :		39 000 \$	39 000,00 \$	54 163,74 \$	0,00 \$	54 163,74 \$	138.88 % 	
MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEaux D'ÉGOUT / ARR. MONTRÉAL-NORD							302420 04161 056036	
	Location, entretien et réparation	189 000 \$	177 800,00 \$	167 688,92 \$	8 608,96 \$	176 297,88 \$	99.16 %	

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU / RÉSEAUX D'ÉGOUT / ARR. MONTRÉAL-NORD :		189 000 \$	177 800,00 \$	167 688,92 \$	8 608,96 \$	176 297,88 \$	99.16 %
TOTAL - MTN - GESTION DE L'EAU - ACCIDENTÉS DU TRAVAIL :		2 460 000 \$	2 460 000,00 \$	1 664 620,56 \$	320 231,25 \$	1 984 851,81 \$	80.69 %
MTN - PARCS / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL						302422 01816	
MTN - PARCS / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL						302422 01816 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	1 986,48 \$	0,00 \$	1 986,48 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - PARCS / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	1 986,48 \$	0,00 \$	1 986,48 \$	▲ 100 %
MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TONTE DE GAZON						302422 07165 017061	
	Rémunération	228 100 \$	228 100,00 \$	218 451,80 \$	0,00 \$	218 451,80 \$	95.77 %
	Cotisations de l'employeur	69 900 \$	69 900,00 \$	48 378,81 \$	0,00 \$	48 378,81 \$	69.21 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	200,00 \$	75,34 \$	29,65 \$	104,99 \$	52.5 %
	Biens non durables	8 000 \$	15 400,00 \$	5 113,19 \$	11 459,12 \$	16 572,31 \$	▲ 107.61 %
TOTAL - MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TONTE DE GAZON :		306 000 \$	313 600,00 \$	272 019,14 \$	11 488,77 \$	283 507,91 \$	90.4 %
MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX						302422 07165 017065	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	48 933,67 \$	0,00 \$	48 933,67 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	10 512,07 \$	0,00 \$	10 512,07 \$	▲ 100 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	28 000,00 \$	23 000,00 \$	5 000,00 \$	28 000,00 \$	100 %
	Location, entretien et réparation	2 000 \$	3 100,00 \$	2 183,74 \$	841,02 \$	3 024,76 \$	97.57 %
	Biens non durables	0 \$	4 100,00 \$	4 042,01 \$	0,00 \$	4 042,01 \$	98.59 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	125 000 \$	96 500,00 \$	48 284,30 \$	48 213,60 \$	96 497,90 \$	100 %
TOTAL - MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / DIVERS PROJETS SPÉCIAUX :		127 000 \$	131 700,00 \$	136 955,79 \$	54 054,62 \$	191 010,41 \$	▲ 145.03 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TRANSPORT						302422 07165 017096	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	43 175,73 \$	0,00 \$	43 175,73 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	7 172,19 \$	0,00 \$	7 172,19 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TRANSPORT :		0 \$	0,00 \$	50 347,92 \$	0,00 \$	50 347,92 \$	▲ 100 %
MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX						302422 07165 017104	
	Rémunération	996 600 \$	974 200,00 \$	881 886,16 \$	0,00 \$	881 886,16 \$	90.52 %
	Cotisations de l'employeur	300 700 \$	293 600,00 \$	268 523,15 \$	0,00 \$	268 523,15 \$	91.46 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 700 \$	4 200,00 \$	0,00 \$	3 937,03 \$	3 937,03 \$	93.74 %
	Location, entretien et réparation	6 600 \$	4 300,00 \$	4 192,31 \$	33,26 \$	4 225,57 \$	98.27 %
	Biens non durables	65 800 \$	131 400,00 \$	88 560,38 \$	13 009,66 \$	101 570,04 \$	77.3 %
TOTAL - MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / PARCS ET TERRAINS DE JEUX :		1 371 400 \$	1 407 700,00 \$	1 243 162,00 \$	16 979,95 \$	1 260 141,95 \$	89.52 %
MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / JARDINS VÉLOCITÉ						302422 07165 017112	
	Rémunération	119 800 \$	94 600,00 \$	64 894,52 \$	0,00 \$	64 894,52 \$	68.6 %
	Cotisations de l'employeur	39 100 \$	30 900,00 \$	12 915,81 \$	0,00 \$	12 915,81 \$	41.8 %
TOTAL - MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / JARDINS VÉLOCITÉ :		158 900 \$	125 500,00 \$	77 810,33 \$	0,00 \$	77 810,33 \$	62 %
MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TERRAINS SPORTIFS (BASEBALL,PÉTANQUE,SOCCER,ETC)						302422 07165 017118	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	58 896,34 \$	0,00 \$	58 896,34 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	10 033,47 \$	0,00 \$	10 033,47 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - PARCS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TERRAINS SPORTIFS (BASEBALL,PÉTANQUE,SOCCER,ETC) :		0 \$	0,00 \$	68 929,81 \$	0,00 \$	68 929,81 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - PARCS - ACCIDENTÉS DU TRAVAIL :		1 963 300 \$	1 978 500,00 \$	1 851 211,47 \$	82 523,34 \$	1 933 734,81 \$	97.74 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE						302424 07163	
MTN - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / ARBRES						302424 07163 017059	
	Rémunération	406 800 \$	406 800,00 \$	297 946,96 \$	0,00 \$	297 946,96 \$	73.24 %
	Cotisations de l'employeur	127 600 \$	127 600,00 \$	95 003,06 \$	0,00 \$	95 003,06 \$	74.45 %
	Services professionnels, techniques et autres	700 \$	700,00 \$	656,17 \$	0,00 \$	656,17 \$	93.74 %
	Location, entretien et réparation	20 000 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	4 875,63 \$	4 875,63 \$	97.51 %
	Biens non durables	44 000 \$	44 200,00 \$	41 047,43 \$	2 527,47 \$	43 574,90 \$	98.59 %
TOTAL - MTN - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / ARBRES :		599 100 \$	584 300,00 \$	434 653,62 \$	7 403,10 \$	442 056,72 \$	75.66 %
MTN - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / FLEURS ET ARBUSTES						302424 07163 017060	
	Rémunération	301 300 \$	301 500,00 \$	231 246,65 \$	0,00 \$	231 246,65 \$	76.7 %
	Cotisations de l'employeur	92 800 \$	92 600,00 \$	55 765,98 \$	0,00 \$	55 765,98 \$	60.22 %
	Location, entretien et réparation	500 \$	7 600,00 \$	183,24 \$	7 333,57 \$	7 516,81 \$	98.91 %
	Biens non durables	56 000 \$	77 200,00 \$	73 625,61 \$	4 014,90 \$	77 640,51 \$	100.57 % ▲
TOTAL - MTN - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / HORTICULTURE ET ARBORICULTURE / FLEURS ET ARBUSTES :		450 600 \$	478 900,00 \$	360 821,48 \$	11 348,47 \$	372 169,95 \$	77.71 %
TOTAL - MTN - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE - HORTICULTURE ET ARBORICULTURE :		1 049 700 \$	1 063 200,00 \$	795 475,10 \$	18 751,57 \$	814 226,67 \$	76.58 %
TOTAL - TRAVAUX PUBLICS :		17 791 800 \$	18 500 397,00 \$	14 324 541,87 \$	1 538 556,11 \$	15 863 097,98 \$	85.74 %
CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL							
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER						302406 02801	
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER / GÉNÉRAL						302406 02801 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	0 \$	2 100,00 \$	2 100,00 \$	0,00 \$	2 100,00 \$	100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER / GÉNÉRAL :		0 \$	2 100,00 \$	2 100,00 \$	0,00 \$	2 100,00 \$	100 %
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / GÉNÉRAL						302406 05803 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	253 000 \$	271 400,00 \$	135 610,00 \$	103 239,25 \$	238 849,25 \$	88.01 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	40 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100 %
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / GÉNÉRAL :		293 000 \$	271 400,00 \$	135 610,00 \$	103 239,25 \$	238 849,25 \$	88.01 %
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / LOISIRS ET CULTURE - DIR., ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL						302406 07001 000000	
	Rémunération	207 100 \$	207 100,00 \$	167 563,05 \$	0,00 \$	167 563,05 \$	80.91 %
	Cotisations de l'employeur	49 300 \$	49 300,00 \$	41 837,61 \$	0,00 \$	41 837,61 \$	84.86 %
	Transport et communications	12 400 \$	9 900,00 \$	4 849,12 \$	374,70 \$	5 223,82 \$	52.77 %
	Services professionnels, techniques et autres	71 200 \$	143 400,00 \$	89 755,37 \$	25 763,13 \$	115 518,50 \$	80.56 %
	Biens non durables	7 600 \$	7 600,00 \$	5 514,47 \$	548,53 \$	6 063,00 \$	79.78 %
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / LOISIRS ET CULTURE - DIR., ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		347 600 \$	417 300,00 \$	309 519,62 \$	26 686,36 \$	336 205,98 \$	80.57 %
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / GÉNÉRAL						302406 07123 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	100 000 \$	73 978,00 \$	65 105,00 \$	2 650,00 \$	67 755,00 \$	91.59 %
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / GÉNÉRAL :		100 000 \$	73 978,00 \$	65 105,00 \$	2 650,00 \$	67 755,00 \$	91.59 %
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / GÉNÉRAL						302406 07143 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	19 500 \$	19 500,00 \$	9 750,00 \$	8 500,00 \$	18 250,00 \$	93.59 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
<hr/>							
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / GÉNÉRAL :		19 500 \$	19 500,00 \$	9 750,00 \$	8 500,00 \$	18 250,00 \$	93.59 %
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / GÉNÉRAL						302406 07153 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	67 200 \$	67 200,00 \$	50 630,00 \$	0,00 \$	50 630,00 \$	75.34 %
<hr/>							
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / GÉNÉRAL :		67 200 \$	67 200,00 \$	50 630,00 \$	0,00 \$	50 630,00 \$	75.34 %
MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / GÉNÉRAL						302406 07167 000000	
	Contributions et quote-parts à des organismes	71 300 \$	94 300,00 \$	80 898,00 \$	13 380,00 \$	94 278,00 \$	99.98 %
<hr/>							
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / GÉNÉRAL :		71 300 \$	94 300,00 \$	80 898,00 \$	13 380,00 \$	94 278,00 \$	99.98 %
<hr/>							
TOTAL - MTN - ADM. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - PRÉVENTION DU CRIME ET PATROUILLE DE QUARTIER :		898 600 \$	945 778,00 \$	653 612,62 \$	154 455,61 \$	808 068,23 \$	85.44 %
MTN - DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL						302425 05803	
MTN - DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / ADMINISTRATION						302425 05803 017003	
	Rémunération	537 400 \$	537 400,00 \$	396 152,83 \$	0,00 \$	396 152,83 \$	73.72 %
	Cotisations de l'employeur	148 400 \$	148 400,00 \$	105 092,78 \$	0,00 \$	105 092,78 \$	70.82 %
	Transport et communications	2 200 \$	2 500,00 \$	1 542,38 \$	873,44 \$	2 415,82 \$	96.63 %
	Services professionnels, techniques et autres	13 000 \$	4 900,00 \$	4 328,26 \$	0,00 \$	4 328,26 \$	88.33 %
	Location, entretien et réparation	28 500 \$	29 200,00 \$	29 102,52 \$	0,01 \$	29 102,53 \$	99.67 %
	Biens non durables	12 000 \$	15 400,00 \$	15 317,99 \$	0,00 \$	15 317,99 \$	99.47 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	690 000 \$	830 200,00 \$	732 757,57 \$	97 325,62 \$	830 083,19 \$	99.99 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT SOCIAL / ADMINISTRATION :		1 431 500 \$	1 568 000,00 \$	1 284 294,33 \$	98 199,07 \$	1 382 493,40 \$	88.17 %
TOTAL - MTN - DÉVELOPPEMENT SOCIAL - DÉVELOPPEMENT SOCIAL :		1 431 500 \$	1 568 000,00 \$	1 284 294,33 \$	98 199,07 \$	1 382 493,40 \$	88.17 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT						302426 01301	
MTN - BIBLIOTHÈQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL						302426 01301 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	-325,18 \$	0,00 \$	-325,18 \$	100 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	-325,18 \$	0,00 \$	-325,18 \$	100 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / ADMINISTRATION						302426 01301 017003	
	Rémunération	40 300 \$	40 300,00 \$	5 061,17 \$	0,00 \$	5 061,17 \$	12.56 %
	Cotisations de l'employeur	12 000 \$	12 000,00 \$	1 318,00 \$	0,00 \$	1 318,00 \$	10.98 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT / ADMINISTRATION :		52 300 \$	52 300,00 \$	6 379,17 \$	0,00 \$	6 379,17 \$	12.2 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL						302426 01816 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	1 005,21 \$	0,00 \$	1 005,21 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	1 005,21 \$	0,00 \$	1 005,21 \$	▲ 100 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / GÉNÉRAL						302426 07231 000000	
	Autres objets	0 \$	0,00 \$	1 227,56 \$	0,00 \$	1 227,56 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	1 227,56 \$	0,00 \$	1 227,56 \$	▲ 100 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / ADMINISTRATION						302426 07231 017003	

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Rémunération	696 500 \$	732 100,00 \$	519 158,38 \$	0,00 \$	519 158,38 \$	70.91 %
	Cotisations de l'employeur	197 400 \$	208 100,00 \$	142 389,87 \$	0,00 \$	142 389,87 \$	68.42 %
	Transport et communications	8 300 \$	7 900,00 \$	3 983,78 \$	2 240,05 \$	6 223,83 \$	78.78 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	1 300,00 \$	1 052,49 \$	0,00 \$	1 052,49 \$	80.96 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / ADMINISTRATION :		902 200 \$	949 400,00 \$	666 584,52 \$	2 240,05 \$	668 824,57 \$	70.45 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA ET BELLEVILLE						302426 07231 017021	
	Rémunération	1 070 100 \$	1 035 500,00 \$	795 039,42 \$	0,00 \$	795 039,42 \$	76.78 %
	Cotisations de l'employeur	326 100 \$	314 400,00 \$	208 218,19 \$	0,00 \$	208 218,19 \$	66.23 %
	Transport et communications	4 200 \$	4 500,00 \$	2 721,22 \$	1 893,93 \$	4 615,15 \$	▲ 102.56 %
	Services professionnels, techniques et autres	58 000 \$	48 700,00 \$	26 578,66 \$	5 557,00 \$	32 135,66 \$	65.99 %
	Location, entretien et réparation	5 000 \$	7 500,00 \$	4 047,27 \$	3 506,52 \$	7 553,79 \$	▲ 100.72 %
	Biens non durables	45 200 \$	19 200,00 \$	12 378,29 \$	1 427,82 \$	13 806,11 \$	71.91 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA ET BELLEVILLE :		1 508 600 \$	1 429 800,00 \$	1 048 983,05 \$	12 385,27 \$	1 061 368,32 \$	74.23 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE						302426 07231 017054	
	Rémunération	581 500 \$	581 700,00 \$	370 338,91 \$	0,00 \$	370 338,91 \$	63.66 %
	Cotisations de l'employeur	177 500 \$	176 900,00 \$	94 271,13 \$	0,00 \$	94 271,13 \$	53.29 %
	Services professionnels, techniques et autres	35 000 \$	49 400,00 \$	38 223,35 \$	840,02 \$	39 063,37 \$	79.08 %
	Location, entretien et réparation	1 600 \$	100,00 \$	126,93 \$	0,00 \$	126,93 \$	▲ 126.93 %
	Biens non durables	26 900 \$	7 000,00 \$	6 714,71 \$	-0,02 \$	6 714,69 \$	95.92 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	15 000 \$	15 000,00 \$	13 500,00 \$	1 500,00 \$	15 000,00 \$	100 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :		837 500 \$	830 100,00 \$	523 175,03 \$	2 340,00 \$	525 515,03 \$	63.31 %
MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE YVES RYAN						302426 07231 017116	
	Rémunération	366 800 \$	367 500,00 \$	241 460,95 \$	0,00 \$	241 460,95 \$	65.7 %
	Cotisations de l'employeur	111 700 \$	111 400,00 \$	62 240,68 \$	0,00 \$	62 240,68 \$	55.87 %
	Services professionnels, techniques et autres	21 000 \$	31 300,00 \$	18 339,45 \$	7 122,08 \$	25 461,53 \$	81.35 %
	Location, entretien et réparation	500 \$	500,00 \$	332,30 \$	0,00 \$	332,30 \$	66.46 %
	Biens non durables	22 000 \$	8 200,00 \$	1 118,50 \$	0,00 \$	1 118,50 \$	13.64 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE YVES RYAN :		522 000 \$	518 900,00 \$	323 491,88 \$	7 122,08 \$	330 613,96 \$	63.71 %
TOTAL - MTN - BIBLIOTHÈQUE - ADMINISTRATION, FINANCES ET APPROVISIONNEMENT :		3 822 600 \$	3 780 500,00 \$	2 570 521,24 \$	24 087,40 \$	2 594 608,64 \$	68.63 %
MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES						302427 07189	
MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES / ÉVÉNEMENTS PUBLICS						302427 07189 017019	
	Rémunération	138 500 \$	138 500,00 \$	87 016,63 \$	0,00 \$	87 016,63 \$	62.83 %
	Cotisations de l'employeur	37 800 \$	37 800,00 \$	24 122,40 \$	0,00 \$	24 122,40 \$	63.82 %
	Transport et communications	1 300 \$	1 200,00 \$	817,06 \$	283,46 \$	1 100,52 \$	91.71 %
	Services professionnels, techniques et autres	95 300 \$	81 200,00 \$	79 819,89 \$	361,40 \$	80 181,29 \$	98.75 %
	Location, entretien et réparation	11 500 \$	12 200,00 \$	11 913,01 \$	217,05 \$	12 130,06 \$	99.43 %
	Biens non durables	4 800 \$	6 600,00 \$	5 154,66 \$	422,25 \$	5 576,91 \$	84.5 %
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES / ÉVÉNEMENTS PUBLICS :		289 200 \$	277 500,00 \$	208 843,65 \$	1 284,16 \$	210 127,81 \$	75.72 %
MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / GÉNÉRAL						302427 07211 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	-736,55 \$	0,00 \$	-736,55 \$	100 %
	Transport et communications	0 \$	0,00 \$	-322,17 \$	0,00 \$	-322,17 \$	100 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	0,00 \$	158,90 \$	0,00 \$	158,90 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	-899,82 \$	0,00 \$	-899,82 \$	100 %
MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / ADMINISTRATION						302427 07211 017003	
	Rémunération	331 300 \$	331 300,00 \$	252 677,88 \$	0,00 \$	252 677,88 \$	76.27 %
	Cotisations de l'employeur	92 200 \$	92 200,00 \$	70 285,86 \$	0,00 \$	70 285,86 \$	76.23 %
	Transport et communications	3 200 \$	4 100,00 \$	4 233,81 \$	338,22 \$	4 572,03 \$	▲ 111.51 %
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / ADMINISTRATION :		426 700 \$	427 600,00 \$	327 197,55 \$	338,22 \$	327 535,77 \$	76.6 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / SALLE DE SPECTACLE ET EXPOSITION - MAISON CULTURELLE						302427 07211 017025	
	Rémunération	139 400 \$	198 500,00 \$	130 515,67 \$	0,00 \$	130 515,67 \$	65.75 %
	Cotisations de l'employeur	41 600 \$	59 300,00 \$	39 724,10 \$	0,00 \$	39 724,10 \$	66.99 %
	Transport et communications	1 300 \$	1 300,00 \$	210,97 \$	241,43 \$	452,40 \$	34.8 %
	Services professionnels, techniques et autres	454 800 \$	377 400,00 \$	270 080,43 \$	96 793,90 \$	366 874,33 \$	97.21 %
	Biens non durables	17 000 \$	15 600,00 \$	3 805,46 \$	47,24 \$	3 852,70 \$	24.7 %
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / SALLE DE SPECTACLE ET EXPOSITION - MAISON CULTURELLE :		654 100 \$	652 100,00 \$	444 336,63 \$	97 082,57 \$	541 419,20 \$	83.03 %
MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON BRIGNON LAPIERRE						302427 07211 017053	
	Transport et communications	1 100 \$	1 100,00 \$	1 111,36 \$	0,00 \$	1 111,36 \$	101.03 % 
	Services professionnels, techniques et autres	55 300 \$	54 800,00 \$	20 384,41 \$	3 622,07 \$	24 006,48 \$	43.81 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	500,00 \$	446,20 \$	0,00 \$	446,20 \$	89.24 %
	Biens non durables	1 500 \$	1 500,00 \$	567,99 \$	0,00 \$	567,99 \$	37.87 %
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON BRIGNON LAPIERRE :		57 900 \$	57 900,00 \$	22 509,96 \$	3 622,07 \$	26 132,03 \$	45.13 %
MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE						302427 07211 017054	
	Rémunération	82 500 \$	82 500,00 \$	61 033,12 \$	0,00 \$	61 033,12 \$	73.98 %
	Cotisations de l'employeur	25 500 \$	25 500,00 \$	14 349,73 \$	0,00 \$	14 349,73 \$	56.27 %
	Transport et communications	0 \$	100,00 \$	0,00 \$	81,23 \$	81,23 \$	81.23 %
	Location, entretien et réparation	1 700 \$	1 700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	6 800 \$	11 600,00 \$	9 823,80 \$	2 997,71 \$	12 821,51 \$	110.53 % 
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :		116 500 \$	121 400,00 \$	85 206,65 \$	3 078,94 \$	88 285,59 \$	72.72 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - CULTURE ET ÉVÉNEMENTS - AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES :		1 544 400 \$	1 536 500,00 \$	1 087 194,62 \$	105 405,96 \$	1 192 600,58 \$	77.62 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL						302428 01816	
MTN - SPORTS ET LOISIRS / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL						302428 01816 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	1 362,55 \$	0,00 \$	1 362,55 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	1 362,55 \$	0,00 \$	1 362,55 \$	▲ 100 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE / GÉNÉRAL						302428 02203 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	20,20 \$	0,00 \$	20,20 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / INTERVENTIONS - SÉC. INCENDIE / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	20,20 \$	0,00 \$	20,20 \$	▲ 100 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / ACT. RÉCRÉATIVES - DIR. ET ADM. - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION						302428 07101 017003	
	Rémunération	780 500 \$	780 500,00 \$	546 454,57 \$	0,00 \$	546 454,57 \$	70.01 %
	Cotisations de l'employeur	231 200 \$	231 200,00 \$	151 714,05 \$	0,00 \$	151 714,05 \$	65.62 %
	Transport et communications	9 200 \$	8 100,00 \$	5 405,29 \$	1 487,00 \$	6 892,29 \$	85.09 %
	Services professionnels, techniques et autres	10 000 \$	10 300,00 \$	10 277,54 \$	0,00 \$	10 277,54 \$	99.78 %
	Biens non durables	2 000 \$	2 000,00 \$	581,99 \$	0,00 \$	581,99 \$	29.1 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / ACT. RÉCRÉATIVES - DIR. ET ADM. - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION :		1 032 900 \$	1 032 100,00 \$	714 433,44 \$	1 487,00 \$	715 920,44 \$	69.37 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT. RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS						302428 07121 017048	
	Rémunération	61 400 \$	61 400,00 \$	25 039,64 \$	0,00 \$	25 039,64 \$	40.78 %
	Cotisations de l'employeur	19 700 \$	19 700,00 \$	6 725,50 \$	0,00 \$	6 725,50 \$	34.14 %
	Location, entretien et réparation	1 200 \$	10 200,00 \$	6 941,30 \$	0,00 \$	6 941,30 \$	68.05 %
	Biens non durables	3 000 \$	2 800,00 \$	1 591,29 \$	0,00 \$	1 591,29 \$	56.83 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / GESTION INSTALL. - CENTRES COMMUN. - ACT. RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS :		85 300 \$	94 100,00 \$	40 297,73 \$	0,00 \$	40 297,73 \$	42.82 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / ÉCOLES						302428 07123 017023	
	Rémunération	68 500 \$	68 500,00 \$	53 827,01 \$	0,00 \$	53 827,01 \$	78.58 %
	Cotisations de l'employeur	21 300 \$	21 300,00 \$	12 593,04 \$	0,00 \$	12 593,04 \$	59.12 %
	Location, entretien et réparation	15 000 \$	15 000,00 \$	-6 975,07 \$	10 498,76 \$	3 523,69 \$	23.49 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / ÉCOLES :		104 800 \$	104 800,00 \$	59 444,98 \$	10 498,76 \$	69 943,74 \$	66.74 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS						302428 07123 017048	
	Rémunération	29 200 \$	29 200,00 \$	84 442,31 \$	0,00 \$	84 442,31 \$	289.19 % ▲
	Cotisations de l'employeur	9 000 \$	9 000,00 \$	24 484,17 \$	0,00 \$	24 484,17 \$	272.05 % ▲
	Location, entretien et réparation	2 500 \$	2 500,00 \$	35,27 \$	0,00 \$	35,27 \$	1.41 %
	Biens non durables	8 500 \$	6 500,00 \$	6 097,95 \$	73,49 \$	6 171,44 \$	94.95 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES CENTRES COMMUN. - ACT.RÉCRÉATIVES / CENTRE DES LOISIRS :		49 200 \$	47 200,00 \$	115 059,70 \$	73,49 \$	115 133,19 \$	243.93 % ▲
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / TERRAINS DE JEUX						302428 07143 017027	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	370,28 \$	0,00 \$	370,28 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	133,61 \$	0,00 \$	133,61 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / TERRAINS DE JEUX :		0 \$	0,00 \$	503,89 \$	0,00 \$	503,89 \$	▲ 100 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY						302428 07143 017039	
	Rémunération	195 600 \$	195 600,00 \$	176 086,48 \$	0,00 \$	176 086,48 \$	90.02 %
	Cotisations de l'employeur	59 300 \$	59 300,00 \$	50 857,60 \$	0,00 \$	50 857,60 \$	85.76 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	2 100,00 \$	3 366,00 \$	0,00 \$	3 366,00 \$	160.29 % ▲
	Location, entretien et réparation	18 200 \$	19 700,00 \$	11 352,63 \$	10 926,05 \$	22 278,68 \$	113.09 % ▲
	Biens non durables	7 600 \$	16 400,00 \$	6 164,31 \$	9 064,05 \$	15 228,36 \$	92.86 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA FLEURY :		280 700 \$	293 100,00 \$	247 827,02 \$	19 990,10 \$	267 817,12 \$	91.37 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA						302428 07143 017040	
	Rémunération	206 100 \$	206 100,00 \$	115 437,33 \$	0,00 \$	115 437,33 \$	56.01 %
	Cotisations de l'employeur	62 600 \$	62 600,00 \$	38 771,56 \$	0,00 \$	38 771,56 \$	61.94 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	1 000,00 \$	2 100,00 \$	0,00 \$	2 100,00 \$	▲ 210 %
	Location, entretien et réparation	38 600 \$	47 400,00 \$	10 863,37 \$	33 336,04 \$	44 199,41 \$	93.25 %
	Biens non durables	6 000 \$	11 700,00 \$	6 293,28 \$	5 880,35 \$	12 173,63 \$	▲ 104.05 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA HENRI-BOURASSA :		313 300 \$	328 800,00 \$	173 465,54 \$	39 216,39 \$	212 681,93 \$	64.68 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD						302428 07143 017041	
	Rémunération	231 600 \$	231 600,00 \$	90 180,27 \$	0,00 \$	90 180,27 \$	38.94 %
	Cotisations de l'employeur	70 600 \$	70 600,00 \$	35 732,90 \$	0,00 \$	35 732,90 \$	50.61 %
	Services professionnels, techniques et autres	75 000 \$	2 400,00 \$	2 254,43 \$	0,00 \$	2 254,43 \$	93.93 %
	Location, entretien et réparation	2 000 \$	39 800,00 \$	22 607,00 \$	17 786,83 \$	40 393,83 \$	▲ 101.49 %
	Biens non durables	7 000 \$	14 800,00 \$	4 721,29 \$	10 518,76 \$	15 240,05 \$	▲ 102.97 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / ARÉNA MONTRÉAL-NORD :		386 200 \$	359 200,00 \$	155 495,89 \$	28 305,59 \$	183 801,48 \$	51.17 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / PATINOIRES EXTÉRIEURES RÉFRIGÉRÉES						302428 07143 017103	
	Rémunération	18 400 \$	18 400,00 \$	12 843,97 \$	0,00 \$	12 843,97 \$	69.8 %
	Cotisations de l'employeur	5 700 \$	5 700,00 \$	4 133,69 \$	0,00 \$	4 133,69 \$	72.52 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 000 \$	1 000,00 \$	1 165,36 \$	0,00 \$	1 165,36 \$	▲ 116.54 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	1 800,00 \$	244,33 \$	1 490,82 \$	1 735,15 \$	96.4 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / PATINOIRES EXTÉRIEURES RÉFRIGÉRÉES :		25 100 \$	26 900,00 \$	18 387,35 \$	1 490,82 \$	19 878,17 \$	73.9 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE						302428 07151 017056	
	Rémunération	158 100 \$	158 100,00 \$	6 577,13 \$	0,00 \$	6 577,13 \$	4.16 %
	Cotisations de l'employeur	49 400 \$	49 400,00 \$	1 600,15 \$	0,00 \$	1 600,15 \$	3.24 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Biens non durables	1 100 \$	1 100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE :		208 600 \$	208 600,00 \$	8 177,28 \$	0,00 \$	8 177,28 \$	3.92 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA		302428 07151 017057					
	Rémunération	107 300 \$	107 300,00 \$	26 911,68 \$	0,00 \$	26 911,68 \$	25.08 %
	Cotisations de l'employeur	33 100 \$	33 100,00 \$	8 911,67 \$	0,00 \$	8 911,67 \$	26.92 %
	Biens non durables	2 000 \$	2 000,00 \$	1 128,41 \$	0,00 \$	1 128,41 \$	56.42 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / GESTION INSTALL. - PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA :		142 400 \$	142 400,00 \$	36 951,76 \$	0,00 \$	36 951,76 \$	25.95 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / ORGANISATION DE SPORTS		302428 07153 017024					
	Location, entretien et réparation	15 000 \$	200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / ORGANISATION DE SPORTS :		15 000 \$	200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PATAUGEOIRES		302428 07153 017055					
	Rémunération	115 600 \$	115 600,00 \$	92 279,98 \$	0,00 \$	92 279,98 \$	79.83 %
	Cotisations de l'employeur	35 600 \$	35 600,00 \$	19 139,70 \$	0,00 \$	19 139,70 \$	53.76 %
	Biens non durables	8 500 \$	13 800,00 \$	11 948,87 \$	1 748,53 \$	13 697,40 \$	99.26 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PATAUGEOIRES :		159 700 \$	165 000,00 \$	123 368,55 \$	1 748,53 \$	125 117,08 \$	75.83 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE		302428 07153 017056					
	Rémunération	200 300 \$	200 300,00 \$	231 355,56 \$	0,00 \$	231 355,56 \$	▲ 115.5 %
	Cotisations de l'employeur	62 300 \$	62 300,00 \$	38 837,30 \$	0,00 \$	38 837,30 \$	62.34 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 000 \$	1 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	2 000 \$	2 000,00 \$	963,70 \$	691,02 \$	1 654,72 \$	82.74 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Biens non durables	18 300 \$	35 600,00 \$	17 052,82 \$	13 959,02 \$	31 011,84 \$	87.11 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE CALIXA-LAVALLÉE :		283 900 \$	301 500,00 \$	288 209,38 \$	14 650,04 \$	302 859,42 \$	▲ 100.45 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA		302428 07153 017057					
	Rémunération	200 300 \$	200 300,00 \$	196 329,66 \$	0,00 \$	196 329,66 \$	98.02 %
	Cotisations de l'employeur	62 300 \$	62 300,00 \$	71 599,59 \$	0,00 \$	71 599,59 \$	▲ 114.93 %
	Services professionnels, techniques et autres	1 600 \$	800,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	3 300 \$	600,00 \$	585,99 \$	0,00 \$	585,99 \$	97.67 %
	Biens non durables	43 500 \$	20 100,00 \$	11 445,05 \$	7 256,60 \$	18 701,65 \$	93.04 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINE HENRI-BOURASSA :		311 000 \$	284 100,00 \$	279 960,29 \$	7 256,60 \$	287 216,89 \$	▲ 101.1 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINES EXTÉRIEURES		302428 07153 017058					
	Rémunération	304 200 \$	304 200,00 \$	262 725,88 \$	0,00 \$	262 725,88 \$	86.37 %
	Cotisations de l'employeur	92 300 \$	92 300,00 \$	53 265,87 \$	0,00 \$	53 265,87 \$	57.71 %
	Services professionnels, techniques et autres	3 200 \$	7 900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	600 \$	300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	48 800 \$	60 500,00 \$	42 536,51 \$	16 329,12 \$	58 865,63 \$	97.3 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PISCINES, PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE / PISCINES EXTÉRIEURES :		449 100 \$	465 200,00 \$	358 528,26 \$	16 329,12 \$	374 857,38 \$	80.58 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / CHALETS DE PARCS		302428 07165 017049					
	Rémunération	0 \$	75 600,00 \$	25 535,45 \$	0,00 \$	25 535,45 \$	33.78 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	24 600,00 \$	7 932,05 \$	0,00 \$	7 932,05 \$	32.24 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	1 700,00 \$	197,67 \$	0,00 \$	197,67 \$	11.63 %
	Biens non durables	0 \$	1 500,00 \$	387,00 \$	598,28 \$	985,28 \$	65.69 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / ENTRETIEN ET AMÉNAG. DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / CHALETS DE PARCS :		0 \$	103 400,00 \$	34 052,17 \$	598,28 \$	34 650,45 \$	33.51 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TERRAINS DE JEUX						302428 07167 017027	
	Rémunération	15 800 \$	15 800,00 \$	4 513,34 \$	0,00 \$	4 513,34 \$	28.57 %
	Cotisations de l'employeur	4 900 \$	4 900,00 \$	968,25 \$	0,00 \$	968,25 \$	19.76 %
	Services professionnels, techniques et autres	47 000 \$	47 000,00 \$	34 340,00 \$	9 258,00 \$	43 598,00 \$	92.76 %
	Location, entretien et réparation	71 900 \$	49 400,00 \$	15 501,42 \$	7 193,20 \$	22 694,62 \$	45.94 %
	Biens non durables	8 000 \$	11 400,00 \$	7 526,07 \$	3 585,99 \$	11 112,06 \$	97.47 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / EXPLOITATION DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX / TERRAINS DE JEUX :		147 600 \$	128 500,00 \$	62 849,08 \$	20 037,19 \$	82 886,27 \$	64.5 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES / ORGANISATION DE SPORTS						302428 07189 017024	
	Services professionnels, techniques et autres	1 800 \$	1 800,00 \$	1 574,81 \$	0,00 \$	1 574,81 \$	87.49 %
	Biens non durables	7 500 \$	5 500,00 \$	5 084,28 \$	0,00 \$	5 084,28 \$	92.44 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / AUTRES - ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES / ORGANISATION DE SPORTS :		9 300 \$	7 300,00 \$	6 659,09 \$	0,00 \$	6 659,09 \$	91.22 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE						302428 07211 017054	
	Rémunération	282 200 \$	282 200,00 \$	221 157,35 \$	0,00 \$	221 157,35 \$	78.37 %
	Cotisations de l'employeur	89 200 \$	89 200,00 \$	63 749,51 \$	0,00 \$	63 749,51 \$	71.47 %
	Location, entretien et réparation	1 000 \$	1 000,00 \$	230,97 \$	0,00 \$	230,97 \$	23.1 %
	Biens non durables	4 000 \$	4 000,00 \$	49,20 \$	817,37 \$	866,57 \$	21.66 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / CENTRES COMMUNAUTAIRES - ACTIVITÉS CULTURELLES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :		376 400 \$	376 400,00 \$	285 187,03 \$	817,37 \$	286 004,40 \$	75.98 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA ET BELLEVILLE						302428 07231 017021	
	Rémunération	120 900 \$	120 900,00 \$	50 359,46 \$	0,00 \$	50 359,46 \$	41.65 %
	Cotisations de l'employeur	38 000 \$	38 000,00 \$	18 178,93 \$	0,00 \$	18 178,93 \$	47.84 %
	Location, entretien et réparation	1 500 \$	1 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	1 600 \$	1 600,00 \$	3 248,65 \$	-0,01 \$	3 248,64 \$	203.04 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE HENRI-BOURASSA ET BELLEVILLE :		162 000 \$	162 000,00 \$	71 787,04 \$	-0,01 \$	71 787,03 \$	44.31 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - SPORTS ET LOISIRS / BIBLIOTHÈQUES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE						302428 07231 017054	
	Rémunération	10 100 \$	10 100,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Cotisations de l'employeur	3 300 \$	3 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Location, entretien et réparation	600 \$	600,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	4 500 \$	4 500,00 \$	925,17 \$	23,62 \$	948,79 \$	21.08 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / BIBLIOTHÈQUES / MAISON CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE :		18 500 \$	18 500,00 \$	925,17 \$	23,62 \$	948,79 \$	5.13 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE YVES RYAN						302428 07231 017116	
	Rémunération	15 100 \$	15 100,00 \$	89 258,12 \$	0,00 \$	89 258,12 \$	▲ 591.11 %
	Cotisations de l'employeur	4 900 \$	4 900,00 \$	23 115,02 \$	0,00 \$	23 115,02 \$	▲ 471.74 %
	Location, entretien et réparation	2 000 \$	2 000,00 \$	288,89 \$	0,00 \$	288,89 \$	14.44 %
	Biens non durables	1 500 \$	1 500,00 \$	296,29 \$	30,97 \$	327,26 \$	21.82 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / BIBLIOTHÈQUES / BIBLIOTHÈQUE YVES RYAN :		23 500 \$	23 500,00 \$	112 958,32 \$	30,97 \$	112 989,29 \$	▲ 480.81 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION						302428 09008 017003	
	Rémunération	100 900 \$	100 900,00 \$	70 283,96 \$	0,00 \$	70 283,96 \$	69.66 %
	Cotisations de l'employeur	25 700 \$	25 700,00 \$	18 868,00 \$	0,00 \$	18 868,00 \$	73.42 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION :		126 600 \$	126 600,00 \$	89 151,96 \$	0,00 \$	89 151,96 \$	70.42 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / AMÉNAGEMENT URBAIN, SERVICES AUX ENTREPRISES						302428 09008 017042	
	Rémunération	26 100 \$	26 100,00 \$	9 495,40 \$	0,00 \$	9 495,40 \$	36.38 %
	Cotisations de l'employeur	8 300 \$	8 300,00 \$	3 648,28 \$	0,00 \$	3 648,28 \$	43.96 %
	Location, entretien et réparation	900 \$	900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Biens non durables	1 700 \$	700,00 \$	42,43 \$	23,62 \$	66,05 \$	9.44 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / AMÉNAGEMENT URBAIN, SERVICES AUX ENTREPRISES :							
		37 000 \$	36 000,00 \$	13 186,11 \$	23,62 \$	13 209,73 \$	36.69 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION - LOISIRS							
						302428 09008 017050	
	Rémunération	25 700 \$	25 700,00 \$	4 431,98 \$	0,00 \$	4 431,98 \$	17.25 %
	Cotisations de l'employeur	8 200 \$	8 200,00 \$	470,38 \$	0,00 \$	470,38 \$	5.74 %
	Location, entretien et réparation	2 000 \$	1 000,00 \$	9,40 \$	0,00 \$	9,40 \$	0.94 %
	Biens non durables	1 400 \$	1 400,00 \$	44,36 \$	23,62 \$	67,98 \$	4.86 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / ADMINISTRATION - LOISIRS :							
		37 300 \$	36 300,00 \$	4 956,12 \$	23,62 \$	4 979,74 \$	13.72 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GARAGES MUNICIPAUX							
						302428 09008 017051	
	Rémunération	53 800 \$	53 800,00 \$	34 805,06 \$	0,00 \$	34 805,06 \$	64.69 %
	Cotisations de l'employeur	16 600 \$	16 600,00 \$	5 731,06 \$	0,00 \$	5 731,06 \$	34.52 %
	Location, entretien et réparation	17 400 \$	22 500,00 \$	15 893,86 \$	0,00 \$	15 893,86 \$	70.64 %
	Biens non durables	32 000 \$	1 900,00 \$	112,61 \$	0,00 \$	112,61 \$	5.93 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / GARAGES MUNICIPAUX :							
		119 800 \$	94 800,00 \$	56 542,59 \$	0,00 \$	56 542,59 \$	59.64 %
MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / MAIRIE							
						302428 09008 017052	
	Rémunération	108 000 \$	108 000,00 \$	123 623,28 \$	0,00 \$	123 623,28 \$	114.47 % 
	Cotisations de l'employeur	33 000 \$	33 000,00 \$	42 422,20 \$	0,00 \$	42 422,20 \$	128.55 % 
	Location, entretien et réparation	6 800 \$	6 800,00 \$	2 838,10 \$	0,00 \$	2 838,10 \$	41.74 %
	Biens non durables	7 500 \$	2 000,00 \$	460,57 \$	0,00 \$	460,57 \$	23.03 %
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS / SOUT. MAT. ET TECH. - GESTION DES IMMEUBLES AUTRE QUE GPI - À RÉPARTIR / MAIRIE :							
		155 300 \$	149 800,00 \$	169 344,15 \$	0,00 \$	169 344,15 \$	113.05 % 

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - SPORTS ET LOISIRS - ACCIDENTÉS DU TRAVAIL :		5 060 500 \$	5 116 300,00 \$	3 529 092,64 \$	162 601,10 \$	3 691 693,74 \$	72.16 %
MTN - SPORTS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES						302429 07143	
MTN - SPORTS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / GÉNÉRAL						302429 07143 000000	
	Location, entretien et réparation	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,02 \$	0,02 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - SPORTS / EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,02 \$	0,02 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - SPORTS - EXPLOITATION DES ARÉNAS ET PATINOIRES :		0 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,02 \$	0,02 \$	▲ 100 %
TOTAL - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL :		12 757 600 \$	12 947 078,00 \$	9 124 715,45 \$	544 749,16 \$	9 669 464,61 \$	74.68 %
AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES							
MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR						302407 06001	
MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL						302407 06001 000000	
	Rémunération	160 400 \$	203 300,00 \$	146 812,65 \$	0,00 \$	146 812,65 \$	72.21 %
	Cotisations de l'employeur	35 400 \$	46 400,00 \$	37 225,74 \$	0,00 \$	37 225,74 \$	80.23 %
	Transport et communications	11 500 \$	11 800,00 \$	7 407,56 \$	1 306,90 \$	8 714,46 \$	73.85 %
	Services professionnels, techniques et autres	106 000 \$	77 100,00 \$	11 848,96 \$	1 053,36 \$	12 902,32 \$	16.73 %
	Biens non durables	15 500 \$	9 800,00 \$	3 991,72 \$	758,53 \$	4 750,25 \$	48.47 %
TOTAL - MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		328 800 \$	348 400,00 \$	207 286,63 \$	3 118,79 \$	210 405,42 \$	60.39 %
MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE / GÉNÉRAL						302407 06101 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	389,10 \$	0,00 \$	389,10 \$	▲ 100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	16,01 \$	0,00 \$	16,01 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	405,11 \$	0,00 \$	405,11 \$	▲ 100 %
MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / GÉNÉRAL						302407 06501 00000	
	Rémunération	77 700 \$	113 900,00 \$	58 628,75 \$	0,00 \$	58 628,75 \$	51.47 %
	Cotisations de l'employeur	20 000 \$	29 900,00 \$	16 343,72 \$	0,00 \$	16 343,72 \$	54.66 %
	Transport et communications	7 500 \$	7 500,00 \$	970,23 \$	0,00 \$	970,23 \$	12.94 %
	Services professionnels, techniques et autres	404 500 \$	162 400,00 \$	130 900,55 \$	23 743,10 \$	154 643,65 \$	95.22 %
	Location, entretien et réparation	15 000 \$	15 000,00 \$	9 842,58 \$	551,18 \$	10 393,76 \$	69.29 %
	Biens non durables	1 500 \$	1 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	340 000 \$	596 000,00 \$	471 800,00 \$	19 700,00 \$	491 500,00 \$	82.47 %
TOTAL - MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / GÉNÉRAL :		866 200 \$	926 200,00 \$	688 485,83 \$	43 994,28 \$	732 480,11 \$	79.08 %
MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / PROGRAMME - QUARTIER INTÉGRÉ						302407 06501 017115	
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	78 100,00 \$	77 254,57 \$	266,67 \$	77 521,24 \$	99.26 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	900,00 \$	752,07 \$	104,97 \$	857,04 \$	95.23 %
	Biens non durables	0 \$	3 400,00 \$	0,00 \$	3 370,10 \$	3 370,10 \$	99.12 %
	Contributions et quote-parts à des organismes	0 \$	28 500,00 \$	26 000,00 \$	2 500,00 \$	28 500,00 \$	100 %
TOTAL - MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / PROGRAMME - QUARTIER INTÉGRÉ :		0 \$	110 900,00 \$	104 006,64 \$	6 241,74 \$	110 248,38 \$	99.41 %
TOTAL - MTN - ADM. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - AMÉN., URB. ET DÉVEL. - DIR.ADM. ET SOUTIEN - À RÉPARTIR :		1 195 000 \$	1 385 500,00 \$	1 000 184,21 \$	53 354,81 \$	1 053 539,02 \$	76.04 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - SERVICES TECHNIQUES / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL						302431 01816	
MTN - SERVICES TECHNIQUES / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL						302431 01816 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	1 834,48 \$	0,00 \$	1 834,48 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - SERVICES TECHNIQUES / ACCIDENTÉS DU TRAVAIL / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	1 834,48 \$	0,00 \$	1 834,48 \$	▲ 100 %
MTN - SERVICES TECHNIQUES / DÉPENSES INTERNES À IMPUTER AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - À REDISTRIBUER / GÉNÉRAL						302431 01920 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	40 041,42 \$	0,00 \$	40 041,42 \$	▲ 100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	4 804,35 \$	0,00 \$	4 804,35 \$	▲ 100 %
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	0,00 \$	1 264,98 \$	0,00 \$	1 264,98 \$	▲ 100 %
TOTAL - MTN - SERVICES TECHNIQUES / DÉPENSES INTERNES À IMPUTER AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT - À REDISTRIBUER / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	46 110,75 \$	0,00 \$	46 110,75 \$	▲ 100 %
MTN - SERVICES TECHNIQUES / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - AUTRES DÉP.- À RÉPARTIR / GÉNÉRAL						302431 06009 000000	
	Rémunération	935 300 \$	946 800,00 \$	599 351,67 \$	0,00 \$	599 351,67 \$	63.3 %
	Cotisations de l'employeur	266 400 \$	267 600,00 \$	151 985,04 \$	0,00 \$	151 985,04 \$	56.8 %
	Transport et communications	30 000 \$	30 800,00 \$	22 881,72 \$	2 130,64 \$	25 012,36 \$	81.21 %
	Services professionnels, techniques et autres	85 500 \$	79 900,00 \$	25 300,69 \$	4 278,23 \$	29 578,92 \$	37.02 %
	Biens non durables	7 000 \$	7 000,00 \$	2 448,38 \$	1 403,18 \$	3 851,56 \$	55.02 %
TOTAL - MTN - SERVICES TECHNIQUES / AMÉN., URB. ET DÉVEL. - AUTRES DÉP.- À RÉPARTIR / GÉNÉRAL :		1 324 200 \$	1 332 100,00 \$	801 967,50 \$	7 812,05 \$	809 779,55 \$	60.79 %
TOTAL - MTN - SERVICES TECHNIQUES - ACCIDENTÉS DU TRAVAIL :		1 324 200 \$	1 332 100,00 \$	849 912,73 \$	7 812,05 \$	857 724,78 \$	64.39 %
MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX						302432 02805	
MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX / GÉNÉRAL						302432 02805 000000	
	Rémunération	0 \$	0,00 \$	-1 414,62 \$	0,00 \$	-1 414,62 \$	100 %
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	-534,08 \$	0,00 \$	-534,08 \$	100 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	-1 948,70 \$	0,00 \$	-1 948,70 \$	100 %
MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX /						302432 02805 017007	
	Rémunération	20 700 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100 %
	Cotisations de l'employeur	6 400 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100 %
	Transport et communications	1 000 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100 %
	Services professionnels, techniques et autres	150 000 \$	150 000,00 \$	67 134,15 \$	82 865,85 \$	150 000,00 \$	100 %
	Biens non durables	1 900 \$	300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0 %
TOTAL - MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX / CONTRÔLE DES ANIMAUX :		180 000 \$	150 300,00 \$	67 134,15 \$	82 865,85 \$	150 000,00 \$	99.8 %
MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE / GÉNÉRAL						302432 06101 000000	
	Cotisations de l'employeur	0 \$	0,00 \$	-7,84 \$	0,00 \$	-7,84 \$	100 %
TOTAL - MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	-7,84 \$	0,00 \$	-7,84 \$	100 %
MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / ÉMISSION DES PERMIS ET INSPECTIONS / GÉNÉRAL						302432 06103 000000	
	Rémunération	773 800 \$	786 800,00 \$	524 686,21 \$	0,00 \$	524 686,21 \$	66.69 %
	Cotisations de l'employeur	219 100 \$	222 600,00 \$	149 470,39 \$	0,00 \$	149 470,39 \$	67.15 %
	Transport et communications	16 000 \$	16 700,00 \$	9 364,78 \$	2 030,17 \$	11 394,95 \$	68.23 %
	Services professionnels, techniques et autres	5 000 \$	11 400,00 \$	-1 352,05 \$	9 034,53 \$	7 682,48 \$	67.39 %
	Location, entretien et réparation	2 500 \$	7 300,00 \$	7 286,10 \$	0,04 \$	7 286,14 \$	99.81 %
	Biens non durables	0 \$	8 800,00 \$	8 738,36 \$	60,57 \$	8 798,93 \$	99.99 %
TOTAL - MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION / ÉMISSION DES PERMIS ET INSPECTIONS / GÉNÉRAL :		1 016 400 \$	1 053 600,00 \$	698 193,79 \$	11 125,31 \$	709 319,10 \$	67.32 %
TOTAL - MTN - URBANISME, PERMIS ET INSPECTION - FOURRIÈRE MUNICIPALE ET CONTRÔLE DES ANIMAUX :		1 196 400 \$	1 203 900,00 \$	763 371,40 \$	93 991,16 \$	857 362,56 \$	71.22 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
MTN - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON.						302433 06501	
MTN - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / GÉNÉRAL						302433 06501 000000	
	Services professionnels, techniques et autres	0 \$	0,00 \$	0,01 \$	-0,01 \$	0,00 \$	100 %
	Location, entretien et réparation	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	-0,01 \$	-0,01 \$	100 %
	Biens non durables	0 \$	0,00 \$	-89,24 \$	89,24 \$	0,00 \$	100 %
TOTAL - MTN - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / GÉNÉRAL :		0 \$	0,00 \$	-89,23 \$	89,22 \$	-0,01 \$	100 %
MTN - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / PROGRAMME - QUARTIER INTÉGRÉ						302433 06501 017115	
	Location, entretien et réparation	0 \$	0,00 \$	0,00 \$	-0,01 \$	-0,01 \$	100 %
TOTAL - MTN - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. / PROGRAMME - QUARTIER INTÉGRÉ :		0 \$	0,00 \$	0,00 \$	-0,01 \$	-0,01 \$	100 %
TOTAL - MTN - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - INDUSTRIES ET COMMERCES - PROM. ET DÉV.ÉCON. :		0 \$	0,00 \$	-89,23 \$	89,21 \$	-0,02 \$	100 %
MTN - URBANISME / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE						302441 06101	
MTN - URBANISME / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE / GÉNÉRAL						302441 06101 000000	
	Rémunération	767 100 \$	688 100,00 \$	485 455,24 \$	0,00 \$	485 455,24 \$	70.55 %
	Cotisations de l'employeur	202 200 \$	183 800,00 \$	130 433,64 \$	0,00 \$	130 433,64 \$	70.96 %
	Transport et communications	500 \$	3 000,00 \$	2 623,72 \$	0,00 \$	2 623,72 \$	87.46 %
	Services professionnels, techniques et autres	111 000 \$	106 200,00 \$	28 178,64 \$	19 752,10 \$	47 930,74 \$	45.13 %
	Biens non durables	4 000 \$	3 000,00 \$	847,01 \$	0,00 \$	847,01 \$	28.23 %
TOTAL - MTN - URBANISME / AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE / GÉNÉRAL :		1 084 800 \$	984 100,00 \$	647 538,25 \$	19 752,10 \$	667 290,35 \$	67.81 %

Arrondissement de Montréal-Nord

Dépenses réelles au 31 octobre 2019

Dépenses par division/famille

Code GL;	Description	Budget original 2019	Budget modifié Au 2019-10-31	Réels Au 2019-10-31	Engagements Au 2019-10-31	Dépenses totales Au 2019-10-31	% Dépenses Budget Modifié
TOTAL - MTN - URBANISME - AMÉNAG. DU TERRITOIRE, RÉGLEMENTATION ET ZONAGE :		1 084 800 \$	984 100,00 \$	647 538,25 \$	19 752,10 \$	667 290,35 \$	67.81 %
TOTAL - AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES :		4 800 400 \$	4 905 600,00 \$	3 260 917,36 \$	174 999,33 \$	3 435 916,69 \$	70.04 %
GRAND TOTAL		41 435 300 \$	43 008 570,89 \$	31 340 024,27 \$	2 740 224,68 \$	34 080 248,95 \$	79.24 %

RAPPORTS MENSUELS AU 31 OCTOBRE 2019 - Arrondissement et corporatif

Description du portefeuille de projets	Financement						Réel	Engagement	Total	Taux de réalisation BM/Réel	Variation BM/Réel
	PTI 2019 Planifié			PTI 2019 Modifié							
	Arrondissement	Corporatif	Total	Arrondissement	Corporatif	Total					
Parcours Gouin	1 170 000 \$	0 \$	1 170 000 \$	3 297 000 \$	1 052 000 \$	4 349 000 \$	1 153 768 \$	2 966 262 \$	4 120 030 \$	26,53%	3 195 232 \$
Corridor vert	440 000 \$	260 000 \$	700 000 \$	546 000 \$	700 000 \$	1 246 000 \$	47 206 \$	190 744 \$	237 950 \$	3,79%	1 198 794 \$
Réaménagement du parc et de la piscine Henri-Bourassa	4 350 000 \$	4 100 000 \$	8 450 000 \$	8 607 000 \$	4 200 000 \$	12 807 000 \$	1 346 805 \$	6 725 583 \$	8 072 388 \$	10,52%	11 460 195 \$
Secteur Nord-Est	500 000 \$	100 000 \$	600 000 \$	558 000 \$	0 \$	558 000 \$	112 099 \$	477 762 \$	589 861 \$	20,09%	445 901 \$
Albert-Hudon	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0,00%	0 \$
Rue de Charleroi	250 000 \$	0 \$	250 000 \$	2 000 \$	0 \$	2 000 \$	2 268 \$	0 \$	2 268 \$	113,40%	-268 \$
Édifices publics	7 330 000 \$	1 600 000 \$	8 930 000 \$	5 546 000 \$	495 000 \$	6 041 000 \$	1 186 957 \$	2 147 162 \$	3 334 119 \$	19,65%	4 854 043 \$
Désuétude informatique	100 000 \$	0 \$	100 000 \$	101 000 \$	0 \$	101 000 \$	22 889 \$	0 \$	22 889 \$	22,66%	78 111 \$
Boulevard Pie-IX	500 000 \$	0 \$	500 000 \$	500 000 \$	0 \$	500 000 \$	0 \$	85 862 \$	85 862 \$	0,00%	500 000 \$
Parcs	1 550 000 \$	0 \$	1 550 000 \$	1 759 000 \$	595 000 \$	2 354 000 \$	326 337 \$	1 711 258 \$	2 037 595 \$	13,86%	2 027 663 \$
Divers	200 000 \$	50 000 \$	250 000 \$	246 000 \$	0 \$	246 000 \$	89 180 \$	121 216 \$	210 396 \$	36,25%	156 820 \$
Rues, trottoirs, égouts et aqueducs	1 147 000 \$	15 300 000 \$	16 447 000 \$	3 355 000 \$	4 500 000 \$	7 855 000 \$	3 904 316 \$	2 529 021 \$	6 433 337 \$	49,70%	3 950 684 \$
TOTAL	17 537 000 \$	21 410 000 \$	38 947 000 \$	24 517 000 \$	11 542 000 \$	36 059 000 \$	8 191 825 \$	16 954 870 \$	25 146 695 \$	22,72%	27 867 175 \$



Rapport d'utilisation du surplus - Octobre 2019

Description des transactions affectant le surplus	Surplus non affecté	Surplus réservés					Revenus reportés	Réserves financières et fonds réservés	Total
		Déneigement	Imprévus	Autres fins	Ester en justice	SST	Parcs et terrains de jeux	Roulement	
Solde au 31 décembre 2018	2 887 905 \$	401 581 \$	595 240 \$	10 361 685 \$	100 000 \$	346 322 \$	10 108 \$	217 211 \$	14 920 052 \$
Contribution financière	-60 000 \$								-60 000 \$
Plan collectif de	-60 000 \$								-60 000 \$
Addenda location		-178 511 \$							-178 511 \$
Acquisition de deux								-22 900 \$	-22 900 \$
Réaménagement du				-806 300 \$					-806 300 \$
Contribution fin. école	-10 000 \$								-10 000 \$
Contribution Fourchettes	-11 900 \$								-11 900 \$
Mise en oeuvre du	-20 000 \$								-20 000 \$
Affectation surplus -	-1 150 000 \$								-1 150 000 \$
Remboursement fonds							168 972 \$	82 135 \$	251 107 \$
Pavillon Henri-	-1 300 000 \$			-552 500 \$					-1 852 500 \$
Programme d'animation	-20 000 \$								-20 000 \$
Importer les écritures	1 555 900 \$								1 555 900 \$

Description des transactions affectant le surplus	Surplus non affecté	Surplus réservés					Revenus reportés	Réserves financières et fonds réservés	Total
		Déneigement	Imprévus	Autres fins	Ester en justice	SST	Parcs et terrains de jeux	Roulement	
Fourniture d'arbres -				-114 100 \$					-114 100 \$
Système de climatisation	-44 500 \$								-44 500 \$
Piscine Henri-				-885 800 \$					-885 800 \$
Aréna Rolland -	-377 955 \$								-377 955 \$
Affecter le surplus de	-218 300 \$	184 800 \$	25 000 \$			8 500 \$			0 \$
Chalet de parc et				-1 603 194 \$					-1 603 194 \$
Addenda conversion	3 600 \$								3 600 \$
	-1 713 155 \$	6 289 \$	25 000 \$	-3 961 894 \$	0 \$	8 500 \$	168 972 \$	59 235 \$	-5 407 053 \$
Solde à la fin de Octobre 2019	1 174 750 \$	407 870 \$	620 240 \$	6 399 791 \$	100 000 \$	354 822 \$	179 080 \$	276 446 \$	9 512 999 \$



Dossier # : 1193848033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2019.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2019.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:39

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1193848033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 468 Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2019.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 octobre 2019 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ROY
Secrétaire de direction

Tél : 328-4000 #4033
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-11

514 328-4000 #4050

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Direction - Montréal-Nord						
Rachel Laperriere	Directrice d'arrondissement					
Direction	Demande de paiement	rembempl191007	2019-10-11	302400	ALBERT, TAMARA	80,43 \$
Direction	Bon de commande	1357502	2019-10-09	302400	BOUTY INC	308,52 \$
Direction	Demande de paiement	4786	2019-10-28	302400	CADRES & MOULURES MAJESTIC INC.	244,33 \$
Direction	Demande de paiement	17203	2019-10-15	302400	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	551,18 \$
Direction	Demande de paiement	15742	2019-10-31	302400	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	472,44 \$
Direction	Demande de paiement	14678	2019-10-31	302400	CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	341,21 \$
Direction	Demande de paiement	fac086820	2019-09-30	302400	CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS INC.	8,71 \$
Direction	Demande de paiement	fac089391	2019-10-28	302400	CONFIDENTIEL DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS INC.	8,71 \$
Direction	Demande de paiement	rembempl190901	2019-10-15	302400	FOURNIER, MARIE-CLAUDE	35,52 \$
Direction	Demande de paiement	7575454	2019-10-31	302400	FRANCE SIMONEAU	250,00 \$
Direction	Demande de paiement	002	2019-10-10	302400	HELENE MONLONG	200,00 \$
Direction	Demande de paiement	dfonct190831	2019-10-03	302400	LAPERRIERE, RACHEL	333,89 \$
Direction	Bon de commande	1374885	2019-10-22	302400	LEGION ROYALE CANADIENNE	50,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses	
Direction	Demande de paiement	rembempl190918	2019-10-15	302400	MIELCZAREK, ANNA	140,57 \$	
Direction	Demande de paiement	370	2019-10-29	302400	PINO CAFE-BISTRO	189,50 \$	
Direction	Bon de commande	1328942	2019-10-17	302400	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1 066,67 \$	
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1375703	2019-10-31	800650	LAROCHELLE ELECTRIQUE	39 850,10 \$	
					TOTAL - Rachel Laperriere :	17	44 131,78 \$
Daniel Bussieres	Chef de division - relations avec citoyens et communications						
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	cma0001525	2019-10-21	302439	ALI KAY PHOTOGRAPHIE INC.	902,89 \$	
Accueil et services aux citoyens	Bon de commande	1376614	2019-10-29	302439	ANNE-LOUISE MILOT	3 674,56 \$	
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	f191059vdm	2019-10-10	302439	ARIUM DESIGN INC.	0,01 \$	
Accueil et services aux citoyens	Bon de commande	1376200	2019-10-25	302439	BOUTY INC	314,89 \$	
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	19021	2019-10-11	302439	CENTRE DES JEUNES L'ESCALE DE MONTREAL-NORD INC.	81,50 \$	
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	19020	2019-10-11	302439	CENTRE DES JEUNES L'ESCALE DE MONTREAL-NORD INC.	136,50 \$	
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-28	302439	DANIEL BUSSIERES	75,98 \$	
Accueil et services aux citoyens	Bon de commande	1373191	2019-10-09	302439	FOURNITURES DE BUREAU DENIS INC.	57,71 \$	
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	2274	2019-10-31	302439	IGA - MARCHÉ C.D.L. TELLIER INC.	83,94 \$	
Accueil et services aux citoyens	Bon de commande	1374180	2019-10-16	302439	IMPRIME-EMPLOI	937,80 \$	
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	20191	2019-10-03	302439	JEAN-PAUL GUIARD	150,00 \$	
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	0207158	2019-10-21	302439	MP REPRODUCTIONS INC.	84,01 \$	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	rembempl190918	2019-10-11	302439	NOEL-DE-TILLY, MARIE	68,39 \$
Accueil et services aux citoyens	Bon de commande	1375614	2019-10-23	302439	PETITE POPOTE INC.	1 826,78 \$
Accueil et services aux citoyens	Bon de commande	1349240	2019-10-16	302439	PHOTO GRAPHIQUE M.F. INC	3 149,62 \$
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	286	2019-10-18	302439	SOCIETE D'HISTOIRE ET GENEALOGIE DE MONTREAL-NORD	35,00 \$
Accueil et services aux citoyens	Demande de paiement	292	2019-10-10	302439	SOCIETE D'HISTOIRE ET GENEALOGIE DE MONTREAL-NORD	62,50 \$
Accueil et services aux citoyens	Bon de commande	1376204	2019-10-25	302439	UGOBURO INC.	221,00 \$
TOTAL - Daniel Bussieres :						18 11 863,08 \$

TOTAL - Direction - Montréal-Nord : 35 55 994,86 \$

Performance, greffe et serv. administratifs

Claire Vassart

Directrice - Services administratifs

Adm. Serv. Administratifs	Demande de paiement	dfonct190930	2019-10-17	302401	VASSART, CLAIRE	221,46 \$
Informatique	Bon de commande	1373184	2019-10-09	302414	HYPERTEC SYSTEMES INC	323,26 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1316751	2019-11-04	800650	CGA ARCHITECTES INC.	13 288,79 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1370527	2019-10-07	800650	QUINCAILLERIE CONSTRUCTAL INC.	1 042,53 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1377072	2019-11-01	800650	WESTBURNE	18 988,04 \$
TOTAL - Claire Vassart :						5 33 864,08 \$

Line Perrotte

Chef de division - Ressources humaines

Ressources humaines	Demande de paiement	rembempl191008	2019-10-25	302412	BOYER, LYDIE	16,29 \$
Ressources humaines	Bon de commande	1376545	2019-10-30	302412	P.LAPLANTE & ASSOCIES INC.	1 451,55 \$
Ressources humaines	Bon de commande	1377607	2019-11-04	302412	TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	73,49 \$
TOTAL - Line Perrotte :						3 1 541,33 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Francine Taillefer						
Chef de division - Ressources financières, matérielles et informationnelles						
Ressources financières et matérielles	Bon de commande	1328942	2019-10-17	302413	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	251,97 \$
Ressources financières et matérielles	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-07	302413	TAILLEFER, FRANCINE	37,19 \$
Ressources financières et matérielles	Bon de commande	1374201	2019-10-16	302413	TEKNION ROY ET BRETON INC.	638,43 \$
TOTAL - Francine Taillefer :						3 927,59 \$

TOTAL - Performance, greffe et serv. administratifs : 11 36 333,00 \$

Travaux publics

Gilbert Bédard						
Directeur - Travaux publics						
Adm. Travaux publics	Bon de commande	1318112	2019-10-08	302405	FORMA-TECH SOLUTIONS	2 257,23 \$
Adm. Travaux publics	Demande de paiement	83426	2019-10-24	302405	IMPRIMERIE ST-AMAND & FILS LTEE	70,03 \$
Adm. Travaux publics	Demande de paiement	195798	2019-10-11	302405	L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	15,22 \$
Adm. Travaux publics	Bon de commande	1372412	2019-10-07	302405	LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	275,41 \$
Adm. Travaux publics	Bon de commande	1374502	2019-10-16	302405	MESSER CANADA INC.	131,28 \$
Adm. Travaux publics	Bon de commande	1375699	2019-10-23	302405	SOCIETE DE GESTION DU RESEAU INFORMATIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES (GRICS)	1 637,80 \$
Adm. Travaux publics	Bon de commande	1373100	2019-10-09	302405	TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	240,42 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1372383	2019-10-07	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	8 218,51 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1318069	2019-10-16	302417	MECANIQUE RH 2003 LTEE	14 851,00 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1372561	2019-10-22	302417	REGULVAR INC	4 724,43 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Voirie	Bon de commande	1374540	2019-10-16	302418	J.M.A.C. REMORQUAGE, TRANSPORT ET DENEIGEMENT INC.	18 286,09 \$
Voirie	Bon de commande	1374533	2019-10-16	302418	REMORQUAGE MARCO	14 770,23 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1375691	2019-10-24	302420	PLOMBERIE MIRAGE INC	6 614,21 \$
TOTAL - Gilbert Bédard :						13 72 091,86 \$
Eric Thifault		Chef de division - Soutien technique				
Édifices - Électricité	Demande de paiement	145525	2019-10-22	302417	ALTEL INC	290,03 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1373114	2019-10-09	302417	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1 017,33 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	852703019573	2019-10-21	302417	BETONEL DULUX	21,38 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	852702061673	2019-10-21	302417	BETONEL DULUX	60,45 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6927228	2019-09-30	302417	BMR MATCO RAVARY	27,25 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6897035	2019-09-27	302417	BMR MATCO RAVARY	48,15 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6932834	2019-10-07	302417	BMR MATCO RAVARY	22,25 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6904821	2019-10-09	302417	BMR MATCO RAVARY	61,52 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6947694	2019-10-22	302417	BMR MATCO RAVARY	6,68 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6934418	2019-10-07	302417	BMR MATCO RAVARY	175,88 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6897653	2019-09-27	302417	BMR MATCO RAVARY	50,96 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6929568	2019-09-30	302417	BMR MATCO RAVARY	29,28 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6931707	2019-10-04	302417	BMR MATCO RAVARY	372,11 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6946821	2019- 10-22	302417	BMR MATCO RAVARY	156,96 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6934409	2019- 10-07	302417	BMR MATCO RAVARY	174,25 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6932353	2019- 10-04	302417	BMR MATCO RAVARY	109,17 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6924735	2019- 09-27	302417	BMR MATCO RAVARY	48,06 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	6934403	2019- 10-07	302417	BMR MATCO RAVARY	37,32 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8731861	2019- 10-03	302417	DESCHENES & FILS LTEE	32,28 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8734589	2019- 10-03	302417	DESCHENES & FILS LTEE	49,82 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8733484	2019- 09-30	302417	DESCHENES & FILS LTEE	92,77 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8738381	2019- 10-01	302417	DESCHENES & FILS LTEE	16,43 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8738449	2019- 09-30	302417	DESCHENES & FILS LTEE	31,84 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8738259	2019- 10-01	302417	DESCHENES & FILS LTEE	230,74 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8734591	2019- 09-30	302417	DESCHENES & FILS LTEE	49,82 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8731860	2019- 10-03	302417	DESCHENES & FILS LTEE	66,77 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8740642	2019- 10-04	302417	DESCHENES & FILS LTEE	22,68 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	901181	2019- 10-30	302417	DISTRIBUTION ACQ	236,86 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1319089	2019- 01-10	302417	ENGLOBE CORP.	1 637,81 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1347192	2019- 10-22	302417	ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	377,95 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Édifices - Électricité	Demande de paiement	2002437954	2019- 10-10	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	207,67 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1374838	2019- 11-01	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	695,02 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	2002437752	2019- 10-03	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	52,69 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	2002436905	2019- 10-10	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	600,95 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	2002437312	2019- 10-03	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	11,42 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	2002439136	2019- 10-08	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	288,72 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	2002439306	2019- 10-22	302417	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	185,74 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	8613	2019- 10-18	302417	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC	912,34 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1377260	2019- 11-01	302417	LOCATION BATTLEFIELD QM	968,92 \$
Édifices - Électricité	Bon de commande	1376573	2019- 10-29	302417	PRO BALLAST INC.	1 818,38 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	645599	2019- 10-22	302417	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	611,01 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15472291	2019- 10-28	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	250,92 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15470881	2019- 10-15	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	9,44 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15470271	2019- 10-15	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	65,00 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15471561	2019- 10-21	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	53,53 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15472631	2019- 10-31	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	14,97 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15470511	2019- 10-15	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	73,50 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15467761	2019- 10-10	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	5,84 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15468711	2019- 10-10	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	51,53 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15466381	2019- 10-10	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	2,90 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15470141	2019- 10-15	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	34,94 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15472551	2019- 10-31	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	6,04 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15469301	2019- 10-07	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	117,75 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15471401	2019- 10-21	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	15,71 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15471631	2019- 10-21	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	18,89 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15469851	2019- 10-15	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	9,70 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15470691	2019- 10-15	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	18,89 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15471441	2019- 10-21	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	9,23 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15470591	2019- 10-15	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	17,62 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	15468611	2019- 10-10	302417	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	22,66 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	45174	2019- 10-11	302417	SERRURIER OUELLETTE	327,30 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	45173	2019- 10-15	302417	SERRURIER OUELLETTE	300,66 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	45171	2019- 10-11	302417	SERRURIER OUELLETTE	163,09 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	45172	2019- 10-15	302417	SERRURIER OUELLETTE	421,27 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	45175	2019- 10-11	302417	SERRURIER OUELLETTE	180,47 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Édifices - Électricité	Demande de paiement	20015	2019-09-30	302417	SERVICE LUBRICO INC.	720,16 \$
Édifices - Électricité	Demande de paiement	3056	2019-10-24	302417	VITRERIE CHARLEROI INC.	335,96 \$
TOTAL - Eric Thifault :						67 15 155,63 \$
Pierre Thouin Chef de division - Voirie						
Voirie	Bon de commande	1376600	2019-10-29	302418	DEVELOTECH INC.	1 282,13 \$
Voirie	Bon de commande	1375650	2019-10-23	302418	DUBO ELECTRIQUE LTEE	1 207,36 \$
Voirie	Demande de paiement	mntnptv148	2019-10-29	302418	OSCAR RENE HERRERA	323,55 \$
Voirie	Bon de commande	1326209	2019-10-23	302418	PNEUS METROPOLITAINS INC.	1 317,59 \$
Voirie	Bon de commande	1374520	2019-10-16	302418	SIGNAL SERVICES INC	1 663,00 \$
Voirie	Demande de paiement	33765	2019-10-31	302418	SIROSOL BETON MOBILE INC.	360,63 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1369445	2019-10-22	302420	ENGLOBE CORP.	1 049,87 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1374839	2019-11-04	302420	EXCA-VAC	1 396,07 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1374508	2019-10-16	302420	GROUPE SANYVAN INC.	1 242,03 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1377087	2019-10-30	302420	GROUPE SANYVAN INC.	2 086,63 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1372409	2019-10-07	302420	LE GROUPE J.S.V. INC	1 095,06 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1377082	2019-11-01	302420	MINISTRE DES FINANCES	115,00 \$
Gestion de l'eau	Bon de commande	1376332	2019-10-29	302420	TECH VAC ENVIRONNEMENT INC.	1 427,83 \$
Gestion de l'eau	Demande de paiement	217616	2019-10-28	302420	XL INDUSTRIEL INC	176,80 \$
TOTAL - Pierre Thouin :						14 14 743,55 \$
Julie Arnaud Chef de division - Parcs						
Parcs	Bon de commande	1328428	2019-10-08	302422	PEPINIERE A. MUCCI INC.	432,34 \$
Horticulture et arboriculture	Demande de paiement	ab73957	2019-10-01	302424	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1 527,88 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses	
					TOTAL - Julie Arnaud :	2	1 960,22 \$

TOTAL - Travaux publics : 96 103 951,26 \$

Culture, sports, loisirs et développement social

Claudel Toussaint **Directeur - Culture, sports, loisirs et développement social**

Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1376567	2019-11-01	302406	A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	4 566,96 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Demande de paiement	fvt00800	2019-10-15	302406	ASSOCIATION QUEBECOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)	220,47 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Demande de paiement	it091119171952163152	2019-10-07	302406	ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES	175,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Demande de paiement	it090919195950257148	2019-10-07	302406	ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LE LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES	175,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374499	2019-10-17	302406	CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE MONTREAL-NORD	3 000,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374482	2019-10-17	302406	COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ILE	587,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1375257	2019-10-22	302406	CONVERCITE, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	13 127,64 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374473	2019-10-17	302406	ECOLE ADELARD-DESROSIERS	900,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374539	2019-10-17	302406	ECOLE DE LA FRATERNITE	675,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374537	2019-10-17	302406	ECOLE GERALD MCSHANE	337,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374535	2019-10-17	302406	ECOLE JEAN-NICOLET	1 125,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374530	2019-10-17	302406	ECOLE JULES-VERNE	1 237,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374527	2019-10-17	302406	ECOLE LE CARNIGAN	1 012,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374526	2019-10-17	302406	ECOLE PIERRE-DE-COUBERTIN	337,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374500	2019-10-17	302406	ECOLE POLYVALENTE CALIXA-LAVALLEE	2 162,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374522	2019-10-17	302406	ECOLE RENE-GUENETTE	1 237,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374494	2019-10-17	302406	ECOLE SECONDAIRE HENRI-BOURASSA	2 812,50 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374488	2019-10-17	302406	ECOLE SECONDAIRE LESTER-B. PEARSON	1 228,75 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374507	2019-10-17	302406	ECOLE ST-REMI	1 125,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374503	2019-10-17	302406	ECOLE ST-VINCENT-MARIE	1 125,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374518	2019-10-17	302406	ECOLE STE-COLETTE	1 012,50 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374510	2019-10-17	302406	ECOLE STE-GERTRUDE	675,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1377617	2019-11-04	302406	EMORY SHAW	1 000,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374532	2019-10-17	302406	O.H.M.M.N. ORGANISATION DU HOCKEY MINEUR DE MTL-NORD	8 500,00 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Demande de paiement	pc190722	2019-10-28	302406	PETITE CAISSE VILLE DE MONTREAL	177,93 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Demande de paiement	9322019	2019-10-15	302406	PETITE POPOTE INC.	397,90 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Demande de paiement	9252019	2019-10-15	302406	PETITE POPOTE INC.	71,92 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1376616	2019-11-01	302406	PIERRE GODIN	1 574,81 \$
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	Bon de commande	1374509	2019-10-17	302406	TABLE DE QUARTIER DE MONTREAL-NORD	5 000,00 \$
Gestion de l'eau	FI		2019-10-31	302420	VDM-Facturation-Interne	2 069,03 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1375559	2019-10-30	302428	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	6 436,43 \$
Sports et loisirs	FI		2019-10-02	302428	VDM-Facturation-Interne	3 682,45 \$
Sports et loisirs	FI		2019-10-02	302428	VDM-Facturation-Interne	6 428,45 \$
Sports et loisirs	FI		2019-10-02	302428	VDM-Facturation-Interne	3 233,11 \$
PTI - Montréal-Nord	Demande de paiement	med2019citcultafregon01	2019-10-03	800650	ALAIN FRIGON	150,00 \$
PTI - Montréal-Nord	Demande de paiement	valfr2019amar03	2019-10-15	800650	AMARANDE RIVIERE	881,89 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1284849	2019-10-22	800650	ARTEFACTUEL, COOP DE TRAVAIL	8 994,91 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1317964	2019-10-07	800650	AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	3 192,67 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1375866	2019-10-23	800650	ENTREPRISES SIGN MAX INC.	1 236,76 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1290212	2019-11-06	800650	LE GROUPE ELISE BEAUREGARD ET COLLABORATEURS (ELBC) INC.	845,50 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1368828	2019-10-30	800650	MACHINES A COUDRE PENELOPE	208,22 \$
PTI - Montréal-Nord	Demande de paiement	201909091	2019-10-07	800650	NELLY DAOU	400,00 \$
PTI - Montréal-Nord	Demande de paiement	medcultpem2019artv01	2019-10-17	800650	PIERRE-ETIENNE MASSE	500,00 \$
PTI - Montréal-Nord	Demande de paiement	1909c	2019-10-17	800650	VALERIAN MAZATAUD	148,15 \$
PTI - Montréal-Nord	Bon de commande	1374290	2019-10-16	800650	VOXEL FACTORY INC.	434,53 \$
TOTAL - Claudel Toussaint :						45 94 420,98 \$

Guy Bedard**Chef de division - Service des loisirs et développement social**

Développement social	Demande de paiement	rembempl190911	2019-10-07	302425	BEDARD, GUY	40,19 \$
Développement social	Bon de commande	1374482	2019-10-17	302425	COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ILE	587,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374473	2019-10-17	302425	ECOLE ADELARD-DESROSIERS	900,00 \$
Développement social	Bon de commande	1374539	2019-10-17	302425	ECOLE DE LA FRATERNITE	675,00 \$
Développement social	Bon de commande	1374537	2019-10-17	302425	ECOLE GERALD MCSHANE	337,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374535	2019-10-17	302425	ECOLE JEAN-NICOLET	1 125,00 \$
Développement social	Bon de commande	1374530	2019-10-17	302425	ECOLE JULES-VERNE	1 237,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374527	2019-10-17	302425	ECOLE LE CARNIGAN	1 012,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374526	2019-10-17	302425	ECOLE PIERRE-DE-COUBERTIN	337,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374500	2019-10-17	302425	ECOLE POLYVALENTE CALIXA-LAVALLEE	2 162,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374522	2019-10-17	302425	ECOLE RENE-GUENETTE	1 237,50 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Développement social	Bon de commande	1374494	2019-10-17	302425	ECOLE SECONDAIRE HENRI-BOURASSA	2 812,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374488	2019-10-17	302425	ECOLE SECONDAIRE LESTER-B. PEARSON	1 228,75 \$
Développement social	Bon de commande	1374507	2019-10-17	302425	ECOLE ST-REMI	1 125,00 \$
Développement social	Bon de commande	1374503	2019-10-17	302425	ECOLE ST-VINCENT-MARIE	1 125,00 \$
Développement social	Bon de commande	1374518	2019-10-17	302425	ECOLE STE-COLETTE	1 012,50 \$
Développement social	Bon de commande	1374510	2019-10-17	302425	ECOLE STE-GERTRUDE	675,00 \$
TOTAL - Guy Bedard :						17 17 631,44 \$
Marie Desilets Chef de division - Bibliothèques						
Bibliothèque	Demande de paiement	f19041	2019-10-23	302426	1,2,3... JE CUISINE!	200,00 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	f19042	2019-10-23	302426	1,2,3... JE CUISINE!	200,00 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	f19040	2019-10-09	302426	1,2,3... JE CUISINE!	200,00 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	001824659	2019-10-18	302426	BIBLIO RPL LTEE	262,01 \$
Bibliothèque	Bon de commande	1376190	2019-10-25	302426	DANAE MICHAUD-MASTORAS	250,00 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	rembempl190831	2019-09-27	302426	DESILETS, MARIE	58,96 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-08	302426	DESILETS, MARIE	90,24 \$
Bibliothèque	Bon de commande	1374422	2019-10-16	302426	ENSEIGNES BARBO INC.	2 824,16 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	n2710	2019-10-15	302426	LES FOURCHETTES DE L'ESPOIR	157,50 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	01	2019-10-21	302426	LUCILE DE PESLOUAN	300,00 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	371	2019-10-29	302426	PINO CAFE-BISTRO	45,67 \$
Bibliothèque	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-08	302426	RIBERDY, DOMINIQUE	5,20 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses	
Bibliothèque	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-08	302426	RIBERDY, DOMINIQUE	111,23 \$	
Bibliothèque	Demande de paiement	1917	2019-10-07	302426	SYLVIE POTVIN	808,40 \$	
Bibliothèque	Demande de paiement	rembempl190926	2019-10-15	302426	VIGNEAU, ANOUCK	150,00 \$	
Bibliothèque	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-08	302426	WADE, OUMAR	86,76 \$	
					TOTAL - Marie Desilets :	16	5 750,13 \$
Marie-Agnès Guichard							
Chef de division - Culture							
Culture et événements	Demande de paiement	12	2019-10-31	302427	ANA NAVARRETE	500,00 \$	
Culture et événements	Demande de paiement	41594	2019-10-15	302427	AUVITEC LTEE	91,86 \$	
Culture et événements	Demande de paiement	51889029301102019	2019-10-24	302427	BELL CANADA	113,39 \$	
Culture et événements	Demande de paiement	1738323ra	2019-10-15	302427	CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	15,96 \$	
Culture et événements	Demande de paiement	3411	2019-10-28	302427	COOP DE L'EST TAXI	24,66 \$	
Culture et événements	Demande de paiement	mtln04	2019-10-10	302427	DANIEL RACINE	250,00 \$	
Culture et événements	Bon de commande	1375635	2019-10-23	302427	HELENE CLAISE	400,00 \$	
Culture et événements	Bon de commande	1376216	2019-10-25	302427	IGUANE MEDIA INC.	2 624,69 \$	
Culture et événements	Bon de commande	1373212	2019-10-09	302427	INGRID ASTUDILLO MAZUERA	400,00 \$	
Culture et événements	Bon de commande	1375637	2019-10-23	302427	ISABELLE CARON	400,00 \$	
Culture et événements	Bon de commande	1375638	2019-10-29	302427	JEUNESSES MUSICALES CANADA	1 574,81 \$	
Culture et événements	Bon de commande	1375562	2019-10-23	302427	LE GROUPE JUSTIN SALADINO	1 500,00 \$	
Culture et événements	Demande de paiement	799343	2019-10-18	302427	LES FILMS CRITERION PICTURES	330,71 \$	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Culture et événements	Bon de commande	1365165	2019-10-22	302427	LOCATION D'OUTILS FACILE INC.	165,82 \$
Culture et événements	Bon de commande	1375646	2019-10-23	302427	MARTINE FRANCKE	1 574,81 \$
Culture et événements	Demande de paiement	8expo2019	2019-10-31	302427	MAURICE BLAIS	325,00 \$
Culture et événements	Bon de commande	1375644	2019-10-23	302427	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL	2 729,67 \$
Culture et événements	Bon de commande	1376487	2019-10-29	302427	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL	2 047,26 \$
Culture et événements	Demande de paiement	embempl190731	2019-10-03	302427	PARENT, ANNIE	52,99 \$
Culture et événements	Demande de paiement	rembempl190531	2019-10-03	302427	PARENT, ANNIE	29,37 \$
Culture et événements	Demande de paiement	rembempl190331	2019-10-03	302427	PARENT, ANNIE	44,71 \$
Culture et événements	Demande de paiement	rembempl190630	2019-10-03	302427	PARENT, ANNIE	25,30 \$
Culture et événements	Demande de paiement	rembempl190430	2019-10-03	302427	PARENT, ANNIE	71,09 \$
Culture et événements	Bon de commande	1328942	2019-10-17	302427	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	839,90 \$
Culture et événements	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-08	302427	SEVIGNY, ANOUK	4,62 \$
TOTAL - Marie-Agnès Guichard :						25 16 136,62 \$
Marie-Claude Lauzon	Chef de division - Service des loisirs et développement social					
Sports et loisirs	Bon de commande	1373700	2019-10-10	302428	CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES (CTI)	2 440,96 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1373193	2019-10-09	302428	LES ENTREPRISES CATSPORTS INC.	302,36 \$
Sports et loisirs	Demande de paiement	rembempl190925	2019-10-09	302428	MATTE, GUY	18,99 \$
Sports et loisirs	Demande de paiement	rembempl190925	2019-10-09	302428	MATTE, GUY	21,17 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Sports et loisirs	Demande de paiement	rembempl190925	2019-10-09	302428	MATTE, GUY	27,21 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1369627	2019-10-16	302428	MICHEL HALLE	3 600,00 \$
Sports et loisirs	Demande de paiement	mtncsl079	2019-10-22	302428	PIERRE MORIN_4	176,13 \$
Sports et loisirs	Demande de paiement	3785042	2019-10-09	302428	PRODUITS SANY	230,97 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1373210	2019-10-09	302428	PRODUITS SANY	78,55 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1373465	2019-10-10	302428	PRODUITS SANY	519,73 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1374528	2019-10-16	302428	PRODUITS SANY	1 084,57 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1375531	2019-10-23	302428	PRODUITS SANY	175,36 \$
Sports et loisirs	Demande de paiement	15470091	2019-10-31	302428	QUINCAILLERIE CHARLEROI ENR.	8,27 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1373496	2019-10-10	302428	ROBERT BOILEAU INC	822,15 \$
Sports et loisirs	Demande de paiement	45246	2019-10-03	302428	SERRURIER OUELLETTE	132,57 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1373466	2019-10-10	302428	STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	712,87 \$
Sports et loisirs	Bon de commande	1374194	2019-10-16	302428	TENAQUIP LIMITED	366,79 \$
TOTAL - Marie-Claude Lauzon :						17 10 718,65 \$

TOTAL - Culture, sports, loisirs et développement social : 120 144 657,82 \$

Aménagement urbain et services aux entreprises

Jérôme Vaillancourt	Directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises					
Adm. Aménagement, urbanisme et développement	Bon de commande	1366938	2019-10-30	302407	CENTRE DES JEUNES L'ESCALE DE MONTREAL-NORD INC.	708,75 \$
Adm. Aménagement, urbanisme et développement	Bon de commande	1375694	2019-10-23	302407	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1 053,35 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Adm. Aménagement, urbanisme et développement	Demande de paiement	2274	2019-10-31	302407	IGA - MARCHE C.D.L. TELLIER INC.	190,97 \$
Adm. Aménagement, urbanisme et développement	Bon de commande	1373460	2019-10-23	302407	LES CONSULTANTS VERRET INC.	3 296,61 \$
Adm. Aménagement, urbanisme et développement	Demande de paiement	rembempl190930	2019-10-18	302407	MORISSET, CHARLES	88,36 \$
Adm. Aménagement, urbanisme et développement	Bon de commande	1376315	2019-10-30	302407	WSP CANADA INC.	16 483,04 \$
TOTAL - Jérôme Vaillancourt :						6 21 821,08 \$
Denis Charland Chef de division - Études techniques						
Services techniques	Bon de commande	1373507	2019-10-10	302431	LES EQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	178,82 \$
Services techniques	Bon de commande	1377262	2019-11-01	302431	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1 060,26 \$
TOTAL - Denis Charland :						2 1 239,08 \$
Katherine Durocher Chef de division - Permis et inspections						
Urbanisme, permis et inspection	Bon de commande	1376319	2019-10-29	302432	CAPREA EXPERTS IMMOBILIERS INC.	1 023,63 \$
Urbanisme, permis et inspection	Bon de commande	1322447	2019-11-01	302432	ETUDE DANIEL JEAN HUISSIER	3 149,62 \$
Urbanisme, permis et inspection	Bon de commande	1377918	2019-11-05	302432	TENAQUIP LIMITED	60,46 \$
TOTAL - Katherine Durocher :						3 4 233,71 \$
David Ross Chef de division - Urbanisme						
Urbanisme	Demande de paiement	mtnurb241	2019-10-15	302441	FRANCE AIDANS_1	610,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport sur l'exercice du pouvoir conféré aux gestionnaires

Pour les dépenses effectuées en octobre 2019

Description	Type de document	Numéro de document	Date	CR	Fournisseur	Dépenses
Urbanisme	Demande de paiement	8123525	2019-10-25	302441	LES EDITIONS YVON BLAIS INC	63,05 \$
TOTAL - David Ross :						2 673,05 \$
TOTAL - Aménagement urbain et services aux entreprises :						13 27 966,92 \$
GRAND TOTAL						275 368 903,86 \$

MOUVEMENTS D'AFFECTATION - OCTOBRE 2019

Nom	Début	Motif	Statut RHUM	Accréditation	Emploi	Description emploi	Description UADM
BENSAHNOUN,NASSIMA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
ZAKARYAA,MAHDI	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
CHAMPAGNE,GABRIELLE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
JASMIN,KORALY	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
SIINO,SEBASTIEN	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709440	MONITEUR - CHEF PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
CHAKIR,HAKIM	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
CARDENAS BARRERA,DANIELA	2019-09-14	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	700550	SURVEILLANT(E) D'INSTALLATIONS	SLDS-SP.INSTALL
GUEYE,NDAKHTE	2019-08-28	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
ABDELOUAHAB,SAMMY	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
FINLAY,ALEXANDRE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
HAMADI,NEJMA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BEN MOHAMED,ISMAEL	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BRAVO GALDAMES,VICTORIA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
GHOULAM,SIRINE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
PIRRO,MIRELLA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BISSONNETTE,ANNABELLE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BENMESBAH,MOHAMED AKRAM	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
RUFFOLO-BENAVIDES,CASSANDRA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
GOSELIN,GENEVIEVE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709480	PREPOSE A L'ACCUEIL-PISCINE INTER. - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
LAFLEUR,SANDRINE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BOURCIER-LAUZON,AUDREY	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709440	MONITEUR - CHEF PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
SEVIGNY,ANOUC	2019-08-24	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	700840	ASSISTANT(E)-INTERVENTION LOISIRS	DIV.CULTURE
TELMAT,INES	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
JOUDAD,ALI	2019-08-28	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BENMESBAH,AMANI MALAK	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
GALLEGOS MORALES,JHOANDRA MERY	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
PELLERIN,ALEXANDRA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BESSAIH,GAYA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
SAHAKI,MOHAMMED	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
AIT OUKRAM,YOUSSEF	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
AIT OURDJA,LYNDA SAMIRA	2019-09-21	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	700550	SURVEILLANT(E) D'INSTALLATIONS	SLDS-SP.INSTALL
BOUGRINE,YACCOUB CHERIF	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
LAVOIE,SHAINA	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
DES ROCHES,MANUEL	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL

Nom	Début	Motif	Statut RHUM	Accréditation	Emploi	Description emploi	Description UADM
LECLERC,VIRGINIE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
LAVERGNE,VIVIANE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BEYAZ,HOCINE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BATISTA GOMEZ,JENIFER	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
MIGNAR,KAWTAR	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
AINOUCHE,YASSINE	2019-08-26	Changement d'affectation	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
BARRY,TERRENCE	2019-09-14	Décision administrative	Auxiliaire	14 Cols bleus	600530	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX GENERAUX	VOIRIE/AQUEDUC
ORTEGA,CESAR JOEL	2019-09-07	Décision administrative	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
DEVALUS,JAMES	2019-09-14	Décision administrative	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
EDOUARD,ISAAC	2019-09-14	Décision administrative	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
CHUNG,MOUY LAY	2019-09-14	Décision administrative	Auxiliaire	14 Cols bleus	601160	JARDINIER(IERE)	PARCS
PINEAU,LAURENCE	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
AMOKRANE,RIYADH	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
JOHNSON,ADAMA	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
CHENIKA,DJABIR	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
PIERRELUS,NICOLAS	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
BENSAHNOUN,KAOUTHER	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	709450	MONITEUR-PISCINE INTERIEURE - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
SANTOS VIEIRA,DANIEL	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	717420	COORDONNATEUR - PISCINES EXTERIEURES - MTLN	SLDS-SP.INSTALL
HIJAZI,ALI	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
ALVIZURI VENTURA,SABRINA	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
GOBEKCI,AYSE-NAIDE	2019-09-21	Mise à pied temp.	Aux. à banque	12 Cols blancs	700520	SAUVETEUR(EUSE)	SLDS-SP.INSTALL
LACHANCE,ANNE	2019-09-28	Mise à pied temp.	Auxiliaire	12 Cols blancs	789310	AGENT(E) TECHNIQUE EN INGENIERIE MUNICIPALE	ÉTUDES TECHN.
DUCHARME,WILLIAM	2019-08-30	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
COUSINEAU-GALIPEAU,VERONIQUE	2019-09-25	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	600530	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX GENERAUX	VOIRIE/AQUEDUC
SENECAL,PIERRE MARIE ROGER	2019-08-30	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
MILOT,MICHEL	2019-08-30	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
BOURGEOIS-RACETTE,LAURENCE	2019-09-07	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	601160	JARDINIER(IERE)	PARCS
MEJIA VAZQUEZ,GUILLEMO	2019-08-30	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	600440	AIDE-JARDINIER(IERE)	PARCS
TRAN,PHILIPPE	2019-08-30	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	600440	AIDE-JARDINIER(IERE)	PARCS
TRAN,PHILIPPE	2019-09-27	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	600440	AIDE-JARDINIER(IERE)	PARCS
ELIE,JEAN ROBERT	2019-08-30	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
FOREST-HOUDE,DAVID	2019-09-25	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	600530	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX GENERAUX	VOIRIE/AQUEDUC
FOREST-HOUDE,DAVID	2019-08-30	Mise à pied temp.	Auxiliaire	14 Cols bleus	603240	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX & A LA PROPLETE	PARCS
BOUSSAHOR,LHOUCINE	2019-09-23	Réquisition	Aux. à banque	12 Cols blancs	789310	AGENT(E) TECHNIQUE EN INGENIERIE MUNICIPALE	VOIRIE/AQUEDUC
COUSINEAU-GALIPEAU,VERONIQUE	2019-09-24	Réquisition	Auxiliaire	14 Cols bleus	600530	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX GENERAUX	VOIRIE/AQUEDUC
TRAN,PHILIPPE	2019-09-25	Réquisition	Auxiliaire	14 Cols bleus	600440	AIDE-JARDINIER(IERE)	PARCS
FOREST-HOUDE,DAVID	2019-09-24	Réquisition	Auxiliaire	14 Cols bleus	600530	PREPOSE(E) AUX TRAVAUX GENERAUX	VOIRIE/AQUEDUC



Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
Activités de fonctionnement													
2416	0010000	302427	07211	54390	000000	0000	000000	017025	00000	00000	Achat : Facture - SHGMN - Plaques patrimoniales (1909230002)	1 200,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	54506	014414	0000	000000	017019	00000	00000	Achat : Facture - SHGMN - Plaques patrimoniales (1909230002)		1 200,00 \$
2416	0010000	302417	03163	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	30 000,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	16 600,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	14 500,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	10 000,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	6 100,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	5 300,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	4 500,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	4 000,00 \$	
2416	0010000	302417	03163	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque	3 500,00 \$	
2416	0010000	302414	01303	53604	014019	0000	000000	000000	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		30 000,00 \$
2416	0010000	302426	07231	56513	015079	0000	000000	017021	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		16 600,00 \$
2416	0010000	302426	07231	56513	015079	0000	000000	017054	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		14 500,00 \$
2416	0010000	302426	07231	56513	015079	0000	000000	017116	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		10 000,00 \$
2416	0010000	302426	07231	56513	015078	0000	000000	017021	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		6 100,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302426	07231	56513	015078	0000	000000	017054	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		5 300,00 \$
2416	0010000	302413	01301	53601	000000	0000	000000	017016	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		4 500,00 \$
2416	0010000	302426	07231	56513	015078	0000	000000	017116	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		4 000,00 \$
2416	0010000	302413	01301	53601	000000	0000	000000	017016	00000	00000	augmentation du budget des travaux publics - transfert des ressources financières/informatique/bibliothèque		3 500,00 \$
2416	0010000	302424	07163	56590	000000	0000	000000	017059	00000	00000	Achat : Ensemble de 15 hauban 2T Cobra sans absorbeur (1909190009)	200,00 \$	
2416	0010000	302422	07165	56590	000000	0000	000000	017104	00000	00000	Achat : Ensemble de 15 hauban 2T Cobra sans absorbeur (1909190009)		200,00 \$
2130	0010000	302420	04121	56590	000000	0000	000000	017032	00000	00000	Achat : Achat de cadenas pour la section Aqueduc (Cadenassage hydraulique) (1909030008)	4 100,00 \$	
2130	0010000	302420	04121	56590	000000	0000	000000	017037	00000	00000	Achat : Achat de cadenas pour la section Aqueduc (Cadenassage hydraulique) (1909030008)		4 100,00 \$
2416	0010000	302428	07143	55401	011400	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	17 100,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	55401	000000	0000	000000	017039	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	11 200,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	55401	011400	0000	000000	017040	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	9 500,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	55401	011400	0000	000000	017039	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	4 500,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	55401	011400	0000	000000	017039	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	2 300,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	54590	014448	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	1 300,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	54590	011416	0000	000000	017040	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	1 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	54590	011416	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	700,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	54590	014448	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	400,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	55401	011400	0000	000000	017040	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	100,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	54590	014449	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes		17 100,00 \$
2416	0010000	302428	07143	55403	000000	0000	000000	017039	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes		11 200,00 \$
2416	0010000	302428	07143	54590	014449	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes		9 500,00 \$
2416	0010000	302428	07143	55401	000000	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes		4 500,00 \$
2416	0010000	302428	07143	55403	000000	0000	000000	017039	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes		2 300,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302428	07143	54590	014449	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	1 300,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	55401	000000	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	1 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	54590	011416	0000	000000	017039	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	700,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	54590	011416	0000	000000	017039	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	400,00 \$	
2416	0010000	302428	07143	55401	000000	0000	000000	017041	00000	00000	Transfert pour l'entretien des arénas et autres services internes	100,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	55290	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Demande de paiement #1909200010	100,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	54390	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Demande de paiement #1909200010		100,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56511	015024	0000	000000	017056	00000	00000	Achat : Paiement manuel et matériels de premiers soins (1909250006)	200,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015052	0000	000000	017056	00000	00000	Achat : Paiement manuel et matériels de premiers soins (1909250006)	200,00 \$	
2416	0010000	302428	07101	53201	000000	0000	000000	017003	00000	00000	Achat : Paiement manuel et matériels de premiers soins (1909250006)		200,00 \$
2416	0010000	302428	07101	53201	000000	0000	000000	017003	00000	00000	Achat : Paiement manuel et matériels de premiers soins (1909250006)		200,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017056	00000	00000	Besoin achat piscine Calixa-Lavallée	2 700,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017056	00000	00000	Besoin achat piscine Calixa-Lavallée	1 600,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	55403	000000	0000	000000	017057	00000	00000	Besoin achat piscine Calixa-Lavallée		2 700,00 \$
2416	0010000	302428	07153	54507	012031	0000	000000	017057	00000	00000	Besoin achat piscine Calixa-Lavallée		1 600,00 \$
2416	0010000	302406	07001	54501	010002	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Urgent - Formation mesures d'urgence et exercice d'évacuation 2019 - PMU Québec (1909160005)	700,00 \$	
2416	0010000	302406	07001	53401	014004	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Urgent - Formation mesures d'urgence et exercice d'évacuation 2019 - PMU Québec (1909160005)		700,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56508	000000	0000	000000	017056	00000	00000	Demande de paiement #1909260006	100,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56508	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Demande de paiement #1909260006		100,00 \$
2416	0010000	302414	01303	56511	015024	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Commutateurs (1909240001)	200,00 \$	
2416	0010000	302414	01303	53401	014004	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Commutateurs (1909240001)		200,00 \$
2416	0010000	302400	01101	56511	015024	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Ajout de ligne au BC - Changement de chaises - Bureau des élus (1909180017)	400,00 \$	
2416	0010000	302400	01101	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Ajout de ligne au BC - Changement de chaises - Bureau des élus (1909180017)		400,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302425	05803	61900	016491	0000	000000	017003	00000	00000	Contribution supplémentaire pour la participation de jeunes à la semaine de la jeunesse à Strasbourg	1 100,00 \$	
2416	0010000	302425	05803	61900	016491	0000	000000	017003	00000	00000	Contribution supplémentaire pour la participation de jeunes à la semaine de la jeunesse à Strasbourg	400,00 \$	
2416	0010000	302425	05803	61900	016490	0000	000000	017003	00000	00000	Contribution supplémentaire pour la participation de jeunes à la semaine de la jeunesse à Strasbourg		1 100,00 \$
2416	0010000	302425	05803	53601	000000	0000	000000	017003	00000	00000	Contribution supplémentaire pour la participation de jeunes à la semaine de la jeunesse à Strasbourg		400,00 \$
2416	0010000	302417	09008	55401	014731	0000	000000	017051	00000	00000	Demande de paiement #1909120029	1 400,00 \$	
2416	0010000	302417	07121	55401	014731	0000	000000	017049	00000	00000	Demande de paiement #1909120029		1 400,00 \$
2416	0010000	302417	07141	54590	000000	0000	000000	017041	00000	00000	Achat : Service d'entretien, mise en marche d'appareil de chauffage au gaz naturel 610 Btu/hr Aréna Fleury (1909120026)	2 200,00 \$	
2416	0010000	302417	07121	55401	014731	0000	000000	017049	00000	00000	Achat : Service d'entretien, mise en marche d'appareil de chauffage au gaz naturel 610 Btu/hr Aréna Fleury (1909120026)		2 200,00 \$
2416	0010000	302417	09008	56508	000000	0000	000000	017050	00000	00000	Achat : Frais de transport pour Cendriers extérieurs (1909130008)	200,00 \$	
2416	0010000	302417	07165	54590	000000	0000	000000	017104	00000	00000	Achat : Frais de transport pour Cendriers extérieurs (1909130008)		200,00 \$
2416	0010000	302417	07141	55401	014731	0000	000000	017039	00000	00000	Achat : Service d'entretien Systèmes de contrôles de l'arrondissement Montréal-Nord (1907240014)	700,00 \$	
2416	0010000	302417	07231	55401	014731	0000	000000	017044	00000	00000	Achat : Service d'entretien Systèmes de contrôles de l'arrondissement Montréal-Nord (1907240014)	500,00 \$	
2416	0010000	302417	09008	54590	000000	0000	000000	017051	00000	00000	Achat : Service d'entretien Systèmes de contrôles de l'arrondissement Montréal-Nord (1907240014)		700,00 \$
2416	0010000	302417	09008	54590	000000	0000	000000	017051	00000	00000	Achat : Service d'entretien Systèmes de contrôles de l'arrondissement Montréal-Nord (1907240014)		500,00 \$
2416	0010000	302417	09008	56508	000000	0000	000000	017051	00000	00000	Demande de paiement #1909270001	500,00 \$	
2416	0010000	302417	07141	54590	000000	0000	000000	017040	00000	00000	Demande de paiement #1909270001		500,00 \$
2416	0010000	302417	07151	56508	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Demande de paiement #1909030015	400,00 \$	
2416	0010000	302417	07151	55401	014731	0000	000000	017056	00000	00000	Demande de paiement #1909030015		400,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302417	07151	56508	000000	0000	000000	017058	00000	00000	Achat : Achat d'agitateur et de valves - Paiement de facture 59266 (1907240015)	500,00 \$	
2416	0010000	302417	07151	55401	014731	0000	000000	017055	00000	00000	Achat : Achat d'agitateur et de valves - Paiement de facture 59266 (1907240015)		500,00 \$
2416	0010000	302427	07211	54506	011401	0000	000000	017025	00000	00000	Remboursement La Roulotte 2019	2 400,00 \$	
2416	0010000	302427	07211	54506	014414	0000	000000	017025	00000	00000	Remboursement La Roulotte 2019		2 400,00 \$
2416	0010000	302427	07189	53201	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Remboursement Frais de déplacement Nemrod Memette 2019	200,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	54390	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Remboursement Frais de déplacement Nemrod Memette 2019		200,00 \$
2416	0010000	302427	07189	53201	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Demande de paiement #1910020012	100,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	54506	014414	0000	000000	017019	00000	00000	Demande de paiement #1910020012		100,00 \$
2416	0010000	302418	03121	55205	014744	0000	000000	017063	00000	00000	Achat : Contrat de services pour 2 remorqueuses avec opérateurs (1909300009)	12 800,00 \$	
2416	0010000	302418	03121	55205	014743	0000	000000	017063	00000	00000	Achat : Contrat de services pour 2 remorqueuses avec opérateurs (1909300009)		12 800,00 \$
2416	0010000	302418	03121	55205	014744	0000	000000	017063	00000	00000	contrat pour les services de deux remorqueuses	6 500,00 \$	
2416	0010000	302418	03121	55205	014744	0000	000000	017063	00000	00000	contrat pour les services de deux remorqueuses	6 500,00 \$	
2416	0010000	302418	03121	54590	000000	0000	000000	017093	00000	00000	contrat pour les services de deux remorqueuses		6 500,00 \$
2416	0010000	302418	03121	56590	000000	0000	000000	017070	00000	00000	contrat pour les services de deux remorqueuses		6 500,00 \$
2416	0010000	302400	01301	61900	016490	0000	000000	017003	00000	00000	Contribution financière pour bénéficiaire d'un don de coquelicots	100,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	53801	014025	0000	000000	017006	00000	00000	Contribution financière pour bénéficiaire d'un don de coquelicots		100,00 \$
2416	0012000	302436	03121	55205	014743	0000	000000	017070	00000	00000	Achat : Contrat relatif à la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs pour l'hiver 2019-2020 (1909300015)	54 600,00 \$	
2416	0012000	302436	03121	55205	014743	0000	000000	017063	00000	00000	Achat : Contrat relatif à la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs pour l'hiver 2019-2020 (1909300015)	51 200,00 \$	
2416	0012000	302436	41000	71120	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Contrat relatif à la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs pour l'hiver 2019-2020 (1909300015)		54 600,00 \$
2416	0012000	302436	41000	71120	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Contrat relatif à la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs pour l'hiver 2019-2020 (1909300015)		51 200,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302422	07165	51102	050250	9950	000000	017104	00000	00000	Conversion d'un poste de chauffeur d'appareils motorisés "c" en un poste d'opérateur d'appareils motorisés "c"	300,00 \$	
2416	0010000	302422	07165	52100	050250	9950	000000	017104	00000	00000	Conversion d'un poste de chauffeur d'appareils motorisés "c" en un poste d'opérateur d'appareils motorisés "c"	100,00 \$	
2416	0010000	302422	07165	51102	050310	9950	000000	017104	00000	00000	Conversion d'un poste de chauffeur d'appareils motorisés "c" en un poste d'opérateur d'appareils motorisés "c"		300,00 \$
2416	0010000	302422	07165	51102	050310	9950	000000	017104	00000	00000	Conversion d'un poste de chauffeur d'appareils motorisés "c" en un poste d'opérateur d'appareils motorisés "c"		100,00 \$
2416	0010000	302400	01101	56511	015024	0000	000000	000000	00000	00000	Renflouement pour achat hamster août 2019 et autres - Élus	1 000,00 \$	
2416	0010000	302400	01101	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000	Renflouement pour achat hamster août 2019 et autres - Élus		1 000,00 \$
2416	0010000	302428	07143	56590	000000	0000	000000	017039	00000	00000	Achat : Achat de protège-lame Zamboni (1909300016)	900,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56508	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Achat : Achat de protège-lame Zamboni (1909300016)		900,00 \$
2416	0010000	302418	03161	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Scotchlithe orange grade diamant (1909130005)	700,00 \$	
2416	0010000	302418	03161	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Scotchlithe orange grade diamant (1909130005)	600,00 \$	
2416	0010000	302418	03161	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Scotchlithe orange grade diamant (1909130005)	200,00 \$	
2416	0010000	302418	03103	56590	000000	0000	000000	017068	00000	00000	Achat : Scotchlithe orange grade diamant (1909130005)		700,00 \$
2416	0010000	302418	03103	56590	000000	0000	000000	017065	00000	00000	Achat : Scotchlithe orange grade diamant (1909130005)		600,00 \$
2416	0010000	302418	03103	55403	000000	0000	000000	017065	00000	00000	Achat : Scotchlithe orange grade diamant (1909130005)		200,00 \$
2416	0010000	302428	07143	56590	000000	0000	000000	017039	00000	00000	Achat : Achat de matériels et équipements (1910010015)	400,00 \$	
2416	0010000	302428	07101	53201	000000	0000	000000	017003	00000	00000	Achat : Achat de matériels et équipements (1910010015)		400,00 \$
2416	0010000	302427	07189	53601	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Achat : Frais additionnels - lignes cellulaires suit à l'ajout de lignes et ajustement de prix (1910080039)	300,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	54506	014414	0000	000000	017019	00000	00000	Achat : Frais additionnels - lignes cellulaires suit à l'ajout de lignes et ajustement de prix (1910080039)		300,00 \$
2416	0010000	302427	07189	53201	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Remboursement frais de déplacement Annie Parent	200,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	54506	014414	0000	000000	017019	00000	00000	Remboursement frais de déplacement Annie Parent		200,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302417	07151	56508	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Demande de paiement #1909030015	500,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Demande de paiement #1909030015		500,00 \$
2416	0010000	302426	07231	54702	014459	0000	000000	017003	00000	00000	Demande de paiement #1910070002	100,00 \$	
2416	0010000	302426	07231	53401	014004	0000	000000	017003	00000	00000	Demande de paiement #1910070002		100,00 \$
2416	0010000	302406	05803	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000	Contribution aux écoles secondaire et primaires Transfert d'activités	17 600,00 \$	
2416	0010000	302406	07123	61900	016490	0000	000000	000000	00000	00000	Contribution aux écoles secondaire et primaires Transfert d'activités		17 600,00 \$
2416	0010000	302432	06103	51101	050070	9950	000000	000000	00000	00000	Programme de formation des inspecteurs du cadre bâti	3 700,00 \$	
2416	0010000	302432	06103	52100	050070	9950	000000	000000	00000	00000	Programme de formation des inspecteurs du cadre bâti	1 000,00 \$	
2416	0010000	302407	06001	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Programme de formation des inspecteurs du cadre bâti		3 700,00 \$
2416	0010000	302407	06001	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Programme de formation des inspecteurs du cadre bâti		1 000,00 \$
2416	0010000	302405	03001	56510	000000	0000	000000	017097	00000	00000	Renfloué le compte budgétaire des vêtements de sécurité	4 000,00 \$	
2416	0010000	302405	03001	56510	000000	0000	000000	017097	00000	00000	Renfloué le compte budgétaire des vêtements de sécurité	1 000,00 \$	
2416	0010000	302405	03001	56510	000000	0000	000000	017097	00000	00000	Renfloué le compte budgétaire des vêtements de sécurité	1 000,00 \$	
2416	0010000	302422	07165	56590	000000	0000	000000	017104	00000	00000	Renfloué le compte budgétaire des vêtements de sécurité		4 000,00 \$
2416	0010000	302405	03001	54510	014432	0000	000000	000000	00000	00000	Renfloué le compte budgétaire des vêtements de sécurité		1 000,00 \$
2416	0010000	302405	03001	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Renfloué le compte budgétaire des vêtements de sécurité		1 000,00 \$
2416	0010000	302439	01801	56590	015000	0000	000000	017006	00000	00000	Demande de paiement #1910030005	400,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	54590	014460	0000	000000	017006	00000	00000	Demande de paiement #1910030005		400,00 \$
2416	0010000	302418	03161	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Scotchliithe orange grade diamant (1909130005)	100,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56301	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Scotchliithe orange grade diamant (1909130005)		100,00 \$
2416	0010000	302426	07231	55404	000000	0000	000000	017021	00000	00000	Achat : Signalisation pour la bibliothèque Henri-Bourassa (1909260003)	1 600,00 \$	
2416	0010000	302426	07231	56511	015024	0000	000000	017021	00000	00000	Achat : Signalisation pour la bibliothèque Henri-Bourassa (1909260003)		1 600,00 \$
2416	0010000	302428	07143	55403	000000	0000	000000	017041	00000	00000	Achat : Service d'entretien pour 2 réceuses (1909260004)	1 200,00 \$	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302428	07123	56590	000000	0000	000000	017048	00000	00000	Achat : Service d'entretien pour 2 récreuses (1909260004)		1 200,00 \$
2416	0010000	302405	03001	56511	015024	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Service réparation horodateur - Division parcs (1909120024)	2 100,00 \$	
2416	0010000	302422	07165	56590	000000	0000	000000	017104	00000	00000	Achat : Service réparation horodateur - Division parcs (1909120024)		2 100,00 \$
2416	0010000	302417	07151	56508	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Demande de paiement #1909030015	300,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Demande de paiement #1909030015		300,00 \$
2416	0010000	302439	01801	56511	015024	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Fournitures ergonomiques pour le poste de travail de Marie Noël-De-Tilly (1909130003)	1 100,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	53801	014025	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Fournitures ergonomiques pour le poste de travail de Marie Noël-De-Tilly (1909130003)		1 100,00 \$
2416	0010000	302439	01801	54701	014453	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Service de traiteur - Fête des récoltes (1910090001)	900,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	53801	014025	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Service de traiteur - Fête des récoltes (1910090001)		900,00 \$
2416	0010000	302439	01801	56590	015000	0000	000000	017006	00000	00000	Demande de paiement #1910030005	400,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	53801	014025	0000	000000	017006	00000	00000	Demande de paiement #1910030005		400,00 \$
2416	0010000	302439	01801	54390	000000	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Fête des récoltes - Réalisation de 7 vidéos d'animation (1910100004)	3 700,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	53801	014025	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Fête des récoltes - Réalisation de 7 vidéos d'animation (1910100004)		3 700,00 \$
2416	0010000	302418	03161	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Achat de Balises pour installer 4 bollards flexibles sur St-Vital (1909130006)	900,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56301	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Achat de Balises pour installer 4 bollards flexibles sur St-Vital (1909130006)		900,00 \$
2416	0010000	302439	01801	54701	014453	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Service de traiteur - Fête des récoltes (1910090001)	1 500,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	53801	014025	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Service de traiteur - Fête des récoltes (1910090001)		1 500,00 \$
2416	0010000	302427	07189	55290	000000	0000	000000	017019	00000	00000	Achat : Ajout d'une journée - Location d'une génératrice - Olympiade MTN - 23 août (1910150004)	200,00 \$	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302427	07189	54506	014414	0000	000000	017019	00000	00000	Achat : Ajout d'une journée - Location d'une génératrice - Olympiade MTN - 23 août (1910150004)		200,00 \$
2416	0010000	302405	03001	56511	015024	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Achat de rouleaux de papier pour imprimante multifonction HP DesignJet T2530 Postscript de 36" (1909240008)	3 000,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56301	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Achat de rouleaux de papier pour imprimante multifonction HP DesignJet T2530 Postscript de 36" (1909240008)		3 000,00 \$
2416	0010000	302405	03001	54501	010002	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Formation sur le logiciel HELIOS (1910100003)	1 000,00 \$	
2416	0010000	302405	03001	54501	010002	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Formation sur le logiciel HELIOS (1910100003)	400,00 \$	
2416	0010000	302405	03001	54501	010002	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Formation sur le logiciel HELIOS (1910100003)	300,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56301	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Formation sur le logiciel HELIOS (1910100003)		1 000,00 \$
2416	0010000	302405	03001	53801	014025	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Formation sur le logiciel HELIOS (1910100003)		400,00 \$
2416	0010000	302405	02501	54510	014432	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Formation sur le logiciel HELIOS (1910100003)		300,00 \$
2416	0010000	302418	03161	56590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Achat de Balises pour installer 4 bollards flexibles sur St- Vital (1909130006)	1 300,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56301	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Achat de Balises pour installer 4 bollards flexibles sur St- Vital (1909130006)		1 300,00 \$
2416	0010000	302432	06103	54508	014420	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : BC ouvert - Frais de huissier concernant divers documents à signifier (1910170008)	3 200,00 \$	
2416	0010000	302407	06001	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : BC ouvert - Frais de huissier concernant divers documents à signifier (1910170008)		3 200,00 \$
2416	0010000	302407	06501	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Étude de circulation - Secteur Marie-Clarac et Tim Hortons (1910220003)	13 900,00 \$	
2416	0010000	302407	06001	54590	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Étude de circulation - Secteur Marie-Clarac et Tim Hortons (1910220003)		13 900,00 \$
2416	0010000	302432	06103	56511	015024	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Miroir pour angles morts permettant de voir si des clients sont présents dans la salle d'attente (1910080021)	200,00 \$	
2416	0010000	302432	06103	53201	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Miroir pour angles morts permettant de voir si des clients sont présents dans la salle d'attente (1910080021)		200,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302428	07153	54507	010485	0000	000000	017058	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020	3 300,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	54507	010485	0000	000000	017058	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020	3 200,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	54507	010485	0000	000000	017058	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020	1 400,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	54507	010485	0000	000000	017056	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020	1 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	54507	010485	0000	000000	017057	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020	800,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	54507	010485	0000	000000	017056	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020	300,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015042	0000	000000	017057	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020		3 300,00 \$
2416	0010000	302428	07153	54507	012031	0000	000000	017058	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020		3 200,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015037	0000	000000	017057	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020		1 400,00 \$
2416	0010000	302428	07153	54507	012031	0000	000000	017056	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020		1 000,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015042	0000	000000	017057	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020		800,00 \$
2416	0010000	302428	07153	55290	000000	0000	000000	017058	00000	00000	Frais de laboratoire pour la qualité de l'eau de baignade de l'année 2020		300,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	5 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	4 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017056	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	3 300,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015042	0000	000000	017055	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	3 300,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015037	0000	000000	017056	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	3 100,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	2 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015042	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	1 100,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	1 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015042	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	1 000,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015037	0000	000000	017056	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	800,00 \$	

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2416	0010000	302428	07153	56590	015042	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	800,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56590	015037	0000	000000	017056	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	500,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines	300,00 \$	
2416	0010000	302428	07153	56511	015024	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		5 000,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56506	000000	0000	000000	017057	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		4 000,00 \$
2416	0010000	302428	07153	55203	000000	0000	000000	017024	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		3 300,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015037	0000	000000	017057	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		3 300,00 \$
2416	0010000	302428	07153	55203	000000	0000	000000	017024	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		3 100,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56508	000000	0000	000000	017055	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		2 000,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56508	000000	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		1 100,00 \$
2416	0010000	302428	07153	55203	000000	0000	000000	017024	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		1 000,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015037	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		1 000,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015042	0000	000000	017056	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		800,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015052	0000	000000	017058	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		800,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015052	0000	000000	017057	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		500,00 \$
2416	0010000	302428	07153	56590	015037	0000	000000	017057	00000	00000	Ajustement des comptes négatifs - piscines		300,00 \$
2416	0010000	302439	01801	54390	000000	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Fête des récoltes - Réalisation de 7 vidéos d'animation (1910100004)	900,00 \$	
2416	0010000	302439	01801	53801	014025	0000	000000	017006	00000	00000	Achat : Fête des récoltes - Réalisation de 7 vidéos d'animation (1910100004)		900,00 \$
2416	0010000	302427	07189	56590	015000	0000	000000	017019	00000	00000	Achat cruches d'eau pour événements	1 200,00 \$	
2416	0010000	302427	07189	54506	014414	0000	000000	017019	00000	00000	Achat cruches d'eau pour événements		1 200,00 \$
2416	0010000	302401	01301	51100	050230	9950	000000	000000	00000	00000	Nomination de la secrétaire de direction - DPGSA	5 400,00 \$	
2416	0010000	302401	01301	52100	050230	9950	000000	000000	00000	00000	Nomination de la secrétaire de direction - DPGSA	1 600,00 \$	
2416	0010000	302401	01301	51240	050230	9950	000000	000000	00000	00000	Nomination de la secrétaire de direction - DPGSA	100,00 \$	
2416	0010000	302412	01601	51100	050070	9950	000000	000000	00000	00000	Nomination de la secrétaire de direction - DPGSA		5 400,00 \$
2416	0010000	302412	01601	52100	050070	9950	000000	000000	00000	00000	Nomination de la secrétaire de direction - DPGSA		1 600,00 \$
2416	0010000	302412	01601	51240	050070	9950	000000	000000	00000	00000	Nomination de la secrétaire de direction - DPGSA		100,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
2130	0010000	302420	04121	54501	010002	0000	000000	017032	00000	00000	Achat : Formation des opérateurs en eau potable - Compagnonnage OPA. (1910100008)	300,00 \$	
2130	0010000	302420	04121	56590	000000	0000	000000	017037	00000	00000	Achat : Formation des opérateurs en eau potable - Compagnonnage OPA. (1910100008)		300,00 \$
2130	0010000	302420	04121	54501	010002	0000	000000	017032	00000	00000	Achat : Formation des opérateurs en eau potable - Compagnonnage OPA. (1910100008)	500,00 \$	
2130	0010000	302420	04161	56590	000000	0000	000000	017031	00000	00000	Achat : Formation des opérateurs en eau potable - Compagnonnage OPA. (1910100008)		500,00 \$
2416	0010000	302400	01101	51101	050010	0000	000000	000000	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement	22 800,00 \$	
2416	0010000	302400	01101	52100	050010	0000	000000	000000	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement	6 000,00 \$	
2416	0010000	302400	01101	52100	050010	0000	000000	000000	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement	4 800,00 \$	
2416	0010000	302400	01101	52100	050010	0000	000000	000000	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement	1 500,00 \$	
2416	0010000	302400	01301	51100	050150	9950	000000	017003	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement		22 800,00 \$
2416	0010000	302400	01301	52100	050150	9950	000000	017003	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement		6 000,00 \$
2416	0010000	302400	01301	51100	050230	9950	000000	017003	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement		4 800,00 \$
2416	0010000	302400	01301	52100	050230	9950	000000	017003	00000	00000	Ajustement de la rémunération de base des conseillers d'arrondissement		1 500,00 \$
2416	0010000	302418	03103	56590	000000	0000	000000	017090	00000	00000	Achat : Décoration de Noël 2019 - Boules et couronne (1910170003)	5 700,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56301	000000	0000	000000	000000	00000	00000	Achat : Décoration de Noël 2019 - Boules et couronne (1910170003)		5 700,00 \$
2416	0010000	302418	03103	56504	015006	0000	000000	017070	00000	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	3 500,00 \$	
2416	0010000	302417	03141	56301	000000	0000	000000	000000	00000	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		3 500,00 \$
Activités d'Investissement													
6416	1619006	800650	07165	57201	000000	0000	179148	000000	15015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	8 400,00 \$	
6416	1619006	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		8 400,00 \$

Arrondissement de Montréal-Nord

Rapport des virements budgétaires octobre 2019

Entité	Source	Centre resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat actif	Futur	Nom du lot	DÉBIT	CRÉDIT
6416	1616005	800650	07165	57201	000000	0000	175632	000000	15010	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	10 000,00 \$	
6416	1616005	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		10 000,00 \$
6416	1613010	800650	01301	57201	000000	0000	175685	000000	21015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	1 100,00 \$	
6416	1613010	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		1 100,00 \$
6416	1619006	800650	07141	54301	000000	0000	175688	000000	21015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	140 700,00 \$	
6416	1619006	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		140 700,00 \$
6416	1614005	800650	07165	54301	000000	0000	175654	000000	15015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	3 200,00 \$	
6416	1614005	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		3 200,00 \$
6416	1613010	800650	01301	57201	000000	0000	175685	000000	21015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	1 200,00 \$	
6416	1613010	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		1 200,00 \$
6416	1618006	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	62 900,00 \$	
6416	1618006	800650	01301	54301	000000	0000	175687	000000	21015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		62 900,00 \$
6416	1619006	800650	01301	57201	000000	0000	181554	000000	45010	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	4 000,00 \$	
6416	1619006	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		4 000,00 \$
6416	1617006	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	3 900,00 \$	
6416	1617006	800650	07165	57201	000000	0000	170175	000000	15015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		3 900,00 \$
6416	1619006	800650	01301	57401	000000	0000	181554	000000	45010	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	1 200,00 \$	
6416	1619006	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		1 200,00 \$
6416	1618006	800650	01301	54301	000000	0000	175685	000000	21015	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027	4 200,00 \$	
6416	1618006	800650	01909	57201	000000	0000	103046	000000	98001	00000	enrobés bitumineux - renflouement du BC 1350027		4 200,00 \$

**DÉPENSES CARTES D'ACHAT DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Date	Demandeur	CR/Act/Autre	Objet/Sous-Objet	Fournisseur	Description	Montant taxes incluses
DIRECTION - Arrondissement						

TOTAL - MTN - DIRECTION - Conseil et soutien aux instances politiques						0,00 \$
--	--	--	--	--	--	----------------

Date	Demandeur	CR/Act/Autre	Objet/Sous-Objet	Fournisseur	Description	Montant taxes incluses
DIRECTION - Performance, greffe et services administratifs						
2019-09-27	Conseil d'arrondissement	302400-01101-000000	53801-014025	Nespresso	Café	158,40 \$

TOTAL - MTN - DIRECTION - Performance, greffe et services administratifs						158,40 \$
---	--	--	--	--	--	------------------

Date	Demandeur	CR/Act/Autre	Objet/Sous-Objet	Fournisseur	Description	Montant taxes incluses
DIRECTION - Aménagement urbain et services aux entreprises						
2019-09-23	Direction	302407-06501-000000	53801-000000	Ville de Laval par Eventbrite	Forum immobilier de Laval le 7 novembre 2019	396,66 \$
2019-09-27	Direction	302433-06501-000000	54701-014453	Marché Tellier	Collation - rencontre avec les commerçants pour SRB	223,54 \$

TOTAL - MTN - DIRECTION - Aménagement urbain et services aux entreprises						620,20 \$
---	--	--	--	--	--	------------------

Date	Demandeur	CR/Act/Autre	Objet/Sous-Objet	Fournisseur	Description	Montant taxes incluses
DIRECTION - Culture, sports, loisirs et développement social						
2019-09-24	Culture	302427-07211-017025	53801-014025	Scène Pro	Inscription à la semaine RIDEAU	619,00 \$
2019-09-30	Direction	302406-07001-000000	56590-015000	RACJ - Montréal	Achat de permis de boisson pour rencontre	46,00 \$

TOTAL - MTN - DIRECTION - Culture, sports, loisirs et développement social						665,00 \$
---	--	--	--	--	--	------------------

Date	Demandeur	CR/Act/Autre	Objet/Sous-Objet	Fournisseur	Description	Montant taxes incluses
DIRECTION - Travaux publics						
2019-09-10	Gestion des immeubles - Garages municipaux	302417-09008-017051	56508-000000	Les contrôles Roger Hogue	Chauffe-eau Gaz	208,39 \$
2019-09-10	Gestion des installations - MCC	302417-07121-017054	56508-000000	Givesco inc.	Isolant thermique	216,04 \$
2019-09-18	Gestion des installations - MCC	302417-07121-017054	56508-000000	Givesco inc.	Accessoires et pièces - outils	21,79 \$
2019-09-23	Gestion des installations - MCC	302417-07121-017054	56508-000000	Adexmat inc.	Ciment et mélange à béton	26,39 \$
2019-09-23	Gestion des installations - MCC	302417-07121-017054	56508-000000	Adexmat inc.	Ciment et mélange à béton	726,36 \$
2019-09-30	Gestion des installations - MCC	302417-07121-017054	56508-000000	Adexmat inc.	Ciment et mélange à béton	158,61 \$

TOTAL - MTN - DIRECTION - Travaux publics						1 357,58 \$
--	--	--	--	--	--	--------------------

Date	Demandeur	CR/Act/Autre	Objet/Sous-Objet	Fournisseur	Description	Montant taxes incluses
DIVISION - Ressources financières et matérielles						
2019-09-01	Communications	302439-01801-017006	53801-014025	Facebook	Publicité	40,00 \$
2019-09-02	Informatique	302414-01303-000000	53604-014019	Vidéotron	Cable, web et internet septembre 2019	286,97 \$
2019-09-04	Informatique	302414-01303-000000	53604-014019	TekSavvy	Internet - Parc Aimé-Léonard	80,43 \$
2019-09-14	Travaux publics - administration	302405-03001-017097	56510-000000	Amazon	Remboursement - frais importation payés en trop	(23,98 \$)
2019-09-14	Travaux publics - administration	302405-03001-017097	56510-000000	Amazon	Remboursement - frais importation payés en trop	(2,66 \$)
2019-09-19	Ressources financières et matérielles	302413-01301-017016	54702-014459	Costco	Renouvellement annuel	68,99 \$
2019-09-20	Bibliothèques	800650-07231-000000	54701-000000	Bureau en gros	Limiteurs de surtension	160,36 \$
2019-09-22	Communications	302439-01801-017006	53801-014025	Facebook	Publicité	15,29 \$
2019-09-23	Gestion des immeubles - Garages municipaux	302417-09008-017051	56508-000000	Costco	Climatiseur de fenêtre	574,87 \$
2019-09-27	Ressources humaines	302401-01301-000000	54501-010002	UQAM	Formation - Être promu : comprendre les enjeux et maximiser ses impacts pour Lydie Boyer	1 007,18 \$

TOTAL - MTN - DIVISION - Ressources financières et matérielles						2 207,45 \$
---	--	--	--	--	--	--------------------

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Rapport d'octobre 2019

# Dossier	Objet
2197040005	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification d'un projet déjà approuvé pour le remplacement d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne sur socle pour le 10741, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.
2197177007	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement arrière d'une maison unifamiliale isolée située au 6125, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.



Dossier # : 1193848030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2020.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2020;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-05 16:05

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193848030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Certaines dépenses incompressibles font l'objet d'échéanciers très stricts. Ces dépenses, de par leur nature, ne peuvent souffrir d'aucun retard de paiement, les salaires entre autres, en font partie. D'autres dépenses pourraient quant à elles occasionner des frais ou pénalités non négligeables, notamment les factures en provenance de certains services publics ou le paiement de divers contrats ou d'immatriculations. Vous trouverez, ci-après, de telles dépenses incompressibles prévues en 2020.

Dépenses incompressibles	2020
Rémunération	24 546 800 \$
Cotisations de l'employeur	7 003 500 \$
Télécommunications et frais de poste	144 300 \$
Contrats relatifs au déneigement et abrasifs	1 109 400 \$
Contrats relatifs à la gestion des matières résiduelles	108 300 \$
Services publics	1 516 300 \$
Total des dépenses incompressibles	34 428 600 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 10 494 séance du 10 décembre 2018 Autoriser l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2019.

Résolution CA17 10 506 séance du 18 décembre 2017 Autoriser l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2018 pour des dépenses totales de 31 581 300 \$.

DESCRIPTION

Engagement des crédits budgétaires de l'arrondissement de Montréal-Nord et autorisation de paiement pour les dépenses incompressibles de l'exercice 2020.

JUSTIFICATION

L'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour permettre le paiement de certaines dépenses préalablement au dépôt du dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un total de 34 428 600 \$ \$ pour l'exercice 2020. Imputations budgétaires variées aux postes appropriés du budget 2020, selon les listes annexées au présent sommaire pour en faire partie intégrante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette autorisation de dépenses permet à notre arrondissement d'opérer normalement en cours d'exercice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ROY

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART

Le : 2019-09-18

Secrétaire de direction

Directrice

Tél : 328-4000 #4033

Télécop. :

Tél : 514 328-4000 #4050

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claire VASSART

Directrice

Tél : 514 328-4000 #4050

Approuvé le : 2019-11-05

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Direction - Montréal-Nord			
Direction / Conseil et soutien aux instances politiques			
51100 050010 Salaire régulier - Structure permanente / Élus - Mtl	0 \$	22 800 \$	0,00%
51100 050075 Salaire régulier - Structure permanente / Personnel politique - Mtl	31 200 \$	0 \$	-100,00%
51101 050075 Salaire régulier - Structure non permanente / Personnel politique - Mtl	89 300 \$	128 200 \$	43,56%
51240 050075 Maladie courante / Personnel politique - Mtl	1 100 \$	1 400 \$	27,27%
Total - Direction / Conseil et soutien aux instances politiques :	121 600 \$	152 400 \$	25,33%
Direction / Administration, finances et approvisionnement			
51100 050030 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres de direction - Mtl	192 600 \$	192 700 \$	0,05%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	190 800 \$	206 400 \$	8,18%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	134 100 \$	136 200 \$	1,57%
51113 000000 Économie anticipée / Général	-25 800 \$	-25 800 \$	0,00%
51240 000000 Maladie courante / Général	-400 \$	-500 \$	25,00%
51240 050030 Maladie courante / Cadres de direction - Mtl	3 800 \$	3 500 \$	-7,89%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	2 700 \$	2 600 \$	-3,7%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	2 100 \$	2 700 \$	28,57%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	3 300 \$	3 300 \$	0,00%
Total - Direction / Administration, finances et approvisionnement :	503 200 \$	521 100 \$	3,56%
Accueil et services aux citoyens / Rel. avec les citoyens et communications			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	110 800 \$	117 400 \$	5,96%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	253 000 \$	261 100 \$	3,2%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	250 900 \$	236 600 \$	-5,7%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	104 900 \$	108 600 \$	3,53%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	1 800 \$	1 800 \$	0,00%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	3 600 \$	3 400 \$	-5,56%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	3 800 \$	4 600 \$	21,05%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	3 600 \$	3 700 \$	2,78%
Total - Accueil et services aux citoyens / Rel. avec les citoyens et communications :	732 400 \$	737 200 \$	0,66%
Total - Direction - Montréal-Nord :	1 357 200 \$	1 410 700 \$	3,94%
Performance, greffe et serv. administratifs			
Adm. Serv. Administratifs / Administration, finances et approvisionnement			
51100 050030 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres de direction - Mtl	149 000 \$	149 100 \$	0,07%
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	0 \$	78 700 \$	0,00%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	64 700 \$	65 700 \$	1,55%
51101 050070 Salaire régulier - Structure non permanente / Cadres administratifs - Mtl	79 300 \$	42 300 \$	-46,66%
51113 000000 Économie anticipée / Général	-49 300 \$	-49 300 \$	0,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51240 00000 Maladie courante / Général	-800 \$	-900 \$	12.5%
51240 050030 Maladie courante / Cadres de direction - Mtl	3 000 \$	2 700 \$	-10,00%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	0 \$	1 200 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 000 \$	1 300 \$	30,00%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	500 \$	500 \$	0,00%
Total - Adm. Serv. Administratifs / Administration, finances et approvisionnement :	247 400 \$	291 300 \$	17.74%
Ressources humaines / Gestion du personnel			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	386 100 \$	400 200 \$	3.65%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	177 000 \$	182 800 \$	3.28%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	8 600 \$	0,00%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	6 300 \$	6 200 \$	-1.59%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	2 700 \$	3 600 \$	33.33%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	1 000 \$	1 000 \$	0,00%
Total - Ressources humaines / Gestion du personnel :	573 100 \$	602 400 \$	5.11%
Ressources financières et matérielles / Administration, finances et approvisionnement			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	133 600 \$	120 500 \$	-9.81%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	205 200 \$	206 400 \$	0.58%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	371 600 \$	453 000 \$	21.91%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	36 300 \$	3 800 \$	-89.53%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	2 200 \$	1 800 \$	-18.18%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	2 900 \$	2 600 \$	-10.34%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	5 900 \$	8 800 \$	49.15%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	1 800 \$	1 900 \$	5.56%
Total - Ressources financières et matérielles / Administration, finances et approvisionnement :	759 500 \$	798 800 \$	5.17%
Informatique / Gestion de l'information			
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	158 300 \$	190 500 \$	20.34%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	187 800 \$	208 400 \$	10.97%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	2 200 \$	2 400 \$	9.09%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	2 800 \$	3 500 \$	25,00%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	3 200 \$	2 000 \$	-37.5%
Total - Informatique / Gestion de l'information :	354 300 \$	406 800 \$	14.82%
Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives / Greffe			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	119 500 \$	119 500 \$	0,00%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	63 500 \$	67 300 \$	5.98%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	119 800 \$	121 600 \$	1.5%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	2 000 \$	1 800 \$	-10,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	900 \$	900 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 800 \$	2 400 \$	33.33%
Total - Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives / Greffe :	307 500 \$	313 500 \$	1.95%
Total - Performance, greffe et serv. administratifs :	2 241 800 \$	2 412 800 \$	7.63%
Travaux publics			
Adm. Travaux publics / Transport - Dir. et admin. - À répartir			
51100 050030 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres de direction - Mtl	161 000 \$	161 100 \$	0.06%
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	100 200 \$	0 \$	-100,00%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	74 000 \$	82 000 \$	10.81%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	114 900 \$	182 500 \$	58.83%
51113 000000 Économie anticipée / Général	-189 800 \$	-189 800 \$	0,00%
51240 000000 Maladie courante / Général	-2 900 \$	-3 600 \$	24.14%
51240 050030 Maladie courante / Cadres de direction - Mtl	3 200 \$	2 900 \$	-9.38%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	1 700 \$	0 \$	-100,00%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	1 000 \$	1 000 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 800 \$	3 600 \$	100,00%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	500 \$	500 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Transport - Dir. et admin. - À répartir :	265 600 \$	240 200 \$	-9.56%
Adm. Travaux publics / Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	119 900 \$	125 700 \$	4.84%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	112 300 \$	117 800 \$	4.9%
51102 050310 Salaire régulier - Structure variable / Étudiant (programme particulier)	0 \$	9 300 \$	0,00%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	2 000 \$	1 900 \$	-5,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 700 \$	2 300 \$	35.29%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	500 \$	500 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir :	236 400 \$	257 500 \$	8.93%
Adm. Travaux publics / Transport - Autres dép. - À répartir			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	130 400 \$	130 500 \$	0.08%
51100 050110 Salaire régulier - Structure permanente / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	547 200 \$	565 200 \$	3.29%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	55 100 \$	121 900 \$	121.23%
51101 050110 Salaire régulier - Structure non permanente / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	0 \$	84 400 \$	0,00%
51102 050310 Salaire régulier - Structure variable / Étudiant (programme particulier)	0 \$	9 300 \$	0,00%
51142 050110 Primes - Diverses / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	25 000 \$	26 400 \$	5.6%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	2 200 \$	2 000 \$	-9.09%
51240 050110 Maladie courante / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	10 300 \$	9 800 \$	-4.85%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	800 \$	2 400 \$	200,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51300 050110 Temps supplémentaire / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	80 500 \$	80 800 \$	0.37%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	500 \$	500 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Transport - Autres dép. - À répartir :	852 000 \$	1 033 200 \$	21.27%
Adm. Travaux publics / Planification et gestion des parcs et espaces verts			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	123 600 \$	112 300 \$	-9.14%
51100 050110 Salaire régulier - Structure permanente / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	74 800 \$	80 400 \$	7.49%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	126 800 \$	128 700 \$	1.5%
51102 050310 Salaire régulier - Structure variable / Étudiant (programme particulier)	0 \$	9 300 \$	0,00%
51142 050110 Primes - Diverses / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	5 000 \$	6 400 \$	28,00%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	2 000 \$	1 700 \$	-15,00%
51240 050110 Maladie courante / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	1 400 \$	1 200 \$	-14.29%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 900 \$	2 400 \$	26.32%
51300 050110 Temps supplémentaire / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	7 900 \$	8 300 \$	5.06%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	400 \$	400 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Planification et gestion des parcs et espaces verts :	343 800 \$	351 100 \$	2.12%
Adm. Travaux publics / Horticulture et arboriculture			
51100 050110 Salaire régulier - Structure permanente / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	165 500 \$	175 400 \$	5.98%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	0 \$	34 800 \$	0,00%
51142 050110 Primes - Diverses / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	5 000 \$	5 500 \$	10,00%
51240 050110 Maladie courante / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	3 100 \$	2 600 \$	-16.13%
51300 050110 Temps supplémentaire / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	6 400 \$	6 600 \$	3.13%
Total - Adm. Travaux publics / Horticulture et arboriculture :	180 000 \$	224 900 \$	24.94%
Adm. Travaux publics / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir			
51100 050110 Salaire régulier - Structure permanente / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	183 700 \$	182 400 \$	-0.71%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	149 500 \$	148 800 \$	-0.47%
51101 050231 Salaire régulier - Structure non permanente / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	19 800 \$	0,00%
51142 050110 Primes - Diverses / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	5 000 \$	5 100 \$	2,00%
51240 050110 Maladie courante / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	3 500 \$	2 700 \$	-22.86%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	2 300 \$	2 800 \$	21.74%
51300 050110 Temps supplémentaire / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	11 000 \$	11 300 \$	2.73%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	3 100 \$	3 000 \$	-3.23%
Total - Adm. Travaux publics / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À	358 100 \$	375 900 \$	4.97%
Édifices - Électricité / Éclairage des rues			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	141 500 \$	143 600 \$	1.48%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	2 000 \$	2 100 \$	5,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	2 200 \$	2 400 \$	9.09%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	28 700 \$	28 700 \$	0,00%
Total - Édifices - Électricité / Éclairage des rues :	174 400 \$	176 800 \$	1.38%
Édifices - Électricité / Signalisation lumineuse			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	141 500 \$	143 600 \$	1.48%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	2 200 \$	2 400 \$	9.09%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	600 \$	600 \$	0,00%
Total - Édifices - Électricité / Signalisation lumineuse :	144 300 \$	146 600 \$	1.59%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	196 900 \$	199 700 \$	1.42%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	3 000 \$	3 200 \$	6.67%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	500 \$	500 \$	0,00%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives :	200 400 \$	203 400 \$	1.5%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Arénas et patinoires			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	78 200 \$	79 300 \$	1.41%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	1 200 \$	1 300 \$	8.33%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Arénas et patinoires :	79 400 \$	80 600 \$	1.51%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	70 000 \$	51 400 \$	-26.57%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	1 100 \$	800 \$	-27.27%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance :	71 100 \$	52 200 \$	-26.58%
Édifices - Électricité / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	174 800 \$	0 \$	-100,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	2 700 \$	0 \$	-100,00%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	13 100 \$	0 \$	-100,00%
Total - Édifices - Électricité / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux :	190 600 \$	0 \$	-100,00%
Édifices - Électricité / Bibliothèques			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	66 600 \$	67 600 \$	1.5%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	1 000 \$	1 100 \$	10,00%
Total - Édifices - Électricité / Bibliothèques :	67 600 \$	68 700 \$	1.63%
Édifices - Électricité / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	162 000 \$	197 200 \$	21.73%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	96 000 \$	35 900 \$	-62.6%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	7 200 \$	7 400 \$	2.78%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	2 500 \$	3 300 \$	32,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	12 500 \$	18 200 \$	45.6%
Total - Édifices - Électricité / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À	280 200 \$	262 000 \$	-6.5%
Voirie / Nettoyage et balayage des voies publiques			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	234 700 \$	267 200 \$	13.85%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	0 \$	122 200 \$	0,00%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	2 000 \$	2 100 \$	5,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	3 700 \$	4 400 \$	18.92%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	2 400 \$	2 400 \$	0,00%
Total - Voirie / Nettoyage et balayage des voies publiques :	242 800 \$	398 300 \$	64.04%
Voirie / Entretien et réparation des chaussées et trottoirs			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	713 500 \$	754 400 \$	5.73%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	53 700 \$	43 000 \$	-19.93%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	9 000 \$	9 100 \$	1.11%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	11 100 \$	12 300 \$	10.81%
51240 050251 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - non permanent	0 \$	200 \$	0,00%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	40 600 \$	40 600 \$	0,00%
Total - Voirie / Entretien et réparation des chaussées et trottoirs :	827 900 \$	859 600 \$	3.83%
Voirie / Déblaiement et chargement de la neige			
51101 050231 Salaire régulier - Structure non permanente / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	70 100 \$	0,00%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	70 800 \$	0 \$	-100,00%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	688 300 \$	669 600 \$	-2.72%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	56 200 \$	150 800 \$	168.33%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	3 500 \$	3 600 \$	2.86%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	10 700 \$	11 200 \$	4.67%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	6 200 \$	0 \$	-100,00%
51300 050231 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	6 100 \$	0,00%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	173 900 \$	188 200 \$	8.22%
Total - Voirie / Déblaiement et chargement de la neige :	1 009 600 \$	1 099 600 \$	8.91%
Voirie / Épandage d'abrasifs			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	172 300 \$	174 800 \$	1.45%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	1 000 \$	1 000 \$	0,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	2 700 \$	2 900 \$	7.41%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	50 200 \$	50 200 \$	0,00%
Total - Voirie / Épandage d'abrasifs :	226 200 \$	228 900 \$	1.19%

Voirie / Signalisation écrite et marquage

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	65 000 \$	0 \$	-100,00%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	144 800 \$	0 \$	-100,00%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	100 \$	0 \$	-100,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 000 \$	0 \$	-100,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	2 300 \$	0 \$	-100,00%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	2 500 \$	0 \$	-100,00%
Total - Voirie / Signalisation écrite et marquage :	215 700 \$	0 \$	-100,00%
Voirie / Signalisation écrite			
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	0 \$	74 400 \$	0,00%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	121 300 \$	0,00%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	100 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	0 \$	1 400 \$	0,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	2 000 \$	0,00%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	2 500 \$	0,00%
Total - Voirie / Signalisation écrite :	0 \$	201 700 \$	0,00%
Voirie / Marquage de la chaussée			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	25 600 \$	0,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	400 \$	0,00%
Total - Voirie / Marquage de la chaussée :	0 \$	26 000 \$	0,00%
Voirie / Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport			
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	73 300 \$	128 700 \$	75.58%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	65 000 \$	0 \$	-100,00%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	107 600 \$	109 200 \$	1.49%
51113 000000 Économie anticipée / Général	-4 100 \$	-4 100 \$	0,00%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	1 000 \$	1 000 \$	0,00%
51240 000000 Maladie courante / Général	-100 \$	-100 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 100 \$	1 400 \$	27.27%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	1 700 \$	2 800 \$	64.71%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	2 100 \$	2 100 \$	0,00%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	2 100 \$	2 100 \$	0,00%
Total - Voirie / Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport :	249 700 \$	243 100 \$	-2.64%
Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable			
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	49 000 \$	49 700 \$	1.43%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	849 700 \$	849 100 \$	-0.07%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	84 700 \$	86 000 \$	1.53%
51113 000000 Économie anticipée / Général	-25 900 \$	-25 900 \$	0,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	9 000 \$	9 100 \$	1.11%
51240 000000 Maladie courante / Général	-400 \$	-500 \$	25,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	800 \$	1 000 \$	25,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	13 100 \$	14 000 \$	6.87%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	25 500 \$	25 500 \$	0,00%
51300 050251 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - non permanent	900 \$	900 \$	0,00%
Total - Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable :	1 006 400 \$	1 008 900 \$	0.25%
Gestion de l'eau / Réseaux d'égout			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	205 000 \$	208 200 \$	1.56%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	1 500 \$	1 500 \$	0,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	3 100 \$	3 500 \$	12.9%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	1 700 \$	1 700 \$	0,00%
Total - Gestion de l'eau / Réseaux d'égout :	211 300 \$	214 900 \$	1.7%
Parcs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	563 500 \$	825 700 \$	46.53%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	681 300 \$	563 600 \$	-17.28%
51102 050310 Salaire régulier - Structure variable / Étudiant (programme particulier)	0 \$	117 300 \$	0,00%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	6 000 \$	6 100 \$	1.67%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	8 700 \$	13 400 \$	54.02%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	85 000 \$	92 200 \$	8.47%
Total - Parcs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux :	1 344 500 \$	1 618 300 \$	20.36%
Horticulture et arboriculture / Horticulture et arboriculture			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	413 300 \$	420 800 \$	1.81%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	260 400 \$	293 200 \$	12.6%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	1 700 \$	1 700 \$	0,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	6 400 \$	6 900 \$	7.81%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	11 000 \$	11 000 \$	0,00%
51300 050251 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - non permanent	15 300 \$	15 300 \$	0,00%
Total - Horticulture et arboriculture / Horticulture et arboriculture :	708 100 \$	748 900 \$	5.76%
Total - Travaux publics :	9 486 100 \$	10 121 300 \$	6.7%
Culture, sports, loisirs et développement social			
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social / Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir			
51100 050030 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres de direction - Mtl	155 200 \$	155 300 \$	0.06%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	64 700 \$	65 700 \$	1.55%
51103 050230 Salaire régulier - Hors structure / Cols blancs - Mtl - permanent	146 600 \$	0 \$	-100,00%
51113 000000 Économie anticipée / Général	-163 700 \$	-163 700 \$	0,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51240 000000 Maladie courante / Général	-2 500 \$	-3 100 \$	24,00%
51240 050030 Maladie courante / Cadres de direction - Mtl	3 100 \$	2 800 \$	-9.68%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	3 200 \$	1 300 \$	-59.38%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	500 \$	500 \$	0,00%
Total - Adm. Culture, sports, loisirs et développement social / Loisirs et culture - Dir., adm. et	207 100 \$	58 800 \$	-71.61%
Développement social / Développement social			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	123 000 \$	128 900 \$	4.8%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	292 700 \$	301 100 \$	2.87%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	113 000 \$	118 400 \$	4.78%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	2 000 \$	2 000 \$	0,00%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	4 100 \$	3 800 \$	-7.32%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 700 \$	2 300 \$	35.29%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	900 \$	900 \$	0,00%
Total - Développement social / Développement social :	537 400 \$	557 400 \$	3.72%
Bibliothèque / Administration, finances et approvisionnement			
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	39 400 \$	41 100 \$	4.31%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	600 \$	800 \$	33.33%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	300 \$	300 \$	0,00%
Total - Bibliothèque / Administration, finances et approvisionnement :	40 300 \$	42 200 \$	4.71%
Bibliothèque / Bibliothèques			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	327 700 \$	321 400 \$	-1.92%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	243 700 \$	291 300 \$	19.53%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	870 300 \$	1 099 800 \$	26.37%
51102 050150 Salaire régulier - Structure variable / Professionnels généraux - Mtl	59 900 \$	0 \$	-100,00%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	1 183 500 \$	926 000 \$	-21.76%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	5 400 \$	4 800 \$	-11.11%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	3 400 \$	3 700 \$	8.82%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	13 100 \$	21 800 \$	66.41%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	7 900 \$	3 200 \$	-59.49%
51300 050231 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	4 700 \$	0,00%
Total - Bibliothèque / Bibliothèques :	2 714 900 \$	2 676 700 \$	-1.41%
Culture et événements / Autres - Activités récréatives			
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	81 000 \$	84 600 \$	4.44%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	55 100 \$	55 900 \$	1.45%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	1 100 \$	1 100 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	800 \$	1 100 \$	37.5%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	500 \$	500 \$	0,00%
Total - Culture et événements / Autres - Activités récréatives :	138 500 \$	143 200 \$	3.39%
Culture et événements / Centres communautaires - Activités culturelles			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	105 500 \$	113 300 \$	7.39%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	165 400 \$	178 300 \$	7.8%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	191 800 \$	265 000 \$	38.16%
51101 050231 Salaire régulier - Structure non permanente / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	45 900 \$	0,00%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	82 100 \$	37 400 \$	-54.45%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	1 700 \$	1 700 \$	0,00%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	2 300 \$	2 300 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	2 900 \$	5 000 \$	72.41%
51240 050231 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	900 \$	0,00%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	1 500 \$	1 600 \$	6.67%
51300 050231 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	400 \$	0,00%
Total - Culture et événements / Centres communautaires - Activités culturelles :	553 200 \$	651 800 \$	17.82%
Sports et loisirs / Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	393 800 \$	395 900 \$	0.53%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	73 400 \$	167 800 \$	128.61%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	299 700 \$	229 700 \$	-23.36%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	6 500 \$	6 100 \$	-6.15%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	1 000 \$	2 200 \$	120,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	4 600 \$	4 500 \$	-2.17%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	1 500 \$	1 500 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir :	780 500 \$	807 700 \$	3.48%
Sports et loisirs / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	50 500 \$	51 200 \$	1.39%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	10 100 \$	10 200 \$	0.99%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	800 \$	800 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives :	61 400 \$	62 200 \$	1.3%
Sports et loisirs / Exploitation des centres commun. - Act.récréatives			
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	97 500 \$	100 500 \$	3.08%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	200 \$	0 \$	-100,00%
51300 050231 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	200 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des centres commun. - Act.récréatives :	97 700 \$	100 700 \$	3.07%

Sports et loisirs / Exploitation des arénas et patinoires

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	55 200 \$	57 100 \$	3.44%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	551 300 \$	490 700 \$	-10.99%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	5 600 \$	5 800 \$	3.57%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	8 700 \$	8 000 \$	-8.05%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	30 900 \$	30 900 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des arénas et patinoires :	651 700 \$	592 500 \$	-9.08%
Sports et loisirs / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	252 300 \$	256 000 \$	1.47%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	2 200 \$	2 400 \$	9.09%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	3 900 \$	4 200 \$	7.69%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	7 000 \$	7 000 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance :	265 400 \$	269 600 \$	1.58%
Sports et loisirs / Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance			
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	811 800 \$	823 700 \$	1.47%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	8 600 \$	0 \$	-100,00%
51300 050231 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	8 600 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance :	820 400 \$	832 300 \$	1.45%
Sports et loisirs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux			
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	0 \$	76 800 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux :	0 \$	76 800 \$	0,00%
Sports et loisirs / Exploitation des parcs et terrains de jeux			
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	15 800 \$	16 300 \$	3.16%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des parcs et terrains de jeux :	15 800 \$	16 300 \$	3.16%
Sports et loisirs / Centres communautaires - Activités culturelles			
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	76 400 \$	78 700 \$	3.01%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	201 800 \$	208 500 \$	3.32%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	500 \$	500 \$	0,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	3 100 \$	3 400 \$	9.68%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	400 \$	400 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Centres communautaires - Activités culturelles :	282 200 \$	291 500 \$	3.3%
Sports et loisirs / Bibliothèques			
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	100 900 \$	106 100 \$	5.15%
51102 050251 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - non permanent	40 300 \$	41 000 \$	1.74%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	3 300 \$	3 300 \$	0,00%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	1 600 \$	1 700 \$	6.25%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Total - Sports et loisirs / Bibliothèques :	146 100 \$	152 100 \$	4.11%
Sports et loisirs / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir			
51100 050110 Salaire régulier - Structure permanente / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	87 000 \$	93 500 \$	7.47%
51102 050250 Salaire régulier - Structure variable / Cols bleus - Mtl - permanents	201 800 \$	208 500 \$	3.32%
51142 050110 Primes - Diverses / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	5 000 \$	4 700 \$	-6,00%
51142 050250 Primes - Diverses / Cols bleus - Mtl - permanents	1 700 \$	1 700 \$	0,00%
51240 050110 Maladie courante / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	1 600 \$	1 400 \$	-12.5%
51240 050250 Maladie courante / Cols bleus - Mtl - permanents	3 200 \$	3 400 \$	6.25%
51300 050110 Temps supplémentaire / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	7 300 \$	7 800 \$	6.85%
51300 050250 Temps supplémentaire / Cols bleus - Mtl - permanents	6 900 \$	6 900 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir :	314 500 \$	327 900 \$	4.26%
Total - Culture, sports, loisirs et développement social :	7 627 100 \$	7 659 700 \$	0.43%
Aménagement urbain et services aux entreprises			
Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir			
51100 050030 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres de direction - Mtl	152 200 \$	126 100 \$	-17.15%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	89 700 \$	0,00%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	64 700 \$	65 700 \$	1.55%
51113 000000 Économie anticipée / Général	-60 700 \$	-60 700 \$	0,00%
51240 000000 Maladie courante / Général	-900 \$	-1 200 \$	33.33%
51240 050030 Maladie courante / Cadres de direction - Mtl	3 000 \$	2 300 \$	-23.33%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	1 100 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	1 000 \$	1 300 \$	30,00%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	1 100 \$	500 \$	-54.55%
Total - Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et	160 400 \$	224 800 \$	40.15%
Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Industries et commerces - Prom. et dév.écon.			
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	76 600 \$	81 200 \$	6.01%
51101 050150 Salaire régulier - Structure non permanente / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	74 500 \$	0,00%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	1 100 \$	2 000 \$	81.82%
Total - Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Industries et commerces - Prom.	77 700 \$	157 700 \$	102.96%
Services techniques / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À redistribuer			
51101 050150 Salaire régulier - Structure non permanente / Professionnels généraux - Mtl	70 400 \$	73 800 \$	4.83%
51101 050170 Salaire régulier - Structure non permanente / Professionnels architectes - Mtl	71 300 \$	0 \$	-100,00%
51120 050150 Capitalisation - salaire régulier / Professionnels généraux - Mtl	-70 400 \$	-73 800 \$	4.83%
51120 050170 Capitalisation - salaire régulier / Professionnels architectes - Mtl	-71 300 \$	0 \$	-100,00%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	1 000 \$	900 \$	-10,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
51240 050170 Maladie courante / Professionnels architectes - Mtl	1 200 \$	0 \$	-100,00%
51249 050150 Capitalisation - Banques de maladie / Professionnels généraux - Mtl	-1 000 \$	-900 \$	-10,00%
51249 050170 Capitalisation - Banques de maladie / Professionnels architectes - Mtl	-1 200 \$	0 \$	-100,00%
Total - Services techniques / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À	0 \$	0 \$	0,00%
Services techniques / Amén., urb. et dével. - Autres dép.- À répartir			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	130 200 \$	130 300 \$	0.08%
51100 050170 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels architectes - Mtl	85 200 \$	188 100 \$	120.77%
51100 050210 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels scientifiques - Mtl	218 000 \$	206 400 \$	-5.32%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	350 600 \$	345 100 \$	-1.57%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	104 700 \$	77 500 \$	-25.98%
51102 050310 Salaire régulier - Structure variable / Étudiant (programme particulier)	31 200 \$	9 600 \$	-69.23%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	2 200 \$	2 000 \$	-9.09%
51240 050170 Maladie courante / Professionnels architectes - Mtl	1 500 \$	4 400 \$	193.33%
51240 050210 Maladie courante / Professionnels scientifiques - Mtl	4 800 \$	5 800 \$	20.83%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	5 300 \$	6 600 \$	24.53%
51240 050231 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	1 500 \$	0,00%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	1 600 \$	1 700 \$	6.25%
Total - Services techniques / Amén., urb. et dével. - Autres dép.- À répartir :	935 300 \$	979 000 \$	4.67%
Urbanisme, permis et inspection / Fourrière municipale et contrôle des animaux			
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	20 700 \$	0 \$	-100,00%
Total - Urbanisme, permis et inspection / Fourrière municipale et contrôle des animaux :	20 700 \$	0 \$	-100,00%
Urbanisme, permis et inspection / Émission des permis et inspections			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	99 600 \$	103 300 \$	3.71%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	590 500 \$	669 200 \$	13.33%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	11 400 \$	0 \$	-100,00%
51102 050310 Salaire régulier - Structure variable / Étudiant (programme particulier)	31 200 \$	9 600 \$	-69.23%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	1 600 \$	1 600 \$	0,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	8 900 \$	12 800 \$	43.82%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	30 600 \$	31 300 \$	2.29%
Total - Urbanisme, permis et inspection / Émission des permis et inspections :	773 800 \$	827 800 \$	6.98%
Urbanisme / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À redistribuer			
51101 050150 Salaire régulier - Structure non permanente / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	82 300 \$	0,00%
51120 050150 Capitalisation - salaire régulier / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	-82 300 \$	0,00%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	1 100 \$	0,00%
51249 050150 Capitalisation - Banques de maladie / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	-1 100 \$	0,00%
Total - Urbanisme / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À redistribuer	0 \$	0 \$	0,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Rémunération par divison / famille**

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Urbanisme / Aménag. du territoire, réglementation et zonage			
51100 050070 Salaire régulier - Structure permanente / Cadres administratifs - Mtl	99 100 \$	116 500 \$	17.56%
51100 050150 Salaire régulier - Structure permanente / Professionnels généraux - Mtl	535 300 \$	470 500 \$	-12.11%
51100 050230 Salaire régulier - Structure permanente / Cols blancs - Mtl - permanent	60 600 \$	114 100 \$	88.28%
51102 050231 Salaire régulier - Structure variable / Cols blancs - Mtl - non permanent	29 900 \$	30 900 \$	3.34%
51102 050310 Salaire régulier - Structure variable / Étudiant (programme particulier)	31 200 \$	9 600 \$	-69.23%
51240 050070 Maladie courante / Cadres administratifs - Mtl	1 600 \$	1 800 \$	12.5%
51240 050150 Maladie courante / Professionnels généraux - Mtl	7 500 \$	6 000 \$	-20,00%
51240 050230 Maladie courante / Cols blancs - Mtl - permanent	900 \$	2 200 \$	144.44%
51300 050230 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - permanent	1 000 \$	400 \$	-60,00%
51300 050231 Temps supplémentaire / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	1 000 \$	0,00%
Total - Urbanisme / Aménag. du territoire, réglementation et zonage :	767 100 \$	753 000 \$	-1.84%
Total - Aménagement urbain et services aux entreprises :	2 735 000 \$	2 942 300 \$	7.58%
GRAND TOTAL	23 447 200 \$	24 546 800 \$	4.69%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par division / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Direction - Montréal-Nord			
Direction / Conseil et soutien aux instances politiques			
52100 050075 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Personnel politique - Mtl	15 800 \$	15 700 \$	-0.63%
52201 050010 Fonds des services de santé / Élus - Mtl	0 \$	12 200 \$	0,00%
Total - Direction / Conseil et soutien aux instances politiques :	15 800 \$	27 900 \$	76.58%
Direction / Administration, finances et approvisionnement			
52100 000000 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Général	-7 800 \$	-7 500 \$	-3.85%
52100 050030 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres de direction - Mtl	43 100 \$	50 500 \$	17.17%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	49 800 \$	52 200 \$	4.82%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	41 000 \$	40 000 \$	-2.44%
Total - Direction / Administration, finances et approvisionnement :	126 100 \$	135 200 \$	7.22%
Accueil et services aux citoyens / Rel. avec les citoyens et communications			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	34 000 \$	32 500 \$	-4.41%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	66 100 \$	66 100 \$	0,00%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	76 500 \$	69 200 \$	-9.54%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	32 500 \$	32 200 \$	-0.92%
Total - Accueil et services aux citoyens / Rel. avec les citoyens et communications :	209 100 \$	200 000 \$	-4.35%
Total - Direction - Montréal-Nord :	351 000 \$	363 100 \$	3.45%
Performance, greffe et serv. administratifs			
Adm. Serv. Administratifs / Administration, finances et approvisionnement			
52100 000000 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Général	-15 000 \$	-14 400 \$	-4,00%
52100 050030 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres de direction - Mtl	33 300 \$	39 100 \$	17.42%
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	25 200 \$	34 000 \$	34.92%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	19 700 \$	19 200 \$	-2.54%
Total - Adm. Serv. Administratifs / Administration, finances et approvisionnement :	63 200 \$	77 900 \$	23.26%
Ressources humaines / Gestion du personnel			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	118 600 \$	110 700 \$	-6.66%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	53 800 \$	53 300 \$	-0.93%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	0 \$	2 600 \$	0,00%
Total - Ressources humaines / Gestion du personnel :	172 400 \$	166 600 \$	-3.36%

Ressources financières et matérielles / Administration, finances et approvisionnement

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par divison / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	41 000 \$	33 400 \$	-18.54%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	53 500 \$	52 200 \$	-2.43%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	113 000 \$	112 800 \$	-0.18%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	11 300 \$	20 300 \$	79.65%
Total - Ressources financières et matérielles / Administration, finances et approvisionnement :	218 800 \$	218 700 \$	-0.05%
Informatique / Gestion de l'information			
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	41 300 \$	69 600 \$	68.52%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	57 300 \$	36 100 \$	-37,00%
Total - Informatique / Gestion de l'information :	98 600 \$	105 700 \$	7.2%
Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives / Greffe			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	36 700 \$	33 100 \$	-9.81%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	16 600 \$	17 000 \$	2.41%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	36 400 \$	35 400 \$	-2.75%
Total - Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives / Greffe :	89 700 \$	85 500 \$	-4.68%
Total - Performance, greffe et serv. administratifs :	642 700 \$	654 400 \$	1.82%
Travaux publics			
Adm. Travaux publics / Transport - Dir. et admin. - À répartir			
52100 000000 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Général	-57 700 \$	-55 300 \$	-4.16%
52100 050030 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres de direction - Mtl	36 000 \$	42 200 \$	17.22%
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	30 800 \$	0 \$	-100,00%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	19 300 \$	20 800 \$	7.77%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	35 000 \$	53 300 \$	52.29%
Total - Adm. Travaux publics / Transport - Dir. et admin. - À répartir :	63 400 \$	61 000 \$	-3.79%
Adm. Travaux publics / Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	36 800 \$	34 800 \$	-5.43%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	34 100 \$	34 300 \$	0.59%
52100 050310 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Étudiant (programme particulier)	0 \$	1 200 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir :	70 900 \$	70 300 \$	-0.85%
Adm. Travaux publics / Transport - Autres dép. - À répartir			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	40 000 \$	36 100 \$	-9.75%
52100 050110 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	162 400 \$	186 800 \$	15.02%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	16 700 \$	35 500 \$	112.57%
52100 050310 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Étudiant (programme particulier)	0 \$	1 200 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Transport - Autres dép. - À répartir :	219 100 \$	259 600 \$	18.48%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par divison / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Adm. Travaux publics / Planification et gestion des parcs et espaces verts			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	38 000 \$	31 100 \$	-18.16%
52100 050110 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	22 200 \$	23 300 \$	4.95%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	38 500 \$	37 500 \$	-2.6%
52100 050310 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Étudiant (programme particulier)	0 \$	1 200 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Planification et gestion des parcs et espaces verts :	98 700 \$	93 100 \$	-5.67%
Adm. Travaux publics / Horticulture et arboriculture			
52100 050110 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	48 000 \$	49 700 \$	3.54%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	0 \$	10 300 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Horticulture et arboriculture :	48 000 \$	60 000 \$	25,00%
Adm. Travaux publics / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir			
52100 050110 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	53 400 \$	51 900 \$	-2.81%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	45 600 \$	49 500 \$	8.55%
Total - Adm. Travaux publics / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À	99 000 \$	101 400 \$	2.42%
Édifices - Électricité / Éclairage des rues			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	47 400 \$	49 300 \$	4.01%
Total - Édifices - Électricité / Éclairage des rues :	47 400 \$	49 300 \$	4.01%
Édifices - Électricité / Signalisation lumineuse			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	45 900 \$	48 000 \$	4.58%
Total - Édifices - Électricité / Signalisation lumineuse :	45 900 \$	48 000 \$	4.58%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	63 800 \$	66 800 \$	4.7%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives :	63 800 \$	66 800 \$	4.7%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Arénas et patinoires			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	25 300 \$	26 500 \$	4.74%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Arénas et patinoires :	25 300 \$	26 500 \$	4.74%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	22 700 \$	17 200 \$	-24.23%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance :	22 700 \$	17 200 \$	-24.23%
Édifices - Électricité / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	57 200 \$	0 \$	-100,00%
Total - Édifices - Électricité / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux :	57 200 \$	0 \$	-100,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par division / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Édifices - Électricité / Bibliothèques			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	21 600 \$	22 600 \$	4.63%
Total - Édifices - Électricité / Bibliothèques :	21 600 \$	22 600 \$	4.63%
Édifices - Électricité / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	54 000 \$	67 000 \$	24.07%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	31 400 \$	12 100 \$	-61.46%
Total - Édifices - Électricité / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À	85 400 \$	79 100 \$	-7.38%
Voirie / Nettoyage et balayage des voies publiques			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	76 500 \$	89 600 \$	17.12%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	0 \$	41 100 \$	0,00%
Total - Voirie / Nettoyage et balayage des voies publiques :	76 500 \$	130 700 \$	70.85%
Voirie / Entretien et réparation des chaussées et trottoirs			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	234 200 \$	254 300 \$	8.58%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	17 500 \$	14 500 \$	-17.14%
Total - Voirie / Entretien et réparation des chaussées et trottoirs :	251 700 \$	268 800 \$	6.79%
Voirie / Déblaiement et chargement de la neige			
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	200 \$	0 \$	-100,00%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	22 000 \$	21 000 \$	-4.55%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	230 900 \$	232 100 \$	0.52%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	18 400 \$	50 900 \$	176.63%
Total - Voirie / Déblaiement et chargement de la neige :	271 500 \$	304 000 \$	11.97%
Voirie / Épandage d'abrasifs			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	58 100 \$	60 600 \$	4.3%
Total - Voirie / Épandage d'abrasifs :	58 100 \$	60 600 \$	4.3%
Voirie / Signalisation écrite et marquage			
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	19 800 \$	0 \$	-100,00%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	47 200 \$	0 \$	-100,00%
Total - Voirie / Signalisation écrite et marquage :	67 000 \$	0 \$	-100,00%
Voirie / Signalisation écrite			
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	0 \$	21 700 \$	0,00%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	40 800 \$	0,00%
Total - Voirie / Signalisation écrite :	0 \$	62 500 \$	0,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par divison / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Voirie / Marquage de la chaussée			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	0 \$	8 600 \$	0,00%
Total - Voirie / Marquage de la chaussée :	0 \$	8 600 \$	0,00%
Voirie / Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport			
52100 000000 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Général	-1 200 \$	-1 200 \$	0,00%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	22 400 \$	21 800 \$	-2.68%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	20 200 \$	0 \$	-100,00%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	35 100 \$	52 400 \$	49.29%
Total - Voirie / Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport :	76 500 \$	73 000 \$	-4.58%
Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable			
52100 000000 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Général	-7 900 \$	-7 600 \$	-3.8%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	14 900 \$	0 \$	-100,00%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	277 600 \$	285 500 \$	2.85%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	27 700 \$	29 000 \$	4.69%
52200 050230 Assurance-emploi / Cols blancs - Mtl - permanent	0 \$	14 500 \$	0,00%
Total - Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable :	312 300 \$	321 400 \$	2.91%
Gestion de l'eau / Réseaux d'égout			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	66 700 \$	69 800 \$	4.65%
Total - Gestion de l'eau / Réseaux d'égout :	66 700 \$	69 800 \$	4.65%
Parcs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	187 200 \$	280 300 \$	49.73%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	222 500 \$	189 700 \$	-14.74%
52100 050310 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Étudiant (programme particulier)	0 \$	39 500 \$	0,00%
Total - Parcs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux :	409 700 \$	509 500 \$	24.36%
Horticulture et arboriculture / Horticulture et arboriculture			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	134 600 \$	141 300 \$	4.98%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	85 800 \$	99 300 \$	15.73%
Total - Horticulture et arboriculture / Horticulture et arboriculture :	220 400 \$	240 600 \$	9.17%
Total - Travaux publics :	2 778 800 \$	3 004 400 \$	8.12%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par divison / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Culture, sports, loisirs et développement social			
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social / Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir			
52100 00000 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Général	-49 700 \$	-47 700 \$	-4.02%
52100 050030 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres de direction - Mtl	34 700 \$	40 700 \$	17.29%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	64 300 \$	19 200 \$	-70.14%
Total - Adm. Culture, sports, loisirs et développement social / Loisirs et culture - Dir., adm. et	49 300 \$	12 200 \$	-75.25%
Développement social / Développement social			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	37 800 \$	35 700 \$	-5.56%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	76 300 \$	76 200 \$	-0.13%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	34 300 \$	34 500 \$	0.58%
Total - Développement social / Développement social :	148 400 \$	146 400 \$	-1.35%
Bibliothèque / Administration, finances et approvisionnement			
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	12 000 \$	12 000 \$	0,00%
Total - Bibliothèque / Administration, finances et approvisionnement :	12 000 \$	12 000 \$	0,00%
Bibliothèque / Bibliothèques			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	100 700 \$	88 900 \$	-11.72%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	80 000 \$	73 800 \$	-7.75%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	264 400 \$	320 900 \$	21.37%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	367 600 \$	274 800 \$	-25.24%
Total - Bibliothèque / Bibliothèques :	812 700 \$	758 400 \$	-6.68%
Culture et événements / Autres - Activités récréatives			
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	21 100 \$	21 400 \$	1.42%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	16 700 \$	16 300 \$	-2.4%
Total - Culture et événements / Autres - Activités récréatives :	37 800 \$	37 700 \$	-0.26%
Culture et événements / Centres communautaires - Activités culturelles			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	32 400 \$	31 400 \$	-3.09%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	43 100 \$	45 100 \$	4.64%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	58 300 \$	77 200 \$	32.42%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	25 500 \$	24 500 \$	-3.92%
Total - Culture et événements / Centres communautaires - Activités culturelles :	159 300 \$	178 200 \$	11.86%
Sports et loisirs / Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	120 900 \$	109 500 \$	-9.43%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	19 200 \$	42 500 \$	121.35%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	91 100 \$	67 000 \$	-26.45%
Total - Sports et loisirs / Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir :	231 200 \$	219 000 \$	-5.28%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par divison / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Sports et loisirs / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	16 400 \$	17 100 \$	4.27%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	3 300 \$	3 400 \$	3.03%
Total - Sports et loisirs / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives :	19 700 \$	20 500 \$	4.06%
Sports et loisirs / Exploitation des centres commun. - Act.récréatives			
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	30 300 \$	29 800 \$	-1.65%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des centres commun. - Act.récréatives :	30 300 \$	29 800 \$	-1.65%
Sports et loisirs / Exploitation des arénas et patinoires			
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	17 200 \$	16 800 \$	-2.33%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	181 000 \$	165 900 \$	-8.34%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des arénas et patinoires :	198 200 \$	182 700 \$	-7.82%
Sports et loisirs / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	82 500 \$	86 100 \$	4.36%
Total - Sports et loisirs / Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance :	82 500 \$	86 100 \$	4.36%
Sports et loisirs / Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance			
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	300 \$	0 \$	-100,00%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	252 200 \$	244 700 \$	-2.97%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance :	252 500 \$	244 700 \$	-3.09%
Sports et loisirs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux			
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	0 \$	25 800 \$	0,00%
Total - Sports et loisirs / Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux :	0 \$	25 800 \$	0,00%
Sports et loisirs / Exploitation des parcs et terrains de jeux			
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	4 900 \$	4 800 \$	-2.04%
Total - Sports et loisirs / Exploitation des parcs et terrains de jeux :	4 900 \$	4 800 \$	-2.04%
Sports et loisirs / Centres communautaires - Activités culturelles			
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	23 700 \$	23 300 \$	-1.69%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	65 500 \$	69 800 \$	6.56%
Total - Sports et loisirs / Centres communautaires - Activités culturelles :	89 200 \$	93 100 \$	4.37%
Sports et loisirs / Bibliothèques			
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	33 100 \$	35 600 \$	7.55%
52100 050251 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - non permanent	13 100 \$	13 800 \$	5.34%
Total - Sports et loisirs / Bibliothèques :	46 200 \$	49 400 \$	6.93%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par division / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Sports et loisirs / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir			
52100 050110 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Contremaîtres non syndiqués - Mtl	25 700 \$	26 800 \$	4.28%
52100 050250 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols bleus - Mtl - permanents	66 100 \$	70 100 \$	6.05%
Total - Sports et loisirs / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir :	91 800 \$	96 900 \$	5.56%
Total - Culture, sports, loisirs et développement social :	2 266 000 \$	2 197 700 \$	-3.01%
Aménagement urbain et services aux entreprises			
Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir			
52100 000000 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Général	-18 400 \$	-17 700 \$	-3.8%
52100 050030 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres de direction - Mtl	34 100 \$	33 000 \$	-3.23%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	22 700 \$	0,00%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	19 700 \$	19 200 \$	-2.54%
Total - Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et	35 400 \$	57 200 \$	61.58%
Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Industries et commerces - Prom. et dév.écon.			
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	20 000 \$	39 500 \$	97.5%
Total - Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Industries et commerces - Prom.	20 000 \$	39 500 \$	97.5%
Services techniques / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À redistribuer			
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	18 400 \$	18 700 \$	1.63%
52100 050170 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels architectes - Mtl	18 500 \$	0 \$	-100,00%
52101 050150 Capitalisation - Cotisations de l'employeur / Professionnels généraux - Mtl	-18 400 \$	-18 700 \$	1.63%
52101 050170 Capitalisation - Cotisations de l'employeur / Professionnels architectes - Mtl	-18 500 \$	0 \$	-100,00%
Total - Services techniques / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À	0 \$	0 \$	0,00%
Services techniques / Amén., urb. et dével. - Autres dép.- À répartir			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	40 000 \$	36 100 \$	-9.75%
52100 050170 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels architectes - Mtl	22 100 \$	48 300 \$	118.55%
52100 050210 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels scientifiques - Mtl	61 000 \$	57 000 \$	-6.56%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	106 500 \$	123 100 \$	15.59%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	32 500 \$	0 \$	-100,00%
52100 050310 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Étudiant (programme particulier)	4 300 \$	1 300 \$	-69.77%
Total - Services techniques / Amén., urb. et dével. - Autres dép.- À répartir :	266 400 \$	265 800 \$	-0.23%
Urbanisme, permis et inspection / Fourrière municipale et contrôle des animaux			
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	6 400 \$	0 \$	-100,00%
Total - Urbanisme, permis et inspection / Fourrière municipale et contrôle des animaux :	6 400 \$	0 \$	-100,00%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Cotisations de l'employeur par divison / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Urbanisme, permis et inspection / Émission des permis et inspections			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	30 600 \$	28 600 \$	-6.54%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	180 700 \$	196 400 \$	8.69%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	3 500 \$	0 \$	-100,00%
52100 050310 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Étudiant (programme particulier)	4 300 \$	1 300 \$	-69.77%
Total - Urbanisme, permis et inspection / Émission des permis et inspections :	219 100 \$	226 300 \$	3.29%
Urbanisme / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À redistribuer			
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	20 800 \$	0,00%
52101 050150 Capitalisation - Cotisations de l'employeur / Professionnels généraux - Mtl	0 \$	-20 800 \$	0,00%
Total - Urbanisme / Dépenses internes à imputer aux activités d'investissement - À redistribuer	0 \$	0 \$	0,00%
Urbanisme / Aménag. du territoire, réglementation et zonage			
52100 050070 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cadres administratifs - Mtl	30 400 \$	32 300 \$	6.25%
52100 050150 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Professionnels généraux - Mtl	139 800 \$	119 000 \$	-14.88%
52100 050230 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - permanent	18 400 \$	33 300 \$	80.98%
52100 050231 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Cols blancs - Mtl - non permanent	9 300 \$	9 200 \$	-1.08%
52100 050310 Cotisations de l'employeur - Taux moyen / Étudiant (programme particulier)	4 300 \$	1 300 \$	-69.77%
Total - Urbanisme / Aménag. du territoire, réglementation et zonage :	202 200 \$	195 100 \$	-3.51%
Total - Aménagement urbain et services aux entreprises :	749 500 \$	783 900 \$	4.59%
GRAND TOTAL	6 788 000 \$	7 003 500 \$	3.17%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Télécommunications et postes par division / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Direction - Montréal-Nord			
Direction / Conseil et soutien aux instances politiques			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	400 \$	200 \$	-50,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	5 500 \$	4 500 \$	-18,18%
Total - Direction / Conseil et soutien aux instances politiques :	5 900 \$	4 700 \$	-20,34%
Direction / Administration, finances et approvisionnement			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	200 \$	200 \$	0,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	1 400 \$	1 400 \$	0,00%
Total - Direction / Administration, finances et approvisionnement :	1 600 \$	1 600 \$	0,00%
Accueil et services aux citoyens / Rel. avec les citoyens et communications			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	50 800 \$	50 800 \$	0,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	5 000 \$	5 000 \$	0,00%
Total - Accueil et services aux citoyens / Rel. avec les citoyens et communications :	55 800 \$	55 800 \$	0,00%
Total - Direction - Montréal-Nord :	63 300 \$	62 100 \$	-1,9%
Performance, greffe et serv. administratifs			
Adm. Serv. Administratifs / Administration, finances et approvisionnement			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	200 \$	200 \$	0,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	1 500 \$	1 100 \$	-26,67%
Total - Adm. Serv. Administratifs / Administration, finances et approvisionnement :	1 700 \$	1 300 \$	-23,53%
Ressources humaines / Gestion du personnel			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	300 \$	200 \$	-33,33%
53601 000000 Téléphonie / Général	500 \$	700 \$	40,00%
Total - Ressources humaines / Gestion du personnel :	800 \$	900 \$	12,5%
Ressources financières et matérielles / Administration, finances et approvisionnement			
53401 014003 Poste, messagerie et fret / Frais de poste	1 800 \$	2 800 \$	55,56%
53601 000000 Téléphonie / Général	45 200 \$	1 400 \$	-96,9%
Total - Ressources financières et matérielles / Administration, finances et approvisionnement :	47 000 \$	4 200 \$	-91,06%
Informatique / Gestion de l'information			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	300 \$	300 \$	0,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	300 \$	300 \$	0,00%
53604 014019 Téléinformatique / Accès internet	59 100 \$	25 000 \$	-57,7%
Total - Informatique / Gestion de l'information :	59 700 \$	25 600 \$	-57,12%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Télécommunications et postes par division / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives / Greffe			
53601 000000 Téléphonie / Général	300 \$	300 \$	0,00%
Total - Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives / Greffe :	300 \$	300 \$	0,00%
Total - Performance, greffe et serv. administratifs :	109 500 \$	32 300 \$	-70.5%
Travaux publics			
Adm. Travaux publics / Transport - Dir. et admin. - À répartir			
53401 014003 Poste, messagerie et fret / Frais de poste	1 000 \$	1 000 \$	0,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	13 500 \$	13 500 \$	0,00%
Total - Adm. Travaux publics / Transport - Dir. et admin. - À répartir :	14 500 \$	14 500 \$	0,00%
Total - Travaux publics :	14 500 \$	14 500 \$	0,00%
Culture, sports, loisirs et développement social			
Adm. Culture, sports, loisirs et développement social / Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	4 000 \$	2 000 \$	-50,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	1 000 \$	1 000 \$	0,00%
Total - Adm. Culture, sports, loisirs et développement social / Loisirs et culture - Dir., adm. et	5 000 \$	3 000 \$	-40,00%
Développement social / Développement social			
53401 014003 Poste, messagerie et fret / Frais de poste	300 \$	1 000 \$	233.33%
53601 000000 Téléphonie / Général	1 900 \$	1 000 \$	-47.37%
Total - Développement social / Développement social :	2 200 \$	2 000 \$	-9.09%
Bibliothèque / Bibliothèques			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	7 200 \$	5 000 \$	-30.56%
53601 000000 Téléphonie / Général	1 300 \$	2 500 \$	92.31%
Total - Bibliothèque / Bibliothèques :	8 500 \$	7 500 \$	-11.76%
Culture et événements / Autres - Activités récréatives			
53601 000000 Téléphonie / Général	1 300 \$	1 300 \$	0,00%
Total - Culture et événements / Autres - Activités récréatives :	1 300 \$	1 300 \$	0,00%
Culture et événements / Centres communautaires - Activités culturelles			
53601 000000 Téléphonie / Général	800 \$	1 700 \$	112.5%
53604 014019 Téléinformatique / Accès internet	1 100 \$	1 100 \$	0,00%
Total - Culture et événements / Centres communautaires - Activités culturelles :	1 900 \$	2 800 \$	47.37%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Télécommunications et postes par division / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Sports et loisirs / Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir			
53401 014003 Poste, messagerie et fret / Frais de poste	600 \$	600 \$	0,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	5 600 \$	5 300 \$	-5.36%
Total - Sports et loisirs / Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir :	6 200 \$	5 900 \$	-4.84%
Total - Culture, sports, loisirs et développement social :	25 100 \$	22 500 \$	-10.36%
Aménagement urbain et services aux entreprises			
Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	1 300 \$	500 \$	-61.54%
53601 000000 Téléphonie / Général	1 900 \$	2 200 \$	15.79%
Total - Adm. Aménagement, urbanisme et développement / Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et	3 200 \$	2 700 \$	-15.63%
Services techniques / Amén., urb. et dével. - Autres dép.- À répartir			
53401 014004 Poste, messagerie et fret / Frais de messagerie	500 \$	500 \$	0,00%
53601 000000 Téléphonie / Général	4 000 \$	4 800 \$	20,00%
Total - Services techniques / Amén., urb. et dével. - Autres dép.- À répartir :	4 500 \$	5 300 \$	17.78%
Urbanisme, permis et inspection / Émission des permis et inspections			
53601 000000 Téléphonie / Général	4 000 \$	4 900 \$	22.5%
Total - Urbanisme, permis et inspection / Émission des permis et inspections :	4 000 \$	4 900 \$	22.5%
Total - Aménagement urbain et services aux entreprises :	11 700 \$	12 900 \$	10.26%
GRAND TOTAL	224 100 \$	144 300 \$	-35.61%

Arrondissement de Montréal-Nord

Propositions budgétaires 2020

Famille de dépense - Opérations de déneigement et abrasifs par division / famille

Description	Budget original 2019	Propositions 2020	% Variation 2019 - 2020
Travaux publics			
Voirie / Déblaiement et chargement de la neige			
54590 000000 Autres services techniques / Général	18 000 \$	2 800 \$	-84.44%
55205 014743 Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement / Niveleuses	466 500 \$	423 600 \$	-9.2%
55205 014744 Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement / Remorques	120 000 \$	172 800 \$	44,00%
Total - Voirie / Déblaiement et chargement de la neige :	604 500 \$	599 200 \$	-0.88%
Voirie / Épandage d'abrasifs			
56505 000000 Sels et autres abrasifs / Général	370 000 \$	510 200 \$	37.89%
Total - Voirie / Épandage d'abrasifs :	370 000 \$	510 200 \$	37.89%
Total - Travaux publics :	974 500 \$	1 109 400 \$	13.84%
GRAND TOTAL	974 500 \$	1 109 400 \$	13.84%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020**

Famille de dépense - Matières résiduelles par divison / famille

Description	Budget original	Propositions	% Variation
	2019	2020	2019 - 2020
Travaux publics			
Voirie / Matériaux secs - collecte et transport			
54503 012353 Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles / Déversement de sols d'excavation	13 000 \$	4 000 \$	-69.23%
54503 014405 Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles / Transport de conteneurs	90 000 \$	100 300 \$	11.44%
Total - Voirie / Matériaux secs - collecte et transport :	103 000 \$	104 300 \$	1.26%
Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable			
54503 012353 Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles / Déversement de sols d'excavation	49 800 \$	4 000 \$	-91.97%
Total - Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable :	49 800 \$	4 000 \$	-91.97%
Total - Travaux publics :	152 800 \$	108 300 \$	-29.12%
GRAND TOTAL	152 800 \$	108 300 \$	-29.12%

**Arrondissement de Montréal-Nord
 Propositions budgétaires 2020
 Famille de dépense - Services publics par division / famille**

Description	Budget original 2019	Propositions 2020	% Variation 2019 - 2020
Travaux publics			
Édifices - Électricité / Éclairage des rues			
56301 000000 Électricité / Général	360 000 \$	336 800 \$	-6.44%
Total - Édifices - Électricité / Éclairage des rues :	360 000 \$	336 800 \$	-6.44%
Édifices - Électricité / Signalisation lumineuse			
56301 000000 Électricité / Général	70 500 \$	72 800 \$	3.26%
Total - Édifices - Électricité / Signalisation lumineuse :	70 500 \$	72 800 \$	3.26%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives			
56301 000000 Électricité / Général	280 000 \$	279 200 \$	-0.29%
56302 000000 Gaz naturel / Général	105 800 \$	70 500 \$	-33.36%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives :	385 800 \$	349 700 \$	-9.36%
Édifices - Électricité / Gestion install. - Arénas et patinoires			
56301 000000 Électricité / Général	284 500 \$	299 700 \$	5.34%
56302 000000 Gaz naturel / Général	142 200 \$	106 700 \$	-24.96%
Total - Édifices - Électricité / Gestion install. - Arénas et patinoires :	426 700 \$	406 400 \$	-4.76%
Édifices - Électricité / Bibliothèques			
56301 000000 Électricité / Général	48 600 \$	51 500 \$	5.97%
56302 000000 Gaz naturel / Général	7 500 \$	5 000 \$	-33.33%
Total - Édifices - Électricité / Bibliothèques :	56 100 \$	56 500 \$	0.71%
Édifices - Électricité / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir			
56301 000000 Électricité / Général	179 500 \$	188 500 \$	5.01%
56302 000000 Gaz naturel / Général	91 300 \$	88 000 \$	-3.61%
Total - Édifices - Électricité / Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À	270 800 \$	276 500 \$	2.1%
Voirie / Matériaux secs - collecte et transport			
56301 000000 Électricité / Général	200 \$	200 \$	0,00%
Total - Voirie / Matériaux secs - collecte et transport :	200 \$	200 \$	0,00%
Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable			
56301 000000 Électricité / Général	17 400 \$	17 400 \$	0,00%
Total - Gestion de l'eau / Réseau de distribution de l'eau potable :	17 400 \$	17 400 \$	0,00%
Total - Travaux publics :	1 587 500 \$	1 516 300 \$	-4.49%
GRAND TOTAL	1 587 500 \$	1 516 300 \$	-4.49%



Dossier # : 1197987007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020.

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020, se tenant au 11155, avenue Hébert à 19 h :

Lundi le 3 février 2020

Lundi le 2 mars 2020

Lundi le 6 avril 2020

Lundi le 4 mai 2020

Lundi le 1er juin 2020

Lundi le 29 juin 2020

Lundi le 31 août 2020

Lundi le 5 octobre 2020

Lundi le 9 novembre 2020

Lundi le 7 décembre 2020

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:35

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197987007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 319 al. 2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020, se tenant au 11155, avenue Hébert, à 19 h :

- Lundi le 3 février 2020
- Lundi le 2 mars 2020
- Lundi le 6 avril 2020
- Lundi le 4 mai 2020
- Lundi le 1er juin 2020
- Lundi le 29 juin 2020
- Lundi le 31 août 2020
- Lundi le 5 octobre 2020
- Lundi le 9 novembre 2020
- Lundi le 7 décembre 2020

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement afin d'informer les citoyens du calendrier des séances ordinaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 320 al. 1 de la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19), un avis public sera donné.

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

Tél : 514-328-4000 poste 4027
Télécop. : 514-328-4299

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
DPGSA

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-15

514 328-4000 #4050
514-328-4299



Dossier # : 1198224009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 91 506,88 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 23 avril 2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 91 506,88 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 23 avril 2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-12-04 10:05

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198224009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 91 506,88 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 23 avril 2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

CONTENU

CONTEXTE

La dépense reliée à la fourniture et la livraison de pierres concassées et de pierres prémélangées fait partie d'un processus d'achat annuel pour les travaux en régie. L'achat de pierres concassées et de pierres prémélangées est utile pour différents travaux d'excavation, pour les réparations des bris d'aqueduc, les réparations d'égout, les réparations de puisard et les raccordements d'aqueduc et d'égout.

Lors d'excavation, suite à un bris d'aqueduc, le matériel d'excavation qui contient de l'argile est saturé d'eau et doit être remplacé par de la pierre. Cette pierre sera aussi utilisée comme fondation pour les travaux d'asphaltage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA 19 10 023

En 2018, le conseil d'arrondissement a approuvé une dépense de 93 236,10 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierres concassées et de pierres prémélangées requise par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Résolution : CA 17 10 223

En 2017, le conseil d'arrondissement a approuvé une dépense de 68 924,63 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Lafarge Canada inc. Pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierres concassées et de pierres prémélangées requise par la Direction des travaux publics pour la période du 24 avril 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Résolution du CA 16 10 146

En 2016, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord avait autorisé une dépense de 155 276.04 \$, taxes incluses, auprès du fournisseur Carrière St-Jacques pour la fourniture et le

transport, sur demande, de pierres concassées et de pierres prémélangées requis par la Direction des travaux publics pour la période du 12 avril 2016 au 31 mars 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme. L'entente-cadre numéro #1109176 a été ratifiée par résolution en date du 21 mars 2016 - CM 160331.

DESCRIPTION

Le fournisseur (Lafarge Canada inc.) devra fournir et livrer sur demande, la pierre concassée et la pierre prémélangée, conformément à l'entente-cadre numéro #1195735 et le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparés par la Ville de Montréal à ce sujet. Appel d'offres public 19885 et résolution : CM17 0418 en date du 12 avril 2017.

JUSTIFICATION

Vous trouverez un tableau explicatif dans la pièce jointe pour l'année budgétaire 2020. La conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et le transport sur demande, de pierre concassée de différentes grosseurs nettes et de pierre prémélangée, pour une période de trois (3) ans, suite à l'appel d'offres publique préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Les coûts calculés avec le montant de la redevance de 2019. Ces montants seront révisés avec le montant de la redevance de 2020, dès que cette dernière sera disponible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 91 506,88 \$ taxes incluses sera imputée au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un dossier décisionnel sera créé pour chaque année budgétaire subséquente de la durée de l'entente-cadre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

Tél : 514 328-4000 x4106

Télécop. : 514 328-4287

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-10-21

514 328-4000 poste
4105

514 328-4287

ENTENTE DE PRODUITS PERMANENTE

TPAE,A,Fourniture de pierre concassée pour une période de 36 mois

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'ENTENTE : du 24 Avril 2017 au 23 Avril 2020
ou jusqu'à concurrence, avant la fin de cette période, d'achats totalisant : 5,348,512.86 \$

FOURNISSEUR

- Lafarge Canada Inc
- 9990 Boul Metropolitain E, , Montreal-Est, Qc, H1B 1A2

CONDITION DE PAIEMENT

- Termes : Net le 15 du mois suivant

LIVRAISON

- Frais de transport : Prépayé
- FAB : Destination

Le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparés par la Ville de Montréal à ce sujet.

Numéro de l'appel d'offres : 15885
N° du sommaire ou du dossier décisionnel:

Numéro de la résolution ou de la décision : CM17 0418
En date du : 2017/04/12 00:00:00

1	Code du produit - Ville : BG3116-3201 PIERRE CONCASSEE, MG-20, PREMELANGEE, TONNE METRIQUE, CONFORME AU DEVIS NORMALISE 6VM-9 VILLE DE MONTREAL Code du produit - Fabricant : Marque :	Prix :	9.34 \$ CH
2	Code du produit - Ville : BG3116-3211 PIERRE CONCASSE, VM-2, PREMELANGEE, TONNE METRIQUE, CONFORME, DEVIS, NORMALISE, 6VM-9, VILLE DE MONTREAL Code du produit - Fabricant : Marque :	Prix :	8.84 \$ CH
3	Code du produit - Ville : BG3116-3212 PIERRE CONCASSE, MG-56, PREMELANGEE, TONNE METRIQUE, CONFORME, DEVIS, NORMALISE, 6VM-9, VILLE DE MONTREAL Code du produit - Fabricant : Marque :	Prix :	8.79 \$ CH
4	Code du produit - Ville : BG3116-3213 PIERRE CONCASSE, VM-1, PREMELANGEE, TONNE METRIQUE, CONFORME, DEVIS, NORMALISE, 6VM-9, VILLE DE MONTREAL	Prix :	9.84 \$ CH

Entente pour la fourniture de « pierre concassée » pour les travaux en régie

Fournisseur :	Lafarge Canada inc.
Gérée par :	Le Service de l'approvisionnement
Utilisateur autorisé :	Entente corporative disponible pour l'ensemble des usagers
Entente # :	1195735
Période de validité :	Du 24 avril 2017 au 23 avril 2020

DESCRIPTION SOMMAIRE

Il s'agit d'une entente-cadre avec Lafarge Canada inc., du 24 avril 2017 jusqu'au 23 avril 2020, pour la fourniture et la livraison sur demande, de pierre concassée pour les travaux en régie, suite de l'appel d'offres public 17-15885.

COMMENT COMMANDER

Pour créer une demande d'achat, suivre les indications contenues dans [l'aide-mémoire DA-1](#)

Pour créer un Bon de commande standard, suivre les indications contenues dans [l'aide-mémoire BC-1](#)

ARTICLES ET PRIX

Articles	CODE DU PRODUIT	PRODUIT	PRIX 2017 (la tonne métrique) Note 2	PRIX 2018 (la tonne métrique) Note 2	PRIX 2019 (la tonne métrique) Note 2
1	BG3116-3201	Pierre concassée pré mélangée MG-20 (0-3/4"), pour fondation supérieure de chaussée (incluant la redevance).	9,32 \$	9,33 \$	9,34 \$
2	BG3116-3211	Pierre concassée pré mélangée VM-2, gros granulats, pour assise, enrobage de conduite et remblai de tranchée, (incluant la redevance).	8,82 \$	8,83 \$	8,84 \$
3	BG3116-3212	Pierre concassée pré mélangée MG-56, gros granulats, pour fondation inférieure de chaussée, (incluant la redevance).	8,77 \$	8,78 \$	8,79 \$
4	BG3116-3213	Pierre concassée pré mélangée VM-1, granulats fins-criblure, pour assise, remblai de tranchée et conduites, remblai de conduites d'utilités et câbles (incluant la redevance).	9,82 \$	9,83 \$	9,84 \$
5	BG3116-3210	Pierre concassée nette VM-4, 3/4", pour assise, utilisée pour projets horticoles également car permet une bonne irrigation du sol (incluant la redevance).	10,57 \$	10,58 \$	10,59 \$

Note 1 – Veuillez consulter le devis technique du SITE « 6VM-9 » pour connaître le détail des types de pierre : <http://sirius/dtp/>

Note 2 – Les prix de la pierre n'incluent pas la livraison (voir la section Frais de livraison). Les prix unitaires incluent la redevance résultant de l'imposition obligatoire de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières.

La **redevance pour l'année 2017** est de 0,57 \$ la tonne métrique. Cette dernière est incluse dans le prix unitaire.

La **redevance pour l'année 2018** est de 0,58 \$ la tonne métrique. Cette dernière est incluse dans le prix unitaire.

La **redevance pour l'année 2019** est de 0,59 \$ la tonne métrique. Cette dernière est incluse dans le prix unitaire.

La **redevance pour l'année 2020** : à venir.

DÉLAIS DE LIVRAISON

Commande régulière : 24 heures (incluant celles à être faites durant la période du 15 décembre au 8 janvier de chaque année du contrat).

Commande urgente : 4 heures.

Si le délai stipulé précédemment ne peut être respecté à cause de circonstances indépendantes de la volonté du fournisseur, ce dernier doit en fournir les raisons.

FRAIS DE LIVRAISON

Frais de livraison offert par Lafarge par arrondissement et autre (la tonne métrique)	
Ahuntsic-Cartierville	5,20 \$
Anjou	5,20 \$
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	5,20 \$
Lachine	5,20 \$
LaSalle	5,20 \$
Le Plateau-Mont-Royal	5,20 \$
Le Sud-Ouest	5,20 \$
L'Île-Bizard—Ste-Geneviève	5,20 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5,20 \$
Montréal-Nord	5,20 \$
Outremont	5,20 \$
Pierrefonds-Roxboro	5,20 \$
Rivière des Prairies – Pointe-aux-Trembles	5,20 \$
Rosemont-La-Petite-Patrie	5,20 \$
Saint-Laurent	5,20 \$
Saint-Léonard	5,20 \$
Verdun	5,20 \$
Verdun – Usine de filtration d'eau (999 rue Dupuis)	8,30 \$
Ville-Marie	5,20 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	5,20 \$
Pépinière municipale de la Ville de Montréal (située à L'Assomption)	5,20 \$

En plus du service de livraison offert par Lafarge, il est également possible pour les arrondissements de se faire livrer la pierre par l'entreprise **Transvrac Montréal-Laval inc.** Pour obtenir un service de livraison, veuillez communiquer avec **Transvrac Montréal-Laval inc.**

La Ville demande des semi-remorques 3 essieux et inférieur. Prendre également note que les semi-remorques 4 essieux ne seront pas acceptés.

CEUILLETTE DE LA PIERRE

Il est possible de faire la cueillette de la pierre en annonçant votre présence idéalement au moins une (1) heure à l'avance. Les adresses des carrières sont les suivantes :

1- 9990, boulevard Métropolitain est, Montréal-Est, Qc, H1B 1A2

CONTACTS

Ville de Montréal	FOURNISSEUR
<p>Alexandre Muniz Agent d'approvisionnement II 514 872-1028</p> <p>Marc Lussier Préposé à la qualité 514-872-5305</p> <p><u>Questions techniques sur les types de pierre concassée :</u></p> <p>Rachid Benkanoun, Ingénieur au SITE (514) 872-6151 rachid.benkanoun@ville.montreal.qc.ca</p> <p>Richard Morin, Conseiller technique – Ingénieur au SITE (514) 872-4127 rmorin@ville.montreal.qc.ca</p> <p>Pierre Lacroix, Ingénieur au SITE (514) 872-8819 pierlacroix@ville.montreal.qc.ca</p>	<p>LAFARGE CANADA INC.</p> <p><i>Demandes de livraison</i> Stéphanie Mélo-Medeiros 514-640-0981 Fax 514-640-0752 stephanie.melomedeiros@lafargeholcim.com infoagqgc@lafarge.com</p> <p><i>Livraisons d'urgence seulement</i> Stéphanie Mélo-Medeiros 438-887-4942 Stéphane Bourque 514-703-6130 Luc Provost 450-758-6571</p> <p><i>Contrôle de la qualité et renseignements techniques</i> Stéphane Brunet Téléphone : 514-923-0109 Télécopieur : 514 640-0752 stephane.brunet@lafargeholcim.com</p> <p><i>Exigences contractuelles</i> Sylvain Faucher, Directeur des ventes sylvain.faucher@lafargeholcim.com Téléphone : 514-942-3330</p>

1. AQUEDUC - ESTIMATION DES QUANTITÉS ET COÛTS

			2020				
	Pierre concassée	Prix TM (avec redevance)	Prix TM (sans redevance)	Redevance	Livraison	QT estimée (TM)	Coûts
Réparation de fuites d'eau Code budgétaire 302 420 04121 017037	VM-2 (gros granulat)	8,84 \$	8,25 \$	0,59 \$	5,20 \$	4000	
	Code du produit BG3116-3211	35 360,00 \$	33 000,00 \$	2 360,00 \$	20 800,00 \$		56 160,00 \$
Entretien des puisards et regards Code budgétaire 302 420 04161 017031	VM-2 (gros granulat)	8,84 \$	8,25 \$	0,59 \$	5,20 \$	1 500	
	Code du produit BG3116-3211	13 260,00 \$	12 375,00 \$	885,00 \$	7 800,00 \$		21 060,00 \$
Réparation de fuites d'eau Code budgétaire 302 420 04121 017037	VM-4 (pierre concassée nette ¾ pouces)	10,59 \$	10,00 \$	0,59 \$	5,20 \$	150	
	Code du produit BG3116-3214	1 588,50 \$	1 500,00 \$	88,50 \$	780,00 \$		2 368,50 \$

2. AQUEDUC - COÛTS TOTAUX , TVQ, TPS ET RISTOURNES

			2020				
	Pierre		Coûts	TVQ	TPS	Total (TX incluses)	Net (inclut la ristourne)
Réparation de fuites d'eau Code budgétaire 302 420 04121 017037	VM-2 (gros granulat)		56 160,00 \$	5 601,96 \$	2 808,00 \$	64 569,96 \$	58 960,98 \$
	Code du produit BG3116-3211						
Entretien des puisards et regards Code budgétaire 302 420 04161 017031	VM-2 (gros granulat)		21 060,00 \$	2 100,74 \$	1 053,00 \$	24 213,74 \$	22 110,37 \$
	Code du produit BG3116-3211						
Réparation de fuites d'eau Code budgétaire 302 420 04121 017037	VM-4 (pierre concassée nette ¾ pouces)		2 368,50 \$	236,26 \$	118,43 \$	2 723,18 \$	2 486,63 \$
	Code du produit BG3116-3214						
TOTAL:			79 588,50 \$	7 938,95 \$	3 979,43 \$	91 506,88 \$	83 557,98 \$

Notes : 1- Ristourne établit à 50 % pour la TVQ et à 100 % pour la TPS.

Services administratifs

Ressources financières et matérielles

GDD 1198224009 PIERRES CONCASSÉES LAFARGE CANADA ENTENTE #1195735	montant octroyé				
	total	tarif	total av tx	total tx incl	net
	<u>Réparation de fuites d'eau</u>				
2130.0010000.302420.04121.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000					
VM-2 (gros granulat)	4 000,00	14,04 \$	56 160,00 \$	64 569,96 \$	58 960,98 \$
VM-4 (pierre concassée nette 3/4 pouces)	150,00	15,79 \$	2 368,50 \$	2 723,18 \$	2 486,63 \$
<u>Entretien des puisards et regards</u>					
2130.0010000.302420.04161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000					
VM-2 (gros granulat)	1 500,00	14,04 \$	21 060,00 \$	24 213,74 \$	22 110,37 \$
	5 650		79 588,50 \$	91 506,88 \$	83 557,98 \$



Dossier # : 1196353003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 45 499,75 \$, taxes incluses, auprès de C.P.U. Design Inc. pour l'acquisition de 60 ordinateurs, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

QUE soit autorisée une dépense de 45 499,75 \$, taxes incluses, auprès de C.P.U. Design Inc. pour l'acquisition de 60 ordinateurs, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 19:00

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196353003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 45 499,75 \$, taxes incluses, auprès de C.P.U. Design Inc. pour l'acquisition de 60 ordinateurs, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

CONTENU

CONTEXTE

Cet achat nous permettra de compléter la migration des ordinateurs des employés et organismes supportés vers Windows 10. L'acquisition sera effectuée à partir de l'entente-cadre 1164102 entre la Ville de Montréal et le fournisseur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0622 (24 novembre 2016) Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soum.)

DESCRIPTION

La commande concerne 60 ordinateurs HP EliteDesk 705 G4 SFF avec option de disque SSD de 256 Go et 16 Go de mémoire.

JUSTIFICATION

Les mises à jour pour Windows 7 cesseront en 2020, il est donc important de compléter la migration en cours vers Windows 10. Nous avons besoin de ces 60 ordinateurs pour compléter la migration de tous les ordinateurs de notre domaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant de 45 499,75 \$ taxes incluses sera financée par le fonds de roulement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte le Règlement de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve CAQUETTE
Conseiller en logiciel matériel

Tél : 514-328-4000 #4057
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-26

514-328-4000 #4050

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Daniel Robert Téléphone : 328-4000 p404
Service/Arrondissement : Montréal-Nord

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source » * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal * Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Demande de création ou de modification du segment « Source »
Activités d'investissement

Demandeur : Daniel Robert Téléphone : 328-4000 p4044
Service/Arrondissement : Montréal-Nord

Renseignements généraux

Date de la demande : 2019-03-15

Type de demande : Sélectionnez une valeur

Type de règlement : Agglomération
 Ville
 Arrondissement

Numéro de source : _____

Valeur parent : _____

Numéro légal du règlement : _____

Description du règlement : _____

Numéro de résolution : _____

Numéro de GDD : _____

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Daniel Robert Téléphone : 328-4000 p404
 Service/Arrondissement : Montréal-Nord

Période : MAR Année : 2019 **MAR-19** Description de l'écriture : 190315robe97 serveur GDD 119xxxx

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	6416	9500998	800650	01301	57401	000000	0000	175700	000000	40020	00000			
2	6416	9500998	800650	41000	74320	013516	0000	175700	000000	40020	00000			
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.



Demande d'écriture de journal

Activités d'investissement

Les écritures de journal reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire. Elles seront effectuées à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Daniel Robert Téléphone : 328-4000 p404
 Service/Arrondissement : Montréal-Nord

Période : DÉC Année : 2019 **DÉC-19** Description de l'écriture : 191127robe97 GDD 1196353004 acquisition de 60 ordinateurs

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2416	0000000	000000	00000	34011	000000	0000	000000	000000	00000	00000	41 600.00		
2														
3														
4	6416	9500998	800650	41000	74320	013516	0000	175700	000000	40020	00000		41 600.00	
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29														
30														
31														
32														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												41 600.00	41 600.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de documentation d'un « Projet »
Activités d'investissement

Demandeur : Daniel Robert _____ Téléphone : 328-4000 p4044
Service/Arrondissement : Montréal-Nord _____

Renseignements généraux

Type de demande : Sélectionnez une valeur
Numéro de projet : _____

Champs descriptifs

Période de financement : _____

Programme de subvention

Nom du programme : _____
Numéro de dossier Protocole-Entente : _____
Entente signée: Oui Non

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de crédits autorisés sur planification

liste déroulante

Demandeur : Daniel Robert Téléphone : 328-4000 p4044

Service/Arrondissement : Montréal-Nord

Renseignements généraux

Numéro et intitulé du projet (Investi) :

Phase du projet : *liste déroulante*

Numéro et intitulé du projet Simon ou du sous projet Investi :
(compléter la page 7 si non créé)

Montant avant taxes :

Champs descriptifs

Description de la demande :
(pour l'activité, l'objet et la catégorie d'actifs)

Contexte / justification :
(pour la capitalisation)

Joindre tous les documents complémentaires qui permettront de valider les informations.

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Création sous projet Investi - projet Simon

liste déroulante

Demandeur : Daniel Robert Téléphone : 328-4000 p4044
 Service/Arrondissement : Montréal-Nord

Informations requises

Numéro de sous projet Investi :	19-668078-100
Intitulé du sous projet Investi :	Acquisition serveur et pare-feu
Budget :	ARRON
Objet de dépenses :	I - Biens durables-Achats de biens
Numéro du projet Investi :	68 078.00
Intitulé du projet Investi :	Programme de désuétude informatique
Nature de travail :	Acquisition d'équipement informatique-domaine administratif - 5111
Exécutant :	87.00
Fonds :	014 - DEPENSES EN IMMOBILISATIONS
Arrondissement :	Montréal-Nord - 16
District :	Districts multiples - 999
Programmation : O ou N	Oui

Prévisions (en milliers de dollars)

	2014	2015	2016	2017	Ultérieur	Total	
Brut	0	0	0	0	50	50	
Dépôt	0	0	0	0	0	0	}
Subvention comptant	0	0	0	0	0	0	
Budget fonctionnement	0	0	0	0	50	50	
Autre	0	0	0	0	0	0	
Subvention dette	0	0	0	0	0	0	
Net	0	0	0	0	0	0	Si connu, inscrire les modes de financement

Joindre tous les documents complémentaires qui permettront de valider les informations.

Remarques

Les informations permettront de créer les clés comptables à l'avance.

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6416.9500998.800650.01301.57401.000000.0000.175700.000000.40020.00000
2	6416.9500998.800650.41000.74320.013516.0000.175700.000000.40020.00000
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6416.9500998.800650.01301.57401.000000.0000.175700.000000.40020.00000	0.00	0.00
2	6416.9500998.800650.41000.74320.013516.0000.175700.000000.40020.00000	0.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00

18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	2416.0000000.000000.00000.34011.000000.0000.000000.000000.00000.00000	41 600.00	0.00
2	0.00	0.00
3	0.00	0.00
4	6416.9500998.800650.41000.74320.013516.0000.175700.000000.40020.00000	0.00	41 600.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Phase du projet (page 6) :

liste déroulante
Planification - Étude de faisabilité
Planification - Programme fonctionnel et technique
Planification - Avant projet préliminaire
Planification - Avant projet définitif
Planification - Planification du projet
Réalisation - Plans et devis
Réalisation - Réalisation des travaux
Clôture du projet

Budget : liste déroulante AGGLO / ARRON / CORPO

liste déroulante
AGGLO
ARRON
CORPO

Objet de dépenses : liste déroulante

liste déroulante
N - Multiples objets
A - Rémunération-employés
B - Cotisa. de l'employeur-employé
C - Transport et communication
D - Honoraires professionnels
E - Achats de services techniques
F - Autres services professionnels
G - Locations
H - Biens durables-Trav.construct.
I - Biens durables-Achats de biens
J - Autres frais de financement
K - Organismes municipaux-autres
L - Organismes gouvernementaux
M - Autres organismes
O - Autres objets

Nature de travail : liste déroulante

liste déroulante
Achat et installation de feux de signalisation - 1115
Achat et installation de lampadaires et systèmes d'éclairage - 1114
Acq. de véhicules lourds de combats contre les incendies - 4211
Acquis., constr. et rénovation d'arénas - 2214
Acquis., constr. et rénovation d'arénas et de stades - 2212
Acquis., constr. et rénovation d'ateliers, garages - 2113
Acquis., constr. et rénovation de stades - 2215
Acquis., constr. et rénov. cours de voiries, abris d'abrasif - 2114
Acquis., constr. et rénov. de casernes et garages - incendie - 2112
Acquis., constr. et rénov. d'édifices administratifs - 2111
Acquis., constr. et rénov. postes de police - 2115
Acquis., constr., rénov. au Jardin Botanique - 2222
Acquis., constr., rénov. autres édifices cult. et scientif. - 2223
Acquis., constr., rénov. autres édifices culturels - 2226
Acquis., constr., rénov. autres édifices scientifiques - 2227

Acquis., constr. rénov. d'autres actifs-autres - 7000
Acquis., constr., rénov. d'autres bâtiments - 2291
Acquis., constr., rénov. de bains publics - 2219
Acquis., constr. rénov. de bâtiments historiques - 2231
Acquis. constr., rénov. de bâtiments - Hygiène du milieu - 2225
Acquis., constr., rénov., de bâtiments - mise en valeur - 2224
Acquis., constr., rénov. de biblio., de maisons de la cult. - 2221
Acquis., constr., rénov. de bibliothèque - 2228
Acquis., constr., rénov. de centres sportifs et comm. - 2217
Acquis., constr., rénov. de chalets - 2216
Acquis., constr., rénov. de chalets, centres sport. et comm. - 2211
Acquis., constr., rénov. de maisons de la culture - 2229
Acquis., constr., rénov. de piscines - 2218
Acquis., constr., rénov. de piscines et de bains publics - 2213
Acquisition d'ameublements-aménagement du territoire - 5126
Acquisition d'ameublements-domaine administratif - 5122
Acquisition d'ameublements hygiène du milieu - 5123
Acquisition d'ameublements-loisirs et culture - 5127
Acquisition d'ameublements-santé bien-être - 5125
Acquisition d'ameublements-sécurité - 5124
Acquisition d'ameublements-transport - 5121
Acquisition d'autres véhicules du SPIM - 4212
Acquisition de mobilier urbain - 5120
Acquisition d'équipement-aménagement du territoire - 4116
Acquisition d'équipement-domaine administratif - 4112
Acquisition d'équipement-hygiène du milieu - 4111
Acquisition d'équipement informatique-aménagement du territ. - 5117
Acquisition d'équipement informatique-domaine administratif - 5111
Acquisition d'équipement informatique-hygiène du milieu - 5115
Acquisition d'équipement informatique-loisir et culture - 5113
Acquisition d'équipement informatique-santé et bien-être - 5116
Acquisition d'équipement informatique-sécurité - 5114
Acquisition d'équipement informatique-transport - 5112
Acquisition d'équipement-loisirs et culture - 4117
Acquisition d'équipement-santé et bien-être - 4115
Acquisition d'équipement-sécurité publique - 4113
Acquisition d'équipement-transport - 4114
Acquisition de terrains-aménagement du territoire - 3113
Acquisition de terrains-autres - 3119
Acquisition de terrains-domaine administratif - 3116
Acquisition de terrains-fins de parcs - 3112
Acquisition de terrains-fins de rues - 3111
Acquisition de terrains-ponts et tunnels - 3114
Acquisition de terrains pour fins de revente - 3220
Acquisition de terrains-sécurité publique - 3115
Acquisition de véhicules CESH - 4301
Acquisition de véhicules de la Ville-Administration générale - 4214
Acquisition de véhicules de la Ville-Aménag. Urbain. et Dével - 4219
Acquisition de véhicules de la Ville-Hygiène du milieu - 4217
Acquisition de véhicules de la Ville-Loisir et culture - 4220
Acquisition de véhicules de la Ville-Santé et bien-être - 4218
Acquisition de véhicules de la Ville-Sécurité publique - 4215

Acquisition de véhicules de la Ville-Transport - 4216
 Acquisition de véhicules pour le service de la police - 4213
 Aménagement, acquisition, protection milieus naturels - 1404
 Aménagement de parcs et de terrains de jeux - 1411
 Aménagement de terrains de jeux - autres - 1405
 Aménagement, réfection de grands parcs - 1403
 Aménagement, réfection de parcs d'arrondissements - 1401
 Aménagement, réfection de parcs nature - 1402
 Autres travaux de génie-aménagement - 1496
 Autres travaux de génie - aqueduc - 1315
 Autres travaux de génie-autres - 1495
 Autres travaux de génie - égout - 1225
 Autres travaux de génie-fins de parcs - 1494
 Autres travaux de génie-fins de rues - 1493
 Conduits souterrains CSE - 1461
 Conduits souterrains Ville - 1113
 Const. Pose de conduites d'eau secondaires - 1316
 Const. Pose de tuyaux d'égouts pluviaux - 1325
 Const. Pose de tuyaux d'égouts unitaires et sanitaire - 1324
 Construction de collecteurs d'égouts - 1321
 Construction de décharge et de chutes à neige - 1451
 Construction de nouvelles rues-base béton - 1110
 Construction de ponts, tunnels et viaducs - 1431
 Construction de prise d'eau et canal - 1211
 Construction de réservoirs et de stations de pompage-eau - 1212
 Construction de stations de pompage - égouts - 1221
 Construction de trottoirs, de bordures - 1112
 Construction et réaménagement de pistes cyclables - 1413
 Construction et réaménagement de tennis - 1412
 Construction et réaménagement de terrains de balles - 1415
 Construction et réaménagement de terrains de soccer - 1414
 Construction et réaménagement de terrains de stationnements - 1421
 Const. de nouvelles rues-base souple - 1111
 Décontamination des sols-autres - 1448
 Décontamination des sols-domaine administratif - 1446
 Décontamination des sols-domaine privé - 1449
 Décontamination des sols - écos-centres - 1445
 Décontamination des sols-fins de parcs - 1444
 Décontamination des sols-fins de rues - 1443
 Démolition de bâtiments-autres - 2244
 Démolition de bâtiments-fins de parcs - 2242
 Démolition de bâtiments-fins de rues - 2241
 Déplacement hors-rues des fils aériens - Bell - 1463
 Déplacement hors-rues des fils aériens - cablodistributeur - 1464
 Déplacement hors-rues des fils aériens - Hydro-Québec - 1462
 Pose de conduites d'eau principales - 1311
 Pose de conduites d'eau secondaires - 1312
 Pose de tuyaux d'égouts combinés et sanitaires - 1322
 Pose de tuyaux d'égouts pluviaux - 1323
 Propriété acquise pour fins de reventes - 6198
 Réhabilitation de chaussées - à contrat - 1118
 Réhabilitation de chaussées - prr en régie - 1119

Réhabilitation de collecteurs d'égouts - 1223
Réhabilitation de conduites d'eau principales - 1313
Réhabilitation de conduites d'eau secondaires - 1314
Réhabilitation d'égouts combinés et sanitaires - 1224
Réhabilitation de ponts, tunnels et viaducs - 1432
Réhabilitation de stations de pompage - 1222
Réhabilitation du métro - 1215
Station d'épuration des eaux usées - 1214
Usines de filtration - 1213

Fonds : 014 ou 040 (liste déroulante)

liste déroulante

014 - DEPENSES EN IMMOBILISATIONS

114 - DEP. D'IMMOBILISATIONS ARR. - REGLEMENT CONSEIL ARR.

012 - CSEM - CONDUITS SOUTERRAINS

040 - AUTRES DEPENSES FINANCEES PAR EMPRUNTS

Arrondissement : liste déroulante

liste déroulante

Arrondissements multiples - 99

Ahuntsic - Cartierville - 23

Anjou - 9

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - 34

Lachine - 27

LaSalle - 17

L'Île-Bizard - Ste-Geneviève - 32

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - 22

Montréal-Nord - 16

Outremont - 5

Pierrefonds - Roxboro - 31

Plateau Mont-Royal - 21

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - 33

Rosemont - Petite-Patrie - 24

Saint-Laurent - 15

Saint-Léonard - 14

Sud-Ouest - 20

Verdun - 12

Ville-Marie - 19

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - 25

Hors territoire de la ville de Montréal - 98

District : liste déroulante

liste déroulante

Districts multiples - 999
Ahuntsic - 13
Bordeaux-Cartierville - 14
Cecil-P.-Newman - 52
Centre (Anjou) - 23
Champlain-L'Île-des-Soeurs - 171
Claude-Ryan - 91
Côte-de-Liesse - 141
Côte-des-Neiges - 32
Darlington - 31
DeLorimier - 112
Denis-Benjamin-Viger - 62
Desmarchais-Crawford - 172
du Canal - 41
Est (Anjou) - 22
Est (Pierrefonds-Roxboro) - 101
Étienne-Desmarteau - 132
Fort-Rolland - 43
François-Perrault - 192
Hochelaga - 73
Jacques-Bizard - 63
Jeanne-Mance - 113
Jeanne-Sauvé - 94
J.-Émery-Provost - 42
Joseph-Beaubien - 92
La-Pointe-aux-Prairies - 121
Louis-Riel - 74
Loyola - 35
Maisonnette-Longue-Pointe - 72
Marie-Clarac - 81
Marie-Victorin - 134
Mile-End - 111
Norman-McLaren - 142
Notre-Dame-de-Grâce - 34
Ouest (Anjou) - 21
Ouest (Pierrefonds-Roxboro) - 102
Ovide-Clermont - 82
Parc-Extension - 194
Peter-McGill - 181
Pierre-Forêtier - 61
Pointe-aux-Trembles - 122
Rivière-des-Prairies - 123
Robert-Bourassa - 93
Saint-Edouard - 131
Sainte-Genève - 64
Sainte-Marie - 184
Sainte-Marie-Saint-Jacques - 182
Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles - 161
Saint-Jacques - 183
Saint-Léonard-Est - 151
Saint-Léonard-Ouest - 152
Saint-Michel - 191

Saint-Paul-Émard - 162
Saint-Sulpice - 12
Sault-au-Récollet - 11
Sault-Saint-Louis - 51
Snowdon - 33
Tétreaultville - 71
Vieux-Rosemont - 133
Villeray - 193
Hors territoire de la ville de Montréal - 998

Programmation : O ou N (liste déroulante)

liste déroulante

Oui

Non



Dossier # : 1198224013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 30 999,56 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 30 999,56 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198224013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 30 999,56 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la saison hivernale 2019-2020, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise.

CONTENU

CONTEXTE

La commande pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver fait partie d'un processus d'achat annuel pour l'entretien des différentes structures routières de l'arrondissement de Montréal-Nord. L'abrasif est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'appel d'offres public 18-16918 préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, a permis de conclure une entente-cadre valide jusqu'au 30 avril 2019 avec la compagnie Demix Agrégats pour la fourniture d'abrasifs.

Numéro de l'entente : 130134 a été ratifiée par le numéro de résolution CM 18-1247.

L'appel d'offres public 17-15994, préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, a permis de conclure une entente-cadre valide du 15 septembre 2017 au 30 avril 2018 avec la compagnie Demix Agrégats pour la fourniture d'abrasifs.

L'entente-cadre numéro 1222415 a été ratifiée par le numéro de résolution CM 17-0953.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 19-17564, préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a permis de conclure une nouvelle entente-cadre numéro : 1382085 le 22 novembre 2019, valide jusqu'au 30 avril 2020.

Cette entente est ratifiée par le numéro de résolution CM 19-1176, CG 19-0511.

JUSTIFICATION

L'abrasif est requis pour l'entretien des chaussées et trottoirs pour la période hivernale 2019-2020.

Notre participation à cette entente nous permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La consommation estimée d'abrasifs est de 1 300 tonnes métriques pour la saison hivernale 2019-2020.

Cette quantité est approximative et pourrait varier selon les conditions climatiques de la saison.

Le prix unitaire de la tonne métrique des granulats est de 20,74 \$, incluant la livraison, comparativement à 16,67 \$ la tonne métrique pour l'année 2018.

Cette dépense au montant de 30 999,56 \$ taxes incluses sera financée par le budget de fonctionnement et répartie de la façon suivante :

Pour l'exercice 2019 imputation pour les rues :

Estimé de la consommation d'abrasifs pour novembre et décembre 2019 est de 200 tonnes métriques au coût de 20,74 \$ la tonne métrique pour un total de 4 769,16 \$ (taxes incluses).

Pour l'exercice 2019 imputation pour les trottoirs :

Estimé de la consommation d'abrasifs pour novembre et décembre 2019 est de 100 tonnes métriques au coût de 20,74 \$ la tonne métrique pour un total de 2 384,58 \$ (taxes incluses).

Pour l'exercice 2020 imputation pour les rues :

Estimé de la consommation d'abrasifs est de 700 tonnes métriques au coût de 20,74 \$ la tonne métrique pour un total de 16 692,07 \$ (taxes incluses).

Pour l'exercice 2020 imputation pour les trottoirs :

Estimé de la consommation d'abrasifs est de 300 tonnes métriques au coût de 20,74 \$ la tonne métrique pour un total de 7 153,74 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Récupération de la pierre par l'usine de filtration des eaux usées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abrasif est requis pour les opérations de déneigement et nécessaire pour la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 26 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

Tél : 514 328-4000 x4106

Télécop. : 514 328-4287

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-10-21

514 328-4000 poste
4105

514 328-4287

ENTENTE DE PRODUITS PERMANENTE

TPAE,A,Fourniture d'abrasifs d'hiver 2019-2021

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'ENTENTE : du 22 Novembre 2019 au 30 Avril 2021
ou jusqu'à concurrence, avant la fin de cette période, d'achats totalisant : 2,477,421.88 \$

FOURNISSEUR

- Demix Agregat
- 435 Jean-Neveu, , , Longueuil, Qc, J4G 2P9

CONDITION DE PAIEMENT

- Termes : Net le 15 du mois suivant

LIVRAISON

- Frais de transport : Paye ou inclus
- FAB : Destination

Le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparés par la Ville de Montréal à ce sujet.

Numéro de l'appel d'offres : 17564
N° du sommaire ou du dossier décisionnel:

Numéro de la résolution ou de la décision :
En date du :

1	Code du produit - Ville : BG3116-6015 ABRASIF D'HIVER,GRANULAT Code du produit - Fabricant : Marque :	Prix :	20.74 \$ CH
2	Code du produit - Ville : BG3116-6028 ABRASIF,HIVER,MELANGE COMPOSE 90% GRANULAT & 10% CHLORURE DE SODIUM (NACL) Code du produit - Fabricant : Marque :	Prix :	30.24 \$ CH

Entente Permanente pour l'acquisition d'abrasifs d'hiver - 2019-2021

Fournisseur :	DEMIX AGRÉGATS une division de Groupe CRH Canada inc.
Gérée par :	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT
Utilisateur Autorisé :	Les 19 arrondissements et les villes liées participantes suivantes : POINTE-CLAIRE CÔTE-SAINT-LUC KIRKLAND WESTMOUNT VILLE DE HAMPSTEAD
Entente # :	1382085
Période de validité :	22 novembre 2019 au 30 avril 2021

DESCRIPTION SOMMAIRE

Il s'agit d'une entente-cadre collective avec la compagnie **Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc.**, d'une période approximative de 2 ans soit deux saisons hivernales 2019-2020 et 2020-2021, pour la fourniture et la livraison, sur demande, **d'abrasifs d'hiver**, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 19-17564.

COMMENT COMMANDER

Les quantités requises ou estimées doivent être préalablement déterminées par le demandeur. Les articles se retrouvent au Catalogue VDM principal dans Simon.

Pour créer une demande d'achat, suivre les indications contenues dans [l'aide-mémoire DA-1](#)

Pour créer un Bon de commande standard, suivre les indications contenues dans [l'aide-mémoire BC-1](#)

PRIX

Les prix sont fixés selon le tableau suivant :

Article	Description	Prix unitaire incluant la livraison (la tonne métrique)
1	Granulats, incluant les frais de transport	20.74 \$
2	Produit pré mélangé, incluant les frais de transport, se composant de : * 90 % tolérance entre 87 % et 90,5 % de granulats * 10 % tolérance entre 9,5 % et 13 % de chlorure de sodium (NaCl)	30.24 \$

	N.B. Le pourcentage exprimé est en volume.	

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES PRODUITS

DÉLAIS DE LIVRAISON

Livraison régulière

Les livraisons régulières doivent être effectuées dans un délai de huit (8) heures de chaque commande, téléphonique ou autre.

Livraison urgente

Les livraisons urgentes peuvent être exigées dans un délai de quatre (4) heures.

Les livraisons devront être faites selon les demandes des arrondissements et des Villes liées participantes, incluant la période du 21 décembre au 5 janvier et les autres jours fériés ou proclamés fêtes civiques ou civiles.

FRAIS DE LIVRAISON

Les frais de livraison sont inclus dans le prix.

1. GRANULATS (Devis technique)

1. Le granulats doit être lavé et constitué soit de calcaire, soit de dolomie, soit de granit, soit de pierre cornéenne concassée. Il doit être dur, propre et exempt de schiste argileux (shale), de particules altérées, friables et agglomérées, de matières organiques, de sol et de corps étrangers

Le granulats ne devra contenir aucun contaminant au-delà des critères définis dans les différents politiques et règlements en vigueur.

Le granulats proviendra d'une source unique et ne devra avoir subi aucun autre traitement ou opération autre que le concassage, le tamisage, le lavage et sa mise en réserve.

La mise en réserve devra être constituée de façon à prévenir toute ségrégation et celle-ci devra être préalablement acceptée par le laboratoire de la Ville de Montréal avant le début des livraisons.

2. Caractéristiques intrinsèques

a) Durabilité

La norme suivante s'applique BNQ 2560-080 « Granulats – Détermination de la résistance à la désagrégation par une solution de sulfate de magnésium » (5 cycles) ; la perte à l'essai MgSO4 est inférieure à 12 % ou l'essai de Micro-Deval, LC21-101, résultat inférieur ou égal à 20%.

b) Friabilité

La norme suivante s'applique LC21-080 « Granulats – Détermination de coefficient de friabilité de granulats fins » ; le coefficient de friabilité est inférieur ou égal à 32 %.

3. Fuseaux granulométriques requis (selon le tableau 1 du document NQ2560-114-VI dernière édition et selon la méthode d'essai LC 21-040).

Tamis (mm)	% cumulatif passant
10 mm	100 %
5 mm	50 – 100 %
2.5 mm	0 – 40 %
1.25 mm	0 – 10 %
0.08 mm	0 – 1.5 %

2. CHLORURE DE SODIUM (Devis technique)

1. Chlorure de sodium (NaCl)

Le chlorure de sodium doit satisfaire aux exigences de la dernière édition de la norme du ministère des Transports du Québec 12101 Terre VII chap. 12 de plus, le maximum de matières insolubles dans l'eau ne doit pas être supérieur à 3,5 %.

EXIGENCES CONTRACTUELLES ÉVALUÉES

Dans le cadre de l'application de la clause « Évaluation de l'adjudicataire et aptitude à soumissionner » de la section « Instructions au soumissionnaire », l'évaluation de l'adjudicataire, en fin de contrat, sera effectuée selon la grille de thèmes ci-dessous. La note de passage étant de 70%, est considérée comme un rendement insatisfaisant une note de moins de 70%.

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique Conformité aux spécifications et règles de l'art Conformité réglementaire Conformité aux articles de référence	35 %
Respect des délais et des échéanciers Le respect des échéances de production et de livraison Le respect des échéances pour les documents requis	35 %
Fourniture et utilisation des ressources Compétence et disponibilité du responsable du projet Compétence des opérateurs de production	10 %
Organisation et gestion Supervision adéquate des opérations Pratiques d'assurance de la qualité Rapidité des actions correctives (au besoin) Rapidité du service après-vente Encadrement des sous-traitants	10 %
Communication et documentation La disponibilité des interlocuteurs La qualité des communications	10 %

Veillez transmettre tout problème concernant ces critères au chargé de projet mentionné en bas de document.

Ville de Montréal	FOURNISSEUR
<p>Cherifa Hellal Agente d'approvisionnement II Service de l'approvisionnement 514-872-0486</p>	<p>Contact fournisseur</p> <p>Demande de livraison :</p> <p><u>Livraison régulière</u> Maryse Lacombe Tél. : 450 651-3780 Fax. : 450 651-2695 Courriel : maryse.lacombe@ca.crh.com</p> <p>Demix.vente@ca.crh.com</p> <p><u>Livraison urgente</u> Maryse Lacombe Tél. : 514 629-5062</p> <p>Hugo Millaire-Delvin Tél. : 514 942-1488</p>
<p>Marc Lussier Préposé à la qualité – approvisionnement Service de l'approvisionnement 514-872-5305</p>	



Dossier # : 1193484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 29 311,75 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 29 311,75 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition de résidus de balais de rues, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019, conformément à l'entente-cadre 253901 intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 29 311,75 \$, taxes incluses, auprès de WM Québec inc., pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour la période du 26 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire addenda a pour but d'autoriser la dépense supplémentaire de 29 311,75 \$ taxes incluses pour la disposition et élimination des résidus de balais et des dépôts à neige en provenance du balayage des rues et du nettoyage des puisards, conformément aux lois et règlements en vigueur, et notamment la loi sur la qualité de l'environnement et au règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Entente 1253901 valide jusqu'au 25 janvier 2021.

Cette dépense supplémentaire permettra de régler les factures en attente de paiement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2019.

Cette dépense est justifiée par des quantités importantes des résidus de balais de l'année précédente qui n'ont pas été transportées à cause de la saison hivernale qui est arrivée très tôt.

515,76 tonnes x 26,36 \$ (prix unitaire par tonne de résidus de balais) = 15 631,35 \$ taxes incluses

515,76 tonnes x 23,07 \$ (prix unitaire par tonne de la redevance gouvernementale) = 13 680,40 \$ taxes incluses

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

514 328-4000 x4106

Tél :

Télécop. : 514 328-4287

Autoriser une dépense de 84 247,94\$ taxes incluses auprès de WM Québec inc. pour la disposition de balais de rues

Tableau : Dépenses annuelles à prévoir (dépense nette)

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépense	76 929 \$					76 929 \$

Je certifie que les crédits budgétaires requis sont disponibles au poste budgétaire (imputation) indiqué dans la présente. Cette dépense devra être imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Type d'engagement : demande d'achat

No d'engagement : 591117

Provenance : n/a

Imputation : 2416.0010000.302418.04381.54503.014405.0000.000000.000000.000000.00000

Autoriser une dépense de 983,04\$ taxes incluses auprès de WM Québec inc. pour la disposition de balais de rues

Tableau : Dépenses annuelles à prévoir (dépense nette)

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépense	898 \$					898 \$

Je certifie que les crédits budgétaires requis sont disponibles au poste budgétaire (imputation) indiqué dans la présente. Cette dépense devra être imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Type d'engagement : demande d'achat
 No d'engagement : 611749
 Provenance : n/a
 Imputation : 2416.0010000.302418.04381.54503.014405.0000.000000.000000.000000.00000

ENTENTE DE SERVICES PERMANENTE

ENNA,A, sites d'élimination pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige

PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'ENTENTE : du 26 Janvier 2018 au 25 Janvier 2021
ou jusqu'à concurrence, avant la fin de cette période, d'achats totalisant : 2,845,467.50 \$

FOURNISSEUR

- Wm Quebec Inc.
- 9501 Ray-Lawson, , , Montreal, Qc, H1J 1L4

CONDITION DE PAIEMENT

- Termes : Net 30 jours

LIVRAISON

- Frais de transport : Paye ou inclus
 - FAB : Destination
-

Le tout suivant les spécifications et le cahier des charges préparés par la Ville de Montréal à ce sujet.

Numéro de l'appel d'offres : 16362

Numéro de la résolution ou de la décision : CG180062

N° du sommaire ou du dossier décisionnel: 1176134005

En date du : 2018/01/25 00:00:00

1	Catégorie : ENNA-0411S	Prix :	26.36 \$ t
	Service - Enfouissement résidus balais de rues et dépôts à neige		
	Code du produit - Fabricant : Marque :		

Entente pour un site d'élimination pour disposition de résidus de balais et de dépôts à neige

Fournisseur :	WM Québec Inc.												
Gérée par :	Service de l'approvisionnement												
Utilisateur Autorisé :	<table border="1"> <tr><td>Ahuntsic–Cartierville</td></tr> <tr><td>Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce</td></tr> <tr><td>L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève</td></tr> <tr><td>Lachine</td></tr> <tr><td>LaSalle</td></tr> <tr><td>Montréal-Nord</td></tr> <tr><td>Outremont</td></tr> <tr><td>Pierrefonds–Roxboro</td></tr> <tr><td>Le Plateau-Mont-Royal</td></tr> <tr><td>Saint-Laurent</td></tr> <tr><td>Sud-Ouest</td></tr> <tr><td>Verdun</td></tr> </table>	Ahuntsic–Cartierville	Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce	L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	Lachine	LaSalle	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds–Roxboro	Le Plateau-Mont-Royal	Saint-Laurent	Sud-Ouest	Verdun
Ahuntsic–Cartierville													
Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce													
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève													
Lachine													
LaSalle													
Montréal-Nord													
Outremont													
Pierrefonds–Roxboro													
Le Plateau-Mont-Royal													
Saint-Laurent													
Sud-Ouest													
Verdun													
Entente # :	1253901												
Période de validité :	26 janvier 2018 au 25 janvier 2021												

DESCRIPTION SOMMAIRE

Il s'agit d'une entente pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige, appel d'offres 17-16362.

Les autres arrondissements sont sur l'entente # 1253996.

COMMENT COMMANDER

Les quantités requises ou estimées doivent être préalablement déterminées par le demandeur. Les articles se retrouvent au Catalogue VDM principal dans Simon. Pour créer une demande d'achat, suivre les indications contenues dans [l'aide-mémoire DA-1](#)

Pour créer un Bon de commande standard, suivre les indications contenues dans [l'aide-mémoire BC-1](#)

PRIX

Les prix sont fixés selon le tableau suivant :

Article	Description	Prix
1	1 tonne métrique de résidus	26.36 \$

Vous aurez à ajouter une ligne HORS ENTENTE à votre bon de commande pour couvrir les redevances environnementales au montant de 23.07\$ la tonne.

HORAIRE D'OUVERTURE & ADRESSE DU SITE DE DISPOSITION

Les heures régulières d'ouverture sont de 6h00 à 18h00 du lundi au vendredi.
275 Boulevard Saint- Elzéar OUEST, Laval

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION DE LIVRAISON & L'ENVOI DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Le transporteur se présente à la balance d'entrée avec un billet de déchargement émis par la ville de Montréal
- Nous n'acceptons aucun chargement qui ne correspond pas en tout point au billet de déchargement.
- Le billet ainsi que le bon de pesée sont retournés avec la facturation à la ville pour paiement.

Le billet de pesée Autorisation de déverser, mis en exemple ci-joint, n'a pas de # de série. Il ne peut être utilisé pour se rendre chez le fournisseur, vous serez refusé, nous l'avons joint qu'en exemple. Le vrai billet est en 3 copies et possède un # de série.

Voici la procédure pour commander vos billets sur Printsys.net :
<https://v2.printsys.net/Register.aspx?TokenID=22KGJ79931SF&m=out>
No billet 16.66.007-0

EXIGENCES CONTRACTUELLES ÉVALUÉES

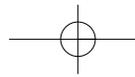
Dans le cadre de l'application de la clause « Évaluation de l'adjudicataire et aptitude à soumissionner » de la section « Instructions au soumissionnaire », l'évaluation de l'adjudicataire, en fin de contrat, sera effectuée selon la grille de thèmes ci-dessous. La note de passage étant de 70%, est considérée comme un rendement insatisfaisant une note de moins de 70%.

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique Conformité aux spécifications et règles de l'art Conformité réglementaire Conformité aux articles de référence	35 %
Respect des délais et des échéanciers Respect des échéances de production et de livraison Respect des échéances pour les documents requis	35 %
Fourniture et utilisation des ressources Compétence et disponibilité du responsable du projet Compétence des opérateurs de production	10 %
Organisation et gestion Supervision adéquate des opérations Pratiques d'assurance de la qualité Rapidité des actions correctives (au besoin) Rapidité du service après-vente Encadrement des sous-traitants	10 %
Communication et documentation Disponibilité des interlocuteurs Qualité des communications Qualité des dessins d'atelier	10 %

Veillez transmettre tout problème concernant ces critères au chargé de projet mentionné en bas de document.

CONTACTS

Ville de Montréal	FOURNISSEUR
Cherifa Hellal Agente d'approvisionnement II Service de l'approvisionnement 514-872-0486	Guy Vadeboncoeur 514 807-9162 poste 4229 vadeboncoeurg@rcienvironnement.com Jean Beaudoin 514 352-2020 poste 2213 beaudoinj@rcienvironnement.com



Billet de pesée

Autorisation de déverser

Arrondissement : _____

No. bon de commande : _____

N°

Pour déversement à : _____

Résidus de dépôt à neige Résidus de balai

Boues de puisard Roc-Béton-Asphalte

Terre - No. de certificat d'analyse (obligatoire) : _____

No. de pile : _____

Catégorie : A AB BC

Billet émis par :

Nom

J'ai vérifié la benne du camion : Oui Non

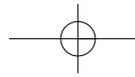
Signature

Déclaration

Je certifie que les matières transportées par le camion sont des matières résiduelles qui proviennent du territoire montréalais visé par le contrat mentionné ci-dessus et qui ont été ramassées et (ou) transportées à la date d'émission inscrite sur le présent billet.

Distribution : Original (blanc) - Centre de déversement
1^{re} copie (canari) - Transporteur
2^e copie (rose) - Arrondissement

16.66.007-0 (05-2014)



**Aspect financier relatif au dossier décisionnel
 GDD 1193484002 - addenda#2**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 29 311,75\$ taxes incluses
 auprès de WM Québec inc. pour la disposition de balais de rues**

Tableau : Dépenses annuelles à prévoir (dépense nette)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Dépense	27 074 \$					27 074 \$

Je certifie que les crédits budgétaires requis sont disponibles au poste budgétaire (imputation) indiqué dans la présente. Cette dépense devra être imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Type d'engagement : demande d'achat

No d'engagement : 623362

Provenance : n/a

Imputation : 2416.0010000.302418.04381.54503.014405.0000.000000.000000.000000.00000



Dossier # : 1196353004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 22 472,55 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 120 écrans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

QUE soit autorisée une dépense de 22 472,55 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 120 écrans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 19:01

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196353004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 22 472,55 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 120 écrans, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

CONTENU

CONTEXTE

Cet achat nous permettra de fournir au moins un écran de 24 pouces à chaque employé de l'arrondissement. L'acquisition sera effectuée à partir de l'entente-cadre 1163303 entre la Ville de Montréal et le fournisseur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0622 (24 novembre 2016) Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soum.)

DESCRIPTION

La commande concerne 120 écrans Dell 24 pouces, modèle P2419H.

JUSTIFICATION

Pour travailler efficacement avec diverses applications, il faut minimiser le recours au défilement et donc maximiser la surface d'affichage tout en conservant une lisibilité convenable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant de 22 472,55 \$ taxes incluses sera financée par le fonds de roulement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte le Règlement de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve CAQUETTE
Conseiller en logiciel matériel

Tél : 514-328-4000 #4057
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-26

514-328-4000 #4050



Dossier # : 1193573038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 6 décembre 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une dépense de 350 \$, taxes incluses, auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN), pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 6 décembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:46

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193573038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 6 décembre 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 026: Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 9 décembre 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) - anciennement appelée Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 6 décembre 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2019.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 350 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 502243

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

Tél : 514 328-4000, poste 4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-20

514 328-4000 #4050

Montréal-Nord, le 10 novembre 2019

COMMANDITES – FORMULAIRE RÉPONSE

- OUI! Nous désirons commanditer le concert de décembre 2019.
- Nous ne pouvons malheureusement commanditer le concert de décembre 2019.

Nom Mairesse et élus de MN- Christine Black

Entreprise Arr. de Montréal-Nord

Adresse 4243 rue de Charlevoix

Ville MTL-Nord Code postal H1H 5R5

Téléphone 514-328-4000, 4024 Télécopieur

Courriel

Nous commanditerons le format suivant :

<input type="radio"/>	1/3 de page (carte d'affaire)	x	90 \$		(a)
<input type="radio"/>	2/3 de page	x	175 \$		(b)
<input checked="" type="radio"/>	1 page	x	350 \$	<u>350</u>	(c)
<input type="radio"/>	Couverture arrière du programme	x	500 \$		(d)
TOTAL (a+b+c+d)				<u>350</u>	

- SVP facturez-moi !

Merci de nous faire parvenir votre formulaire par courriel gerantovmn@gmail.com ou par télécopieur au : 514-323-1635
(Une facture vous sera acheminée dans les jours suivants la réception de votre formulaire.)

- Mon paiement est inclus !

Merci de nous faire parvenir votre paiement ainsi qu'une copie du présent formulaire à l'adresse suivante :

Orchestre à Vents de Montréal-Nord
5733, boul. Léger, Montréal-Nord (Québec)
H1G 6J2

SVP envoyer votre annonce et/ou logo en format JPG, EPS ou PDF à l'adresse courriel :
gerantovmn@gmail.com



Dossier # : 1194669004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une gratuité à l'arrondissement Saint-Laurent d'une valeur estimée à 6 930 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de l'aréna Fleury dans le cadre de la tenue d'activités sportives pour la saison 2019-2020, en contrepartie de la tenue de deux compétitions de natation du Club de natation de Montréal-Nord au Complexe sportif Saint-Laurent d'une valeur estimée à 13 020 \$, taxes incluses.

QUE soit approuvée une gratuité à l'arrondissement St-Laurent d'une valeur estimée à 6 930 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de l'aréna Fleury dans le cadre de la tenue d'activités sportives pour la saison 2019-2020, en contrepartie de la tenue de deux compétitions de natation du Club de natation de Montréal-Nord au Complexe sportif Saint-Laurent.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-12-04 10:05

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1194669004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une gratuité à l'arrondissement Saint-Laurent d'une valeur estimée à 6 930 \$, taxes incluses, pour l'utilisation de l'aréna Fleury dans le cadre de la tenue d'activités sportives pour la saison 2019-2020, en contrepartie de la tenue de deux compétitions de natation du Club de natation de Montréal-Nord au Complexe sportif Saint-Laurent d'une valeur estimée à 13 020 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de natation de Montréal-Nord (CNMN) est un organisme reconnu et conventionné par l'arrondissement. Par cette convention, le club a reçu en 2019 une somme totalisant 50 630 \$ dans le cadre de leur mission de base. La convention actuelle ne précise pas de nombre d'heures minimum de bassin que l'arrondissement doit fournir. Cependant, l'arrondissement doit mettre à leur disposition une piscine de septembre à juillet. La réfection de la piscine Henri-Bourassa entraînera une fermeture jusqu'au début de l'automne 2020. L'ensemble de la programmation du CNMN est relocalisé à la piscine Calixa-Lavallée et au Complexe sportif Marie-Victorin. Cependant, pour des raisons techniques et logistiques, ces deux bassins ne peuvent à accueillir des compétitions.

Du côté de l'arrondissement Saint-Laurent, l'aréna Raymond-Bourque est fermé temporairement en raison de travaux d'envergure. Cette fermeture entraîne des répercussions majeures sur l'ensemble des programmes s'y déroulant. L'arrondissement Saint-Laurent a fait appel notamment aux arrondissement afin de relocaliser leur programmation.

L'arrondissement Montréal-Nord a saisi l'opportunité d'effectuer un échange de services avec l'arrondissement Saint-Laurent. D'une part, l'arrondissement Montréal-Nord met des heures de glace au profit des organismes de Saint-Laurent et d'autre part, l'arrondissement Saint-Laurent fournit les plateaux sportifs permettant au CNMN d'y tenir ses deux compétitions.

Puisque les arénas et les piscines sont des installations spécifiques avec des coûts d'opération élevés, les deux arrondissements ont conclu un échange sans facturation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'échange d'installations sportives entre les arrondissements Saint-Laurent et Montréal-Nord consiste en un prêt des bassins aquatiques du Complexe sportif de Saint-Laurent à l'arrondissement Montréal-Nord pour la tenue de deux compétitions du CNMN, les fins de semaine du 29 novembre au 1^e décembre 2019 et du 31 janvier au 2 février 2020.

En contrepartie, l'arrondissement Saint-Laurent utilisera l'aréna Fleury, du 2 septembre 2019 au 7 avril 2020, pour des heures en soirée de semaine les lundis de 20 h à 22 h et les mardis de 18 h-20 h, totalisant 110 heures de glace en vertu de la proposition de contrat (pièce jointe). Le club de hockey Saint-Laurent et le club de patinage artistique bénéficieront à parts égales des heures de glace obtenues.

JUSTIFICATION

Suite aux fermetures temporaires de la piscine Henri-Bourassa et de l'aréna Raymond-Bourque, un partage sera bénéfique pour les deux arrondissements afin d'assurer la continuité des programmes sportifs. Le CNMN pourra maintenir ses compétitions et ainsi ne subir aucun impact sur son principal moyen de financement.

Étant donné que chaque arrondissement annule ou déplace des activités régulières afin d'accommoder des besoins mutuels, l'accès aux installations est conditionnel au partage proposé. Ainsi, nous ne pourrions avoir accès aux espaces sportifs, même si nous acceptons d'assumer les frais de location."

Cet échange s'inscrit également dans les orientations du plan d'action régional qui découle de la démarche Montréal physiquement active valorisant la pratique sportive et les événements ainsi que l'optimisation et le partage de l'utilisation de plateaux sportifs et une offre de service pour tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'article du règlement tarifaire de l'arrondissement stipule ceci :

ARÉNAS

32. Pour l'usage des arénas, il sera perçu :

Pour la location de glace, l'heure :

17 ans et moins :

Collèges, institutions, autres organismes "jeunesse" - 63 \$ / heure

Estimation de la valeur du contrat qui totalise 110 heures x 63 \$ = **6 930 \$**

La valeur du prêt à l'arrondissement Saint-Laurent pour les heures de glace est estimée à 6 930 \$ taxes incluses. Toutefois, cette dérogation n'entraîne pas de pertes de revenus, puisque l'arrondissement n'aura pas à déboursier pour la location de bassins aquatiques pour la tenue des compétitions du CNMN d'une valeur totale estimée à 13 020 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi des heures de glace contribuera au principe de développement durable de la collectivité montréalaise. Cela permettra d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents montréalais, car cette offre d'installation supplémentaire leur permettra de poursuivre leurs activités sportives sur le territoire, et ce, durant toute l'année.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts liés au partage des installations sont :

1) Maintien de la tenue des deux compétitions annuelles du CNMN et donc, le maintien de la

- principale source de revenus du Club;
2) Perte de deux plages horaires de soir en semaine pour les clubs de sports de glace locaux;
3) Économie de 6 090 \$ pour l'arrondissement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de la première compétition du CNMN : 29 novembre au 1er décembre 2019
Tenue de la deuxième compétition du CNMN : 31 janvier au 2 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric SIGOUIN, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LARIVIERE
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

Tél : 514-328-4000 P:4070
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000
Télécop. : 514 328-4064

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRE

CPA St-Laurent- 2019-2020

Numéro de contrat	24747
Date du contrat	2019-08-28
Code client	ARRSTL
Code de l'activité	1808261123
Imprimé le :	2019-09-06

Entre

Ville de Montréal - Arrondissement St-Laurent
Raphaël Quillicot, Animateur
2385 Boulevard Thimens
Montréal H4R 1T4

raphael.quillicot@ville.montreal.qc.ca
(514) 855-6110 4884

Et

VILLE DE MONTRÉAL/ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
11 121, avenue Salk
Montréal-Nord, Québec H1G4Y3

Téléphone: (514) 328-4000 4267
reservationsmtin@ville.montreal.qc.ca

Ci-après appelé: LOCATAIRE-USAGER

Ci-après appelé: PROPRIÉTAIRE

Conditions

Bureau des réservations de Montréal-Nord Les obligations et les responsabilités du locataire

- Les joueurs et athlètes ont accès aux vestiaires d'équipes trente (30) minutes avant et trente (30) minutes après la période de location, selon la disponibilité de ces derniers et tout en respectant l'horaire de l'aréna. À défaut de respecter cette règle, des frais seront facturés à l'organisme en défaut. Tous les joueurs doivent avoir quitté l'aréna au plus tard, à 00 h 15.
- Les responsables d'équipe doivent faire respecter la discipline auprès des membres de leur groupe dans l'enceinte de l'aréna dès l'arrivée du premier et ce, jusqu'au départ du dernier participant.
- Les spectateurs ne sont pas admis dans les vestiaires d'équipe sans autorisation.
- Les séances d'entraînement des athlètes d'un programme reconnu à l'extérieur de la patinoire sont permises seulement si l'exercice est supervisé par un entraîneur certifié.
- Le locataire s'assure d'avoir la présence d'un adulte responsable sur la patinoire avant de débiter ses activités.
- Il est défendu d'apporter ou de consommer des **boissons alcoolisées** sur les lieux.
- Conformément à la **Loi sur le tabac** et sur le cannabis, et pour le bien-être de tous, l'aréna est un environnement sans fumée. Il est donc interdit de fumer (incluant le vapotage) à l'intérieur de l'édifice. Le locataire a la responsabilité de faire respecter cette directive auprès des membres de son groupe.
- Le locataire doit s'assurer que tous les joueurs prenant part à une activité de hockey sur glace portent obligatoirement l'équipement protecteur complet tel qu'il est décrit dans la **Loi sur la sécurité dans les sports** (R.Q. c. S-3.1, r.1 chapitre S-3.1, a. 55 et 55.2), en particulier un casque protecteur, un protecteur facial et un protège-cou.
- Le locataire doit s'assurer de **cadéner** la porte des vestiaires utilisés.
- Le locataire décharge l'arrondissement de Montréal-Nord en cas de pertes, vols ou dommages qu'il pourrait subir pendant ses activités.
- La période d'utilisation de la patinoire indiquée au contrat inclut toujours le temps de surfacage. Les participants doivent quitter la glace au son de la cloche afin de permettre à l'opérateur de la surfaceuse de faire son travail. La collaboration de tous est

Émis par: FLORENCE MELAGNE

Copie du Client

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRE

CPA St-Laurent- 2019-2020

Numéro de contrat 24747
Date du contrat 2019-08-28
Code client ARRSTL

requis afin d'éviter de pénaliser le (s) client (s) suivant (s). La patinoire ne peut être utilisée avant que l'entretien ne soit terminé et que les portes réservées au passage de la surfaceuse soient **fermées**.

→ Les équipes devant se servir du tableau indicateur ou du système de son devront obligatoirement s'assurer des services d'une personne qualifiée et responsable pour les utiliser.

→ Le montant de la location devra être acquitté avant l'utilisation de la glace*. Les paiements par carte de crédit, par carte de débit, par mandat-poste, chèque certifié et par argent comptant sont acceptés. Il est également possible de payer à l'aide d'un chèque personnel si celui-ci est reçu trente (30) jours avant la date de la location. Le locataire a 30 jours pour acquitter sa facture.

→ Le locataire se verra refuser l'octroi de nouvelles réservations si celui-ci possède des factures non payées à son dossier.

→ Une séance pourra être annulée et les frais remboursés uniquement si la résiliation de celle-ci survient au moins cinq (5) jours avant la période de location. Il n'y aura aucun remboursement si ce délai n'est pas respecté*.

→ Le locataire est responsable des dommages causés aux équipements et aux installations de l'arrondissement de Montréal-Nord et celui-ci se réserve le droit de lui réclamer les coûts occasionnés par de tels dommages. Il se réserve également le droit de lui refuser l'accès aux lieux dans le futur.

→ Advenant une fermeture non prévue de l'aréna, l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage à rembourser ou reporter, selon ses disponibilités, la période annulée. Dans aucun autre cas, le locataire ne pourra être dédommagé.

→ Le présent contrat ne peut, en aucun cas, être cédé à un tiers.

→ L'arrondissement de Montréal-Nord se réserve le droit de modifier les tarifs et les horaires sans préavis.

*À l'exception des organismes et des contractuels ayants une entente avec l'arrondissement de Montréal-Nord
J'ai lu et compris chacune des obligations et je m'engage à les respecter en apposant ma signature sur le contrat de location.

Je suis conscient que le non-respect d'une ou de plusieurs de celles-ci pourra entraîner l'annulation du présent contrat.

Quantité	Description	Unité	Prix unitaire	Avant taxes	TPS	TVQ	Total
110,00	LOCATION: IARFLE PPAINT01	HEURE	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Montant	0,00 \$		
TPS	0,00 \$	TPS	121364749 RT0001
TVQ	0,00 \$	TVQ	1006001374 TQ 0002
Total	<u>0,00 \$</u>		
Payé	<u>0,00 \$</u>		

Paielements	Date	Type	Reçu	N° de reçu
Activité / Horaire et lieu				* signifie période non disponible
2019-09-02 / 2019-09-02 *	Lundi	00:00 / 24:00	Aréna Fleury Patinoire 3700 rue Fleury	0
2019-09-02 / 2019-12-30	Lundi	20:00 / 22:00	Aréna Fleury Patinoire	16

Émis par: FLORENCE MELAGNE

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRE

CPA St-Laurent- 2019-2020

Numéro de contrat 24747
Date du contrat 2019-08-28
Code client ARRSTL

2019-09-03 / 2019-12-31	Mardi	18:00 / 20:00	Aréna Fleury Patinoire	17
2019-10-14 / 2019-10-14 *	Lundi	00:00 / 24:00	Aréna Fleury Patinoire	0
2020-01-06 / 2020-04-06	Lundi	20:00 / 22:00	Aréna Fleury Patinoire	11
2020-01-07 / 2020-04-07	Mardi	18:00 / 20:00	Aréna Fleury Patinoire	11
2020-01-20 / 2020-01-28 *	Lundi	18:00 / 23:00	Aréna Fleury Patinoire	0
2020-01-20 / 2020-01-28 *	Mardi	18:00 / 23:00	Aréna Fleury Patinoire	0
2020-03-09 / 2020-03-10 *	Lundi	18:00 / 23:00	Aréna Fleury Patinoire	0
2020-03-09 / 2020-03-10 *	Mardi	18:00 / 23:00	Aréna Fleury Patinoire	0

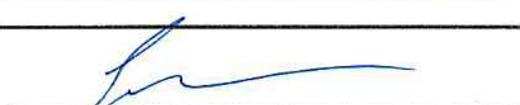
Remarque

RAPPEL :

Veillez prendre note que les dates suivantes seront indisponibles :

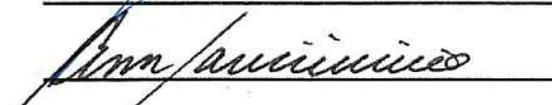
- 14 octobre 2019
- 24 au 26 décembre 2019
- 31 décembre 2019 au 2 janvier 2020
- 20 janvier au 2 février 2020
- 9 au 15 mars 2020

Signature: LOCATAIRE-USAGER



Date 6 Nov 2019

Signature: PROPRIÉTAIRE



Date 9 sept. 2019

Réervations

Date	Jour	Heures	Nbr Hrs	Installation	Plateau
2019-09-09	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-09-10	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-09-16	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-09-17	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-09-23	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-09-24	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-09-30	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-10-01	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-10-07	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-10-08	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-10-15	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-10-21	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire

Émis par: FLORENCE MELAGNE

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRE

CPA St-Laurent- 2019-2020

Numéro de contrat 24747
Date du contrat 2019-08-28
Code client ARRSTL

2019-10-22	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-10-28	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-10-29	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-04	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-05	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-11	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-12	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-18	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-19	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-25	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-11-26	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-02	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-03	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-09	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-10	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-16	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-17	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-23	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-24	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-30	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2019-12-31	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-01-06	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-01-07	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-01-13	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-01-14	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-03	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-04	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-10	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-11	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-17	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-18	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-24	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-02-25	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire

Émis par:

FLORENCE MELAGNE

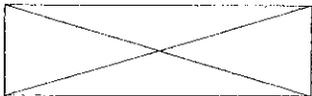
Copie du Client

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRE

CPA St-Laurent- 2019-2020

Numéro de contrat 24747
 Date du contrat 2019-08-28
 Code client ARRSTL

2020-03-02	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-03-03	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-03-16	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-03-17	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-03-23	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-03-24	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-03-30	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-03-31	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-04-06	Lundi	20:00 / 22:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
2020-04-07	Mardi	18:00 / 20:00	2:00	Aréna Fleury	Patinoire
Nombre de réservations		55.00	Total heures:	110:00	



CONTRAT

2019-11-19 9:14

Aréna Raymond-Bourque
2345, boulevard Thimens
Saint-Laurent Québec
H4R 1T4

Intervenu entre Saint-Laurent

(860000000000)

Numéro de contrat

Numéro de demande 00272858

et Arrondissement Montréal-Nord
11121 avenue Salk
Montréal-Nord QC
H1G 4Y3

Téléphone 514 328-4000 (4070)

Contact Annie Larivière

Dates		Informations générales		Indicateurs	
Période du	2019-11-29	Mode de facturation		Contrat à facturer	Non
au	2019-12-01	Frais d'admission	0,00	Équipement requis	Non
Date de la demande	2019-08-01	No d'entente préalable		Personnel requis	Non
Date d'accusé réception		Nb. de participants		Permis d'alcool requis	Non
Date de confirmation		Nb. de spectateurs			
Date d'annulation		Raison d'annulation			

Entente Arr. St-L te Mtl Nord

Montage souhaité

Local: S-025
> Réfrigérateur

Volet espace

Piscine intérieure complexe sportif Saint-Laurent / R-110 Bassin récréatif, C Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2019-11-29 à 16:00	2019-11-29 à 21:00	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Samedi	2019-11-30 à 07:00	2019-11-30 à 21:00	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Dimanche	2019-12-01 à 07:00	2019-12-01 à 19:00	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00

Piscine intérieure complexe sportif Saint-Laurent / R-120 Piscine 25m, Comj Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2019-11-29 à 16:00	2019-11-29 à 21:00	Organisme non reconnu - compétit	0,00	210,00	Confirmée	100,00%	0,00	1 050,00
Samedi	2019-11-30 à 07:00	2019-11-30 à 21:00	Organisme non reconnu - compétit	0,00	210,00	Confirmée	100,00%	0,00	2 940,00
Dimanche	2019-12-01 à 07:00	2019-12-01 à 19:00	Organisme non reconnu - compétit	0,00	210,00	Confirmée	100,00%	0,00	2 520,00

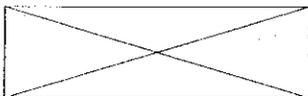
Complexe sportif Saint-Laurent / S-020 Régie soccer, Complexe sportif Sain Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2019-11-29 à 13:00	2019-11-29 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Samedi	2019-11-30 à 00:01	2019-11-30 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Dimanche	2019-12-01 à 00:01	2019-12-01 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00

Complexe sportif Saint-Laurent / S-025 Salle de cours, Complexe sportif STI Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2019-11-29 à 13:00	2019-11-29 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Samedi	2019-11-30 à 00:01	2019-11-30 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Dimanche	2019-12-01 à 00:01	2019-12-01 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00

Total pour le volet 6 510,00



CONTRAT

2019-11-19 9:14

Aréna Raymond-Bourque
2345, boulevard Thimens
Saint-Laurent Québec
H4R 1T4

Intervenu entre Saint-Laurent

(860000000000)

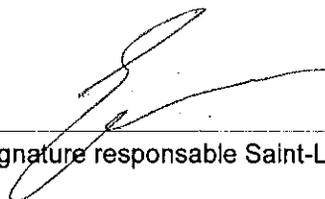
Numéro de contrat

Numéro de demande 00272858

et Arrondissement Montréal-Nord
11121 avenue Salk
Montréal-Nord QC
H1G 4Y3

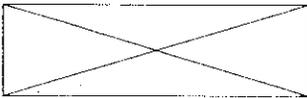
Téléphone 514 328-4000 (4070)

Signature client



Signature responsable Saint-Laurent

Total pour le contrat 6 510,00



CONTRAT

2019-11-19 9:13

Aréna Raymond-Bourque
2345, boulevard Thimens
Saint-Laurent Québec
H4R 1T4

Intervenu entre Saint-Laurent

(860000000000)

Numéro de contrat

Numéro de demande 00272861

et Arrondissement Montréal-Nord
11121 avenue Salk
Montréal-Nord QC
H1G 4Y3

Téléphone 514 328-4000 (4070)

Contact Annie Larivière

Dates		Informations générales		Indicateurs	
Période du	2020-01-31	Mode de facturation		Contrat à facturer	Non
au	2020-02-02	Frais d'admission	0,00	Équipement requis	Non
Date de la demande	2019-08-01	No d'entente préalable		Personnel requis	Non
Date d'accusé réception		Nb. de participants		Permis d'alcool requis	Non
Date de confirmation		Nb. de spectateurs			
Date d'annulation		Raison d'annulation			

Entente Arr. St-L te Mtl Nord

Montage souhaité

Local: S-025
> Réfrigérateur

Volet espace

Piscine intérieure complexe sportif Saint-Laurent / R-110 Bassin récréatif, C Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2020-01-31 à 16:00	2020-01-31 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Samedi	2020-02-01 à 00:01	2020-02-01 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Dimanche	2020-02-02 à 00:01	2020-02-02 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00

Piscine intérieure complexe sportif Saint-Laurent / R-120 Piscine 25m, Comj Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2020-01-31 à 16:00	2020-01-31 à 21:00	Organisme non reconnu - compétit	0,00	210,00	Confirmée	100,00%	0,00	1 050,00
Samedi	2020-02-01 à 07:00	2020-02-01 à 21:00	Organisme non reconnu - compétit	0,00	210,00	Confirmée	100,00%	0,00	2 940,00
Dimanche	2020-02-02 à 07:00	2020-02-02 à 19:00	Organisme non reconnu - compétit	0,00	210,00	Confirmée	100,00%	0,00	2 520,00

Complexe sportif Saint-Laurent / S-020 Règle soccer, Complexe sportif Sain Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2020-01-31 à 13:00	2020-01-31 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Samedi	2020-02-01 à 00:01	2020-02-01 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Dimanche	2020-02-02 à 00:01	2020-02-02 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00

Complexe sportif Saint-Laurent / S-025 Salle de cours, Complexe sportif STI Directive:

Jour	Du	Au	Description du tarif	Tarification					
				À la séance	À l'heure	Satut	Tarifé à	Ajustement	Total
Vendredi	2020-01-31 à 13:00	2020-01-31 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Samedi	2020-02-01 à 00:01	2020-02-01 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00
Dimanche	2020-02-02 à 00:01	2020-02-02 à 23:59	Facturation à zéro	0,00	0,00	Confirmée	100,00%	0,00	0,00

Total pour le volet 6 510,00



CONTRAT

2019-11-19 9:13

Aréna Raymond-Bourque
2345, boulevard Thimens
Saint-Laurent Québec
H4R 1T4

Intervenu entre Saint-Laurent

(860000000000)

Numéro de contrat
Numéro de demande 00272861

et Arrondissement Montréal-Nord
11121 avenue Salk
Montréal-Nord QC
H1G 4Y3

Téléphone 514 328-4000 [4070]

Signature client

Signature responsable Saint-Laurent

Total pour le contrat **6 510,00**



Dossier # : 1197040019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Il est recommandé :

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 19:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA13-10-0011-1 afin d'abroger le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

CONTENU

CONTEXTE

Une réflexion sur l'avenir du boulevard Pie-IX, dans le cadre de l'arrivée anticipée du SRB Pie-IX, a menée l'arrondissement à entreprendre un exercice de planification et de modification réglementaire.

C'est dans ce contexte que le Règlement de contrôle intérimaire a été adopté pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX RGCA13-10-0011.

Le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX a été adopté en 2017, sans que le Règlement RGCA13-10-0011 n'ait été abrogé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 10140 – 9 avril 2013 - Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

CA13 10273 – 29 juin 2013 - Adopter le règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

DESCRIPTION

Le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX ayant repris les dispositions présentes au Règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX RGCA13-10-0011, il n'y a pas lieu de maintenir ce dernier.

JUSTIFICATION

Les dispositions des articles 112 à 112.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), rendent possible l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement de contrôle intérimaire afin d'assurer un encadrement des interventions sur le territoire qui corresponde aux nouvelles orientations élaborées, et ce, dans l'attente de leur traduction en termes de dispositions réglementaires d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 9 décembre 2019.

- Adoption du règlement, le 3 février 2020.
- Avis de promulgation et entrée en vigueur.
- Transmission du règlement par la greffière de l'arrondissement à l'agglomération de Montréal et à chaque arrondissement et municipalité dont le territoire est contigu (référence à l'article 112.3 de la LAU).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél :

Le : 2019-11-18

514-328-4000. poste
4040

Télécop. :

RGCA13-10-0011-1

**PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT RGCA13-10-0011 DE
CONTRÔLE INTÉrimAIRE POUR LE SECTEUR DU PROGRAMME PARTICULIER
D'URBANISME DU BOULEVARD PIE-IX**

Vu les articles 109 à 109.5 et 112 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 9 décembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

À sa séance du _____ 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. Le Règlement RGCA13-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX est abrogé.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion, présentation et dépôt
Adoption :
Promulgation et entrée en vigueur

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
RGCA13-10-0011-1**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE POUR
LE SECTEUR DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU BOULEVARD
PIE-IX (RGCA13-10-0011)**

Vu les articles 109 à 109.5 et 112 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

À sa séance du _____ 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. Le Règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX (RGCA13-10-0011) est abrogé.

GDD : 1197040019

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Adoption :
Entrée en vigueur :
Promulgation :



Dossier # : 1197040018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX .

Il est recommandé :

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 19:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer un projet de règlement en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA17-10-0011-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX .

CONTENU

CONTEXTE

Une réflexion sur l'avenir du boulevard Pie-IX, dans le cadre de l'arrivée anticipée du SRB Pie-IX, a menée l'arrondissement à entreprendre un exercice de planification et de modification réglementaire.

C'est dans ce contexte que le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire a été adopté pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Considérant que l'exercice de révision du plan d'urbanisme s'amorce et que les paramètres du projet de SRB et son influence sur le redéveloppement du secteur sont mieux connus, il est opportun de modifier le règlement de contrôle intérimaire afin de modifier le territoire d'application du contrôle intérimaire, de manière à libérer certains terrains qui présentent de plus faibles probabilités de redéveloppement. Dans les portions de territoires où l'application du contrôle intérimaire est maintenue, l'arrondissement souhaite retirer la possibilité de déroger à l'interdiction de projets en suivant la procédure prévue au Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1020 - 18 août 2015 - Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX.

CA15 10 400 – 5 octobre 2015 - Adopter le Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu n°1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

CA15 10 298 - 29 juin 2015 - Adopter le Règlement RGCA13-10-0007-4 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

CA15 10 297 – 29 juin 2015 - Adopter le Règlement RGCA11-10-0007-5 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification

ou d'occupation d'un immeuble afin d'inclure des garanties financières.

CA15 10 296 – 29 juin 2015 – Adopter le Règlement RGCA09-10-0006-5 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

CA17 10 311 - 30 juin 2017 - Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier urbanisme du boulevard Pie-IX.

CA17 10 347 – 14 août 2017 - Adopter le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite modifier le Règlement de contrôle intérimaire RGCA17-10-0011 afin de :

- Modifier le territoire d'application est modifié afin de retirer trente-trois (33) lots tel qu'il appert en annexe A;
- Retirer la possibilité d'autoriser un projet en suivant la procédure prévue au Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- Retirer les dispositions particulières relatives aux marges, puisque celles-ci trouvent principalement application dans le cadre de projets de construction ou d'agrandissement, lesquels ne pourront plus être autorisés par projet particulier;
- Retirer l'exigence visant à minéraliser entièrement la surface comprise dans la marge avant principale de tout bâtiment adjacent au boulevard Pie-IX afin de permettre le verdissement des terrains.

JUSTIFICATION

Les dispositions des articles 112 à 112.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), rendent possible l'adoption et la modification d'un règlement de contrôle intérimaire afin d'assurer un encadrement des interventions sur le territoire qui corresponde aux nouvelles orientations élaborées, et ce, dans l'attente de leur traduction en termes de dispositions réglementaires d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 9 décembre 2019.

- Adoption du règlement, le 3 février 2020.
- Avis de promulgation et entrée en vigueur.
- Transmission du règlement par la greffière de l'arrondissement à l'agglomération de Montréal et à chaque arrondissement et municipalité dont le territoire est contigu (référence à l'article 112.3 de la LAU).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-11-18

514-328-4000. poste
4040

RGCA17-10-0011-1

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RGCA17-10-0011 DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE POUR LE SECTEUR DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU BOULEVARD PIE-IX

Vu les articles 109 à 109.5 et 112 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 9 décembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

À sa séance du _____2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du Règlement RGCA17-10-0011de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX est remplacé par le suivant :

« 2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique au territoire illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application du règlement de contrôle intérimaire » joint à son annexe A. ».

2. L'article 8 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 8. CLÔTURE DANS UNE MARGE AVANT

Une clôture est interdite dans une marge avant adjacente au boulevard Pie-IX, sauf une clôture amovible délimitant la terrasse extérieure d'un commerce et une clôture installée sur le terrain d'un bâtiment résidentiel de moins de 3 logements hors-sol. ».

3. Les articles 9 et 14 de ce règlement sont abrogés.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion, présentation et dépôt
Adoption :
Promulgation et entrée en vigueur:

TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Montréal-Nord
Montréal 



**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
RGCA17-10-0011-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE POUR
LE SECTEUR DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU BOULEVARD
PIE-IX (RGCA17-10-0011)**

Vu les articles 109 à 109.5 et 112 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

À sa séance du _____ 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du Règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX (RGCA17-10-0011) est remplacé par le suivant :

« 2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique au territoire illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application du règlement de contrôle intérimaire » joint à son annexe A. ».

2. L'article 8 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 8. CLÔTURE DANS UNE MARGE AVANT

Une clôture est interdite dans une marge avant adjacente au boulevard Pie-IX, sauf une clôture amovible délimitant la terrasse extérieure d'un commerce et une clôture installée sur le terrain d'un bâtiment résidentiel de moins de 3 logements hors-sol. ».

3. Les articles 9 et 14 de ce règlement sont abrogés.

GDD : 1197040018

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Adoption :
Entrée en vigueur :
Promulgation :



Dossier # : 1197177027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 12 novembre 2019, à 18 h 15 et adopter le second projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 12 novembre 2019, à 18 h 15;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-043 visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement telles que :

- De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %;
- De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m;
- De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m;
- De déroger à l'article 168 et ne permettre aucune aire de chargement et déchargement, alors que le règlement en exige une (1);
- De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m² au lieu de 0,25 m².

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QU'elle abroge la résolution CA18 10018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;
- QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

-QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

-QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET ce, conformément aux plans déposés :

-Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du 20 septembre 2019;

-Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;

-Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 17 avril 2018;

-Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 6 août 2019;

-Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:04

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197177027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 12 novembre 2019, à 18 h 15 et adopter le second projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 15 octobre 2019, le premier projet de résolution PP-043 afin de permettre la construction d'une clinique médicale située au 12421, boul. Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté.

Un avis public à été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation, mardi le 12 novembre 2019, à 18 h 15, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de résolution doit être adopté.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée de consultation publique tenue le 12 novembre 2019 à 18h15 au 11155, avenue Hébert relative au projet de règlement PP-043.

1. Ouverture de l'assemblée

ÉTAIENT PRÉSENTS :

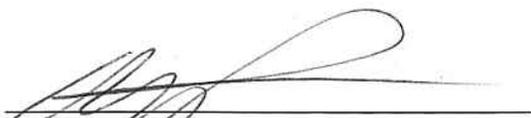
Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement
David Ross, chef de division - urbanisme
Adèle Pavageau, conseillère en aménagement

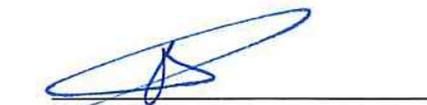
Nombre de personnes présentes : 2 (deux)

2. Période de questions et de commentaires des citoyens.

À 18 h 30, M, Poirier, président de l'assemblée de consultation, déclare l'assemblée levée.

Signé à Montréal, ce 13 novembre 2019.


Jean Marc Poirier
Conseiller d'arrondissement


Adèle Pavageau
Conseillère en aménagement

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PP-043

Afin d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire, soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement

.....

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre, relativement à l'autorisation du projet.

ATTENDU l'adoption du premier projet de résolution par le conseil d'arrondissement du 15 octobre 2019 (CA19 10 438).

ATTENDU la tenue de la consultation publique du 12 novembre 2019.

Il est proposé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial situé au 12421, boulevard Lacordaire soit les lots 6 231 827 et 6 231 828 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R21-723 et autoriser un usage commercial de classe B – clinique médicale au lieu d'un usage résidentiel et un taux d'implantation au sol maximal de 68,2 % au lieu de 60 %.

De déroger à l'article 92.26 et autoriser une bande d'isolement en marge latérale Est de 0 m au lieu d'une bande d'isolement de 1 m.

De déroger à l'article 92.29 et autoriser une entrée charretière de 7,1 m au lieu de 12 m.

De déroger à l'article 168 et n'autoriser aucune aire de chargement et déchargement au lieu d'une (1);

De déroger à l'article 112.7 et autoriser une enseigne personnelle d'une superficie de 0,38 m² u lieu de 0,25 m².

ET à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- QUE cette résolution abroge la résolution CA 18 10 018 relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) autorisant la subdivision et la construction de deux bâtiments multifamiliaux de seize (16) logements;
- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de raccordement;

- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture préparés par DZZLNG architectes datés du 20 septembre 2019;
- Modélisation couleur préparée par Marie-Ève Pasquin, architecte pour la firme DZZLNG architectes, datée du mois de septembre 2019;
- Certificat de localisation préparé par Denis Éthier, arpenteur géomètre, daté du 17 avril 2018;
- Plan d'implantation préparé par Denis Éthier, arpenteur géomètre, daté du 6 août 2019;
- Document explicatif des objets du PPCMOI préparé par Marie-Ève Pasquin, pour la firme DZZLNG architectes, daté du 5 juillet 2019.



Dossier # : 1195995007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-039 afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement;

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution visant à autoriser la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis soit le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 168 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules afin d'autoriser 0 aire de chargement au lieu de 1 aire de chargement.

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au revêtement extérieur afin d'autoriser quatre différents types (brique, pierre, aluminium et acrylique) de revêtement extérieur au lieu de trois types.

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux matériaux de finis extérieurs exigés afin d'autoriser l'aluminium et l'acrylique pour un bâtiment mixte de 3 étages.

De déroger à l'article 77 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade principale et autoriser une façade principale parallèle à une voie publique moins importante.

De déroger à l'article 181 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade commerciale des bâtiments afin d'autoriser une façade commerciale sur une rue transversale à une rue commerciale.

Déroger au paragraphe 2 de l'article 170.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur

les dispositions applicables au nombre d'enseignes afin d'autoriser une enseigne sur une façade donnant sur une rue non commerciale.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- La plantation de trois arbres, mesurant 10 cm de diamètre à la plantation, devant la façade donnant sur le boulevard Rolland;
- La suppression des enseignes et affiches non autorisées;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié;
- Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente autorisation à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente autorisation, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA11-10-0007) s'appliquent;
- Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans préparés par Marie-Michèle Dupras de Dupras Architecte et datés du 25 juillet 2019.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 668 131 du cadastre du Québec, soit le 6263, boulevard Maurice-Duplessis.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:43

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1195995007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-039 afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-039 afin de permettre la réfection de la façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263 boul. Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2019, à 19 h.

Conformément à la loi, le certificat de la secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-039 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution devrait être publié dans la semaine du 9 décembre 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT

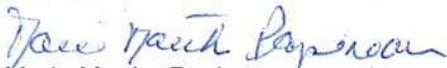
RÉSULTATS DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE POUR LE SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PP-039 AFIN DE PERMETTRE LA RÉFECTION DE LA FAÇADE COMMERCIALE POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 6263, BOUL. MAURICE-DUPLESSIS.

Je soussignée, Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement de Montréal-Nord, certifie sous mon serment d'office que suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-039 aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

En conséquence, la résolution PP-039 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

À Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, ce 25 novembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,


Marie Marthe Papineau, avocate

RÉSOLUTION PP-039

Afin d'autoriser une façade commerciale pour le bâtiment situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, soit le lot 1 668 132 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

.....

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2019, relativement à l'autorisation du projet.

Il est proposé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble un premier projet de résolution visant à autoriser la modification de la façade du bâtiment commercial situé au 6263, boulevard Maurice-Duplessis, soit le lot 1 668 132 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 168 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux aires de chargement et de déchargement des véhicules afin d'autoriser 0 aire de chargement au lieu de 1 aire de chargement.

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au revêtement extérieur afin d'autoriser quatre différents types (brique, pierre, aluminium et acrylique) de revêtement extérieur au lieu de trois types.

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables aux matériaux de finis extérieurs exigés afin d'autoriser l'aluminium et l'acrylique pour un bâtiment mixte de 3 étages.

De déroger à l'article 77 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade principale et autoriser une façade principale parallèle à une voie publique moins importante.

De déroger à l'article 181 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables à la façade commerciale des bâtiments afin d'autoriser une façade commerciale sur une rue transversale à une rue commerciale.

Déroger au paragraphe 2 de l'article 170.2 du Règlement de zonage R.R 1562 portant sur les dispositions applicables au nombre d'enseignes afin d'autoriser une enseigne sur une façade donnant sur une rue non commerciale.

Le tout tel que présenté sur les plans préparés par Marie-Michèle Dupras de Dupras Architecte et datés du 25 juillet 2019.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- La plantation de trois arbres mesurant 10 cm de diamètre à la plantation devant la façade donnant sur le boulevard Rolland;
- La suppression des enseignes et affiches non autorisées;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié;
- Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente autorisation à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente autorisation, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer.



Dossier # : 1197987006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

Il est recommandé :
QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:45

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197987006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020).

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 novembre 2019, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020), a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020), doit être adopté conformément à la loi.

Des modifications à la structure du règlement ont été apportées, par contre les tarifs n'ont pas été modifiés.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

RGCA20-10-0001

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020)

VU l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 11 novembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), à moins d'indication contraire.
2. À moins d'indication contraire, dans un règlement applicable aux tarifs établis en vertu du présent règlement, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité sous réserve de l'impossibilité de l'arrondissement de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité.

Dans le cas où l'arrondissement n'a pas été en mesure de percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cet effet.

ÉTUDES DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Pour la délivrance d'un permis de lotissement, il sera perçu :

3.1	Pour le premier lot	367 \$
3.2	Pour chaque lot continu additionnel	94 \$
4. Sous réserve de l'article 5, pour l'étude de la demande d'un certificat d'autorisation, il sera perçu :

4.1	Par tranche de 1 000 \$ de travaux	9,05 \$
4.2	Sans être inférieur à	60 \$
4.3	Malgré le 4.2, pour toute demande de certificat d'autorisation pour les ouvrages ou travaux dans la rive et le littoral ou dans la zone inondable ou dans les secteurs de côtes, le coût minimal pour la délivrance d'un certificat d'autorisation est réduit à	30 \$
5. Nonobstant l'article 4, pour l'étude de la demande d'un certificat d'autorisation concernant les activités, les travaux ou les ouvrages suivants, il sera perçu :

5.1	Vente occasionnelle à l'extérieur	342 \$
5.1.1	Organisme reconnu (accrédité)	Gratuit
5.2	Par enseigne	227 \$
5.3	Démolition	455 \$
5.4	Occupation	227 \$
5.5	D'autorisation d'usage	227 \$

5.6	Terrasses extérieures commerciales	Gratuit
5.7	Boîte de collecte de dons	622 \$/boîte
5.8	Boîtes de collecte de dons pour un organisme de bienfaisance reconnu par l'Agence du revenu du Canada et dont le siège social, comme indiqué au Registre des entreprises du Québec, se situe sur le territoire de l'arrondissement	Gratuit
6.	Nonobstant l'article 4, pour l'étude de la demande d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbres ou de rehaussement de plus de 20 cm du niveau du sol sous la ramure d'un arbre, il sera perçu :	94 \$
	Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation visant l'abattage d'un frêne si l'inspection révèle que l'arbre a subi un dépérissement irréversible, constitue un danger potentiel ou est affecté par la présence de l'agrile et qu'un certificat d'autorisation d'abattage est délivré dans les 12 mois suivants la date du début du dépôt de la demande à l'arrondissement.	
7.	Pour les travaux de taille, d'abattage, d'élagage et de chirurgie des arbres ou d'arbustes effectués par la Ville en application des règlements, il sera perçu :	
7.1	Pour la préparation du chantier et la surveillance	87 \$/h
7.2	Pour l'exécution des travaux	290 \$/h
7.3	Pour le ramassage et l'élimination des résidus de taille d'élagage, d'abattage et d'essouchement	275 \$/h
7.4	Pour l'essouchement	252 \$/h
7.5	Pour le transport, le coût horaire de la main-d'œuvre, des véhicules, des équipements requis et de la location des équipements nécessaires qui seront déterminés lors de l'exécution de la tâche	
7.6	Le présent tarif s'ajoute à toute compensation exigible pour la perte d'un arbre appartenant à la Ville et abattu à la suite de dommages subis par accident ou autrement ou lorsque l'arbre doit être enlevé parce qu'il nuit à une construction ou à l'utilisation d'une entrée pour véhicules.	
7.6.1	Pour la perte d'un arbre de 4 à 10 cm de diamètre mesuré à 1,4 m du sol, il sera perçu	1 765 \$
7.6.2	Pour la perte d'un arbre de plus de 10 cm de diamètre, la valeur réelle de l'arbre déterminée par les normes établies par la Société internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ) laquelle valeur ne peut être inférieure au montant de la compensation fixée à sous-paragraphe 7.6.1.	
8.	Pour la construction ou l'élimination d'une fosse d'arbre dans un trottoir existant, il sera perçu :	
8.1	Pour le bétonnage d'une fosse éliminée	729 \$
8.2	Pour la construction d'une nouvelle fosse	2 040 \$
9.	Aux fins du Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles, il sera perçu :	
9.1	Pour l'étude de la demande, des frais non remboursables de	622 \$
10.	Aux fins du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, il sera perçu :	
10.1	Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande, des frais non remboursables de	311 \$
10.2	Pour l'étude de la demande, des frais non remboursables de	622 \$
	Les frais prévus au paragraphe 10.1 sont déduits si une demande est faite en vertu du paragraphe 10.2 dans un délai de 12 mois de l'avis de recevabilité.	

- 11.** Aux fins du Règlement RGCA03-10-0003 sur la conversion des immeubles en copropriété divise, il sera perçu :
- 11.1 Pour l'étude de la demande, des frais non remboursables de 622 \$
 - 11.2 Pour l'inscription de la dérogation, par logement visé 73 \$
 - 11.3 Sans excéder, par immeuble 2 484 \$
- 12.** Pour une demande de modification au plan d'urbanisme, il sera perçu :
- 12.1 Pour l'étude de cette demande, des frais non remboursables de 2 484 \$
- 13.** Aux fins du Règlement de zonage refondu 1562, pour une demande d'amendement il sera perçu :
- 13.1 Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande des frais non remboursables de 311 \$
 - 13.2 Pour l'étude de cette demande, des frais non remboursables de 1 242 \$
- Les frais prévus au paragraphe 13.1 sont déduits si une demande est faite en vertu du paragraphe 13.2 dans un délai de 12 mois de l'avis de recevabilité.
- 14.** Aux fins du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, il sera perçu :
- 14.1 Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande des frais non remboursables de 311 \$
 - 14.2 Pour l'étude d'une demande :
 - 14.2.1 D'un projet particulier d'occupation, des frais non remboursables de 1 242 \$
 - 14.2.2 D'un projet particulier de construction ou de modification visant un bâtiment d'une superficie de plancher de 4 999 m² et moins, des frais non remboursables de 1 242 \$
 - 14.2.3 D'un projet particulier de construction ou de modification visant un bâtiment d'une superficie de plancher de 5 000 m² à 19 999 m², des frais non remboursables de 3 690 \$
 - 14.2.4 D'un projet particulier de construction ou de modification visant un bâtiment d'une superficie de plancher de 20 000 m² et plus, des frais non remboursables de 8 610 \$
 - 14.2.5 D'une modification à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, des frais non remboursables de : 622 \$
- Les frais prévus au paragraphe 14.2.1 sont déduits si une demande est faite en vertu du paragraphe 14.2.2 dans un délai de 12 mois de l'avis de recevabilité.
- 15.** Aux fins d'un règlement concernant un centre de la petite enfance ou une garderie conformément à l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1, il sera perçu :
- 15.1 Pour l'étude de la demande, des frais non remboursables de 1 242 \$
- 16.** Aux fins d'un règlement concernant une ressource intermédiaire conformément à l'article 308 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) il sera perçu :
- 16.1 Pour l'étude de la demande, des frais non remboursables de 1 242 \$
- 17.** Aux fins du Règlement RGCA05-10-0004 relatif aux usages conditionnels, il sera perçu :
- 17.1 Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande des frais non remboursables de 311 \$

17.2	Pour l'étude de la demande, des frais non remboursables de	622 \$
	Les frais prévus au paragraphe 17.1 sont déduits si une demande est faite en vertu du paragraphe 17.2 dans un délai de 12 mois de l'avis de recevabilité.	
17.3	Pour une demande nécessitant une modification au Règlement relatif aux usages conditionnels :	
17.3.1	Pour l'analyse préliminaire quant à la recevabilité d'une demande des frais non remboursables de	311 \$
17.3.2	Pour l'étude de la demande, des frais non remboursables de	1 242 \$
18.	Aux fins du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) il sera perçu :	
18.1	Pour la présentation initiale du dossier	Gratuit
18.2	Pour l'étude de la demande nécessitant la démolition d'un immeuble des frais non remboursables de	622 \$
18.3	Pour l'étude d'une demande pour une modification à un projet déjà approuvé des frais non remboursables de	622 \$
19.	Aux fins du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, pour l'occupation périodique ou permanente du domaine public, il sera perçu :	
19.1	Pour la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public des frais de	76 \$
19.2	Pour l'étude de la demande nécessitant la démolition d'un immeuble des frais non remboursables de	622 \$
19.3	Pour la réémission d'un permis d'occupation du domaine public suite à un changement de propriétaire	38 \$
19.4	Pour la délivrance d'un permis d'occupation périodique du domaine public et pour l'étude de la demande dans le cas d'un projet de terrasse extérieure commerciale	Gratuit
20.	Aux fins du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, il sera perçu à titre de loyer annuel :	
20.1	Pour l'occupation périodique ou permanente du domaine public, des frais de 15 % de la valeur de la partie du domaine public occupée, établi à un minimum de	104 \$
20.2	Pour l'occupation périodique ou permanente du domaine public, pour une terrasse extérieure commerciale	Gratuit
20.3	Pour l'occupation aérienne permanente du domaine public, des frais de 5 % de la valeur de la partie du domaine public occupée, établi à un minimum de	52 \$
20.4	Pour l'occupation aérienne permanente du domaine public pour une terrasse commerciale	Gratuit
21.	Pour une occupation périodique, le loyer du droit d'occuper le domaine public déterminé en application de l'article 20 est payable comme suit :	
21.1	Pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation jusqu'au 31 octobre;	
21.2	Pour tout exercice subséquent, en un seul versement visant tous les jours depuis le 1 ^{er} mai jusqu'au 31 octobre.	
21.3	Pour une occupation permanente, le loyer du droit d'occuper le domaine public déterminé en application de l'article 20 est payable comme suit :	
21.3.1	Pour l'exercice financier durant lequel l'occupation commence, en un seul versement visant tous les jours de cet exercice à compter du premier jour de l'occupation;	

- 21.3.2 Pour tout exercice subséquent, le tarif est perçu selon les modalités de perception de la taxe foncière générale prévue au règlement annuel sur les taxes adopté par le conseil de la Ville de Montréal, eu égard notamment au nombre de versements, aux dates d'exigibilité et aux délais de paiement.
- 22.** Aux fins du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, pour l'occupation temporaire du domaine public, il sera perçu, par jour :
- | | | |
|--------|---|------------------------|
| 22.1 | Pour l'émission du permis d'occupation temporaire du domaine public | 38 \$ |
| 22.2 | Pour la prolongation du permis d'occupation temporaire du domaine public au-delà du délai fixé au permis | 38 \$ |
| 22.3 | Dans l'emprise excédentaire du domaine public ou dans une ruelle : | |
| 22.3.1 | Lorsque la surface occupée est de moins de 100 m ² | 56 \$ |
| 22.3.2 | Lorsque la surface occupée est de plus 100 m ² | 2,50 \$/m ² |
| 22.3.3 | Lorsqu'il y a fermeture de la ruelle | 41 \$ |
| 22.4 | Sur une chaussée ou un trottoir : | |
| 22.4.1 | Lorsque la surface occupée est de moins de 50 m ² | 64 \$ |
| 22.4.2 | Lorsque la surface occupée est de 50 m ² à 100 m ² | 90 \$ |
| 22.4.3 | Lorsque la surface occupée est de plus de 100 m ² | 2,50 \$/m ² |
| 22.5 | Sur le boulevard Pie-IX, sur le boulevard Saint-Michel, sur le boulevard Henri-Bourassa et sur une rue sur laquelle est établie une piste cyclable ou un circuit d'autobus de la Société de transport de Montréal, de la Société de transport de Laval ou de Transport Urbain Les Moulins (Urbis), en plus du tarif fixé aux paragraphes 22.1, 22.2, et 22.4 du présent article : | |
| 22.5.1 | Si la largeur totale occupée est de 2,99 m et moins | 69 \$ |
| 22.5.2 | Si la largeur totale occupée est de 3 m à 5,99 m | 211 \$ |
| 22.5.3 | Si la largeur totale occupée est de 6 m à 8,99 m | 608 \$ |
| 22.5.4 | Si la largeur totale occupée est de 9 m et plus | 950 \$ |
| 22.5.5 | Si l'occupation visée aux sous-paragraphes 22.5.1 à 22.5.5 entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à ces sous-paragraphes | 369 \$ |
| 22.6 | Sur une rue autre que celles mentionnées au paragraphe 22.5, en plus du tarif fixé aux paragraphes 22.1, 22.2 et 22.4 du présent article : | |
| 22.6.1 | Si la largeur totale occupée est de 2,99 m et moins | 36 \$ |
| 22.6.2 | Si la largeur totale occupée est de 3 m à 5,99 m | 106 \$ |
| 22.6.3 | Si la largeur totale occupée est de 6 m à 8,99 m | 227 \$ |
| 22.6.4 | Si la largeur totale occupée est de 9 m et plus | 369 \$ |
| 22.6.5 | Si l'occupation visée aux sous-paragraphes 22.6.1 à 22.6.4 entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à ces sous-paragraphes | 133 \$ |
- 23.** Aux fins du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, il sera perçu pour la délivrance d'un extrait du registre des occupations :
- | | | |
|------|---------|---------|
| 23.1 | La page | 5,50 \$ |
|------|---------|---------|
- 24.** Les tarifs prévus à l'article 22 ne s'appliquent pas dans les cas où le permis est accordé pour un tournage de film ou pour des activités culturelles ou promotionnelles gérées par la Ville ou dans le cadre de travaux exécutés pour le compte de la Ville, d'une Société paramunicipale de transports collectifs, de la Commission des services électriques de Montréal ou du ministère des Transports du Québec.

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

25. Pour tout permis de stationnement spécial pour travaux, il sera perçu :
- 25.1 Stationnement sur chaussée pour chaque unité :
 - 25.1.1 Premier jour 114 \$
 - 25.1.2 Chaque jour additionnel 27 \$

AUTRES SERVICES TARIFIÉS ET LICENCES

26. Pour l'émission de la liste des permis de construction délivrés, il sera perçu :
- 29.1 Pour le mois 55 \$
 - 29.2 Pour un an 326 \$
27. Pour le remplacement d'un permis perdu, détruit ou endommagé, et pour un exemplaire additionnel de tout permis en vigueur, il sera perçu : 40 \$

TRAVAUX RELATIFS AU DOMAINE PUBLIC OU AU MOBILIER URBAIN

28. Pour tous les travaux de raccordement d'aqueduc, il sera perçu :
- 28.1 Pour les coûts reliés à la main-d'œuvre 699 \$
 - 28.2 Pour un diamètre de 25 mm :
 - 28.2.1 Accessoires 160 \$
 - 28.2.2 Tuyau 20 \$/m
 - 28.3 Pour un diamètre de 38 mm :
 - 28.3.1 Accessoires 321 \$
 - 28.3.2 Tuyau 33 \$/m
 - 28.4 Pour un diamètre de 50 mm :
 - 28.4.1 Accessoires 644 \$
 - 28.4.2 Tuyau 49 \$/m
 - 28.5 Pour 100 mm et plus Coût réel des travaux
29. Pour tous les travaux de raccordement d'égout, il sera perçu :
- 29.1 Pour un diamètre de 125 mm 377 \$
 - 29.2 Pour un diamètre de 150 mm 389 \$
 - 29.3 Pour un diamètre de 200 mm 394 \$
 - 29.4 Pour un diamètre de 250 mm 401 \$
 - 29.5 Inspection et administration 109 \$
30. Pour tous travaux de réfection des coupes et entrées charretières et autres travaux, il sera perçu :
- 30.1 Réparation de pavage :
 - 30.1.1 Pour 80 mm d'épaisseur 111 \$/m²
 - 30.1.2 Pour 100 mm d'épaisseur 122 \$/m²
 - 30.1.3 Pour 140 mm d'épaisseur 133 \$/m²
 - 30.1.4 Pour 200 mm d'épaisseur 166 \$/m²
 - 30.1.5 Avec fondation de béton 253 \$/m²
 - 30.2 Réparation de trottoir 369 \$/m
 - 30.3 Entrée charretière dans le trottoir 369 \$/m
 - 30.4 Entrée charretière dans la bordure 222 \$/m
 - 30.5 Désaffectation d'un drain d'égout et d'une entrée d'aqueduc 1 951 \$

30.6	Gazonnement	16 \$/m ²
30.7	Déplacement d'un lampadaire :	
30.7.1	Pour un lampadaire de rue relié au réseau de la Ville (standard Ville 32' avec luminaire DEL simple)	2 652 \$
30.7.2	Pour un lampadaire de rue relié au réseau de la Ville (standard Ville 32' avec luminaire DEL double)	2 958 \$
30.7.3	Pour un luminaire relié au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), la somme la plus élevée entre 5 800 \$ ou le montant exigible par la CSEM pour exécuter les travaux	
30.7.4	Pour la mise en terre de fils	408 \$/unité
30.7.5	Pour le transport, le coût horaire de la main-d'œuvre, des véhicules, équipements requis et de la location des équipements nécessaires qui seront déterminés lors de l'exécution de la tâche relativement à l'électricité	
30.8	Déplacement borne-fontaine (avec le même raccordement) :	Coût réel des travaux
30.9	Déplacement borne-fontaine en changeant le raccordement (nouvelle borne-fontaine) :	Coût réel des travaux
31.	Pour l'utilisation d'une borne d'incendie, il sera perçu :	
31.1	Pour les cinq premiers jours	81 \$
31.2	Chaque jour additionnel	17 \$

ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

BIBLIOTHÈQUES

32.	Pour tout abonnement annuel, donnant accès aux bibliothèques de l'arrondissement, il sera perçu :	
32.1	Résident – Adulte	Gratuit
32.2	Résident – Enfant	Gratuit
32.3	Employé de l'arrondissement	Gratuit
32.4	Professeur qui enseigne à une école reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec et située dans l'arrondissement, pendant la période scolaire	Gratuit
32.5	Tout contribuable qui paie des taxes à l'arrondissement, sur présentation d'un reçu de caisse	Gratuit
32.6	Non-résident – Adulte	88 \$
32.7	Non-résident – Aîné - 65 ans et plus	56 \$
32.8	Non-résident – Enfant	44 \$
33.	Pour tout remplacement d'une carte d'abonné, il sera perçu :	
33.1	Adulte	3 \$
33.2	Enfant – Aîné - 65 ans et plus	2 \$
34.	Pour l'utilisation de services en bureautique dans une des bibliothèques de l'arrondissement, il sera perçu :	
34.1	Photocopieur	0,10 \$/feuille
34.2	Photocopie couleur	1,00 \$/feuille
34.3	Impression (imprimante)	0,10 \$/feuille

ARÉNAS

- 35.** Pour l'utilisation de l'aire de patinage avec glace, il sera perçu l'heure :
- 35.1 Taux de base :
 - 35.1.1 Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 140 \$
 - 35.1.2 Lundi au vendredi de 17 h à 23 h 30 et la fin de semaine 215 \$
 - 35.2 Organismes reconnus par l'arrondissement partenaire de mission complémentaire Gratuit
 - 35.3 Organismes autres reconnus par l'arrondissement 33 \$
 - 35.4 Organismes reconnus par un autre arrondissement :
 - 35.4.1 Entraînement 33 \$
 - 35.4.2 Joute d'un calendrier des compétitions provenant d'une association régionale montréalaise Gratuit
 - 35.5 Groupe d'employés de l'arrondissement 50 % du taux de base
 - 35.6 Établissements scolaires :
 - 35.6.1 Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPI) Selon entente
 - 35.6.2 Établissements primaires et secondaires privés, collégiaux ou universitaires 65 \$
 - 35.7 Galas, compétitions et écoles d'hockey, de ringuette, de patinage artistique ou patinage de vitesse (incluant les locaux d'appoints) :
 - 35.7.1 Organismes reconnus par l'arrondissement partenaire de mission complémentaire Gratuit
 - 35.7.2 Organismes autres reconnus par l'arrondissement 57 \$
 - 35.7.3 Organismes reconnus par un autre arrondissement 81 \$
 - 35.7.4 Autres locataires 135 \$
 - 35.7.5 Patin et hockey libre Gratuit
 - 35.7.6 Salle polyvalente et hall d'entrée :
 - 35.7.6.1 Organismes reconnus de l'arrondissement Gratuit
 - 35.7.6.2 Autres locataires 77 \$
- 36.** Pour l'utilisation de l'aire de patinage sans glace, il sera perçu l'heure:
- 36.1 Organismes reconnus par l'arrondissement Gratuit
 - 36.2 Établissements scolaires :
 - 36.2.1 Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPI) Selon entente
 - 36.2.2 Établissements primaires et secondaires privés, collégiaux ou universitaires 65 \$
 - 36.3 Autres locataires 108 \$
- 37.** Pour l'utilisation de locaux d'entreposage, il sera perçu par mois :
- 37.1 Organismes reconnus par l'arrondissement Gratuit
 - 37.2 Autres locataires 47 \$
- 38.** Pour l'utilisation des locaux d'atelier professionnel incluant trois locaux d'entreposage lorsque l'aréna est en fonction, il sera perçu, par mois :
- 38.1 Aréna Fleury 200 \$
 - 38.2 Aréna Garon 100 \$
 - 38.3 Aréna Rolland 100 \$
- 39.** Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.

LOCAUX

- 40.** Pour l'utilisation d'un local, il sera perçu l'heure :
- 40.1 Organismes reconnus par l'arrondissement Gratuit
 - 40.2 Autres locataires 77 \$
- 41.** Pour l'utilisation d'un gymnase simple, il sera perçu l'heure :
- 41.1 Organismes reconnus par l'arrondissement Gratuit
 - 41.2 Autres locataires 122 \$
- 42.** Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.
- 43.** Maison culturelle et communautaire salle d'exposition, de spectacle, de répétition
- 43.1 Pour l'usage d'un local, il sera perçu :
 - 43.1.1 Organismes reconnus :
 - 43.1.1.1 Salle d'exposition Gratuit
 - 43.1.1.2 Salle de répétition Gratuit
 - 43.1.1.3 Salle de spectacle Gratuit
 - 43.1.2 Autres organismes, regroupement et institutions :
 - 43.1.2.1 Salle d'exposition, pour la durée du montage et du démontage 80 \$/h min. 4 h
 - 43.1.2.2 Salle de répétition, pour la durée du montage et du démontage 80 \$/h min. 4 h
 - 43.1.2.3 Salle de spectacle, pour la durée du montage et du démontage 80 \$/h min. 4 h
 - 43.2 Pour la réalisation technique, il sera perçu :
 - 43.2.1 Organismes reconnus : 4 premières heures gratuites pour l'un ou l'autre des items ci-dessous mentionnés; la 5^e heure et les subséquentes :
 - 43.2.1.1 Directeur technique 60 \$/h min. 4 h
 - 43.2.1.2 Aide additionnelle 60 \$/h min. 4 h
 - 43.2.1.3 Surveillants (minimum deux) 20 \$/h min. 3 h
par surveillant
 - 43.2.2 Autres organismes, regroupements ou institutions :
 - 43.2.2.1 Directeur technique 60 \$/h min. 4 h
 - 43.2.2.2 Aide additionnelle 60 \$/h min. 4 h
 - 43.2.2.3 Surveillants (minimum deux) 20 \$/h min. 3 h
par surveillant
 - 43.3 Pour l'accord du piano, il sera perçu :
 - 43.3.1 Obligatoire à chaque utilisation 106 \$
- 44.** Maison Brignon-dit-Lapierre
- 44.1 Pour l'usage d'un local, il sera perçu :
 - 44.1.1 Organismes reconnus 0 \$
 - 44.1.2 Autres organismes, regroupements et institutions 79 \$/h
 - 44.2 Pour la réalisation technique, il sera perçu :
 - 44.2.1 Organismes reconnus : 4 premières heures gratuites pour l'un ou l'autre des items ci-dessous mentionnés; la 5^e heure et les subséquentes :
 - 44.2.1.1 Directeur technique 60 \$/h min. 4 h
 - 44.2.1.2 Aide additionnelle 60 \$/h min. 4 h
 - 44.2.1.3 Surveillant (minimum un) 20 \$/h min. 3 h
par surveillant

44.2.2	Autres organismes, regroupements ou institutions :	
44.2.2.1	Directeur technique	60 \$/h min. 4 h
44.2.2.2	Aide additionnelle	60 \$/h min. 4 h
44.2.2.3	Surveillant (minimum un)	20 \$/h min. 3 h par surveillant

TERRAINS SPORTIFS

45.	Pour l'utilisation des terrains de balle, il sera perçu l'heure :	
45.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
45.2	Organismes ou équipes non reconnus par l'arrondissement de baseball mineur et junior	30 \$
45.3	Organismes ou équipes non reconnus de 18 ans et plus	45 \$
45.4	Établissements scolaires :	
45.4.1	Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPI)	Selon entente
45.4.2	Établissements primaires et secondaires privés, collégiaux ou universitaires	65 \$
46.	Pour l'utilisation d'un terrain de soccer/football, il sera perçu l'heure :	
46.1	Pour un grand terrain synthétique :	
46.1.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
46.1.2	Autres locataires	108 \$
46.1.3	Établissements scolaires :	
46.1.3.1	Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPI)	Selon entente
46.1.3.2	Établissements primaires et secondaires privés, collégiaux ou universitaires	65 \$
46.2	Pour un grand terrain naturel :	
46.2.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
46.2.2	Autres locataires	54 \$
46.2.3	Établissements scolaires :	
46.2.3.1	Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPI)	Selon entente
46.2.3.2	Établissements primaires et secondaires privés, collégiaux ou universitaires	54 \$
46.3	Pour un petit terrain synthétique :	
46.3.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
46.3.2	Autres locataires	54 \$
46.3.3	Établissements scolaires :	
46.3.3.1	Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPI)	Selon entente
46.3.3.2	Établissements primaires et secondaires privés, collégiaux ou universitaires	54 \$
46.4	Pour un petit terrain naturel :	
46.4.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
46.4.2	Autres locataires	29 \$

46.4.3	Établissements scolaires :	
46.4.3.1	Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPI)	Selon entente
46.4.3.2	Établissements primaires et secondaires privés, collégiaux ou universitaires	29 \$
47.	Pour la location d'un parc, il sera perçu l'heure :	
47.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
47.2	Autres organismes, regroupements ou institutions	108 \$
47.3	Pour un résident ou un groupe de citoyens de Montréal-Nord : gratuité pour une parcelle de parc. Un permis est obligatoire pour garantir l'endroit qui sera utilisé.	
48.	Pour la location de la scène mobile, il sera perçu :	
48.1	Organismes reconnus par l'arrondissement et commissions scolaires CSEM et CSPI	Gratuit
48.2	Autres organismes, regroupements ou institutions	3 160 \$/jour
49.	Pour les services de la mascotte de l'arrondissement, il sera perçu :	
49.1	Minimum 3 heures	Gratuit

ÉQUIPEMENTS

50.	Pour les prêts de consoles ou système de son aux locataires, à titre de compensation, il sera perçu :	
50.1	Pour le bris ou la perte de matériel selon le prix du marché + 15 % frais administratifs	
51.	Pour l'utilisation des services en bureautique au Centre des loisirs, une fois le maximum annuel autorisé atteint, il sera perçu :	
51.1	Photocopieur	0,10 \$/feuille
51.2	Impression (imprimante)	0,10 \$/feuille

INSTALLATIONS AQUATIQUES

52.	Pour l'utilisation d'un bassin aquatique, il sera perçu l'heure :	
52.1	Piscine intérieure et extérieure incluant un sauveteur à l'heure :	
52.1.1	Installation complète :	
52.1.1.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
52.1.1.2	Autres locataires	172 \$
52.1.2	Par couloir incluant un sauveteur :	
52.1.2.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
52.1.2.2	Autres locataires	29 \$
52.2	Pataugeoire extérieure incluant un sauveteur :	
52.2.1	Organismes reconnus par l'arrondissement	Gratuit
52.2.2	Autres locataires	29 \$
53.	Pour un organisme montréalais s'occupant des personnes ayant des limitations fonctionnelles, une réduction de 35 % des tarifs fixés au présent article s'applique.	

ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

54.	Pour les inscriptions aux activités aquatiques, il sera perçu :	
54.1	Bain libre	Gratuit
54.2	Inscription à un cours de natation et à un cours d'activités physiques, il sera perçu par inscription pour une série de leçons (10) ou pour une session :	
54.2.1	Résidents montréalais :	
54.2.1.1	17 ans et moins	23 \$
54.2.1.2	17 ans et moins/session printemps	12 \$
54.2.1.3	17 ans et moins/session été	12 \$
54.2.1.4	18 à 59 ans	43 \$
54.2.1.5	18 à 59 ans/session printemps	22 \$
54.2.1.6	18 à 59 ans/session été	22 \$
54.2.1.7	60 ans et plus	23 \$
54.2.1.8	60 ans et plus/session printemps	12 \$
54.2.1.9	60 ans et plus/session été	12 \$
54.2.2	Non-résidents :	
54.2.2.1	17 ans et moins	68 \$
54.2.2.2	18 ans et plus	98 \$
54.3	Inscription à un cours spécialisé incluant les examens (frais pour examen et manuel en sus), il sera perçu pour une session :	
54.3.1	Résidents montréalais :	
54.3.1.1	Médaille de bronze	53 \$
54.3.1.2	Croix de bronze	53 \$
54.3.1.3	Premiers soins - général	28 \$
54.3.1.4	Sauveteur national	80 \$
54.3.2	Non-résidents :	
54.3.2.1	Médaille de bronze	139 \$
54.3.2.2	Croix de bronze	139 \$
54.3.2.3	Premiers soins - général	65 \$
54.3.2.4	Sauveteur national	211 \$
55.	Pour l'inscription aux activités de volleyball et badminton libres, il sera perçu par inscription pour une session :	
55.1	Résidents montréalais : 1 fois/semaine	23 \$
56.	Pour l'inscription à un cours de tennis, il sera perçu par inscription pour une session :	
56.1	Résidents montréalais :	
56.1.1	17 ans et moins	58 \$
56.1.2	17 ans et moins/session été	48 \$
56.1.3	18 ans et plus	68 \$
56.1.4	18 ans et plus/session été	58 \$
57.	Pour l'inscription à un cours d'activité physique, il sera perçu par inscription pour une session :	
57.1	Résidents montréalais : 1 fois/semaine	64 \$
58.	Pour l'inscription à un cours de poterie incluant l'argile, la glaçure et le vernis, il sera perçu par inscription pour une session :	
58.1	Résidents montréalais :	
58.1.1	17 ans et moins	64 \$
58.1.2	18 ans et plus	132 \$

59. Pour l'inscription au cours de photo, il sera perçu par inscription pour l'année :
59.1 Résidents montréalais 153 \$

ACTIVITÉS CULTURELLES

60. Pour tout billet de spectacles, il sera perçu :
- 60.1 Théâtre scolaire, primaire et secondaire
 - 60.1.1 Établissements scolaires
 - 60.1.1.1 Relevant d'une commission scolaire, English Montréal (CESM) ou de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) Selon entente
 - 60.1.1.2 Établissements primaires et secondaires privés 3,50 \$/élève
 - 60.2 Billetterie électronique - Frais d'administration :
 - 60.2.1 Spectacle gratuit 2 \$/billet
 - 60.2.2 Spectacle payant 3 \$/billet
 - 60.2.3 Frais de manutention supplémentaire si posté 2 \$/billet
61. Aux fins du recyclage, il sera perçu :
- 61.1 Pour tout recyclo-sac 1 \$
62. Pour l'obtention de la carte Accès Montréal, il sera perçu :
- 62.1 Pour la prise de photo 3 \$

CÉLÉBRATION DE MARIAGES CIVILS OU D'UNIONS CIVILES

63. Pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile par le maire de l'arrondissement, les autres membres du conseil d'arrondissement ou les fonctionnaires municipaux, il sera perçu les droits fixés à l'article 25 du règlement Tarif judiciaire en matière civile (chapitre T-16, r. 10), tel que stipulé par l'article 376 du Code civil du Québec (chapitre CCQ-1991) : 360 \$

ENTRÉE EN VIGUEUR

64. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192577009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:08

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192577009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 \$ du 100 \$ d'évaluation).

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 novembre 2019, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (0,0975 du 100 \$ d'évaluation) a été présenté et déposé. Un avis public avait préalablement été publié sur le site Internet de l'arrondissement. Conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement le 14 novembre 2019, informant les citoyens de la date prévue d'adoption du règlement.

Le Règlement RGCA20-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020) (0,0975 du 100 \$ d'évaluation) doit maintenant être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

RGCA20-10-0002

**RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2020)**

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 11 novembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUTÉ CE QUI SUIT :

1. Il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0975 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes, qui sont relatives aux intérêts et à la pénalité exigibles sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, au supplément de taxe payable à la suite d'une modification du rôle de l'évaluation foncière et au montant exigible d'un versement échu s'appliquent, aux fins du prélèvement de la taxe prévue à l'article 1, telles qu'établies pour l'exercice financier visé à l'article 3.

3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2020 et a effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion –présentation :
Adoption :
Promulgation :
Entrée en vigueur :

11 novembre 2019
9 décembre 2019
1^{er} janvier 2020



Dossier # : 1192577010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:08

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1192577010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2020) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 11 novembre 2019, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé pour l'exercice financier 2020 (0,05 du 100 \$ d'évaluation) a été présenté et déposé. Un avis public avait préalablement été publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement le 14 novembre 2019, informant les citoyens de la date prévue d'adoption du règlement.

Le Règlement RGCA20-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé pour l'exercice financier 2020 (0,05 du 100 \$ d'évaluation) doit maintenant être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

RGCA20-10-0003

**RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2020)**

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 11 novembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUTÉ CE QUI SUIT :

1. Il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.
2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes, qui sont relatives aux intérêts et à la pénalité exigibles sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, au supplément de taxe payable à la suite d'une modification du rôle de l'évaluation foncière et au montant exigible d'un versement échu s'appliquent, aux fins du prélèvement de la taxe prévue à l'article 1, telles qu'établies pour l'exercice financier visé à l'article 3.
3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2020 et a effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et présentation :
Adoption :
Promulgation :
Entrée en vigueur :

11 novembre 2019
9 décembre 2019
1^{er} janvier 2020



Dossier # : 1192577011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1192577011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 11 novembre 2019, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavage et de trottoirs sur les rues locales a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Le Règlement RGCA20-10-0004 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavage et de trottoirs sur les rues locales doit être adopté conformément à la loi.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et Habitation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

RGCA20-10-0004

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 900 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE ET DE REMPLACEMENT DE LAMPADAIRES ET POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGES ET DE TROTTOIRS SUR LES RUES LOCALES

VU les articles 146.1 et 148 de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 11 novembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUTÉ CE QUI SUIT :

1. Un emprunt de 1 900 000 \$ est autorisé pour le financement des travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels de surveillance des travaux, de laboratoire de sol et les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 15 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication après approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion – présentation :
Adoption :
Promulgation – Entrée en vigueur :

11 novembre 2019
9 décembre 2019



Dossier # : 1192577012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:02

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192577012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 novembre 2019, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Le Règlement RGCA20-10-0005 autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables doit être adopté conformément à la loi.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et Habitation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

RGCA20-10-0005

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 350 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS, ESPACES VERTS ET PISTES CYCLABLES.

VU les articles 146.1 et 148 de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 11 novembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUTÉ CE QUI SUIT :

1. Un emprunt de 2 350 000 \$ est autorisé pour le financement des travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels de surveillance des travaux, de laboratoire de sol et les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication après approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Christine Black,
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1192577013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit adopté le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:07

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192577013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 11 novembre 2019, un avis de motion a été donné et le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement a été présenté et déposé.

Un avis sera publié sur le site Internet de l'arrondissement mentionnant l'ouverture d'un registre, les 6, 7, 8, 9 et 10 janvier 2020, pour le Règlement RGCA20-10-0006.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que le Règlement RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et Habitation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
agent(e) de recherche

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000

RGCA20-10-0006

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 877 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION ET LE PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT

VU l'article 130 deuxième alinéa, l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., chapitre C-11.4)

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2 du deuxième alinéa de cet article;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné à la séance du 11 novembre 2019 et que le règlement fut distribué, présenté et déposé à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUTÉ CE QUI SUIT :

1. Un emprunt de 2 877 000 \$ est autorisé pour le financement de la construction et du programme de réfection et de protection des bâtiments.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

La taxe prévue au premier alinéa sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication après approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion – présentation - dépôt:
Adoption:
Promulgation - entrée en vigueur:

11 novembre 2019
9 décembre 2019



Dossier # : 1196450005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de permettre la circulation d'un véhicule hippomobile dans le cadre de la fête de Noël de l'école Henri-Bourassa, le 20 décembre 2019, le tout en conformité avec l'article 55 du Règlement 17-079 sur les calèches.

QUE soit édictée, dans le cadre de la fête de Noël de l'école Henri-Bourassa qui aura lieu le 20 décembre 2019, l'ordonnance requise pour la circulation de véhicule hippomobile, le tout en conformité avec l'article 55 du Règlement sur les calèches 17-079

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 18:05

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196450005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de permettre la circulation d'un véhicule hippomobile dans le cadre de la fête de Noël de l'école Henri-Bourassa, le 20 décembre 2019, le tout en conformité avec l'article 55 du Règlement 17-079 sur les calèches.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la circulation de véhicule hippomobile par le biais d'une ordonnance et ce, en conformité avec le règlement sur les calèches (17-079, article 55).

À cet effet, nous présentons une demande d'autorisation pour la circulation d'un véhicule hippomobile lors d'une activité ponctuelle et circonscrite dans l'espace et dans le temps d'un partenaire institutionnel. Il est à noter que le trajet pourrait être sujet à des modifications de la part de la direction des travaux publics de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10 519 (QUE soit édictée, dans le cadre de la fête de Noël de l'école Henri-Bourassa qui aura lieu le 19 décembre 2018, l'ordonnance requise pour la circulation de véhicule hippomobile, le tout en conformité avec l'article 55 du Règlement sur les calèches 17-079.)

DESCRIPTION

Fête de Noël

École Henri-Bourassa

20 décembre 2019 - Entre 9 h 30 à 13 h 30

Trajet: Départ du stationnement de l'école sur l'avenue Laurier vers le sud, à droite sur le boulevard Maurice-Duplessis, à droite sur l'avenue Désy, à droite sur la rue Pascal et à droite sur l'avenue Laurier pour un retour au point de départ.

Ordonnance requise :

- Règlement 17-079 sur les calèches
- Article 55 Permettre à un conseil d'arrondissement, par ordonnance d'autoriser à l'occasion d'un événement déterminé, une activité de calèche et de fixer les conditions.

JUSTIFICATION

Afin d'offrir des activités festives de qualité sur le domaine public de Montréal-Nord, les promoteurs d'événements publics ont besoin d'obtenir certaines des autorisations ponctuelles dérogeant à la réglementation. Nous leur permettons ainsi d'ajouter des éléments essentiels à toute fête soit de la nourriture, de la musique, des activités spéciales (calèches, feux d'artifices...).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur(trice) - cult.

Le : 2019-11-18

Tél : 514 328-5615
Télécop. : 514 328-5644

Tél : 514-328-4000
Télécop. : 328-4064

RÈGLEMENT SUR LES CALÈCHES (17-079, article 55)

**Ordonnance relative à la tenue de l'événement « Fête de Noël »
(19-MN-001)**

ATTENDU QUE l'article 55 du Règlement sur les calèches (17-079) permet à un conseil d'arrondissement, par ordonnance d'autoriser à l'occasion d'un événement déterminé, une activité de calèche et fixer les conditions ;

À la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord décrète :

1. À l'occasion de l'événement de la fête de Noël de l'école Henri-Bourassa, la circulation de véhicules hippomobiles est autorisée, selon le trajet suivant :

Départ du stationnement de l'école Henri-Bourassa sur Laurier vers le sud
Virage à droite sur Maurice-Duplessis
Virage à droite sur Désy
Virage à droite sur Pascal
Virage à droite sur Laurier
Retour dans le stationnement de l'école.

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable le 20 décembre, entre 9 h 30 et 13 h 30.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2019.**

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1195995004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale ouest de 5,25 m au lieu de 5,1 m et 5,25 m au lieu de 23,63 m, une marge avant principale de 5,35 m au lieu de 6 m, un taux d'implantation au sol de 30,24 % au lieu de 40 % et des écrans d'intimité en verre trempé, pour le 3551, boulevard Gouin Est.

Il est recommandé :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale ouest de 5,25 m au lieu de 5,1 m et 5,25 m au lieu de 23,63 m, une marge avant principale de 5,35 m au lieu de 6 m, un taux d'implantation au sol de 30,24 % au lieu de 40 % et des écrans d'intimité en verre trempé;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, soit le 3551, boulevard Gouin Est.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:50

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195995004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale ouest de 5,25 m au lieu de 5,1 m et 5,25 m au lieu de 23,63 m, une marge avant principale de 5,35 m au lieu de 6 m, un taux d'implantation au sol de 30,24 % au lieu de 40 % et des écrans d'intimité en verre trempé, pour le 3551, boulevard Gouin Est.

CONTENU

CONTEXTE

Pour faire suite à la modification du projet de construction d'une tour d'habitation pour le 3551, boulevard Gouin Est, une nouvelle demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre de déroger à certaines dispositions du Règlement de zonage refondu numéro 1562.

La modification consiste à construire une tour d'habitation de deux cent cinquante (250) unités d'habitation distribuées sur vingt (20) étages, hors sol.

Le projet fait également l'objet d'une demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale. Voir dossier 1195995001 [Notes Link](#)

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement sur les dérogations mineures RGCA02-10-0006 :

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu numéro 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) L'application des dispositions du règlement de zonage, visées par la demande de dérogation mineure, a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3551, boulevard Gouin Est en vertu Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures ayant pour but de

permettre une marge latérale de cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de cinq mètres dix (5,1 m) et de cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de vingt-trois mètres soixante-trois (23,63 m); une marge avant principale de cinq mètres trente-cinq (5,35 m) au lieu de six mètres (6 m), un taux d'implantation au sol de trente virgule vingt-quatre pour cent (30,24 %) au lieu de quarante pour cent (40 %) et des écrans d'intimité en verre trempé;

Considérant qu'une demande a été déposée pour 3551, boulevard Gouin Est en vertu du règlement sur les PIIA pour un projet de construction d'une tour d'habitation de vingt (20) étages et deux cent cinquante (250) unités d'habitation.

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure :

- permettre une marge latérale de cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de cinq mètres dix (5,1 m), cinq mètres vingt-cinq (5,25 m) au lieu de vingt-trois mètres soixante-trois (23,63 m), une marge avant principale de cinq mètres trente-cinq (5,35 m) au lieu de six mètres (6 m), un taux d'implantation au sol de trente vingt-quatre pour cent (30,24 %) au lieu de quarante pour cent (40 %) et des écrans d'intimité en verre trempé.

- ET conformément aux documents déposés :

- Plan d'implantation préparé par Labre & associés, arpenteurs-géomètres inc., pour la firme Jean-Pierre Bart Architecte, daté du 1er novembre 2019 et déposé à la DAUSE le 5 novembre 2019;
- Plans d'architecture préparés par a firme Jean-Pierre Bart Architecte, datés du 1er novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 5 novembre 2019.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, soit le 3551, boulevard Gouin Est – Zone R -28-49

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
Conseillère en aménagement

514 328-4000, poste 4039

Tél :

Télécop. : 000-0000

**Dossier # : 1197040012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une entrée charretière de 4,5 m au lieu de 6 m, une entrée charretière au lieu de deux et un appareil mécanique situé à 0 m du bord d'un mur extérieur au lieu de 3,1 m pour le 3869, rue Monselet, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est recommandé:

QUE soient permis, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une entrée charretière de 4,5 m au lieu de 6 m, une entrée charretière au lieu de deux et un appareil mécanique situé à 0 m du bord d'un mur extérieur au lieu de 3,1 m et conforme aux documents déposés:

- Certificat de localisation préparé par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, daté du 14 avril 2016 et sa minute 5825;
- Plans de transformation (phase 1) préparés par Jeffrey Templier de la firme Conception architecturale Templier, datés du 11 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 11 novembre 2019;

QUE ces autorisations soient conditionnelles à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 413 474 du cadastre du Québec soit le 3869, rue Monselet.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:59

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une entrée charretière de 4,5 m au lieu de 6 m, une entrée charretière au lieu de deux et un appareil mécanique situé à 0 m du bord d'un mur extérieur au lieu de 3,1 m pour le 3869, rue Monselet, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre une entrée charretière de quatre mètres cinq (4,5 m) au lieu de six mètres (6 m), une entrée charretière simple et non double ainsi qu'un appareil mécanique situé à zéro mètre (0 m) du bord d'un mur extérieur au lieu de trois mètres un (3,1 m) au 3869, rue Monselet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à permettre la démolition du garage adossé au bâtiment, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour arrière et la transformation du bâtiment résidentiel en restaurant. Une demande a été déposée en vertu du Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles pour la démolition du garage adossé au bâtiment pour permettre l'accès à l'aire de stationnement. L'entrée charretière simple, d'une largeur de quatre mètres cinq (4,5 m), est existante et ne sera pas modifiée. Toutefois, le Règlement de zonage refondu n°1562 exige la mise aux normes des aires de stationnement lors du changement d'usage d'un bâtiment. L'entrée charretière ne peut pas être élargie et aucune entrée charretière ne peut être ajoutée puisque la marge latérale est insuffisante.

La transformation du bâtiment requiert l'ajout d'unités de ventilation pour la cuisine qui sera située à l'arrière du bâtiment. Le conduit de cheminée existant, situé à zéro mètre (0 m) du mur arrière, sera utilisé afin de permettre l'ajout de la sortie de ventilation.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu n°1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage refondu n°1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3869, rue Monselet en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre une entrée charretière de quatre mètres cinq (4,5 m) au lieu de six mètres (6 m), une entrée charretière simple et non une double ainsi qu'un appareil mécanique situé à zéro mètre (0 m) du bord d'un mur extérieur au lieu de trois mètres un (3,1 m);

Considérant qu'outre cet élément le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3869, rue Monselet en vertu du Règlement RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles pour la démolition du garage attenant;

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour permettre :

- une entrée charretière de quatre mètres cinq (4,5 m) au lieu de six mètres (6 m) comme prescrit à l'article 92.29 du Règlement de zonage refondu n°1562;
- une entrée charretière simple au lieu d'une double comme prescrit à l'article 92.29 du Règlement de zonage refondu n°1562;
- un appareil mécanique situé à zéro mètre (0 m) du bord d'un mur extérieur au lieu de trois mètres un (3,1 m) comme prescrit à l'article 161.1 du Règlement de zonage refondu n°1562;

Conformément aux documents déposés :

- Certificat de localisation préparé par Louis-Philippe Fouquette, arpenteur géomètre, daté du 14 avril 2016 et sa minute 5825.
- Plans de transformation (phase 1) préparés par Jeffrey Templier de la firme Conception architecturale Templier, datés du 11 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 11 novembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, nous avons fait paraître un avis public sur le site internet de l'arrondissement le 14 novembre 2019 mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre lors de la séance du conseil qui se tiendra le 9 décembre 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance publique du conseil du 9 décembre 2019 où tout intéressé peut se faire entendre et le conseil rend sa décision par résolution.

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-11-15

514-328-4000. poste
4040



Dossier # : 1197040013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre deux escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique et trois clôtures et deux murets décoratifs d'une hauteur de 4,26 m au lieu de 2,15 m pour le 10521, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est recommandé:

QUE soient permis, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, deux escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique et trois clôtures et deux murets décoratifs d'une hauteur de 4,26 m au lieu de 2,15 m et conforme aux plans d'architecture préparés par M. Gilles Sauvé de la firme Sauvé Poirier Architectes inc., datés du 4 octobre 2019;

QUE ces autorisations soient conditionnelles à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 2 085 483 du cadastre du Québec soit le 10521, boulevard Pie-IX.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:58

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197040013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre deux escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique et trois clôtures et deux murets décoratifs d'une hauteur de 4,26 m au lieu de 2,15 m pour le 10521, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique ainsi que trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs d'une hauteur de quatre mètres vingt-six (4,26 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m) au 10521, boulevard Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise à rendre conforme, aux dispositions du Code du bâtiment, les moyens d'évacuation de l'aire de plancher située au deuxième étage du centre commercial. Les aménagements proposés ont été acceptés le 7 juin 2019 par la Régie du bâtiment du Québec dans le cadre d'une demande de mesure équivalente ou différente. Ce dossier est lié à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visée par le dossier 1197040015.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) L'application des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;

- c) La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) La dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10521, boulevard Pie-IX en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visible de la voie publique ainsi que trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs d'une hauteur de quatre mètres vingt-six (4,26 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m);

Considérant qu'outre cet élément le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10521, boulevard Pie-IX en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet visant notamment la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment;

Considérant que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'effet de permettre :

- Deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée visibles de la voie publique dérogeant à l'article 85 du Règlement de zonage refondu n° 1562.
- Trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs de quatre mètres vingt-sept (4,27 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m) tels que prescrit à l'article 169.2 du Règlement de zonage refondu n° 1562.

ET conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par M. Gilles Sauvé de la firme Sauvé Poirier Architectes inc., datés du 4 octobre 2019 et déposés à la DAUSE le 4 octobre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, nous avons fait paraître un avis public sur le site internet de l'arrondissement le 14 novembre 2019 mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre lors de la séance du conseil qui se tiendra le 9 décembre 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance publique du conseil du 9 décembre 2019 où tout intéressé peut se faire entendre et le conseil rend sa décision par résolution.

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél : 514-328-4000. poste
4040

Télécop. :

Le : 2019-11-15



Dossier # : 1197040014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix et une allée de circulation d'une largeur de 6,02 m au lieu de 7,1 m pour le 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est recommandé:

QUE soient permis, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix et une allée de circulation d'une largeur de 6,02 m au lieu de 7,1 m et conforme aux plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 6 novembre 2019;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 551 et 2 210 164 du cadastre du Québec soit le 4800, boulevard Léger.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:57

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix et une allée de circulation d'une largeur de 6,02 m au lieu de 7,1 m pour le 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), permettre neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10) ainsi qu'une allée de circulation d'une largeur de six mètres zéro deux (6,02 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) au 4800, boulevard Léger.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à démolir le bâtiment résidentiel existant, ayant façade sur l'avenue de Bellevois, pour permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comprenant vingt (20) logements.
La marge avant proposée correspond à l'alignement actuel du bâtiment adjacent situé sur le boulevard Léger et permet un encadrement continu du boulevard.

Le stationnement occupant l'entièreté du lot, le nombre de cases de stationnement et la largeur de l'allée d'accès ne peuvent être bonifiés pour permettre l'atteinte des exigences du Règlement de zonage refondu n° 1562. Le demandeur a toutefois soumis à l'arrondissement un test de virage démontrant la faisabilité des manœuvres d'entrées et de sorties des cases de stationnement.

Ce dossier est lié à la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visée par le dossier 1197040017.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

- a) La demande vise des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 visé par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger en vertu Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de régulariser la marge avant principale, le nombre de cases de stationnement et la largeur d'une allée de circulation;

Considérant qu'outre ces éléments le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comprenant vingt (20) logements;

Les membres du CCU recommandent D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'effet de permettre :

- une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), comme prescrit à la grille de zonage R27-360 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10) comme prescrit à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- une allée de circulation de six mètres zéro et deux (6,02 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) comme prescrit à l'article 92.19 du Règlement de zonage refondu n° 1562.

ET conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 6 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 6 novembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, nous avons fait paraître un avis public sur le site internet de l'arrondissement le 14 novembre 2019 mentionnant que tout intéressé peut se faire entendre lors de la séance du conseil qui se tiendra le 9 décembre 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance publique du conseil du 9 décembre 2019 où tout intéressé peut se faire entendre et le conseil rend sa décision par résolution.

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél : 514-328-4000. poste 4040

Télécop. :

Le : 2019-11-15



Dossier # : 1197040015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux murets à proximité d'un ancien quai de chargement au 10521, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux murets à proximité d'un ancien quai de chargement au 10521, boulevard Pie-IX;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre deux escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée, visibles de la voie publique et trois clôtures et deux murets décoratifs de 4,27 m au lieu de 2,15 m;

ET CE conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par M. Gilles Sauvé de la firme Sauvé Poirier Architectes inc., datés du 4 octobre 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 2 085 483 du cadastre du Québec soit le 10521, boulevard Pie-IX.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:57

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux murets à proximité d'un ancien quai de chargement au 10521, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux (2) murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux (2) murets à proximité d'un ancien quai de chargement situé au 10521-10711, boulevard Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise à rendre conforme, aux dispositions du Code du bâtiment, les moyens d'évacuation de l'aire de plancher située au deuxième étage du centre commercial. Les aménagements proposés ont été acceptés le 7 juin 2019 par la Régie du bâtiment du Québec dans le cadre d'une demande de mesure équivalente ou différente.

Une issue existante transitant par le mail commercial situé au rez-de-chaussée sera régularisée par l'ajout d'une porte extérieure vitrée en façade du bâtiment. Cet ajout permettra de raccourcir le parcours d'issue à une distance inférieure à quinze mètres (15 m), conformément aux exigences du Code du bâtiment.

Une nouvelle issue sera également ajoutée à l'arrière du bâtiment. Celle-ci sera constituée d'une passerelle au toit conduisant à un escalier extérieur. La structure du toit sera ignifugée sous la passerelle et celle-ci sera munie d'un garde-corps, d'un système d'éclairage et d'un système d'alarme. Un muret décoratif d'une hauteur de quatre mètres vingt-sept (4,27 m) sera ajouté à la base de l'escalier extérieur

Afin de diminuer son impact visuel et de sécuriser l'accès, chaque extrémité du mur sera fermée par une porte en acier surmontée d'une clôture.

Par ailleurs, deux (2) murets seront démolis à proximité d'un quai de chargement condamné, à l'arrière du commerce Dollarama. La démolition de ces murets, qui facilitaient l'accès au toit du bâtiment, permettra également de retirer une clôture surmontée de fils barbelés qui avait été installée par le gestionnaire de l'immeuble pour sécuriser les lieux.

L'intervention demeure sobre et vise à s'intégrer discrètement au milieu en reprenant des matériaux de revêtement déjà présents.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10521, boulevard Pie-IX en vertu du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la mise aux normes des issues de secours desservant le deuxième étage du bâtiment, l'ajout de deux (2) murets décoratifs à l'arrière du bâtiment et la démolition partielle de deux (2) murets à proximité d'un ancien quai de chargement;

Considérant que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de transformation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre :
 - Deux (2) escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée, visibles de la voie publique et dérogeant à l'article 85 du Règlement de zonage refondu n°1562.
 - Trois (3) clôtures et deux (2) murets décoratifs de quatre mètres vingt-sept (4,27 m) au lieu de deux mètres quinze (2,15 m) tels que prescrit à l'article 169.2 du Règlement de zonage refondu n°1562.

ET conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par M. Gilles Sauvé de la firme Sauvé Poirier Architectes inc., datés du 4 octobre 2019 et déposés à la DAUSE le 4 octobre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél : 514-328-4000. poste
4040

Télécop. :

Le : 2019-11-15

**Dossier # : 1197040016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la réfection partielle de la façade au 4879, boulevard Gouin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la réfection partielle de la façade au 4879, boulevard Gouin Est;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET CE conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par Mme Rachel Ciccariello, technologue en architecture pour la firme aRCh technologue, datés du 4 novembre 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 226 du cadastre du Québec soit le 4879, boulevard Gouin Est.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la réfection partielle de la façade au 4879, boulevard Gouin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la réfection partielle de la façade au 4879, boulevard Gouin Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à agrandir le local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment, à même le logement existant. Pour ce faire, des modifications seront également apportées à l'apparence extérieure du bâtiment.

Le local commercial est occupé par un commerce de vente au détail de vélos, lequel occupe également le rez-de-chaussée du bâtiment voisin (4897, boulevard Gouin Est).

Le revêtement de clin vertical sera remplacé par un vitrage commercial plus large muni d'un cadrage en aluminium noir. Des allèges de béton seront ajoutées sous les fenêtres. Les portes situées de part et d'autre de l'accès central seront remplacées par des portes vitrées surmontées d'une imposte. Un panneau d'aluminium noir ainsi qu'un revêtement de brique rouge similaire à l'existant viendront compléter le revêtement extérieur du rez-de-chaussée.

L'intervention vise à uniformiser le traitement architectural du rez-de-chaussée du bâtiment en créant davantage de transparence.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères des chapitres 3, 4 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4879, boulevard Gouin Est en vertu des chapitres 3, 4 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la réfection partielle de la façade;

Considérant que le projet est conforme en totalité à la réglementation d'urbanisme;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec la condition suivante : qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par Mme Rachel Ciccariello, technologue en architecture pour la firme aRCh technologue, datés du 4 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 4 novembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél : 514-328-4000. poste
4040

Télécop. :

Le : 2019-11-15



Dossier # : 1197040017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, neuf cases de stationnement au lieu de dix et une allée de circulation de 6,02 m au lieu de 7,1 m;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et eue cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % suite aux travaux de raccordement;
 - 25 % suite aux travaux de fondation;
 - 25 % suite aux travaux de structure;
 - 25 % à la livraison du projet.

ET CE conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 11 novembre 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 551 et 2 210 164 du cadastre du Québec soit le 4800, boulevard Léger.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:55

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197040017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages au 4800, boulevard Léger, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements au 4800, boulevard Léger.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet consiste à démolir le bâtiment résidentiel existant, ayant façade sur l'avenue de Bellevois, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements.

Le projet comporte quinze (15) logements d'une chambre à coucher dont la superficie varie de quarante-et-un mètres carrés soixante-deux (41,62 m²) à soixante-quinze mètres carrés cinquante-trois (75,53 m²) et cinq logements de deux (2) chambres à coucher dont la superficie varie de soixante-dix-neuf mètres carrés trente-six (79,36 m²) à quatre-vingt-un mètres carrés vingt-deux (81,22 m²).

Le bâtiment est composé de revêtement métallique gris clair et de blocs de béton architecturaux de couleur « Griffintown gris graphite » et « Melville noir Rockland ». Une insertion de revêtement métallique bleu royal marque l'entrée principale, au niveau du rez-de-chaussée, à l'intersection du boulevard Léger et de l'avenue Bellevois.

Le sous-sol comporte neuf (9) cases de stationnement. L'allée d'accès est située en cour arrière et est partiellement recouverte d'une pergola. Sept (7) places de stationnement pour vélos sont aussi prévues en marge latérale.

Trois (3) arbres existants sont situés dans l'aire d'implantation du bâtiment et devront être abattus. Trois (3) nouveaux arbres seront plantés en marge latérale.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 et du chapitre 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 4800, boulevard Léger en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, comprenant vingt (20) logements;

Considérant que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la DAUSE recommande favorablement la demande;

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une dérogation mineure soit accordée pour permettre :

- une marge avant principale de zéro mètre soixante-quatorze (0,74 m) au lieu de quatre mètres cinq (4,5 m), comme prescrit à la grille de zonage R27-360 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- neuf (9) cases de stationnement au lieu de dix (10) comme prescrit à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu n° 1562;
- une allée de circulation de six mètres zéro et deux (6,02 m) au lieu de sept mètres un (7,1 m) comme prescrit à l'article 92.19 du Règlement de zonage refondu n° 1562.

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et eue cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25 % suite aux travaux de raccordement;
- 25 % suite aux travaux de fondation;
- 25 % suite aux travaux de structure;
- 25 % à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés : plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 11 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 11 novembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou certificat requis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ère) en aménagement

Tél : 514-328-4000 poste 4102

Télécop. : 514-328-4012

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Tél :

Télécop. :

Le : 2019-11-15

514-328-4000. poste
4040

**Dossier # : 1195995001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la modification du projet de construction d'un immeuble résidentiel sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un immeuble résidentiel de 20 étages, sur le lot 1 173 603 soit le 3551, boulevard Gouin;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 24 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QU'une garantie financière de 2 % de la valeur des travaux à hauteur maximale de 1 000 000 \$ soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25% suite aux travaux de raccordement;
 - 25% suite aux travaux de fondation;
 - 25% suite aux travaux de structure;
 - 25% à la livraison du projet.
- QUE les dérogations qui seront présentées ultérieurement soient accordées;

ET CE, conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Jean-Pierre Bart, datés du 1 novembre 2019 et déposés à la DAUSE le 5 novembre 2019;
- Concept d'aménagement paysager préparé par Francis Provost, pour la firme Les paysages Ducharme et associés, daté du 1 novembre 2019 et déposé à la DAUSE le 5 novembre 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-27 08:59

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195995001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme_permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la modification du projet de construction d'un immeuble résidentiel sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction d'un immeuble résidentiel, comprenant 20 étages et 234 unités d'habitation, déjà approuvé, a été modifié en réponse à un exercice d'analyse financière du promoteur.

Le projet modifié est assujéti aux chapitres 3, 4 et 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en lien au Parcours Riverain (insertion), Parcours riverain (la protection des vues) et Secteur de valeur patrimoniale, bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural et grandes propriétés à caractère institutionnel.

Les modifications proposées consistent en une réduction de la volumétrie le long de la marge latérale ouest et aux étages supérieurs le long de la marge latérale est. Ces modifications permettent ainsi de dégager plus d'espace au sol, ce qui augmente les percées visuelles vers la rivière des Prairies. Les panneaux de béton proposés dans le premier projet ont également été modifiés par de la maçonnerie de briques.

Malgré les modifications proposées, le projet rencontre les objectifs et critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque :

- Le projet s'intègre à son milieu d'insertion et le paysage environnant tout en préservant les perspectives visuelles existantes et les caractéristiques physiques du milieu;
- Le projet présente une qualité architecturale et esthétique intéressante et respecte les caractéristiques propres à son milieu d'insertion;
- Le projet favorise la présence de plantations et de verdure à celles des surfaces minéralisées et réduit l'impact visuel des aires de stationnement par l'addition d'écran végétal;
- Le projet prend en considération le caractère des constructions voisines : gabarit et hauteur, mode et taux d'implantation, type et

couleur des parements, type et formes des toits, ouvertures et niveau du rez-de-chaussée;

- Le projet présenté a brillamment introduit de la transparence des murs faisant face au boulevard Gouin, principalement au rez-de-chaussée, afin de rendre le bâtiment plus perméable;
- Le projet présente une entrée principale distinctive du reste de la façade par sa composition architecturale et sa transparence.

Le comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet et recommande au conseil d'arrondissement d'approuver la demande et de reconduire les conditions suivantes :

- Acceptation des dérogations mineures qui seront présentées à une séance de CCU ultérieure;
- Durée limitée de vingt-quatre (24) mois du PIIA;
- Qu'une garantie financière de trois pour cent (3 %) soit déposée lors de la délivrance du permis;

Les membres suggèrent également au promoteur d'introduire des unités abordables ou sociales dans son projet.

Suite à la proposition du comité consultatif d'exiger une garantie financière pour l'exécution du projet, la DAUSE a réalisé une étude sur le montant qui serait exigé. L'estimé à cinquante millions de dollars (50 000 000 \$) la garantie financière représenterait un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$).

Pour permettre au promoteur d'avancer dans son projet, la DAUSE recommande une garantie financière de 2% de la valeur des travaux avec un plafonnement à hauteur maximale de un million de dollars(1 000 000 \$) La garantie sera libérée selon l'avancement des travaux comme suit :

- 25% suite aux travaux de raccordement;
- 25% suite aux travaux de fondation;
- 25% suite aux travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karina CHAOU
Conseillère en aménagement

514 328-4000, poste 4039

Tél :

Télécop. : 000-0000



Dossier # : 1193827002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement (emploi: 402860), pour une durée de deux ans, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et affecter une somme totalisant 267 100 \$, de la réserve Pie-IX pour le financement de ce poste.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement (Emploi: 402860), pour une durée de deux ans, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et affecter une somme totalisant 267 100 \$, de la réserve Pie-IX;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 18:55

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1193827002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement (emploi: 402860), pour une durée de deux ans, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et affecter une somme totalisant 267 100 \$, de la réserve Pie-IX pour le financement de ce poste.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord a réalisé une planification détaillée pour les secteurs situés de part et d'autre du boulevard Pie-IX. Plusieurs défis de concordances entre le plan d'urbanisme, le programme particulier d'urbanisme et le règlement de zonage demeurent. Tant que l'exercice de concordance ne sera pas terminé, un règlement de contrôle intérimaire limitant les possibilités d'autorisation des projets privés de construction aux abords du boulevard demeurera en vigueur. De plus, il y a lieu d'effectuer des ajustement à la vision développée dans le cadre de cette planification détaillée, maintenant que les bénéfices et les risques associés à la mise en oeuvre du SRB Pie-IX sont mieux connus.

Il est important aussi de noter que le service de l'urbanisme et de la mobilité enclenche la révision du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et que l'arrondissement de Montréal-Nord devra participer activement à cet exercice afin de faire valoir ses intérêts, notamment, en ce qui a trait aux abords du boulevard Pie-IX.

En parallèle de l'exercice de révision du plan d'urbanisme, l'arrondissement de Montréal-Nord enclenche la révision de sa réglementation de zonage. Il y aura beaucoup d'impacts sur le développement des abords du boulevard Pie-IX.

Par ailleurs, la division de l'urbanisme oeuvre simultanément sur plusieurs dossiers de planification urbaine et de révision réglementaire comme l'élaboration du plan d'aménagement du Nord-Est, la révision de la réglementation sur les usages conditionnels, l'élaboration du plan d'aménagement et du développement des zones d'emplois, etc.

Dans ce contexte, les ressources humaines de la division de l'urbanisme ne suffisent plus à la tâche. Il y a donc lieu de créer un poste temporaire, pour une durée de deux ans, de conseiller en aménagement, (emploi : 402860, groupe de traitement : 29-002, échelle salariale : 54 771 \$ à 92 125 \$).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 10347 - 14 août 2017 - Adopter le « Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX ».
 CA15 10400 - 5 octobre 2015 - Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.015 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité avec le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

CM15 1020 - 18 août 2015 - Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX.

DESCRIPTION

Comme suite à la décision des élus, un poste temporaire de conseiller en aménagement, pour une durée de deux ans, sera affiché et comblé. Ce conseiller en aménagement travaillera à la révision de la réglementation locale d'urbanisme, particulièrement aux abords du boulevard Pie-IX, et à l'exercice de révision du plan d'urbanisme et donc du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

JUSTIFICATION

L'existence d'un règlement de contrôle intérimaire entrave le développement de nouveaux projets le long du boulevard Pie-IX et sur les rues transversales. Il est important de lever le règlement de contrôle intérimaire dès que possible afin de profiter des opportunités de développement. Il n'est pas possible d'attendre que la révision du plan d'urbanisme soit terminée avant d'entreprendre la révision du programme particulier d'urbanisme et de la réglementation locale d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste de conseiller en aménagement (Emploi: 402860) groupe de traitement 002, sera un p temporaire.

La dépense prévue pour la période du 1er février 2020 au 1er février 2022 est la suivante :

Conseiller en aménagement						
Période : du 1er février 2020 au 1er février 2022						
Description	Emploi	Groupe	accréditation	2020 11 mois	2021 12 mois	2022 1 mois
Salaire	402860	002	29 janvier 1900	95 600 \$	106 400 \$	9 100 \$
Banques maladies	402860	002	29 janvier 1900	1 200 \$	1 300 \$	100 \$
Charges sociales	402860	002	29 janvier 1900	24 200 \$	26 900 \$	2 300 \$
TOTAL - Coûts - Rémunération				121 000 \$	134 600 \$	11 500 \$

Cette dépense sera financée par la réserve financière Pie-IX.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2019 - Conseil d'arrondissement
Décembre 2019 - Affichage du poste
Janvier 2020 - Entrevues
Janvier ou février 2020 - Entrée en fonction du conseiller en aménagement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 26 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

David ROSS
Chef de division

Tél : 514-328-4000. poste 4040
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Télécop. :



Dossier # : 1197768002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marie-Claude Fournier, à titre de chef de division, à la Division du Développement social et de l'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent pour cet emploi.

QUE soit nommée Mme Marie-Claude Fournier, matricule 100175884, à titre de chef de division du Développement social et de l'Expertise (Emploi : 211780 - Poste : 53763), groupe de traitement FM 08, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent pour cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-12-04 10:04

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197768002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marie-Claude Fournier, à titre de chef de division, à la Division du Développement social et de l'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent pour cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de chef de division Développement social et de l'expertise à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, est vacant à la suite d'un départ à la retraite et il doit être comblé. En vue du comblement permanent de ce poste, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage n° : MN-19-CONC-211780-53763 a été publié tant à l'interne et qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 5 au 23 août 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : M^{me} Marie-Christine Piche, conseillère (spécialité) à la Division - Recherche des talents et dotation des cadres et cadres-conseils de la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel, M^{me} Rachel Laperrrière, directrice d'arrondissement, M. Claudel Toussaint, directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi que M^{me} Nicole Ollivier, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à l'arrondissement de Verdun, a retenu la candidature de madame Marie-Claude Fournier, pour occuper ce poste, lors des entrevues tenues le 6 novembre 2019.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Marie-Claude Fournier, à titre de chef de division du Développement social et de l'Expertise (emploi : 211780 - poste : 53763), groupe de traitement : FM 08, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent pour cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel de l'employée sera majoré de 9% conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2019 est de : 97 004 \$ à 121 255 \$. Le maximum au mérite est de 145 505 \$.

Dépense prévue 2019:

Poste: chef de division Développement social et expertise

Période du 16 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence budgétaire #293456)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 16 déc. au 31 déc. 2019	211780	75	4 300 \$	100 \$	4 400 \$	1 300 \$	5 700 \$

Dépense prévue 2020:

Poste: chef de division Développement social et expertise

Période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire #293456)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	211780	1950	115 600 \$	1 800 \$	117 400 \$	32 000 \$	149 400 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

Line PERROTTE, 29 novembre 2019
Lydie BOYER, 19 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mamy Sylvi KANANGILA KANANGILA
Secrétaire de direction

Tél : 514 328-4000 #4166
Télécop. : 514 328-4064

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000
Télécop. : 514 328-4064



Dossier # : 1194394007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Stela Bogdan, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Stela Bogdan, matricule 100028829, à titre d'aide-bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 78784), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:35

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194394007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Stela Bogdan, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à un affichage n° : MN-19-VACA-763810-78784 pour la période du 11 au 18 octobre 2019, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Stella Bogdan, (matricule : 100028829), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.
 En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Stela Bogdan (matricule : 100028829), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 78784), groupe de traitement : 12-004, échelle salariale 32 580 \$ à 44 510 \$, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Dans le réseau des bibliothèques de Montréal, seul l'ensemble des employés cols blancs permanents de Montréal-Nord travaillent selon un horaire fixe de jour. Tous les employés permanents de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord travaillent ainsi selon un horaire débutant quotidiennement à 8 h du lundi au vendredi, et se terminant à 16 h 30, sauf le vendredi à 13 h. Ces horaires fixes réduisent considérablement la latitude dans la gestion de la présence d'employés permanents dans nos installations et ont un impact important sur la masse salariale. Il en résulte l'ajout systématique d'heures d'auxiliaires pour assurer l'accessibilité des citoyens après 16 h 30 en semaine et la fin de semaine.

Pour remédier à cette situation, l'arrondissement a amorcé des négociations avec le syndicat des cols blancs afin de mettre en place de nouveaux horaires comprenant les soirs et fins de semaine pour les postes de deux aide-bibliothécaires permanents actuellement vacants à la MCC et l'affichage de huit autres postes d'aide-bibliothécaires répartis dans les quatre installations. La conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents s'avère donc nécessaire pour remédier à la situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2019

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence financière : 264758)

Période	Emploi	Nbre d'hrs	Salaire	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 14 déc. au 31 déc. 2019	763810	70	1 700 \$	1 700 \$	500 \$	2 200 \$

Dépense prévue 2020

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire : 334181)

Période	Emploi	Nbre d'hrs	Total des salaires	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	763810	1826,25	45 900 \$	900 \$	46 800 \$	13 400 \$	60 200 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

Line PERROTTE, 28 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

Tél : 514 328-4000, poste 4131

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste
4145

Télécop. : 514 328-4064



Dossier # : 1194394008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Adda Soumou à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Adda Soumou, matricule 100063199, à titre d'aide-bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 78787), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194394008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Adda Soumou à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à un affichage n° : MN-19-VACA-763810-78787 pour la période du 11 au 18 octobre 2019, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à Mme Adda Soumou, (matricule 100063199), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Adda Soumou (matricule : 100063199), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 78787), groupe de traitement : 12-004, échelle salariale 32 580 \$ à 44 510 \$, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Dans le réseau des bibliothèques de Montréal, seul l'ensemble des employés cols blancs permanents de Montréal-Nord travaillent selon un horaire fixe de jour. Tous les employés permanents de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord travaillent ainsi selon un horaire débutant quotidiennement à 8 h du lundi au vendredi, et se terminant à 16 h 30, sauf le vendredi à 13 h. Ces horaires fixes réduisent considérablement la latitude dans la gestion de la présence d'employés permanents dans nos installations et ont un impact important sur la masse salariale. Il en résulte l'ajout systématique d'heures d'auxiliaires pour assurer l'accessibilité des citoyens après 16 h 30 en semaine et la fin de semaine.

Pour remédier à cette situation, l'arrondissement a amorcé des négociations avec le syndicat des cols blancs afin de mettre en place de nouveaux horaires comprenant les soirs et fins de semaine pour les postes de deux aide-bibliothécaires permanents actuellement vacants à la MCC et l'affichage de huit autres postes d'aide-bibliothécaires répartis dans les quatre installations. La conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents s'avère donc nécessaire pour remédier à la situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2019

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence financière : 323490)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 14 déc. au 31 déc. 2019	763810	70	1 700 \$	1 700 \$	500 \$	2 200 \$

Dépense prévue 2020

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire : 334184)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Total des salaires	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	763810	1826,25	45 900 \$	900 \$	46 800 \$	13 400 \$	60 200 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

Line PERROTTE, 28 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

Tél : 514 328-4000, poste 4131

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste
4145

Télécop. : 514 328-4064



Dossier # : 1194394009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Kahina Chenna, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Kahina Chenna, matricule 100053257, à titre d'aide-bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 78782), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:37

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194394009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Kahina Chenna, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à un affichage n° : MN-19-VACA-763810-78782 pour la période du 11 au 18 octobre 2019, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Kahina Chenna, (matricule 100053257), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Kahina Chenna (matricule : 100053257), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 78782), groupe de traitement : 12-004, échelle salariale 32 580 \$ à 44 510 \$, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Dans le réseau des bibliothèques de Montréal, seul l'ensemble des employés cols blancs permanents de Montréal-Nord travaillent selon un horaire fixe de jour. Tous les employés permanents de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord travaillent ainsi selon un horaire débutant quotidiennement à 8 h du lundi au vendredi, et se terminant à 16 h 30, sauf le vendredi à 13 h. Ces horaires fixes réduisent considérablement la latitude dans la gestion de la présence d'employés permanents dans nos installations et ont un impact important sur la masse salariale. Il en résulte l'ajout systématique d'heures d'auxiliaires pour assurer l'accessibilité des citoyens après 16 h 30 en semaine et la fin de semaine.

Pour remédier à cette situation, l'arrondissement a amorcé des négociations avec le syndicat des cols blancs afin de mettre en place de nouveaux horaires comprenant les soirs et fins de semaine pour les postes de deux aides-bibliothécaires permanents actuellement vacants à la MCC et l'affichage de huit autres postes d'aide-bibliothécaires répartis dans les quatre installations. La conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents s'avère donc nécessaire pour remédier à la situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2019

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence financière : 264758)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 14 déc. au 31 déc. 2019	763810	70	1 700 \$	1 700 \$	500 \$	2 200 \$

Dépense prévue 2020

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire : 334179)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	763810	1826,25	43 400 \$	900 \$	44 300 \$	12 700 \$	57 000 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

Line PERROTTE, 28 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

Tél : 514 328-4000, poste 4131

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-30

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste
4145

Télécop. : 514 328-4064



Dossier # : 1194394012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Wahida Haouaoussa, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Wahida Haouaoussa, matricule 100048261, à titre d'aide-bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 78786), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:39

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194394012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Wahida Haouaoussa, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à un affichage n° : MN-19-VACA-763810-78786 pour la période du 11 au 18 octobre 2019, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Wahida Haouaoussa, (matricule : 100048261), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Wahida Haouaoussa (matricule : 100048261), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 78786), groupe de traitement 12-004, échelle salariale 32 580 \$ à 44 510 \$, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Dans le réseau des bibliothèques de Montréal, seul l'ensemble des employés cols blancs permanents de Montréal-Nord travaillent selon un horaire fixe de jour. Tous les employés permanents de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord travaillent ainsi selon un horaire débutant quotidiennement à 8 h du lundi au vendredi, et se terminant à 16 h 30, sauf le vendredi à 13 h. Ces horaires fixes réduisent considérablement la latitude dans la gestion de la présence d'employés permanents dans nos installations et ont un impact

important sur la masse salariale. Il en résulte l'ajout systématique d'heures d'auxiliaires pour assurer l'accessibilité des citoyens après 16 h 30 en semaine et la fin de semaine. Pour remédier à cette situation, l'arrondissement a amorcé des négociations avec le syndicat des cols blancs afin de mettre en place de nouveaux horaires comprenant les soirs et fins de semaine pour les postes de deux aide-bibliothécaires permanents actuellement vacants à la MCC et l'affichage de huit autres postes d'aide-bibliothécaires répartis dans les quatre installations. La conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents s'avère donc nécessaire pour remédier à la situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2019

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence financière : 264752)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 14 déc. au 31 déc. 2019	763810	70	1 700 \$	1 700 \$	500 \$	2 200 \$

Dépense prévue 2020

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire : 334183)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Total des salaires	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	763810	1826,25	45 900 \$	900 \$	46 800 \$	13 400 \$	60 200 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

Tél : 514 328-4000, poste 4131

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-08

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste
4145

Télécop. : 514 328-4064



Dossier # : 1194394011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Jocelyne Savaria, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Jocelyne Savaria, matricule 100072620, à titre d'aide-bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 78785), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:38

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194394011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Jocelyne Savaria, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à un affichage n° : MN-19-VACA-763810-78785 pour la période du 11 au 18 octobre 2019, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Jocelyne Savaria, (matricule : 100072620), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous demandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Jocelyne Savaria (matricule : 100072620), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 78785), groupe de traitement : 12-004, échelle salariale 32 580 \$ à 44 510 \$, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Dans le réseau des bibliothèques de Montréal, seul l'ensemble des employés cols blancs permanents de Montréal-Nord travaillent selon un horaire fixe de jour. Tous les employés permanents de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord travaillent ainsi selon un horaire débutant quotidiennement à 8 h du lundi au vendredi, et se terminant à 16 h 30, sauf le vendredi à 13 h. Ces horaires fixes réduisent considérablement la latitude dans la gestion de la présence d'employés permanents dans nos installations et ont un impact important sur la masse salariale. Il en résulte l'ajout systématique d'heures d'auxiliaires pour assurer l'accessibilité des citoyens après 16 h 30 en semaine et la fin de semaine.

Pour remédier à cette situation, l'arrondissement a amorcé des négociations avec le syndicat des cols blancs afin de mettre en place de nouveaux horaires comprenant les soirs et fins de semaine pour les postes de deux aide-bibliothécaires permanents actuellement vacants à la MCC et l'affichage de huit autres postes d'aide-bibliothécaires répartis dans les quatre installations. La conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents s'avère donc nécessaire pour remédier à la situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2019

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence financière : 264752)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 14 déc. au 31 déc. 2019	763810	70	1 700 \$	1 700 \$	500 \$	2 200 \$

Dépense prévue 2020

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire: 334182)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Total des salaires	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	763810	1826,25	45 900 \$	900 \$	46 800 \$	13 400 \$	60 200 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

Tél : 514 328-4000, poste 4131

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-08

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste
4145

Télécop. : 514 328-4064



Dossier # : 1194394010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. David Marchand, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée M. David Marchand, matricule 100010284, à titre d'aide-bibliothécaire, (Emploi : 763810 - Poste : 1), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 14 décembre 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-15 17:37

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194394010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. David Marchand, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à un affichage n° : MN-19-VACA-763810-1 pour la période du 11 au 18 octobre 2019, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à M. David Marchand, (matricule : 100010284), étant l'ayant droit, en conformité avec les règles de dotation prévues à la convention collective des cols blancs en vigueur.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. David Marchand (matricule : 100010284), à titre d'aide-bibliothécaire (Emploi : 763810 - Poste : 78783), groupe de traitement : 12-004, échelle salariale 32 580 \$ à 44 510 \$, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de six (6) mois, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Dans le réseau des bibliothèques de Montréal, seul l'ensemble des employés cols blancs permanents de Montréal-Nord travaillent selon un horaire fixe de jour. Tous les employés permanents de la Division des bibliothèques de Montréal-Nord travaillent ainsi selon un horaire débutant quotidiennement à 8 h du lundi au vendredi, et se terminant à 16 h 30, sauf le vendredi à 13 h. Ces horaires fixes réduisent considérablement la latitude dans la gestion de la présence d'employés permanents dans nos installations et ont un impact important sur la masse salariale. Il en résulte l'ajout systématique d'heures d'auxiliaires pour assurer l'accessibilité des citoyens après 16 h 30 en semaine et la fin de semaine.

Pour remédier à cette situation, l'arrondissement a amorcé des négociations avec le syndicat des cols blancs afin de mettre en place de nouveaux horaires comprenant les soirs et fins de semaine pour les postes de deux aide-bibliothécaires permanents actuellement vacants à la MCC et l'affichage de huit autres postes d'aide-bibliothécaires répartis dans les quatre installations. La conversion d'heures auxiliaires en la création de six (6) postes permanents s'avère donc nécessaire pour remédier à la situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2019

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence financière : 264758)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 14 déc. au 31 déc. 2019	763810	70	1 700 \$	1 700 \$	500 \$	2 200 \$

Dépense prévue 2020

Poste : aide-bibliothécaire

Période : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire: 334180)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Total des salaires	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	763810	1826,25	45 900 \$	900 \$	46 800 \$	13 400 \$	60 200 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Line PERROTTE, Montréal-Nord

Lecture :

Line PERROTTE, 28 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

Tél : 514 328-4000, poste 4131

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-08

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste
4145

Télécop. : 514 328-4064



Dossier # : 1195190010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Anouk Sévigny, à titre d'assistante - intervention loisirs, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de dix (10) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommée Mme Anouk Sévigny, matricule 100008073, à titre d'assistante - intervention loisirs, (Emploi : 700840 - Poste : 71924), groupe de traitement 12-27EP, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de dix (10) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 19:00

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195190010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Anouk Sévigny, à titre d'assistante - intervention loisirs, à la Division culture et événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de dix (10) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons procédé à un affichage n° : MN-19-VACA-700840-71924 pour la période du 1^{er} au 7 novembre 2019, destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal en vue de combler ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite du processus effectué par la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à madame Anouk Sévigny, (matricule : 100008073), étant l'ayant droit.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M^{me} Anouk Sévigny (matricule : 100008073), à titre d'assistante - intervention loisirs (emploi : 700840, poste : 71924, groupe de traitement : 12-27EP), à la Division culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 décembre 2019, en période d'essai de dix (10) semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Ce comblement de poste est nécessaire en raison de la promotion de monsieur Nemrod Memette, à titre d'agent de liaison-organismes à la Division du développement social et expertise.

L'échelle salariale est de 43 612 \$ au 54 241 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2019

Poste: Assistant - intervention loisirs

Période: du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2019 (référence budgétaire : 323495)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 16 déc. au 31 déc. 2019	700840	70	2 000 \$	600 \$	2 600 \$

Dépense prévue 2020

Poste: assistant - intervention loisirs

Période: du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (référence budgétaire : 323495)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	Primes, TS & bqes maladies	Total salaire	Charges sociales	Total de la dépense
du 1 janv. au 31 déc. 2020	700840	1826,25	52 400 \$	1 000 \$	53 400 \$	15 300 \$	68 700 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 20 novembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture et événements

Tél : 514 328-4000, poste 5615

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-18

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Tél : 514 328-4000, poste
4145

Télécop. :



Dossier # : 1193602012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Yves Ekila, à titre d'agent de recherche - Développement durable, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, à compter du 14 décembre 2019.

Il est recommandé :

QUE soit nommé M. Yves Ekila, matricule 100178088, à titre d'agent de recherche - Développement durable, (emploi : 499810 - poste : 78235), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, à compter du 14 décembre 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-20 08:19

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1193602012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Yves Ekila, à titre d'agent de recherche - Développement durable, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, à compter du 14 décembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste d'agent de recherche - Développement durable était comblé temporairement à la suite de sa création. Étant donné qu'il doit être comblé en permanence, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage n° : MN-19-CONC-499810-78235-A a été publié tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal pour la période du 8 au 17 octobre 2019, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : Mme Valéry Masson, conseillère (spécialité) à la Division de la dotation des professionnels de la Direction de la dotation, des talents et du développement organisationnel, M. Gilbert Bédard, directeur des Travaux Publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Marco St-Pierre, chef de division de la Voirie et des Parcs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, a retenu la candidature de monsieur Yves Ekila (matricule : 100178088), employé actuellement à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour occuper ce poste, lors des entrevues tenues le 30 octobre 2019.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Yves Ekila (matricule : 100178088), à titre d'agent de recherche - Développement durable (emploi : 499810 - poste : 78235), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, à compter du 14 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel de monsieur Yves Ekila de 70 000 \$ est établi conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de : 49 702 \$ à 83 251 \$.

La dépense prévue pour la période du 14 au 31 décembre 2019, est la suivante :

Poste : agent de recherche - Développement durable (emploi : 499810 - poste : 78235),
groupe de traitement : 29-001E,

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Agent de recherche	499810	70,00	42,33	3 000 \$	800 \$	3 800 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilbert BÉDARD
Directeur

Tél : 514 328-4000 (4105)
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-12

514 328-4000 (4105)



Dossier # : 1197987008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger le mandat de Mme Chantal Rossi, à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.

QUE soit prolongé le mandat de Mme Chantal Rossi, à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-28 18:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197987008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger le mandat de Mme Chantal Rossi, à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10344 Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019.

DESCRIPTION

La mairesse suppléante possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

Le mandat de la mairesse suppléante actuelle se termine le 31 décembre 2019, il y a lieu de procéder à la prolongation de son mandat pour la période du 1er janvier au 30 juin 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

Tél : 514-328-4000 poste 4027
Télécop. : 514-328-4299

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
DPGSA

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-26

514 328-4000 #4050
514-328-4299



Dossier # : 1197987009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-11-26 16:44

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197987009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur les territoires de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalités ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire d'arrondissement substitut

Tél : 514-328-4000 poste 4027
Télécop. : 514-328-4299

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
DPGSA

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-20

514 328-4000 #4050
514-328-4299

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), art. 357 et suivants
Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010), art. 7

Je, RENÉE-CHANTAL BELINGAT

Membre du conseil de la ville

Membre du conseil de l'arrondissement de Pointe-aux-Lacs

déclare que :

1. J'occupe les emplois suivants :

Commissaire scolaire, Commission scolaire de la pointe de l'Île

2. J'occupe les postes d'administrateur(trice) suivants :

Membre substitut du comité de gestion de la taxe scolaire de Pointe-aux-Lacs
Membre du conseil d'administration du Réseau des entrepreneurs professionnels à plein temps REPAP
Membre bénévole du comité pour l'espace collaboratif ECHO de l'organisme Hoodstock

3. J'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès des personnes ou organismes suivants, autres que des établissements financiers :

Ø

4. J'ai accordé des prêts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès des personnes suivantes, autres que des membres de ma famille immédiate :

Ø

5. Je possède des intérêts pécuniaires dans les personnes morales, sociétés et entreprises suivantes susceptibles d'avoir des marchés avec la Ville de Montréal ou avec tout organisme municipal dont je fais partie :

6. Je possède des intérêts pécuniaires dans les immeubles suivants, lesquels sont situés sur le territoire de la Ville de Montréal ou de la Communauté métropolitaine de Montréal :

Propriétaire d'un condo située au
6501 boulevard Maurice Duplessis, app 302
Montréal-Nord H1G 1Z3

7. Les personnes suivantes sont mes « proches » au sens du Code d'éthique et de conduite (18-010)* et sont à l'emploi de la Ville de Montréal dans les fonctions identifiées cidessous :

Prénom et nom	Fonction occupée à la Ville de Montréal

* L'article 1 de ce code définit le terme « proches » comme suit :

« **proches** » : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment sa conjointe ou son conjoint, ses enfants, ses ascendantes et ascendants ou ses frères et sœurs ».

Signé le 25 novembre 2019 à Montréal.


Signature

(Veuillez consulter les précisions et dispositions législatives applicables aux pages suivantes)

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), art. 357 et suivants
Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010), art. 7*

Je, Jean Marc Poirier

- Membre du conseil de la ville
- Membre du conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord, district Marie-Clarac

déclare que :

1. J'occupe les emplois suivants :
Co propriétaire de 7296291 Canada inc. (Sprintmédia) , et directeur général.
2. J'occupe les postes d'administrateur(trice) suivants :
N/A
3. J'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès des personnes ou organismes suivants, autres que des établissements financiers :
N/A
4. J'ai accordé des prêts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès des personnes suivantes, autres que des membres de ma famille immédiate :
2 500 \$ Ensemble Montréal 15/08/2017
5. Je possède des intérêts pécuniaires dans les personnes morales, sociétés et entreprises suivantes susceptibles d'avoir des marchés avec la Ville de Montréal ou avec tout organisme municipal dont je fais partie :
N/A
6. Je possède des intérêts pécuniaires dans les immeubles suivants, lesquels sont situés sur le territoire de la Ville de Montréal ou de la Communauté métropolitaine de Montréal :
11270, avenue Alfred, Montréal, Montréal-Nord H1G 5B7
7. Les personnes suivantes sont mes « proches » au sens du Code d'éthique et de conduite (18-010)* et sont à l'emploi de la Ville de Montréal dans les fonctions identifiées ci-dessous :

Prénom et nom	Fonction occupée à la Ville de Montréal
N/A	

* L'article 1 de ce code définit le terme « proches » comme suit :
 « **proches** » : toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment sa conjointe ou son conjoint, ses enfants, ses ascendantes et ascendants ou ses frères et sœurs ».

Signé le 21 novembre 2019, à Montréal.



 Signature